This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

80. b. 16

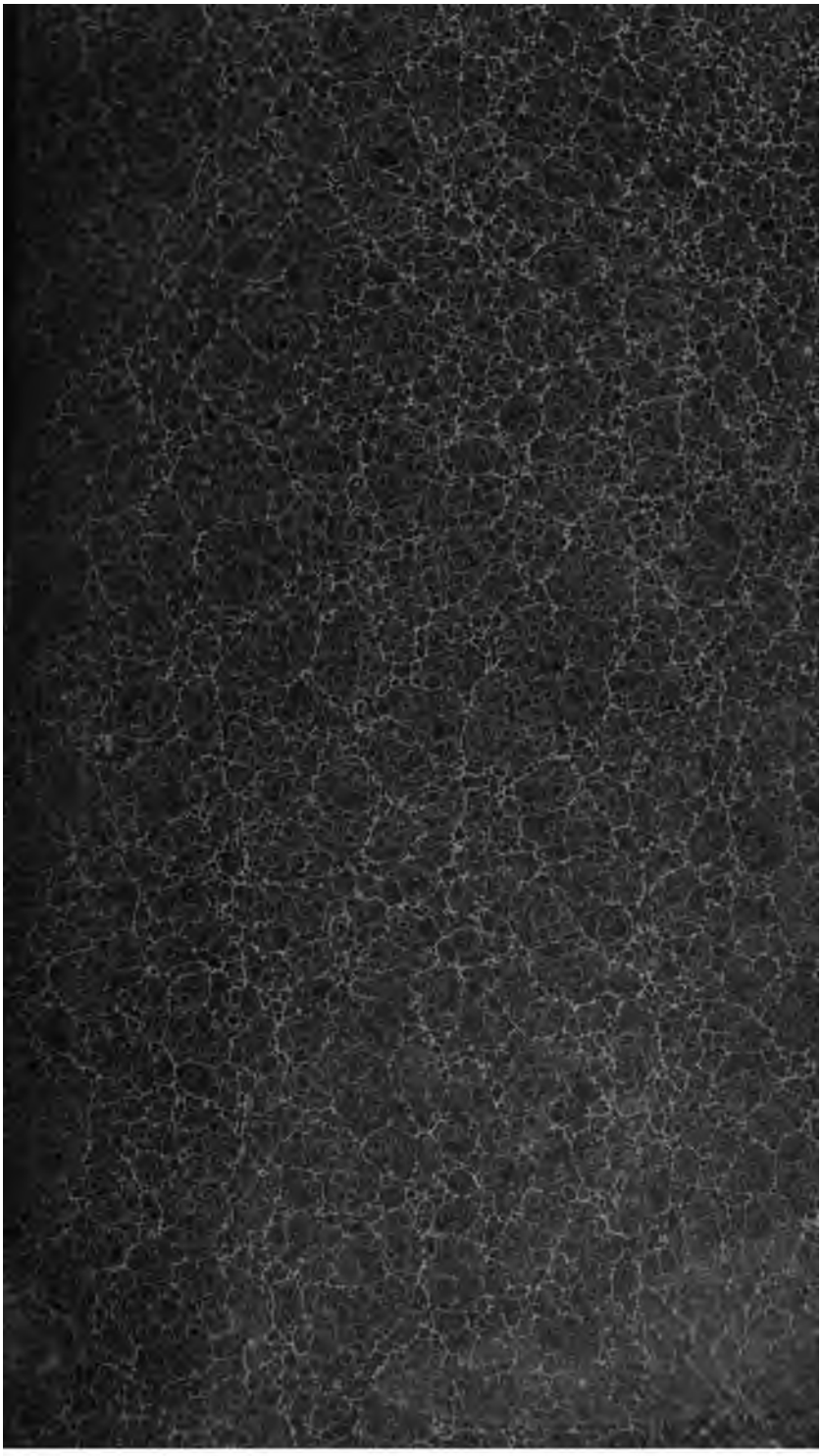

MÉMOIRES

COMPLETS ET AUTHENTIQUES

DU DUC

DE SAINT-SIMON.

XV.

BRUXELLES.
A LA LIBRAIRIE PARISIENNE,
FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE,
RUE DE LA MADELEINE, N. 438.

IMPRIMÉ CHEZ PAUL RENOUARD,
RUE GARENCIÈRE, N° 5.

MÉMOIRES

COMPLETS ET AUTHENTIQUES

DU DUC

DE SAINT-SIMON

SUR LE SIÈCLE DE LOUIS XIV ET LA RÉGENCE,

PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL ENTIÈREMENT ÉCRIT DE LA MAIN DE L'AUTEUR,

PAR M. LE MARQUIS DE SAINT-SIMON,

PAIR DE FRANCE, etc., etc.

TOME QUINZIÈME.

PARIS.

A. SAUTELET ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

RUE DE RICHELIEU, N° 14;

ALEXANDRE MESNIER, PLACE DE LA BOURSE.

1829.

MÉMOIRES

DU DUC

DE SAINT-SIMON.

CHAPITRE PREMIER.

Mémoire adressé à M. le duc d'Orléans au sujet de la tenue des états-généraux, mai 1717.

MONSEIGNEUR, l'honneur que me fait votre altesse royale de m'ouvrir ses pensées sur l'avantage et les inconvéniens d'assembler les états-généraux de ce royaume dans les embarras présens du gouvernement de l'état dont vous êtes chargé, et de m'ordonner d'y bien penser pour vous en dire mon avis, m'engage, pour répondre dignement à la grandeur et à l'importance de la matière, d'écrire plutôt que de parler, comme un moyen contre les défauts de mémoire, et ceux de la promptitude du discours, et de la confusion de la conversation.

Avant d'entrer en matière, votre altesse royale se souviendra s'il lui plaît, par deux faits trop graves pour lui être échappés, que de tous ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher dans tous les temps aucun n'a plus d'estime, ni, pour ainsi parler, plus de goût naturel pour les états-généraux que j'en ai toujours eu. L'un est que, travaillant sous les yeux de feu monseigneur le Dauphin, père du

roi, aux projets dont vous avez pris quelques parties, le principal des miens était d'assembler des états-généraux de cinq ans en cinq ans, et de les simplifier de manière qu'ils se pussent assembler sans cette confusion qui les a si souvent rendus inutiles; que ces états-généraux fussent en grand et en corps le surintendant des finances pour les dons, les impôts, leur répartition, leur recette, et leur depense; qu'il fût compté de tout devant eux; qu'entre chaque tenue il en subsistât une députation d'un personnage de chacun des trois ordres pour faire dans l'intervalle les choses journalières et d'autres pressées, jusqu'à certaines bornes, par une administration dont ils seraient comptables aux états prochains; qu'ils eussent durant cet exercice un rang et des privilèges, qui vous ont montré jusqu'où va mon respect pour la nation représentée; et que ce qui serait mis à part pour les dépenses particulières du roi, comme une espèce de liste civile, fût géré par un trésorier, qui n'en compterait qu'au roi par sa chambre des comptes.

L'autre est celui d'assembler les états-généraux aussitôt après la mort du feu roi, et votre altesse royale se peut souvenir combien j'ai pris la liberté de l'en presser, qu'elle l'avait résolu, et que si elle a depuis changé d'avis ç'a été constamment contre le mien.

Il n'est pas question ici de s'arrêter à ces deux faits, qu'il suffit de représenter à votre mémoire en deux mots. Le premier ne pouvait être d'usage que sous un roi majeur, et selon le cœur de dieu, né pour être le père de ses peuples, le restaurateur de l'ordre, et un modérateur incorruptible par un discernement exquis de la justice et de ses intérêts véritables. L'explication de ce projet ne vous apprendrait rien de nouveau, m'écarterait de mon sujet, renouvellerait inutilement ma douleur amère de la perte d'un tel prince, et de l'inutilité de ce que j'avais

conçu et digéré avec plus de joie encore que de travail pour l'honneur et l'avantage solide de la France. L'autre a été si fort agité avec votre altesse royale avant et après la mort du roi, et cette époque est si récente, qu'il ne peut être échappé de votre mémoire.

Ce qui fait présentement naître la pensée d'une tenue d'états-généraux est, par ce que votre altesse royale m'a fait l'honneur de m'en dire, subsidiairement l'état d'engagement et de difficulté où en est l'affaire des princes, mais effectivement le terme d'embarras où se trouvent les finances; et puisque c'est de ce dernier point qu'il s'agit réellement ici, c'est celui qu'il faut traiter le plus solidement qu'il me sera possible par rapport au remède des états-généraux, en y faisant entrer après en son temps celui des princes.

Beaucoup de raisons m'empêcheront d'entrer en aucun détail sur l'administration des finances. J'évite toujours avec soin de traiter des choses passées, où il n'y a plus de remède à proposer. Je me suis rendu une si exacte justice sur mon incapacité spéciale en ce genre que votre altesse royale sait que je n'ai pu être vaincu ni par son choix, ni par ses bontés, pour m'en charger. J'ai pris la liberté de lui en proposer un autre, comptant sur son esprit, sur son application, sur son désintéressement naturel et fondé sur les biens et les établissemens infinis dont il est environné. Si de profonds détours, si des desseins artificieusement amenés à leur période, en ont été pour moi un fruit amer aussi surprenant qu'imprévu et subit, cela m'est un nouveau motif de silence, quelque impartial que je me sente quand il est question du bien de l'état, ou même de traiter d'affaires. J'ose même en attester votre altesse royale, qui a eu souvent occasion d'en être témoin, soit en particulier, soit dans le conseil. Je n'ai que des grâces infinies à lui rendre de ce que ses

bontés ont seules excité tout cet effet d'ambition, et de ce qu'elles sont demeurées invulnérables à toutes les étranges machines conjurées et rassemblées contre moi durant ma plus juste et ma plus profonde confiance.

Quel que soit l'état des finances, que, jusqu'à ce mois-ci, votre altesse royale m'avait toujours assuré devoir sûrement prendre une bonne consistance, je suis persuadé qu'il y a du remède, si on veut le chercher avec docilité, et se départir de même de ce que l'expérience montre avoir été mal commencé. Encore une fois, je le répète, je ne prétends point blâmer une administration dont je me suis senti incapable, que je ne puis ni ne voudrais examiner, et dans laquelle je me persuade qu'on a fait du mieux qu'on a pu. Mais sans tomber sur une gestion inconnue, et raisonnant seulement sur l'effet de cette gestion dans une matière que le feu roi a laissée dans un état infiniment difficile et violent, je dis que la bonté des peuples de ce royaume, et l'habitude du gouvernement monarchique, ne doit faire chercher le remède qu'entre les mains de votre altesse royale, et dans les conseils des personnes intelligentes en cette matière qu'elle en voudra consulter par elle-même, ou par ceux qui, sous elle, conduisent les finances.

La difficulté consiste en la continuation de deux impôts extraordinaires que l'autorité du feu roi et l'extrémité de ses affaires firent établir l'un après l'autre sous le nom de Capitation et de Dixième, avec les paroles les plus authentiques de les supprimer à la paix, et sans lesquels nonobstant la paix, et toute la diminution de dépense qui résulte de la mort de nos premiers princes, et de l'âge du roi, le courant ne peut se soutenir ; et en ce que ces mêmes impôts sont insupportables par leur nature et par leur poids à la plupart des contribuables, réduits à l'impossibilité de payer.

Plusieurs questions se présentent à l'esprit tout à-la-fois sur le genre du remède des états-généraux, mais qui se réduisent à deux principales, desquelles naîtront les subdivisions: 1° si on doit espérer le remède par les états-généraux; 2° si les états-généraux ne produiront pas de plus fâcheux embarras que ne sont ceux pour l'issue desquels on réfléchit si on les assemblera.

Plût à Dieu, monseigneur, que vous n'eussiez point été détourné de la sainte et sage résolution que vous aviez si mûrement prise de les indiquer à la mort du roi, c'est-à-dire dans la séance, de la déclaration de votre régence, pour en signer les lettres de convocation le jour même, et les assembler deux mois après! Deux autres mois de prolongation pour donner plus de loisir aux choix et aux délibérations des assemblées particulières pour la députation à la générale, et autres deux mois pour la tenue des états-généraux, n'auraient fait que six mois, huit au plus, pendant quoi la finance eût roulé bien ou mal de l'impulsion précédente, mais sans rien du vôtre. De dire, comme on le fit avec trop de succès, qu'il fallait vivre en attendant, est-ce en vérité, que, si le feu roi fût encore demeuré huit mois au monde, l'on n'eût pas vécu ces huit mois? Les états-généraux auraient trouvé tout en entier à votre égard, et n'auraient eu ni excuse, ni desir d'excuse de chercher et de proposer des remèdes à l'épuisement, charmés d'une marque si prompte de l'honneur de votre confiance, et par cela même prêts à tout sacrifier pour vous. Pardonnez ce mot à mes regrets, il ne se trouvera pas inutile pour la suite.

A présent tout est entamé sur la finance: monnaies, taxes, liquidations, suppressions, retranchemens, billets de l'état, conversions et décris de papiers, ordres de comptables. Il en est résulté une diminution de dépenses par l'extinction d'un grand nombre de capitaux en tout

ou en partie, et de beaucoup d'arrérages accumulés, et en outre il en doit être rentré de gros fonds extraordinaires dans les coffres du roi. Tout cela néanmoins est insuffisant; et il n'est pas malaisé d'en conclure qu'il en faut venir à frapper de plus grands coups, dont la bonté de votre altesse royale ne peut que difficilement se résoudre à donner les ordres, et que ceux qui par leurs emplois les lui peuvent suggérer, et les doivent exécuter, craignent de prendre l'évènement sur eux.

Ceux-là sentent maintenant la faute qu'ils ont faite de vous avoir détourné de la convocation des états-généraux à la mort du roi. Ils avaient compté sur des arrangemens et des ressources qui leur ont manqué, après avoir assuré votre altesse royale que la finance se rétablirait aisément en suite de certaines opérations nécessaires, et l'en avoir persuadée par leur propre confiance. Mais la principale de ces opérations est celle qui cause le plus de désordre dans les finances. Ce n'est point par l'avoir prévu, et m'y être constamment opposé autant que le respect pour vous me l'a permis, que je fais ici mention de la chambre de justice, mais parce que les suites en sont telles qu'il n'est pas possible de n'en pas dire un mot. Je me garderai bien de retoucher aucune des raisons que j'eus l'honneur de vous représenter contre cet établissement, dès le premier moment que vous me fîtes celui de m'en parler, et que j'ai pris la liberté de vous répéter souvent. Mais en même temps qu'il était juste et nécessaire de punir les excès des gens d'affaires d'une manière qui remplît les coffres du roi au soulagement du peuple, ce qui est arrivé de l'interruption du commerce était infiniment à craindre de la voie qui a été prise, et d'un manque de confiance dont le remède est impossible tant que les suites en seront subsistantes, remède que les états-généraux ne paraissent pas propres à fournir.

En effet, bien que le tribunal de la chambre de justice ait terminé ses séances, l'examen de ce qu'elle a laissé imparfait se continue chez M. le duc de la Force. Il a eu peine à s'en charger sans un nombre de personnes suffisantes pour expédier promptement les matières et pour s'entr'éclaircir les uns les autres. Votre altesse royale avait elle-même jugé sa demande si raisonnable qu'elle avait destiné un bureau à ce travail. Mais d'autres raisons ont fait borner ce bureau à un seul homme avec M. le duc de la Force, qui tous deux y suffiront à peine en un an. Par cette lenteur un grand nombre de fortunes demeurent suspendues; et tant qu'elles ne seront point assurées de leur état, et par un cercle inévitable, beaucoup d'autres avec elles, il n'y a pas de circulation à espérer. M. le duc de la Force court risque de partager la haine des taxes avec les premiers auteurs par ce genre de travail tête à tête; mais la confiance en demeure nécessairement arrêtée, et avec elle, tout le mouvement de l'argent, et le salut de l'état pour ce qui concerne les finances.

La seule chose qui les soulage, en remédiant aux désordres du change, et en facilitant les paiemens, est l'établissement de la banque du sieur Law, à laquelle j'avoue que j'ai été très contraire, et dont je vois le succès avec une joie aussi sincère que si j'en avais été d'avis, encore que je n'y aie voulu prendre aucun intérêt. Mais puisque ce soulagement ne promet pas assez pour se passer d'autres remèdes, voyons enfin, après tout cet exposé, ce qui se peut attendre d'une tenue d'états-généraux.

Cette assemblée, infiniment respectable, et qui représente tout le corps de la nation, forme un conseil très nombreux. Chaque député y est chargé des plaintes et des griefs de son pays et de son état, dont il est ordinairement plus instruit que des remèdes qu'il vient y de-

mander au roi. Chacun y sent son mal d'autant plus vivement que c'est de l'effet de ce sentiment qu'il espère le soulagement qu'il est venu demander. Avec les maux généraux il y en a beaucoup de particuliers qui suivent la nature des productions et du genre de commerce de chaque province, et encore la nature de chacun des trois ordres qui composent les états-généraux; et l'homme est fait de manière qu'il est bien plus touché de son mal particulier que de celui qu'il souffre en commun avec tous les autres, conséquemment porté à se reposer sur qui il appartiendra du remède à ces maux généraux, et à n'agir vivement que sur ce qui en particulier le regarde. Ce qu'il est à craindre de voir arriver dans une assemblée tirée de tous les divers pays du royaume et des trois ordres de chaque pays, c'est que chacun n'y pense qu'à sa propre chose, sans se mettre beaucoup en peine de la générale, ni de celle de son voisin, sinon par rapport à la sienne, et que cet intérêt particulier ne remplisse l'assemblée d'une foule de propositions de remèdes différens, contradictoires les uns aux autres, sans qu'il en résulte rien qui ait une application certaine au mal général pour la guérison duquel elle aura été convoquée. En ce cas, quelle confusion! et quel fruit des états-généraux?

Mais parmi ceux qui y seront députés, peut-on espérer qu'il s'y en trouve de bien versés dans la science des finances, qui en aient fait une étude suivie et principale, et qui s'y soient perfectionnés par l'expérience? Tous ceux de ce genre sont sûrement connus, et il n'est pas besoin d'une telle assemblée pour les avoir sous sa main et pour les consulter. Il est au contraire à présumer que, faisant un nombre, pour ainsi dire, imperceptible parmi la foule des députés, et parlant une langue étrangère à la plupart, ils leur deviendront aisément suspects, qu'ils en seront peut-être méprisés, et que leurs avis y deviendront au

moins inutiles. Or ce succès ne vaut pas une tenue d'états-généraux.

Que si l'on objecte que c'est être hardi que de penser qu'une telle assemblée ne soit pas capable de bonnes raisons, et de goûter les bons remèdes que quelques députés y pourront proposer, et de n'espérer pas de cette foule un bon nombre de bonnes têtes remplies d'expédiens de la discussion desquels il se puisse tirer d'excellens remèdes, il est aisé de répondre que tel est le malheur, non la faute, de la nation gouvernée depuis tant d'années sans avoir presque le temps ni la liberté de penser, que chacun a ses affaires domestiques, et encore avec les entraves qui ne sont pas cessées depuis un assez long-temps pour qu'on ait pu les oublier. Il est difficile d'espérer qu'il se soit formé dans ce long genre de gouvernement un assez grand nombre de gens pour l'administration des affaires publiques à travers les périls attachés à cette sorte d'application, d'où il ne se peut qu'il n'étincelle toujours quelque chose, et dans le dégoût de l'inutilité qui s'y trouvait jointe. Je dis donc, et à Dieu ne plaise que je pense autrement de ma nation, et d'une nation qui s'est toujours si fort distinguée parmi toutes les autres en tout genre! je dis donc qu'elle abonde en esprit et en talens, mais que cet esprit et ces talens ayant été si longuement enfouis à l'égard de ce dont il s'agit maintenant, ce serait comme une création subite, si on voyait le talent et l'art de l'administration, et en chose si difficile, paraître en un nombre de députés suffisant pour former avec succès des délibérations heureuses, et qui pussent remédier aux maux généraux pour lesquels on les aurait assemblés. C'est un malheur, qu'on ne peut jamais assez déplorer, et qui ne peut être assez fréquemment et assez fortement inculqué au roi, que d'avoir rendu inutiles tant d'excellens esprits,

qui font maintenant un si grand besoin, par les avoir continuellement gouvernés sans aucune liberté d'application, et d'avoir commis cette faute dans une nation unique peut-être dans le monde, en théorie et en pratique, par sa fidélité, son obéissance, son attachement, son amour pour sa patrie et pour ses rois. Mais le mal est fait par une longue suite d'années écoulées sur le même ton. Il ne se peut réparer que par un autre espace de temps où il soit permis de s'instruire, de penser et de raisonner; et il s'agit, puisque ce temps ne fait que commencer sous les heureux auspices de la régence la plus douce et la moins contredite, de se servir de ce que la nation peut offrir, et non de ce qu'on a ci-devant comme éteint en elle. Or, ce qui y sera toujours subsistant est un fonds d'esprit, de pénétration, d'activité, d'application, qui, ayant la liberté de germer dans les suites, produira les fruits excellens que la conduite passée a rendus si rares, au grand dommage de l'état, du roi, de votre altesse royale, et en attendant produira cette fidélité, cette obéissance, cet attachement, cet amour du roi et de la patrie qu'on ne peut suffisamment exalter, et dont votre altesse royale peut faire de sages et d'excellens usages.

Par ces tristes raisons, mais si sensiblement vraies, il me paraît, monseigneur, qu'il n'y a point de remède à attendre des états-généraux pour les finances. Si vous appelez remèdes ces grands coups que vous ne m'avez point encore confiés, mais qu'il est impossible de ne pas entrevoir dans la situation violente qui fait penser aux états-généraux ceux peut-être dont l'emploi les éloigne le plus, il est bien à craindre que cette grande assemblée, essentiellement divisée d'intérêt, ne se divise en troubles à cette occasion. En effet ce qui tombe le plus aisément dans la pensée dès qu'il est question de grands coups, c'est l'abolition ou le retranchement peu différent des

rentes de la ville et suivant le besoin des autres pareilles créées sur le roi. Sans que votre altesse royale sonde là-dessus les états-généraux, ce qui serait d'un danger infini pour elle, on peut se persuader que la proposition y en sera faite par tous les députés de la campagne, et vivement contredite par tous ceux des villes. Je m'exprime ainsi par rapport à l'intérêt contradictoire de ces deux espèces de personnes, et j'entends sans distinction d'ordres par députés de la campagne tous ceux des trois ordres qui n'ont rien ou très peu sur le roi, et de même par ceux des villes, ceux dont la principale fortune roule sur ces sortes de rentes. De ce genre sont tous les magistrats de la haute et basse robe, et tout ce qu'on peut nommer suppôts de justice, comme avocats, procureurs, huissiers, payeurs des gages des compagnies, et avec eux tous les bourgeois et gens dont le patrimoine n'est point en terres. De tous ceux-là, qui sont en grand nombre, et qui par leur profession sont les plus en état de bien parler et de se faire entendre, la ruine est attachée à cette suppression. Les députés de la campagne, avec raison, y croiront trouver leur salut, parce que cette immense diminution de dépense, donnant lieu à une grande diminution de charges extraordinaires, les soulagera beaucoup sans rien entamer de leur fonds de biens qui, au contraire, profitera d'autant plus qu'ils se trouveront plus en état de faire valoir leurs terres. A ce grand intérêt se joindra la jalousie de ceux-ci contre les autres, qui a déjà sourdement paru en bien des rencontres. Ils regardent comme le malheur et la ruine de l'état ces établissemens de biens factices qui, par la facilité de leur perception, donnent occasion à un si grand nombre de personnes d'y placer leur bien pour en vivre à l'ombre et dans le repos, aux dépens des sueurs des gens de la campagne, dont presque tout le travail retourne au roi par l'excès des impôts

dont il a besoin pour suffire aux rentes dont il s'est chargé, et qui par ce moyen met en sa main tout le bien de son royaume : ceux des terriens par ce qui vient d'être dit, ceux des rentiers en ouvrant ou fermant la main comme il lui plaît.

D'un intérêt aussi pressant et aussi contradictoire que peut-on se promettre qu'une division, dont le moindre mouvement sera de ne plus trouver assez de tranquillité dans l'assemblée générale pour en espérer les remèdes aux maux pour la cure desquels elle aura été convoquée? division d'autant plus grande que les ordres mêmes se trouveront dans un intérêt opposé. Le premier sera le moins désuni des trois sur ce point, excepté un petit nombre d'ecclésiastiques riches de patrimoine, et dont le patrimoine consistera pour la plus grande partie en rentes ; tous les autres ou nés pauvres ou cadets de famille, ne vivant que de leurs bénéfices, c'est-à-dire des terres qui en font la consistance, seront pour la suppression ou le retranchement des rentes. Le second ordre se portera avec rapidité au même avis. C'est de tous les trois le plus opprimé, celui qui a le moins de ressources, le seul néanmoins qui existât dans les temps reculés, celui qui a été constamment la ressource de l'état, le salut de la patrie, la gloire des rois, qui a mis sur le trône la branche régnante, et chez qui le zèle, l'amour de la vertu, de la patrie et de ses légitimes souverains, n'a point cessé, depuis la fondation de la monarchie jusqu'à ce jour, d'être en exemple illustre à toutes les nations, et de soutenir la sienne par les flots de son sang.

J'avoue, monseigneur, que j'ai besoin de me faire violence pour me retenir sur la situation cruelle où le dernier gouvernement a réduit l'ordre duquel je tire mon être et mon honneur. Votre altesse royale a souvent été témoin de l'amour et du respect que je lui porte, et des

élans qui m'ont trop souvent échappé aux traitemens qui lui ont été faits. Réduit pour vivre à des alliances affligeantes, et à manger bientôt après pour s'avancer ce que ces alliances avaient produit, peu de cet ordre auront intérêt à soutenir les rentes; beaucoup moins le voudront faire, liés par vertu à l'intérêt général; moins encore l'oseront par rapport à tant d'autres qui, n'ayant point de cette sorte de bien, tomberaient rudement sur ce petit nombre. Les terres et l'épée, voilà tout le bien de la noblesse. Les rentes sont très opposées au bien foncier; elles ne le sont pas moins à celui qui se peut acquérir par la récompense des armes. Plus le roi a de rentes à payer, moins il a de pensions et de grâces pécuniaires à répandre sur la noblesse qui sert, qui ruine ses terres en servant, et contracte nécessairement des dettes qui transportent ses terres aux paisibles rentiers; et ces rentiers, qui ne font aucune dépense de cour ni de guerre, profitent doublement du sang de la noblesse, et par la conservation de leur patrimoine, et par la ruine de ceux qui suivent les armes. On doit donc compter que tout notre ordre sera contraire aux rentes, avec ce feu français qui est si utile à la guerre, mais qu'il n'est pas à propos d'allumer au milieu de la paix et de la régence.

Le troisième ordre sera d'un avis entièrement et tout aussi vivement différent, si la bonne manière de juger de ce que feront les hommes, et en choses de ce genre, se doit prendre par l'intérêt. Or l'intérêt de cet ordre est double à maintenir les rentes : premièrement elles font presque tout son bien : en total du plus grand nombre, en la plus grande partie de beaucoup, en quelque partie au moins de tous. D'ailleurs tout cet ordre est appliqué à des emplois, et tourné à un genre de vie qui ne lui permet guère de changer de goût et de méthode sur la nature de son bien. Ceux qui suivent l'administration de la

justice et l'étude des lois n'ont pas le loisir de se détourner à la régie de leurs biens fonciers. La perception de leurs rentes ne les tire ni des tribunaux ni de leur cabinet. Le commerce des charges entre eux en puise toute sa facilité. L'augmentation de leur bien se fait de même d'une manière aisée, et la commodité de le partager dans leur famille s'y trouve toute pareille. Je ne parle point d'un petit nombre de gens de cet ordre qui, portés aux armes par une élévation de courage, et soutenus de beaucoup d'application et de mérite, sont arrivés à faire honneur à la noblesse, et quelques-uns même à la commander avec réputation et gloire pour eux et pour l'état, ni d'un plus grand nombre de paresseux et de libertins qui se sont comme fondus ou dans les troupes ou dans l'oisiveté. Les premiers, inscrits dans l'ordre de la noblesse par leur vertu, ne se sépareront point de l'intérêt de ceux dont ils tirent tout leur lustre, mais ce nombre est si petit qu'il n'est pas à compter; beaucoup moins ces libertins, la plupart ignorés jusque dans leurs familles. Les négocians se trouvent par leur état aussi attachés aux rentes; et pour ce qui est des bourgeois proprement dits, gens vivant de leur bien, presque tout est en rentes, et de ceux-là il n'y en a presque aucun qui ne songe à élever sa famille par quelque charge. Voilà pour la première raison.

La seconde n'est pas moins forte, parce que c'est celle de l'ambition. Nul moyen à cet ordre de se mêler avec le second que l'abondance de l'un et le malaise de l'autre; et comme de ce mélange résulte un honneur et un avantage dont le troisième ordre est très jaloux, il est à présumer qu'il ne s'en laissera pas aisément fermer la porte, beaucoup moins celle que le dernier gouvernement lui a si largement ouverte, qui est cette domination que le riche a toujours sur le pauvre, de quelque extraction qu'ils soient, et qu'il appuie par des emplois d'autorité

où on n'arrive que par les charges vénales, dont les prix sont excessifs par rapport à leur revenu. Ces voies de s'égaler à la noblesse ne s'abandonneront pas aisément, d'autant plus qu'elles se terminent à quelque chose de plus fort, par le besoin continuel où la noblesse se trouve, depuis la plus illustre jusqu'à la moindre, des biens et de la protection (car il en faut dire le mot) des particuliers riches et en charge du troisième ordre, dont il est presque tout entier composé. Ce n'est pas que je pense que tout le troisième ordre soit riche; mais je dis que, à la réserve d'un très petit nombre, tous sont considérables à la noblesse ou par les biens ou par les emplois. En effet, pour un créancier du second ordre, on en trouverait mille du troisième, et au contraire un débiteur du troisième pour mille du second. A l'égard des charges, outre que le nombre de celles de judicature, de plume et de finances, est infini, il n'en est aucune qui n'ait une autorité et un pouvoir direct ou indirect, qui ne souffre aucune comparaison avec quelque charge militaire que ce soit dont la proportion puisse être faite.

Par ce court détail il paraît que presque tout le premier et le second ordre seront très animés contre les rentes, et le troisième au contraire très ardent et très attentif à les soutenir. De ce débat, qui est fondé sur la destruction de la fortune des uns et des autres, on ne peut attendre qu'aigreur, cabales, animosités. Les *mezzo termine* auront en ce genre, plus qu'en aucun autre, le sort d'amuser le tapis, de nourrir les intrigues, d'aiguiser les haines, et de demeurer inutiles. Aucun foncier ne voudra renoncer à une si belle occasion de se délivrer de ce qui l'opprime. Aucun rentier ne donnera son fonds, ni partie de son fonds, au bien public ni à l'avantage de la paix et de la tranquillité. Dans ce contraste que fera votre altesse royale entre le clergé et la noblesse d'une part, et les

parlemens et autres cours, les négocians, tout le tiers état de l'autre? Ce mal sera en sus de tous les autres. N'est-il pas plus sage de le prévoir et de l'avoir de moins, puisque, au lieu d'un remède que vous voulez demander, et que vous voulez espérer des états-généraux, non-seulement vous n'en aurez point, mais vous vous procurerez cette division de plus qui peut devenir très embarrassante? Mais, après avoir examiné la chose par les ordres, recherchons-la par les provinces. Cela n'apprendra pas beaucoup de choses nouvelles, puisque les députations des provinces ne sauraient être que des trois ordres; mais cette manière achèvera d'approfondir.

Je pense qu'on n'y trouvera que peu de différence. Les provinces d'états seront partagées. Les unes voudront se continuer la douceur de l'administration, les autres celle de la perception facile de ces rentes créées sur les états; d'autres, qui n'en sentent que le poids, et qui ont jalousie de l'autorité que cette gestion donne à ceux qui l'ont en quelque degré que ce soit, desirent s'en affranchir. Quelques gens voisins de Paris seront aussi pour les rentes; mais toutes les provinces qui n'ont point d'états y seront très contraires, et, comme elles sont en plus grand nombre, le parti des fonciers contre les rentiers en sera d'autant plus fort. Ainsi, de quelque manière que cette affaire puisse être considérée, on ne peut la regarder que comme la pomme de discorde qui rendra la tenue des états-généraux longue, difficile, infructueuse pour l'objet qu'on s'en propose, et périlleuse par la division qui seule en résultera. En voilà suffisamment pour la première partie, quant aux finances. Voyons si on s'en peut raisonnablement promettre un meilleur succès par rapport à l'affaire des princes.

Avant de mettre une affaire sur le tapis, il faudrait être bien d'accord avec soi-même pour savoir précisé-

ment quelle issue on lui desire d'une manière définitive. Par tout ce qui s'est passé (car je n'en puis juger que par là, et votre altesse royale me pardonnera bien si je le lui dis avec franchise), il me paraît que l'évènement lui en importe peu, pourvu qu'il ne roule pas sur elle. Par politique vous voulez une balance; par nature une indécision entre si proches, et c'est ce qui incruste cette balance à vos yeux; par sentiment madame la duchesse d'Orléans d'une part, de l'autre M. votre fils et sa postérité, vous tiennent en suspens; d'où il résulte que de votre choix les choses en demeureraient où elles en sont, sans l'importunité d'une poursuite qui vous paraît ardente et qui se renouvelle trop souvent à votre gré. Je me garderai bien d'entrer dans aucun détail du fond de la question pendante, ni de la manière dont elle a été jusqu'à présent traitée par votre altesse royale et par les parties, moi-même j'en suis une, et c'est pour moi une surabondance de raisons pour m'en taire; mais il s'agit de savoir ce que vous prétendez en renvoyant la cause aux états-généraux, et si ce moyen est bon pour arriver à la fin que vous vous proposez.

Vous n'en pouvez avoir que deux: 1° d'éviter tout jugement, pour conserver cette balance entre les princes; 2° de vous décharger de la haine de ce qui sera décidé. Mais, si vous vous trompez dans l'une et dans l'autre de ces vues, certainement vous ne devez pas déférer cette affaire aux états-généraux.

Portez-la-leur pour en attendre le jugement ou l'avis? la chose est égale. Si c'est en apparence pour en avoir le jugement, ne comptez ni sur votre adresse ni sur votre autorité pour l'empêcher. Un tel jugement, proposé à une pareille assemblée, ne lui échappera jamais. C'est un monument trop important aux états-généraux pour que rien l'emporte auprès d'eux sur cette sorte de conquête, et après

une interruption si longue et si irritante, et dans un temps si affranchi. La multitude ne craint point la haine que redoutent les particuliers; et plus cette grande affaire a été présentée à différens juges, moins toutes sortes de jugemens ont paru compétens, et plus, encore une fois, il sera du goût des états-généraux de la décider d'une manière nette et précise. Si vous vous contentez d'une consultation simple, peut-être ne s'en satisferont-ils pas; mais à tout le moins ils répondront à votre consultation d'une manière claire et publique. Ainsi monseigneur, au lieu d'échapper par cette voie, vous verrez très certainement un jugement rendu, ou un avis si décisif et si public qu'il ne vous restera plus de refuites pour éviter de le tourner en jugement et de le prononcer vous-même. Vous n'éviterez donc point un jugement aux états-généraux; et cette première vue vous la devez réputer fausse.

A l'égard de vous décharger de la haine du jugement, espérez-le aussi peu que d'éviter le jugement même par le moyen des états-généraux. Je ne m'engagerai pas à détailler des personnes respectables; mais bien dirai-je à votre altesse royale que vous avez affaire à des yeux très perçans, qui voient très bien que rien du dehors ni du dedans ne vous engage à convoquer une pareille assemblée; conséquemment que, dès que vous la convoquerez pour les juger, ou dès que le jugement s'ensuivra, comme je crois l'avoir démontré, ils ne s'en prendront qu'à votre volonté, laquelle, laissée à elle-même par la situation des choses, se sera librement déterminée de son plein gré à ce parti, et conséquemment ils ne répondront qu'à vous de ce qui en résultera à l'égard de la question qui y sera décidée. Que votre altesse royale perde en ceci toute confiance aux adresses, aux négociations, aux interpositions. Tout se mesurera par la décision, et dans cette décision tout

n'est qu'accessoire, hors un point unique qui est celui de la question.

De la manière dont cette question sera déterminée, tout dépendra donc pour vous, c'est-à-dire la haine certaine des uns, le gré médiocre des autres, qui à travers tout pénétreront, se porteront, et ne considéreront que vous comme convocateur et moteur de l'assemblée : convocateur certain et d'autant plus assuré que vous l'aurez fait en toute liberté; moteur, personne n'en saurait répondre que le dépit de ceux qui auront perdu leur procès; mais à l'égard de qui l'aura gagné, peu de gré à vous, un médiocre à l'assemblée, beaucoup à la nature de leur cause ou à celle de leurs établissemens, non peut-être sans quelque indignation de tant de circuits et de peines à se voir enfin au bout des leurs. Au contraire, la haine et le dépit de qui l'aura perdu, n'osant et ne pouvant mordre sur une telle assemblée avec laquelle il serait trop imprudent de rompre toute mesure, tomberont à plomb sur vous d'une manière d'autant plus envenimée que la solennité du jugement en aura infiniment augmenté la douleur et la confusion. Ainsi, monseigneur, comptez d'en recueillir une haine d'autant plus dangereuse que cette voie de finir la question est plus solennelle et publique, conséquemment plus pénétrante; comptez que cette haine sera trop forte pour ne tomber sur personne, que l'assemblée n'en est pas susceptible, que par les raisons touchées, et par mille autres, vous êtes le seul à qui elle puisse s'appliquer.

La double vue qui vous fait penser à porter l'affaire des princes aux états-généraux, ne pouvant que vous faire plus lourdement tomber dans ce que vous voulez éviter et que vous attendiez de cette voie, la conclusion n'est pas difficile que les réflexions de votre altesse royale doivent la porter à l'abandonner sur ce point. Or, celui

des finances n'en tirant aucun secours, et votre altesse royale ne pensant à une tenue d'états-généraux que pour les finances essentiellement, et subsidiairement pour l'affaire des princes, il me paraît qu'elle ne peut être conseillée de les assembler. Mais ce n'est pas assez de vous avoir démontré cette tenue parfaitement inutile pour les desseins que vous vous en étiez proposés; il faut encore faire faire à votre altesse royale l'attention nécessaire sur les inconvéniens qu'elle pourrait produire à présent.

1° On ne peut les prévoir tous, et il est aisé qu'il en arrive de plus grands que ceux dont on va parler, tant de la combinaison et de l'entrelacement de ceux-là mêmes que des évènemens fortuits et de la nature des choses. Le premier qui se présente à l'esprit est l'embarras qui naîtra des compétences et des rangs qui seront respectivement prétendus. On voit maintenant que ceux dont le droit est le plus certain, et que l'usage le plus constant et le plus suivi devrait avoir mis hors de toute contestation, deviennent chaque jour l'objet des plus vives disputes; combien plus dans une assemblée aussi générale, aussi longuement interrompue, dont toutes les relations qui nous restent de celles qui ont été tenues sont laconiques sur cette matière, parce qu'autrefois rien n'était mieux établi et observé que les rangs dans ces grandes solennités, et que personne n'osait ni ne songeait à outrepasser le sien! Le temps présent semble tout permettre en ce genre, et le pis-aller d'une mauvaise cause est un *mezzo termine*, par lequel elle gagne au moins, pour peu que ce soit, ce qu'elle n'avait pas. Ainsi on doit s'attendre que les députés personnellement entre eux, que les députations, au nom de leurs bailliages et de leurs gouvernemens, que les ordres mêmes, quelque décidé que soit celui des trois chambres entre elles, tous formeront

des contestations qui dureront long-temps, et tous y seront si opiniâtres que votre altesse royale en aura pour plusieurs mois avant de pouvoir travailler à aucune autre affaire; que celle-là deviendra très importante par les haines, la division, l'esprit de contention, et que ce qui en résultera portera nécessairement sur toute la tenue des états-généraux. J'abrège cet article, qui pourrait être prouvé et étendu à l'infini, mais qu'il suffit de présenter tout nu pour en faire apercevoir, du premier coup-d'œil, toute l'importance à votre altesse royale, et lui donner à méditer sur ses dangereuses conséquences.

2° Personne n'a une idée bien juste des états-généraux. Le petit nombre de ceux qui se sont appliqués à l'examen de la nature de ces assemblées et de leur autorité, soit par une étude essentielle, soit par une étude historique par rapport à elles, ne peut être regardé que comme un point en comparaison de ceux qui en sont membres, dont la multitude n'écoutera que l'intérêt de son autorité, et par conséquent portera ses prétentions jusqu'où elles pourront aller. Après ce qui a été touché dans l'article précédent à l'occasion des rangs, il n'est pas aisé de se flatter, pour peu qu'on veuille raisonner sans prévention, que les états-généraux s'en tiennent aux simples remontrances aux demandes, et à ne délibérer que sur les matières qui leur seront proposées par votre altesse royale. Le nom d'états-généraux est d'autant plus grand qu'il n'a paru qu'en éloignement depuis un grand nombre d'années, qu'il est accru dans l'esprit du public par l'idée mal approfondie que ces assemblées ne se sont tenues que dans les cas les plus importans, qu'elles ont toujours été redoutées par les rois, d'où on infère que rien de grand ne se peut sans elles et que par elles, et que leur autorité borne, balance celle des rois, et y ajoute. Le bruit qui se répandit, lors des traités depuis conclus à Utrecht,

qu'il s'en allait tenir, ce qui se dit et s'écrit journellement à l'occasion de l'affaire des princes, grossit infiniment ces idées, qui flatteront trop ceux qui les composeront pour devoir s'attendre de leur part à une grande modestie dans un temps de minorité, sous un prince dont on connaît maintenant avec étendue et par des exemples la bonté, la facilité, le desir de plaire, sa peine de choquer le nombre, et qui, étant le premier sous un roi de huit ans, ne laisse pas de voir en Espagne une branche qui est son aînée et qui se multiplie tous les ans. Les réflexions que cet article présente sont immenses en nombre et en poids; c'est à vous, monseigneur, à les faire, et toutes, et à les pousser dans toute leur étendue. Vous n'êtes que le tuteur et l'administrateur de l'autorité royale; vous aurez un jour à en rendre un compte exact au jeune prince à qui vous la conservez comme dépositaire; vous devez la lui remettre tout entière, les rois en sont infiniment jaloux. Vous savez trop pour ignorer quelle est la différence que mettra entre vous-même et vous-même le jour de la majorité; c'est ce jour qui doit faire sans cesse l'objet de vos méditations. Elles sont trop hautes pour qu'il m'appartienne autre chose que de vous les représenter.

3° Mais, outre ce compte exact de l'autorité souveraine dont vous serez comptable au roi en ce grand jour, vous l'êtes à vous-même au-dedans, au-dehors, aux siècles futurs. Votre réputation dépendra tout entière de la conduite que vous aurez tenue aux états-généraux, et encore plus de leur issue. Sur ce grand théâtre vous paraîtrez tout entier, et sans qu'aucune partie de vous-même puisse être cachée à tant d'yeux perçans, dont vous ferez l'objet et l'étude principale. Là, chacun apprendra à vous craindre ou à ne vous rendre que de vains respects de rang, à vous aimer, à aimer votre administration, ou à se lasser

d'elle et de vous; et ce dégoût est un malheur que celui des temps a souvent attiré aux meilleurs princes, à ceux qui étaient le plus expressément nés pour faire l'amour et les délices des hommes, et qui avaient le mieux commencé. C'est donc en vain que de ce côté-là votre altesse royale s'appuierait sur la pureté de ses intentions, de ses desseins, de son travail, sur son desir et son soin de plaire, ajouterai-je sur son esprit et sur son industrie. Dans une situation aussi forcée qu'est celle du royaume depuis tant d'années, on ne peut plaire qu'à mesure qu'on soulage. Les promesses, les excuses, les espérances, jusqu'à l'évidence de l'impossibilité, tout est également usé. On en est réduit à ce point de ne vouloir plus se satisfaire que de réalités présentes et effectives, parce qu'on est réduit à toute espèce d'impuissance qui, par son genre de nécessité, passe par-dessus toute espèce de considération. Les trois états sont presque également sous le pressoir; je dis presque, car il est vrai que le second y est bien plus durement et en bien plus de manières que les deux autres, qui ne jetteront pas moins les hauts cris, et dont les cris ne seront pas moins perçans. La noblesse, accoutumée de tout temps à postposer tout à l'honneur, à tirer tout le sien de son sang, et conséquemment à le verser avec prodigalité pour l'état et pour ses rois, en est moins attachée aux biens, ainsi qu'il n'y paraît que trop. Les deux autres ordres, dont la vertu et les dignités ne s'acquièrent point par les armes, sont plus attentifs : le premier à un bien dont il n'est que dépositaire et qui appartient aux autels; le troisième à un patrimoine qui fait toute sa fortune, toute son élévation, tout son établissement. Persuadez-vous donc, monseigneur, que vous ne plairez aux états qu'autant que vous leur donnerez un soulagement actuel, présent, effectif, solide et proportionné à ses besoins et à son attente,

C'est cette juste attente qui a amorti généralement partout la douleur de la perte du roi.

Vous l'avez promis solennellement et à diverses reprises, depuis que vous tenez les rênes du gouvernement, ce soulagement si nécessaire et si desiré. Jusqu'ici, c'est-à-dire depuis vingt mois, nul effet ne s'en est suivi; et il ne faut pas vous le taire, tout a été levé avec plus d'exactitude et de dureté que sous le dernier gouvernement, jusque-là que chacun s'en plaint, et avec une comparaison amère. Les provinces en retentissent. Le temps des états deviendra-t-il enfin celui du soulagement? Vous qui voyez avec tant de pénétration, espérez-vous le pouvoir donner tel qu'il plaise? et si la situation des finances ne le permet pas, croyez-vous pouvoir empêcher les états de le prendre aux dépens de ce qui en pourra arriver? Combien la lutte, s'il en naissait une entre votre altesse royale et eux, serait-elle pénible et douloureuse, et quelles en pourraient être les suites dedans et dehors!

4° Ce serait vous abuser d'une manière aussi dangereuse que facile d'espérer contenter en donnant peu et promettant davantage. Je le répète, et votre altesse royale ne peut trop se persuader cette vérité, les promesses sont usées, et les vôtres comme toutes les précédentes. Vous en avez fait de publiques, par des lettres rendues telles par votre ordre aux intendans à l'entrée de votre régence, et vous n'avez pu les exécuter. Le haussement des monnaies, que je crois avoir été très nécessaire, mais dont on devait avoir prévu la nécessité de plus loin, a, au même temps, suivi de trois semaines une déclaration solennelle qui assurait le public qu'elles ne seraient point augmentées. Je passe sous silence d'autres occasions qui, pour n'avoir pas regardé l'administration générale, n'en ont pas été moins publiques. Concluez de toutes que rien ne sera agréable ni admis que des soulagemens

présens, effectifs, certains, durables par leur nature et leur forme, et que toutes ces différentes qualités, qui n'y seront pas moins requises que les soulagemens mêmes, ajouteront des embarras infinis à la nature de la chose, déjà de soi si difficile. De croire après l'issue des états sortir comme on pourrait des engagemens pris avec eux, c'est-à-dire n'en tenir que le possible, ce serait se précipiter dans les plus dangereuses confusions, donner lieu aux tumultes, aux refus appuyés du nom des états, à les voir se rassembler d'eux-mêmes d'une manière que l'autorité royale ne pourrait souffrir sans y trop laisser du sien, ni peut-être empêcher sans de grands désordres, sans rompre à jamais toute confiance avec les trois ordres et avec chacun de ce qui les compose, et sans signaler un manquement de foi qui serait en exemple à toute l'Europe, à profit certain contre vous et contre la France à tous vos ennemis et à tous les siens, en un mot sans vous diviser de l'état et de la nation, ce qui serait le comble des plus irremédiables malheurs, dont on ne peut trop méditer et craindre les suites funestes, qui dureraient non-seulement autant que votre régence mais que votre vie, par la juste indignation du roi et de la nation même. Ce serait encore ici un vaste champ à s'étendre, mais la matière en est trop triste et trop palpable pour s'y arrêter plus long-temps.

5° Considérez donc bien attentivement, monseigneur, de ne rien promettre aux états, soit pour la chose, soit pour la manière que ce que vous serez en état et en volonté de tenir avec une fidélité exacte et précise; et considérez avec la même application si vous serez en état et en volonté de leur accorder et tenir ainsi toutes les demandes, même justes, qu'ils vous pourront faire pour leur soulagement. Pour faire cette méditation avec fruit, portez d'abord votre vue sur vous-même, et ensuite sur eux. Sur vous-même, examinez bien si

votre bonté naturelle, votre desir d'accorder et de plaire, la facilité qui en résulte, et le sérieux qu'imprime toute la nation assemblée, laissera assez de fermeté en vous pour ne vous point détourner, à leurs demandes, du discernement mûr que vous aurez fait de ce que vous pourrez et de ce que vous ne pourrez pas, et pour vous soutenir dans les pas glissans qui se présenteront souvent. Ne craignez-vous point que, pressé dans ces momens critiques par le poids du nombre, par l'évidence de la justice, par l'adresse, la louange, l'espérance, semées dans un beau et solide discours, par la majesté du spectacle, vous ne puissiez résister à tant de forces, et que votre imagination, trouvant alors possible ce que vous aviez bien connu ne l'être pas auparavant, vous ne veniez à accorder ce que vous aviez résolu de refuser; que si vous ne l'accordez pas tout à-la-fois, vous ne vous serviez de termes dont la douceur sera tournée après d'une manière équivoque, qui produira des discussions fâcheuses auxquelles vous succomberez par les mêmes voies qui les auront produites; enfin que vous ne fassiez souvent par impulsion subite ce que vous auriez bien résolu de ne faire pas. Alors par où se relever de ces sortes de chutes dont le principe est excellent, mais dont les suites peuvent devenir grandes? Et permettez-moi d'aller plus loin. Je ne vous rappellerai point les choses, je ne ferai que vous les indiquer. Comparez les états avec l'assemblée du clergé qui était lors de la mort du roi, et avec une autre assemblée continuelle (le parlement), qui ne peut avoir de proportion avec celle des états-généraux. Souvenez-vous-en vous-même, et de ce qui s'est passé à leur égard, et voyez si vous devez espérer de vous-même que l'assemblée de la nation vous imposera moins que n'ont fait ces deux assemblées particulières, toutes deux séparément l'une de l'autre.

Sur les états, examinez-en bien la multitude des membres, et que tout y passe, non au poids des voix, mais à leur pluralité. Or, sans manquer à l'amour, au respect, ni à l'estime que j'ai pour ma nation, je crois qu'il serait bien téméraire d'avancer que, après une interruption si longue de ces sortes d'assemblées, à la suite de tant d'années où il était si inutile, si difficile, si dangereux même d'être et de paraître instruit, le plus grand nombre sera le plus mesuré en demandes, et bien capable des raisons qui se pourront représenter là-dessus. Non, monseigneur, le besoin extrême, le desir pareil, la justice du soulagement, le manque absolu de confiance régleront le fond et la forme pour les demandes, et c'est vouloir s'abuser que s'attendre à mieux. Votre altesse royale trouvera une foule de gens qui, dans le desir de se distinguer, lui promettront merveilles de leur crédit dans l'assemblée. Souvent elle les en paiera d'avance, ce qui n'est pas un léger inconvénient en soi, et pour l'exemple et les suites, et ces merveilles s'en iront en fumée, ou parce que ces entremetteurs n'y auront pas le crédit dont ils auront fait parade, ou parce que, contens du fruit personnel qu'ils en auront tiré de vous avant l'effet de leurs promesses, ils ne se voudront pas commettre à l'exécution, ou parce qu'eux-mêmes ne chercheront qu'à embarrasser les affaires pour avoir le brillant des entremises, un éclat de confiance et de crédit, et un moyen de se faire valoir aux états et à vous, comme il n'est pas que votre altesse royale n'ait éprouvé de ces sortes de conduites en d'autres choses. L'issue de ces embarras n'est pas aisée à trouver, et il n'est pas facile de prévoir jusqu'à quel point ils peuvent conduire. C'est néanmoins ce qui mérite la plus sérieuse méditation.

6° Mais, outre le point capital du soulagement des peuples qui mettra tout le royaume du côté des états, sans

peser ce qui est ou ce qui n'est pas possible, qui peut s'assurer du nombre et de la nature des propositions qui seront mises par eux sur le tapis? Plus la situation présente est violente, plus les remèdes sont difficiles, plus l'excuse en porte sur le gouvernement passé, plus les états se sentiront pressés de chercher des moyens solides d'en empêcher les retours, et par ce desir si naturel, si juste, même s'il était de leur ressort, plus ils essaieront de s'en donner l'autorité. Or, qui peut imaginer, d'une manière à-peu-près précise, quels seront ces moyens qui pourront être proposés? Tout ce qu'on en peut prévoir est qu'il n'y en a aucun de possible qui ne porte à plomb sur l'autorité royale, et qui ne soit mis en avant pour lui servir de frein.

C'est au prince qui exerce cette autorité d'une manière précaire et comptable, et qui est né moins éloigné de la couronne que son bisaïeul qui y est parvenu, à discuter avec soi-même s'il lui convient de s'embarquer sur une mer si orageuse et si pleine d'écueils de toutes les sortes, et à se jeter dans la nécessité d'irriter les états en refusant toutes les propositions de cette nature qui lui seront faites, ou à suer long-temps parmi les angoisses des négociations pour en diminuer le nombre et en rendre la forme plus tolérable, avec la majorité et le compte à rendre de l'autorité royale en perspective, ou, à ce qu'à Dieu ne plaise! avec la couronne même, que les états se croiront en droit et en force de faire tomber à ses aînés ou à lui, suivant la satisfaction qu'ils en auraient eue en leur assemblée et en ce qui aurait suivi la tenue. Quelque heureuses que fussent ces négociations, que votre altesse royale se persuade que les propositions les plus tolérables écorneront beaucoup le pouvoir des rois, et que, si par les évènemens elles cessent d'avoir tout leur effet dans la suite, votre réputation ne laissera pas d'y demeurer tout entière, sans que le gré, partagé dans la mul-

titude, vous soit d'aucune consolation contre le mauvais gré que le roi aura lieu de vous en savoir, ou, à ce que Dieu ne plaise qui arrive! contre le joug d'autant plus pesant et plus embarrassant que vous vous le serez laissé imposer à vous-même. Mais il y a une autre considération à faire, et qui ne peut être assez pesée : c'est qu'en cette sorte d'affaire il n'y aurait pour les états que la première de difficile. Une première proposition, comme que ce soit admise, serait bientôt suivie d'une seconde, par le refus de laquelle il ne faudrait pas perdre l'amour et la confiance acquise par la première concession; de là une troisième; et votre politique et naturelle bonté, et l'ardeur et la fécondité des états s'accroissant mutuellement, les bornes deviendraient bien difficiles.

Et que votre altesse royale se garde bien de tirer les conseils, et ce qui s'y passe, en exemple pour les états. Nulle proportion, nul raisonnement, nulle conséquence à tirer des premiers pour les seconds. Les conseils, vous les avez établis. Quoique très nombreux, ce n'est qu'un point par rapport à la multitude des députés aux états-généraux, qui ne vous auront point une obligation personnelle de leur députation, au moins pour le grand nombre, quoique vous puissiez faire lors de leurs élections, comme l'ont tous ceux qui de votre seul choix tiennent des places honorables et permanentes, mais seulement honorables autant que vos bontés et votre confiance, en quelque degré que ce soit, y sont jointes, et permanentes selon qu'il vous plaît ; tous gens nés ou venus à la cour, et dont les emplois militaires ou civils ont ployé les manières à un respect et à une crainte de déplaire, qui pourront être aussi dans les états, mais différemment tournés, et qui y auront pour contrepoids l'appui mutuel, le zèle du patrimoine et de la liberté, le motif de se signaler pour son pays et de se faire un nom, celui du bien

public, prétexte dans les uns, objet réel dans le plus grand nombre, mais objet d'autant plus dangereux qu'il est à craindre qu'il ne soit pas bien pris dans l'idée même sincère de ce plus grand nombre, et qu'il ne soit bien difficile de vaincre sa défiance sur ce point par des raisons qui le touchent. Alors les plus capables, ceux qui raisonneraient le plus juste, et qui tempéreraient le mieux par leurs sages réflexions l'esprit zélateur de l'assemblée, craindront de se commettre avec elle, et sans réussir d'y laisser trop du leur. Leurs maux passés et présens sont un aiguillon pressant qui, se joignant à celui de la liberté maintenant si à la mode ; à celui de l'autorité que chacun s'arroge, qui n'y devient pas moins, et qui dans une pareille assemblée sera dans toute sa force, et n'y sera contredit d'aucun ou de bien peu de ses membres; et encore à la considération puissante (qu'ils auront toujours devant les yeux) que l'occasion passée, tout affranchissement est sans retour, seront toutes choses qui feront parler haut les états ; et aucune de ces choses ne se trouve dans les conseils, qui se laissent aisément et doucement conduire à ceux qui les président, et plus encore à votre altesse royale, dans les yeux de laquelle sont souvent leurs avis, par une habitude de dépendance, augmentée par le respect pour sa personne, et par la conviction de la justesse de ses sentimens et de la pureté de ses intentions. Là personne n'a de nom à se faire, de liberté ni d'autorité à acquérir, de foule où se dérober, ni, pour ainsi dire, la nation en croupe pour asyle. Il ne s'y agit que de voir les affaires qui y sont portées, point du tout de s'en former, ni de proposer des plans, des réformations, des prétentions. Tous, et chacun de ceux qui les composent, ne peuvent tirer de considération que de la portion de l'autorité royale que l'emploi qu'ils tiennent de vous leur donne à exercer; et messieurs de la régence, devant qui les af-

faires discutées ailleurs se rapportent, et qui en ont la voix définitive, n'exercent eux-mêmes aucune portion de l'autorité royale, mais opinent seulement de quelle manière ils croient qu'elle doit être employée sur chaque affaire, sans en avoir l'exécution. Rien n'est donc en tout genre si dissemblable que les conseils et les états; et ce serait se perdre que de raisonner et de conclure des uns par les autres.

7° Deux moyens sautent aux yeux pour couper la racine à ces propositions fâcheuses : le premier d'empêcher les états d'en mettre aucune sur le tapis, et de les réduire à la seule délibération de ce qui leur sera donné à discuter par votre altesse royale; l'autre de refuser si fermement la première proposition qu'ils oseront vous porter que cette conduite les empêche de s'y commettre une seconde fois. Rien en effet de si aisé à penser, mais rien aussi de plus difficile dans l'exécution, et de plus pernicieux dans la pratique. Assembler les états-généraux après une interruption si longue, dans une minorité, au commencement d'une régence, non d'une mère, mais d'un prince cadet de la branche d'Espagne, au milieu d'une profonde paix, pour les consulter sur l'état fâcheux des finances, après y avoir inutilement essayé vingt mois et plus toute espèce de remède, et ne leur permettre pas de rien proposer d'eux-mêmes, c'est une contradiction dont l'évidence frappe, et frapperait encore plus les états, contre qui elle porterait tout entière, et avec une indécence qui les blesserait vivement et justement. Nous ne sommes point en Angleterre, et Dieu garde un tuteur et un conservateur en titre de l'autorité royale aussi éclairé que l'est votre altesse royale, de donner occasion aux usages de ce royaume voisin, dont nos rois se sont affranchis depuis bien des siècles, et dont le nôtre vous redemanderait un grand compte ! Nulle nécessité des

états pour obtenir des secours des peuples de France; le roi y pourvoit lui seul par ses édits et déclarations enregistrés. Il ne pourra donc s'en agir aux états, mais bien et principalement des remèdes pour les finances. Si leur difficulté a mis à bout vos lumières soutenues de tout votre pouvoir, après tant de moyens tentés, il est clair qu'on n'assemble les états que pour consulter un plus grand nombre de personnes éclairées et intéressées en cette matière, dont vous n'auriez pas eu besoin si vous aviez pu trouver des solutions par vous-même; par conséquent qu'il doit être moins question de leur en proposer là-dessus que de leur exposer l'état des affaires pour en recevoir leur avis après qu'ils en auront délibéré. Or quoi de plus contradictoire à cela que de les empêcher de rien proposer? Quoi même de plus illusoire? qualité dans les affaires qui a constamment été l'écueil fatal de presque toutes les tenues d'états-généraux. Et quoi encore de plus injurieux que de refuser si fermement la première proposition qui vous sera faite par eux qu'ils n'osent plus se commettre à vous en faire aucune? Ce moyen est bien plus propre à en faire naître d'étranges, et à roidir les états contre tout ce qui viendrait de votre altesse royale, qu'à les lui soumettre. Ils se lasseront moins des refus que vous de refuser; et si après un premier refus commencé vous vous laissiez entamer, où ne pourrait-il pas vous mener? Ce serait alors qu'irrités du refus, sans être apaisés par ce qui leur aurait été accordé, fiers de la conquête qu'ils croiraient ne devoir qu'à eux-mêmes, ils en essaieraient d'autres avec plus de chaleur, dont le refus et l'acquiescement auraient d'égaux dangers, et qui commenceraient la funeste lutte que j'ai touchée plus haut, sans qu'on en pût prévoir les suites. Concluez donc de cet article, monseigneur, que vous ne pouvez employer sagement les deux moyens qui le forment pour

empêcher les propositions des états, comme vous devez avoir conclu de l'article précédent que les états en feront, sans qu'il soit possible d'en prévoir la nature ni le nombre, mais qu'il n'y en peut avoir aucune qui ne porte coup sur l'autorité royale.

8°. J'ai eu l'honneur de vous faire observer, dès l'entrée de ce mémoire, qu'après tout ce qui a été tenté de différens remèdes sur la finance, votre altesse royale résolue, puis détournée à mon cuisant regret, de convoquer les états-généraux au moment de la déclaration de votre régence, ne peut revenir à cette pensée que par la nécessité de frapper de grands coups, par la peine que sa bonté et son équité en ressentent, ainsi que ceux qui sous elle gèrent les finances pour éviter d'en prendre les évènemens sur eux. Je le répéterai ici sans répugnance, votre altesse royale ne m'a point fait l'honneur de me rien faire entendre sur la nature de ces grands coups, ainsi je n'en puis raisonner qu'en général, et trois mots suffiront à cet article.

Souvenez-vous de ce que je vous ai représenté, dans la première partie de ce mémoire, sur la suppression ou la diminution des rentes sur le roi. Considérez que la nature des choses est telle que, malgré vous, tous les remèdes que vous avez employés sont très durs, et par conséquent très peu propres à vous avoir bien disposé une assemblée aussi grande, et qui ne souffre pas moins de votre administration, pour ne rien dire de plus, que de celles qui l'ont précédée, malgré toutes les grandes et justes espérances conçues. Pesez avec tout ce que vous avez de pénétration s'il n'y a ni crainte ni apparence, ce dernier terme n'est point trop fort, que la proposition que vous ferez de ces grands coups aux états n'y soit mal prise et refusée, ou par des instances et des supplications ardentes, fortes, réitérées, ou d'une manière

encore plus fâcheuse; et en ce cas méditez infiniment quelles en peuvent être les suites au-dedans et au-dehors: l'affaiblissement de l'autorité royale entre vos mains, l'accroissement de vos embarras sur les finances, des difficultés sur toutes sortes d'affaires et de matières, et la manifestation authentique d'impuissance et d'épuisement, sans y faire voir à côté aucun remède. Le nombre des paroles ne ferait qu'énerver cette expression, que votre altesse royale est plus capable d'approfondir que personne. Son intérêt y est tout entier; elle ne trouverait pas les mêmes ressources qui en peuvent attendre d'autres.

9°. La bonne opinion qu'on doit avoir de tout le monde me persuade aisément que personne ne desire des cabales, ni moins encore des troubles. Ceux néanmoins qui, après de tranquilles commencemens, ont agité toutes les régences, et qui ont donné lieu à la fixation de la majorité de nos rois à quatorze ans, puis à quatorze ans commencés, loi dont la louange se perpétue par l'expérience constante, ces troubles, dis-je, doivent être prévus. Dans la situation présente du royaume il serait assez difficile d'en exciter. Rien n'y est ensemble, rien d'organisé. L'embarras serait à qui s'adresser dans cette pernicieuse vue. Le dernier règne en a comme arraché toutes les racines, et il est bien important de ne les pas voir renaître. Mais lorsque toute la nation serait assemblée en états-généraux, on conçoit aisément que les assemblées nécessaires des divers membres dans chaque province pour faire l'instruction à la députation à l'assemblée générale, que la relation indispensable de ces députations à leurs provinces et des provinces à eux, que celle de tous les députés aux états-généraux les uns avec les autres durant la tenue, forment des liaisons, découvrent les gens qui, par le crédit qu'ils y acquièrent, peuvent devenir ceux à qui s'adresser, et qui pour conserver leur

considération peuvent succomber à des tentations qui, dans l'organisation qu'onne peut éviter de voir résulter entre les provinces, et dans chacune d'elles, après la tenue des états-généraux, peuvent devenir dangereuses au royaume, tristes à votre altesse royale, et fâcheuses à l'autorité royale. Ce dernier article mérite toutes vos réflexions, et a peut-être autant ou plus de poids qu'aucun des autres qui l'ont précédé en ordre.

10°. Avant de quitter la considération des états-généraux pris en entier pour venir au particulier des ordres qui les composent, il faut dire quelque chose de l'affaire des princes qui en regarde le gros, et qui reviendra après avec le détail.

Le dernier écrit abrégé, ou par réflexion signé de M. le Duc et de M. le prince de Conti, dit tout à cet égard à votre altesse royale. Encore une fois, je n'entre point par ce mémoire dans la question, je me souviens trop que j'y suis partie pour n'y faire pas une entière abstraction d'intérêt particulier; mais ceci regarde la matière du mémoire: c'est à cela seul que j'ose rappeler votre attention. Les princes du sang vous disent qu'il ne faut pas pour détruire une force différente de celle dont il a été besoin pour édifier; que le feu roi a donné par des édits et des déclarations émanés de lui seul, et ensuite solennellement enregistrés, ce qui est maintenant en contestation; que c'est au roi à juger de la justice de ce qui est respectivement prétendu, et d'autant plus au roi qu'il s'agit de laisser subsister ou de casser un effet de la puissance royale dont nul autre que le roi n'est compétent; que la minorité empêchant le roi de décider par lui-même, c'est au dépositaire d'une autorité qui ne connaît en France que la maturité de l'âge, et qui n'est sujette à aucun affaiblissement, à juger pour le roi, ou à nommer des juges qu'ils offrent de reconnaître; que ces

juges nommés par votre altesse royale, quels qu'ils soient, exerceront en ce point l'autorité royale; et semblables à la vraie mère du jugement de Salomon, qui aime mieux donner son fils à l'étrangère que d'en souffrir le partage, ces enfans de la couronne insistent à être jugés par l'autorité seule de celui qui la porte.

C'est à votre altesse royale à peser les grandes suites d'un tel procès déféré par un régent à des états-généraux. Est-ce que le roi mineur n'a pas le même pouvoir que le roi majeur? Mais en Angleterre où les rois ont un pouvoir si limité en comparaison des nôtres, on a vu des échafauds dressés sur cette question, et des têtes coupées pour avoir contesté cette maxime d'égalité de pouvoir à tout âge, qui y a passé jusqu'à ce jour en loi, et qui, en France, n'a jamais été disputée. Cette déférence aux états ne peut donc rouler que sur leur supériorité de puissance à celle des rois en ces matières, et alors, monseigneur, où en êtes-vous et que faites-vous? Que si c'est seulement une consultation plus étendue que vous desirez, pensez-vous qu'un jugement de cette importance échappe aux états, comme je vous l'ai représenté à la fin de la première partie de ce mémoire, et que cette consultation à tout le moins ne passe pas pour un point de droit en ces matières, qui y met dès-lors l'autorité des états au-dessus de celle du roi même. Or, si elle y est reconnue supérieure en quelque point que ce soit, où la bornerez-vous dans le reste, et quel frein lui pourrez-vous donner durant la tenue des états, à l'âge du roi et dans la situation personnelle où vous êtes? Quelles partialités ne feront point les princes mécontens dans les états? Quelles autres la Constitution n'y excitera-t-elle pas? Mais ces matières appartiennent à la considération des états prise en particulier. C'est à votre altesse royale à faire à ce dixième article toute l'attention qu'il mérite, et à moi

à passer au détail de la considération des trois ordres qui composent les états-généraux.

Le premier des trois est maintenant dans une agitation si grande à l'occasion de la constitution *unigenitus*, qu'il est bien à craindre que ce mouvement d'ébullition ne s'étende aux matières temporelles dont il sera traité dans l'assemblée des états, et que beaucoup de ceux de cet ordre ne s'y conduisent par rapport aux préjugés et aux intérêts de sentiment où ils sont sur la bulle. On ne peut jamais s'assurer jusqu'où porte l'esprit de contention lorsqu'il est poussé au point où on le voit sur cette matière, ni si ce grand nombre de prélats et d'autres ecclésiastiques se trouvant ensemble ne voudraient pas se tourner en manière de concile national, et commencer par cette affaire avant de traiter d'aucune autre. Vous savez, monseigneur, à quel point M. le cardinal de Bissy le desire; vous êtes instruit des sentimens de ceux que ces mouvemens ont fait connaître sous le nom de Sulpiciens; vous n'ignorez pas la division qui commence à se glisser entre le premier et le second ordre, et quant à ce premier ordre de l'état combien l'esprit d'indépendance s'y introduit, et vous en serez encore plus convaincu, si vous vous faites rendre compte de l'écrit qui vient de paraître sous le titre de *Réponse au mémoire* qui vous a été présenté par plusieurs cardinaux, archevêques et évêques. Des prélats, touchés par les deux points les plus sensibles à des gens de leur profession, l'autorité et la doctrine, liés depuis long-temps par la nécessité de l'affaire, et dont fort peu ont des familles qui les retiennent, d'ailleurs appuyés de Rome et de cette clameur *à l'hérésie*, si bienséante dans la bouche des évêques lorsqu'elle est fondée, et qui devient maintenant si à la mode sur la question présente, ces prélats, dis-je, seront puissamment tentés d'user de l'occasion. Il vient d'échapper à M. le cardinal

de Bissy, dans la douleur du dernier arrêt rendu contre M. l'archevêque de Reims, qu'il se fallait unir à la noblesse; et à M. de Nîmes, qu'il n'y a qu'un mot à dire et une chose à faire : *anathème*, et rompre de communion. Dans ces dispositions, qui peut vous assurer que les députés de cet ordre n'auront pas une double procuration dans leur poche, et qu'ils ne commenceront par en tirer celle qui les autorise pour le concile national? Je sais combien elle serait informe, en ce que votre autorité n'y aurait pas donné lieu. Je suis également instruit de toutes les répugnances de Rome à cet égard; mais ces répugnances n'ont point jusqu'à présent retenu tous ceux qui lui sont le plus attachés, et qui sait si ce que le pape a refusé si opiniâtrément du temps du feu roi, par l'autorité duquel il espérait tout emporter de haute lutte, il ne le desirerait pas maintenant par l'expérience qu'il a acquise depuis sur cette affaire, pourvu qu'il n'y parût pas, et qu'au fond il se pût assurer du succès du concile. Pour le manque de forme et de pouvoir, parce que vous ne l'auriez ni convoqué ni permis il s'y trouverait tout entier, mais votre embarras n'en serait pas moins grand à ce coup imprévu entre refuser un si grand nombre, et en chose si sensible et si prétextée de la couleur de la religion, et par ce refus, indisposer de la manière la plus certaine et la plus forte une telle quantité de membres et des principaux du premier ordre avec lesquels vous auriez incontinent à compter, et dans cette première chaleur aux états-généraux, ou accorder par une brêche si hors de tout exemple à l'autorité royale un concile ainsi frauduleusement convoqué et assemblé tout-à-coup, si justement suspect, pour ne pas dire odieux à tout l'autre parti, d'une si médiocre canonicité, et qui, outre la longueur et cependant la suspension des états tous assemblés, pourrait avoir de si grandes suites, dans les-

quelles toute cette multitude de membres des deux autres ordres prendrait sûrement plus de part que vous ne voudriez. Il est inutile d'allonger la dissertation sur les inconvéniens et très aisément les troubles qu'on en verrait naître. Il suffit d'en avoir montré la possibilité à votre altesse royale, pour que toutes les suites lui en deviennent présentes.

Mais, sans pousser les choses si loin, sans concile peut-on espérer que le premier ordre, ainsi assemblé, n'en profite pas tout d'abord pour cette matière de la Constitution qui se trouve maintenant de plus en plus échauffée. Chacun y voudra faire un personnage et y être compté dans l'un et dans l'autre parti : les évêques en plus grand nombre pour Rome, les autres députés presque tous contre, aigris de part et d'autre sur le point qui commence à paraître sur la scène, et que les prélats traitent de sentimens presbytériens. Quelle division dans un corps qui doit l'arrêter dans les autres par son exemple et par ses instructions, et quelle part tout le reste des états n'y prendra-t-il point, puisque déjà, sans être assemblés, il y a si peu de gens neutres! Combien de médiateurs dont la sincérité et l'amour de la paix de l'église, de la patrie, ne sera point à l'épreuve de l'amour-propre, et qui, peut-être sans le vouloir expressément, fomenteront plus qu'ils n'apaiseront! Et si, à l'exemple du cardinal du Perron aux états de la minorité de Louis XIII, dont votre altesse royale ne peut trop lire la relation, quelque grand prélat s'avise de faire une harangue à la romaine, quelles en peuvent être les conséquences si on la laisse passer, ou si on prend le parti d'en réprimer les maximes et les abus! Rome, en ce temps-là, ne partageait pas tous les esprits par une bulle adorée des uns, abhorrée des autres, suspecte au moins à nos libertés parmi toutes les personnes neutres sur le

fond des propositions dogmatiques, mais qui sont instruites de nos maximes et de quelle importance en est la conservation; et cependant ce discours du cardinal du Perron scandalisa, troubla l'assemblée, et, jusqu'à la fin du dernier règne, ceux de son sentiment pour Rome ont su en tirer de grands avantages. Si quelque chose d'approchant arrivait aux états, comme il est difficile que la nature de l'affaire ne le produise, quel embarras pour votre altesse royale entre les deux partis dont l'un releverait vivement l'autre! Et si les parlemens, singulièrement destinés à veiller au maintien des libertés de l'église gallicane se portaient à quelque démarche à ces occasions, et que les états vinssent à prétendre que c'est attenter à la dignité et à la liberté de leur assemblée, quelle division dans le troisième ordre, et quelles nouvelles difficultés pour vous!

Si, après ces considérations, on se renferme uniquement dans la matière qui forme celle des délibérations des états, n'est-il pas à craindre qu'il n'y résulte de la division entre un grand nombre de députés du premier et du troisième ordre, suite de l'aigreur que les procédures de plusieurs prélats et les arrêts de plusieurs parlemens ont fait naître, et que des personnes qui se croient avoir été réprimées mal-à-propos ne soient disposées à s'élever dans les délibérations d'autres matières contre les avis de celles des jugemens desquelles elles sont encore mécontentes. C'est le moins qui puisse arriver et une faiblesse de l'humanité qui ne se rencontre que trop partout, et qui néanmoins pourrait apporter une grande longueur et de grands mouvemens aux affaires. Il y aurait bien d'autres considérations à représenter sur le premier ordre aux réflexions de votre altesse royale. Celle de la juridiction ecclésiastique, trop bornée à son gré par les parlemens, pourrait former ici un article long et important. On

peut aisément prévoir que le premier ordre en fera un de demande là-dessus, qu'il pressera d'autant plus vivement que l'affaire de la Constitution a donné lieu à renouveler ses desirs d'une autorité plus étendue. Cette même affaire a pu aussi faire sentir à votre altesse royale la nécessité du contrepoids, et les parlemens ne seront pas moins ardens à soutenir l'usage présent à cet égard, s'il vient à être attaqué par des demandes du premier ordre, nouvelles épines pour vous, et nouvelles longueurs pour terminer les affaires pour lesquelles vous auriez convoqué les états-généraux. Il serait donc infini de rapporter tout dans un mémoire. Il suffit d'y toucher les choses principales. C'est à l'excellent esprit de votre altesse royale à suppléer au reste. Examinons maintenant le second ordre, autrefois le seul de l'état.

Oui, monseigneur, le seul de l'état. Ce n'a été qu'en vertu des grands fiefs et de la qualité de grands feudataires que les prélats ont commencé à être admis avec la noblesse aux délibérations de l'état. Les ecclésiastiques, dépourvus de cette libéralité de la piété de notre ordre, ne s'y mêlaient point. Peu-à-peu la quantité des fiefs, jointe à celle du sacerdoce, sépara les grands feudataires ecclésiastiques d'avec les grands feudataires laïques, et fit des premiers le premier ordre par le respect de leur caractère, qui dans la suite admirent parmi eux d'autres ecclésiastiques moins considérables pour le temporel. Ces deux ordres subsistèrent seuls jusqu'après le malheur de la bataille de Poitiers, lorsque les nécessités de l'état épuisées firent recourir à ceux qui le purent secourir et qui, en cette considération, furent consultés et furent admis en troisième ordre avec les deux premiers, ce qui a continué depuis Charles V. Je ne puis me refuser un souvenir si précieux de notre origine, une avec la monarchie, dans l'état d'abjection, de décadence, d'op-

pression où notre ordre se voit réduit, tandis que les deux autres, que nous avons vus naître, conservent une dignité que celle de l'autel communique au premier, et une autorité que notre ignorance, notre faiblesse, notre désunion, voilées du nom de la gloire et des armes, a laissé usurper au troisième, appuyé de la longueur du dernier règne et de l'esprit qui y a continuellement dominé. Mais, indépendamment d'un souvenir si cher, il n'est point étranger à la matière présente, et ma déférence pour ce troisième ordre, puisqu'il en fait un des trois qui composent l'état, m'aurait fait supprimer ce que j'ai dit et ce que j'ai encore à dire là-dessus, sans la nécessité qui va en être développée.

Le troisième ordre ne paraît que sous le quatorzième règne de la race capétienne, et il n'existe solidement que depuis; il est donc clair qu'il n'a eu aucune part à aucun des trois changemens des trois maisons qui ont porté l'une après l'autre la couronne de France, encore moins au choix des rois qui s'est fait plus d'une fois dans les deux premières races, ni à la fixation des aînés sur le trône, en vigueur non contredite depuis le roi Robert, fils de Hugues Capet, en faveur de Henri I. La célèbre querelle pour la couronne, et sur la loi salique, entre Philippe de Valois et le roi d'Angleterre, Edouard III, lequel Philippe de Valois était le grand-père de Charles V, a donc été jugée avant que le troisième ordre eût pris naissance, et il ne s'est point depuis présenté de contestation sur la couronne où il ait eu part. Vous en avez maintenant deux idéales qui, s'il plaît à Dieu, ne se réaliseront jamais: l'une regarde votre altesse royale; l'autre MM. du Maine et de Toulouse et leur postérité. Cette dernière est portée en jugement, et les légitimés demandent les états-généraux. Je n'entre point en raisonnement du droit. J'ignore ce que vous vous proposez sur

cette grande affaire, mais elle sera jugée ou restera indécise avant la tenue des états. Si vous les assemblez cette cause restant pendante, il n'est pas douteux que les parties ne la portent devant les états, et que tous n'aient la même ardeur d'être jugés que de juger. Alors qui seront les juges? Le troisième ordre pourra-t-il souffrir que sa compétence soit agitée si celle des deux autres ordres est reconnue; et les juges de Philippe de Valois, pour en demeurer au dernier exemple et à celui dont il reste des preuves moins obscures, voudront-ils prendre pour associés les serfs de ce temps-là? Si les princes du sang disent nettement, dans le dernier mémoire qu'ils viennent de signer et de présenter, et de rendre public, qu'ils se croiraient déshonorés de souffrir les légitimés dans le même ordre de succession, conséquemment dans les mêmes rang et honneurs qu'eux-mêmes ne tiennent que de cette faculté innée en eux de succéder à la couronne, est-il à présumer que ceux qui en ont jugé de tout temps, ceux qui, non plus que les princes du sang pour la successsion à la couronne et ce qui y est attaché, n'ont point de compagnon dans ces sortes de jugemens si célèbres et si honorables, et qui tiennent cette faculté de juger ces grandes questions de leur naissance, comme les princes du sang tiennent leur faculté de succéder à la couronne, de leur tige et de leur descendance de mâle en mâle en légitime mariage, est-il à présumer, dis-je, que ces juges naturels consentent à partager leur pouvoir en ce genre, si éclatant et si unique, avec ceux qui n'ont jamais été dans le cas de prétendre à le partager avec eux, et que ces juges originaires ne s'en estiment pas déshonorés? Si ce débat s'émeut, quelles en seront les suites, quelle la fin qui le terminera? Vous n'y pourrez prononcer sans vous rendre irréconciliables ceux que vous condamnerez. Point de milieu entre être ou n'être pas

juges, entre souffrir une égalité inconnue à nos pères et jusqu'à aujourd'hui, et une disparité si humiliante pour le tiers-état. Et point de ressource dans l'exemple du lit de justice, car c'est un tribunal tout singulier, animé par la majesté royale, et qui sous sa présidence n'a d'existence que par la présence des pairs, quoi qu'on ait essayé depuis cette régence. Le roi y mène qui bon lui semble, ceux qu'il y mène y sont sans voix s'ils ne sont pas officiers de la couronne, ou en effet de son conseil d'état; ainsi rien de plus distinct des états, ni qui y ait moins d'influence et de rapport.

Que ce débat s'émeuve, très assurément votre altesse royale n'en peut douter. Elle voit les mouvemens de plusieurs de la noblesse sur des prétextes où je suis trop intéressé pour en vouloir parler. Mon tendre amour pour mon ordre, je n'en crains point le terme, mon respect pour lui me feront regarder sa division avec larmes, et me feraient déplorer en secret, mais sans en venir jusqu'aux plaintes, s'il venait à être séduit jusqu'au point de renoncer, en faveur du désordre et de la confusion, à la seule récompense solide qu'il puisse prétendre, et à ce qui a toujours existé dans la monarchie, et à ce qui n'est pas moins en usage dans tous les temps, dans tous les autres états que le nôtre, de quelque genre de gouvernement qu'ils soient chacun en leur manière, au lieu de s'unir tous ensemble comme frères au pied du trône, comme en 1649 par un si différent exemple, contre les excrescences qui n'ont et ne prétendent que contre notre ordre, et comme n'étant d'aucun des trois ou hors de l'ordre naturel et commun des trois qui composent et forment la nation. Mais ce mouvement même si peu de la convenance d'un arrêt du conseil, s'il m'est permis de laisser échapper ce mot, doit faire sentir à votre altesse royale que le second ordre, poussé à bout de toutes les manières avant

que vous soyez arrivé à la régence, a le dessein et une grande volonté de travailler à son rétablissement; et que, d'accord en certaines matières, que quelques-uns d'eux ont avidement saisies, avec quelques notables du tiers-état qui les leur ont artificieusement présentées, dans l'appréhension d'une union utile à l'état et à votre altesse royale, mais propre aux vues particulières de ces notables, cette union ne peut durer parmi des intérêts si essentiels et si fort contradictoires qui se développeront chaque jour dans une tenue d'états, et causeront un choc entre le droit d'une part et l'autorité accoutumée de l'autre, chose qui ne peut enfanter que des angoisses pour vous et des malheurs pour l'état.

Mais je dis plus, et me renfermant dans l'affaire des princes, vous ne pouvez ignorer l'extrême desir de la noblesse d'en être juge, et je m'étendrais inutilement à vous convaincre d'une chose dont vous l'êtes. De là à prétendre juger seule, il n'y a plus qu'un pas, et ce pas est si naturel que tout en persuade, et singulièrement tout ce qui se passe depuis ces mouvemens commencés. Que si la tenue des états trouve l'affaire jugée, comptez, monseigneur, que les mécontens du jugement rendu, et que la noblesse, qui ne le sera pas moins qu'une telle affaire lui ait échappé, voudront également la remettre sur le tapis, et que quand notre ordre serait convaincu de l'équité de ce que vous auriez prononcé, et ne pourrait que prononcer de même, il agira de concert avec ceux qui auront été condamnés pour arriver à revoir l'affaire, dût-il encore une fois y prononcer en mêmes termes qu'il aurait déjà fait. Nul plus grand intérêt ne se peut présenter à lui. Vous voyez à quel point plusieurs se montrent touchés de ce qu'ils devraient regarder avec d'autres yeux. Concluez du moins que ceux-là mêmes, et tous les autres avec eux, verront clair sur celui-ci qui porte avec soi toute

la vérité et la solidité du plus grand et du plus sensible intérêt, et qu'ils ne se détourneront pour quoi que ce soit ni à droite ni à gauche.

Vous connaissez, monseigneur, les princes du sang et les légitimés, la naissance des uns, les établissemens des autres, le mérite de tous. Quelles partialités ne formeront-ils point parmi le second ordre, et encore parmi les deux autres ! quels mouvemens jusqu'à la décision entre eux ! Quelles suites de cette décision ! Quel ralliement des esprits remuans et mécontens avec ceux de ces célèbres plaidans qui auront perdu leur cause ! En envisagez-vous bien les conséquences et les suites durant et après les états? Pouvez-vous espérer quelque fruit heureux de leur tenue avec des accompagnemens si turbulens ? J'avoue pour moi qu'ils m'effraient. Je les laisse à toutes les réflexions de votre altesse royale, pour achever de lui présenter en raccourci quelques autres inconvéniens qui peuvent arriver de notre ordre.

Plus vous avez fait de grâces, moins il vous en reste à faire ; par conséquent peu d'espérance d'en obtenir, encore moins de tout ce que l'espérance fait faire. Cette considération, qui tombera dans l'esprit de tout le monde, en est une de plus, et puissante sur notre ordre, pour lui faire sentir plus vivement, en particulier, ce que tous les trois ordres sentiront en général, qu'il faut user de l'occasion des états, après laquelle plus de ressource, et qui vous privera de la plupart des instrumens dont vous auriez pu espérer de vous servir avec succès pour aller au-devant des demandes embarrassantes. Nul des trois ordres plus opprimé que celui de la noblesse. Tous ses privilèges sont non-seulement blessés, mais anéantis, et il est exactement vrai de dire qu'elle paie la taille et tous les autres impôts autant et plus réellement que les roturiers : la taille et fort peu d'autres tributs par d'autres

mains et sous d'autres noms, mais de sa bourse; tout le reste sans aucune distinction. C'est sur quoi vous devez vous attendre à des représentations aussi fortes que justes, et à des propositions aussi embarrassantes pour les formes à rejeter qu'à accorder.

L'autorité des gens de plume et de finance ne s'est appesantie sur nul autre ordre à l'égal du nôtre. Le premier est en possession de s'imposer lui-même presque pour tout, et le troisième a tant de rapport et de réciproque d'autorité avec ces messieurs, que l'expérience journalière et actuelle montre quels sont leurs ménagemens, et combien à plomb ces ménagemens retombent sur la noblesse, parce qu'il ne faut pas que le roi ni ses biens-tenans y perdent rien. De là, et de ce que la noblesse n'a nulle autre ressource ni métier en France que les armes, où elle se ruine encore, est arrivé le malaise des seigneurs les plus distingués, la chute des plus grandes maisons, et la pauvreté affreuse d'une infinité de noblesse. Le mépris qui en résulte achève d'accabler les uns et d'outrer les autres, et cette horrible extrémité ne peut manquer de produire des remontrances d'une justice infinie, mais qui, pour le fond et la forme, ne seront pas d'un moindre embarras.

Outre ceux qui naîtront du fonds général d'épuisement en matière de soulagement, c'est qu'il est impossible que le rejet des uns ne retombe en partie sur les autres, et que les formes proposées, tant sur le fonds du soulagement que sur sa forme, par rapport aux privilèges de la noblesse et à l'autorité qui s'exerce tyranniquement sur elle, ne la commettent avec le tiers-état, qui ne voudra point payer le soulagement d'autrui, ni aussi peu perdre les moyens auxquels il se trouve arrivé peu-à-peu de la tenir dans sa dépendance. Des intérêts si pressans et si contradictoires ne se poursuivent pas long-temps sans

aigreur, que le temps et les circonstances présentes ne semblent pas trop en état de réprimer suffisamment. Nouvelles difficultés pour votre altesse royale, et toutes plus fâcheuses les unes que les autres.

Le militaire, nerf de l'état, élite de la noblesse, a infiniment souffert dans les dernières années du feu roi, et non moins depuis votre régence. Vos moyens à cet égard n'ont pu être d'accord avec votre inclination; mais ne comptez pas, monseigneur, que le mécontentement en soit moindre. Les gens de guerre, remplis d'espérances proportionnées à leurs besoins, ont vu avec une extrême joie passer entre les mains de ceux de leur métier l'administration de tout ce qui le regarde sous un régent qui en a fait sa gloire, mais ce régent guerrier, ni ses ministres pris des armées, n'ont pu répondre à ces justes desirs, et ces desirs déçus causent un chagrin que l'espérance ne soutient plus, et qu'il n'est pas même permis de vous taire. Les conséquences de ce malheur, c'est à votre prudence à les prévenir; mais dans une telle situation je douterais beaucoup si ce ne serait pas une raison de plus, et bien forte, contre une convocation d'états-généraux, qui n'en seraient pas au moins plus dociles, ni peut-être moins hasardeux.

Le tiers-état ne sera pas plus aisé que les deux premiers ordres. Après ce qui a été examiné sur ceux-là, la matière de celui-ci est dégrossie. Il ne laisse pas de présenter des réflexions qui lui sont particulières, et qui ne méritent pas moins d'attention que les précédentes.

Ceux dont il est composé forment une assemblée diverse. La magistrature en est si constamment qu'elle ne le peut nier, et que tous les exemples y sont précis. Quoique les dignités, les offices et les charges excitent plus que jamais de la contention dans les esprits, la règle est si certaine en France en leur faveur, au préjudice de

toute autre considération, que sans nul égard pour l'extraction noble, dès que ceux qui en sont se trouvent revêtus de quelque magistrature que ce soit, et députés aux états-généraux, ce n'est jamais que pour le troisième ordre. Je ne parle pas du chancelier qui y est dans son rang particulier d'officier de la couronne, ni du garde-des-sceaux qui, bien que commission amovible, a l'honneur d'y participer à cause de celui du dépôt dont il est chargé. Mais nul autre magistrat n'en est excepté, sur quoi il y aurait des remarques à faire dans des usages hors des états, qu'il est inutile d'expliquer ici, parce que la vérité qu'on avance n'a pas besoin de preuves. Il est pourtant vrai que cette identité d'ordre avec de simples bourgeois a quelquefois déplu à la première magistrature, et qu'elle a quelquefois voulu s'en séparer. Mais l'état n'étant composé que de trois ordres, et la magistrature ne pouvant entrer dans les deux premiers, il ne lui reste que le troisième. L'autorité qu'elle s'est acquise sous le dernier règne, et ce qui en paraît depuis la régence, ne laisse pas présumer que sa répugnance ait diminué à figurer dans le tiers-état. Quelques assemblées rares et informes lui pourront donner lieu à prétendre diviser ce dernier ordre en deux distincts, et à en composer seuls la première partie; premier sujet de contestation dans tout cet ordre, qui aura droit de s'y opposer, et de soutenir les règles anciennes, et qui ont été suivies dans tous les vrais états. Les deux premiers ordres le voudront-ils souffrir, et n'y va-t-il pas du leur de laisser intervertir l'ordre ancien et ordinaire? La noblesse, qui voit introduire des compétences inouïes jusqu'au milieu du dernier règne entre elle et la première magistrature, et qui les sent maintenant se tourner en des préférences encore plus nouvelles, n'aura-t-elle pas lieu de craindre enfin pour tout son ordre en corps? Si cette prétention a lieu, second sujet de

dispute. Enfin, quelle sera la manière d'opiner aux états lorsque ce sera par ordre, comme cela s'y pratique souvent en certaines affaires? troisième difficulté dont la solution ne paraît pas. Comme ce que votre altesse royale traite volontiers légèrement l'est d'ordinaire avec ardeur par les parties intéressées, je la supplie de compter pour quatrième, et non moindre embarras, ceux du cérémonial de cette espèce d'ordre nouveau, également contestable et sûrement contesté par tous les trois ordres des états-généraux; et pour cinquième, où poser les bornes de ce qui entrerait dans cet être nouveau? Voilà donc le tiers-état divisé en lui-même si cette question est mue, divisé encore si la Constitution donne lieu aux parlemens d'agir durant la tenue des états à l'occasion des discours que les prélats attachés à Rome y pourraient faire, divisé de plus, ou commis avec le premier ordre, sur la juridiction ecclésiastique, divisé avec le second ordre sur les propositions qu'il pourra faire tant sur le fond que plus encore sur la forme de son juste soulagement, enfin commis avec les deux premiers ordres sur le jugement de l'affaire des princes, comme il a été expliqué plus haut sur tout cet article. Certainement, monseigneur, en voilà beaucoup pour s'en tirer avec adresse et bonheur.

C'est en traitant ce qui regarde le tiers-état qu'il faut particulièrement réfléchir sur ce que j'ai pris la liberté de vous représenter à l'entrée de ce mémoire, de la différence d'avoir assemblé les états-généraux en prenant les rênes du gouvernement, ou de le faire maintenant que tout est entamé sur la finance. Je n'ai garde d'en vouloir presser le raisonnement en faveur de l'avis persévérant dont j'ai été là-dessus. Mais il est impossible de ne pas effleurer l'un pour venir plus utilement à l'autre. Je prévoyais ce qui arriverait, et qu'on ne pourrait se tirer d'une matière si épuisée par le dernier gouverne-

ment que par des coups également douloureux au dedans et éclatans au dehors. J'appréhendais que, sans le mériter, votre altesse royale n'en recueillît toute la haine; et, tandis que vous étiez tout neuf encore, je voulais, par une exposition et une consultation toute sincère aux états-généraux, leur faire frapper ces grands coups inévitables, dont la promptitude de votre confiance en eux n'eût reçu que des applaudissemens, sans avoir rien à craindre pour la suite des exécutions dont les résolutions ne seraient point émanées de vous, ni en suite d'aucune gestion de votre part; et si, par un triste évènement, les remèdes proposés par les états, et fidèlement employés ensuite sans les outrepasser, avaient été insuffisans, rien à craindre d'une nouvelle convocation d'états-généraux, qui n'eût été qu'une suite de votre première confiance, un gage réitéré de votre amour pour la nation, et une solide confirmation du lien entre vous et elle, pour prendre ensemble des moyens plus efficaces: grand et rare exemple pour toute l'Europe, qui eût fondé votre sûreté au dehors par le concert du dedans, et qui eût comblé votre gloire jusque par les malheurs du dernier gouvernement.

Mais présentement les choses n'en sont plus dans ces termes; et, quoique les bons desseins, la droiture des intentions, l'application et le travail de votre altesse royale méritent toutes sortes de louanges, il n'est pourtant que trop vrai que le peuple, qui sent ses justes espérances tournées en augmentation de douleurs, n'est pas disposé à des jugemens favorables, s'irrite de ce qu'il ignore, et peut-être encore de ce qu'il devrait ignorer. Ce n'est plus l'air de confiance ni la confiance même qui conduit aux états, ce sont les mêmes nécessités qui ont donné occasion à d'autres tenues dont le succès n'a pas été heureux. A bout de remèdes, vous y en voulez cher-

cher; eux-mêmes n'ont plus rien à vous offrir en ce genre qui puisse être à leur goût, après avoir souffert tous ceux que vous avez tentés, mais que, convaincus de la nécessité publique, eux-mêmes, d'abord consultés, vous eussent peut-être proposés plus forts et plus utiles, avec un succès plus heureux, parce que le mal qu'on se fait à soi-même est infiniment moins douloureux et moins sensible.

Ces remèdes ont tous porté sur le tiers-état d'une manière directe; et si les deux autres en ont souffert, ce n'a été que du rejaillissement de celui-ci. Ensuite ç'a été le militaire sur le prix de son sang et de ses travaux, dans les différentes révolutions des papiers du roi qu'il a été forcé de recevoir pour sa solde. Après des opérations si sensibles, se doit-on flatter que le tiers-état le soit assez d'une consultation qu'il croira forcée par la pure nécessité pour chercher à présenter des remèdes à ses dépens, ou pour consentir sans émotion à ceux qui lui pourraient être proposés? Tels sont ceux qui portent sur les rentes, que j'ai suffisamment traités plus haut, et de même nature tout ce qui est sur le roi. N'y a-t-il point plutôt à craindre que, comme la consultation emporte un raisonnement nécessaire, il ne mette sur le tapis des questions embarrassantes, et que, l'humeur s'y joignant, on ne se contente pas aisément des réponses les plus solides? Je doute, par exemple, que, quelques avantages qu'on puisse montrer de la banque du sieur Law et des arrangemens qu'on y a mis, tant de membres, alliés de parenté ou de bourse avec tout ce qu'il y a de banquiers et de commerçans d'argent que cet établissement ruine, s'en accommodent, aussi peu d'un étranger de pays et de religion pour un emploi si considérable, et moins encore de ce que tout l'argent du roi passe par ses mains, sur un simple arrêt du conseil, au préjudice d'édits enregis-

trés, non révoqués, qui le défendent sous de si grosses peines. Or, si cette banque générale devient l'aversion des états, c'est-à-dire du tiers ordre, à qui ces discussions seront familières, elle se décréditera. Si elle se décrédite, elle tombe, et sa chute ne peut être que bien importante. Dérobez-la par autorité aux yeux des états; que ne ferez-vous point dire? Elle en tombera plus tard; mais cette chute ne sera que différée. Alors, monseigneur, tout le fruit que vous en avez déjà recueilli, et que vous en espérez pour l'avenir, sera perdu sans ressource; et, si cette banque en a fait une des principales depuis son établissement, c'est ici mieux qu'à la mort du roi, pour le changement de résolution sur l'assemblée des états, qu'il faut appliquer le raisonnement qui vous fut suggéré, faux alors, vrai aujourd'hui: *De quoi vivrez-vous en attendant l'effet des remèdes des états?* Moins vous aurez de quoi les attendre, plus vous dépendrez d'eux; et, s'ils aperçoivent ce genre de dépendance, pouvez-vous, après ce qui a été dit, croire qu'ils ne voudront pas en profiter; et qui osera en poser les bornes?

Il n'y a point maintenant de duc de Guise; mais aussi n'êtes-vous pas roi. Henri IV l'était par son droit, par sa vertu, par son épée, lorsqu'il assembla les notables à Rouen. On ne peut lire le discours qu'il leur fit sans sentir tout à-la-fois une admiration et un amour pour ce grand prince qui émeut jusqu'aux larmes. Rien de si rempli de majesté, en même temps de tendresse pour son peuple, et d'une estime pour la nation, qui faisait leur gloire réciproque, après leurs travaux communs qui avaient achevé de l'établir sur le trône. Chéri et révéré de tous ses sujets, il crut pouvoir leur faire des consultations et des demandes. Il n'avait alors à leur montrer que la gestion d'un surintendant dont on admire encore les lumières et la droiture. Qu'en arriva-t-il? Des proposi-

tions qu'on eut grand'peine à modérer, et qui, dans toute la considération qu'on put obtenir par adresse, touchèrent sensiblement Henri IV, l'obligèrent à tout éluder et à congédier l'assemblée, dont il ne recueillit que ce seul fruit. C'est à vous, monseigneur, à en faire l'application, et de cet exemple et de celui des états de la minorité de Louis XIII, sur lesquels vous ne pouvez suffisamment méditer. Craignez de vous voir obligé à supprimer beaucoup d'impôts tout d'un coup, et spécialement ceux de la capitation et du dixième, sans avoir en même temps d'autres ressources présentes, et peut-être peu à espérer des états. C'est le moins peut-être qui puisse arriver de leur tenue. Mais, pour dernier inconvénient, que serait-ce si vous aviez à les vouloir dissoudre, comme Henri IV l'assemblée des notables, et comme il est arrivé à plusieurs tenues d'états? Que dirait le dedans, et que ne ferait point le dehors avec lequel vous êtes maintenant dans une situation si heureuse et si différente de votre avènement à la régence? Profitez-en, monseigneur, et ne la troublez point par une résolution qui ne vous apportera pour tout remède que des embarras et des dangers.

Ce n'est pas que je voulusse m'engager à soutenir qu'il ne faut jamais plus d'états-généraux; je les ai ardemment souhaités et conseillés à l'entrée de votre régence, et il se pourra trouver des conjonctures où il sera bon et utile de les assembler; mais ce ne sont pas celles d'aujourd'hui, où tout est enflammé, où tout est entamé sur les finances, où sans états vous avez tous ceux que vous pouvez consulter, et qui seraient peu écoutés dans cette assemblée, laquelle fournirait autant de remèdes contradictoires qu'il s'y trouverait d'intérêts d'ordres et de provinces différens, et produirait une funeste dispute entre les fonciers et les rentiers, où certainement les princes

seraient jugés, ou bien votre altesse royale réduite à les juger sur l'avis des états qui n'en auraient rien à craindre, et vous à recueillir seul la haine des perdans, sans gré aucun de ceux qui auraient gagné leur cause.

Dans des circonstances, dis-je, où tous les inconvéniens ne peuvent être prévus, ni l'effet de la combinaison de ceux qu'on aperçoit, le cérémonial, le danger de l'autorité royale; la nécessité du soulagement effectif, le précipice de promettre sans tenir, le péril d'accorder plus qu'il n'est possible; le hasard des propositions que les états pourraient faire sans moyens de les empêcher qui ne soient pernicieux, les apparences évidentes d'y trouver des maux et des embarras nouveaux pour tout remède à ceux dont on se trouve déjà chargé; la faculté qui résulterait de cette assemblée pour qui voudrait cabaler et troubler le royaume, la manifestation également inutile et dangereuse au dedans et au dehors d'un état d'impuissance, et par le bruit qui arriverait nécessairement de division qui, bien connu des mauvais sujets et des étrangers, pourrait avoir de si grandes suites; la volonté sûre et suivie d'effet certain de juger ou rejuger les princes, volonté qui marquerait la supériorité des états sur les rois; toutes ces choses sont des inconvéniens si naturels à la situation présente qu'on ne peut leur refuser toute l'attention qu'elles méritent par rapport aux états en général.

A l'égard des états par parties, le premier ordre présente ceux de sa division sur la Constitution; le péril d'un concile national à souffrir ou à empêcher, celui de l'imitation du cardinal du Perron inévitable, et le péril de ses suites en elles-mêmes, et à l'égard du parlement; enfin, ce qui naîtrait par rapport à la juridiction ecclésiastique parmi les états et avec les parlemens.

Le second ordre, voudra juger ou rejuger les princes, ce dont rien ne le fera départir; il se commettra

très possiblement avec le troisième ordre en ne voulant pas l'admettre à ce jugement; et très certainement sur le fond et la forme de son soulagement, et du rétablissement solide de ses privilèges anéantis, sans possibilité de compatir ensemble avec des intérêts si grands et si opposés, malgré l'union qui paraît maintenant entre quelques membres de ces deux ordres, il n'embarrassera pas moins en refusant qu'en accordant ce soulagement avec le mécontentement général de tous les gens de guerre.

Le troisième ordre sera en scission en soi-même, et commis avec les deux autres ordres, pour de ce dernier ordre en faire comme deux, avec toutes les difficultés et les contentions qui en naîtraient, et séparément sur les points qu'on vient de voir avec chacun des deux autres ordres et avec les parlemens; ajoutez le danger de la banque du sieur Law; enfin, les exemples des notables de Rouen sous Henri IV, roi d'effet alors comme de droit, et des états tenus sous la minorité de Louis XIII.

Voilà, monseigneur, en peu de lignes une vaste et sérieuse matière à vos réflexions. J'ai essayé de la développer avec le moins de confusion, et de choses inutiles ou étrangères que j'ai pu dans le tissu de ce mémoire. Je l'aurais bien desiré plus court; et le dégoût de sa matière ne m'y a que trop convié; mais son étendue, plus propre à un volume qu'à un simple mémoire, ne me l'a pas permis; et je me suis souvenu que votre altesse royale, chargée de tout le poids d'un gouvernement pénible, n'a pas le temps de faire toutes les réflexions nécessaires. J'ai donc cru y devoir suppléer en lui mettant sous les yeux celles qui me sont venues dans l'esprit. L'excellence du vôtre en fera un juste discernement, et la bonté de votre altesse royale excusera la disproportion du mien. Qu'elle me permette de lui protester de nouveau du désintéressement entier avec lequel je l'ai fait, et de la peine que

j'ai eue à des remarques que j'aurais omises si elles n'avaient pas été essentielles au sujet. Quoiqu'il ne soit que pour vous seul, on ne peut répondre absolument du secret d'un écrit. Celui-ci n'est pas fait de manière à pouvoir blesser personne, j'ai tâché d'y apporter une particulière attention ; mais j'ai si cruellement éprouvé, et dès l'entrée de votre régence, que mes intentions les plus droites, et les plus soutenues par mes discours et par mes actions, n'en avaient pas moins été détournées à des interprétations et à des suppositions entières les plus éloignées de mon cœur et de mon esprit, malgré toute évidence et les preuves publiques, par un art que j'aimerai toujours mieux éprouver qu'employer, que j'avoue ingénument à votre altesse royale que, ayant affaire aux mêmes personnes, je crains jusqu'aux choses les plus indifférentes et les plus innocentes, et qu'il ne m'a pas fallu des raisons moins fortes que le bien de l'état, l'importance de la matière et mon attachement à votre altesse royale, pour lui obéir en cette occasion.

CHAPITRE II.

Quelques réflexions. — Je présente mon mémoire à M. le duc d'Orléans. — Combien il me remercie. — Le duc de Noailles fait un mémoire sur les finances. — Piège adroit qu'il me tend dans l'espérance de s'avantager de mon suffrage. — Lecture de son mémoire au conseil de régence. — Choix d'un comité pour l'examiner à fond. — Ma surprise d'en être nommé membre malgré ma répugnance bien constatée. — Le précepteur et le sous-gouverneur du roi entrent dans le carrosse de sa majesté. — Mariage de Fresnel. — Voltaire à la Bastille. — Mort du prince

de Birkenfeld. — Mort de madame Guyon.—Faveurs accordées à différens personnages. — Duel entre Contade et Brillac. — Histoire du célèbre diamant *le Régent*.

Ces états-généraux étaient un abîme ouvert sous les pieds du régent dans les conjonctures où on se trouvait de toutes parts, et qui par leurs divers rapports auraient jeté l'état dans la dernière confusion, avec la facilité, la mollesse et la timidité de celui qui en tenait le gouvernail, en prise à tous les gens qui en auraient voulu profiter dans leurs divers intérêts. C'est ce qui me pressa de jeter ce mémoire sur le papier en si peu de temps, et de le porter tout de suite à M. le duc d'Orléans, pour l'arrêter par une première lecture, et barrer à temps les engagemens que les propos spécieux du duc de Noailles sur les finances, et d'Effiat sur l'affaire des bâtards, lui pouvaient faire prendre avec eux à tout moment, et qu'ils auraient sur-le-champ rendus publics, en enfournant si subitement la chose qu'il n'y eût plus eu moyen de s'en dédire. Je compris bien aussi que si le mémoire réussissait, comme je l'espérais bien, ces deux hommes en seraient enragés, et les bâtards avec toute leur cabale et leur prétendue noblesse; et qu'ils feraient retomber sur moi l'empêchement de la tenue des états-généraux, avec tout le vacarme qu'ils en pourraient exciter, et que la nature de la chose exciterait d'elle-même. C'est ce qui m'engagea à y faire mention des états-généraux proposés par moi à la mort du roi, résolus sur mes vives raisons, empêchés par le duc de Noailles, et d'appuyer sur la différence de les avoir tenus alors à les tenir aujourd'hui. C'est aussi ce qui m'engagea à faire mention du projet là-dessus auquel j'avais travaillé sous monseigneur le Dauphin, père du roi, pour bien mettre en évidence que, si j'étais contraire aux états-généraux pour aujourd'hui, ce n'était qu'à cause des conjonctures, et non par aver-

sion pour l'assemblée nationale, que j'avais voulue et fait résoudre en d'autres, et mettre par là à bout là-dessus la malignité de ceux dont j'en avais éprouvé les traits les plus noirs et les plus profonds.

Il est vrai que je n'ai pu m'y refuser quelques traits sur le duc de Noailles, tant pour remettre sous les yeux de M. le duc d'Orléans les horreurs gratuites qu'il me fit à la mort du roi, que ses opiniâtres méprises dans sa gestion des finances, et l'abus de son crédit pour affubler le duc de la Force d'une besogne odieuse, pour s'en ôter la haine à ses dépens et la détourner toute sur lui par la longueur d'une besogne qui tenait toutes les fortunes des particuliers en l'air, au grand détriment des affaires publiques. Je me doutais bien que M. le duc d'Orléans n'aurait pas la force de lui cacher mon mémoire, et je me proposais de lui ôter l'envie de tenir des propos sur moi en cette occasion par la crainte de voir courir ce mémoire, comme je l'avais bien résolu au premier mot qu'il aurait osé lâcher.

C'est dans la pensée d'en faire cet usage que j'ai adouci et enveloppé le plus qu'il m'a été possible ce qu'il n'y avait pas moyen de dissimuler à M. le régent sur sa faiblesse et sa facilité, parce que ce défaut était un inconvénient capital qui eût grossi tous les autres, et donné naissance à quantité; et c'est aussi, outre ce que je devais à sa personne et à son rang en lui écrivant des choses si principales, ce qui m'a engagé à y employer plus de louanges et de tours pleins de respect.

Cette même faiblesse que les ducs avaient si cruellement éprouvée, les étranges conjonctures, et nos requêtes pour la restitution de notre rang à l'égard des bâtards, ne me permirent pas de faire aucune mention du droit des pairs sur le jugement de l'affaire des princes; c'est ce qui a fait que je me suis contenté de glisser sur cette

matière avec une sage réticence, mais telle qu'elle-même ni rien qui soit dans ce mémoire y puisse faire de tort. Du reste j'ai tâché de ne rien dire qui pût blesser aucun corps ni aucun particulier, et de ne rapporter que des vérités connues et des inconvéniens tels que, en y réfléchissant, on ne puisse disconvenir qu'ils sautent tous aux yeux. D'ailleurs on ne peut trouver mauvais ce que je dis à la louange et de l'oppression de la noblesse, ni de ce peu que j'ai laissé échapper sur le gouvernement du feu roi à cet égard, que j'ai même exprimé moins que je ne l'ai fait entendre. A l'égard du petit mot qui se trouve glissé sur la conduite de cette prétendue noblesse et sur le rang de prince étranger, par opposition à ce qu'on a vu qui se passa en 1649, il me semble qu'on n'en peut blâmer la ténuité, et, si j'ose le dire, la délicatesse; et que c'eût été une affectation de n'en point faire mention du tout qui aurait été très susceptible d'être mal interprétée. Je m'explique toujours ici dans l'esprit où j'étais en faisant ce mémoire, quoique fort brusquement, de le rendre public, si je m'y trouvais forcé.

Heureusement je n'en eus pas besoin; car je hais les scènes et les plaidoyers publics. Je portai mon mémoire dès qu'il fut achevé, et tel de ma main que je l'avais écrit, tant j'étais pressé, par la raison que j'en ai dite, de le montrer à M. le duc d'Orléans. Le volume le surprit par la promptitude. Je le lui lus tout entier, nous arrêtant à chaque point pour en raisonner. Cela prit toute l'après-dînée jusque fort tard. Il convint qu'il s'allait jeter dans un profond précipice, et me remercia fort de mon travail, et de l'en empêcher. Il lui échappa même dans le raisonnement qu'il était si pressé de l'embarras des finances et de celui de l'affaire des princes, et si rebattu par ceux qui voulaient les états, qu'il y était inté-

rieurement rendu comme à sa seule ressource et à son repos, d'où je jugeai que de cette résolution intérieure à l'extérieure le pas était bien court, et bien facile avec les gens à qui il avait affaire, et qu'il n'y avait eu en effet rien de si pressé que mon mémoire pour l'en détourner. Ses yeux ne pouvaient lire ma petite écriture courante et pleine d'abréviations, quoique fort peu sujette aux ratures et aux renvois. Il me pria de lui faire faire une copie du mémoire, et de la lui donner dès qu'elle serait faite. Il me parut si convaincu que je lui demandai sa parole que le pied ne lui glisserait en aucune façon sur les états avant que je lui eusse remis cette copie, et qu'il se fût donné le temps de la lire à reprises, et d'y réfléchir à loisir. Je fis donc travailler, dès le lendemain matin, à une copie unique (car c'est sur mon original que je l'ai copié ici); et, dès que cette copie fut faite, je la portai à M. le duc d'Orléans. Nous raisonnâmes encore là-dessus, mais sans détail, parce qu'il me parut que son parti était bien pris de ne vouloir point d'états.

Je ne sais quel usage il fit de mon mémoire; mais, au bout de sept ou huit jours, il ne se parla plus du tout d'états-généraux, dont le bruit avait été fort grand et fort répandu, et, ce qui me fit grand plaisir encore, c'est qu'il ne se dit pas un mot du mémoire ni de moi à cette occasion.

Ce qui m'a le plus convié à donner ici ce mémoire malgré sa longueur, c'est qu'il s'y trouve plusieurs choses sur les finances qui donnent une idée de leur état, de leur gestion et des embarras qui s'y trouvaient, dont il n'est guère parlé ailleurs ici; et de même quelque chose sur la Constitution, qui servent toujours à éclaircir, et qui sont deux matières dont on a vu, il y a long-temps, que je me suis expliqué de n'en point parler ici d'une manière expresse et suivie.

L'espérance des états évanouie, les bâtards ne songèrent plus qu'à retarder, embarrasser et accrocher leur affaire; les princes du sang à presser le régent de la juger; et ce prince, piqué enfin de voir son autorité si hardiment mise en compromis par la hardie déclaration de M. et de madame du Maine de ne reconnaître pour juges que le roi majeur ou les états-généraux, prit le parti de juger: c'est ce qui a été raconté.

Le duc de Noailles, de son côté, chercha aussi d'autres expédiens sur les finances, mais surtout pour mettre sa gestion à couvert. Il fit travailler à un long mémoire, pour être lu par lui au conseil de régence, où il fut longuement annoncé. J'ai déjà fait remarquer, et par des exemples évidens, qu'avec tout son esprit, la multitude et la continuelle mobilité de ses idées et de ses vues qui se succédaient et se chassaient successivement ou en total ou en partie sur toutes sortes de sujets, de choses et de matières, le rendaient incapable d'aucun travail par lui-même, ni d'être jamais content de ceux qu'il faisait faire et qu'il faisait refondre (c'était son terme) jusqu'à désoler ceux dont il se servait. C'est ce qui fit attendre si long-temps ce mémoire après l'avoir annoncé et, autant qu'il le put, préparé à l'admirer.

Huit ou dix jours avant qu'il parût au conseil de régence, M. le duc d'Orléans m'en parla et me le vanta comme en ayant vu des morceaux, puis me dit qu'il formerait un comité (car on ne parlait plus qu'à l'anglaise) de quelques-uns du conseil de régence, où le duc de Noailles voulait avec plus de loisir et d'étendue exposer sa gestion et l'état des finances, et consulter ce comité sur les choses qu'il y proposerait pour suivre son avis; que ce comité s'assemblerait chez le chancelier, et qu'il voulait que j'en fusse.

Je témoignai au régent ma surprise et ma répugnance;

je le fis souvenir de mon incapacité sur les finances, de mon dégoût pour cette matière, de ma situation avec le duc de Noailles. Je l'assurai que je ne pourrais être de ce comité que comme personnage nul, qui n'entendrait rien, à qui on ferait accroire tout ce qu'on voudrait, que j'y serais parfaitement inutile, que j'y perdrais un temps infini, et que je le suppliais de m'en dispenser. Il insista, et moi aussi, me dit force louanges sur mon esprit et ma capacité quand je voudrais bien prendre la peine de vouloir m'appliquer et entendre, et sur mon impartialité avec le duc de Noailles quand il s'agissait de traiter affaires avec lui, dont il avait été souvent témoin et charmé. Je répondis brusquement que ces louanges étaient belles et bonnes, mais que je n'étais pas encore assez sot pour m'en laisser engluer, et qu'en deux mots, il ne me persuaderait pas d'aller ouvrir la bouche et de grands yeux pour n'entendre rien à ce qui se dirait et proposerait, et que ce n'était pas là peine d'avoir refusé les finances aussi opiniâtrément que j'avais fait pour m'aller après fourrer dans un comité de finances, où je ne comprendrais rien du tout. Le régent me vit si résolu qu'il ne répliqua point, et me mit sur d'autres affaires.

Quatre jours après, travaillant avec lui, il me reparla encore du comité, et qu'il voulait que j'en fusse. Je répondis que je croyais lui avoir dit de si bonnes raisons, auxquelles même, à la fin, il n'avait pu répondre, que j'avais compté n'en plus ouïr parler; que je n'avais que les mêmes à lui alléguer, dont je ne me départirais pas. J'ajoutai, qu'étant avec le duc de Noailles hors de toutes mesures, même de la moindre bienséance, je ne comprenais pas quel plaisir il trouvait à nous mettre vis-à-vis l'un de l'autre dans un examen de sa conduite et des propositions qui serait long, et qui nous exposerait très aisément à des choses qui embarrasseraient la compagnie, et

qui peut-être l'embarrasseraient lui-même; et comment il voulait donner cette contrainte au duc de Noailles, qui sûrement y en aurait plus que moi. « Mais, me dit-il, c'est le duc de Noailles lui-même qui desire que vous en soyez, qui m'en a prié et qui m'en presse.—Monsieur, repris-je, voilà la dernière folie. A-t-il oublié, et vous aussi, comme je l'ai mené et traité, je ne sais combien de fois, tant en particulier devant vous qu'en plein conseil de régence? Quel goût peut-il prendre à des scènes où il a toujours ployé le dos et fait un si misérable personnage, et vous de donner lieu à les multiplier »? Je parlai tant et si bien, du moins si fort, que cela finit comme la première fois. Le régent me parla d'autre chose, et je m'en crus enfin quitte et débarrassé.

Mais je fis mes réflexions sur la singularité de ce desir du duc de Noailles que je fusse de ce comité; et tout ce que j'en pus comprendre, c'est que l'ivresse de la beauté de ce qu'il comptait d'y exposer emporterait mon suffrage, dont il se parerait plus que d'aucun autre par la manière dont nous étions ensemble. Il avait affecté plusieurs fois de se louer de mon impartialité en affaires quand je m'étais trouvé de son avis, et quand il m'était arrivé quelquefois de le soutenir, même contre d'autres au conseil de régence, ou en particulier entre quatre ou cinq chez M. le duc d'Orléans. Je crus donc que l'espérance du même succès, et du poids que ce manque total de ménagement que j'avais pour lui donnerait à sa besogne, était le motif qui le faisait agir ainsi; mais comme une funeste expérience m'avait appris jusqu'où pouvait aller la noirceur et la profondeur de cette caverne, je me sus extrêmement bon gré d'avoir su m'en préserver.

Trois ou quatre jours après cette dernière conversation, le duc de Noailles commença la lecture de son

mémoire. Il dura plusieurs conseils de régence; il y en eut même d'extraordinaires pour l'achever. C'était une apologie de toute sa gestion avec beaucoup de tours pour s'avantager de tout, et beaucoup de louanges mal voilées d'une gaze de modestie.

Cette première partie était prolixe; l'autre roulait sur la proposition d'un comité où il pût exposer sa gestion avec plus d'étendue, et ses vues sur ce qu'il serait à propos de faire ou de rejeter. Ce fut là où la fausse modestie n'oublia rien pour capter les auditeurs par un air de desir de chercher à exposer ses fautes et ses vues à l'examen et à la correction du comité, et à profiter de ses lumières. Rien de si humble, de si plein de flatterie, de si préparatoire à l'admiration qu'il espérait donner au comité, ni de plus desireux d'en enlever l'approbation. Cette partie ne fut pas moins diffuse que l'autre, mais le spécieux le plus touchant y brillait partout.

Quand il eut fini, M. le duc d'Orléans et presque tous les auditeurs, dans le nombre desquels étaient les présidens en chef des conseils, lui donnèrent des louanges. Ensuite M. le duc d'Orléans, passant les yeux sur toute la compagnie, dit qu'il ne s'agissait plus que de nommer le comité. C'était un samedi après midi, 26 juin. Il y avait un mois que je vivais là-dessus dans une parfaite confiance, lorsque M. le duc d'Orléans déclara le comité tout de suite, qu'il se tiendrait toutes les semaines chez le chancelier autant de fois qu'à chaque comité il serait jugé nécessaire, et que tout-à-coup je m'entendis nommer le premier.

Dans ma surprise j'interrompis et je suppliai M. le duc d'Orléans de se souvenir de ce que j'avais eu l'honneur de lui représenter toutes les deux fois qu'il m'avait fait l'honneur de m'en parler; il me répondit qu'il ne l'avait pas oublié, mais que je lui ferais plaisir d'en être.

Je répliquai que j'y serais entièrement inutile, parce que je n'entendais rien du tout aux finances, et que je le suppliais très instamment de m'en dispenser. « Monsieur », reprit M. le duc d'Orléans d'un ton honnête, mais de régent, et c'est l'unique fois qu'il l'ait pris avec moi, « encore une fois, je vous prie d'en être, et s'il faut vous le dire, je vous l'ordonne ». Je m'inclinai sur la table intérieurement fort en colère, et lui répartis. « Monsieur, vous êtes le maître; il ne me reste qu'à obéir; mais au moins vous me permettrez d'attester tous ces messieurs de ma répugnance et de l'aveu public que je fais de mon ignorance et de mon incapacité sur les finances, par conséquent de mon inutilité dans le comité. »

Le régent me laissa achever, puis, sans me rien dire davantage, nomma le duc de la Force, le maréchal de Villeroy, le duc de Noailles, le maréchal de Besons, Pelletier Sousi, l'archevêque de Bordeaux et le marquis d'Effiat, qui tous s'inclinèrent à leur nom et ne dirent rien.

Mon colloque avec le régent avait attiré sur moi les yeux de tous, et je remarquai de l'étonnement sur leur visage. M. de Noailles eut l'air fort content, et bavarda un peu sur le bon choix et sur ce qu'il espérait de ces assemblées, puis se mit à rapporter, car le samedi était un jour de finances à la régence.

N'ayant pu éviter cette bombe, par tout ce que j'avais fait pour m'en garantir, je ne crus pas devoir en montrer de chagrin, et donner ce plaisir au duc de Noailles, ni me faire tirer misérablement l'oreille pour l'assiduité au comité et l'exactitude aux heures.

Il s'assemblait trois fois la semaine au moins, entre trois et quatre heures, et durait rarement moins de trois heures; on se mettait en rang des deux côtés de la table, ou plutôt du vide d'une table longue comme au conseil

de régence, mais dans des fauteuils, le chancelier seul au bout, et vis-à-vis de lui une table carrée pour les papiers du duc de Noailles, et lui assis derrière. Comme ce comité dura au moins trois mois, il n'est pas temps d'en dire ici davantage, mais bien de revenir au courant, depuis si long-temps interrompu par des matières qui ne pouvaient comporter de l'être.

C'était plus que jamais le temps des entreprises les plus étranges et les plus nouvelles. M. de Fréjus et les sous-gouverneurs prétendirent entrer dans le carrosse du roi où jamais en aucun temps ils n'avaient mis le pied. Ils se fondèrent sur ce que les sous-gouverneurs, un à-la-fois, entraient dans le carrosse des princes fils de Monseigneur. Cela était vrai, mais jamais M. de Fénelon ne l'imagina ni M. de Beauvilliers pour lui, quoique tous deux dans l'intimité que l'on a vue. Saumery, insolent, entreprenant, cousin-germain du duc de Beauvilliers, avait commencé à y entrer en son absence, et alors le sous-gouverneur y est de telle nécessité que, sans préséance sur aucun, il y monterait de préférence à qui que ce fût; mais le gouverneur présent, il est effacé et la nécessité est remplie. Néanmoins Saumery y monta, le duc de Beauvilliers présent, mais tellement à la dernière place qu'il faisait à chaque fois des excuses, et souvent le duc de Beauvilliers pour lui, de ce qu'il ne pouvait se mettre à la portière à cause de son ancienne blessure au genou, qui ne lui permettait pas de le ployer. J'ai vu cela maintes fois, moi dans le carrosse. Je n'y ai jamais vu que lui des trois sous-gouverneurs. Le hasard apparemment a fait cela et toujours avec cette excuse; il ne montait que le pénultième pour se mettre au devant, et le dernier remplissait de son côté la portière, où il ne se pouvait pas mettre. Entrer dans le carrosse et manger avec le prince est de même droit, mais comme il n'y avait point d'occasion où

les princes fils de Monseigneur mangeassent avec personne, cela facilita l'effronterie de Saumery. M. de Fénelon était bien de qualité à l'un et à l'autre, mais il était précepteur, qui portait exclusion, et comme il n'a rien à faire auprès du prince que pour l'étude, et qu'il n'y en a point en carrosse, point de nécessité pour lui d'y entrer comme pour le sous-gouverneur en absence du gouverneur; de plus il était prêtre, puis archevêque, autres exclusions, parce qu'il n'y a que les cardinaux et les évêques pairs, ou ceux qui ont rang de princes étrangers qui entrent dans les carrosses et qui mangent. M. d'Orléans, depuis cardinal de Coislin, et M. de Reims, l'un premier aumônier, l'autre maître de la chapelle, charge bien inférieure, ont fait maintes campagnes avec le roi, et je les ai vus au siège de Namur. Jamais M. d'Orléans, bien mieux avec le roi que M. de Reims, n'a eu l'honneur de manger avec lui, tandis que l'archevêque de Reims, duc et pair, l'avait souvent et tant qu'il lui plaisait. Ainsi, nul exemple pour le précepteur d'entrer dans le carrosse, et un très faible du sous-gouverneur, parce que quelque grands que soient les fils de France, il y a bien loin encore du roi à eux.

Néanmoins M. le duc d'Orléans, qui faisait litière de toutes choses, accorda l'entrée du carrosse à un sous-gouverneur et à M. de Fréjus. Il est vrai qu'il eut le courage de lui dire que ce n'était que personnellement et point comme précepteur ni comme évêque. Dieu sait à quel excès et à quelle lie ce carrosse et l'honneur de manger avec le roi ont été depuis étendus.

De cette grâce sourdit une dispute de préférence et de préséance dans le carrosse entre le précepteur et le sous-gouverneur. Comme ils n'y étaient jamais entrés en aucun temps, la question était toute nouvelle et sans exemple. Il est vrai que le précepteur n'a rien à dire au

sous-gouverneur, et que leurs fonctions sont toutes indépendantes et séparées ; mais le précepteur au moins est en chef à l'étude, et le sous-gouverneur ne se trouve en chef nulle part. Sa dépendance du gouverneur est totale en tout et partout; celle du précepteur est fort légère, lequel a sous lui des sous-précepteurs; et le sous-gouverneur n'a personne: aussi M. de Fréjus le gagna-t-il.

En même temps le maréchal de Villeroy cessa pour toujours d'étouffer le roi en troisième. Il se mit à la portière de son côté; mais l'indécence de M. du Maine à côté du roi demeura toujours, que, tout fils favori du feu roi qu'il était, ce monarque n'eût pas soufferte.

Fresnel épousa la fille de le Blanc, lors du conseil de guerre, dont il fut bien parlé dans les suites; et Flamarens épousa une fille de M. de Beauvau, frère de l'évêque de Nantes. La fille aînée du maréchal de Tessé, veuve de la Varenne, petit-fils ou arrière-petit-fils du la Varenne de Henri IV, et qui passait sa vie à la Flèche, épousa le jeune la Luzerne, son voisin, dont elle était éprise. Elle était fort riche, lui avait du bien et la naissance tout-à-fait sortable. Le marquis d'Harcourt, fils aîné du maréchal, épousa une fille de feu M. de Barbésieux et de la fille aînée de M. d'Alègre, qui fit la noce, et le duc d'Albret, qui voulut épouser la sœur de cette mariée, trouva des oppositions dans la famille, qui durèrent long-temps avec beaucoup de bruit.

Je ne dirais pas ici qu'Arouet fut mis à la Bastille pour avoir fait des vers très effrontés, sans le nom que ses poésies, ses aventures et la fantaisie du monde lui ont fait. Il était fils du notaire de mon père, que j'ai vu bien des fois lui apporter des actes à signer. Il n'avait jamais pu rien faire de ce fils libertin dont le libertinage a fait enfin la fortune sous le nom de Voltaire, qu'il a pris pour déguiser le sien.

Le prince palatin de Birkenfeld mourut chez lui en Alsace, à près de quatre-vingts ans, peu riche, et le meilleur homme du monde. Il avait fort servi. Il était lieutenant-général, et avait des pensions. Il venait rarement à la cour, où il était toujours fort bien reçu du roi et fort accueilli du monde. Son fils avait été fort de mes amis. Il avait eu le royal-allemand et est mort assez jeune, retiré chez lui, laissant deux fils, dont l'aîné par succession est devenu duc des Deux-Ponts depuis quelques années. Il n'y a plus que cette branche des palatins outre les deux électorales.

En même temps mourut la duchesse douairière d'Elbœuf d'une longue suite de maux qu'elle avait gagnés de son mari mort depuis long-temps. J'ai assez souvent parlé d'elle, pour qu'il ne me reste plus rien à en dire. Elle n'était pas fort âgée.

M. de Montbazon, fils aîné de M. de Guéméné, et gendre sans enfans de M. de Bouillon, mourut, jeune et brigadier d'infanterie, de la petite-vérole.

Une autre personne, bien plus illustre par les éclats qu'elle avait faits, quoique d'étoffe bien différente, ne fit pas le bruit qu'elle aurait fait plus tôt. Ce fut la fameuse madame Guyon. Elle avait été long-temps exilée en Anjou depuis le fracas et la fin de toutes les affaires du quiétisme. Elle y avait vécu sagement et obscurément sans plus faire parler d'elle. Depuis huit ou dix ans elle avait obtenu d'aller demeurer à Blois, où elle s'était conduite de même, et où elle mourut sans aucune singularité, comme elle n'en montrait plus depuis ses derniers exils, fort dévote toujours et fort retirée, et approchant souvent des sacremens. Elle avait survécu à ses plus illustres protecteurs et à ses plus intimes amis.

Le maréchal de Villars, gorgé de toute espèce de biens, n'eut pas honte de prendre ni M. le duc d'Orléans

de lui donner 6,000 livres de pension pour le dédommager de ses prétentions sur la vallée de Barcelonnette, disputée au gouvernement de Provence par la Feuillade, comme gouverneur de Dauphiné, qui fut jugée devoir être de ce dernier gouvernement.

Le maréchal de Villeroy obtint en même temps pour le duc de Brissac, qui était fort mal à son aise, 10,000 liv. de pension. Quelque temps après, Blancménil, avocat général, frère du président Lamoignon, eut aussi une pension de 6,000 liv.; et Canillac eut pour rien la lieutenance générale de Languedoc, de 20,000 livres de rente, vacante par la mort de Peyre, qui n'avait point de brevet de retenue.

Contade et Brillac, l'un major, l'autre capitaine aux gardes, avaient passé leur vie dans ce corps, sans avoir pu se souffrir l'un l'autre. Contade bien plus brillant, l'autre ne laissant pas d'avoir des amis. Son frère était premier président du parlement de Bretagne, mais fort peu estimé. Je ne sais ce qui arriva de nouveau entre deux officiers-généraux de cet âge; mais, le samedi 12 juin, Brillac vint, sur les quatre heures du matin, chez Contade, dans la rue Saint-Honoré, l'éveilla, le fit habiller et sortit avec lui. Ils entrèrent tout auprès dans une petite rue inhabitée, qui va de la rue Saint-Honoré vers le bout du jardin des Tuileries, près de l'orangerie, et là se battirent bel et bien. Brillac fut légèrement blessé, et disparut aisément. Contade le fut dangereusement, et il fallut le reporter chez lui. Ce fut un grand vacarme. Un cordier et sa femme, qui profitaient de la commodité de cette rue pour leur métier, étaient déjà levés pour leur travail, et furent témoins du combat. Ils habillèrent: cela embarrassa beaucoup; on les enleva; on cacha Contade dans le fond de l'hôtel de Noailles, là tout auprès, et comme il avait beaucoup d'amis considé-

rables, tout se mit en campagne pour lui. Les Grammont, les Noailles, les Villars, le premier président et bien d'autres en firent leur propre affaire; et le régent n'avait pas moins d'envie qu'eux de l'en tirer. Il en coûta du temps, des peines et de l'argent; et l'affaire s'en alla en fumée. Pendant tout cela, Contade guérit. A la fin de tout, Contade et Brillac parurent une fois au parlement pour la forme, et il ne s'en parla plus. Néanmoins on voulut séparer deux hommes si peu compatibles, et qui se rencontraient si souvent par la nécessité de leurs emplois. Le gouvernement de l'île d'Oléron vaqua. Il est bon; mais il demande résidence. Cela le fit donner à Brillac.

Par un évènement extrêmement rare, un employé aux mines de diamans du Grand-Mogol trouva le moyen de s'en fourrer un dans le fondement, d'une grosseur prodigieuse, et ce qui est le plus merveilleux de gagner le bord de la mer, et de s'embarquer sans la précaution qu'on ne manque jamais d'employer à l'égard de tous les passagers, dont le nom ou l'emploi ne les en garantit pas, qui est de les purger et de leur donner un lavement pour leur faire rendre ce qu'ils auraient pu avaler, ou se cacher dans le fondement. Il fit apparemment si bien qu'on ne le soupçonna pas d'avoir approché des mines ni d'aucun commerce de pierreries. Pour comble de fortune, il arriva en Europe avec son diamant. Il le fit voir à plusieurs princes, dont il passait les forces, et le porta enfin en Angleterrre, où le roi l'admira sans pouvoir se résoudre à l'acheter. On en fit un modèle de cristal en Angleterre, d'où on adressa l'homme, le diamant et le modèle parfaitement semblable à Law, qui le proposa au régent pour le roi. Le prix en effraya le régent, qui refusa de le prendre.

Law, qui pensait grandement en beaucoup de choses,

me vint trouver consterné, et m'apporta le modèle. Je trouvai comme lui qu'il ne convenait pas à la grandeur du roi de France de se laisser rebuter par le prix d'une pièce unique dans le monde et inestimable, et que plus il y avait de potentats qui n'avaient osé y penser, plus on devait se garder de le laisser échapper. Law, ravi de me voir penser de la sorte, me pria d'en parler à M. le duc d'Orléans. L'état des finances fut un obstacle sur lequel le régent insista beaucoup. Il craignait d'être blâmé de faire un achat si considérable, tandis qu'on avait tant de peine à subvenir aux nécessités les plus pressantes, et qu'il fallait laisser tant de gens dans la souffrance. Je louai ce sentiment; mais je lui dis qu'il n'en devait pas user pour le plus grand roi de l'Europe comme pour un simple particulier, qui serait très répréhensible de jeter 100,000 l. pour se parer d'un beau diamant, tandis qu'il devrait beaucoup et ne se trouverait pas en état de satisfaire; qu'il fallait considérer l'honneur de la couronne et ne lui pas laisser manquer l'occasion unique d'un diamant sans prix, qui effaçait ceux de toute l'Europe; que c'était une gloire pour sa régence, qui durerait à jamais, qu'en tel état que fussent les finances, l'épargne de ce refus ne les soulagerait pas beaucoup, et que la surcharge en serait très peu perceptible. Enfin je ne quittai point M. le duc d'Orléans, que je n'eusse obtenu que le diamant serait acheté.

Law, avant de me parler, avait tant représenté au marchand l'impossibilité de vendre son diamant au prix qu'il l'avait espéré, le dommage et la perte qu'il souffrirait en le coupant en divers morceaux, qu'il le fit venir enfin à deux millions avec les rognures en outre qui sortiraient nécessairement de la taille. Le marché fut conclu de la sorte. On lui paya l'intérêt des deux millions jusqu'à ce qu'on lui pût donner le principal, et en attendant pour

deux millions de pierreries en gage qu'il garderait jusqu'à entier paiement des deux millions.

M. le duc d'Orléans fut agréablement trompé par les applaudissemens que le public donna à une acquisition si belle et si unique. Ce diamant fut appelé *le Régent.* Il est de la grosseur d'une prune de la reine-claude, d'une forme presque ronde, d'une épaisseur qui répond à son volume, parfaitement blanc, exempt de toute tache, nuage et paillette, d'une eau admirable, et pèse plus de cinq cents grains. Je m'applaudis beaucoup d'avoir résolu le régent à une emplette si illustre.

CHAPITRE III.

Le czar Pierre mande son dessein de visiter la France. — Kourakin. — Sa famille. — Sa mission secrète à Rome. — Tessé choisi pour aller au-devant du czar. — Arrivée à Paris. — Son portrait. — Son caractère. — Son desir de s'instruire. — Visite du régent au czar. — Le roi et le czar se visitent réciproquement. — Journal du voyage du czar à Paris. — Son départ. — Quels avantages la France avait à tirer d'une union étroite avec lui. — Quelles raisons la font négliger. — Mort du palatin de Livonie.

PIERRE Ier, czar de Moscovie, s'est fait avec justice un si grand nom chez lui et par toute l'Europe et l'Asie, que je n'entreprendrai pas de faire connaître un prince si grand, si illustre, comparable aux plus grands hommes de l'antiquité, qui a fait l'admiration de son siècle, qui sera celle des siècles suivans, et que toute l'Europe s'est si fort appliquée à connaître. La singularité du voyage en France d'un prince si extraordinaire m'a paru mériter de n'en rien oublier, et la narration de n'être point in-

terrompue. C'est par cette raison que je la place ici un peu plus tard qu'elle ne devrait l'être dans l'ordre du temps, mais dont les dates rectifieront le défaut.

On a vu en son temps diverses choses de ce monarque; ses différens voyages en Hollande, Allemagne, à Vienne, en Angleterre et dans plusieurs parties du nord; l'objet de ces voyages et quelques choses de ses actions militaires, de sa politique, de sa famille. On a vu aussi qu'il avait voulu venir en France dans les dernières années du feu roi, qui l'en fit honnêtement détourner. N'ayant plus cet obstacle, il voulut contenter sa curiosité, et il fit dire au régent par le prince Kourakin, son ambassadeur ici, qu'il allait partir des Pays-Bas où il était pour venir voir le roi.

Il n'y eut pas moyen de n'en pas paraître fort aise, quoique le régent s'en fût bien volontiers passé. La dépense était grande à le défrayer; l'embarras pas moins grand avec un si puissant prince et si clairvoyant, mais plein de fantaisies, avec un reste de mœurs barbares et une grande suite de gens d'une conduite fort différente de la commune de ces pays-ci, pleins de caprices et de façons étranges, et leur maître et eux très délicats et très entiers sur ce qu'ils prétendaient leur être dû ou permis.

Le czar de plus était avec le roi d'Angleterre en inimitié ouverte qui allait entre eux jusqu'à l'indécence et d'autant plus vive qu'elle était personnelle; ce qui ne gênait pas peu le régent dont l'intimité avec le roi d'Angleterre était publique, et que l'intérêt personnel de l'abbé Dubois portait fort indécemment aussi jusqu'à la dépendance. La passion dominante du czar était de rendre ses états florissans par le commerce. Il y avait fait faire quantité de canaux pour le faciliter. Il y en eut un pour lequel il eut besoin du concours du roi d'Angleterre, parce qu'il

traversait un petit coin de ses états d'Allemagne. La jalousie du commerce empêcha Georges d'y consentir. Pierre, engagé dans la guerre de Pologne, puis dans celle du nord, dans laquelle Georges l'était aussi, négocia vainement. Il en fut d'autant plus irrité, qu'il ne se trouvait pas en situation d'agir par la force, et que ce canal, extrêmement avancé, ne put être continué. Telle fut la source de cette haine, qui a duré toute leur vie et dans la plus vive aigreur.

Kourakin était d'une branche de cette ancienne maison des Jagellons, qui avait long-temps porté les couronnes de Pologne, de Danemark, de Norwège et de Suède. C'était un grand homme bien fait, qui sentait fort la grandeur de son origine, avec beaucoup d'esprit, de tour et d'instruction. Il parlait assez bien français et plusieurs langues; il avait fort voyagé, servi à la guerre, puis été employé en différentes cours. Il ne laissait pas de sentir encore le russe, et l'extrême avarice gâtait fort ses talens. Le czar et lui avaient épousé les deux sœurs, et en avaient chacun un fils. La czarine avait été répudiée et mise dans un couvent près de Moscou, sans que Kourakin se fût senti de cette disgrâce. Il connaissait parfaitement son maître avec qui il avait conservé de la liberté, de la confiance et beaucoup de considération; en dernier lieu, il avait été trois ans à Rome, d'où il était venu à Paris ambassadeur. A Rome, il était sans caractère et sans affaires que la secrète pour laquelle le czar l'y avait envoyé comme un homme sûr et éclairé.

Ce monarque, qui se voulait tirer lui et son pays de leur barbarie et s'étendre par des conquêtes et des traités, avait compris la nécessité des mariages pour s'allier avec les premiers potentats de l'Europe. Cette grande raison lui rendait nécessaire la religion catholique, dont les grecs se trouvaient séparés de si peu qu'il ne jugea pas

son projet difficile à faire recevoir chez lui en y laissant d'ailleurs la liberté de conscience. Mais ce prince instruit l'était assez pour vouloir être auparavant éclairci sur les prétentions romaines. Il avait envoyé pour cela à Rome un homme obscur, mais capable de se bien informer, qui y passa cinq ou six mois, et qui ne lui rapporta rien de satisfaisant. Il s'en ouvrit, en Hollande, au roi Guillaume, qui le dissuada de son dessein, et qui lui conseilla même d'imiter l'Angleterre, et de se faire lui-même chef de la religion chez lui, sans quoi il n'y serait jamais bien le maître. Ce conseil plut d'autant plus au czar que c'était par les biens et par l'autorité des patriarches de Moscou, ses grand-père et bisaïeul, que son père était parvenu à la couronne, quoique d'une condition ordinaire parmi la noblesse russienne.

Ces patriarches dépendaient pourtant de ceux du rit grec de Constantinople, mais fort légèrement. Ils s'étaient saisis d'un grand pouvoir et d'un rang prodigieux, jusque-là qu'à leur entrée à Moscou, le czar leur tenait l'étrier et conduisait à pied leur cheval par la bride. Depuis le grand-père de Pierre, il n'y avait point eu de patriarche à Moscou. Pierre Ier, qui avait régné quelque temps avec son frère aîné, qui n'en était pas capable, et qui était mort, il y avait long-temps, sans laisser de fils, n'avait jamais voulu de patriarche non plus que son père. Les archevêques de Nowgorod y suppléaient en certaines choses comme occupant le premier siège après celui de Moscou, mais sans presque d'autorité que le czar usurpa tout entière, et plus soigneusement encore depuis le conseil que le roi Guillaume lui avait donné, en sorte que peu-à-peu il s'était fait le véritable chef de la religion dans ses vastes états.

Néanmoins la passion de pouvoir ouvrir à sa postérité la facilité de faire des mariages avec des princes catho-

liques, l'honneur surtout de les allier à la maison de France et à celle d'Autriche, le fit revenir à son premier projet. Il se voulut flatter que celui qu'il avait envoyé secrètement à Rome n'avait pas été bien informé, ou qu'il avait mal compris; il résolut donc d'approfondir ses doutes, de manière qu'il ne lui en restât plus sur le parti qu'il aurait à prendre.

Ce fut dans ce dessein qu'il choisit le prince Kourakin, dont les lumières et l'intelligence lui étaient connues, pour aller à Rome sous prétexte de curiosité, dans la vue qu'un seigneur de cette qualité s'ouvrirait l'entrée chez ce qu'il y aurait de meilleur, de plus important et de plus distingué à Rome, et qu'en y demeurant, sous prétexte d'en aimer la vie et de vouloir tout voir à son aise et admirer à son gré toutes les merveilles qui y sont rassemblées en tant de genres, il aurait loisir et moyen de revenir parfaitement instruit de tout ce qu'il voulait savoir. Kourakin y demeura, en effet, trois ans mêlé avec les savans d'une part, et avec la meilleure compagnie de l'autre, d'où peu-à-peu il tira ce qu'il voulut apprendre avec d'autant plus de facilité que cette cour triomphe de ses prétentions temporelles, de ses conquêtes en ce genre, au lieu de les tenir dans le secret. Sur le rapport long et fidèle que Kourakin en fit au czar, ce prince poussa un soupir en disant qu'il voulait être maître chez lui, et n'y en pas mettre un plus grand que soi, et oncques depuis ne songea à se faire catholique.

Tels sont les biens que les papes et leur cour font à l'église, et qu'ils procurent aux âmes dont ce vicaire de Jésus-Christ, qui les a rachetées, est le grand pasteur, et dont sur la sienne il répondra au souverain pasteur, qui a déclaré à saint Pierre comme aux autres apôtres que son royaume n'est pas de ce monde, et qui demanda

à ces deux frères, qui le voulurent prendre pour juge de leur différend sur leur héritage, qui l'avait établi sur eux en cette qualité? et qui ne s'en voulut point mêler quoique ce fût une bonne œuvre que d'accorder deux frères, pour enseigner aux pasteurs et aux prêtres par un si grand exemple et si précis, qu'ils n'ont aucun pouvoir ni aucun droit sur le temporel par quelque raison que ce puisse être, et qu'ils sont essentiellement exclus de s'en mêler.

Ce fait des czars sur Rome, le prince Kourakin ne s'en est pas caché. Tout ce qui l'a connu le lui a ouï conter; j'ai mangé chez lui et lui chez moi, et je l'ai fort entretenu et ouï discourir avec plaisir sur beaucoup de choses.

Le régent averti par lui de la prochaine arrivée du czar en France, par le côté maritime, envoya les équipages du roi, chevaux, carrosses, voitures, fourgons, tables et chambres, avec du Libois, un des gentilshommes ordinaires du roi, dont j'ai quelquefois parlé, pour aller attendre le czar à Dunkerque, le défrayer jusqu'à Paris de tout et toute sa suite, et lui faire rendre partout les mêmes honneurs qu'au roi même. Ce monarque se proposait de donner cent jours à son voyage. On meubla pour lui l'appartement de la reine-mère au Louvre, où il se tenait divers conseils, qui s'assemblèrent chez les chefs depuis cet ordre.

M. le duc d'Orléans, raisonnant avec moi sur le seigneur titré qu'il pourrait choisir pour mettre auprès du czar pendant son séjour, je lui conseillai le maréchal de Tessé comme un homme qui n'avait rien à faire, qui avait fort l'usage et le langage du monde, fort accoutumé aux étrangers par ses voyages de guerre et de négociations en Espagne, à Turin, à Rome, en d'autres cours d'Italie, qui avait de la douceur et de la politesse, et qui sûrement y ferait fort bien. M. le duc d'Orléans

trouva que j'avais raison, et dès le lendemain l'envoya chercher et lui donna ses ordres.

C'était un homme qui avait toujours été dans des liaisons fort contraires à M. le duc d'Orléans et qui était demeuré avec lui fort sur le pied gauche. Embarrassé de sa personne, il avait pris un air de retraite. Il s'était mis dans un bel appartement aux Incurables. Il en avait pris un autre aux Camaldules, près de Grosbois. Il avait dans ces deux endroits de quoi loger toute sa maison. Il partageait sa semaine entre cette maison de ville et cette maison de campagne. Il donnait dans l'une et dans l'autre à manger tant qu'il pouvait, et avec cela se prétendait dans la retraite. Il fut donc fort aise d'être choisi pour faire les honneurs au czar, se tenir près de lui, l'accompagner partout, lui présenter tout le monde. C'était aussi son vrai ballot, et il s'en acquitta très bien.

Quand on sut le czar proche de Dunkerque, le régent envoya le marquis de Neelle le recevoir à Calais et l'accompagner jusqu'à l'arrivée du maréchal de Tessé, qui ne devait aller que jusqu'à Beaumont au-devant de lui. En même temps on fit préparer l'hôtel de Lesdiguières pour le czar et sa suite, dans le doute qu'il n'aimât mieux une maison particulière avec tous ses gens autour de lui que le Louvre. L'hôtel de Lesdiguières était grand et beau, touchant à l'Arsenal, et appartenait au maréchal de Villeroy, qui logeait aux Tuileries. Ainsi la maison était vide, parce que le duc de Villeroy, qui n'était pas homme à grand train, l'avait trouvée trop éloignée pour y loger. On le meubla entièrement et très magnifiquement des meubles du roi.

Le maréchal de Tessé attendit un jour le czar à Beaumont à tout hasard pour ne le pas manquer. Il y arriva le vendredi 7 mai sur le midi. Tessé lui fit la révérence à

la descente de son carrosse, eut l'honneur de dîner avec lui, et de l'amener le jour même à Paris.

Il voulut entrer dans Paris dans un carrosse du maréchal, mais sans lui, avec trois de ceux de sa suite. Le maréchal le suivait dans un autre. Il descendit à neuf heures du soir au Louvre, entra partout dans l'appartement de la reine-mère. Il le trouva trop magnifiquement tendu et éclairé, remonta tout de suite en carrosse et s'en alla à l'hôtel de Lesdiguières, où il voulut loger. Il en trouva aussi l'appartement qui lui était destiné trop beau, et tout aussitôt fit tendre son lit de camp dans une garde-robe. Le maréchal de Tessé, qui devait faire les honneurs de sa maison et de sa table, l'accompagner partout et ne point quitter le lieu où il serait, logea dans un appartement de l'hôtel de Lesdiguières, et eut beaucoup à faire à le suivre et souvent à courir après lui. Verton, un des maîtres-d'hôtel du roi, fut chargé de le servir et de toutes les tables tant du czar que de sa suite. Elle était d'une quarantaine de personnes de toutes les sortes, dont il y en avait douze ou quinze de gens considérables par eux-mêmes ou par leurs emplois, qui mangeaient avec lui.

Verton était un garçon d'esprit, fort d'un certain monde, homme de bonne chère et de grand jeu, qui fit servir le czar avec tant d'ordre, et sut si bien se conduire, que le czar le prit en singulière amitié ainsi que toute sa suite.

Ce monarque se fit admirer par son extrême curiosité toujours tendante à ses vues de gouvernement, de commerce, d'instruction, de police; et cette curiosité atteignit à tout et ne dédaigna rien dont les moindres traits avaient une utilité suivie, marquée, savante, qui n'estima que ce qui méritait de l'être, en qui brilla l'intelligence, la justesse, la vive appréhension de son esprit. Tout mon-

trait en lui la vaste étendue de ses lumières et quelque chose de continuellement conséquent. Il allia d'une manière tout-à-fait surprenante la majesté la plus haute, la plus fière, la plus délicate, la plus soutenue, en même temps la moins embarrassante quand il l'avait établie dans toute sa sûreté avec une politesse qui la sentait, et toujours et avec tous et en maître partout, mais qui avait ses degrés suivant les personnes. Il avait une sorte de familiarité qui venait de liberté; mais il n'était pas exempt d'une forte empreinte de cette ancienne barbarie de son pays qui rendait toutes ses manières promptes, même précipitées, ses volontés incertaines, sans vouloir être contraint ni contredit sur pas une. Sa table, souvent peu décente, beaucoup moins ce qui la suivait, souvent aussi avec un découvert d'audace et d'un roi partout chez soi, ce qu'il se proposait de voir ou de faire toujours dans l'entière indépendance des moyens qu'il fallait forcer à son plaisir et à son mot. Le desir de voir à son aise, l'importunité d'être en spectacle, l'habitude d'une liberté au-dessus de tout lui faisaient souvent préférer les carrosses de louage, les fiacres mêmes, le premier carrosse qu'il trouvait sous sa main de gens qui étaient chez lui et qu'il ne connaissait pas. Il sautait dedans et se faisait mener par la ville ou dehors. Cette aventure arriva à madame de Mattignon, qui était allée là bayer, dont il mena le carrosse à Boulogne et dans d'autres lieux de campagne, qui fut bien étonnée de se trouver à pied. Alors c'était au maréchal de Tessé et à sa suite, dont il s'échappait ainsi, à courir après, quelquefois sans le pouvoir trouver.

C'était un fort grand homme, très bien fait, assez maigre, le visage assez de forme ronde; un grand front; de beaux sourcils; le nez assez court sans rien de trop, gros par le bout; les lèvres assez grosses; le teint rou-

geâtre et brun; de beaux yeux noirs, grands, vifs, perçans, bien fendus; le regard majestueux et gracieux quand il y prenait garde, sinon sévère et farouche, avec un tic qui ne revenait pas souvent, mais qui lui démontait les yeux et toute la physionomie, et qui donnait de la frayeur. Cela durait un moment avec un regard égaré et terrible, et se remettait aussitôt. Tout son air marquait son esprit, sa réflexion et sa grandeur, et ne manquait pas d'une certaine grâce. Il ne portait qu'un col de toile, une perruque ronde brune, comme sans poudre, qui ne touchait pas ses épaules, un habit brun juste au corps, uni, à boutons d'or, veste, culotte, bas, point de gants ni de manchettes, l'étoile de son ordre sur son habit et le cordon par dessous, son habit souvent déboutonné tout-à-fait, son chapeau sur une table et jamais sur sa tête, même dehors. Dans cette simplicité, quelque mal voituré et accompagné qu'il pût être, on ne s'y pouvait méprendre à l'air de grandeur qui lui était naturel.

Ce qu'il buvait et mangeait en deux repas réglés est inconcevable sans compter ce qu'il avalait de bière, de limonade et d'autres sortes de boissons entre les repas, toute sa suite encore davantage; une bouteille ou deux de bière, autant et quelquefois davantage de vin, des vins de liqueur après; à la fin du repas des eaux-de-vie préparées, chopine et quelquefois pinte. C'était à-peu-près l'ordinaire de chaque repas. Sa suite à sa table en avalait davantage, et ils mangeaient tous à l'avenant à onze heures du matin et à huit heures du soir. Quand la mesure n'était pas plus forte, il n'y paraissait pas. Il y avait un prêtre aumônier qui mangeait à la table du czar, plus fort de moitié que pas un, dont le czar, qui l'aimait, s'amusait beaucoup. Le prince Kourakin allait tous les jours à l'hôtel de Lesdiguières; mais il demeura logé chez lui.

Le czar entendait bien le français, et, je crois, l'aurait parlé s'il l'eût voulu; mais, par grandeur, il avait toujours un interprète. Pour le latin et bien d'autres langues, il les parlait très bien. Il eut chez lui une salle des gardes du roi, dont il ne voulut presque jamais être suivi dehors. Il ne voulut point sortir de l'hôtel de Lesdiguières, quelque curiosité qu'il eût, ni donner aucun signe de vie, qu'il n'y eût reçu la visite du roi.

Le samedi matin, lendemain de son arrivée, le régent alla voir le czar. Ce monarque sortit de son cabinet, fit quelques pas au-devant de lui, l'embrassa avec un grand air de supériorité, lui montra la porte de son cabinet, et, se tournant à l'instant sans nulle civilité, y entra. Le régent le suivit, et le prince Kourakin après lui, pour leur servir d'interprète. Ils trouvèrent deux fauteuils vis-à-vis l'un de l'autre; le czar s'assit dans celui du haut-bout, le régent dans l'autre. La conversation dura près d'une heure, sans parler d'affaires, après quoi le czar sortit de son cabinet, le régent après lui, qui, avec une profonde révérence médiocrement rendue, le quitta au même endroit où il l'avait trouvé en entrant.

Le lundi suivant 10 mai, le roi alla voir le czar, qui le reçut à la portière, le vit descendre de carrosse, et marcha de front à la gauche du roi jusque dans sa chambre où ils trouvèrent deux fauteuils égaux. Le roi s'assit dans celui de la droite, le czar dans celui de la gauche, le prince Kourakin servit d'interprète. On fut étonné de voir le czar prendre le roi sous les deux bras, le hausser à son niveau, l'embrasser ainsi en l'air, et le roi à son âge, et qui n'y pouvait pas être préparé, n'en avoir aucune frayeur. On fut frappé de toutes les grâces qu'il montra devant le roi, de l'air de tendresse qu'il prit pour lui, de cette politesse qui coulait de source, et toutefois mêlée de grandeur, d'égalité de rang, et légèrement de supériorité

d'âge; car tout cela se fit très distinctement sentir. Il loua fort le roi, il en parut charmé, et il en persuada tout le monde. Il l'embrassa à plusieurs reprises. Le roi lui fit très joliment son petit et court compliment, et M. du Maine, le maréchal de Villeroy, et ce qui se trouva là de distingué fournirent à la conversation. La séance dura un petit quart d'heure. Le czar accompagna le roi comme il l'avait reçu, et le vit monter en carrosse.

Le mardi 11 mai, le czar alla voir le roi entre quatre et cinq heures. Il fut reçu du roi à la portière de son carrosse, et conduit de même, eut la droite sur le roi partout. On était convenu de tout le cérémonial, avant que le roi l'allât voir. Le czar montra les mêmes grâces et la même affection pour le roi, et sa visite ne fut pas plus longue que celle qu'il en avait reçue; mais la foule le surprit fort.

Il était allé dès huit heures du matin voir les places Royale, des Victoires et de Vendôme, et le lendemain il fut voir l'Observatoire, les manufactures des Gobelins et le Jardin-du-Roi des simples. Partout là il s'amusa beaucoup à tout examiner et à faire beaucoup de questions.

Le jeudi 13 mai, il se purgea, et ne laissa pas l'après-dinée d'aller chez plusieurs ouvriers de réputation. Le vendredi 14, il alla dès six heures du matin dans la grande galerie du Louvre voir les plans en relief de toutes les places du roi, dont Hasfeld avec ses ingénieurs lui fit les honneurs. Le maréchal de Villars s'y trouva aussi pour la même raison avec quelques lieutenans-généraux. Il examina fort long-temps tous ces plans, il visita ensuite beaucoup d'endroits du Louvre, et descendit après dans le jardin des Tuileries, dont on avait fait sortir tout le monde. On travaillait alors au Pont-Tournant. Il examina fort cet ouvrage, et y demeura long-temps. L'après-dînée, il alla voir Madame au Palais-Royal, qui l'avait

envoyé complimenter par son chevalier d'honneur. Excepté le fauteuil, elle le reçut comme elle aurait fait le roi. M. le duc d'Orléans l'y vint prendre pour le mener à l'Opéra dans sa grande loge, tous deux seuls sur le banc de devant avec un grand tapis. Quelque temps après, le czar demanda s'il n'y aurait point de la bière. Tout aussitôt on en apporta un grand gobelet sur une soucoupe. Le régent se leva, la prit, et la présenta au czar, qui, avec un sourire et une inclination de politesse, prit le gobelet sans aucune façon, but et le remit sur la soucoupe, que le régent tint toujours. En la rendant, il prit une assiette qui portait une serviette, qu'il présenta au czar, qui, sans se lever, en usa comme il avait fait pour la bière, dont le spectacle parut assez étonné. Au quatrième acte il s'en alla souper, et ne voulut pas que le régent quittât la loge. Le lendemain samedi, il se jeta dans un carrosse de louage, et alla voir quantité de curiosités chez les ouvriers.

Le 16 mai, jour de la Pentecôte, il alla aux Invalides, où il voulut tout voir et tout examiner partout. Au réfectoire, il goûta de la soupe des soldats et de leur vin, but à leur santé, leur frappant sur l'épaule, et les appelant camarades. Il admira beaucoup l'église, l'apothicairerie et l'infirmerie, et parut charmé de l'ordre de cette maison. Le maréchal de Villars lui en fit les honneurs. La maréchale de Villars y alla pour le voir comme bayeuse. Il sut que c'était elle, et lui fit beaucoup d'honnêtetés.

Lundi 17 mai, il dîna de bonne heure avec le prince Ragotzi, qu'il en avait prié, et alla après voir Meudon, où il trouva des chevaux du roi pour voir les jardins et le parc à son aise. Le prince Ragotzi l'y accompagna.

Mardi 18, le maréchal d'Estrées le vint prendre à huit heures du matin et le mena, dans son carrosse, à sa maison d'Issy, où il lui donna à dîner, et l'amusa fort le reste

de la journée avec beaucoup de choses qu'il lui fit voir touchant la marine.

Mercredi 19, il s'occupa de plusieurs ouvrages et ouvriers. Madame la duchesse de Berry et madame la duchesse d'Orléans, à l'exemple de Madame, envoyèrent le matin complimenter le czar par leurs premiers écuyers. Elles en avaient toutes trois espéré un compliment ou même une visite. Elles se lassèrent de n'en point entendre parler, et à la fin se ravisèrent. Le czar répondit qu'il irait les remercier. Les princes et princesses du sang, il ne s'en embarrassa pas plus que des premiers seigneurs de la cour, et ne les distingua pas davantage. Il avait trouvé mauvais que les princes du sang eussent fait difficulté de l'aller voir, s'ils n'étaient assurés qu'il rendrait une visite aux princesses du sang, ce qu'il rejeta avec grande hauteur, tellement qu'aucune d'elles ne le vit que par curiosité, en voyeuse, excepté madame la princesse de Conti, par hasard. Tout cela s'expliquera dans la suite.

Jeudi 20 mai, il devait aller dîner à Saint-Cloud, où M. le duc d'Orléans l'attendait avec cinq ou six courtisans seulement, mais un peu de fièvre qu'il eut la nuit l'obligea le matin de s'envoyer excuser.

Vendredi 21, il alla voir madame la duchesse de Berry au Luxembourg, où il fut reçu comme le roi. Après sa visite il se promena dans les jardins. Madame la duchesse de Berry s'en alla cependant à la Muette pour lui laisser la liberté de voir toute sa maison, qu'il visita fort curieusement. Comptant partir vers le 16 juin, il demanda des bateaux pour ce temps-là à Charleville, dans le dessein de descendre la Meuse.

Samedi 22, il fut à Bercy, chez Pajot d'Ons-en-Bray, principal directeur de la poste, dont la maison est pleine de toutes sortes de raretés et de curiosités, tant naturelles

que mécaniques. Le célèbre père Sébastien, carme, y était. Il s'y amusa tout le jour, et y admira plusieurs belles machines.

Le dimanche 23 mai, il fut dîner à Saint-Cloud, où M. le duc d'Orléans l'attendait; il vit la maison et les jardins, qui lui plurent fort; passa, en s'en retournant, au château de Madrid, qu'il visita, et alla de là voir madame la duchesse d'Orléans au Palais-Royal, où, parmi beaucoup de politesses, il ne laissa pas de montrer un grand air de supériorité, ce qu'il avait bien moins marqué chez Madame et chez madame la duchesse de Berry.

Lundi 24, il alla aux Tuileries de bonne heure, avant que le roi fût levé. Il entra chez le maréchal de Villeroy, qui lui fit voir les pierreries de la couronne. Il les trouva plus belles et en plus grand nombre qu'il ne pensait, mais il dit qu'il ne s'y connaissait guère. Il témoigna faire peu de cas des beautés purement de richesses et d'imagination, de celles surtout auxquelles il ne pouvait atteindre. De là, il voulut aller voir le roi qui, de son côté, venait le trouver chez le maréchal de Villeroy. Cela fut compassé exprès pour que ce ne fût point une visite marquée, mais comme de hasard. Ils se rencontrèrent dans un cabinet, où ils demeurèrent. Le roi, qui tenait un rouleau de papier à la main, le lui donna, et lui dit que c'était la carte de ses états. Cette galanterie plut fort au czar, dont la politesse et l'air d'amitié et d'affection fut le même, avec beaucoup de grâce, mais de majesté et d'égalité.

L'après-dînée il alla à Versailles où le maréchal de Tessé le laissa au duc d'Antin, chargé de lui en faire les honneurs. L'appartement de madame la Dauphine était préparé pour lui, et il coucha dans la communication de monseigneur le Dauphin, père du roi, qui fait à cette heure des cabinets pour la reine.

Mardi 25, il avait parcouru les jardins, et s'était embarqué sur le canal dès le grand matin, avant l'heure qu'il avait donnée à d'Antin pour se rendre chez lui. Il vit tout Versailles, Trianon et la ménagerie. Sa principale suite fut logée au château. Ils menèrent avec eux des demoiselles qu'ils firent coucher dans l'appartement qu'avait madame de Maintenon tout proche de celui où le czar couchait. Bloin, gouverneur de Versailles, fut extrêmement scandalisé de voir profaner ainsi ce temple de la pruderie, dont la déesse et lui qui étaient vieux l'auraient été moins autrefois. Ce n'était pas la manière du czar ni de ses gens de se contraindre.

Mercredi 26, le czar s'amusa fort tout le jour à Marly et à la machine. Il manda au maréchal de Tessé à Paris qu'il y arriverait le lendemain matin à huit heures à l'hôtel de Lesdiguières, où il comptait le trouver, et qu'il le mènerait en lieu de voir la procession de la Fête-Dieu. Le maréchal lui fit voir celle de Notre-Dame.

Le défrai de ce prince coûtait 600 écus par jour, quoiqu'il eût beaucoup fait diminuer sa table dès les premiers jours. Il eut un moment envie de faire venir à Paris la czarine qu'il aimait beaucoup ; mais il changea bientôt d'avis. Il la fit aller à Aix-la-Chapelle ou à Spa, à son choix, pour y prendre des eaux en l'attendant.

Dimanche 30 mai, il partit avec Bellegarde, fils et survivancier de d'Antin pour les bâtimens, et beaucoup de relais pour aller dîner chez d'Antin à Petit-Bourg, qui l'y reçut et le mena l'après-dînée voir Fontainebleau où il coucha, et le lendemain à une chasse du cerf de laquelle le comte de Toulouse lui fit les honneurs. Le lieu lui plut médiocrement, et point du tout la chasse où il pensa tomber de cheval; il trouva cet exercice trop violent, qu'il ne connaissait point. Il voulut manger seul avec ses gens au retour dans l'île de l'Etang de la cour

des Fontaines. Ils s'y dédommagèrent de leur fatigues. Il revint à Petit-Bourg seul dans un carrosse avec trois de ses gens. Il parut dans ce carrosse qu'ils avaient largement bu et mangé.

Mardi 1er juin, il s'embarqua au bas de la terrasse de Petit-Bourg pour revenir par eau à Paris. Passant devant Choisy, il se fit arrêter, et voulut voir la maison et les jardins. Cette curiosité l'obligea d'entrer un moment chez madame la princesse de Conti qui y était. Après s'être promené il se rembarqua, et il voulut passer sous tous les ponts de Paris.

Jeudi 3 juin, octave de la Fête-Dieu, il vit de l'hôtel de Lesdiguières la procession de la paroisse de Saint-Paul. Le même jour il alla coucher encore à Versailles, qu'il voulut revoir avec plus de loisir; il s'y plut fort, et voulut aussi coucher à Trianon, puis trois ou quatre nuits à Marly dans les pavillons les plus près du château qu'on lui prépara.

Vendredi 11 juin, il fut de Versailles à Saint-Cyr où il vit toute la maison et les demoiselles dans leurs classes. Il y fut reçu comme le roi. Il voulut aussi voir madame de Maintenon qui dans l'apparence de cette curiosité s'était mise au lit, ses rideaux fermés hors un qui ne l'était qu'à demi. Le czar entra dans sa chambre, alla ouvrir les rideaux des fenêtres en arrivant, puis tout de suite ceux du lit, regarda bien madame de Maintenon tout à son aise, ne lui dit pas un mot ni elle à lui, et sans lui faire aucune sorte de révérence, s'en alla. Je sus qu'elle en avait été fort étonnée et encore plus mortifiée; mais le feu roi n'était plus. Il revint le samedi 12 juin à Paris.

Le mardi 15 juin, il alla de bonne heure chez d'Antin à Paris. Travaillant ce jour-là avec M. le duc d'Orléans, je finis en une demi-heure; il en fut surpris et voulut

me retenir. Je lui dis que j'aurais toujours l'honneur de le trouver, mais non le czar qui s'en allait, que je ne l'avais point vu, et que je m'en allais chez d'Antin bayer tout à mon aise. Personne n'y entrait que les conviés et quelques dames avec madame la Duchesse et les princesses ses filles qui voulaient bayer aussi. J'entrai dans le jardin où le czar se promenait. Le maréchal de Tessé qui me vit de loin vint à moi, comptant me présenter au czar. Je le priai de s'en bien garder et de ne point s'apercevoir de moi en sa présence, parce que je voulais le regarder tout à mon aise, le devancer et l'attendre tant que je voudrais pour le bien contempler, ce que je ne pourrais plus faire si j'en étais connu. Je le priai d'en avertir d'Antin, et avec cette précaution je satisfis ma curiosité tout à mon aise. Je le trouvai assez parlant mais toujours comme étant partout le maître. Il rentra dans un cabinet où d'Antin lui montra divers plans et quelques curiosités, sur quoi il fit plusieurs questions. Ce fut là où je vis ce tic dont j'ai parlé. Je demandai à Tessé si cela lui arrivait souvent; il me dit plusieurs fois par jour, surtout quand il ne prend pas garde à s'en contraindre. Rentrant après dans le jardin, d'Antin lui fit raser l'appartement bas, et l'avertit que madame la Duchesse y était avec des dames qui avaient grande envie de le voir. Il ne répondit rien et se laissa conduire. Il marcha plus doucement, tourna la tête vers l'appartement où tout était debout et sous les armes, mais envoyeuses. Il les regarda bien toutes et ne fit qu'une très légère inclination de la tête à toutes à-la-fois sans la tourner le long d'elles, et passa fièrement; je pense à la façon dont il avait reçu d'autres dames qu'il aurait montré plus de politesse à celles-ci, si madame la Duchesse n'y eût pas été, à cause de la prétention de la visite. Il affecta même de ne s'informer pas laquelle c'était ni du

nom de pas une des autres. Je fus là près d'une heure à ne le point quitter et à le regarder sans cesse. Sur la fin je vis qu'il le remarquait : cela me rendit plus retenu dans la crainte qu'il ne demandât qui j'étais. Comme il allait rentrer, je passai en m'en allant dans la salle où le couvert était mis. D'Antin toujours le même avait trouvé moyen d'avoir un portrait très ressemblant de la czarine qu'il avait mis sur la cheminée de cette salle, avec des vers à sa louange, ce qui plut fort au czar dans sa surprise. Lui et sa suite trouvèrent le portrait fort ressemblant.

Le roi lui donna deux magnifiques tentures de tapisseries des Gobelins. Il lui voulut donner aussi une belle épée de diamans laquelle il s'excusa d'accepter; lui de son côté fit distribuer environ 60,000 livres aux domestiques du roi qui l'avaient servi, donna à d'Antin et aux maréchaux d'Estrées et de Tessé à chacun son portrait enrichi de diamans, cinq médailles d'or et onze d'argent des principales actions de sa vie. Il fit un présent d'amitié à Verton et pria instamment le régent de l'envoyer auprès de lui, chargé des affaires du roi, qui le lui promit.

Mercredi 16 juin, il fut à cheval à la revue des deux régimens des gardes, des gendarmes, chevau-légers et mousquetaires. Il n'y avait que M. le duc d'Orléans : le czar ne regarda presque pas ces troupes qui s'en aperçurent. Il fut de là dîner-souper à Saint-Ouen, chez le duc de Tresmes où il dit que l'excès de la chaleur de la poussière et de la foule de gens à pied et à cheval lui avait fait quitter la revue plus tôt qu'il n'aurait voulu. Le repas fut magnifique; il sut que la marquise de Béthune qui y était en voyeuse était fille du duc de Tresmes; il la pria de se mettre à table; ce fut la seule dame qui y mangea avec beaucoup de seigneurs. Il y vint

plusieurs dames aussi en voyeuses à qui il fit beaucoup d'honnêtetés, quand il sut qui elles étaient.

Jeudi 17, il alla pour la seconde fois à l'Observatoire, et de là souper chez le maréchal de Villars.

Vendredi 18 juin, le régent fut de bonne heure à l'hôtel de Lesdiguières dire adieu au czar. Il fut quelque temps avec lui, le prince Kourakin en tiers. Après cette visite, le czar alla dire adieu au roi aux Tuileries. Il avait été convenu qu'il n'y aurait plus entre eux de cérémonies. On ne peut montrer plus d'esprit, de grâces ni de tendresses pour le roi que le czar en fit paraître en toutes ces occasions, et le lendemain encore lorsque le roi alla lui souhaiter à l'hôtel de Lesdiguières un bon voyage et où tout se passa aussi sans cérémonies.

Dimanche 20 juin, le czar partit et coucha à Livry, allant droit à Spa où il était attendu par la czarine, et ne voulut être accompagné de personne, pas même en sortant de Paris. Le luxe qu'il remarqua le surprit beaucoup; il s'attendrit en partant sur le roi et sur la France, et dit qu'il voyait avec douleur que ce luxe la perdrait bientôt. Il s'en alla charmé de la manière dont il avait été reçu, de tout ce qu'il avait vu, de la liberté qu'on lui avait laissée, et dans un grand desir de s'unir étroitement avec le roi, à quoi l'intérêt de l'abbé Dubois et de l'Angleterre fut un funeste obstacle dont on a souvent eu et on a encore grand sujet de repentir.

On ne finirait point sur ce czar si intimement et si véritablement grand, dont la singularité et la rare variété de tant de grands talens et de grandeurs diverses, feront toujours un monarque digne de la plus grande admiration jusque dans la postérité la plus reculée, malgré les grands défauts de la barbarie de son origine, de son pays et de son éducation. C'est la réputation qu'il laissa una-

nimement établie en France, qui le regarda comme un prodige dont elle demeura charmée.

Je suis certain que le czar alla voir M. le duc d'Orléans dès les premiers jours, qu'il ne lui rendit que cette unique visite au Palais-Royal; que M. le duc d'Orléans le reçut et le conduisit à son carrosse, que leur conversation s'y passa dans un cabinet, seuls avec le prince Kourakin en tiers, et qu'elle dura assez long-temps. J'en ai oublié le jour.

Ce monarque fut très content du maréchal de Tessé et de tout le service. Ce maréchal commandait à tous les officiers de la maison du roi de tout genre qui servirent le czar. Beaucoup de gens se firent présenter à lui, mais de considération. Beaucoup aussi ne se soucièrent pas de l'être ; aucune dame ne le fut, et les princes du sang ne le virent point, dont il ne témoigna rien que par sa conduite avec eux, quand il en vit chez le roi.

Il avait des troupes en Pologne et beaucoup dans le Mecklembourg; ces dernières inquiétaient fort le roi d'Angleterre qui avait eu recours aux offices de l'empereur et à tous les moyens qu'il avait pu pour engager le czar à les en retirer. Il pria instamment M. le duc d'Orléans de tâcher de l'obtenir de ce prince tandis qu'il était en France. M. le duc d'Orléans n'y oublia rien, mais sans succès.

Néanmoins le czar avait une passion extrême de s'unir avec la France. Rien ne convenait mieux à notre commerce, à notre considération dans le Nord, en Allemagne et par toute l'Europe. Ce prince tenait l'Angleterre en brassière par le commerce, et le roi Georges en crainte pour ses états d'Allemagne. Il tenait la Hollande en grand respect et l'empereur en grande mesure. On ne peut nier qu'il ne fît une grande figure en Europe et en Asie, et que la

France n'eût infiniment profité d'une union étroite avec lui. Il n'aimait point l'empereur, il desirait de nous déprendre peu-à-peu de notre abandon à l'Angleterre, et ce fut l'Angleterre qui nous rendit sourds à ses invitations jusqu'à la messéance, lesquelles durèrent encore long-temps après son départ. En vain je pressais souvent le régent sur cet article, et lui disais des raisons dont il sentait toute la force, et auxquelles il ne pouvait répondre. Mais son ensorcellement pour l'abbé Dubois, aidé encore alors d'Effiat, de Canillac, du duc de Noailles, était encore plus fort.

Dubois songeait au cardinalat et n'osait encore le dire à son maître. L'Angleterre, sur laquelle il avait fondé toutes ses espérances de fortune, lui avait servi d'abord à être de quelque chose par le leurre de son ancienne connaissance avec Stanhope. De là il s'était fait envoyer en Hollande le voir à son passage, puis à Hanovre; enfin il avait fait les traités qu'on a vus, et s'en était fait conseiller d'état, puis fourré dans le conseil des affaires étrangères. Il avait été, puis était retourné en Angleterre. Les Anglais qui voyaient son ambition et son crédit, le servaient à son gré pour en tirer au leur. Son but était de se servir du crédit du roi d'Angleterre sur l'empereur qui était grand et de sa liaison alors intime et personnelle, pour se faire cardinal par l'autorité de l'empereur qui pouvait tout à Rome, et qui faisait trembler le pape.

Cette riante perspective nous tint enchaînés à l'Angleterre avec la dernière servitude, qui ne permit rien au régent qu'avec sa permission, que Georges était bien éloigné d'accorder à la liaison avec le czar, tant à cause de leur haine et de leurs intérêts, que par ménagement pour l'empereur: deux points si capitaux pour l'abbé Dubois que le czar se dégoûta enfin de notre surdité

pour lui, et de notre indifférence qui alla jusqu'à ne lui envoyer ni Verton, ni personne de la part du roi.

On a eu lieu depuis d'un long repentir des funestes charmes de l'Angleterre, et du fou mépris que nous avons fait de la Russie. Les malheurs n'en ont pas cessé par un aveugle enchaînement, et on n'a enfin ouvert les yeux que pour en sentir mieux l'irréparable ruine scellée par le ministère de M. le Duc, et par celui du cardinal Fleury ensuite, également empoisonnés de l'Angleterre, l'un par l'énorme argent qu'en tira sa maîtresse après le cardinal Dubois, l'autre par l'infatuation la plus imbécille.

On apprit en même temps la mort du palatin de Livonie, qui avait accompagné le prince électeur de Saxe dans tous ses voyages, qui avait toute la confiance du père et du fils, et qui acquit par son esprit, par ses lumières et par sa conduite et celle de ce prince en France tant de réputation. Il était catholique, il eût été ravi de voir ce prince sur le trône de Pologne, et bien étonné s'il eût pu deviner que la fille de Stanislas serait reine de France et celle de son jeune prince Dauphine par le contraste le plus étrangement singulier.

CHAPITRE IV.

Conditions que met le pape à la promotion d'Albéroni. — Albéroni travaille à l'expulsion des Allemands d'Italie. — Intérêts des différens états de l'Europe. — Conduite adroite d'Albéroni. — Sa promotion n'a pas lieu.—Quelle leçon il donne à la cour de Rome. — Albéroni change de système. — Beretti et les intérêts de la Hollande.

Le pape était toujours en des frayeurs mortelles des préparatifs du Turc, et se réjouissait de la diligence

qu'on lui faisait valoir de ceux de l'Espagne pour envoyer l'escadre promise dans le Levant, et Aquaviva en profitait pour presser la promotion d'Albéroni, qui perdrait, disait-il au pape, toute sa grâce s'il ne l'accordait qu'avec toutes les précautions qu'il y voulait apporter, c'est-à-dire que l'escadre fût dans les mers du Levant, la nonciature rouverte en Espagne et tous les différends entre les deux cours terminés. Giudice était encore à Gênes. Son neveu le prélat, témoin des exclamations de tous les cardinaux, lorsqu'ils entendaient parler de la promotion d'Albéroni, tremblait que la conduite de son oncle à Rome ne nuisît à sa fortune. Cellamare n'en avait pas moins de frayeur pour lui-même, tous deux bien résolus à s'en tenir aux plus légères bienséances avec leur oncle, et se servir eux-mêmes en servant Albéroni. Ce dernier avait reçu la nouvelle de la promotion de Borromée avec beaucoup de fermeté; il parut qu'elle lui faisait affecter de se montrer comme l'arbitre des affaires et de la cour d'Espagne; mais donnant toujours sa promotion comme l'affaire uniquement de la reine. Elle était lors en couches. On affecta de lui cacher la nouvelle de peur de nuire à sa santé, mais deux heures après l'arrivée du courrier qui l'apporta, il en fut dépêché un au prince Pio, vice-roi de Catalogne à Barcelone, avec ordre d'empêcher Aldovrandi d'entrer en Espagne, et de l'en faire sortir sur-le-champ s'il y était déjà entré. En chemin ce nonce avait reçu une lettre du cardinal Paulucci, par ordre du pape, qui lui donnait pouvoir d'assurer Albéroni que sa promotion suivrait de près, pourvu que l'accommodement entre les deux cours se fît aux conditions proposées par le pape et comme acceptées, et qu'avant la conclusion la nonciature fût rouverte et l'escadre à la voile. C'était vendre et acheter un chapeau bien cher: aussi ces conditions furent-elles trouvées en Espagne d'une insolence

extrême : ce terme n'y fut pas ménagé, et toutes les autres expressions mêlées de raisonnemens qui y répondirent ; on menaça de la fureur de la reine quand elle en serait informée, et des plus grandes extrémités. Le roi écrivit cependant au pape en termes respectueux mais forts. Aldovrandi fut accusé à Madrid d'avoir suggéré au pape cette résolution par le desir qu'il avait de faire rouvrir sa nonciature et de n'y être pas trompé.

Néanmoins Albéroni regardait l'envoi de l'escadre comme le seul moyen d'opérer sa promotion. Il s'était rendu maître des fonds de l'armement, et pour être plus assuré de la diligence, il en avait confié le soin à Patino, avec le titre d'intendant général de la marine. C'était l'unique Espagnol qu'il eût jamais jugé digne de sa confiance et capable de bien servir. Il avait été dix-huit ans jésuite; il figura depuis de plus en plus, et est mort enfin grand d'Espagne et premier ministre, avec autant de pouvoir et de probité qu'en avait eu Albéroni. Il se vantait, en attendant, d'avoir anéanti les conseils, rétabli le commerce et la marine, réparé les places et l'artillerie, construit et augmenté des ports, détruit la contractation et le consulat de Séville, bridé pour toujours l'Aragon et la Catalogne, par la construction de la citadelle de Barcelone, et se réjouissait de la santé du roi d'Espagne, suffisamment raffermie pour ne ralentir plus l'empressement des puissances étrangères de prendre des engagemens avec lui.

Le roi de Sicile, toujours en crainte et mal avec l'empereur, fit presser Albéroni de le comprendre dans le traité de ligue dont il se parlait fort alors entre l'Espagne et la Hollande. Albéroni répondit à l'abbé del Maro, son ambassadeur, que la conclusion n'en était pas prochaine; que s'il y avait apparence de traité, il serait averti ; que le motif de cette proposition avait été de rompre le traité de ligue que l'empereur avait proposé aux états-généraux

avec lui, et que le roi d'Espagne avait été bien aise de trouver une occasion de déclarer que si l'empereur attaquait l'Italie, il prendrait ses mesures pour conserver ses droits et ceux de ses amis; enfin que toutes les fois que les Hollandais seraient raisonnables le roi d'Espagne serait disposé à traiter avec eux, et qu'en ce cas les intérêts du roi de Sicile ne seraient pas oubliés.

Il dit assez vrai pour cette fois; car, dès qu'il fut assuré de n'avoir plus de traité à craindre entre l'empereur et les Hollandais, il manda à Beretti de semer soigneusement la défiance entre eux, et de se contenter de maintenir sur pied la négociation commencée, sans en presser la conclusion, parce que, dans l'heureuse situation du roi d'Espagne, il était en état d'être recherché de tout côté et n'avait rien à craindre pour ses royaumes; d'où il concluait qu'il fallait aussi aller très lentement dans la négociation commencée avec l'Angleterre, en quoi on verra bientôt l'ignorance de sa politique. Il prescrivit donc à Beretti de mander à Stanhope que nul accommodement avec l'empereur ne convenait à l'Espagne si on ne réglait, comme un préliminaire, le point de la sûreté de l'Italie, dont il pouvait se rendre maître en vingt-quatre heures, et que l'Angleterre, ayant inutilement versé tant de sang et d'argent pour soutenir la dernière guerre, ne devait rien oublier pour que les engagemens qu'elle prendrait pour assurer le repos de l'Europe eussent un effet certain. Mais il voulut que Beretti écrivît en ce sens, comme de lui-même et sans ordre, seulement comme très sûrement informé de l'intention de l'Espagne de maintenir l'équilibre de l'Europe.

Elle n'y pouvait être selon lui, quelque précaution qu'on pût prendre contre les changemens des temps et des conjonctures, tant que l'empereur posséderait des états en Italie, surtout une place comme Mantoue. Il ne

regardait plus que comme des dispositions trop éloignées et trop casuelles pour y faire une attention sérieuse, l'offre du roi d'Angleterre d'obliger l'empereur de promettre aux enfans de la reine d'Espagne les successions de Parme et de Toscane, à faute d'enfans de ces deux maisons. Il prétendait que Stanhope, qu'il avait vu en Espagne, était fin et adroit. Il croyait voir de l'artifice dans ses lettres. Pour le fixer il voulait un engagement positif des Anglais d'obliger l'empereur à sortir d'Italie, et de Parme surtout. On ne peut s'empêcher d'admirer ici qu'un premier ministre d'Espagne, quelque peu habile qu'il pût être dans la connaissance des affaires, pût imaginer possible une pareille vision.

Il ne laissait pas de prévoir que Stanhope se retrancherait sur le traité d'Utrecht, auquel cette demande serait une infraction, traité confirmé depuis par la ligue nouvellement faite entre la France, l'Angleterre et la Hollande. Mais cela n'arrêtait point Albéroni qui, sans l'engagement qu'il desirait, ne voyait point d'utilité pour l'Espagne à traiter avec l'empereur, parce que des affaires d'Italie dépendait, selon lui, l'équilibre de l'Europe, qui ne pouvait jamais subsister tant qu'il y aurait un Allemand en Italie. Cela pouvait être vrai. Mais comment obliger l'empereur, puissant comme il était et les forces en main, de renoncer à l'Italie, qui faisait un des plus beaux et des plus riches fleurons de sa couronne, et un des principaux fondemens de son autorité en Europe, et comment persuader les Anglais, de tout temps liés avec lui et le roi d'Angleterre, lors son ami personnel et intime, et qui avait tant d'intérêt de le ménager pour ses états d'Allemagne, de lui faire une proposition si folle et encore sans équivalent, et de le forcer à cet abandon qui, par leur situation, ne leur était à eux d'aucune considération?

Albéroni comptait dire merveille en protestant que le

roi d'Espagne, content de ce qu'il possédait, ne prétendait rien en Italie pour lui-même, et se contentait de ce qui devait appartenir au fils de son second lit, par toutes les lois divines et humaines. Ce leurre en sus était aussi par trop grossier. C'était néanmoins en ce sens que Beretti reçut ordre d'écrire et de parler si la négociation se portait à Londres.

Albéroni ne jugeait pas convenable de céder tant de droits et d'états usurpés pour une promesse vague garantie par l'Angleterre et la Hollande, qui pour leur intérêt propre, à ce qu'il se figurait, seraient obligés d'empêcher l'empereur de se rendre maître des états du grand-duc, si la succession s'en ouvrait sans héritiers; par conséquent que l'Espagne ne gagnerait rien, et perdrait tout, en faisant ce traité avec l'empereur. Il en parla en ce sens au secrétaire d'Angleterre, toutefois dans l'intention d'entretenir le traité sans le rompre.

Le naturel froid et temporiseur d'Heinsius servait Albéroni contre les empressemens que Beretti redoublait sans cesse pour le traité, avant que d'avoir reçu ses derniers ordres. Ce pensionnaire l'assurait de la bonne disposition de toutes les provinces; mais il ajoutait qu'avant de traiter et de conclure, il fallait voir ce que produiraient les soins de l'Angleterre et de la république, pour moyenner la paix entre l'empereur et l'Espagne; que si cette paix ne réussissait point, la république s'unirait avec l'Espagne par une alliance, soit que les Anglais y voulussent entrer ou non. Amsterdam paraissait le désirer; Beretti s'en applaudissait comme du fruit de ses soins, et comptait aussi sur les provinces d'Utrecht et de Gueldre. Les principaux membres de la république rejetaient sur l'Angleterre la lenteur de la négociation de la paix entre l'empereur et l'Espagne. Duywenworden se plaignait de ces délais, qui laissaient perdre la conjonc-

ture si favorable de la guerre de Hongrie pour rendre l'empereur plus facile. Il convenait de l'intérêt commun que l'empereur ne se rendît pas maître de l'Italie, et assurait que les états-généraux l'abandonneraient s'il ne se rendait pas raisonnable, et traiteraient avec l'Espagne pour leurs intérêts particuliers. Il se vanta, pour prouver ses bonnes intentions, d'avoir parlé très fermement, en dernier lieu, dans l'assemblée des états de Hollande, sur les contraventions de l'empereur au traité de la Barrière, et prétendait l'avoir engagé d'écrire au roi d'Angleterre, pour lui demander l'interposition de ses bons offices à Vienne, d'où il arriverait qu'en le faisant la république aurait ce qu'elle desirait, ou s'il l'en refusait, sa mauvaise foi serait reconnue, et la république serait en pleine liberté de traiter avec l'Espagne.

Elle venait de réformer cinq régimens écossais. Albéroni en voulait prendre deux à son service; mais Beretti qui en avait écrit à Londres, n'en ayant point de réponse, augurait mal du succès de cette demande.

Malgré cette réforme de troupes, que le mauvais état des affaires des Hollandais les avait obligés de faire, ils étaient inquiets des nouvelles levées que le roi de Prusse faisait : il voulait avoir soixante-cinq mille hommes sur pied, sans que ses ministres, ni peut-être lui-même, sussent ce qu'il en voulait faire. Ces troupes faisaient des mouvemens dans le pays de Clèves. Il remplissait ses magasins, et donna tant d'alarmes aux Hollandais, qu'ils firent travailler aux fortifications de Nimègue et de Zutphen, et lui payèrent 120,000 florins des subsides qu'ils lui devaient de la dernière guerre.

Le roi de Prusse inquiétait aussi le roi d'Angleterre, son beau-père, par les plaintes qu'il faisait de lui et par ses liaisons étroites avec le czar. Le gendre se déclarait vivement piqué de trouver son beau-père opposé par-

tout à ses intérêts, difficile sur les moindres bagatelles; dans son dépit, il protestait qu'il ne tiendrait pas à l'empereur de l'attacher inviolablement à ses intérêts, parce qu'il était persuadé que le chef de l'empire devait être et serait l'arbitre de la paix du nord. Il se plaignait qu'une escadre anglaise eût bloqué le port de Gottembourg, et que Georges fît tenir le baron de Goertz si étroitement dans les prisons de Hollande, qu'il n'y avait eu que le seul adoucissement d'y faire porter son lit.

En même temps la cour de Londres était si remplie de cabales, que le roi d'Angleterre n'avait pu conserver ses principaux ministres. Townshend, secrétaire d'état, avait quitté cette place pour la vice-royauté d'Irlande, qu'il perdit encore bientôt après. Methwin, aussi secrétaire d'état, et Walpoole, premier commissaire de la trésorerie, furent démis aussi, ainsi que Pulteney de la place de secrétaire des guerres, et le duc de Devonshire, leur ami, et de même cabale, ne voulut pas demeurer président du conseil après leur disgrâce, et remit cette grande place. Stanhope changea la sienne de secrétaire d'état pour celle de premier commissaire de la trésorerie.

Parmi ces mouvemens, la cour d'Angleterre était médiocrement occupée des affaires du dehors, et Stanhope encore moins, qui en avait quitté la direction. Aussi, ses réponses à Beretti étaient sèches, obscures, et désolaient l'activité de ce ministre sur une affaire dont il desirait ardemment la conclusion, pour en avoir l'honneur, et tous ses raisonnemens tendaient à éprouver si Georges agissait sincèrement, ou se contentait d'amuser; ce qui ne se pouvait qu'en se pressant extraordinairement de faire expliquer l'empereur avant la décision de la campagne en Hongrie. Il se confirmait dans cette opinion par l'aveu que faisaient Heinsius et Duywenworden, autrefois

impériaux si zélés, qu'ils ne pouvaient avoir de confiance en la sincérité de l'empereur dans la négociation commencée, en en éprouvant si peu de sa part sur l'exécution des conditions des traités de la Barrière.

Le pensionnaire même si mesuré, s'était emporté contre l'ambition de la cour de Vienne et le danger de la laisser en état de se rendre maîtresse de tout côté, par conséquent de faire les derniers efforts sur le traité de paix avec l'Espagne pendant la campagne de Hongrie. Beretti proposait la nécessité d'acquérir des amis encore plus sûrs à l'Espagne, par des pensions dont on flatterait les plus propres à les recevoir, et en même temps les plus en état de bien servir, mais qui ne leur seraient données que lorsque l'alliance avec la république serait comme certaine. Ceux qu'il nommait pour ces pensions des principaux membres de la république étaient le comte d'Albemarle, les barons de Reenswonde, de Norwich et de Welderen. Ce dernier était député pour la Gueldre. Il le disait fort Autrichien, mais sensible à l'argent, et plus encore aux bons repas.

Albéroni, dans les principes qu'on a vus, était fort ralenti sur ces alliances. Il écrivit une lettre à Beretti, suivant ces mêmes principes, avec ordre de la montrer au pensionnaire et aux bien-intentionnés. Il y insistait sur l'absolue nécessité de l'équilibre, sur son impossibilité tant que l'empereur conserverait un pouce de terre et un soldat en Italie, sur l'indifférence du roi d'Espagne, sur la paix à faire avec l'empereur. Surtout, il y relevait le bon état de l'Espagne, et ses espérances de le rendre encore meilleur, avant qu'il fût cinq ou six ans.

En même temps, il manda Riperda, ambassadeur de Hollande. Il lui parla des propositions de l'Angleterre et de la Hollande, pour la paix entre l'empereur et l'Espagne, lui dit qu'il fallait compter que ce n'était que de

belles paroles de la cour de Vienne, que la négociation serait infructueuse, qu'il serait même très dangereux de l'entamer, tant que la sûreté pour l'équilibre de l'Europe ne serait pas solidement établie; lui expliqua en quoi il le faisait consister, et qu'il fallait que l'empereur remît tout ce qu'il possédait en Italie entre les mains de l'Angleterre et de la Hollande, pour en être disposé par ces deux puissances comme elles le jugeraient à propos, suivant la justice; et que le roi d'Espagne, dont il loua l'amour du bien public, consentait d'en être parfaitement exclus. Il ajouta des plaintes de l'attachement des états-généraux pour l'empereur; qu'il comprenait bien les ménagemens que le roi d'Angleterre avait pour le chef de l'empire, par rapport à ses états d'Allemagne; qu'il ne voyait donc qu'un esprit de dépendance à ses volontés dans cette conduite de la Hollande; que néanmoins il fallait une balance dans l'Europe. Il proposa comme un moyen d'y parvenir de procurer aux états-généraux les Pays-Bas catholiques, et promit à Riperda, en lui en demandant le secret, que le roi d'Espagne ferait là-dessus ce qu'il jugerait à propos. Il finit comme il avait commencé, sur l'empereur et sur l'Italie.

Riperda sortit de cette conversation persuadé que l'Espagne ne ferait jamais la paix avec l'empereur aux conditions proposées par l'Angleterre et la Hollande. Il croyait avoir découvert que le projet d'Albéroni, qui pourtant avait insisté au commencement et à la fin de cette conversation qu'il n'y pouvait avoir d'équilibre tant que l'empereur posséderait un pouce de terre en Italie, Riperda, dis-je, croyait avoir découvert que son projet était de laisser le Milanais à l'empereur, d'y faire ajouter Crémone et le Crémonois, donnant en échange Mantoue et le Mantouan à la république de Venise, de recouvrer pour l'Espagne Naples la Sicile et la Sardai-

gne, et d'assurer au fils aîné du second lit du roi d'Espagne les successions de Florence et de Parme. Cet ambassadeur était même persuadé que l'Espagne recouvrerait la Sicile lorsqu'on s'y attendrait le moins.

Albéroni était bien aise d'insinuer aux états-généraux ces différentes vues, parce qu'il craignait plutôt qu'il ne souhaitait la paix avec l'empereur. Dans la prévoyance des évènemens qui pouvaient arriver, il évitait d'engager de nouveau le roi d'Espagne, soit en confirmant les engagemens déjà pris, soit par de nouvelles cessions dont l'Europe deviendrait garante. Il disait que la main de Dieu n'était pas raccourcie, et par ce discours il laissait assez entendre ce qu'il avait dans l'esprit. C'est une chose étrange qu'être possédé de l'esprit de retour, et de n'oser en laisser rien apercevoir ni à la France ni à l'Espagne.

Dans ce même esprit il profita de la conjoncture de plusieurs écrits contre la Constitution qui avaient été brûlés publiquement à Rome. Il fit écrire au pape par le fidèle Aubenton des merveilles de la piété du roi d'Espagne, et de son inséparable attachement au chef de l'église, quoi qu'il pût arriver dans cette affaire. Ces mêmes écrits que Cellamare avait envoyés furent livrés à l'inquisition d'Espagne pour y être brûlés. Cellamare eut ordre de ne plus envoyer d'écrits faits contre la Constitution, mais tous ceux au contraire qui lui étaient favorables, tandis que le cardinal Aquaviva reçut ordre d'éviter avec soin de prendre aucun parti dans ces différends et de se contenter simplement de rendre compte des suites qu'ils pourraient avoir : c'est-à-dire qu'Albéroni voulait donner au pape une grande idée de l'attachement du roi d'Espagne pour la saine doctrine, et de son horreur pour les nouveautés, en même temps que ce ministre se voulait ménager soigneusement la France, et ne

pas donner aussi trop d'assistance au pape dans une conjoncture où il en était aussi mécontent.

Toutefois il pressait l'armement de la flotte comme l'instrument unique de sa promotion, qui ne touchait, disait-il, que la reine. Il continuait à garder le silence qu'il s'était imposé, et de dire qu'il savait bien que, s'il proposait quelques tempéramens, ses envieux diraient qu'il ne songeait qu'à ses intérêts aux dépens de ceux de ses maîtres, jusque-là qu'il était convaincu de leur cacher les lettres d'Aquaviva : c'était un bon reproche qu'il lui faisait de n'avoir pas été assez ferme à presser le pape; que les lénitifs n'étaient ni selon l'humeur du roi ni selon celle de la reine; qu'à l'avenir Rome serait obligée à plus d'égards pour eux; que leurs majestés catholiques donneraient enfin des marques de leur ressentiment à une cour pleine de brigands, aisée à châtier par l'intérêt; qu'étant lui-même homme d'honneur et désintéressé, il serait content d'avoir préféré la décence du service de ses maîtres à sa propre élévation; que s'ils avaient desiré un chapeau de cardinal, il leur conviendrait enfin de le mépriser, voyant l'étrange procédé de Rome; qu'il ne doutait pas que, si le roi d'Espagne changeait de résolution sur l'envoi de ses vaisseaux, ce changement ne fût attribué à son ministère, et que quelque fripon ne répandît qu'il se serait servi de son crédit pour ôter ce secours à la chrétienté; que le pape seul perdrait la religion, puisque dans le même temps qu'il accordait aux instances de ses parens la dignité de cardinal pour un homme vendu aux Allemands, il refusait avec mépris la justice que le roi d'Espagne lui demandait. Il établissait pour principe, et ce principe est très vrai, et c'est la seule vérité qu'Albéroni dise ici, il établissait pour principe qu'il ne fallait pas filer doux avec la cour de Rome, que tous les remèdes mitoyens étaient mauvais,

et que le temps détromperait enfin de l'orviétan de cette cour; il ajoutait que ses amis les plus dévoués ne pouvaient approuver sa conduite, que le confesseur même jetait feu et flammes; mais Albéroni ne prétendait pas lui en savoir gré, parce que si ce jésuite en usait autrement, il s'en trouverait mal.

Cette flotte, dont Albéroni faisait tant de parade, coûtait prodigieusement. L'état des affaires n'était pas tel qu'Albéroni s'efforçait de le montrer. Les dettes étaient en grand nombre et pressantes, les moyens de les acquitter difficiles; lui-même était contraint de l'avouer à ses confidens, mais il avait le bonheur de faire accroire le contraire aux ministres étrangers qui étaient à Madrid. Ceux d'Angleterre et de Hollande qu'il caressait le plus, assuraient l'ambassadeur de Sicile que le roi d'Espagne trouvait en argent comptant au-delà de l'opinion commune; qu'il pouvait aider le roi de Sicile à devenir le libérateur de l'Italie, puisque le seul moyen d'empêcher l'empereur de s'en rendre enfin le maître, était d'unir par un traité le roi d'Espagne, le roi de Sicile et les princes d'Italie. L'abbé del Maro voulut savoir quel serait à-peu-près le plan que l'Angleterre et la Hollande formeraient pour cette union. Les ministres de ces deux puissances parlèrent de faire céder la Sicile au roi d'Espagne, et de faire donner au roi de Sicile les états contigus au Montferrat, et la partie du Milanais dont il était en possession. Quoique la proposition fût étrange, del Maro jugea qu'elle était faite de concert avec Albéroni, qui voulait faire sa cour à la reine en trouvant le moyen de fonder un état pour ses enfans. Il tâcha de pénétrer un point plus important. Il remarquait les ménagemens que l'Angleterre et la Hollande avaient pour le roi d'Espagne. Il voulut découvrir quel parti prendraient ces puissances au cas d'ouverture à la succession

de France. Mais il jugea par les réponses de leurs ministres que leurs égards étaient encore plus pour l'Espagne que pour la personne de Philippe V, et que si jamais il entreprenait de revenir contre les renonciations, elles emploieraient leur crédit et leurs armes pour traverser son entreprise.

La reine d'Espagne apprit enfin la promotion de Borromée. Albéroni sous son nom éclata en menaces. Outre le courrier dépêché à Barcelone dont on a parlé, il en avait fait envoyer un autre à Alicante pour le même effet au cas qu'Aldovrandi eût pris la route de la mer pour l'empêcher d'y mettre pied à terre. Ce nonce avait laissé à Madrid un nommé Giradelli, son secrétaire, qui était aussi agent du cardinal Aquaviva. Albéroni fut tenté de le chasser. Mais réfléchissant que cet homme ne pouvait lui nuire, il s'en fit un mérite auprès d'Aquaviva, et lui donna en même temps une leçon. Le mérite fut de lui mander qu'à sa seule considération il avait empêché que cet homme fût chassé, mais à condition qu'il ne ferait aucune fonction d'agent du pape, et qu'il ne parlerait ni ne présenterait de mémoire au nom de sa sainteté.

Pour la leçon, Aquaviva pressait depuis long-temps d'être délivré à Rome de la critique importune de don Juan Diaz, agent d'Espagne, qui censurait toutes ses actions avec la liberté la plus outrée. Albéroni lui avait promis de le rappeler. Le cardinal l'en avait de nouveau sollicité. Albéroni, mécontent de sa mollesse et d'avoir laissé passer Borromée sans lui, ajouta à sa lettre qu'il fallait user de phlegme à l'égard de cet homme, regardé par les Espagnols comme très zélé pour le service et comme incapable de ménager personne quand il s'agissait de l'intérêt des maîtres; que de plus, il s'était encore acquis un nouveau crédit depuis la promotion de Borromée, parce qu'il avait constamment assuré qu'elle serait faite,

et leurs majestés catholiques trompées malgré les belles paroles du pape et les espérances dont lui Aquaviva s'était laissé flatter.

Ce reproche fait au pape et à lui était annoncer la vengeance; deux Italiens n'y pouvaient donner une autre interprétation. Aldovrandi voyant sa fortune perdue si l'entrée d'Espagne lui demeurait interdite, demanda instamment la permission de passer à Barcelone ou à Saragosse. La colère de la reine fut le prétexte de n'écouter aucune proposition que la promotion d'Albéroni ne fût faite. Mais pour en conserver le véritable appât, il fit savoir à Rome que l'escadre si desirée se rendrait incessamment à Gênes, et pourrait même s'avancer jusqu'à Livourne, mais que dans l'un de ces deux ports, elle attendrait des nouvelles d'Aquaviva, d'où elle regagnerait les ports d'Espagne si la promotion tant de fois promise n'était pas faite, résolution dont leurs majestés catholiques ne se départiraient jamais quand même le monde viendrait à tomber, parce que le roi d'Espagne se lassait enfin d'être depuis seize ans le jouet de la cour de Rome.

Ce prince, dépeint à Rome avec tant de soin comme si soumis au pape pour le lui faire desirer en France, si malheureusement la succession venait à s'ouvrir, ne voulait pas qu'il lui fût permis de différer la promotion d'un si rare sujet, et se portait à toute extrémité. Ainsi il menaça Rome à cette occasion de former une junte pour examiner les moyens et les mesures à prendre pour établir de justes bornes à son autorité en Espagne, et l'y réduire à celle qu'on lui permettait en France et à Venise. Il ajoutait que leurs majestés catholiques seraient inflexibles sur ce point capital; que qui que ce soit n'oserait entreprendre de tenter de les fléchir; qu'il aimerait mieux être mort que d'en avoir ouvert la bouche, parce

qu'on ne manquerait pas de l'accuser de préférer ses intérêts à celui de ses maîtres. Que le confesseur avait d'autant plus d'intérêt de garder le plus profond silence qu'il lui était très sévèrement enjoint par le roi sur toutes les affaires de Rome, à laquelle d'ailleurs il passait pour être vendu. Ainsi Albéroni voulait que le pape connût tout le danger de différer sa promotion, et qu'il le regardât comme le seul maître de terminer les différends entre les deux cours.

Pour le confirmer dans cette pensée, il obtint du roi d'Espagne d'engager le duc de Parme à promettre au nom de sa majesté catholique de se rendre garant que l'accommodement se ferait, et que le tribunal de la nonciature serait rouvert dans le moment que la promotion serait faite et déclarée.

Cet instant de la promotion d'Albéroni était le point critique de toute difficulté sur l'accommodement. Albéroni ne le voulait point faire si cette condition n'était remplie; il avait trop de peur d'être laissé après. Le pape, dans la même défiance qu'on ne se moquât de lui après la promotion, se tenait ferme à sa promesse de la faire sitôt que l'accommodement serait fait aux termes convenus déjà par Albéroni, et que l'escadre serait à la voile sur la route de Corfou. Cette défiance mutuelle arrêtait tout. Néanmoins le pape voulut d'avance lever toutes les difficultés préliminaires. Il écrivit à d'Aubenton un bref de sa main, portant pouvoir d'absoudre le roi d'Espagne de toutes les censures qu'il avait encourues par les actes faits en son nom et par son autorité contre les droits du saint-siège, mais à condition que ces mêmes actes seraient annulés, et que sa majesté catholique entrerait dans tous les projets d'accommodement proposés par sa sainteté. On ne peut s'empêcher de dire ici que les réflexions s'offrent en foule sur ce beau

bref et sur cette rare invention d'envahir tout comme juge et partie.

Albéroni en même temps, attentif à l'objet qu'il s'était fait pour l'Italie, procura à Riperda qu'il avait toujours particulièrement ménagé, trois audiences consécutives du roi d'Espagne en sa présence, dans lesquelles le roi d'Espagne, louant la candeur du pensionnaire, dit qu'il souhaitait qu'il devînt le directeur de la négociation entre lui et la cour de Vienne, et que les propositions y fussent portées et à Madrid en même temps par les offices de l'Angleterre et de la Hollande. Il insista sur la nécessité d'établir avant toute chose la balance nécessaire pour la sûreté de l'Italie, et il renouvela ce qui avait déjà été dit à cet ambassadeur de la Hollande, pour exciter ses maîtres à profiter de l'occasion favorable qu'ils avaient de se rendre maîtres des Pays-Bas.

Riperda put aisément reconnaître aux conférences particulières qu'il avait avec Albéroni que l'Italie était son objet principal. Il crut démêler que les instances que faisait le roi de Sicile pour être compris dans ce traité n'auraient pas grand succès, et qu'on n'était pas disposé en Espagne à favoriser l'augmentation de sa puissance. Son ambassadeur travaillait à persuader le roi d'Espagne qu'une étroite intelligence entre lui et son maître était nécessaire pour leurs intérêts communs, et que l'ambassadeur de Hollande appuierait sa pensée de ses offices. Riperda en effet dans une visite qu'il lui avait faite l'avait fort entretenu de la nécessité de profiter de la guerre du Turc pour maintenir la liberté de l'Italie contre les invasions de l'empereur, d'où dépendait la tranquillité de l'Europe; que les rois d'Espagne et d'Angleterre étaient persuadés de cette vérité, ainsi que les états-généraux; qu'il fallait les unir et savoir si le roi de Sicile concourrait avec eux dans la même union. Qu'il

parlait par ordre du pensionnaire, choisi par le conseil secret de la république pour seul commissaire et interprète dans cette négociation particulière, qu'il demandait une réponse là-dessus du roi de Sicile, lequel ne devait pas être surpris du silence qui se gardait là-dessus avec son résident à La Haye, parce que la négociation devait être concertée principalement avec l'Espagne, et qu'il était absolument nécessaire d'empêcher que le mystère n'en fût éventé.

Tous ces propos néanmoins furent suspects à del Maro, à qui Riperda avait déjà tenu quelques discours désagréables sur l'idée de la cession de la Sicile à l'empereur moyennant un échange. Les offres de Riperda lui parurent de nouvelles preuves du concert fait entre les trois puissances de dépouiller son maître de la Sicile et de l'obliger à se contenter d'un échange tel qu'il leur plairait pour faciliter la paix de l'empereur avec l'Espagne : ainsi il éluda de répondre positivement en demandant du temps de recevoir les ordres de son maître.

Albéroni, tout occupé de sa promotion qu'il voulait obtenir par toutes sortes de voies, envoya ordre à Cadix de mettre à la voile pour le Levant, et à cette nouvelle Aquaviva eut ordre d'assurer le pape qu'Aldovrandi serait au plus tôt reçu en qualité de nonce. Le prétexte de ce changement subit fut de montrer la droiture et la sincérité du procédé du roi d'Espagne, mais dont il attendait un juste retour de sa part par la promotion actuelle et déclarée à la réception de sa lettre. Le pape ne pouvait s'aveugler sur l'indignité de cette promotion qu'il sentait et voyait. Les clameurs publiques en retentissaient et frappaient ses oreilles. Mais de cette promotion, telle qu'elle fût, dépendait l'accommodement à l'avantage de Rome, et le secours maritime contre les Turcs.

Le pape pleurait donc, et les larmes lui coûtaient

peu. Il se trouvait dans les douleurs de l'enfantement. Il se servait de la frayeur commune des Vénitiens pour agir par leur ambassadeur à Rome auprès d'Aquaviva, pour persuader l'Espagne de secourir l'Italie contre les Turcs, sans attendre la promotion. Ce ricochet était employé, parce que le noble résident à Madrid n'avait pas encore pris caractère. L'Espagne prétendait des satisfactions que la république éludait encore sur ce qu'elle avait reconnu l'archiduc roi d'Espagne. Aquaviva souhaitait que le roi d'Espagne, secourant les Vénitiens, obtînt d'eux le rétablissement entier de la famille Ottoboni dans ses biens et prérogatives, et dans leurs bonnes grâces, dont elle était privée depuis que le cardinal Ottobon avait, sans leur congé, accepté la protection de France. Il considérait qu'il était important pour un conclave d'acquérir un cardinal tel que celui-là, qui d'ailleurs avait toujours bien mérité du roi d'Espagne.

On trouve à Rome quantité de gens empressés à témoigner leur zèle, soit à la France, soit à la maison d'Autriche, suivant ce qu'ils appellent *il genio* qui les partage entre les deux. L'espérance des bienfaits est un puissant motif, même pour des personnes principales qui ne peuvent jamais espérer de la cour de Rome des récompenses approchant de celles qu'ils reçoivent des couronnes en bénéfices ou en pensions. Quelques-uns même, non contens d'en tirer de modiques d'un côté, tâchent d'en recevoir aussi de l'autre sous un titre de politiques ou de nouvellistes. On éprouva cette conduite d'un abbé Juliani, qui rapportait au palais du pape, d'une part, et aux Espagnols, de l'autre, tout ce qu'il apprenait du cardinal de la Trémoille, dont il avait gagné la confiance. Il avait une forte pension du roi, et son père en avait aussi été fort bien payé.

On ne peut ici s'empêcher de déplorer l'aveuglement

sur les cardinaux nationaux toujours inutiles, et c'est marché donné fort à charge, et impunément très dangereux quand il leur plaît. 200,000 livres de rente est peu de chose en bénéfices pour un cardinal français. Je laisse à part le rang et la considération personnelle qui porte sur tous les siens. Il n'y en a jamais qu'un demeurant à Rome pour les affaires du roi. Les autres vivent à Paris et à la cour comme bon leur semble. Vient-il un conclave, il faut les payer pour y aller: encore s'excusent-ils tant qu'ils peuvent. En arrivant à Rome, ils trouvent les cabales formées et les partis pris. Ils n'y connaissent personne: aussi éprouve-t-on qu'on s'y moque d'eux avec force complimens. Le pape est-il fait, c'est à qui reviendra le plus vite. Tous les crimes leur sont permis, ceux même de lèse-majesté; quoi qu'ils attentent, ils sont inviolables et vont tête levée. Louis XI n'osa jamais punir les attentats et les trahisons avérées du cardinal Balue que par la prison, et encore avec combien de traverses, et on le vit sous son successeur triompher de son crime dans l'éclat de légat en France. Sixte V approuva tout ce qui s'était passé à Blois, et détestait les horreurs de la ligue; mais, lorsque, quelques jours après, il apprit la mort du cardinal de Guise, pour le moins aussi coupable que son frère, il excommunia Henri III, et trouva qu'il n'y avait pas d'assez grands châtimens pour expier ce crime. On a vu le feu roi réduit à traiter avec le cardinal de Retz, et n'avoir pu châtier les forfaits du cardinal de Bouillon ni l'éclat de sa désobéissance. Les avantages et les inconvéniens d'avoir des cardinaux français ne se peuvent donc pas balancer. A l'égard des prétentions de Rome, on ne peut compter sur les cardinaux français. On sent encore les suites des manèges et de la séditieuse harangue du cardinal du Perron, en 1614, aux derniers états-généraux qui se soient tenus. Si nos rois ne souffraient jamais de

cardinaux en France, ils éviteraient ces funestes inconvéniens et celui encore d'un attachement à Rome contre leurs intérêts de tous ceux qui se figurent arriver à la pourpre, et de quelques-uns qui y sont élevés malgré eux, comme fut le cardinal le Camus, malgré le feu roi, et le cardinal de Mailly malgré le roi d'aujourd'hui et le régent, à force de cabales, de sédition, de rage dans l'affaire de la Constitution. En donnant la nomination à des sujets italiens bien choisis, ils auraient à Rome des cardinaux permanens, à eux, informés et au fait de tout sans cesse, qui, par eux, par leurs amis et leur famille, seraient continuellement utiles et infiniment dans les conclaves, et dont trois ou quatre seraient plus que contens à eux tous des bénéfices qui ne suffisent pas à un seul cardinal français. L'espérance du cardinalat ne débaucherait plus d'évêques contre les libertés de l'église gallicane et contre l'autorité et la souveraineté temporelle de nos rois, et leur procureraient au contraire les services et l'attachement des plus considérables maisons et particuliers de Rome et de toute l'Italie, dont l'utilité se reconnaîtrait tous les jours. C'en est assez sur cet important article, dont l'évidence saute aux yeux.

Plusieurs cardinaux se flattaient d'avoir depuis peu détourné le pape de déshonorer leur collège en y mettant un si étrange sujet. Albéroni le savait, et il reconnut qu'il n'était pas de son intérêt de porter trop loin le ressentiment du roi et de la reine, parce que, si le nouveau différend qu'il produirait durait trop long-temps, il en serait la victime, que ses ennemis en si grand nombre seraient ravis de le voir embarqué dans une affaire qu'ils regardaient comme la cause inévitable de sa perte prochaine, à laquelle tous les Espagnols contribueraient à l'envi. Ces réflexions lui firent changer de conduite. Il pressa le départ de la flotte. Il manda au

duc de Parme qu'elle mettrait à la voile le 26 mai, et il pressa Aldovrandi de se rendre à Ségovie, où la cour était, pour y terminer, à la satisfaction du pape, les différends entre les deux cours. Il laissa entrevoir qu'il sentait toute la conséquence dont était pour lui de finir au plus tôt l'affaire de sa promotion et ce qu'il devait craindre de l'empire que les Allemands, maîtres de l'Italie, prendraient sur l'esprit et sur les résolutions du pape. Ce fut l'excuse d'un changement si subit de conduite. On en verra dans la suite d'autres raisons.

Il avait aussi changé de système sur les affaires générales de l'Europe. Il avait fort desiré unir le roi d'Espagne avec l'Angleterre et la Hollande, et lui procurer la paix avec l'empereur par le moyen de ces deux puissances. Ces idées, qui avaient été si avant dans son esprit, ne subsistaient plus. Il éludait la négociation de cette paix, que l'Angleterre voulait entamer. Il se fondait sur la situation avantageuse où ses soins avaient mis, disait-il, l'Espagne, qui n'avait nulle raison de rechercher l'amitié de personne, et dont le meilleur parti était de regarder l'embarras des autres puissances d'un œil tranquille et de bien jouer son jeu. Il s'appuyait sur les troubles intérieurs dont il croyait l'Angleterre inévitablement menacée, et sur l'épuisement extrême où la dernière guerre avait laissé la Hollande, qui obligeraient ces deux puissances à rechercher l'amitié du roi d'Espagne, en sorte que, le prix en étant connu des nations étrangères, il ne la donnerait qu'à bon escient à qui il jugerait à propos. Ainsi, au lieu de presser Beretti, il modérait son ardeur de négocier pour se faire valoir. Il l'occupait à gagner et à faire passer en Espagne des ouvriers en laine pour des manufactures très utiles qu'il méditait, mais sur le succès desquelles il craignait avec raison la paresse naturelle des Espagnols.

Beretti se fondait en grands raisonnemens pour persuader Albéroni de profiter du desir qu'il voyait dans la république de s'unir à l'Espagne, d'entrer dans les mesures nécessaires pour borner l'ambition de la maison d'Autriche, et de se garantir de l'impression que faisait sur lui l'humeur vindicative des transfuges espagnols de son conseil. Il disait que nul traité ne serait solide si on n'établissait préliminairement un équilibre parfait dans les affaires de l'Europe, sans lequel le roi d'Espagne ne devait jamais s'engager, mais demeurer spectateur, et il traitait de vaines les renonciations faites en faveur de la maison d'Autriche, parce qu'elle-même n'en avait fait aucune en faveur de l'Espagne. Il convenait qu'un refus absolu d'écouter rien sur la paix avec l'empereur pouvait alarmer l'Angleterre et la Hollande, mais qu'il fallait savoir prolonger la négociation, et faire retomber sur la cour de Vienne l'odieux des délais.

Le fruit qu'il se proposait de cette conduite était que l'Angleterre et la Hollande, irritées de celle de l'empereur sur la paix, l'en craindraient encore davantage et solliciteraient elles-mêmes l'alliance que le roi d'Espagne leur offrait. Il était vrai que l'Angleterre n'était pas tranquille dans l'intérieur: les partis y étaient plus animés que jamais, le roi et le prince de Galles brouillés jusqu'à ne plus garder aucune apparence, les ministres anglais haïs d'une partie de la nation, les ministres allemands détestés de la nation entière, et regardés comme vendus à la cour de Vienne. Ils passaient pour tels au point que le ministre du roi de Sicile n'osa les solliciter de travailler à l'accommodement de son maître avec l'empereur.

CHAPITRE V.

Le voyage du czar en France éveille l'attention de l'Europe. — Politique de la Prusse. — Projet d'un traité entre le czar et la Prusse. — Le czar cherche en même temps à traiter avec la France. — Difficultés entre le czar et l'empereur au sujet de l'occupation du Mecklembourg par des troupes moscovites. — Le pape veut unir le czar à l'empereur. — Molinez arrêté par les impériaux malgré des passeports du pape. — Caractère de Clément XI. — Politique de l'Angleterre. — Politique du Danemark. — Le prétendant fait une démarche auprès du pape en faveur d'Albéroni. — L'Espagne envoie enfin une flotte dans le Levant. — Arrivée en France d'un envoyé du grand-seigneur. — Ragotzi. — Quelle vie il menait en France.

Le voyage du czar en France, au commencement de mai, devint l'attention de toute l'Europe, en particulier de l'Angleterre. Le roi de Prusse y serait venu en même temps si on ne lui en eût fait craindre du ridicule, et que l'empereur n'en prît un violent ombrage. Ces deux princes étaient également mécontens du roi d'Angleterre, ils ne comptaient pas d'avoir rien à espérer de l'empereur. Leur vue était de conclure une paix avantageuse avec la Suède.

Le roi de Prusse sollicitait le régent d'ordonner positivement au comte de la Marck, ambassadeur de France auprès du roi du Suède, d'engager promptement une négociation pour la paix entre eux et d'en poursuivre vivement la conclusion. Il insistait à profiter de la guerre du Turc, dont l'empereur ne serait pas plus tôt débarrassé qu'il voudrait agir en maître des affaires de l'empire et de celles du nord, où il prendrait des liaisons préjudi-

ciables à la France. Il avertissait le régent de se défier de Georges tout occupé de ménager l'empereur à cause de ses états d'Allemagne, et de ceux qu'il avait usurpés sur la Suède, et à qui il voulait faire toucher 250,000 livres sterling, que le parlement allait lever pour le paiement des arrérages dus aux alliés de l'Angleterre et des subsides de la dernière guerre. Irrité d'être frustré de sa part sur cette somme, il desirait prendre avec la France des engagemens plus forts que ceux qu'il avait déjà avec elle par un traité secret. Il avait paru éluder la proposition que le régent lui avait faite d'entrer dans la triple alliance, alarmé aussi du bruit répandu que le roi d'Angleterre y faisait admettre le Danemark. Il n'était pas aisé de compter sur le roi de Prusse, léger, inconstant, plein de variations subites, et qui prodiguait à l'empereur tout ce qu'il espérait lui pouvoir concilier sa protection.

Il fit savoir au czar, à Paris, en mai, qu'ils ne devaient compter ni l'un ni l'autre sur l'empereur pour la conservation de leurs conquêtes sur la Suède; qu'il était de leur intérêt commun de ne pas attendre que l'empereur fût débarrassé de la guerre du Turc pour traiter avec la Suède, et qu'ils ne le pourraient faire avantageusement que par le moyen de la France. C'était lui dire de s'attacher à cette couronne. Cet avis était fondé sur ce qu'il lui était revenu que les ministres de Vienne avaient dit à celui de Russie que, sensible à la confiance du czar, l'empereur prendrait volontiers des mesures plus étroites avec lui pourvu qu'il ne s'agît point des affaires du nord, dont jusqu'alors il ne s'était point mêlé, et qu'il ne pouvait dans ces affaires exercer que son office de juge supérieur. Que d'ailleurs si le czar voulait prendre avec lui quelques mesures sur la guerre du Turc, il en serait fort aise.

Quelque temps après le roi de Prusse apprit que l'empereur, irrité plus que jamais du séjour des troupes moscovites dans le Mecklembourg, malgré les promesses de bouche et par écrit de les en retirer, avait dit qu'il les en ferait sortir à main armée, et demandé à ceux qui lui représentaient les suites d'un pareil engagement s'ils craignaient les Moscovites, qu'il n'avait, lui, aucun sujet d'appréhender. Le roi de Prusse fit communiquer ces avis au czar, et ses soupçons des desseins secrets du roi d'Angleterre de joindre à ses troupes celles du Danemark et des princes de la Basse-Allemagne pour chasser les Moscovites du Mecklembourg, sous le nom et l'autorité de l'empereur. Le czar répondit à la confiance du roi de Prusse, et l'assura qu'il pensait sérieusement à un traité avec la France; qu'il lui communiquerait tout ce qu'il y ferait, et lui promit de ne rien conclure sans sa participation.

Georges connaissait très bien le caractère de son gendre, capable d'entrer en beaucoup de choses contre lui. Mais, se reposant sur sa perpétuelle instabilité, il tournait toute son inquiétude sur le voyage du czar à Paris, persuadé que c'était dans le dessein d'y prendre des liaisons étroites, dont le séjour des troupes moscovites dans le Mecklembourg augmentait l'alarme. Il n'avait plus de prétexte de conserver ses troupes. Le roi de Suède désavouait ses ministres. Nul vaisseau ni préparatif dans le port de Gottembourg. Ainsi, Georges se trouva forcé de déclarer au parlement qu'il réformait dix mille hommes. La France ne donnait plus d'alarmes à l'Angleterre, surtout depuis la triple alliance, et la Hollande persévérait dans son ancienne habitude de lui être soumise. Elle ne voulut admettre le roi de Prusse dans la triple alliance, dont il l'avait fait sonder, qu'autant que le roi d'Angleterre le desirerait; et ce prince, voulant découvrir si le

czar y était reçu, le pensionnaire répondit au ministre de Prusse que l'alliance n'était qu'entre puissances voisines, pour maintenir l'amitié et la sûreté communes, et ne regardait en aucune manière le czar; qu'elle deviendrait trop universelle si elle s'étendait à des princes éloignés, et que, par même raison, il serait étrange que le Danemark y voulût entrer. La clarté de cette réponse enraya le ministre de Prusse sur l'admission du czar, de peur de nuire à son maître.

Leurs ministres à Paris semblaient marcher fort de concert. Kniphausen, qui avait la confiance du roi de Prusse, était venu de Hollande à Paris relever Vireck. Schaffirof, vice-chancelier du czar, avait aussi la sienne et l'accompagnait dans ses voyages. Ils convinrent que l'intérêt commun de leurs maîtres était de bien examiner laquelle de l'alliance avec l'empereur ou avec la France serait plus avantageuse; qu'avant de s'engager avec la dernière, il fallait voir clairement si elle voulait et pouvait faire sincèrement quelque chose de solide pour eux, sinon la laisser et conclure un traité avec l'empereur, à condition qu'il promettrait de n'user d'aucune voie de fait pour les forcer directement ni indirectement à restituer les conquêtes qu'ils avaient faites, si, comme ils ne l'espéraient pas, ils ne pouvaient l'engager à les leur garantir. En attendant, ne rien faire qui pût le rebuter, entretenir même de la confiance avec lui, dans la crainte des mesures que le roi de Suède y pourrait prendre. Rien ne paraissait mieux cimenté que leur union, et ils se promirent de s'avertir mutuellement de tout ce qu'ils apprendraient.

Un ministre de l'empereur fit entendre, en ce temps-là, à celui de Russie que, si la confiance s'établissait entre leurs maîtres, l'empereur était disposé à étendre les traités; mais qu'il ne croyait pas en devoir faire part au

roi de Prusse, que le traité ne fût bien digéré, et même les préinilinaires convenus. Quelque temps après, Schaffirof remit à Kniphausen le projet d'un traité à faire entre leurs maîtres. L'objet principal était d'empêcher que le roi de Danemark, qui possédait alors la Poméranie antérieure, ne la remît entre les mains du roi de Suède par une paix particulière, ou à quelque autre puissance suspecte aux princes ligués. Ce projet avait sept articles.

1. Renouveler les traités signés à l'occasion de la guerre du nord, particulièrement les conventions nouvellement faites entre leurs maîtres dans la conférence d'Hawelsberg;

2. Donner l'attention nécessaire pour empêcher que le roi de Suède ou quelque prince d'intelligence avec lui reprît Stralsund et Wismar;

3. Promettre d'observer le traité fait avec le roi de Danemark, tant que ce prince l'observerait lui-même, et qu'il conserverait ce qu'il possédait dans la Poméranie antérieure en deçà de la rivière de Penne;

4. Engagement réciproque de secours mutuels pour s'opposer au roi de Danemark, s'il prétendait disposer, sans concert avec eux, des pays dont il est en possession;

5. Promesse du czar, pour satisfaire à cet engagement, de faire marcher les troupes qu'il avait dans le Mecklembourg, ou d'autres des plus prochains endroits, si elles en étaient sorties; qu'il les joindrait à celles du roi de Prusse; qu'elles agiraient conjointement pour chasser les Suédois ou autres puissances suspectes de l'île de Rugen et autres lieux de la Poméranie antérieure, avec promesse du czar d'y employer encore des forces maritimes;

6. Le czar consentait aux démarches que le roi de Prusse jugerait à propos de faire, pour obtenir du roi de Danemark la cession de la Poméranie antérieure. Le czar promettait d'y contribuer de tout son pouvoir, et la

chose faite, de se porter pour garant de cette cession pendant la guerre jusqu'à la paix, suivant ce qui avait été pratiqué à l'égard de Stettin ;

7. Ils convenaient qu'après que Wismar serait rasé, il serait donné au duc de Mecklembourg en indemnité des pertes par lui souffertes du roi de Danemark, suivant la promesse du roi de Prusse à ce prince. Le czar et le roi de Prusse s'engageaient à procurer cette cession, lors de la paix avec la Suède, et à solliciter pour cet effet le consentement de l'empereur et de l'empire, et des alliés du nord, de ne pas permettre qu'il fût disposé autrement de Wismar, et si on l'entreprenait de s'y opposer avec le nombre de troupes qui serait jugé nécessaire.

Ce dernier article fit tant de difficultés que Schaffirof céda. Il pria seulement Kniphausen d'envoyer le projet au roi de Prusse, de faire ce qu'il pourrait pour en obtenir son agrément, et l'assura que ce changement n'empêcherait pas la signature du traité, pourvu qu'on y voulût insérer qu'à l'égard de Wismar, on s'en tiendrait à la déclaration donnée à Stettin.

Le czar en même temps cherchait à traiter avec la France. L'article des subsides qu'il demandait en faisait la difficulté principale. La conduite de cette négociation sous ses yeux ne pouvait se cacher à ses alliés alarmés des engagemens qu'il pourrait prendre à leur préjudice. Le roi de Pologne, qui avait un ministre à Paris, y en envoya un second, pour y veiller encore mieux, pendant le séjour du czar. Schaffirof les assura tous deux que le czar ne ferait jamais d'accommodement avec la Suède, sans la participation du roi de Pologne; que les Français ne lui avaient encore fait aucune proposition là-dessus, et n'en feraient apparemment pas, avant d'avoir reçu des nouvelles du comte de la Marck, leur ambassadeur auprès du roi de Suède, et qu'il ne s'était parlé encore que d'un

simple traité d'amitié. Il leur confia sous le secret que si la France proposait un traité d'alliance pareil à celui qu'elle avait fait avec l'Angleterre et la Hollande, le czar y pourrait consentir, mais à bonnes enseignes, et à condition qu'elle abandonnerait la Suède. Il leur dit aussi qu'il n'avait tenu qu'à l'empereur de se lier avec le czar; mais que, comme il avait répondu avec mépris, quoique depuis il eût changé de ton, le czar pourrait aussi s'entendre avec la France, s'il y trouvait son compte. Il ajouta que le czar avait déjà la parole du roi de Prusse, qu'il souhaitait de trouver le roi de Pologne dans les mêmes dispositions. Schaffirof les pria d'en écrire à leur maître, et leur demanda le secret, et les assura que si le traité se concluait, il y serait laissé une porte ouverte au roi de Pologne pour y entrer. Les envoyés de Pologne jugeaient le succès de la négociation fort incertain à cause des garanties que le czar et la Prusse ne manqueraient pas de demander; mais comme ils pouvaient se tromper, leur but était de suspendre la négociation, s'il leur était possible, jusqu'à ce qu'ils eussent des nouvelles de leur maître.

On prétend que Los, un des envoyés de Pologne, conseilla au roi son maître d'engager, s'il pouvait, la France à lui faire des propositions, parce que si elles ne lui convenaient pas, elles lui serviraient à lui faire un mérite auprès de l'empereur.. Ce même Los suivait le czar partout où il allait, en espion plutôt qu'en ministre.

L'empereur souffrait avec impatience le séjour des troupes russiennes dans le Mecklembourg. L'envoyé de Prusse en informa le czar, en adoucissant les termes forts des impériaux. Les ministres du czar avouèrent que, suivant les promesses du czar, elles en devaient sortir à la fin d'avril; que cette prolongation portait plus de préjudice que d'avantage à leur maître, et promirent de presser le czar là-dessus; mais ils assurèrent que ce retardement

n'était causé que par quelques ombrages qu'il avait conçus des intérêts et de la conduite du roi d'Angleterre à son égard. Une des raisons qui retenaient encore le czar était sa propre sûreté. Il voulait avoir des troupes en Allemagne pendant qu'il était hors de ses états, et à portée de se mettre à leur tête quand il sortirait de l'empire.

Ses ministres étaient persuadés qu'il n'y avait rien à craindre de la maison de Brunswick ni de l'empereur, malgré ses menaces, quoiqu'ils sussent qu'il se proposait actuellement d'unir les forces des rois d'Angleterre et de Danemark pour chasser les Moscovites du Mecklembourg. Ils s'en plaignirent à un émissaire que le roi de Danemark avait envoyé observer le czar à Paris, nommé Westphal. Ils lui reprochèrent que son maître avait faussement publié que le czar prenait les intérêts du duc de Holstein, et que c'était là-dessus que les Danois prenaient des engagemens contraires aux Moscovites, et le menacèrent d'une rupture ouverte si le Danemark faisait le moindre acte d'hostilité sous quelque prétexte que ce fût. Ils nièrent aussi qu'il y eût aucune proposition de mariage entre le duc de Holstein et la fille aînée du czar, comme le bruit s'en était répandu, mariage qui s'accomplit depuis.

Ces plaintes étaient fondées. Il s'agissait alors à Vienne de former une armée pour forcer les Moscovites à se retirer. L'empereur comptait sur les troupes de Brunswick et de Danemark. Le roi d'Angleterre lui promettait vingt-cinq mille hommes incessamment pour exécuter ses ordres. Sur cette assurance, le projet était fait à Vienne d'intimer au czar un terme fort court pour faire sortir ses troupes des terres de l'empire; s'il refusait, le déclarer ennemi de l'empire et de tenir une diète pour cela. Le roi d'Angleterre, comme directeur du cercle de la Basse-Saxe, devait agir ensuite au nom de l'empereur

et de l'empire avec une armée composée des troupes de Danemark, Hanovre, Wolfenbuttel, Gotha et Munster, et camper le 15 juin aux environs de Lawenbourg. Le paiement de ces troupes devait être pris sur les 25,000 liv. sterling accordées au roi d'Angleterre par son parlement.

Tandis que ces mesures se prenaient, dont le pape était très mal informé, il pensait à faire une ligue entre l'empereur et le czar pour la défense de la chrétienté, et il donna ordre à son nonce Bentivoglio, à Paris, de travailler secrètement et prudemment à la former. Il avait trouvé plusieurs exemples de ses prédécesseurs, de Pie V entre autres, et d'Innocent XI, qui avaient écrit des brefs aux grands-ducs de Moscovie. Il résolut de les imiter, et il avertit Bentivoglio qu'il lui en enverrait un incessamment à remettre à ce prince.

Albéroni, qui s'était plaint avec tant d'éclat, sous le nom du roi d'Espagne, de la promotion de Borromée, comme vendu aux Allemands, et comme une marque du pouvoir prédominant de l'empereur à Rome, prit un ton tout différent en France, dans la crainte que cette couronne ne se mît en prétention d'un chapeau, en équivalent. Il y devint l'avocat du pape, soutint que le chapeau de Borromée n'était qu'une affaire de famille indispensable depuis le mariage d'un neveu du pape avec la riche nièce de ce prélat. Avec ces raisons, Cellamare eut ordre de représenter au régent que sa prétention ne ferait que retarder inutilement celle d'Albéroni, et il eut permission pour l'empêcher d'entrer en des engagemens avec la France. A la vérité, il ne s'expliquait pas sur quoi ni jusqu'où, apparemment pour avoir plus de liberté d'en désavouer Cellamare. Il voyait une grande facilité à se servir de la flotte promise au pape, pour ses vues particulières sur l'Italie, pendant la guerre du Turc, qui liait les bras à l'empereur. Il comptait que

la France le laisserait faire, et l'Angleterre et la Hollande aussi, par leur intérêt d'empêcher que Livourne tombât entre les mains de l'empereur. Mais avant de tromper le pape sur l'usage de la flotte, dont l'espérance du secours lui devait valoir le chapeau, il fallait le tenir bien réellement, à quoi tout délai était empêchement dirimant pour le chapeau et pour l'entreprise qu'il méditait par cette flotte. Telles furent les véritables raisons du subit changement de conduite d'Albéroni qui, après tant d'éclat et de menaces, chercha à se faire un mérite auprès du pape de ce changement même, comme obtenu enfin par lui de leurs majestés catholiques, et de faire partir l'escadre, et de mander Aldovrandi à la cour pour y terminer les différends entre les deux cours, ce qui le porta à faire écrire le roi d'Espagne au pape avec des engagemens réitérés, sous la garantie du duc de Parme, pour emporter sa promotion à ce coup, et être libre après de l'emploi de sa flotte, sans avoir plus rien à ménager ni à craindre pour son chapeau.

Il avait envie de pénétrer le motif du voyage du czar à Paris, ainsi que toutes les autres puissances. Le comte de Konigsecg, ambassadeur de l'empereur, y était plus attentif qu'aucun des ministres étrangers. Il pria Vireck, nouvellement rappelé à Berlin, de suivre le czar à Fontainebleau, où Kniphausen, qui le relevait, alla aussi. Ils y virent Ragotzi entrer en conférence avec le czar, et Ragotzi ne cacha point à Kniphausen que les Turcs le pressaient de se rendre auprès d'eux, et que son dessein était d'y aller.

Le prince Kourakin, étant à Rome pour la raison qui a été expliquée en son lieu, avait fait espérer au pape que le czar accorderait le libre exercice de la religion catholique dans ses états. Le pape crut que Bentivoglio pourrait l'obtenir en parlant au czar ou à ses ministres,

mais il voulut que ce fût comme sans dessein qu'il en embarquât la négociation, en parlant de cela à Kourakin, à propos de l'estime qu'il s'était acquise à Rome. Les papes, en écrivant aux grands-ducs de Moscovie, ne leur avaient jamais donné de majesté. Celui-ci ne crut pas devoir être arrêté par des bagatelles. Il énonça toutes les qualités que le czar prenait, dans le bref qu'il lui écrivit, et qu'il adressa à Bentivoglio pour le lui remettre, au cas qu'il reçût aussi la patente du libre exercice de la religion catholique, à condition toutefois que ce ne fût pas avec celle de la permission d'introduire le schisme grec dans aucun pays catholique, ce qui aurait rendu l'affaire impossible.

Craignant aussi que le peu de temps qu'il restait au czar à demeurer à Paris fût trop court pour la consommer, il voulut que Bentivoglio lui fît agréer qu'il envoyât un ministre auprès de lui, avec ou sans caractère. Mais il ne crut pas devoir traiter avec ce prince dans Paris, sous les yeux du régent, sans l'informer de ce dont il s'agissait. Il ordonna donc à son nonce de lui en rendre compte; mais de ne lui point parler des ordres secrets qu'il lui avait envoyés de tâcher de lier le czar avec l'empereur, pour faire la guerre aux Turcs. Le nonce s'adressa donc au prince Kourakin, qui lui donna de bonnes paroles, et à qui il dit qu'il avait un bref pour le czar, où toutes ses qualités étaient énoncées. Il eut une audience de ce prince, mais sans parler d'affaires.

Kourakin lui avait dit que celle-là devait passer par Schaffirof, comme vice-chancelier, parce qu'il s'agissait d'une expédition de chancellerie. Kourakin lui dit aussi que les catholiques jouissaient actuellement de cette liberté en Moscovie, où il y avait même déjà des maisons de jésuites et de capucins établies à Moscou. Le nonce revit Kourakin et Schaffirof; ce dernier lui dit les mêmes

choses, et ajouta que le czar voulait établir un couvent de capucins à Pétersbourg, qu'il n'y serait de retour de plus de trois mois, qu'alors l'affaire se pourrait finir à la satisfaction du pape, et que le ministre que le pape enverrait prendrait alors caractère, pourvu que ce fût un homme de distinction.

Sur la ligue, Bentivoglio avait cru toucher les Russes par la facilité de reprendre Asoph pendant la guerre de Hongrie, mais Kourakin lui fit voir par de bonnes raisons combien cette place leur était indifférente. Il dit pourtant au nonce dans une autre conversation que dès que le czar serait délivré de la guerre de Suède, il se lierait non-seulement avec l'empereur, mais avec les Vénitiens, enfin avec le pape, parce qu'il voulait être bien avec lui.

En effet, le czar avait dit au maréchal de Tessé qu'il ne s'éloignerait pas de reconnaître le pape pour premier patriarche orthodoxe, mais aussi qu'il ne s'accommoderait pas de certains assujétissemens que la cour de Rome prétendait imposer aux princes, au préjudice de leur souveraineté; qu'il voulait bien croire le pape infaillible, mais à la tête du concile général. C'est que la vérité et la raison sont de tout pays, et ce monarque, presque encore barbare, nous faisait une excellente leçon.

La guerre subsistait toujours entre l'empereur et le roi d'Espagne; mais l'éloignement des états suspendait naturellement les actes d'hostilité. Ils étaient de plus interdits en Italie par le traité de neutralité d'Utrecht. Molinez, grand-inquisiteur d'Espagne, voulant s'y rendre de Rome, prit néanmoins des passeports du pape pour plus de sûreté, et Paulucci prit encore assurance de Schrottembach, cardinal, chargé des affaires de l'empereur, en l'absence d'ambassadeur. Avec ces précautions, Molinez partit de Rome à la fin de mai, et ne laissa pas

d'être arrêté à Milan par ordre du prince de Lawenstein, gouverneur général du Milanais, qui était frère de madame de Dangeau. Sur cette nouvelle, le cardinal Aquaviva alla voir le cardinal Albani, qui, en l'absence du cardinal Paulucci, faisait la charge de secrétaire d'état que son oncle lui destinait, à qui il fit ses plaintes, insistant sur le mépris des passeports du pape. Albani répondit que Schrottembach improuvait cette violence, et que le pape ferait ce qu'il voudrait. Sur cette assurance, Aquaviva alla au pape, à qui il proposa d'en faire son affaire particulière, et d'en obtenir réparation, ou de la laisser démêler au roi d'Espagne. Si le pape s'en chargeait, il fallait réclamer Molinez comme ecclésiastique et comme officier intime, principal et immédiat du saint-siège; ne s'amuser point à dépêcher inutilement des courriers à Vienne, mais parler haut, et marquer dans Rome combien il était blessé de la mauvaise foi des Allemands; le déclarer lui-même aux ministres de l'empereur, ou leur refuser toute audience, jusqu'à ce qu'il eût reçu toute satisfaction, et que Molinez fût en liberté. Si au contraire, sa sainteté voulait laisser au roi d'Espagne le soin de se venger de la mauvaise foi des Allemands, Aquaviva protestait que ce monarque, regardant cet incident comme une infraction manifeste à la neutralité d'Italie, emploierait les vaisseaux qu'il avait actuellement en mer à tirer raison de la violation des traités.

Il semblait que le pontificat de Clément XI fût destiné aux évènemens capables de l'embarrasser. Ils s'accumulaient; chaque jour en produisait un nouveau dont il ne pouvait se démêler. Il était plus susceptible qu'aucun de ses prédécesseurs de frayeur, d'agitation et de trouble, et plus incapable que personne du monde de se décider et de sortir d'embarras. Il mécontentait ordinairement tous ceux dont il n'avait point affaire; il traitait avec

hauteur ceux dont il croyait n'avoir rien à craindre; il se comportait avec tant de bassesse et de timidité à l'égard de ceux dont il appréhendait la puissance, qu'ils ne lui savaient aucun gré de ce qu'ils en arrachaient par force et par terreur. Il croyait exceller à écrire en latin et à composer des homélies et des brefs. Il y perdait beaucoup de temps. Il était sans cesse tiraillé dans son intérieur domestique. Son incertitude, ses variations, sa faiblesse avaient ôté toute confiance en ses paroles. Des cardinaux hardis, comme Fabroni et d'autres, hasardaient sous son nom quelquefois ce qui leur plaisait, et ne le lui disaient que quand les choses étaient faites. Il était désolé, mais il n'osait les défaire. Les larmes, dont il avait une source et une facilité abondante, étaient sa ressource dans tous ses embarras; mais elles ne l'en tiraient pas. Au fond, un très bon homme et honnête homme, doux, droit et pieux, s'il fût resté particulier sans affaires.

Effrayé au dernier point de la dernière partie du discours d'Aquaviva, il s'écria qu'il fallait bien se garder de prendre une voie si dangereuse; qu'il allait dépêcher de vives plaintes à Vienne; qu'il ne perdrait point de vue cette affaire, qu'il avait si bien regardée comme la sienne, avant qu'Aquaviva lui en eût parlé, qu'il lui montrât la réponse qu'il faisait à l'archevêque de Milan qui lui avait écrit qu'il avait inutilement demandé au gouverneur général du Milanais de remettre Molinez à sa garde (car il faut remarquer que l'immunité ecclésiastique se mêle de tout et entre dans tout). Mais au fond, la détention de Molinez occupait peu ceux qui devaient y être le plus sensibles. La promotion d'Albéroni était l'affaire unique que le pape voulait éluder, malgré tant de paroles positives, et malgré le départ tant desiré de l'escadre espagnole. Il craignait de déplaire à l'empereur, de révolter Rome et le sacré-collège; il cherchait des délais, malgré

la dernière lettre du roi d'Espagne et la garantie du duc de Parme. Il voulait que les différends avec l'Espagne fussent accommodés à son gré auparavant.

Albéroni ne se découragea point, et comme le pape se défendait sur l'équivalent du chapeau d'Albéroni, que les couronnes pourraient lui demander, si un motif public comme l'accommodement à son gré n'en était une raison à leur fermer la bouche, Albéroni commença par obtenir une lettre du régent au cardinal de la Trémoille, par laquelle il lui mandait de suspendre toute demande capable de traverser sa promotion, et il se proposa de terminer au gré du pape les différends entre les deux cours, dès qu'Aldovrandi serait arrivé, qu'il attendait avec impatience.

Dans cette situation personnelle, il n'avait garde de déranger le bon état de son affaire, en laissant donner par le roi d'Espagne des marques de ressentiment de l'arrêt de la personne de Molinez; il n'avait nulle estime pour lui, et l'appelait ordinairement *solemnissima bestia*. Il disait qu'il méritait bien cette aventure, qu'il demeurerait long-temps au château de Milan s'il en était cru, et qu'il ne valait pas la peine de déranger les projets de l'escadre pour la délivrance de cet oracle des Espagnols. En même temps il se vantait de ce qu'il avait fait et prétendait faire pour le service du roi d'Espagne. Il disait qu'il avait armé trente vaisseaux en moins de huit mois, envoyé 600,000 écus à la Havanne, pour employer en tabac qui serait vendu en Europe au profit du roi; employé 150,000 écus en achats de provisions pour la marine, 180,000 écus en bronze pour l'artillerie, dont les places étaient dépourvues, et 120,000 pistoles pour la citadelle de Barcelone. Enfin, ajoutait-il, l'Espagne n'en avait pas tant fait en trois siècles, et ne l'eût pu faire encore s'il eût laissé répandre et distribuer l'argent comme

par le passé. A l'avenir il voulait établir une marine, régler les finances de manière que les troupes fussent bien payées, et un fonds sûr pour le paiement des maisons royales, en sorte que les rois ne vivraient plus dans la misère de leurs prédécesseurs. Il voulait encore des troupes étrangères, et persistait à demander au roi d'Angleterre la permission de lever dans ses états des Anglais ou des Irlandais. L'Angleterre de son côté, et la Hollande aussi, le pressaient d'un réglement sur le commerce de Cadix. Patiño était chargé d'assembler là-dessus chez lui les marchands de toutes les nations, et son occupation de l'escadre servait d'excuses aux délais.

Le roi d'Espagne eut des évanouissemens qui firent craindre pour les suites. On en accusa l'air de Ségovie où il était depuis quelque temps. Il voulut aller à l'Escurial. On n'a point su pourquoi la reine s'y opposa fortement; mais le roi lui parla avec tant de hauteur, qu'étourdie d'un langage si inusité pour elle, elle n'osa hasarder une résistance, pour conserver son pouvoir despotique dans les choses importantes. Ainsi on fut à l'Escurial.

Aldovrandi y arriva le 10 juin, et y fit la jalousie des ministres étrangers par les distinctions qu'il y reçut, et qui montrèrent qu'Albéroni ne connaissait d'autre affaire que celle de sa promotion, et qu'il était inutile de lui parler d'aucune autre. Lui et Aubenton, en bons serviteurs du pape, se mirent à disposer avec le nonce les affaires à une heureuse fin. Ils lui conseillèrent d'attendre qu'elles fussent comme conclues avant de voir leurs majestés catholiques, et il se conforma à leur desir. Il louait sans cesse Albéroni sur l'escadre, et ce dernier se plaignait du pape avec un modeste mépris. En même temps il rassura Cellamare sur la continuation de son amitié, quoi que pût dire et faire contre

lui à Rome son oncle le cardinal del Giudice, qui allait y arriver.

On laissait dormir depuis quelque temps la négociation de la paix entre l'empereur et l'Espagne, lorsque Widword, envoyé d'Angleterre en Hollande, alla trouver Beretti, lui dire par ordre de Sunderland, nouveau secrétaire d'état, que le roi d'Angleterre avait dépêché un courrier à l'empereur pour l'obliger enfin à déclarer s'il voulait traiter la paix avec le roi d'Espagne; que ces instances se faisaient de concert avec la France; que lorsqu'il en serait temps, les états-généraux seraient invités de prendre part à la négociation comme médiateurs et comme arbitres. Beretti, qui n'avait point d'ordre, et qui n'avait pas d'opinion du succès de cette démarche, n'oublia rien pour donner à cet envoyé de la crainte des négociations secrètes du roi de Sicile avec l'empereur, de la mauvaise foi des Autrichiens, de l'ambition et de la puissance de leur maître.

L'Angleterre, en effet, par les embarras du dedans, n'était guère en état de se mêler beaucoup du dehors. Le prince de Galles cabalait ouvertement contre le roi son père, et faisait porter contre Cadogan des accusations au parlement. Tout y était en mouvement sur celles du comte d'Oxford, prêtes à être jugées. Les ennemis de la cour, qui faisaient le plus grand nombre, étaient affligés de son union avec le régent, qui obtint enfin du czar, si pressé d'ailleurs, la sortie des troupes du pays de Mecklembourg, et des assurances de témoignages d'amitié pour le roi d'Angleterre qui, non plus que ses ministres, n'y compta guère, mais qui le ménageait pour tâcher d'effacer les sujets qu'il lui avait donnés de mécontentement et de plaintes.

Ils en étaient d'autant plus inquiets que le czar avait été voir la reine douairière d'Angleterre, et avait paru

touché de son état et de celui du roi Jacques son fils. Les suites que cette compassion pouvaient avoir alarmèrent Stair. Il prit une audience du czar, à qui il dit merveilles de l'estime et des intentions du roi d'Angleterre à son égard. Il vit après Schaffirof avec les mêmes protestations, et lui parla des troupes du Mecklembourg. Schaffirof se contenta de lui répondre qu'il en rendrait compte au czar, sans lui montrer que la résolution de la sortie de ces troupes était prise et l'ordre envoyé. Il conseilla à son maître de se faire un mérite auprès du roi d'Angleterre d'une affaire faite. Le czar le crut, et Schaffirof écrivit en conséquence à Stair. Schaffirof avertit aussi l'envoyé de Prusse de l'ordre envoyé à ces troupes. Ainsi ils eurent l'adresse de faire valoir au régent et au roi d'Angleterre l'exécution d'une résolution, que la crainte de se voir tomber une puissante armée sur les bras ne leur avait plus permis de différer.

En même temps le roi de Danemark s'inquiétait de ce qu'on ne parlait point d'attaquer la Suède; il craignait d'en être attaqué lui-même en Norwège. Il demandait au czar une diversion qui l'en mît à l'abri. Le czar, peu content de ce prince, éluda ses demandes. Il répondit qu'il n'était pas en état de rien entreprendre contre la Suède sans le secours de vaisseaux que l'Angleterre et le Danemark lui avaient promis; que d'ailleurs le roi d'Angleterre était seul, et sans lui assez puissant pour garantir les états du roi de Danemark d'une invasion des Suédois, et lui procurer une paix avantageuse. Les Danois, qui entendirent bien la signification de cette réponse, étaient, ainsi que les envoyés de Pologne, extrêmement inquiets de ce que le czar traitait avec le régent. Ils se relayaient autour de ce monarque, et se communiquaient tout ce qu'ils pouvaient apprendre. Il partit enfin de Paris sans qu'ils fussent éclaircis de rien. Mais Schaffirof, qui y de-

meura quelques jours après lui, confia sous le dernier secret à un des agens du roi de Pologne tout ce qui s'était passé dans la négociation avec la France, et que le traité aurait été conclu si l'envoyé de Prusse n'en eût pas arrêté la signature. Il ajouta que le principal but du czar, en prenant avec la France des engagemens apparens, qui dans le fond ne l'obligeaient à rien, avait été de brouiller la France avec la Suède; qu'une convention vague d'assistance générale était si aisée à éluder qu'il était persuadé qu'elle ne pouvait blesser l'empereur, qui en sentirait aisément le peu de solidité; que sur ce fondement ils en presseraient la conclusion; et s'ouvrant tout-à-fait, il avoua qu'il la desirait par l'espérance des présens aux ministres qui font la signature, et se plaignit amèrement du mauvais procédé de la cour de Berlin qui l'avait retardée, et qu'il dit être connue de tout le monde pour être légère, et sans principes ni suites dans ses résolutions.

Schaffirof ne disait pas tout. La Suède, bien moins que l'Angleterre, avait été la pierre d'achoppement. La Suède était trop abattue pour faire ombrage à la Russie. D'ailleurs le czar, qui avait beaucoup de grandeur, n'avait pu refuser son estime au roi de Suède. Content de l'avoir réduit dans l'état où il se trouvait, il ne voulait pas l'accabler, mais il cherchait au contraire à s'en faire un ami. Il ne voulait pas moins conserver ses conquêtes. Ce but s'accordait parfaitement avec sa haine pour le roi d'Angleterre, et avec son mécontentement du Danemark. Il cherchait donc les moyens de les obliger à restituer ce qu'ils avaient pris ou usurpé sur la Suède, et de s'en faire un mérite auprès d'elle, en conservant ce qu'il lui avait pris. Mais il trouva l'Angleterre si absolue dans le cabinet du régent, qu'il perdit bientôt toute espérance de faire restituer par aucun moyen Brenen et Verden enlevés à

la Suède en pleine paix par les Hanovriens, dans les temps les plus calamiteux de la Suède.

Le czar avait un autre embarras avec l'empereur, qui l'obligeait à le ménager. Le czarowitz, dont la tragique histoire est entre les mains de tout le monde, s'était sauvé de Russie pendant l'absence du czar, et s'était réfugié à Vienne. L'empereur l'avait promptement fait passer à Naples, où il n'avait pu être si bien caché que le czar n'en fût informé. Il demandait à l'empereur de le lui remettre entre les mains. Quoique l'empereur n'eût pas lieu de s'intéresser beaucoup au sort d'un prince qui, ayant épousé la sœur de l'impératrice sa femme, l'avait tuée, grosse, d'un coup de pied dans le ventre, sans autre cause que sa férocité, l'empereur ne laissait pas de faire beaucoup de difficultés de rendre un prince qui s'était jeté entre ses bras, comme dans son unique asile, à un père aussi irrité qu'était le czar, qui adorait la czarine, belle-mère de ce prince, et qui en avait un fils qu'il préférait à cet aîné fugitif pour lui succéder. Le roi de Prusse, de son côté, se plaignait, dans la défiance qu'il avait de ses alliés, que la France ne pressait pas assez la paix entre la Suède et lui, et menaçait que, si elle n'était faite avant la fin de la guerre de Hongrie, la ligue du nord se jetterait entre les bras de l'empereur, dont elle achèterait l'appui tout ce qu'il le lui voudrait vendre. Ces plaintes étaient injustes. Le régent n'oubliait rien pour calmer les troubles du nord. Il avait disposé le roi d'Angleterre à relâcher le comte de Gyllembourg, dès que le roi de Suède eut désavoué ses ministres, et déclaré qu'ils avaient agi sans sa participation. La détention du baron de Goertz, en Hollande, apportait un obstacle à la conclusion de cette affaire. Le roi d'Angleterre le regardait comme un ennemi dangereux, et tâchait de prolonger sa prison. Elle faisait tort au commerce des Hollandais dans le nord, et

ils se lassaient d'être les geôliers du roi d'Angleterre. Ses ministres en Hollande ne se sentant pas assez forts pour persuader la république contre ses intérêts, voulaient s'appuyer auprès d'elle de l'appui du régent, des amis duquel ils sentaient tout le poids auprès d'elle. Cette étroite intelligence entre le roi d'Angleterre et le régent était un des moyens dont le nonce Bentivoglio se servait le plus pour décrier à Rome le régent, qui sacrifiait, disait-il, la religion pour s'appuyer des protestans; car tout était bon à ce furieux pour mettre le feu du schisme, de l'interdit, de la guerre civile, s'il eût pu, en France, dans la folle persuasion que cela seul le ferait subitement cardinal. Il gémissait amèrement sur le jugement rendu entre les princes du sang et les bâtards. Leur privation de l'habilité de succéder à la couronne était l'ouvrage des jansénistes, et le plus funeste coup porté à la religion. Il desirait ardemment et il espérait des conjonctures funestes au gouvernement, qui donneraient lieu à leur rétablissement. Pourrait-on imaginer que des propos si diamétralement contraires à l'Evangile sortissent de la bouche d'un archevêque, représentant le pape, écrivant à Rome? Mais sa vie publique répondait à ses discours, et les désordres effrénés de la sienne étaient l'approbation signalée des ombres qui se remarquent dans la vie du feu roi.

Le prétendant était alors à Rome, où le pape avait pour lui tous les égards et les distinctions qu'il devait, mais qui, à 20,000 écus près qu'il lui donna, n'allaient qu'à des honneurs et à des complimens pour lui et pour la reine sa mère. Il n'espérait d'assistance que de l'Espagne. Il voulut donc flatter Albéroni, et dans une audience qu'il eut du pape, il le pressa sur sa promotion. Le pape lui répondit seulement qu'il attendait un projet d'édit du roi d'Espagne qu'Aldovrandi devait lui envoyer;

mais après l'audience il lui en fit faire un reproche tendre par son neveu don Alexandre, et l'avertir en même temps de se garder de ceux qui ne lui donnaient de ces sortes de conseils que pour le trahir. Le pape, à l'occasion du premier consistoire, en parla au cardinal Gualtieri, qui fit si bien comprendre la nécessité où se trouvait ce malheureux prince que le pape se repentit de ce qu'il lui avait fait dire, chose qui lui arrivait souvent après ses démarches.

Aquaviva, à qui le prétendant avait fort recommandé Castelblanco, qui lui avait rendu de grands services, lui avait dit ce qui s'était passé entre le pape et lui sur Albéroni. Il réfléchit sur cet édit attendu d'Espagne, dont jusque-là le pape n'avait pas dit un mot. Il en inféra qu'il y voulait trouver occasion de délais, pour laisser vaquer plusieurs chapeaux, et en contenter à-la-fois l'Espagne et les autres couronnes qui auraient à se plaindre d'un chapeau seul donné à Albéroni, et ce soupçon était très conforme au caractère du pape. Sa sainteté faisait presser le roi d'Espagne de finir au plus tôt les affaires de la nonciature de Madrid. Si elles étaient terminées avant la promotion, il se proposait de dire au consistoire qu'il y avait plus de gloire pour lui de faire cardinal celui qui avait tant contribué au bien du saint-siège, que pour le sujet même qu'il élevait à la pourpre. C'était par là qu'il se préparait à se défendre contre les plaintes, et à imposer silence aux prétentions des couronnes sur des chapeaux en équivalent de celui-là. Aquaviva ne se fiait ni à ces propos ni aux promesses du prélat Alamanni, qui répondait de la promotion, même avant que le tribunal de la nonciature fût rouvert à Madrid, si le roi d'Espagne persistait à la demander.

Le pape avait écrit au roi d'Espagne et au duc de Parme comme des excuses sur la promotion de Borromée, et de

nouvelles promesses de celle d'Albéroni, dont il voulait leur persuader que le délai ne roulait point sur la défiance de l'exécution des paroles du roi d'Espagne. Il fit encore écrire par le cardinal Paulucci au père d'Aubenton, son plus fidèle agent, pour presser le roi d'Espagne de finir tous les points à la satisfaction du pape avant la promotion. Cette lettre était pleine de tout ce qu'on y put mettre de raisons d'une part, et, de l'autre, de témoignages d'estime, d'affection et de confiance pour le jésuite.

Ces lettres étant demeurées sans effet jusqu'à l'arrivée d'Aldovrandi à l'Escurial, le pape redoubla de promesses que, sitôt que les différends seraient terminés à sa satisfaction, il ferait la promotion sans attendre de vacances. Il se plaignait qu'elle serait faite depuis deux mois si le roi d'Espagne ne les avait perdus en plaintes inutiles sur celle de Borromée, et à tenir Aldovrandi à Perpignan; enfin qu'il était nécessaire qu'il pût annoncer au consistoire que la nonciature était rouverte, le nonce en possession de toutes ses anciennes prérogatives, que les nouveautés contraires à l'ancienne juridiction ecclésiastique étaient abolies, la flotte à la voile pour le secours de l'Italie et de la chrétienté, et qu'Albéroni avait été le ministre auprès du roi d'Espagne de toutes ces grandes choses. Le pape, qui sentait tout le parti qu'il pouvait tirer de l'excès de l'ambition d'Albéroni, et de l'excès aussi de son pouvoir sur l'esprit du roi et de la reine d'Espagne, manda à Aldovrandi que, s'il ne pouvait obtenir l'ouverture de sa nonciature avant que la promotion d'Albéroni fût faite et déclarée, il le trouvait bon, mais à cette condition que le décret que le roi d'Espagne devait publier, suivant la minute jointe à ses instructions, fût signé avant la promotion sans aucune variation, et qu'il en fût remis un exemplaire authentique entre les mains d'Aldovrandi pour le lui envoyer. Il voulait de plus recevoir par le

en Transylvanie, et proposer des partis avantageux à Ragotzi pour y retourner.

La vie qu'il menait, surtout depuis la mort du roi, ne répondait guère à une pareille proposition. Il s'était aussitôt après tout-à-fait retiré dans une maison, qu'il avait prise dès auparavant, et où il allait quelquefois, aux camaldules de Grosbois. Il y avait peu de domestiques, n'y voyait presque personne, vivait très frugalement dans une grande pénitence, au pain et à l'eau une ou deux fois la semaine, et assidu à tous les offices du jour et de la nuit. Presque plus à Paris, où il ne voyait que Dangeau, le maréchal de Tessé et deux ou trois autres amis; le comte de Toulouse avec qui, deux ou trois fois l'année, il allait faire quelques chasses à Fontainebleau; le roi et le régent, uniquement par devoir et de loin à loin; d'ailleurs beaucoup de bonnes œuvres, mais toujours fort informé de ce qui se passait en Transylvanie, en Hongrie et dans les pays voisins; avec cela, sincèrement retiré, pieux et pénitent, et charmé de sa vie solitaire, sans ennui et sans recherche d'aucun amusement ni d'aucune dissipation, et jouissant toujours de tout ce qu'on a vu en son temps que le feu roi lui avait donné.

CHAPITRE VI.

Singulier traitement fait au gouverneur et à l'intendant de la Martinique. — Plusieurs morts, parmi lesquelles celle de Harlay. — Plaintes portées contre l'intendant Courson. — Noailles rapporteur dans cette affaire. — Sa négligence. — Je le force enfin à faire son rapport. — Séance curieuse au conseil de régence. — Courson est révoqué. — Tallard rentre en faveur. —

Il est appelé au conseil de régence. — Discussion de préséance entre lui et le maréchal d'Estrées. — Comment je la fais décider. — Quel plaisant service je rends à Tallard lors de sa première séance au conseil. — Tessé se retire du conseil de marine. — Privilèges accordés aux conseillers du grand conseil. — Le régent accorde un asile au roi Stanislas. — Naissance du prince de Conti. — La Forêt, huguenot, tente en vain d'obtenir restitution de ses biens. — Le duc d'Orléans va à la procession. — Quel *mezzo termine* il y emploie pour la conservation de sa dignité. — Leçon donnée au roi par le maréchal de Villeroy.

Il arriva à la Martinique une chose si singulière et si bien concertée qu'elle peut être dite sans exemple. Varenne y avait succédé à Phélypeaux, qui avait été ambassadeur à Turin, et comme lui était capitaine-général de nos îles. Ricouart y était intendant. Ils vivaient à la Martinique dans une grande union, et y faisaient très bien leurs affaires. Les habitans en étaient fort maltraités. Ils se plaignirent à diverses reprises et toujours inutilement. Poussés à bout enfin par leur tyrannie et par leurs pillages et hors d'espérance d'en avoir justice, ils résolurent de se la faire eux-mêmes. Rien de si sagement concerté, de plus secrètement conduit parmi cette multitude, ni de plus doucement et de plus plaisamment exécuté. Ils les surprirent un matin chacun chez lui au même moment, les paquetèrent, scellèrent tous leurs papiers et leurs effets, n'en détournèrent aucun, ne firent mal à pas un de leurs domestiques, les jetèrent dans un vaisseau qui était là de hasard prêt à partir pour la France, et tout de suite le firent mettre à la voile. Ils chargèrent en même temps le capitaine d'un paquet pour la cour dans lequel ils protestèrent de leur fidélité et de leur obéissance, demandèrent pardon de ce qu'ils faisaient, firent souvenir de tant de plaintes inutiles qu'ils avaient faites, et s'excusèrent sur la nécessité inévitable où les mettait l'impossibilité absolue de souffrir davan-

tage la cruauté de leurs vexations. On aurait peine, je crois, à représenter l'étonnement de ces deux maîtres des îles de se voir emballés de la sorte, et partis en un clin-d'œil, leur rage en chemin, et leur honte à leur arrivée.

La conduite des insulaires ne put être approuvée dans la surprise qu'elle causa, ni blâmée par ce qui parut du motif extrême de leur entreprise, dont le secret et la modération se firent admirer. Leur conduite, en attendant un autre capitaine-général et un autre intendant, fut si soumise et si tranquille, qu'on ne put s'empêcher de la louer. Varenne et Ricouart n'osèrent plus se montrer après les premières fois, et demeurèrent pour toujours sans emploi. On murmura fort avec raison qu'ils en fussent quittes à si bon marché. En renvoyant leurs successeurs à la Martinique, pour qui ce fut une bonne leçon, on n'envoya point de réprimande aux habitans par la honte tacite de ne les avoir pas écoutés et de les avoir réduits par là à la nécessité de se délivrer eux-mêmes.

Le maréchal de Montesquiou perdit son fils unique, et la marquise de Gesvres mourut, dont on a vu en son temps l'étrange procès avec son mari. Le vieux et très ennuyeux Busenval mourut aussi fort pauvre, lieutenant-général, ayant été premier sous-lieutenant des gendarmes de la garde. La duchesse de la Trémoille mourut aussi fort jeune et fort jolie, mais peu heureuse, ne laissant qu'un fils unique. Elle était fort riche et de grande naissance, Mottier de la Fayette, héritière de son père mort lieutenant-général, et de sa mère, fille de Marillac, doyen du conseil, qui avait perdu ses deux fils sans enfans, en sorte que madame de la Fayette était demeurée seule héritière.

En même temps mourut un homme avec l'acclamation publique d'en être délivré, quoiqu'il ne fût

pas en place ni en passe de faire ni bien ni mal, étant conseiller d'état sans nulle commission extraordinaire. Ce fut Harlay, fils unique du feu premier président, et digne d'être le fléau de son père, comme son père d'être le sien, et comme ils se le firent sentir toute leur vie, sans toutefois s'être jamais séparés d'habitation. On a vu en son lieu quel était le père. Le fils, avec bien moins d'esprit et une ambition démesurée nourrie par la plus folle vanité, avait un esprit méchant, guindé, pédant, précieux, qui voulait primer partout, qui courait également après les sentences qui toutefois ne coulaient pas de source, et les bons mots de son père, qu'il rappelait tristement. C'était le plus étrange composé de l'austère écorce de l'ancienne magistrature et du petit maître de ces temps-ci, avec tous les dégoûts de l'un et tous les ridicules de l'autre. Son ton de voix, sa démarche, son attitude, tout était d'un mauvais comédien forcé; gros joueur par air, chasseur par faste, magnifique en singe de grand seigneur. Il se ruina autant qu'il le put avec un extérieur austère, un fonds triste et sombre, une humeur insupportable, et pourtant aussi parfaitement débauché et aussi ouvertement qu'un jeune académiste.

On ferait un livre et fort divertissant du domestique entre le père et le fils. Jamais ils ne se parlaient de rien ; mais les billets mouchaient à tout moment d'une chambre à l'autre, d'un caustique amer et réciproque presque toujours facétieux. Le père se levait pour son fils, même étant seuls, ôtait gravement son chapeau, ordonnait qu'on apportât un siège à M. du Harlay, et ne se couvrait et ne s'asseyait que quand le siège était en place. C'était après des complimens et dans le reste un poids et une mesure de paroles. A table de même, enfin une comédie continuelle. Au fond, ils se détestaient parfaitement l'un et l'autre, et tous deux avaient parfaitement raison.

Le ver rongeur du fils était de n'être de rien, et cette rage le rendait ennemi de presque tout ce qui avait part au gouvernement, et frondeur de tout ce qui s'y faisait. Sa faiblesse et sa vanité étaient là-dessus si pitoyables, que, sachant très bien que M. le duc d'Orléans ne lui avait jamais parlé, ni fait parler de rien, ni envoyé chez lui, et qu'il n'y avait ni affaire ni occasion qui lui pût attirer de message de ce prince ni de visite de personne des conseils, il défendait souvent et bien haut à ses gens devant ceux qui le venaient voir, de laisser entrer personne, quelque considérables qu'ils fussent, même de la part de M. le duc d'Orléans, parce qu'il voulait être en repos, et qu'encore était-il permis quelquefois d'être avec ses amis et de reprendre haleine. Ses valets s'en moquaient, et ses prétendus amis en riaient, et au partir de là en allaient rire avec les leurs.

Sa femme, demoiselle de Bretagne, riche héritière et d'une grande vertu, en eut grand besoin, et fut avec lui une des plus malheureuses femmes du monde. Ils n'eurent qu'une fille unique qui épousa le dernier fils de M. de Luxembourg, dont le premier président était l'âme damnée, et ce fils est devenu maréchal de France.

Harlay mourut comme il avait vécu. Il avait une bonne et nombreuse bibliothèque, aveo quantité de manuscrits sur différentes matières. Il les donna à Chauvelin, depuis garde-des-sceaux, qui en sut faire un échelon à sa fortune, et parce qu'il n'était rien moins que dévot, il lui donna aussi tout ce qu'il avait de livres de dévotion, et tout le reste de sa bibliothèque aux jésuites. Il n'avait au plus que soixante ans, et se plut à ces legs ridicules. Je me suis peut-être trop étendu sur un particulier qui n'a jamais figuré. J'ai succombé à la tentation de déployer un si singulier caractère.

Dongois, greffier en chef du parlement, qui s'était

bien réjoui en sa vie de la rareté de ces deux hommes, mourut en même temps à quatre-vingt-trois ans, et fut universellement regretté. C'était un très honnête homme, très droit, extrêmement instruit et capable, qui faisait très supérieurement sa charge; fort obligeant, très considéré du parlement qui avait souvent recours à ses lumières en beaucoup d'occasions, et qui avait au dehors et parmi les seigneurs et à la cour beaucoup d'amis.

M. le prince de Conti perdit un fils enfant, qui était appelé comte de la Marche, dont le roi prit le deuil pour huit jours.

Courson, fils de Basville, intendant ou plutôt roi de Languedoc, ne ressemblait en rien à son père. On a vu en son lieu qu'il pensa plus d'une fois être assommé à coups de pierres en divers lieux de son intendance de Rouen, dont il fallut l'ôter tant il s'y était rendu odieux, mais le crédit de son père le sauva et le fit envoyer intendant à Bordeaux. C'était dehors et dedans un gros bœuf, fort brutal, fort insolent et dont les mains n'étaient pas nettes, ni à son exemple celles de ses secrétaires qui faisaient toute l'intendance, travail dont il était très incapable, et de plus très paresseux.

Il fit, entre autres tyrannies, des taxes sèches très violentes dans Périgueux, par ses ordonnances en forme, sans aucun édit ni arrêt du conseil; et voyant qu'on ne se pressait pas d'y satisfaire, il les augmenta, multiplia les frais, et à la fin mit dans des cachots des échevins et d'autres honnêtes et riches bourgeois. Il en fit tant qu'ils députèrent pour porter leurs plaintes, et allèrent de porte en porte chez tous ceux du conseil de régence, après avoir été plus de deux mois à se morfondre dans les antichambres du duc de Noailles.

Le comte de Toulouse, qui était homme fort juste, et qui les avait entendus, blessé de ce qu'ils ne pouvaient

obtenir de réponse, m'en parla. J'en étais aussi indigné que lui. Je lui répondis que s'il voulait m'aider nous aurions raison de cette affaire. J'en parlai à M. le duc d'Orléans, qui n'en savait rien que superficiellement. Je lui remontrai la nécessité de voir clair en des plaintes de cette nature; l'injustice de ruiner ces députés de Périgueux sur le pavé de Paris pour les lasser et ne les point entendre, et la cruauté de laisser languir d'honnêtes bourgeois dans des cachots sans savoir pourquoi, et de quelle autorité ils y étaient. Il en convint et me promit d'en parler au duc de Noailles. Au premier conseil d'après pour finances, j'avertis le comte de Toulouse, et tous deux nous demandâmes au duc de Noailles quand il rapporterait l'affaire de ces gens de Périgueux.

Il ne s'attendait à rien moins, et voulut nous éconduire. Je lui dis qu'il y avait assez long-temps que les uns étaient dans les cachots et les autres sur le pavé de Paris; que c'était une honte que cela, et qu'on ne le pouvait souffrir davantage. Le comte de Toulouse reprit fort sèchement sur le même ton. M. le duc d'Orléans arriva et on se mit en place.

Comme le duc de Noailles ouvrait son sac, je dis fort haut à M. le duc d'Orléans que M. le comte de Toulouse et moi venions de demander à M. de Noailles quand il rapporterait au conseil l'affaire de Périgueux; que ces gens-là, innocens ou coupables, n'avaient qu'un cri pour être ouïs et jugés; et qu'il me paraissait de l'honneur du conseil de ne les pas faire languir davantage. En finissant je regardai le comte de Toulouse, qui dit aussi quelque chose de court mais d'assez fort. M. le duc d'Orléans répondit qu'il ne demandait pas mieux. Le duc de Noailles se mit à barbouiller sur l'accablement d'affaires, qu'il n'avait pas eu le temps, etc. Je l'interrompis et lui dis qu'il fallait le prendre, et l'avoir pris il y avait long-

temps, parce qu'il n'y avait rien de si pressé que de ne pas ruiner des gens sur le pavé de Paris, et en laisser pourrir d'autres dans des cachots sans savoir pourquoi. M. le duc d'Orléans reprit un mot en même sens, et ordonna au duc de Noailles de se mettre en état de rapporter l'affaire à la huitaine.

D'excuse en excuse il différa encore trois semaines. A la fin je dis à M. le duc d'Orléans que c'était se moquer de lui ouvertement, et faire un déni de justice le plus public et le plus criant. Le conseil d'après il se trouva que M. le duc d'Orléans lui avait déjà dit qu'il ne voulait plus attendre. M. le comte de Toulouse et moi continuâmes à lui demander si à la fin il apportait l'affaire de Périgueux. Nous ne doutâmes plus alors qu'elle serait aussitôt rapportée, mais les ruses n'étaient pas à bout.

C'était un mardi après dîner, où souvent M. le duc d'Orléans abrégeait le conseil pour aller à l'Opéra. Dans cette confiance le duc de Noailles tint tout le conseil en différentes affaires. J'étais entre le comte de Toulouse et lui. A chaque fin d'affaire je lui demandais: « Et l'affaire de Périgueux ?—Tout-à-l'heure », répondait-il, et il en commençait une autre. A la fin je m'aperçus du projet; je le dis tout bas au comte de Toulouse qui s'en doutait déjà, et nous convînmes tous deux de n'en être pas la dupe. Quand il eut épuisé son sac il était cinq heures. En remettant ses pièces il le referma et dit à M. le duc d'Orléans qu'il avait encore l'affaire de Périgueux qu'il lui avait ordonné d'apporter, mais qui serait longue et de détail; qu'il voulait sans doute aller à l'Opéra; que ce serait pour la première fois; et tout de suite, sans attendre de réponse, il se lève, pousse son tabouret et tourne pour s'en aller. Je le pris par le bras: « Doucement, lui dis-je, il faut savoir ce qu'il plaît à son altesse royale. Monsieur, dis-je à M. le duc d'Orléans », toujours tenant ferme la manche du duc

de Noailles, « vous souciez-vous beaucoup aujourd'hui de l'Opéra ?—Mais non, me répondit-il, on peut voir l'affaire de Périgueux. —Mais sans l'étrangler, repris-je.— Oui, dit M. le duc d'Orléans qui, regardant M. le Duc qui souriait : Vous ne vous souciez pas d'y aller, lui dit-il. — Non, monsieur; voyons l'affaire, répondit M. le Duc. — Oh ! remettez-vous donc, monsieur, dis-je au duc de Noailles d'un ton très ferme en le tirant très fort, reprenez votre siège et rouvrez votre sac ». Sans dire une parole il tira son tabouret à grand bruit, et s'assit dessus à le rompre. La rage lui sortait par les yeux. Le comte de Toulouse riait et avait dit son mot aussi sur l'Opéra, et toute la compagnie nous regardait, souriant presque tous, mais assez étonnée.

Le duc de Noailles étala ses papiers et se mit à rapporter. A mesure qu'il s'agissait de quelque pièce, je la feuilletais, et par-ci, par-là je le reprenais. Il n'osait se fâcher dans ses réponses, mais il écumait. Il fit un éloge de Basville, de la considération qu'il méritait, excusa Courson, et bavarda là-dessus tant qu'il put pour exténuer tout et en faire perdre les principaux points de vue. Voyant que cela ne finissait point pour lasser et se rendre maître de l'arrêt, je l'interrompis et lui dis que le père et le fils étaient deux ; qu'il ne s'agissait ici que des faits du fils, de savoir si un intendant était autorisé ou non, par son emploi, à taxer les gens à volonté, et à mettre des impôts dans les villes et dans les campagnes de son département, sans édit qui les ordonne, sans même d'arrêt du conseil, et uniquement sur ses propres ordonnances particulières, et à tenir des gens domiciliés quatre ou cinq mois dans des cachots, sans forme ni figure de procès, parce qu'ils ne payaient point ces taxes sèches à volonté, et encore accablés de frais. Puis me tournant à lui pour le bien regarder : « C'est sur cela, monsieur, ajoutai-je,

qu'il faut opiner net et précis, puisque votre rapport est fait, et non pas nous amuser ici au panégyrique de M. de Basville, qui n'est point dans le procès». Le duc de Noailles, hors de soi, d'autant plus qu'il voyait le régent sourire, et M. le Duc qui me regardait et riait un peu plus ouvertement, se mit à opiner ou plutôt à balbutier. Il n'osa pourtant ne pas conclure à l'élargissement des prisonniers. «Et les frais, dis-je, et l'ordonnance de ces taxes, qu'en faites-vous? — Mais en élargissant, dit-il, l'ordonnance tombe». Je ne voulus pas pousser plus loin pour lors. On opina à l'élargissement, à casser l'ordonnance, quelques-uns au remboursement des frais aux dépens de l'intendant, et à lui faire défense de récidiver.

Quand ce fut à mon tour, j'opinai de même, mais j'ajoutai que ce n'était pas assez pour dédommager des gens aussi injustement et aussi maltraités; que j'étais d'avis d'une somme à leur être adjugée, telle qu'il plairait au conseil de la régler; et qu'à l'égard d'un intendant qui abusait de l'autorité de sa place au point d'usurper celle du roi pour imposer des taxes inconnues, de son chef, telles qu'il lui plaît, sur qui il lui plaît, par ses seules ordonnances, qui jette dans les cachots qui bon lui semble de son autorité privée, et qui met ainsi une province au pillage, j'étais d'avis que son altesse royale fût suppliée d'en faire une telle justice qu'elle demeurât en exemple à tous les intendans.

Le chancelier, adorateur de la robe et du duc de Noailles, se jeta dans l'éloquence pour adoucir. Le comte de Toulouse et M. le Duc furent de mon avis. Ceux qui avaient opiné devant moi firent la plupart des signes que j'avais raison, mais ne reprirent point la parole. M. le duc d'Orléans prononça l'élargissement et la cassation de l'ordonnance de Courson et de tout ce qui s'en était suivi; qu'à l'égard du reste, il se chargeait de faire dé-

dommager ces gens-là, de bien laver la tête à Courson, qui méritait pis, mais dont le père méritait d'être ménagé. Comme on voulut se lever, je dis qu'il serait bon d'écrire l'arrêt tout de suite, et M. le duc d'Orléans l'approuva. Noailles se jeta sur du papier et de l'encre comme un oiseau de proie et se mit à écrire, moi à me baisser et à lire à mesure ce qu'il écrivait. Il s'arrêta sur la cassation de l'ordonnance et la prohibition de pareille récidive sans y être autorisé par édit ou par arrêt du conseil. Je lui dictai la clause; il regarda la compagnie, comme demandant des yeux. « Oui, lui dis-je, il a passé comme cela; il n'y a qu'à le demander encore ». M. le duc d'Orléans dit qu'oui. Noailles écrivit. Je pris le papier et le relus; il l'avait écrit. Il le reprit en furie, le jeta avec les autres pêle-mêle dans son sac, jeta son tabouret à dix pas de là en se tournant, et s'en alla brossant comme un sanglier, sans regarder ni saluer personne, et nous à rire. M. le Duc vint à moi, et plusieurs autres qui, avec M. le comte de Toulouse, s'en divertirent. Effectivement M. de Noailles se posséda si peu, qu'en se tournant pour s'en aller, il frappa la table en jurant et disant qu'il n'y avait plus moyen d'y tenir.

Je sus par des familiers de l'hôtel de Noailles, qui le dirent à de mes amis, qu'en arrivant chez lui il s'était mis au lit sans vouloir voir personne, que la fièvre lui prit, qu'il avait été d'une humeur épouvantable le lendemain, et qu'il lui était échappé qu'il ne pouvait plus soutenir les algarades et les scènes que je lui faisais essuyer. On peut juger que cela ne m'en corrigea pas.

L'histoire en fut apparemment révélée par quelqu'un aux députés de Périgueux (car dès le soir elle se débita par la ville) qui me vinrent faire de grands remercîmens. Noailles eut si peur de moi qu'il ne leur fit attendre leur expédition que deux jours.

Peu de mois après, Courson fut révoqué aux feux de joie de sa province. Cela ne le corrigea ni ne l'empêcha point d'obtenir dans les suites une des deux places de conseiller au conseil royal des finances, car il était déjà conseiller d'état lors de cette affaire de Périgueux. Des Forts, mari de sa sœur, était devenu contrôleur général. Il se fia à lui pour les actions de la Compagnie des Indes et leur mouvement sur la place. Courson et sa sœur, à l'insu de des Forts, dont la netteté des mains ne fut jamais soupçonnée, y firent si bien leurs affaires que le désarroi de la place éclata. Chauvelin, lors à l'apogée de sa fortune, ennemi déclaré de des Forts, le fit chasser d'autant plus aisément que le cardinal Fleury était excédé de madame des Forts et de ses manèges, et le criminel Courson fut conservé à l'indignation publique, qui ne s'y méprit pas, parce que Chauvelin voulut tout faire retomber plus à plomb sur des Forts. J'ajoute cette suite, qui excède le temps de ces Mémoires, pour achever tout de suite ce qui regarde Courson.

Le maréchal de Tallard, dont on a vu le caractère, avait été mis dans le conseil de régence par le testament du feu roi. Enragé de n'être de rien, on a vu aussi qu'il se retira à la Planchette, petite maison près de Paris, criant, dans ses accès de désespoir, qu'il voulait porter le testament du feu roi écrit sur son dos. Il mourait de rage et d'ennui dans sa solitude, et n'y put durer long-temps. Son attachement aux Rohan, quoique servile, n'empêchait pas qu'il n'en fût compté. Il n'en était pas de même du sien, de tout temps, pour le maréchal de Villeroy qui, le rencontrant même à la tête des armées, conserva toujours ses grands airs avec lui, et ne cessa en aucun temps de le traiter comme son protégé. L'autre, impatient du joug, se rebecquait quelquefois; mais comme l'ambition et la faveur furent toujours ses idoles, il se rendit plus

que jamais le très humble esclave du maréchal de Villeroy, depuis le grand vol que madame de Maintenon lui fit prendre après son rappel, qu'elle moyenna à la mort de madame la duchesse de Bourgogne, lors Dauphine, grand vol qu'il conservait encore auprès de M. le duc d'Orléans, qui le craignait et qui le ménageait, jusqu'à aller sans cesse au-devant de tout ce qui lui pouvait plaire, aussi misérablement qu'inutilement.

Villeroy prit son temps de l'issue de l'affaire des bâtards et de cette prétendue noblesse, dont on avait su faire peur au régent, pour lui représenter la triste situation de Tallard et profiter du malaise qui troublait encore ce prince. Le moment fut favorable; il crut s'acquérir Villeroy et les Rohan en traitant bien Tallard. Il imagina que tenant tous aux bâtards, et par conséquent à cette prétendue noblesse, le bon traitement fait à Tallard plairait au public et lui ramènerait bien des gens. Les affaires importantes avaient déjà pris le chemin unique de son cabinet, et n'étaient presque plus portées au conseil de régence que toutes délibérées, et seulement pour la forme. Ainsi, le régent crut paraître faire beaucoup et donner peu en effet, en y faisant entrer Tallard, qui de honte, de dépit et d'embarras, ne se présentait que des momens fort rares au Palais-Royal. La parole fut donc donnée au maréchal de Villeroy, avec la permission de le dire à Tallard sous le secret, qui, dès le lendemain, se présenta devant M. le duc d'Orléans. Il avait voulu se réserver de le lui déclarer et de fixer le jour de son entrée au conseil de régence. Un peu après qu'il fut là en présence, parmi les courtisans, le régent lui dit qu'il le mettait dans le conseil de régence, et d'y venir prendre place le surlendemain.

Dès que je le sus, je sentis la difficulté qui se devait présenter sur la préséance entre lui et le maréchal d'Es-

trées qui y venait rapporter les affaires de marine, et qui d'ailleurs y entrait avec les autres chefs et présidens des conseils quand on les y appelait pour des affaires importantes. J'aimais bien mieux Estrées que Tallard, et pour l'estime nulle sorte de comparaison à en faire en rien. Le public même n'en faisait aucune, et tout était de ce côté-là à l'avantage du maréchal d'Estrées; mais j'aimais mieux que lui l'ordre et la règle, et sans intérêt, car je n'en pouvais avoir aucun entre eux, l'intégrité des dignités de l'état. Tous deux étaient maréchaux de France, et dans cet office de la couronne Estrées était l'ancien de beaucoup; mais il n'était point duc et Tallard l'était vérifié au parlement; il est vrai qu'Estrées était grand d'Espagne, beaucoup plus anciennement que Tallard n'était duc, et que comme aux cérémonies de la cour les grands d'Espagne, comme je l'ai expliqué ailleurs, coupaient les ducs, suivant l'ancienneté des uns à l'égard des autres, Estrées précédait Tallard aux cérémonies de l'ordre et en toutes celles de la cour. Mais dès la première fois que le conseil de régence s'était assemblé il avait été réglé, comme je l'ai rapporté en son lieu, que le maréchal de Villars précéderait le maréchal d'Harcourt, celui-ci duc vérifié beaucoup plus ancien que l'autre, mais Villars plus ancien pair qu'Harcourt, parce que les séances du conseil de régence se devaient régler sur celles qui s'observent au parlement, et aux états-généraux et aux autres cérémonies d'état où la pairie l'emporte. Il en résultait qu'entre deux hommes qui n'étaient pas pairs, mais dont l'office de la couronne qu'ils avaient tous deux se trouvait effacé par une autre dignité, c'était cette dignité qui devait régler leur rang. Ils en avaient chacun une égale, mais différente : l'une était étrangère, l'autre de l'état. Cette dignité étrangère roulait à la vérité par ancienneté avec la première de l'état dans les cérémonies de

la cour; mais comme telle, elle ne pouvait être admise dans une séance qui se réglait pour le rang par la pairie, parce qu'il s'y agissait de matières d'état où elle ne pouvait avoir aucune part; au lieu que la dignité de duc vérifié en étant une réelle et effective de l'état, avait, comme telle, plein caractère pour être admise aux affaires de l'état, et ne l'y pouvait être que dans le rang qui lui appartenait, d'où il résultait qu'encore que le maréchal d'Estrées eût dans les cérémonies de la cour la préséance sur le maréchal de Tallard, celui-ci la devait avoir sur l'autre dans les cérémonies de l'état, et singulièrement au conseil de régence établi pour suppléer en tout à l'âge du roi pour le gouvernement de l'état.

Je ne pus avertir Tallard qu'aux Tuileries, un peu avant le conseil. Sa joie extrême allait jusqu'à l'indécence, et ne lui en avait pas laissé la réflexion; il en dit un mot au maréchal d'Estrées qui devait rapporter des affaires de marine, et tous deux en parlèrent à M. le duc d'Orléans, quand il arriva un moment après, qui leur dit que le conseil les jugerait sur-le-champ. On se mit en place; les deux maréchaux se tinrent debout derrière la place où j'étais. Estrées parla le premier; Tallard, étourdi du bateau, s'embarrassa. Je sentis qu'il se tirerait mal d'affaire, je l'interrompis, et dis à M. le duc d'Orléans que, s'il avait agréable de prier MM. les deux maréchaux de sortir pour un moment, je m'offrais d'expliquer la question en deux mots, et qu'on y opinerait plus librement en leur absence qu'en leur présence. Au lieu de me répondre, il s'adressa aux deux maréchaux, et leur dit qu'en effet il serait mieux qu'ils voulussent bien sortir; et qu'il les ferait rappeler sitôt que le jugement serait décidé. Ils firent la révérence sans rien dire, et sortirent.

J'expliquai aussitôt après la question en la manière que je viens de la rapporter, quoique avec un peu plus

d'étendue, mais de fort peu. Je conclus en faveur de Tallard, et tous les avis furent conformes au mien. La Vrillière écrivit sur-le-champ la décision sur le registre du conseil; puis alla, par ordre du régent, appeler les deux maréchaux, à qui la Vrillière ne dit rien de leur jugement. Ils se tinrent debout au même lieu où ils s'étaient mis d'abord; nous nous rassîmes en même temps que M. le duc d'Orléans, qui à l'instant prononça l'arrêt que le maréchal d'Estrées prit de fort bonne grâce et très honnêtement, et Tallard fort modestement. Le régent leur dit de prendre place, se leva, et nous tous, et nous rassîmes aussitôt. Tallard, par son rang, échut vis-à-vis de moi, quelques places au-dessous.

L'excès de la joie, le sérieux du spectacle, l'inquiétude d'une dispute imprévue, firent sur lui une étrange impression. Vers le milieu du conseil, je le vis pâlir, rougir, frétiller doucement sur son siège, ses yeux qui s'égaraient, un homme en un mot fort embarrassé de sa personne. Quoique sans aucun commerce avec lui que celui qu'on a avec tout le monde, la pitié m'en prit; je dis à M. le duc d'Orléans que je croyais que M. de Tallard se trouvait mal. Aussitôt il lui dit de sortir, et de revenir quand il voudrait. Il ne se fit pas prier, et s'en alla très vite. Il rentra un quart d'heure après. En sortant du conseil, il me dit que je lui avais sauvé la vie; qu'il avait indiscrètement pris de la rhubarbe le matin, qu'il venait de mettre comble la chaise percée du maréchal de Villeroy, qu'il ne savait ce qu'il serait devenu sans moi, ni ce qui lui serait arrivé, parce qu'il n'aurait jamais osé demander la permission de sortir. Je ris de bon cœur de son aventure; mais je ne pris pas le change de sa rhubarbe; il était trop transporté de joie pour avoir oublié le conseil, et trop avisé pour avoir pris ce jour-là de quoi se purger.

Le duc d'Albret obtint le gouvernement d'Auvergn sur la démission de M. de Bouillon, qui avait dess 100,000 écus de brevet de retenue : un pareil fut don au duc d'Albret.

Le maréchal de Tessé entrait au conseil de mari comme général des galères. On a vu à propos du voya du czar, auprès duquel il fut mis, la vie qu'il men depuis la mort du feu roi. Il était fort dégoûté de n'êt de rien ; je ne sais si l'entrée de Tallard au conseil de r gence acheva de le dépiter; mais peu de jours après pria le régent de lui permettre, retiré comme il était, plutôt comme il se croyait, de se retirer aussi du cons de marine. Mais il se garda bien d'en rendre les appoi temens. Ce vide ne fit aucune sensation.

La facilité de M. le duc d'Orléans se laissa aller l'adoration du chancelier pour la robe, et aux sollici tions du duc de Noailles pour la capter, d'accorder a gens du monde les plus inutiles, qui sont les conseill du grand conseil, deux grandes et fort étranges grâc l'une qu'ils feraient désormais souche de noblesse; l'aut exemption de lods et ventes des terres et maisons releva du roi.

Le roi Stanislas pensa être enlevé aux Deux-Ponts p un parti qui avait fait cette entreprise. Elle fut déco verte au moment qu'elle allait réussir. On prit trois ces gens-là que le roi de Pologne avait mis en campagn Comme les affaires du Nord n'étaient pas finies, il craignait point de violer le territoire de la souveraine personnelle surtout, du roi de Suède. Quelque tem après, le régent, touché de l'état fugitif de ce malheure roi, qui n'était en sûreté nulle part, lui donna asil Weissembourg en basse Alsace.

Madame la princesse de Conti accoucha de M. prince de Conti d'aujourd'hui, tandis que M. son m

était à l'Ile-Adam. L'ambassadeur de Portugal donna une superbe fête pour la naissance d'un fils du roi de Portugal. Il y eut un grand bal en masque, où madame la duchesse de Berry, M. le duc d'Orléans et beaucoup de gens allèrent masqués.

La Forêt, gentilhomme français, huguenot, et depuis long-temps attaché au service du roi d'Angleterre avant qu'il vînt à la couronne, était parvenu aux premières charges de la cour de Hanovre, et à être fort avant dans les bonnes grâces de son maître. Il se trouva dans un cas singulier sur la jouissance de ses biens en France qui, avec le secours du crédit du roi d'Angleterre auprès de M. le duc d'Orléans, qu'il y employa tout entier, lui en fit espérer la restitution dont il intenta la demande. L'affaire, très soigneusement examinée par la considération du roi d'Angleterre, ne se trouva point dans le cas que la Forêt prétendait, et très dangereuse de plus à lui être adjugée, par la porte que cet arrêt eût ouverte aux autres réfugiés pour les mêmes prétentions. Ainsi la Forêt perdit son procès tout d'une voix au conseil du dedans, puis en celui de régence.

Le 15 août, fut dans Paris l'étrange spectacle du triomphe du parlement sur la royauté, et de l'ignominie des deux augustes qualités réunies ensemble, de petit-fils de France et de régent du royaume, au sujet de quoi M. le duc d'Orléans, entraîné par le duc de Noailles, Effiat, les Besons, Canillac et autres serfs du parlement, se cacha merveilleusement de moi. On a vu sur l'année passée qu'il voulut aller à la procession du vœu du roi son grand-père, qui a montré plus d'une fois au parlement, de paroles et d'effet, qu'il savait le contenir dans les bornes du devoir et du respect, et qui l'aurait étrangement humilié, s'il eût pu imaginer ce qui se passerait entre son petit-fils et cette compagnie soixante-quatorze

ans après sa mort, à l'occasion de la procession qu'il avait pieusement instituée. La faute de l'année précédente aurait dû corriger; et puisque M. le duc d'Orléans avait eu la faiblesse de ne pas faire rentrer le parlement dans ses bornes, au moins n'en fallait-il pas volontairement subir l'usurpation monstrueuse, sans aucune sorte de nécessité. Une procession n'était ni de son goût ni de la vie qu'il menait, ni par cela même de l'édification publique. Ni le feu roi ni aucune personne royale n'y avait jamais assisté, et ils s'étaient toujours contentés de celle de leur chapelle. Il n'avait donc qu'à rire avec mépris de la folle chimère du parlement, s'il n'avait pas la force de mieux faire, et ne plus penser d'aller à cette procession.

Le parlement venait de refuser très sèchement d'enregistrer la création de deux charges dans les bâtimens, qui auraient été vendues 400,000 livres les deux, au profit du roi, sous prétexte, dirent messieurs, que leurs gages augmenteraient les dépenses de l'état. Le même esprit de misère qui venait de mettre Tallard dans le conseil de régence fit aller M. le duc d'Orléans à la procession; et comme les *mezzo termine* étaient de son goût, le premier président, de concert avec le duc et la duchesse du Maine, lui en suggérèrent un, qui portait tellement son excommunication sur le front qu'il est incroyable qu'un prince d'autant d'esprit que M. le duc d'Orléans y pût donner, et que de tous ceux qui l'excitèrent à cette procession, pas un ne s'en aperçût ou ne lui fût assez attaché pour l'en avertir, car le singulier est que je ne le sus que le matin même du 15, et la procession était pour l'après-dînée, et il n'y avait plus qu'à hausser les épaules. Ce *mezzo termine*, si bien imaginé pour accommoder toutes choses, fut une procuration du roi à M. le duc d'Orléans, pour tenir sa place à la procession, où en cette qualité il irait des Tuileries à Notre-

Dame, et en reviendrait comme le roi, et avec le même accompagnement de carrosses, pages, valets de pied, gardes du roi, Cent-Suisses, etc., ayant à Notre-Dame, et pendant la procession, le premier gentilhomme de la chambre en année, et le duc de Villeroy, capitaine des gardes-du-corps en quartier, avec le bâton, derrière lui, et le capitaine des Cent-Suisses devant lui, et les aumôniers du roi de quartier en rochet, manteau long et bonnet carré, pour le servir comme le roi. Avec cette royale mascarade, le parlement eut la complaisance de le vouloir bien souffrir à sa droite, et se réserva le plaisir de s'en bien moquer.

On laisse à penser quel effet opéra une telle comparse, fondée sur aucune sorte d'apparence d'usage, de coutume, encore moins de nécessité, faite par un prince qui se donnait publiquement, par ses discours et par sa conduite, pour se moquer de bien pis que d'une procession, et qui, par les renonciations, la paix d'Utrecht et l'âge du roi, était encore pour long-temps l'héritier présomptif de la couronne. Quoi donc de plus simple et de plus naturel à répandre et à persuader, que M. le duc d'Orléans, dans la soif et dans l'espérance de régner, avait saisi une occasion de se donner la satisfaction de se montrer en roi en une cérémonie publique, en avant-goût de ce qui lui pouvait arriver, et pour accoutumer Paris à lui en voir toute la pompe, et la majesté en plein comme il en exerçait le pouvoir?

Avec les horreurs semées lors de la perte des princes, père, mère, frère et oncle du roi, sans cesse rafraîchies par leurs pernicieux auteurs, on peut imaginer ce qui fut répandu dans Paris, dans les provinces, dans les pays étrangers et dans l'esprit du roi, par la facilité et l'autorité de l'accès auprès de lui de ceux qui voulaient accréditer ces exécrables soupçons, et en grossir les idées. Aussi firent-

elles un grand bruit, et la fête n'avait été proposée ni imaginée pour autre chose. Après la chose faite, M. le duc d'Orléans n'osa jamais m'en parler, et l'indignation me retint autant de lui en rien dire que l'inutilité de le faire après coup. L'autre effet fut d'affermir le monde dans la folle idée de la supériorité, tout au moins de l'égalité, du parlement avec le régent, qui se semait depuis long-temps avec art, et qui de cette époque prit faveur générale, et d'enfler le parlement, au point qu'on le verra bientôt rallié avec tous les ennemis du régent et une multitude de fous qui ne doutaient pas de figurer et de faire fortune dans les troubles.

La fête de Saint-Louis donna dix jours après le contraste plénier de celle-ci. La musique de l'Opéra a coutume ce jour-là de divertir gratuitement le public d'un beau concert dans le jardin des Tuileries. La présence du roi dans ce palais y attirait encore plus de monde, dans l'espérance de le voir paraître quelquefois sur les terrasses qui sont de plain-pied aux appartemens. Il parut très sensiblement cette année un redoublement de zèle, par l'affluence innombrable qui accourut, non-seulement dans le jardin, mais de l'autre côté, dans les cours, dans la place, et qui ne laissa pas une place vide, je ne dis pas aux fenêtres, mais sur les toits des maisons en vue des Tuileries. Le maréchal de Villeroy persuadait à grand'peine au roi de se montrer, tantôt à la vue du jardin, tantôt à celle des cours, et dès qu'il paraissait, c'était des cris de: vive le roi! cent fois redoublés. Le maréchal de Villeroy faisait remarquer au roi cette multitude prodigieuse, et sentencieusement lui disait: « Voyez, mon maître, voyez tout ce peuple, cette affluence, ce nombre de peuple immense, tout cela est à vous, vous en êtes le maître »; et sans cesse lui répétait cette leçon pour la lui bien inculquer. Il avait peur ap-

paremment qu'il n'ignorât son pouvoir. L'admirable Dauphin son père en avait reçu de bien différentes, dont il avait bien su profiter. Il était bien fortement persuadé qu'en même temps que la puissance est donnée aux rois pour commander et pour gouverner, les peuples ne sont pas aux rois, mais les rois aux peuples, pour leur rendre justice, les faire vivre selon les lois, et les rendre heureux par l'équité, la sagesse, la douceur et la modération de leur gouvernement. C'est ce que je lui ai souvent ouï dire avec effusion de cœur, et persuasion intime, dans le desir et la résolution bien ferme de se conduire en conséquence, non-seulement étant en particulier avec lui, et y travaillant pour l'avenir dans ces principes, mais je le lui ai ouï dire et répéter plusieurs fois tout haut en public, en plein salon de Marly, à l'admiration et aux délices de tous ceux qui l'entendaient.

CHAPITRE VII.

Je soutiens l'avis de Noailles au comité des finances. — Une circonstance me fait dîner avec lui.—Je propose la suppression de la gendarmerie. — Mes raisons à l'appui. — Le chancelier les approuve. — Quelle considération nous empêche de donner suite à ce projet.—Résolutions prises par le comité des finances. — Démêlés dans le parlement au sujet des députés à choisir par lui dans certaines occasions. — Faible conduite de M. le duc d'Orléans vis-à-vis du parlement au sujet des finances.—Prétention nouvelle élevée au sujet de l'anniversaire du service du feu roi.—Autres prétentions lors du mariage de Chalmazel.—Le duc de Noailles fait aux dépens du roi une galanterie au chancelier. — Ragotzi cède aux séductions de la Porte. — Le prince Eugène vainqueur à Belgrade. — Paix entre les impériaux et les Turcs. — Changemens dans la maison de madame la duchesse

de Berry. — Faveurs à divers personnages. — Plusieurs morts. — Pourquoi je retardè la présentation de mes enfans au roi. — Voyage de Dubois en Angleterre.

Le comité qui s'assemblait plusieurs fois la semaine pour les finances allait son train. Le duc de Noailles y montra, comme il voulut, l'état présent des finances, en exposa les embarras, y présenta des expédiens, lut des mémoires. J'étais là, comme on l'a vu, malgré moi, et cette langue de finances dont on a su faire une science, et, si ce mot se peut hasarder, un grimoire pour que l'intelligence en soit cachée à ceux qui n'y sont pas initiés, et qui, magistrats et traitans, banquiers, etc., ont grand intérêt que les autres en demeurent dans l'ignorance, cette langue, dis-je, m'était tout-à-fait étrangère. Néanmoins ma maxime constante ayant toujours été que l'humeur doit être toujours bannie des affaires autant que l'acception des choses et des personnes et toute prévention, j'écoutais de toutes mes oreilles malgré mon dégoût de la matière, et ce que je n'entendais pas, je n'étais pas honteux de le dire et de me le faire expliquer. C'était le fruit de l'aveu de mon ignorance en finances, que j'avais fait si haut et si clair en plein conseil de régence, lorsque je m'excusai d'être de ce comité, et que le régent finit par me le commander.

Il arriva assez souvent qu'y ayant diversité d'avis, quelquefois même assez vive, je me trouvai de celui du duc de Noailles, et que je disputai même assez fortement pour le soutenir. Le chancelier ravi m'en faisait compliment après; et M. le duc d'Orléans, à qui l'un et l'autre le dirent, et qui avait remarqué la même chose quelquefois au conseil de régence, les assura qu'il n'en était point surpris, et ne laissa pas de m'en marquer sa satisfaction. Je lui dis, et au chancelier, que l'avis du duc de Noailles bon ou mauvais et sa personne étaient pour

moi deux choses absolument distinctes et séparées; que je cherchais partout le bon et le vrai, et que je m'y attachais partout où je le croyais voir, comme je me roidissais aussi contre ce que j'y croyais opposé; qu'il pouvait bien être qu'en ce dernier cas, je parlasse plus ferme et plus dur quand je trouvais l'avis du duc de Noailles à combattre, que si j'avais eu à attaquer celui d'un autre; mais aussi que j'étais de son avis sans répugnance quand je le trouvais bon, et que je m'élevais pour le soutenir fortement en faveur du bon et du vrai quand je le voyais disputer, sans que, pour tout cela, je changeasse de sentiment pour sa personne.

Comme ce travail se prolongeait, les assemblées se multiplièrent; et une après-dînée, à la fin d'une, il fut convenu que nous nous rassemblerions le lendemain matin et encore l'après-dînée, et que, pour n'avoir pas la peine de tant aller et venir, le chancelier donnerait à dîner à tout le comité. Le lendemain matin, au sortir de la séance, le chancelier, qui, dès la veille, m'avait prié, outre le général, en particulier à dîner, s'approcha de moi en me disant, comme encore d'un air d'invitation, qu'on allait dîner. Je le priai de me dire précisément à quelle heure il comptait rentrer en séance, afin que je m'y trouvasse ponctuellement. A sa surprise et son redoublement de prières de rester, je lui avouai franchement que je ne pouvais me résoudre à dîner avec le duc de Noailles; que tant qu'il voudrait sans lui je réparerais ce que je perdais ce jour-là. Il me parut affligé au dernier point, me pressa, me conjura, me représenta le bruit que cela allait faire. Je lui dis qu'il n'y aurait rien de nouveau, et que personne n'ignorait à quel point nous étions ensemble. Ce colloque, qui se faisait avec émotion sur le chemin de la porte, fut remarqué. Je vis par hasard le duc de Noailles, qui du fond de la chambre

nous regardait, et parlant aux uns et aux autres Le duc de la Force vint en tiers, un instant après le maréchal de Villeroy, puis l'archevêque de Bordeaux, qui se joignirent au chancelier, et qui tous ensemble, comme par force, me retinrent. Je consentis donc enfin, mais avec une répugnance extrême, et à condition encore que le duc de Noailles se placerait au plus loin de moi, sans quoi je leur déclarai que je sortirais de table. Ils s'en chargèrent, et cela fut exécuté. Le dîner fut grand et bon, et tout m'y montra qu'on était aise que j'y fusse demeuré. Le duc de Noailles y parut, tout désinvolte qu'il est, fort empêtré. Il voulut pourtant un peu bavarder; mais on voyait qu'il avait peine à dire. Vers le milieu du repas, il se trouva mal ou en fit le semblant, et passa dans une autre chambre. Un moment après, la chancelière l'alla voir et revint se mettre à table. Personne autre n'en sortit ni ne marqua de souci que le chancelier, qui y envoya une fois ou deux. On dit que c'était des vapeurs, et finalement il acheva de dîner dans cette chambre plus à son aise qu'il n'eût apparemment fait à table. Je n'en sourcillai jamais. Il se retrouva avec la compagnie à prendre du café, et peu après nous nous remîmes en séance, où il rapporta comme si de rien n'eût été. Je fus fort remercié de la compagnie, et particulièrement du chancelier et de la chancelière d'être demeuré à dîner, et je ne cachai à personne que ç'avait été un vrai sacrifice de ma part, dont l'absence du duc de Noailles m'avait fort soulagé dans la dernière moitié du repas. Ce dîner avec lui, ce qui s'était répandu que j'étais souvent de son avis, tout cela grossi, et dont lui-même était bien homme à s'être paré, fit courir quelque bruit que nous étions raccommodés, bruit qui fut bientôt détruit par la continuité de la façon dont j'en usais avec lui. Ce fut la seule fois qu'il y eut comité matin et soir. Ils redoublèrent les après-dînées et de lon-

gueur. Je crus que le chancelier n'avait pas voulu, et sagement, nous exposer, le duc de Noailles et moi, à l'inconvénient d'un second dîner.

Le travail achevé, et tous les avis à-peu-près réunis sur chaque point, j'allai voir le chancelier en particulier. Je lui dis que je venais lui communiquer une pensée que je n'avais pas voulu hasarder dans le comité, en raisonner avec lui, et, s'il trouvait que ce que je pensais fût bon, le proposer lui et moi à M. le duc d'Orléans, sinon l'oublier l'un et l'autre. Je lui dis que, peiné de voir toute la difficulté qui se trouvait à égaler, du moins en pleine paix, la recette du roi à sa dépense, je pensais qu'il serait à propos de réformer la gendarmerie, et même les gendarmes et les chevau-légers de la garde, avec les deux compagnies des mousquetaires, en augmentant de deux brigades chacune des quatre compagnies des gardes-du-corps.

Mes raisons étaient celles-ci. Il n'y a point d'escadron de ces troupes, l'un dans l'autre, qui en simples maîtres et en officiers, tout compris, ne coûte quatre escadrons de cavalerie ordinaire. Quelque valeureuses qu'on ait éprouvé ces troupes, on ne peut espérer qu'elles puissent battre leur quadruple, ni même qu'elles puissent se soutenir contre ce nombre. Ainsi, quant aux actions, rien à perdre de ce côté-là; au contraire à y gagner, si en temps de guerre on juge à propos de faire la même dépense pour avoir le quadruple d'escadrons ordinaires en leur place; et en attendant une épargne de plusieurs millions dont la supputation est évidente. Le courant du service dans les armées y gagnerait en toute façon. C'est une dispute continuelle sur les prétentions de la gendarmerie, qui vont toujours croissant et qui la rendent odieuse à la cavalerie, jusqu'à causer toutes les campagnes des embarras et des accidens. Les maîtres ne sont point officiers,

et ne veulent point passer pour cavaliers. Ils se prétendent égaux aux gendarmes et aux chevau-légers de la garde, lesquels sont maison du roi. De là des disputes pour marcher et pour obéir, pour des préférences de fourrages, pour des distinctions de quartiers, pour des difficultés avec les officiers-généraux et avec ceux du détail, et pour toutes sortes de détachemens; et comme tout cela est soutenu par un esprit de corps (on n'oserait dire de petite république, par ce nombreux essaim d'officiers, triplés et quadruplés en charges par compagnie, dont chacun se pique à qui soutiendra plus haut ce qu'ils appellent l'honneur du corps), personne ne se veut brouiller jusqu'aux querelles avec tant de têtes échauffées. Le général lui-même a plus court de céder, mais d'éviter de les avoir dans son armée, où ils ne font presque aucun service par ces difficultés, et les renvoie le plus tôt qu'il est possible, eux-mêmes étant dans la prétention d'arriver les derniers à l'armée et d'en partir les premiers, en sorte qu'il est rare qu'ils fassent une campagne entière, dont les armées mêmes se sentent fort soulagées. Voilà ce qui est particulier à la gendarmerie.

A l'égard de ce qui lui est commun avec les gendarmes et les chevau-légers de la garde et les mousquetaires, le voici : deux grands inconvéniens pour la guerre, par le grand nombre des officiers de tous ces corps, qui font une foule d'équipages qui sont fort à charge pour les subsistances, et qui augmentent très considérablement l'embarras des marches et des mouvemens d'une armée. Mais ce nombre d'officiers en produit un autre plus fâcheux : c'est qu'ils ne sont en effet que des capitaines, des lieutenans, des cornettes de cavalerie, et ce qui est la même chose sous le nom d'enseigne qu'on a donné pour avoir quatre officiers, qui quelquefois sont doublés, comme ils le sont toujours dans les gendarmes et chevau-légers

de la garde et dans les deux compagnies de mousquetaires. Or, n'étant que tels, ils en sont bornés au même service quand ils sont en détachement, et comme ils vieillissent dans ces charges, ils y deviennent anciens officiers-généraux sans savoir le plus souvent plus qu'un lieutenant de cavalerie; d'où il est aisé de juger de ce qui en peut arriver quand ils se trouvent chargés de quelque chose. Le feu roi, de la création duquel sont les mousquetaires gris et noirs et la gendarmerie, et qui se plaisait aux détails et aux revues des troupes et à leur magnificence, mit les officiers de ces troupes sur le pied peu-à-peu de devenir officiers-généraux à leur rang, et les fit presque tous colonels par leurs charges, et fort tôt après les avoir achetées ceux dont les charges ne les font pas. Cela fait donc dans les armées un amas très nombreux de colonels, brigadiers, officiers-généraux, qui n'ont ni n'ont jamais eu de troupes, qui n'ont jamais été en détachement que comme simples cornettes, lieutenans ou capitaines de cavalerie, et qui, nonobstant leur grade, continuent, tant qu'ils ont ces charges, d'être détachés sur le même pied. Il est vrai que sur le gros de l'armée ils marchent à leur tour suivant leur grade d'armée; mais, au nombre qu'ils sont de chaque grade, marcher ainsi se borne à deux ou trois fois par campagne, qui n'est pas le moyen d'apprendre, quand précédemment surtout on n'a rien appris ni eu occasion d'apprendre. Cette double façon d'être détaché produit une cacophonie ridicule en ce que le lieutenant, détaché avec sa troupe distinguée, et qui dans le total du détachement ne sert que comme un lieutenant de cavalerie à la tête de quinze ou vingt maîtres, est souvent brigadier et même maréchal-de-camp, aux ordres, non-seulement de son cadet de même grade ou même inférieur qui commande le tout, mais à ceux des colonels et des lieutenans-colonels détachés avec

lui à leur tour de marcher, et qui, sous le chef, commandent à tout le détachement. Voilà en peu de mots pour la guerre; venons aux autres inconvéniens.

Celui de la gendarmerie est unique : c'est ce qu'il en coûte de plus au roi que pour ses troupes ordinaires, en places de fourrage pour les officiers, et en traitemens de quartiers d'hiver pour le total de la gendarmerie, ainsi qu'en route et en étapes, ce qui gît encore en un calcul bien aisé. Pour ce qui est des gendarmes chevau-légers et mousquetaires, c'est une autre manière de compter qui va encore plus loin. Ces troupes, en si petit nombre pour la guerre, quand même (ce qui ne peut être) les quatre compagnies iraient toutes entières, parce qu'il en demeure toujours pour le guet et par force congés, ne sont, ou d'aucun usage ailleurs, ou d'un usage inutile. Jamais leur guet n'est auprès du roi dans pas un lieu de ses demeures; ce guet l'accompagne seulement de Versailles à Fontainebleau ou à Compiègne, ou en de vrais voyages. Dans ces voyages même ils ne sont jamais dans les lieux où le roi couche, excepté, en des cas assez rares, un petit détachement de mousquetaires des deux compagnies, pour fournir aux sentinelles extérieures et suppléer au régiment des gardes ou autre garde d'infanterie. Par les chemins les gardes-du-corps environnent toujours le carrosse du roi aux deux côtés et derrière, et quelques-uns devant; en avant de tout et en arrière de tout, il y a un détachement de gendarmes et de chevau-légers, et quatre mousquetaires à la tête de l'attelage du roi, qui tous se relaient de distance en distance. De service de cour, aucun autre qu'un officier principal de chacun de ces corps en quartier, qui prend l'ordre du roi au sortir de son souper, quand le capitaine ne s'y trouve pas, et un maître de chaque corps, botté, en uniforme, qui prend l'ordre du roi tous les jours sur son

passage pour aller à la messe; et à ces deux ordres du matin et du soir jamais rien à faire, parce que, s'il y avait quelque ordre à donner pour la guerre, pour une revue, pour un voyage, etc., cela se passait toujours du roi au capitaine, ou si la chose pressait, et qu'il n'y fût pas, à l'officier de quartier. Par ce court détail je ne voyais point d'utilité pour la guerre ni pour le service, encore moins pour celui de la cour, ni pour sa décoration, d'entretenir des troupes si chères, et qui, à la valeur près, n'étaient bonnes que pour la magnificence et la décoration des revues, auxquelles le feu roi ne s'était que trop plu.

Question après de la manière de s'en soulager. Rien de plus aisé pour la gendarmerie : la réformer, laisser crier les intéressés, continuer une pension aux maréchaux-des-logis, et rembourser toutes les charges. Pour y parvenir, s'imaginer après la réforme qu'elle n'est point faite, faire en tout genre de dépense pour la gendarmerie les mêmes fonds que si elle subsistait, rembourser de cette somme tous les ans un nombre de charges en entier, et continuer les appointemens de toutes jusqu'au jour de leur remboursement, le rendre libre de toute dette qui n'aurait point dessus des hypothèques spéciales, promettre (et tenir parole) à ceux qui seraient mestres-de-camp et brigadiers la préférence pour des régimens; moyennant quoi, en trois ans ou quatre au plus, on serait soulagé de toute cette dépense.

Pour ce qui est des gendarmes, des chevau-légers, je sentis bien la difficulté de la faiblesse de M. le duc d'Orléans pour le prince de Rohan et le duc de Chaulnes, qui les commandaient. Je proposais la même forme que je viens d'expliquer pour la gendarmerie, et je dis au chancelier que c'était son affaire pour ôter ce nombre d'exempts de taille et d'autres impositions, et cette quantité de lettres d'état, la plupart très indirectes, qui, pour de l'argent

que les plaideurs donnaient à des gendarmes ou à des chevau-légers, se mêlaient sans intérêt dans leurs affaires sous quelque couleur forcée, et arrêtaient de leur chef les procédures et les jugemens tant qu'il leur plaisait. Pour les mousquetaires, la difficulté des capitaines n'était pas la même, mais la manière de réformer et de rembourser était pareille. Les huit brigades d'augmentation dans les gardes-du-corps n'étaient pas une dépense en comparaison de l'épargne qu'on eût faite. Ceux-là au moins auraient servi utilement à la guerre et à la cour.

Je trouvais leur guet trop faible, outre qu'on pouvait remettre cette augmentation à l'ouverture d'une guerre ou au mariage du roi. Les deux hôtels des mousquetaires les auraient logés dans Paris, chacun à son tour, où on aurait eu des troupes plus nombreuses et plus sages que cette jeunesse à qui il fallait des gouverneurs. De plus, il pouvait y avoir des temps difficiles où la faiblesse du guet est un grand inconvénient, et où de l'augmenter en est un autre qui marque de la crainte et enhardit ceux qui se proposent d'en donner. Ajoutez que dans d'autres temps où il vient un dauphin, une dauphine et des fils de France qui n'ont pas encore leur maison, le guet, au nombre qu'il est, et qui ne peut être plus fort par rapport à la force des compagnies, ne peut suffire au service, et n'y suffisait même pas par cette raison du temps du feu roi, époque où il était plus nombreux, parce que les compagnies étaient plus nombreuses. Il en arriverait une augmentation d'escadrons de gardes-du-corps pour la guerre, qui répareraient en grande partie et bien moins chèrement ceux des gendarmes, chevau-légers, mousquetaires et gendarmerie, dont le service serait sans embarras et se ferait bien mieux, ces escadrons étant d'un même corps.

Enfin on éviterait, en réformant les mousquetaires d'autres inconvéniens, qui n'y sont compensés par aucun

avantage. On en a voulu faire une école militaire, et y faire passer sans exception toute la jeunesse qui demande de l'emploi. Or, cette école n'apprend rien pour la guerre ni pour la discipline des troupes; on n'y apprend que l'exercice et à escadronner, à obéir, et force pédanterie, dont on se moque tout bas en attendant qu'on en sorte et qu'on puisse en rire tout haut. Ainsi cette jeunesse passe le temps d'une année au moins, et souvent davantage, à se débaucher dans Paris et à y dépenser très inutilement. Quand elle entre dans les troupes elle y est neuve à tout, comme si elle sortait de sa province, et c'est alors qu'elle commence à apprendre utilement et qu'elle oublie tout ce qu'elle a appris d'inutile. Les détachemens qui vont à la guerre ne l'instruisent pas davantage. Ils y servent en simples maîtres, ou, s'il y a des attaques à un siège, en simples grenadiers. Or la jeunesse noble, beaucoup moins l'illustre, qui est à la vérité destinée à la guerre et à tous ses hasards, ne l'est pas à ce genre de service; et c'est en abuser d'une façon barbare que de la prodiguer en troupe au service de simples maîtres et de simples grenadiers.

Avant l'invention de cette étrange mode, la jeunesse ne perdait point ainsi son temps, et n'était point prodiguée à tas à des attaques d'ouvrages. Chacun d'elle avait un parent ou un ami de son père, avec qui il se mettait cadet, et qui en prenait soin pour tout. Ils devenaient bientôt officiers, et toujours sous les mêmes yeux. Cela faisait des enfans du corps, et de ces corps une famille; et le soin et la dépendance du jeune homme le préservaient d'une infinité d'inconvéniens, lui apprenaient à vivre, à s'instruire, à se conduire, et en avançant ainsi, à devenir bon officier, et capable d'en élever d'autres comme lui-même l'avait été. Il est vrai que la beauté des revues et des camps de plaisir et de magnificence ne serait plus

la même. Mais le feu roi n'était plus, et c'était un gain, à bien de différens égards, que d'en perdre l'usage et de se bien garder de le renouveler.

Le chancelier goûta infiniment toutes ces raisons. Mais quand nous discutâmes ensuite, non le moyen de les persuader au régent, parce que leur évidence était palpable, mais d'exécuter cette réforme, nous convînmes aisément que nous ne viendrions jamais à bout de lui en inspirer la résolution, ou que, s'il la prenait, contre notre espérance, jamais les cris et les brigues des intéressés ne la lui laisseraient exécuter. Cette prodigieuse faiblesse, qui perdit constamment une régence qui aurait pu être si belle, si utile au royaume, si glorieuse au régent, et dont les suites auraient été en tout d'un aussi grand avantage, fut l'obstacle continuel à tout bien, et la cause perpétuelle de la douleur de tous ceux qui desiraient sincèrement le bien de l'état et la gloire du régent. Nous comprîmes enfin, le chancelier et moi, qu'en proposant au régent une réforme si utile, elle ne se ferait jamais, et que tout le fruit que nous retirerions de notre zèle serait la haine de tant d'intéressés. Cette considération nous ferma donc la bouche, et la chose en demeura entre nous deux.

Le long et ennuyeux travail du comité des finances étant fini, il s'assembla plusieurs fois chez M. le duc d'Orléans, où les dernières résolutions furent prises fort unanimement. Les principales furent de ne point toucher aux rentes de l'hôtel-de-ville; d'ôter le dixième, tant pour tenir la parole si solennellement donnée en l'imposant de le supprimer à la paix, que parce que, dans le fait, on n'en pouvait presque plus rien tirer. Le fonds de 1,200,000 liv. destiné par an aux bâtimens fut réduit à la moitié; il y eut plusieurs retranchemens de pensions fort inutilement données, et des diminutions sur d'autres. Les menus plai-

sirs du roi de 10,000 liv. par mois, et sa garde-robe à 36,000 liv. furent réduits, les menus-plaisirs à moitié, la garde-robe à 24,000 liv. A l'âge du roi tout cela s'en allait en pillage. Il y eut encore d'autres choses retranchées et de la diminution sur les intérêts des sommes empruntées au denier vingt.

Les chefs et présidens des conseils furent mandés à un conseil extraordinaire du jeudi après dîner, 19 août, où le duc de Noailles rendit compte de ce qui avait été concerté. Il fut réglé que l'édit en serait dressé en conformité, pour être envoyé enregistrer au parlement. Le lendemain le comité s'assembla encore chez M. le duc d'Orléans pour voir le projet d'édit et le perfectionner.

Le premier président avait un démêlé avec les enquêtes et les requêtes sur le nombre et le choix des députés quand il s'agirait d'en nommer aux occasions qui le demandaient. La grand'chambre semblait partiale pour le premier président, parce que maître du choix dans cette chambre, il voulait exclure les autres, qui cependant ne sont pas moins qu'elle des chambres du parlement. Après bien du bruit, ils convinrent que la grand'chambre aurait seule sept députés, et les cinq chambres des enquêtes et les deux des requêtes chacune un, ce qui en fait sept autres; ainsi à elles sept la moitié des députés, et la grand'chambre seule une autre moitié. Cette affaire ne se passa pas bien pour le premier président, qui demeura assez mal avec la compagnie, laquelle depuis longtemps le regardait comme un double fripon, dont le métier était de tirer tant qu'il pouvait d'argent de M. le duc d'Orléans.

L'édit porté au parlement lui parut une trop belle occasion pour n'en pas profiter. Messieurs opinèrent qu'il leur fallait faire voir un détail des revenus et des dépenses du

roi avant qu'ils décidassent s'ils enregistreraient l'édit. Le premier président alla en rendre compte au régent, et le lendemain après dîner, il reçut une députation du parlement, à laquelle il dit qu'il ne souffrirait point qu'il fût donné la moindre atteinte à l'autorité royale, tandis qu'il en serait le dépositaire. Les quatorze commissaires députés s'assemblèrent. Les gens du roi furent ensuite au Palais-Royal. Le parlement s'assembla ensuite, et enregistra la suppression du dixième, de beaucoup de francs salés, et d'autres articles. Sur ceux qui restaient, M. le duc d'Orléans eut la faiblesse, poussé par la frayeur qui avait saisi le duc de Noailles, et son desir de faire sa cour au parlement, de les faire discuter par ce duc en sa présence, le dimanche matin 5 septembre, aux quatorze députés du parlement, et il y fit aussi entrer le sieur Law pour leur expliquer les avantages qui en reviendraient à la compagnie du Mississipi. De tout cela pas un mot au conseil de régence, et, s'il se pouvait, beaucoup moins à moi en particulier; aussi n'en dis-je pas une parole à M. le duc d'Orléans, suivant ma coutume, quand il s'agissait du parlement.

Il s'assembla le lendemain matin, et après dîner, pour entendre le rapport des commissaires, et comme il ne fut pas encore pour achever l'enregistrement, et qu'il était le 6 septembre, il fut prorogé par le roi jusqu'au 14. Il demanda jour et heure au régent pour venir faire des remontrances au roi. Ils y vinrent le jeudi 9; le régent les présenta, et le roi leur dit que le chancelier leur expliquerait sa volonté. La députation fut nombreuse. Enfin, le lendemain matin vendredi 10, l'édit entier fut enregistré avec une déclaration du roi qui en expliquait quelques endroits. Aussitôt après, le parlement eut liberté d'entrer en vacance, et les conseils en eurent aussi une de trois semaines. Ainsi, le parlement, qui se prétend le

tuteur des rois mineurs et des majeurs aussi quand il peut, voulut montrer ici que ce n'est pas en vain, et en fit une fonction solennelle.

La faiblesse du maître et du ministre à qui il eut affaire ne servit à rien à tous deux. Le parlement s'enorgueillit jusqu'à l'ivresse, l'autorité du régent déchut; il ne tarda pas à s'apercevoir de l'un et de l'autre. Pour le duc de Noailles, qui mourait toujours de peur de la robe à qui il était accoutumé de faire une cour servile, il ne s'en fit que mépriser, et il ne fut pas long-temps à l'éprouver. A l'égard de Law, qui pensait mieux là-dessus, il ne put qu'obéir. Le régent, en tenant bon et se moquant d'une prétention aussi dangereuse qu'inepte, aurait hautement forcé le parlement à enregistrer son édit, ayant le public derrière lui pour la suppression du dixième et d'autres points qui l'intéressaient si fortement. Ce prince ne sut pas profiter de cet avantage, dont il eût pu tirer un si utile parti, et il encouragea au contraire et ouvrit la voie à ceux qui par divers intérêts se réunissaient entre eux, pour brouiller, réduire son autorité, et le mettre au point de dépendre de leurs volontés, qui n'étaient pas, à beaucoup près, de lui laisser le gouvernement des affaires, et qui bientôt lui en donnèrent beaucoup.

L'anniversaire qui se fait tous les ans à Saint-Denis pour le roi dernier mort produisit une prétention toute nouvelle. La reconnaissance n'est plus à la mode depuis long-temps. Il y eut très peu de gens de la cour; M. du Maine et son second fils, quelque peu d'évêques et le cardinal de Polignac. Ces évêques s'avisèrent de vouloir avoir des carreaux : le rare est qu'il n'y eut que le cardinal de Polignac qui s'y opposa, et qui l'empêcha, sur quoi les évêques osèrent s'en aller et se plaindre au régent. Jamais ils n'en avaient eu ni prétendu, et j'ai dit ailleurs que la règle des honneurs c'est que chacun est en pré-

sence du corps ou de sa représentation comme il était en présence de cette même personne vivante; or, les évêques n'ont jamais eu ni imaginé d'avoir des carreaux en aucun lieu où est le roi. Ces messieurs se pouvaient contenter de leurs conquêtes sur les évêques pairs en ces cérémonies, à qui ils ne voulurent pas souffrir leurs carreaux, étant avec eux en corps de clergé, et qui l'emportèrent sur la faiblesse des prélats pairs. C'était bien là une preuve que les autres évêques n'en avaient jamais eu ni prétendu. Ils pouvaient encore se souvenir qu'il n'y avait pas un grand nombre d'années qu'ils y étaient sur la même ligne avec les cardinaux, derrière qui, même s'il n'y en avait qu'un seul, ils avaient toujours été placés auparavant.

Le mariage de Chalmazel, aujourd'hui premier maître-d'hôtel de la reine, et qui est homme de condition, avec une sœur d'Harcourt, fit renaître une autre prétention, quoique solennellement et contradictoirement jugée et condamnée par le feu roi, entre les femmes et les filles des princes du sang, comme on l'a vu en son lieu, et comme le jugement en avait sans cesse été exécuté depuis. Madame la duchesse d'Orléans fit signer à mesdemoiselles ses filles ce contrat de mariage avec elle, et immédiatement après elle; en sorte que les femmes des princes du sang ne trouvèrent plus d'espace quand on leur présenta ce contrat où elles pussent signer au-dessus de ces princesses filles. Madame la duchesse d'Orléans au désespoir du jugement du feu roi, comme on l'a vu en son temps, n'avait pu se résoudre de démordre de sa prétention qu'elle conserva toujours *in petto*, dont le but était de faire de ses enfans un ordre nouveau, d'arrière-petits-fils de France, dont le rang serait supérieur à celui des princes du sang, et de s'élever par là imperceptiblement elle-même à celui des fils et filles de France. La régence

de M. le duc d'Orléans lui parut un temps favorable à réussir en cette entreprise.

Elle s'y trompa. Les princes du sang et les princesses leurs femmes firent grand bruit. Elles portèrent leurs plaintes à M. le duc d'Orléans, le réglement du feu roi à la main; M. le duc d'Orléans leur fit des excuses, et leur promit que ce dont elles se plaignaient n'arriverait plus. Il ne s'était jamais mis cette prétention dans la tête; il avait laissé faire madame la duchesse d'Orléans du temps du feu roi, pour ne se donner pas la peine de la contrarier dans une fantaisie qu'elle avait fort à cœur; il ne se soucia en aucune façon de la condamnation que le feu roi en fit, et ne pensa jamais à en revenir. D'ailleurs il était fatigué des riottes qui se perpétuaient sur des riens entre madame la duchesse de Berry et madame la duchesse d'Orléans, et bien plus encore de ne pouvoir apaiser la dernière sur ce qui avait été jugé entre les princes du sang et ses frères sur l'habilité de succéder à la couronne. Ainsi madame la duchesse d'Orléans eut tout le dégoût de son entreprise, que M. le duc d'Orléans ne s'embarrassa pas de lui donner.

Dans sa mauvaise humeur, dégoûtée de son appartement de Montmartre, d'où elle ne voyait que des toits, des minuties des religieuses pour des clefs et des passages, de l'éloignement des jardins qu'elle y avait fait ajuster avec beaucoup de goût et de dépense, elle acheta la maison de Bagnolet, et peu-à-peu plusieurs voisines, dont elle fit un lieu immense et délicieux. Madame passait presque toute l'année à Saint-Cloud; c'était aussi la seule maison de campagne à portée qu'eût M. le duc d'Orléans. Elle en voulut une qui ne fût qu'à elle et que pour elle, et dont elle fût à portée de jouir à tout moment.

Le duc de Noailles fit une galanterie aux dépens du roi à son ami le chancelier. Il y avait à Versailles et à

Fontainebleau une maison pour la demeure du chancelier, qu'on appelait la Chancellerie; mais il n'y en avait jamais eu à Paris, où jusqu'alors les chanceliers avaient toujours logé à leurs dépens chez eux. Bourvalais, un des plus riches traitans et des plus maltraités par la chambre de justice, fut dépouillé d'une superbe maison qu'il avait bâtie dans la place de Vendôme, et d'une maison de campagne à Champ, qu'il avait rendue charmante, et que, d'une maison de bouteille, il avait fait chef-lieu d'une grande et belle terre à force d'acquisitions. Madame la princesse de Conti eut Champ pour une pièce de pain qu'elle donna à la Vallière, et la maison de Paris devint la chancellerie, qui, outre le don du roi, lui coûta fort cher par tout ce que d'Antin y fit pour faire sa cour au chancelier qui jusqu'alors était demeuré très mal logé dans son ancienne maison de la rue Pavée, qu'il louait auprès de celle de son père.

Le chiaoux, principalement venu pour débaucher le prince Ragotzi, y réussit. Jamais on ne vit mieux qu'en lui la petitesse des personnages à qui le hasard a fait faire grand bruit dans le monde quand ils sont rapprochés. Ragotzi était un homme sans talent et sans esprit que des plus communs, grand homme de bien et d'honneur, d'une pénitence également austère et sincère qui, différente de celle des Camaldulle chez qui il était retiré, n'était guère moins dure, qui y gardait une solitude véritable et suivie, qui n'en sortait que par des bienséances nécessaires, et qui, sans rien de contraint ni de déplacé, vivait, lorsqu'il était parmi le monde, comme un homme qui en est, et qui toutefois se souvient bien qu'il n'y est que par emprunt. De grandes aumônes étaient jointes à sa pénitence, une grande règle dans son domestique et dans sa maison, et cependant avec toutes les décences d'un fort grand seigneur. Il est inconcevable comment un

homme qui, après tant de tempêtes, goûte un tel port, se rejette de nouveau à la merci des vagues, et trouve des gens de bien qui, consultés par lui de bonne foi, lui conseillent de s'y rembarquer; et mille fois plus inconcevable encore comment il s'est pu conserver dans son même genre de vie jusqu'à la mort, pendant plusieurs années, et chez les Turcs, et parmi un faste et des dissipations qu'il ne put éviter. Il sut avant son départ la défaite des Turcs dont on parlera tout-à-l'heure, et ne laissa pas de poursuivre sa pointe. Arrivé à Constantinople et à Andrinople, il y fut reçu et traité avec une grande distinction, mais sans avoir pu y être d'aucun usage, à cause du changement des conjonctures. Il y demeura peu, et s'en alla habiter un beau château sur la mer Noire, à quinze ou vingt lieues de Constantinople, magnifiquement meublé pour lui par le grand-seigneur, où la chasse et la prière partagèrent presque tout son temps au milieu d'une nombreuse suite. Les convenances entre l'empereur et la Porte le tirèrent après quelques années d'un voisinage qui inquiétait la cour de Vienne. Il fut envoyé dans une des plus agréables îles de l'Archipel, où il vécut comme il faisait sur les bords de la mer Noire, avec la même splendeur, avec la même piété, et y est mort au bout de quelques années, laissant deux fils fort au-dessous de rien. Il écrivait rarement au comte de Toulouse, aux maréchaux de Villeroy et de Tessé, à madame de Dangeau, et à quelques autres amis d'ici, en homme qui aurait mieux aimé y être demeuré, mais toutefois content de son sort, et tout abandonné à la Providence.

On apprit que le prince Eugène, ayant formé le siège de Belgrade, s'y était trouvé assiégé lui-même par une puissante armée de Turcs, commandée par le grand-visir, qui le serrait de si près entre elle et la place, qu'ils étaient à vue, et qu'elle ôtait à celle de l'empereur tout moyen

de mouvement et de subsistance, et qui en deux jours se retrancha parfaitement et très régulièrement. Dans cette extrémité subite, le prince Eugène ne vit de ressource que dans le hasard d'une bataille. Il profita de la sécurité des Turcs, qui n'imaginèrent jamais qu'avec Belgrade derrière lui, et nulle retraite, il osât les attaquer dans leurs retranchemens. Un grand et long brouillard couvrit ses promptes dispositions. Il commença son attaque un peu avant qu'il fût dissipé, au moment que les Turcs s'y attendaient le moins, et il eut le bonheur de remporter une victoire complète le 16 août, en quatre heures de temps. M. le comte de Charolois et le prince de Dombes s'y distinguèrent. Estrades eut une jambe emportée auprès de lui, dont il mourut peu après; et Villette, qui s'était battu à Paris avec Jonsac, y fut tué. Les Turcs y perdirent infiniment de monde, tous leurs canons et tous leurs bagages. Ils se retirèrent avec assez de confusion. Belgrade capitula aussitôt. Le prince Eugène perdit aussi considérablement, et plusieurs officiers distingués.

Il profita le reste de la campagne d'une victoire qui l'en laissa maître, et dans laquelle il eut divers succès dont le plus grand pour l'empereur fut de reculer sa frontière aussi loin, et de faire avec les Turcs une paix prompte et avantageuse.

La mairie de Bordeaux de 20,000 liv. de rente qu'avait d'Estrades après son père, et le maréchal son grand-père, fut donnée à son fils qui s'était trouvé à la bataille.

J'ai expliqué en son temps quelle était madame de Mouchy, favorite confidente de madame la duchesse de Berry, et quel était Rion, son favori d'une autre sorte. Elle voulut doubler en leur faveur les charges de dame d'atour et de premier écuyer, qu'avaient madame de Pons et le chevalier d'Hautefort, qui en furent fort affligés. Il y avait long-temps que mesdames de Beauvau et

de Clermont s'ennuyaient des préférences et des façons de madame de Mouchy, et qu'elles ne restaient dans la maison que par amitié et par considération pour madame de Saint-Simon. Madame de Mouchy n'y avait point de place; elles ne purent soutenir de la voir tout-à-coup dame d'atour, elles vinrent trouver madame de Saint-Simon, et lui dire que cela était plus fort qu'elles. Elles allèrent parler à M. le duc d'Orléans avec lequel elles ne se contraignirent pas sur madame de Mouchy, et quittèrent leurs places avec grand éclat, dont madame la duchesse de Berry fut vivement piquée. Il en vaqua en même temps une troisième par la mort de la jeune madame d'Aydic, sœur de Rion. Mesdames de Laval et de Brassac furent choisies pour ces places dont leur peu de bien avait besoin. C'était aussi des femmes de mérite et de nom qui, en laissant regretter les autres, pouvaient aussi les remplacer. La première était sœur du chevalier d'Hautefort, l'autre fille du maréchal de Tourville.

M. le duc d'Orléans donna 3,000 livres de pension à un gentilhomme nommé Marsillac, dont les mains étaient fort estropiées de blessures. Il y aura lieu de parler de lui dans la suite, et de voir de plus en plus que ce prince n'était pas toujours heureux à placer ses bienfaits. Il plaça mieux l'archevêché de Besançon qu'il donna à l'abbé de Mornay, qui faisait très dignement et capablement l'ambassade de Portugal depuis que le feu roi l'y avait envoyé. C'était le frère de MM. de Grammont Franc-Comtois, et lieutenans-généraux; il l'avait après son oncle, qui était mort: et M. le duc d'Orléans après quelques longueurs avait obtenu pour le roi le même indult pour la Franche-Comté que le feu roi avait eu. Il donna à l'abbé de Tressan, évêque de Vannes, son premier aumônier, l'évêché de Nantes, vacant par la mort d'un Beauvau qui l'avait possédé fort long-temps, et

je lui proposai l'abbé de Caumartin pour Vannes, à qui il le donna, et qui est mort depuis évêque de Blois. C'est le même dont j'ai parlé à propos de M. Noyon et de sa réception à l'Académie française. Il accorda l'abbaye de Montmartre à madame la duchesse d'Orléans pour madame de Montpipeau de la maison de Rochechouart, et l'agrément de la charge de secrétaire du cabinet qu'avait le président Duret, à Verneuil, qui a eu depuis la plume et une charge d'introducteur des ambassadeurs. Son père avait été lieutenant des gardes de Monsieur; son nom est Chassepoux, sieur de Croquefromage; celui de sa femme est Bigre. Je n'ai pu retenir le ridicule de ces noms.

Le prince de Dombes, et ce qui était allé en Hongrie de Français en revinrent, excepté M. le comte de Charolois.

Le duc de Ventadour mourut retiré, depuis quelques années, aux Incurables, séparé de sa femme depuis un grand nombre d'années, ne laissant qu'une très riche héritière mariée au prince de Rohan, qui s'était chargé de tous ses biens et de ses dettes moyennant 40,000 liv. de rente qu'il lui payait par quartiers. C'était un homme fort laid et fort contrefait qui, avec beaucoup d'esprit et de valeur, avait toujours mené la vie la plus obscure et la plus débauchée. Par sa mort son duché-pairie fut éteint.

Moncault, soldat de fortune, et qui la devait au maréchal de Duras et à son esprit, mourut en même temps. Il était lieutenant-général et gouverneur de la citadelle de Besançon. Il avait su s'enrichir et marier son fils à une fille d'Armenonville.

Dès l'hiver dernier on me pressa de présenter mes enfans au roi et au régent, et il est vrai qu'ils étaient en âge où cela ne pouvait plus se différer. Néanmoins j'y résistai, parce que je voulus leur apprendre ce qu'ils de-

vaient à la mémoire de Louis XIII, qui nous doit être si précieuse et si sacrée, et que les prémices de leurs hommages lui fussent rendus. Je les menai donc à son anniversaire à Saint-Denis, où je ne manquais jamais à l'exemple de mon père, et ce devoir si principal pour nous rempli, je les présentai. Je trouvai en ce temps-ci deux régimens à vendre, tous deux de cavalerie, et gris. Le régent m'en accorda l'agrément, et je les achetai pour eux du duc de Saint-Aignan, ambassadeur en Espagne, et de Villepreux qui se retirait par vieillesse.

L'abbé Dubois partit dans le même temps pour retourner à Londres, et on apprit que le comte de Péterborough avait été arrêté voyageant en Italie par ordre du légat de Bologne. C'était un homme fort remuant, qui toute sa vie s'était mêlé de beaucoup d'affaires en Angleterre et de beaucoup d'autres au-dehors, tant de guerre que de paix et de différentes intrigues, et à qui les plus grands et les plus fréquens voyages ne coûtaient rien. Il avait la Jarretière, tantôt bien, tantôt mal avec le gouvernement d'Angleterre, mais craint et ménagé.

CHAPITRE VIII.

Nouveaux projets d'Albéroni. — Conduite du roi d'Angleterre. — Il veut engager l'empereur dans l'alliance. — Ce qu'on pense à Vienne du roi de Prusse. — Discussion au sujet des subsides que l'Angleterre reste devoir depuis la dernière guerre. — Conseils du duc de Parme à Albéroni. — Mécontentement du pape à la réception de l'accommodement entre l'Espagne et Rome. — Il se plaint d'un changement dans les conventions stipulées. — Bruits auxquels donne naissance l'armement de la flotte espagnole. — Projets attribués à l'Espagne. — Albéroni commence

à se plaindre de l'arrestation de Molinez. — Alarmes du roi de Sicile. — Le duc de Parme mis dans le secret de la destination de la flotte. — Albéroni est enfin promu cardinal. — Dissensions à la cour d'Angleterre. — Inquiétudes en Europe au sujet de l'expédition dont menace l'Espagne. — Les projets d'Albéroni commencent à éclater. — Menaces de l'envoyé de l'empereur à Rome. — Effroi du pape. — Il essaie en vain de détourner le roi d'Espagne de son projet. — Quels bruits Albéroni fait répandre. — L'Angleterre ne laisse soupçonner en rien ses intentions. — La France fait des démarches contre tout projet hostile de l'Espagne sur l'Italie.

L'ACCOMMODEMENT des différends entre les cours de Rome et de Madrid avait été conclu entre Aldovrandi et Albéroni, et signé par eux. Il avait été porté au duc de Parme par un courrier dépêché de l'Escurial le 17 juin, et les deux plénipotentiaires attendaient avec impatience l'approbation du pape sur un ouvrage dont l'élévation de l'un et la fortune de l'autre dépendaient également. Dans cette attente Albéroni s'inquiétait peu de la prison de Molinez. Il l'accusait d'imprudence d'avoir passé par Milan, et il disait qu'il n'y aurait pas grand mal quand il n'arriverait jamais en Espagne. Quelque occupé qu'il fût de se voir enfin revêtu incessamment de la pourpre, il ne laissait pas que de tenir les yeux ouverts sur la situation de l'Europe. Il n'était point alarmé de la trouver pleine de semences de troubles; il mettait le point de sagesse à savoir en profiter quand ils arriveraient.

L'affaire des bâtards et celle de la Constitution étaient sur la France la matière de ses réflexions. Son dessein, depuis long-temps, était de fortifier le roi d'Espagne pour les évènemens à venir par des alliances avec l'Angleterre et la Hollande. Il s'était ralenti sur la première, jugeant que les Anglais ayant un intérêt capital d'assurer leur commerce avec l'Espagne, ils feraient les pre-

mières avances, et qu'il serait dangereux de leur marquer trop d'empressement. Il se persuadait que la Hollande desirait sincèrement de faire une ligue avec l'Espagne, dont la seule crainte de l'empereur retardait l'accomplissement.

Beretti, son homme de confiance, lui était devenu insupportable. Il se repentait de l'avoir choisi pour l'ambassade de Hollande. Il manda au duc de Parme que depuis qu'il était dans cet emploi il s'était fait connaître pour un homme vain, ardent, d'une vivacité dangereuse, difficile à corriger, injuste en ses demandes, importun pour les obtenir. Il ne voulut pas même laisser Beretti dans l'ignorance de ce qu'il pensait de lui; car après lui avoir reproché souvent la prolixité de ses lettres et l'inutilité de ses raisonnemens, il lui déclara franchement que le roi d'Espagne se passerait très bien d'entretenir à grands frais un ambassadeur en Hollande, et qu'il suffirait à son service d'avoir un bon espion à La Haye.

Mais plus il recevait de ces reproches, plus il vantait ses services d'avoir ouvert les yeux aux principaux de la république sur le danger des desseins et de la grandeur de l'empereur, dont il prétendait avoir fait échouer les négociations, et il était vrai qu'il avait obtenu là-dessus les assurances les plus positives des membres des états les plus accrédités. Il était en même temps persuadé que les Anglais étaient portés à favoriser l'alliance de l'empereur avec les Provinces-Unies. Il prétendait que Stanhope, qui avait été long-temps à la suite de l'empereur, conservait pour lui un attachement personnel, que Cadogan était dans les mêmes sentimens, et bien plus encore Bernstorff et Bothmar, ministres hanovriens du roi d'Angleterre.

Beretti, peu rassuré par les protestations de Châteauneuf que la France ne concourrait jamais à l'alliance

des états-généraux avec l'empereur, s'alarmait d'avoir ouï dire que cet ambassadeur et l'abbé Dubois seraient chargés de traiter l'accommodement en Hollande entre l'empereur et l'Espagne. Il croyait cette négociation très prochaine sur ce que Widword, envoyé d'Angleterre à La Haye, lui avait dit que Sunderland lui mandait que Stair avait communiqué un plan du traité au régent, que ce prince l'avait approuvé, et qu'il était prêt à contribuer efficacement au succès de ce projet. Ainsi Beretti pressait infiniment pour qu'on lui envoyât de Madrid des instructions de la manière dont il aurait à se conduire si cette négociation s'ouvrait à La Haye. Il craignait, ou en faisait le semblant, que le roi d'Espagne ne fût trahi de tous côtés, peut-être davantage que cette négociation ne sortît de ses mains pour passer en celles des ministres de France.

L'empereur avait donné ses pouvoirs au marquis de Prié et au baron d'Heems, pour terminer ce qui restait de différends avec les états-généraux sur le traité de la Barrière, et pour traiter une alliance avec eux et avec l'Angleterre. Ces deux affaires paraissaient encore éloignées, surtout celle de l'alliance. Beretti en fit tant de plaintes et de bruit, que le pensionnaire s'en plaignit à Widword. Son inquiétude était extrême de ne rien recevoir de Madrid. Enfin, pour forcer Albéroni à s'expliquer, il lui manda qu'il était souvent pressé par Widword de lui rendre enfin réponse des intentions de l'Espagne sur la négociation de paix qu'il s'agissait d'entamer avec l'empereur, et s'étendait sur sa réponse en termes généraux et en de grands raisonnemens qu'il avait faits à ce ministre, dont il se vantait d'avoir la confiance et de ceux de Londres aussi, même de quelques-uns qu'il ne connaissait pas, pour se faire croire le plus propre à conduire cette négociation, qu'il mourait de peur de se

voir enlever. Il assura qu'il savait du même Widword que les impériaux convenaient d'assurer aux enfans de la reine d'Espagne la succession de Toscane ; qu'ils voulaient réserver le point de Mantoue à discuter lors du traité ; qu'on n'en pouvait demander davantage sans prétendre tout mettre en préliminaire ; que Widword lui avait dit que le roi d'Angleterre avait grande impatience de voir si les intentions de l'empereur étaient sincères ou artificieuses sur cette paix ; que le régent n'en avait pas une moindre, et que, si l'empereur usait de mauvaise foi, la France, l'Angleterre et la Hollande prendraient ensemble les mesures nécessaires, pour la contraindre par la force à concourir au repos de l'Europe, parce qu'il était de leur intérêt de borner ses vastes desseins et sa trop grande grande puissance en Italie et en Allemagne.

Georges avait autant lieu de craindre cette puissance démesurée, soit comme prince de l'empire, soit comme roi d'Angleterre. Il ménageait avec soin les bonnes grâces de l'empereur, auquel ses ministres allemands étaient dévoués, et qui lui représentaient sans cesse le besoin qu'il avait du chef de l'empire pour conserver les états qu'il avait enlevés à la Suède, dont il n'avait d'autre titre que de les avoir achetés du Danemark après qu'il s'en était emparé. Les Anglais pensaient différemment. Ils auraient mieux aimé que leur roi fût moins puissant au-dehors de leurs îles, et il n'y avait pas lieu de se flatter qu'ils voulussent l'aider à soutenir la querelle de Bremen et de Verden aux dépens de leur commerce avec la Suède.

Pour tâcher de rompre cet obstacle, Georges, étant à Hanovre la dernière fois, s'était laissé persuader par ses ministres allemands de donner la place de secrétaire d'état au comte de Sunderland, à condition qu'il le servirait dans cette affaire. Mais ce comte, petit-fils de celui qui,

en la même qualité, avait si cruellement abusé de la confiance de Jacques II, qu'il trahissait pour le prince d'Orange, ne fut pas plus tôt de retour en Angleterre, qu'il soutint qu'il était de l'intérêt de la nation de presser la restitution de ces deux duchés, pour obtenir plus promptement par là le rétablissement du commerce avec la Suède.

Quoique la cessation des hostilités entre cette couronne et celle d'Angleterre fût également desirée des Anglais et des Hollandais, Georges continuait à se rendre difficile à renvoyer Gyllembourg en Suède, et à consentir à la délivrance du baron de Goertz de sa prison en Hollande; mais les vaisseaux, arrêtés en Suède, animaient les villes de commerce qui en souffraient considérablement, contre les délais de Georges et la lâche complaisance des chefs de la république pour lui.

Widword n'espérait plus d'empêcher l'élargissement de ce ministre suédois que par les offices du régent, dont le poids en Hollande et en Angleterre faisait faire de grandes réflexions aux ministres d'Espagne sur les mesures que le roi d'Angleterre et le régent prenaient ensemble et sur leur intérêt de s'unir pour les évènemens à venir. Les Anglais même en étaient peinés. Ils disaient librement que l'Angleterre n'avait jamais été si malheureuse que dans les temps où elle s'était trouvée unie avec la France. Les ministres d'Angleterre pensaient tout autrement. Ils paraissaient travailler de bonne foi à rendre l'alliance plus étroite, en y faisant entrer l'empereur. Ils pressaient le régent d'y concourir pour ses propres intérêts, et l'assuraient que la cour de Vienne était disposée à suivre le plan que Stanhope y avait donné pour assurer la tranquillité de l'Europe. Ils souhaitaient que le roi d'Espagne y voulût entrer. S'il le refusait, ils assuraient le régent que l'empereur et le roi d'Angleterre prendraient

avec son altesse royale les mesures nécessaires pour lui garantir ses droits sur la couronne en cas d'ouverture de la succession. Ils offraient même d'insérer dans le traité la clause de laisser le roi d'Espagne jouir tranquillement des états qu'il possédait, et la faculté d'accéder à l'alliance après qu'elle aurait été conclue, croyant que ce monarque, la voyant faite, se désabuserait des espérances qu'il conservait apparemment sur la couronne de France.

Un nommé Saint-Saphorin, Suisse du canton de Berne, fort décrié depuis long-temps par plusieurs actions contre l'honneur et la probité, et par ses manèges encore et ses déclamations contre la France, était celui dont le roi d'Angleterre se servait à Vienne, et croyait se pouvoir confier à lui. Il s'applaudissait d'avoir su conduire les choses au point où elles en étaient. Il conseillait de ne pas songer au roi de Prusse, quoique la France le desirât, mais d'attendre que tout fût réglé et d'accord, parce qu'on aurait alors ce prince à bon marché. Il mandait que la seule proposition d'y faire intervenir le roi de Prusse alarmerait les impériaux au point de renverser les bonnes dispositions où les offices du roi d'Angleterre avaient mis l'empereur pour le régent; que ses ministres avaient déjà dit que, s'ils s'apercevaient que le régent voulût comme les forcer par les alliances qu'il contracterait dans l'empire, ils rejetteraient toute proposition et prendraient tout autre parti plutôt que de subir la loi qu'on leur voudrait imposer, parce que enfin l'empereur ne s'était rendu aux instances du roi d'Angleterre que par considération pour lui, et non par la nécessité de ses affaires; qu'il était même persuadé que, demeurant libre de tout engagement et attendant tranquillement les occasions favorables de faire valoir ses prétentions, il trouverait des avantages plus grands qu'en se pressant

de traiter; qu'il fallait donc suivre le sentiment de ces ministres de Vienne, achever premièrement l'alliance avec la France et convenir après, de concert, du choix des princes qu'il serait à propos d'y faire entrer. Alors l'empereur ne s'opposerait pas à mettre le roi de Prusse dans ce nombre, s'il se gouvernait bien, mais qu'il fallait compter que l'empereur romprait toute négociation, si l'Angleterre et la Hollande insistaient à comprendre quelque autre puissance dans l'alliance avant qu'elle fût signée. Les intentions du roi de Prusse étaient également suspectes à Vienne et à Londres, parce que son caractère était également connu dans les deux cours.

Ce prince, uniquement occupé de son intérêt, embrassait tous les moyens propres à y parvenir. Souvent il se trompait dans le choix; mais la route qu'il croyait la plus sûre était d'exciter des troubles dans l'Europe. Il se flattait d'être assez habile pour en profiter, et dans cette confiance, il entreprenait légèrement et se désistait encore plus légèrement lorsqu'il craignait le péril ou l'engagement qu'il avait pris. La crainte était ce qui agissait le plus sur lui. Il n'était pas difficile, surtout à l'empereur, d'user de ce moyen pour le contenir. Il tremblait à la moindre menace de Vienne, et la moindre apparence de faveur de cette cour aurait pu rompre les traités les plus solennels qu'il aurait faits. Ce prince, lié avec la France, ne cessait de protester à Vienne qu'il était dévoué à la maison d'Autriche. Absolument détourné, comme on l'a vu, par ses ministres de venir en France pendant que le czar y était, il avait fait dire à l'empereur que la crainte de lui déplaire avait rompu son voyage. Ainsi on conseillait au régent d'abandonner la pensée de faire entrer le roi de Prusse dans le traité comme un projet inutile, en ce que l'accession de ce prince ne fortifierait pas l'union qu'il s'agissait de former avec l'empereur, et dange-

reux en ce que les instances que son altesse royale continuerait en faveur du roi de Prusse seraient à Vienne un sujet d'ombrage et de jalousie qu'il serait difficile de dissiper. C'est ce que disaient les ministres les plus confidens du roi d'Angleterre, les Allemands surtout, qui avaient beaucoup de complaisance pour l'empereur, lequel n'y répondait pas avec la même franchise.

Il était bien aise que le roi d'Angleterre, comme prince de l'empire, eût besoin de lui, pour conserver les états usurpés sur la Suède, et il le voulait tenir toujours dans sa dépendance. Saint-Saphorin crut même s'apercevoir que cette cour était fâchée que les offices du régent eussent contribué à la sortie des troupes moscovites du Mecklembourg, parce qu'elle aurait cru profiter de leur plus long séjour pour disposer encore plus aisément du roi d'Angleterre.

Ce prince avait demandé à l'empereur de faire sortir des Pays-Bas les partisans du prétendant. L'empereur le lui avait promis. Cependant il restreignit ses ordres aux principaux chefs, et il en écrivit même si faiblement au marquis de Prié, que les ministres d'Angleterre ne lui en surent nul gré, et qu'ils crurent que plus la France abandonnait ce malheureux prince, plus l'empereur lui était favorable. Cela ne refroidit pas néanmoins les ménagemens du roi d'Angleterre pour l'empereur. Ses ministres, surtout les Allemands, engagèrent la nation anglaise à lui payer les restes des subsides dus de la guerre précédente. Le projet était de lui faire donner sous ce prétexte 100,000 livres sterling. L'empereur prétendait que la dette se montait bien plus haut. Les Anglais qui n'étaient pas dans le ministère soutenaient au contraire que la nation n'en devait rien, et ils traitaient de fort étranges les demandes que faisait l'empereur d'être payé d'un reste de subsides d'une guerre dont il avait seul profité, et que l'Angleterre avait faite uniquement pour l'intérêt de la

maison d'Autriche. Les rois de Danemark et de Prusse se plaignaient de la complaisance que les Anglais avaient pour l'empereur, pendant qu'ils ne recevaient aucun paiement des subsides qu'ils devaient toucher pour la guerre du Nord qu'ils soutenaient actuellement de concert avec le roi d'Angleterre.

Cette complaisance n'empêchait pas que la cour de Vienne ne se plaignît, à la moindre occasion, de tout ce qui pouvait lui déplaire de la part des Anglais. Elle prétendait que le comte de Péterborough avait donné des conseils inconsidérés aux princes d'Italie. L'empereur en fit porter ses plaintes à Londres, avec des menaces de le faire arrêter s'il traversait en Italie des pays occupés par ses troupes. Péterborough reçut une réprimande et avis d'éviter d'entrer dans les états de l'empereur. Ce prince informa ses ministres en France des propositions qu'il recevait de l'Angleterre pour conserver, disait-il, la paix universelle dans l'Europe, et former une amitié plus étroite avec le régent. Mais l'avis qu'il en donna, vers le mois de juillet, au comte de Konigsecg, son ambassadeur à Paris, n'était que général. Il lui apprenait seulement que la cour d'Angleterre attendait de nouveaux avis de Paris; qu'elle ne voulait rien proposer que sur un fondement solide; qu'elle avait cependant laissé entendre que si la cour de Madrid était trop difficile l'ouvrage s'achèverait avec le régent à l'exclusion de l'Espagne. L'empereur ordonnait de plus à Konigsecg des assurances agréables d'entretenir avec Stair une intelligence étroite.

Konigsecg se persuadait assez que le régent n'avait nulle part à l'entreprise de Sardaigne, et qu'il verrait avec peine une occasion de renouveler la guerre. Cependant il ne pouvait croire qu'il n'en eût pas été informé avant l'exécution. Il était vrai pourtant que le régent n'en avait eu nulle connaissance. On ne croyait pas qu'au-

cun prince d'Italie, non pas même le duc de Parme, eût eu part au secret si bien gardé par Albéroni. Au moins l'ignorait-il au commencement de juillet, qu'il conseillait au roi d'Espagne de tenir parole au pape sur l'envoi et la destination de sa flotte. Il l'exhortait en même temps à donner quelques marques de ressentiment de la détention de Molinez, qui était une telle infraction au droit des gens, qu'elle ne pouvait être passée sous silence, mais d'y employer des paroles, non les armes; de s'adresser aux garans de la neutralité de l'Italie, et d'exciter les autres princes de l'Europe à prendre des mesures contre les desseins de l'empereur, qu'il montrait assez, d'usurper le souverain domaine de toute l'Italie.

Ce prince s'étendait à remontrer le danger de laisser l'Italie en proie à l'empereur, qui rendrait même le roi d'Espagne vacillant sur son trône. Il disait savoir de bonne part que le comte de Galaz avait des instructions et des pouvoirs fort étendus pour faire en sorte d'assurer à l'empereur, dont il était ambassadeur à Rome, la succession du grand-duc; qu'il devait faire de grandes offres aux parens du pape; qu'il avait pouvoir de leur promettre un état en souveraineté dans la Toscane; qu'il se flattait de conduire le pape jusqu'où il voudrait par le cardinal Albani, tout autrichien, et par plusieurs autres cardinaux; que l'empereur deviendrait ainsi aisément maître des états de Toscane, où Livourne étant compris, il se trouverait encore en état d'avoir des forces maritimes, et de se rendre maître de la Méditerranée comme il le serait de l'Italie. A quoi le duc de Parme ajoutait des raisonnemens puissans et qui marquaient qu'il n'avait encore aucune connaissance de ce que l'Espagne méditait sur la Sardaigne et ensuite à l'égard de l'Italie.

Le courrier qui portait de l'Escurial à Rome l'accommodement entre les deux cours arriva au commencement

de juillet. Au lieu d'y causer de la joie, il mit le pape dans une colère étrange, parce que l'Espagne n'avait pas voulu annuler par un décret ceux qui avaient été précédemment faits, et que le pape prétendait blesser l'honneur du saint-siège. Il s'emporta contre Aldovrandi; dit qu'il lui avait menti dans le fond et dans la forme; s'expliqua en termes très vifs à Santi, envoyé de Parme; maintint qu'Aldovrandi lui avait offert la satisfaction qui se trouvait refusée, dont il lui avait montré la minute concertée avec Albéroni et Aubenton, sur quoi lui-même avait dressé un nouveau projet de décret, dont Aldovrandi, qui le trahissait, avait emporté la minute; lequel, malgré les ordres les plus positifs là-dessus, venait de conclure l'accommodement sans obtenir une pièce si importante, et qu'il devait regarder comme principale. Mais ceux qui connaissaient les mouvemens impétueux de sa colère n'en prirent pas une grande alarme.

Le prétendant, prêt à quitter Rome, vint prendre congé du pape. Il savait l'accommodement signé, il crut la conjoncture heureuse, et il pressa le pape de tenir sa parole sur Albéroni, puisque les différends étaient terminés. Le contre-temps était complet. Le pape répondit froidement qu'il exécuterait ses promesses, mais que les affaires avaient été si mal digérées, qu'il n'était pas encore en état de le faire. Les deux Albani déclamèrent contre Aldovrandi, et parlèrent fortement contre lui à Aquaviva.

Ce cardinal ayant appris qu'il y aurait consistoire le lundi suivant, voulut avoir auparavant une audience du pape, qui la lui donna. Le pape y parut content du roi et de la reine d'Espagne et d'Albéroni, mais outré contre Aldovrandi. Aquaviva le défendit. Il fit convenir le pape que l'écrit signé entre son nonce et Albéroni était le même qu'il avait donné à ce nonce. Les plaintes les plus vives tombèrent sur l'omission du décret. Plus le pape montra

de colère, plus Aquaviva le pressa de déclarer Albéroni cardinal au consistoire du lendemain. Le pape, pressé, s'en tira par alléguer que le temps était trop court, et qu'il n'y aurait point de consistoire. C'était ce qu'Aquaviva voulait, parce que, n'espérant pas que la promotion d'Albéroni y fût faite, son but avait été d'éloigner le consistoire, et cependant le pape s'engageait à n'en point tenir sans contenter en même temps le roi d'Espagne.

Toutefois, il forma une congrégation de cardinaux pour avoir leur avis sur l'accommodement. Ils conclurent que le roi d'Espagne avait fait tout ce qui dépendait de lui pour satisfaire le pape, qui par conséquent ne pouvait se dispenser d'accomplir la parole qu'il lui avait donnée. Mais, suivant la maxime des cours de flatter le maître aux dépens du ministre absent et indéfendu, ils blâmèrent unanimement Aldovrandi. Ses amis n'en furent pas fort émus, et moins encore de la colère du pape. Ils connaissaient la légèreté des promesses et des menaces de sa sainteté, et combien il les oubliait promptement et entièrement, et consolèrent le nonce sur ce principe qu'il connaissait comme eux.

Quoique persuadé de cette vérité, Aldovrandi était inquiet des résolutions que prendrait le pape quand il serait instruit que le roi d'Espagne avait refusé de passer ce décret qu'il desirait. Un autre sujet d'agitation était l'entreprise que l'escadre d'Espagne allait faire, dont le public ignorait encore l'objet, et dont il parlait fort diversement. Le nonce, à dessein de servir Albéroni, appuyait l'opinion de ceux qui la croyaient destinée pour Oran, et se fondait sur une lettre mystérieuse, mais consolante, qu'il avait reçue de lui sur l'objet de cette escadre. Ainsi trompé par ce ministre tout-puissant, ou de concert avec lui, il donnait pour véritable tout ce qu'il paraissait lui confier. Il assura le pape, sur sa parole, que

si elle était destinée contre la Sardaigne, ou si elle pouvait causer quelque préjudice au repos de l'Italie, l'entreprise était certainement formée contre le sentiment et l'avis d'Albéroni; qu'il s'y était particulièrement opposé à cause du grand préjudice qu'en recevrait le duc de Parme. Il ajoutait que s'en étant voulu plus éclaircir, il s'était adressé à d'Aubenton qui lui avait répondu qu'il ne s'était jamais mêlé des vaisseaux du roi d'Espagne, qu'il avait seulement donné toute son attention à l'accommodement entre les deux cours.

Quoique cet armement eût coûté fort cher, qu'on y eût embarqué un nombre de troupes assez considérable, que dix galères l'eussent joint à Barcelone, ces préparatifs ne suffisaient pas pour exécuter les grands desseins qu'on attribuait à l'Espagne sans le secours d'autres princes et la connivence de plusieurs. Cette vérité multipliait les raisonnemens des politiques. Les uns croyaient l'entreprise concertée avec la Hollande, même avec l'Angleterre, fondés sur l'intimité qui se remarquait entre Albéroni et les ministres que ces puissances tenaient à Madrid. Avec cette supposition de leur jalousie des desseins de l'empereur, ils jugeaient que l'Espagne, ou gagnerait un royaume, ou, ne réussissant pas, se retrouverait au même état qu'auparavant. Le ressentiment de l'empereur inutile contre elle ne pouvant retomber que sur l'Italie, peu de gens pensaient que la France y prît part; on la jugeait plus occupée de ses affaires domestiques qu'à se mêler d'affaires qui lui étaient étrangères, et qui étaient capables de l'entraîner dans une nouvelle guerre. Enfin, la plupart jugeaient que le projet était communiqué au roi de Sicile, qui agirait de concert avec d'autres princes d'Italie dans la même ligue.

L'ambassadeur de ce prince à Madrid en pensait bien différemment; il était persuadé que l'entreprise regardait

plus la Sicile que la Sardaigne, et se fondait sur l'impénétrable secret qui en couvrait les desseins, Patiño et don Miguel Durand, secrétaire d'état pour la guerre, étant les deux seuls dont Albéroni se fût servi. Lorsque l'affaire éclata Aldovrandi et Moncenigo, destiné ambassadeur de Venise, allèrent trouver Albéroni au Prado à qui ils représentèrent fortement les malheurs qu'il allait attirer sur l'Italie s'il donnait à l'empereur un sujet légitime de rompre la neutralité. Albéroni leur répondit seulement qu'il était étonné de voir deux hommes aussi consommés ajouter foi aux chansons de Madrid, et les assura que l'escadre était destinée et serait employée au service du pape et de la république. Tous deux se contentèrent de cette réponse.

Enfin, la nouvelle de l'entreprise devenue publique, à n'en pouvoir plus douter, elle fut universellement blâmée et ses suites prédites comme funestes à l'Europe. Le secrétaire d'Angleterre s'éleva tellement contre, à Madrid, qu'il effaça tout soupçon de concert avec l'Angleterre. Riperda en fit autant d'abord, mais il changea depuis. Les ministres étrangers disaient tout haut qu'Albéroni ne se souciait pas d'allumer une nouvelle guerre pourvu qu'il rendît son nom glorieux.

Ce premier ministre aurait bien desiré que sa promotion eût précédé la publicité de son entreprise; mais voyant qu'elle ne pouvait plus se différer, il tâcha d'y préparer et de gagner des suffrages en se plaignant hautement de l'arrêt de la personne de Molinez. On peut se souvenir de l'indifférence qu'il avait eue là-dessus, du mépris qu'il avait témoigné du grand-inquisiteur, qu'il n'appelait que *solemnissima bestia*. Mais il lui convenait alors de se récrier sur cette violence, comme sur la continuation des outrages que les impériaux n'avaient cessé de faire au roi d'Espagne, dont il serait enfin contraint

de se venger malgré sa répugnance, par rapport au repos de l'Europe. Il paraphrasait ce texte, et y ajoutait qu'il en souffrirait en son particulier, parce qu'il prévoyait que les mesures prises pour son chapeau en seraient rompues, sur quoi il s'expliquait en style d'ancien romain. Il se complaisait d'avoir rétabli la marine d'Espagne en si bon état, n'en ayant trouvé aucune, surtout des magasins de Cadix, qu'il publiait être plus remplis que ne l'étaient ceux de Brest, Toulon et Marseille. A quoi il ajoutait toutes sortes d'utiles vanteries.

Aldovrandi le servait à Rome en tâchant d'y persuader que l'entreprise regardait Oran. Il trouvait les préparatifs trop grands pour la Sardaigne, insuffisans pour Naples et la Sicile. Il en concluait pour Alger, et se rabattre après sur Oran ; et n'osant plus amuser le pape que cette escadre irait au Levant, il le flattait au moins qu'elle allait tomber sur les Barbaresques.

Del Maro, de plus en plus persuadé par la profondeur du secret que cet orage regardait la Sicile, cherchait des voies détournées pour en avertir son maître, persuadé que toutes ses lettres étaient interceptées, et que sa maison était environnée d'espions. Il fit passer un courrier à Turin, qui lui revint à Madrid malgré toutes les précautions dont la nature, qui allait à la violence, confirma tous ses soupçons.

Le duc de Parme méritait d'être distingué des autres princes, par ce qu'il était à la reine d'Espagne et par ce qu'Albéroni lui devait, qui était encore son ministre à Madrid. Il sut donc enfin sous le dernier secret la véritable destination de l'escadre d'Espagne. Il donna tous les avis qu'il put pour en faciliter les desseins. Il avertit que les préparatifs de Barcelone avaient jeté les ministres impériaux à Naples dans la consternation; qu'ils connaissaient parfaitement leur faiblesse si le royaume était

attaqué, et le vœu général des grands et des peuples d'être délivrés du joug des Allemands; qu'un de ces ministres avait avoué que l'enlèvement de Molinez était insoutenable; que c'était une infraction manifeste de la neutralité d'Italie, et qu'elle aurait de fâcheuses suites. Le vice-roi, qui ne voulait pas montrer leur agitation commune, avait donné des ordres secrets de fortifier plusieurs places, et redoubla de soins pour la sûreté du royaume. La justice y était abolie, le négoce cessé, l'administration et les gouvernemens en vente au plus offrant. Le désespoir y était, et les vœux peu retenus de voir paraître l'escadre espagnole, et le roi d'Espagne était fortement exhorté de profiter de cette conjoncture pendant la campagne de Hongrie. Le duc de Parme appuyait de toutes ses forces l'avis de la conquête de Naples, par la crainte qu'il avait de la puissance et des desseins de l'empereur. Il prétendait qu'elle était facile, et qu'on n'avait qu'à s'y présenter pour opérer une révolution subite; qu'une fois faite, e conserverait aisément parce que les princes d'Italie, gémissans et tremblans sous l'autorité de l'empereur, concourraient tous à la défense quand ils se verraient soutenus, surtout le roi de Sicile, certain de la haine que l'empereur lui avait jurée, et les Vénitiens enveloppés de tous côtés par les états de l'empereur; que le pape serait le premier à s'engager, auquel il exhortait le roi d'Espagne de donner promptement la satisfaction à laquelle il se bornait. Ce n'était plus ce décret refusé par l'Espagne, mais une simple lettre secrète du roi d'Espagne à lui, par laquelle il désavouerait, non pas le livre que le duc d'Uzéda avait fait imprimer il y avait quelques années, mais la partie seulement de ce livre qui contenait des choses injurieuses à sa personne; et comme le duc de Parme cherchait à plaire au pape et à lui faire voir son crédit à Madrid, il demandait que cette lettre lui fût adres-

sée pour la faire passer entre les mains de sa sainteté.

Enfin le pape, ne pouvant plus résister aux menaces du roi d'Espagne et à la frayeur de la vengeance d'Albéroni, le fit cardinal le 12 juillet. Cette promotion ne fut approuvée de personne lorsqu'elle fut déclarée au consistoire. Aucun cardinal ne loua le nouveau confrère. Quelques-uns la désapprouvèrent ouvertement, entre autres Dadda Barberin, Borromée, Marini. Giudice y dit qu'il ne pouvait y consentir en sûreté de conscience, et le cardinal de Schrottembach, ministre de l'empereur, ne se trouva pas au consistoire. Toutes ces choses furent interprétées diversement. Ce qui est vrai, c'est que Giudice avait dressé une partie d'opposition qui dans la crise lui manqua tout net, et qu'Aquaviva, qui ne l'aimait pas et qui voulait plaire en Espagne, n'y laissa pas ignorer.

Le roi d'Angleterre était fort mal à son aise au milieu de sa cour. Parmi tous ses ménagemens pour l'empereur, on prétendait qu'il avait personnellement plus d'éloignement que d'amitié pour lui; qu'il était entraîné par ses ministres allemands, dévoués à la cour de Vienne pour en obtenir des grâces pour eux et pour leurs familles, et en opposition fréquente avec les ministres anglais, qui ne se contraignaient à leur égard sur l'aversion et le mépris que lorsque quelque intérêt particulier les engageait à vouloir plaire au roi leur maître. Ce prince venait d'avoir le dégoût, malgré ses efforts, de voir sortir avec honneur et justice le comte d'Oxford de l'accusation capitale intentée contre lui, et la division s'accroître entre les gens qui lui étaient les plus attachés. Elle augmentait sans cesse entre lui et le prince de Galles, et s'il ne le pouvait ramener à lui par la douceur, il avait résolu d'user de rigueur et d'éloigner de lui ceux qui, dans le parlement, avaient voté contre le général Cadogan. C'était là un autre point de discorde qui intéressait la nation, laquelle, aussi

bien que le prince, prétendait que la prérogative royale ne s'étendait pas jusque-là.

La haine entre le père et le fils éclatait jusque dans les moindres choses. Elle devint tout-à-fait publique à l'occasion d'une revue d'un régiment qui portait le nom du prince, dont le roi ne voulut pas s'approcher que le prince, qui était à la tête en habit uniforme, ne se fût retiré. Il obéit et dit en s'en allant que ce coquin de Cadogan en était cause.

Parmi ces inquiétudes Georges en avait beaucoup de l'entreprise de l'escadre d'Espagne, dont il n'avait aucune connaissance, et il en cherchait vainement par Monteléon, qui en était lui-même en parfaite ignorance. On y était aussi très attentif en Hollande, mais avec moins d'intérêt qu'en Angleterre, parce que la république n'en avait rien à craindre et n'était obligée par aucun traité de secourir l'empereur, et qu'il ne lui était pas inutile qu'il survînt des embarras à ce prince qui le rendissent plus traitable et plus facile à terminer ce qui restait de différends à régler sur la Barrière. On s'y apercevait même déjà d'un grand et prompt changement de ton là-dessus du baron de d'Heems, envoyé de l'empereur à La Haye.

Beretti s'applaudissait de cette douceur nouvelle. Il l'attribuait au soin qu'il avait pris d'ouvrir les yeux aux Hollandais sur le danger des desseins et de la puissance de l'empereur, et de seconder au contraire ceux du roi d'Espagne. Il assurait ce prince que la moitié de l'Angleterre lui desirait un bon succès, moins à la vérité par affection que pour le plaisir de voir l'embarras du gouvernement d'Angleterre sur le parti qu'il aurait à prendre, et Beretti se persuadait toute bonne volonté de la part des états-généraux; il les croyait même peu contens de remarquer tant d'attachement du roi d'Angleterre pour l'empereur, et il comptait que les plaintes qu'il s'attendait

de recevoir de leur part sur l'entreprise de l'Espagne ne seraient qu'accordées à la bienséance et aux clameurs des impériaux. Cet ambassadeur d'Espagne n'oubliait rien pour donner à sa cour de la confiance aux dispositions des Hollandais pour elle, et tout ce qu'il pouvait de défiance de celles de la cour d'Angleterre pour détourner la négociation d'être portée à Londres, où il craignait qu'elle tombât entre les mains de Monteléon, et pour la faire ouvrir au contraire à La Haye, dans l'espérance qu'elle n'y sortirait pas des siennes. Il conseillait aussi de faire quelque réponse aux propositions que l'Angleterre lui avait faites, pour éviter le reproche de ne vouloir point de paix avec l'empereur, dont il était persuadé que les prétentions paraîtraient si déraisonnables, qu'il serait très facile de faire tomber sur lui ce même reproche.

Le silence de Madrid était mal interprété à Paris, à La Haye et à Londres. L'envoyé d'Angleterre à La Haye s'en plaignit à Beretti et Duywenworden aussi. Il pressait donc Albéroni de lui prescrire quelque réponse à Stanhope, non plus en espérance de négocier, mais pour faire cesser le démérite du refus de s'expliquer. Il ne comptait nullement sur le succès de la négociation; il représentait au contraire que l'objet principal de tout l'ouvrage était de travailler pour les intérêts du régent, de l'Angleterre et de l'empereur, sous le nom du roi d'Espagne et sous prétexte d'agir en sa faveur. Il était aussi très embarrassé des questions sur la véritable destination de l'escadre espagnole, dont il ne savait rien.

Monteléon n'était pas à Londres dans une moindre presse, ni dans une moindre ignorance là-dessus. Il apprit par les ministres d'Angleterre que le régent avait dit à Stair et à Konigsecg que l'entreprise regardait Naples, et que la France étant garante de la neutralité d'Italie, son altesse royale avait dépêché à Madrid, pour savoir

les intentions de sa majesté catholique. Wolckra, envoyé de l'empereur à Londres, et Hoffman, qui y était depuis long-temps de sa part en qualité de résident, demandèrent tous deux l'assistance du roi d'Angleterre comme garant de la neutralité d'Italie, et comme engagé par le dernier traité à secourir l'empereur, s'il était attaqué dans ses états; mais les ministres d'Angleterre suspendirent la réponse.

Péterborough se disposait alors à passer en Italie. Quelques-uns crurent que ce voyage cachait quelque mystère; mais ni le roi d'Angleterre ni pas un de ses ministres ne se fiaient en lui; pas un des partis n'avait pour lui ni estime ni confiance. Bien des gens crurent que son but était de se faire considérer par les cours de l'empereur et de France en les informant de ce qu'il pourrait pénétrer réciproquement de chacune. On lui rendait justice sur l'esprit et le courage, dont il avait beaucoup, même trop, et sur ce que toutes ses idées allaient à se mettre dans l'embarras, lui et ceux qu'il pouvait engager dans ses vues.

Cependant on ignorait également à Paris, à Londres et à Vienne le véritable dessein du roi d'Epagne. Patiño était seul dans le secret du cardinal Albéroni; et le marquis de Lede, chef des troupes embarquées, ne devait ouvrir ses ordres qu'en mer. Ainsi les raisonnemens étaient infinis sur le but de cette expédition. Outre les propos généraux que tenait Albéroni, et fort obscurs, il fit dire précisément au pensionnaire qu'il fallait que la Hollande choisît ou d'unir ses forces à celles de l'empereur contre l'Espagne, ou au roi d'Espagne pour donner l'équilibre à l'Europe, en commençant par l'Italie. Il avouait à ses amis que si sa promotion au cardinalat n'avait pas été déclarée le jour même qu'elle le fut, il aurait lieu de la regarder comme fort éloignée; mais qu'ayant obtenu ce

qu'il desirait, les considérations particulières ne l'empêcheraient plus d'agir pour la gloire et les intérêts du roi son maître (vérité digne de servir de leçon aux rois). Aquaviva et d'autres encore l'exhortaient à profiter de la conjoncture pour venger l'Espagne du mépris et de la mauvaise foi de la maison d'Autriche, et de l'enlèvement de Molinez.

Galaz, ambassadeur de l'empereur à Rome, ne tarda pas à se plaindre fortement au pape que le roi d'Espagne employait l'indult qu'il lui avait accordé sur le clergé, non contre les Turcs, mais pour faire la guerre à l'empereur; et s'étendit sur des projets qui attentaient à la neutralité de l'Italie. Le pape répondit qu'il n'avait point encore à se plaindre du roi d'Espagne, qui lui avait promis un secours maritime contre les Turcs; qu'il n'était pas en droit de trouver mauvais qu'après avoir exécuté sa promesse, l'escadre s'employât à quelque chose d'utile à son service, et qu'à l'égard de la neutralité d'Italie, il n'en pouvait rien dire, parce que jamais on ne lui avait fait part du traité pour l'établir; qu'il était vrai que le roi d'Espagne lui avait offert de ne point inquiéter l'empereur pendant la guerre de Hongrie, mais avec une condition réciproque, que l'empereur avait refusée. Galaz, court de raisons, mais qui connaissait le terrein, répondit par des menaces que l'empereur ferait incessamment une trêve avec les Turcs, et qu'il enverrait quarante mille hommes en Italie, dont l'état ecclésiastique et celui de Parme entendraient parler les premiers.

Il n'en fallait pas tant pour effrayer le pape. Aussitôt après l'audience, il manda l'envoyé de Parme, et le conjura de dépêcher à l'instant un courrier à Madrid, d'y représenter vivement le péril imminent où le duc de Parme se trouvait exposé, et de n'y rien oublier pour détourner toute entreprise capable de troubler le repos de l'Italie.

Outre ces menaces, les projets de la cour de Vienne inquiétaient cruellement les princes d'Italie, et faisaient trembler les Vénitiens, environnés en terre ferme par les états et les troupes de l'empereur, qui voulait encore se rendre maître de leurs mers par de nouveaux ports dans le golfe Adriatique, et les assujétir par les forces maritimes qu'il se proposait d'y établir. On disait de plus qu'il prétendait mettre dans Livourne une garnison allemande, et qu'il avait fait demander des subsides au grand-duc en des termes de la dernière hauteur. D'autre part, le ministre du roi d'Espagne l'avertissait que l'empereur persistait toujours dans la maladie de retourner en Espagne, par conséquent de la nécessité de le prévenir.

Au contraire, Rome redoublait ses instances pour détourner le roi d'Espagne de toute entreprise sur l'Italie, et n'oubliait aucune raison d'honneur, d'intérêt ni de conscience. Mais le pape parlait à un sourd qui, ne craignant plus rien de sa part depuis qu'il en avait reçu le chapeau, s'inquiétait peu de ses exhortations et de ses menaces.

Stair s'était déchaîné à Paris contre Albéroni à l'occasion de l'entreprise, quoique encore ignorée pour le lieu. Albéroni lui rendait la pareille, et disait que le roi d'Espagne demanderait justice au roi d'Angleterre de cet homme vendu à l'empereur. Albéroni ne voulait plus écouter les sollicitations de l'Angleterre d'envoyer un ministre à Londres travailler à la paix avec l'empereur, par la médiation de la France et de l'Angleterre. Il trouvait que cette démarche ne se pouvait faire avec honneur, que l'affaire était sans lueur ni apparence de succès, vision ou piège de la cour de Vienne. Il disait que l'offre d'assurer la succession de Parme aux enfans de la reine, tandis que le duc de Parme et son frère n'étaient ni vieux

ni hors d'espérance d'avoir des enfans, troublerait plutôt l'Italie qu'elle n'apporterait d'avantage à ces princes collatéraux. On était à la fin d'août sans être plus éclairci; mais on ne doutait plus qu'il ne s'agît de la Sardaigne.

Aldovrandi, pour faire sa cour au cardinal Albéroni, publiait que l'entreprise se faisait contre son avis, qu'il s'y était opposé en vain, qu'il avait eu la sage précaution d'en conserver les preuves; que voyant enfin qu'il ne la pouvait empêcher, il avait au moins détourné le plus grand mal, et fait résoudre la Sardaigne pour préserver l'Italie. Il fallait nommer l'auteur d'un conseil dont Albéroni voulait se défendre. Sur sa parole Aldovrandi répandit que c'était le conseil d'état dont l'emportement avait été extrême. Sur la même foi, que ce nonce prétendait très sincère, il donnait les Hollandais pour favoriser sous main l'entreprise, afin d'occuper l'empereur loin des Pays-Bas.

L'Angleterre ne laissait pas seulement soupçonner ses intentions. Ses embarras domestiques faisaient juger que son intérêt la portait à voir avec beaucoup de peine l'Europe prête à s'embraser de nouveau.

Pour la France, elle s'était expliquée. Le duc de Saint-Aignan avait représenté que le roi, garant de la neutralité d'Italie, ne pouvait approuver une entreprise qui y contrevenait. Il avait excité le nonce de solliciter le pape d'employer les offices de père commun; enfin il avait essayé de toucher par la fâcheuse situation du duc de Parme, à qui l'empereur demandait hautement de fortes contributions. Ce prince manquait d'argent. Il avait inutilement recours à l'Espagne, qu'il exhortait toujours, et avec aussi peu de succès, de donner au pape la dernière satisfaction qu'il desirait, sur le livre du duc d'Uzeda dont on a parlé. Del Maro ne cessait d'avertir son maître que l'entreprise regardait la Sicile; et les ministres d'Angleterre, de Hollande et de

Venise à Madrid, s'épuisaient en inquiétudes et en raisonnemens.

CHAPITRE IX.

L'Espagne publie enfin un manifeste. — Agitation en Europe. — Intérêts et conduite des différentes cours. — Goertz en liberté. — On propose d'assassiner Ragotzi. — La flotte espagnole devant Cagliari. — Inquiétude du pape. — Continuation des mesures de l'empereur contre Ragotzi. — Propositions faites par Goertz à la Prusse. — Albéroni éloigne toute proposition de traité. — Propos de l'ambassadeur de Venise à Madrid qui cause beaucoup d'étonnement. — Quel était le plan d'Albéroni. — Comment il s'excuse auprès du pape. — Embarras du pape vis-à-vis la cour de Vienne. — Cadogan à La Haye. — Dubois et Penterieder à Londres. — Stanhope à Paris. — La Prusse tente de négocier avec la Suède. — Confiance de l'Angleterre en Monteléon. — Ce que fait l'envoyé de Sicile. — Rapports des espions de l'empereur sur Ragotzi. — Conseils de Bentivoglio au pape contre la France.

Enfin le moment arriva d'éclaircir l'Europe. L'Espagne fit publier par ses ministres dans les cours étrangères, un manifeste contenant les raisons qui l'engageaient d'attaquer l'empereur, et de tourner ses armes sur la Sardaigne, au lieu de joindre sa flotte à l'armée chrétienne, comme elle avait fait l'année précédente, et comme elle l'avait promis et résolu encore pour cette année. Ce manifeste rappelait tous les manquemens de parole, les déclamations injurieuses, le détail de tout ce qui s'était passé depuis le traité d'Utrecht jusqu'à l'enlèvement du grand-inquisiteur par les impériaux. Il finissait en montrant la nécessité où l'honneur et toutes sortes de raisons obligeaient le roi d'Espagne de se ven-

ger. Cellamare, avec ce manifeste, reçut ordre de déclarer au régent que la conquête de la Sardaigne n'empêcherait pas le roi d'Espagne de donner à l'Europe l'équilibre nécessaire à sa sûreté, lequel était impossible tant que l'empereur conserverait la supériorité qu'il avait en Italie. Albéroni n'oubliait rien pour faire peur à toutes les puissances de celle de l'empereur, qui voulait tout envahir, et qui n'avait ni règle, ni parole, ni justice, et qui n'entrerait jamais sincèrement dans aucune négociation de paix, quoiqu'il en voulût amuser l'Espagne par artifice, par l'intervention de la Hollande et de l'Angleterre, et avec lequel il n'y avait plus d'autre parti que celui de se bien préparer à faire la guerre. La Sardaigne, en effet, n'était qu'un essai. Albéroni prétendait bien avoir une armée plus considérable l'année suivante, et plus de forces sur mer. Mais le temps était court, sa marine ne répondait pas à ses desseins. Il voulut acheter des navires en Hollande et en Angleterre, et il en fut refusé. Néanmoins il la ménageait beaucoup. Il lui offrit de cesser tout commerce avec le prétendant, et de faire incessamment avec les Anglais un traité de commerce à leur satisfaction.

On le croyait sûr de la Hollande. Riperda eut la sotte vanité de laisser croire qu'il avait eu part au secret de l'entreprise. Les traitemens qu'il recevait du roi d'Espagne confirmaient cette opinion. On savait encore qu'Albéroni s'était exactement informé en Hollande du caractère de cet ambassadeur, quoiqu'il le connût par lui-même, de son bien, de ses charges, des distinctions dont il jouissait dans sa province; et on en soupçonnait que, s'il agissait par ordre de ses maîtres, il agissait encore plus pour son intérêt, et dans la vue de s'attacher au service du roi d'Espagne.

Le nonce n'était pas moins soupçonné que lui d'être

vendu à Albéroni. Tout ce qui s'était passé de publiquement intime entre eux, depuis son arrivée à l'Escurial, jusqu'à le faire loger dans son appartement, était des circonstances qui faisaient croire à quelques-uns que le pape était d'intelligence avec l'Espagne, à la plupart que son nonce était livré à Albéroni. Cette dernière opinion régnait à Rome, d'où le nonce recevait les reproches les plus durs.

Il était trop difficile au premier ministre d'imposer au monde sur les sentimens de l'Angleterre et de la Hollande à l'égard de son entreprise. Quoique sans alliés, il voulait pallier cette vérité, espérant que ce que le roi de Suède pensait là-dessus était moins démêlé. Il essaya d'en profiter pour laisser croire que ce prince était de concert avec l'Espagne.

Pour la France, il était évident qu'elle ne voulait point de guerre, et qu'elle ne prendrait point de part à celle que l'Espagne allait faire. Mais on laissait entendre avec succès qu'elle ne serait pas fâchée de voir les principales puissances en guerre entre elles, pour avoir le temps de remédier à ses désordres domestiques.

Albéroni fut ravi du passage de Ragotzi en Turquie. Il lui promit un vaisseau pour en faire le trajet, s'il n'en pouvait obtenir un en France, et lui fit espérer des secours s'il en avait besoin dans la suite. Cette négociation passa fort secrètement par Cellamare, qui était d'autant plus attentif à plaire à Albéroni que ce cardinal était irrité au dernier point de la manière dont Giudice avait parlé au consistoire de sa promotion. Il faisait de son ressentiment celui de leurs majestés catholiques, voulait persuader que la conduite de ce cardinal était également offensante pour elles et pour le pape même, et protestait qu'elle aurait perdu Cellamare si son amitié personnelle pour lui n'en avait détourné le coup. Le prélat Giudice, frère de Cellamare, avait écrit avec toute la bassesse pos-

sible à Albéroni, qui résolut de faire tomber toute sa colère sur le cardinal leur oncle. Le roi d'Espagne manda donc à Aquaviva qu'il regardait désormais ce cardinal comme livré à l'empereur, et travaillant à la négociation pour assurer la possession de la Toscane à l'empereur, et un état souverain en Toscane aux neveux du pape; qu'il lui défendait de le voir, ainsi que tout commerce direct ou indirect avec lui; et lui ordonnait d'intimer la même défense à tous ses sujets et affectionnés à Rome.

Cette succession de Toscane faisait alors un grand point dans les négociations entamées pour assurer le repos de l'Europe. Les ministres hanovriens du roi d'Angleterre, étaient parvenus à faire exclure le roi de Prusse dans le traité, jusqu'à ce que la négociation fût achevée. Ce point gagné sur le régent, comme on l'a déjà vu, ces mêmes ministres, dévoués à l'empereur pour leurs intérêts particuliers de famille, firent entendre au régent, pour l'intimider, que si la campagne de Hongrie était heureuse, la négociation qu'il avait commencée serait bien plus difficile; qu'il ne devait donc pas laisser échapper l'occasion de s'assurer l'appui de l'empereur, parce que, étant uni avec lui et avec le roi d'Angleterre, il se mettrait à couvert des entreprises des malintentionnés de France. Ils lui rendaient suspects ceux qui le détournaient de suivre cette route, comme étant des créatures de l'Espagne. Ils voulaient persuader au régent que plus ces gens-là s'acharnaient à traverser la négociation, plus il devait avoir d'empressement de la conclure; qu'il pouvait aisément le faire jusqu'à la signature, sans leur en donner connaissance, après quoi, sûr qu'il serait des principales puissances de l'Europe, rien ne l'empêcherait d'envoyer promener des ministres si opposés à une négociation si avantageuse. Dans le desir de l'avancer, l'Angleterre pressait la cour de Vienne d'envoyer à Londres le

secrétaire Penterieder, comme le seul capable de la conduire à une bonne fin. Mais il ne suffisait pas de traiter seulement avec l'empereur, il fallait obtenir le consentement de l'Espagne, puisqu'il ne s'agissait pas d'exciter une nouvelle guerre, mais d'assurer le repos de l'Europe.

Le roi d'Angleterre résolut donc d'envoyer à Madrid un homme de confiance et de poids, pour représenter au roi d'Espagne que l'Angleterre, engagée par son dernier traité avec l'empereur de lui garantir généralement tous les domaines dont il était en possession, à l'exception seulement de la Hongrie, ne pouvait s'empêcher de le secourir lorsque les armes espagnoles l'attaqueraient en Italie. On proposa pour cette commission le général Cadogan, en qui le roi d'Angleterre avait une confiance particulière, et de faire passer en même temps une escadre dans la Méditerranée, pour donner plus de force à ses discours, ou pour contenir les Espagnols, s'ils voulaient faire quelque entreprise en Italie. Stanhope, alors secrétaire d'état, feignait d'être ami particulier de Monteléon, et, sous couleur d'amitié, tous ses propos ne tendaient qu'à l'intimider sur les résolutions que le roi d'Angleterre serait obligé de prendre, et par l'engagement du traité et par les ménagemens qu'il devait comme prince de l'empire, auxquels ses ministres allemands étaient fort attentifs ; ajoutant que quelques Anglais, des principaux même, s'y laissaient entraîner, se souciant peu du préjudice que le commerce de la nation pourrait souffrir de la rupture avec l'Espagne.

Tandis qu'il lui parlait comme ami, Sunderland lui disait les mêmes choses avec la hauteur naturelle aux Anglais. Il reprochait en termes durs à l'Espagne de vouloir allumer une guerre générale. Il l'assura qu'elle ne serait suivie de personne ; que le régent déclarait vouloir maintenir la neutralité d'Italie ; que l'Angleterre était

dans les mêmes sentimens, et particulièrement obligée par son traité de garantie avec l'empereur; que la Hollande suivrait les traces de l'Angleterre; que, si l'Espagne comptait sur des mouvemens à Naples, elle devait savoir qu'on y voudrait changer de gouvernement toutes les semaines; et que, si le roi de Sicile avait quelque part aux desseins de l'entreprise de l'Espagne, il aurait bientôt lieu de s'en repentir. On soupçonnait beaucoup en effet cette prétendue intelligence, parce qu'il n'entrait dans la tête de personne que l'Espagne seule et sans alliés entreprit d'attaquer l'empereur.

Les impériaux, plus persuadés que personne du mauvais état de l'Espagne, travaillaient de tous côtés à en pénétrer les intelligences secrètes. La France leur était toujours suspecte. Konigsecg y redoublait d'attention pour découvrir s'il se faisait dans le royaume quelques mouvemens de troupes, quelques préparatifs capables d'augmenter les soupçons. Ne trouvant rien, il se réduisait à veiller sur la conduite de Ragotzi et sur les secours qu'il pouvait espérer. Un coquin, nommé Welez, qui avait été envoyé de Ragotzi en France, s'offrit à Konigsecg. Son maître l'avait disgracié. Il promit à l'ambassadeur de l'empereur de l'informer de tout ce qu'il pourrait découvrir. Il lui donna une lettre de la princesse Ragotzi à ce prince, qu'il prétendit avoir interceptée. Il l'assura qu'il y avait un traité fait, à Paris, entre le czar et Ragotzi, où les rois de Suède et de Pologne étaient compris; et que le moyen le plus sûr d'en empêcher l'effet était d'assassiner Ragotzi, passant dans l'état d'Avignon, parce qu'il n'y avait rien à craindre dans la souveraineté du pape. Il l'avertit aussi de faire arrêter à Hambourg un officier, appelé Chavigny, que Ragotzi envoyait en Pologne, et cela fut exécuté de l'autorité de l'empereur.

Les états de Gueldre, sans consulter les états-géné-

raux, rendirent, au commencement d'août, la liberté au baron de Goertz, lassés d'être les geôliers du roi d'Angleterre, qui en fut très fâché, et encore plus d'une course que le czar, encore en Hollande, fit alors au Texel, qu'on crut moins de curiosité que pour conférer avec Goertz. Ce soupçon fut confirmé par la froideur que Widword, envoyé d'Angleterre, trouva dans ce monarque. L'amiral Norris, que le roi d'Angleterre lui crut agréable, et par lequel il lui fit proposer un traité de commerce et quelques projets pour la paix du Nord, ne fut pas mieux reçu.

Les vaisseaux anglais qui se trouvaient dans la mer Baltique eurent ordre de revenir dans les ports d'Angleterre. Georges voulait se trouver en état de les employer comme il le jugerait à propos, suivant les mouvemens de ceux d'Espagne, en continuant néanmoins d'assurer le roi d'Espagne de la correspondance parfaite qu'il voulait entretenir avec lui. Quelques ménagemens qu'il eût pour l'empereur, ses plaintes contre l'Espagne étaient froidement écoutées à Londres, d'où néanmoins, pour apaiser un peu les impériaux, on fit partir le colonel Guillaume Stanhope, cousin du secrétaire d'état, pour aller en Espagne. Il devait d'abord passer en Hollande avec Cadogan, et le mener peut-être en Espagne; mais, outre que ce général y était fort suspect, le ministère anglais crut en avoir besoin à Londres pour manéger dans le parlement qui devait bientôt se rassembler. Georges n'avait pu parvenir à se concilier l'affection des Anglais depuis qu'il était monté sur le trône. Ils le croyaient dévoué à l'empereur, eux l'étaient à leur commerce; et on parlait haut à Londres, à la Bourse, contre la rupture avec l'Espagne.

Châteauneuf, ambassadeur de France à La Haye, alla un soir trouver Beretti. Il lui dit, sous le plus grand secret, qu'il avait un conseil à lui donner, dont il était

moins l'auteur que le canal. Ce conseil fut que l'Espagne ne devait pas s'alarmer des raisons ni des menaces de l'Angleterre pour l'engager à se désister de son entreprise, mais témoigner son étonnement de voir que cette couronne, après avoir si tranquillement souffert tant d'infractions de l'empereur au traité dont elle était garante, tant pour la sortie des troupes allemandes de la Catalogne que pour la neutralité d'Italie, rompît aujourd'hui le silence, et prît un ton si différent de celui dont elle avait usé à l'égard de l'empereur. Il ajouta que le roi d'Espagne devait dire que, n'ayant jamais fait de paix avec la maison d'Autriche, il se lassait enfin d'en recevoir tant d'insultes; qu'il s'étonnait de la protection qu'il semblait que le roi d'Angleterre voulait donner à la conduite de la cour de Vienne, après tous les avantages obtenus par les Anglais de sa majesté catholique pour leur commerce; mais qu'il était aisé de l'interdire, et de donner des marques de ressentiment, si cette nation continuait à favoriser les seuls ennemis de l'Espagne, ce qui était un argument bien fort pour les contenir.

Cela fut dit avec un air si naturel et si sincère que Beretti ne fut embarrassé que sur l'auteur du conseil entre les membres principaux des états-généraux, ou par ordre du régent. En ce dernier cas Beretti conclut que la France serait bien aise de voir l'Italie délivrée du joug de la maison d'Autriche, dont la puissance devenait formidable, et le devenait encore davantage alors par les victoires que le prince Eugène venait de remporter sur les Turcs et par la prise de Belgrade. Néanmoins les ministres d'Angleterre craignaient que l'empereur ne fût attaqué en Italie. Ils dirent même à Monteléon que, si l'entreprise regardait la Toscane, même s'il s'agissait de mettre garnison dans Livourne du consentement du grand-duc, la conséquence en serait bien moins grande pour l'Angleterre

que si elle se faisait à Naples ou en d'autres états appartenant à l'empereur. Les ministres de ce monarque à Londres ne cessaient de presser l'exécution de la garantie par des secours effectifs, avec peu de succès, soit qu'on y voulût voir celui de l'entreprise d'Espagne, ou que leurs personnes ne fussent pas agréables. Wolckra fut en ce temps-là rappelé à Vienne pour faire place à Penterieder pour traiter la paix de l'empereur avec le roi d'Espagne, par la médiation de la France, de l'Angleterre et de la Hollande, sur le fondement des propositions faites l'année précédente à Hanovre, concertées avec l'abbé Dubois, qui depuis avait toujours suivi cette négociation, et qui devait la venir reprendre jusqu'à son entière décision.

Saint-Saphorin, qui la conduisait à Vienne pour le roi d'Angleterre, cherchait plus à se faire valoir qu'à la mener au gré du régent. Il ne chercha dans les commencemens qu'à lui inspirer des défiances des personnes qui l'environnaient et qu'il pouvait consulter. Il disait que le comte de Zinzendoff lui avait souvent parlé des cabales qui se formaient contre lui, et voulait, sur ce qu'il avait tiré de ce ministre et de quelques autres à Vienne, qu'il fût de l'intérêt de l'empereur de soutenir ceux du régent, dont les ennemis attachés aux maximes du gouvernement précédent voulaient exciter des brouilleries dans l'Europe, et réunir ensemble les deux monarchies de France et d'Espagne; que l'unique moyen de s'y opposer était une union étroite entre l'empereur et le régent, qui lui donnât courage et force nécessaires pour anéantir ses ennemis qui étaient aussi ceux de l'empereur, et c'était, disait-il, l'avis de Zinzendoff. Stair, sous une apparente affection, avait souvent tenu les mêmes langages. Il s'étonnait de la douceur et de la patience du régent qui, à son avis, s'il avait un procès devant le

conseil de régence ne l'y gagnerait pas. Lui et Saint-Saphorin, par qui la négociation passait, tâchaient d'inspirer, à Vienne, l'opinion du peu d'autorité du régent, en quoi ils ne pouvaient se déguiser leur mensonge, surtout Stair qui était sur les lieux. Konigsecg n'était chargé de rien que du cérémonial. L'empereur voulait qu'il obtînt les mêmes distinctions dont jouissait le nonce, mais avec un ordre secret de s'en désister s'il ne pouvait soutenir cette prétention sans se mettre hors d'état de suivre les affaires dont il pourrait être chargé.

La cour de Vienne, embarrassée dans la guerre de Hongrie, avait une grande inquiétude que l'entreprise d'Espagne ne se bornât pas à la Sardaigne. L'Angleterre, qui lui trouvait trop d'ennemis, ne se pouvait persuader que le roi de Sicile ne fût du nombre par son intérêt et par celui de l'Espagne, qu'on n'imaginait pas pouvoir s'en passer; et les ministres du roi d'Angleterre ne se pouvaient rassurer sur les réponses constantes que la Pérouse, ministre de ce prince à Londres, faisait à leurs questions. Les ministres allemands de Georges, aussi ardens que ceux de l'empereur, ne cessaient de le presser d'aider ce prince et de hâter le départ du colonel Stanhope. Bothmar était le plus ardent, mais Bernsdorff, plus modéré, concourait en tout avec lui.

Les flatteurs d'Albéroni le louaient particulièrement de son impénétrable secret, inconnu depuis tant d'années en Espagne; mais il avait été trop poussé à l'égard de la France: elle s'en plaignait. Enfin, vers la fin d'août, Cellamare reçut ordre du roi d'Espagne de rompre le silence, et de dire au régent que, s'il ne lui avait pas communiqué plus tôt son projet, il ne le devait pas attribuer à manque de confiance, mais à égard et à considération, pour ne l'exposer à aucun embarras vis-à-vis de l'empereur, et Cellamare ajouta de lui-même à celui de mécon-

tenter le conseil de régence en ne lui en faisant point part, ou en le faisant à l'embarras d'en exposer le secret. Il n'oublia rien pour faire goûter ce long mystère; mais il n'eut pas lieu d'être content; et trouva le régent persuadé de l'intérêt de la France à conserver la paix, et que, loin d'entrer dans les vues du roi d'Espagne, il ne devait rien oublier pour empêcher la moindre altération dans la tranquillité publique. Cellamare attribua cette disposition à des vues futures et personnelles. Cet ambassadeur, qui voulait faire sa cour, regardait comme le point capital l'établissement des droits de sa reine sur la succession de Toscane, et comme celui qui devait être soutenu avec le plus de force, l'épée et la plume à la main. Mais il se plaignait du peu de prévoyance qu'il trouvait en France, où le présent seul faisait impression sur les esprits. En même temps des émissaires de l'empereur tâchaient de lui faire accroire que la France agissait de concert avec l'Espagne, pour le dépouiller de ce qu'il possédait en Italie, ainsi que le roi de Sicile.

Supposant aussi les mouvemens des mécontens de Hongrie comme une branche du projet, ils firent arrêter à Hambourg des officiers attachés à Ragotzi, et prirent des mesures pour le faire enlever ou tuer lui-même, soit qu'il voulût passer en Hongrie, ou joindre les Espagnols en Italie; et on sut que l'un d'eux devait recevoir 6 livres par jour, outre les dédommagemens des frais de la suite de ce prince, auquel on détacha aussi d'autres espions.

L'inquiétude des impériaux était tellement étendue qu'un espèce d'agent du czar, nommé le Fort, étant parti alors de Paris pour Turin, ils en inférèrent des liaisons secrètes de ce prince avec le roi de Sicile. Le czar était très suspect aux Anglais. On a vu que Widword et l'amiral Norris l'avaient inutilement caressé en Hollande sur le commerce et sur les vues de la paix du Nord, et

sur l'amitié du roi d'Angleterre. Les Moscovites, pour toute réponse, avaient insisté sur le projet agité l'hiver précédent; disant que c'était uniquement sur ce pied-là, et d'une garantie mutuelle, qu'ils traiteraient avec le roi d'Angleterre; qu'ils ne l'engageraient pas à former un concert pour la paix, non plus qu'à tenter aucune entreprise, quand l'engagement ne serait que pour un an. Les Anglais, dans ce mécontentement du czar, s'en consolèrent sur l'espérance, qu'ils commencèrent à prendre, que les dispositions du régent étaient sincères, qu'il observerait la triple alliance, et qu'il agirait de bonne foi avec eux pour empêcher le renouvellement de la guerre.

On sut enfin que la flotte d'Espagne ayant fait voile de Barcelone le 15 juillet, une partie était arrivée devant Cagliari le 10, l'autre le 21 août; que le marquis de Lede, général des troupes, ayant fait toutes les dispositions nécessaires pour la descente, avait fait sommer le marquis de Rubi, vice-roi pour l'empereur que, sur son refus, sept mille huit cents hommes avaient mis pied à terre; que le vice-roi, sommé une seconde fois, avait répondu comme la première; qu'il n'avait que cinq cents hommes de garnison, et qu'on doutait qu'il pût se défendre six ou sept jours au plus. Ce commencement de guerre conduisait à un embrasement général de l'Europe, selon les raisonnemens des politiques.

Le vice-roi de Naples, craignant d'avoir bientôt les Espagnols sur les bras, prenait toutes les mesures qui lui étaient possibles; et Galaz, soupçonnant le pape d'être d'intelligence avec l'Espagne, ne se contentait d'aucune raison. Il le menaçait et demandait qu'il se justifiât par des déclarations publiques, en répandant dans Rome les grands et imminens secours des princes engagés dans la triple alliance, et à la garantie de la neutralité de l'Italie. Le pape, épouvanté, résolut d'apaiser

l'empereur. Il rassembla devant lui la congrégation qui avait examiné l'accommodement des cours de Rome et de Madrid. Il y résolut de révoquer les concessions qu'il avait faites au roi d'Espagne pour lui donner moyen d'équiper la flotte destinée contre les Turcs, qu'il employait contre l'empereur, et d'écrire au roi d'Espagne une lettre dont les impériaux fussent contens; cela fait, d'offrir sa médiation à l'empereur pour calmer ces mouvemens de guerre.

Ces mesures, et la nouvelle que reçut le pape en même temps d'Aldovrandi, qu'il était en pleine possession de la nonciature, le rendirent plus traitable dans l'audience qu'il donna à Aquaviva. Ce cardinal crut même s'apercevoir qu'il craignait que l'entreprise de Sardaigne ne réussît pas, ou que, si elle était heureuse, l'Espagne ne s'en tînt là. Le pape voyait qu'il y en avait assez pour faire venir les impériaux en Italie, et pas assez pour les en chasser, parce qu'il commençait à paraître clair que l'Espagne était seule, et s'était embarquée sans aucun allié. Les flatteurs d'Albéroni le berçaient de la jonction du pape, des Vénitiens et du roi de Sicile, dès que les Espagnols auraient mis le pied en Italie. Il était pourtant difficile que ces mêmes gens-là en crussent rien. Il semblait que, dans cette conjoncture critique, il eût été du service du roi d'Espagne de réparer par des attentions et des grâces l'avantage, qu'il avait perdu avec l'Italie, d'avoir, comme ses prédécesseurs, beaucoup de cardinaux dépendans, attachés et affectionnés. Loin d'y travailler, l'animosité d'Albéroni et d'Aquaviva contre Giudice lui attira des désagrémens publics. Le roi d'Espagne lui fit ordonner d'ôter de dessus sa porte à Rome les armes d'Espagne. Ses représentations furent inutiles, ainsi que les offices du régent qu'il réclama, et que ce prince lui accorda. Il protesta de son attachement

pour la France, de son empressement à le marquer. Il chercha à se lier au cardinal de la Trémoille, son ancien ami, malgré tout ce qui s'était passé entre la princesse des Ursins et lui. Il était de la congrégation du saint-office. La Trémoille le ménagea par cette raison pour les affaires de France, que Bentivoglio et ses adhérens embrasaient plus que jamais.

Ce fut en ce temps-ci que la position dangereuse de l'armée impériale, enfermée entre celle du grand-visir, qui venait secourir Belgrade, et cette place assiégée, tenait les amis et les ennemis de la maison d'Autriche dans une merveilleuse attente. Elle ne dura pas, et la victoire complète que le prince Eugène remporta sur les Turcs, la prise de Belgrade, et tous les succès qui la suivirent rapidement, fut une nouvelle incontinent répandue partout. Le régent, livré à l'Angleterre, s'était rendu à ses instances sur son union avec l'empereur; mais ce prince, malgré la situation heureuse dans laquelle il se trouvait, et les propositions qu'il recevait de la part du régent, se défiait de ses desseins cachés, ce qui est le caractère le plus facile, et en même temps le plus accoutumé de la cour de Vienne.

On a vu les desseins de cette cour sur Ragotzi. Ses ministres n'oubliaient rien pour veiller ses actions, et pour l'exécution de leurs ordres. Son séjour était encore matière d'un continuel soupçon à l'égard de la France. Welez, espion de l'empereur, dont on a déjà parlé, était chargé de le défaire de cet ancien chef des mécontens de Hongrie, à condition des plus grandes récompenses. Il avait ordre de communiquer à Konigsecg tout ce qui regardait cette importante affaire. Sur les avis qu'il donna, l'empereur fit arrêter à Staden deux Français qui étaient à Ragotzi: Charrier, son écuyer; l'autre avait pris le nom de comte de l'Hôpital. Welez informa Konigsecg du départ

de Ragotzi, de la route qu'il avait prise, et des détails les plus précis, avec des réflexions qui donnaient au régent toute la part de ce dessein, et tous les secours pour l'exécution. Ses preuves étaient que Ragotzi ayant permis au jeune Berzini d'aller joindre son père dans l'armée des Turcs, son rang de colonel et ses appointemens lui étaient conservés au service de France. Welez sut positivement le jour que Ragotzi arriva à Marseille, la maison où il logeait, ses conférences avec l'envoyé turc, le vaisseau qu'il devait monter, et qui lui avait été préparé par ordre du comte de Toulouse, d'où il concluait qu'il n'y avait pas lieu de douter des secours et des intentions de la France contre l'empereur. Cet homme se persuada que le prince Ragotzi ne continuerait pas son voyage à Constantinople, lorsqu'il apprendrait la victoire et les conquêtes des impériaux en Hongrie, et se flatta bien à son retour de ne pas manquer son coup, pour en délivrer l'empereur, et se procurer les grâces sans nombre qui lui étaient promises. Il crut en même temps que l'empereur voudrait que le coup fût précédé ou suivi de quelques plaintes au régent. Il offrit de fournir telles preuves qu'on pourrait desirer pour justifier que le régent était pleinement informé des desseins de ce prince, et par conséquent qu'il avait manqué à la parole qu'il avait donnée là-dessus à Penterieder, pendant que ce secrétaire était à Paris.

Cependant l'empereur écoutait les propositions faites par l'Angleterre, et avait promis de faire partir dans un mois Penterieder, pourvu que l'abbé Dubois se rendît en même temps à Londres. Il doutait néanmoins toujours des véritables intentions du régent. Il se proposait de les examiner de près, par la conduite qu'il tiendrait sur le mouvement des Espagnols vers l'Italie. Il ne prétendait s'engager qu'autant qu'il trouverait ses avantages, et ne

se pas contenter de peu. Le roi d'Angleterre, bien plus enclin à l'empereur qu'au régent, n'oubliait rien pour se donner le mérite de ses services à la France, et Saint-Saphorin vantait ses soins qui valaient au régent la considération personnelle de l'empereur qui, à cause de lui, voulait bien laisser un terme à l'Espagne pour accepter le traité, consentant en cas de refus qu'il fût libre à la France d'assister sa majesté impériale d'argent sans être obligée à prendre les armes contre le roi d'Espagne. La même complaisance était accordée en cas qu'il fût question de faire la guerre au roi de Sicile, pour l'obliger à céder cette île.

Saint-Saphorin relevait beaucoup cette modération de l'empereur, et les soins et l'habileté qu'il avait mis en usage pour l'y conduire. Il louait ce prince de donner cette marque du desir sincère qu'il avait de concourir à l'affermissement du repos public. En même temps le roi d'Angleterre avertissait le régent d'être fort sur ses gardes contre le parti du roi d'Espagne en France, appuyé de toute l'ancienne cour, lequel, suivant tous les avis de Hollande, était persuadé que, s'il arrivait malheur au roi, le régent n'aurait pas assez d'amis pour le porter sur le trône. Enfin on ajoutait que le czar offrait ses secours au roi d'Espagne dans la vue de se conserver toujours une part considérable dans les affaires de l'Europe, et un prétexte de renvoyer et tenir de ses troupes en Allemagne. De tout cela Georges concluait que, s'il s'élevait une guerre civile en France, le régent avait grand intérêt d'acquérir, à quelque prix que ce fût, des amis assez puissans pour maintenir ses droits contre ses ennemis. Mais pour une guerre civile, il faut des chefs en premier et en divers ordres, une subordination, des têtes, et de l'argent. Il n'y avait rien de tout cela en France. L'inanition était son grand mal; elle n'avait rien à crain-

dre de la réplétion. Nulle harmonie, nulle audace qu'au coin du feu, une habitude servile qui dominait partout, et qui, au moindre froncement de sourcil, faisait tout trembler, ceux qui pouvaient figurer en premier et en second encore plus que les autres.

Chaque prince se croit habile de couvrir ses intérêts du prétexte de zèle pour ceux de son allié. Ainsi dans ce même temps le roi de Prusse, sous le même prétexte de l'intérêt de la France, la pressait d'agir vivement pour la paix du Nord, de peur que l'empereur n'en eût le mérite, à l'exclusion de la France, parce que, depuis sa victoire de Hongrie, les princes du nord paraissaient portés à recourir à sa médiation préférablement à toute autre. Ensuite il se plaignait du peu de secret gardé sur le traité que la France avait conclu avec lui. Il priait le régent de lui faire savoir ce qu'il devait répondre aux questions fréquentes des ministres de l'empereur, de l'Angleterre et du czar, qu'il attendait à Berlin vers le 15 de septembre, et avec lequel il espérait décider alors de la paix ou de la continuation de la guerre avec la Suède.

Goertz, sorti des prisons de Hollande, retournant en Suède toujours honoré de la confiance de son maître, s'était arrêté à Berlin, où il avait promis d'attendre le czar, et en l'attendant avait agité avec les ministres de Prusse quelques projets pour parvenir à la paix. Ils auraient voulu le trouver plus facile. C'était selon eux une espèce d'impossibilité de prétendre la restitution des états envahis par l'Angleterre et le Danemark sur la Suède, dureté ou défiance à Goertz de refuser, comme il faisait, de se contenter pour cela des simples offices du roi de Prusse. Ce prince voulait traiter avec lui et le préférait à Spaar, son ennemi, qui n'avait pas la même confiance du roi de Suède. Le point capital du roi de Prusse était

d'obtenir la cession de Stettin et de son district. Goertz demandait pour conditions :

La restitution des provinces et des places conquises sur la Suède par le czar, à l'exception de Riga;

Celle de Stralsund, Rugen et du reste de la Poméranie;

Celle de Bremen et de Verden;

Que le roi de Prusse s'engageât par un traité particulier avec le roi de Suède à faire rétablir le duc de Holstein dans son état;

Enfin, que le roi Stanislas fût appelé au trône de Pologne et assuré d'y monter après la mort du roi Auguste, et qu'il jouît en attendant d'un revenu sûr et convenable à son rang.

Quelque difficiles que fussent ces conditions, le roi de Prusse craignait de laisser échapper un commencement de négociation directe avec la Suède. La France lui devenait très suspecte parce qu'il la croyait tout à l'Angleterre. Il trouvait les instances du comte de la Marck lentes et froides auprès du roi de Suède. Il se tenait pour bien averti que le landgrave de Hesse agissait pour obtenir de la Suède que le roi d'Angleterre conservât Bremen et Verden; qu'en ce cas les intérêts de la Prusse seraient sacrifiés, et que le landgrave serait, en récompense du succès de cette négociation, porté à la tête des Provinces-Unies en qualité de stathouder. Ainsi le roi de Prusse se contentait de continuer à solliciter les offices du roi auprès de la Suède; mais il ordonna à Kniphausen, son ministre à Paris, d'y cacher avec grand soin les propositions de Goertz et l'état de la négociation commencée à Berlin. Ce ministre en avait entamé une à Paris pour faciliter le paiement des subsides dus à la Suède en vertu du traité qu'elle avait fait avec le feu roi. Goertz s'était figuré un prompt et facile paiement s'il pouvait gagner le sieur Law, et lui avait fait offrir une gratification de six pour cent.

Le négociateur était un secrétaire que Goertz avait envoyé exprès à Paris. Comme il agissait indépendamment de l'envoyé de Suède, celui-ci se plaignit du préjudice que cette négociation indépendante pouvait causer aux affaires dont il était chargé, et de plus Law n'était pas homme à se prêter à des choses de cette nature, et à n'en pas avertir. Les plaintes de cet envoyé ne nuisirent pas aussi à découvrir la tentative infructueuse de Goertz. Ce fut en ce temps-là que les Suédois découvrirent si à propos l'entreprise d'enlever le roi Stanislas aux Deux-Ponts, qui fut sur le point de réussir, comme on l'a déjà dit.

L'Angleterre, garante de la neutralité d'Italie, et de plus engagée avec l'empereur, par leur traité de l'année précédente, à lui garantir les états dont il était en possession, se plaignit vivement de l'infraction de l'Espagne; mais comme il n'était pas de l'intérêt des Anglais de rompre avec elle, ils protestèrent que leur roi maintiendrait toujours une intelligence et une amitié constantes avec le roi d'Espagne; et pour confirmer ces assurances, il fut résolu de faire partir incessamment le colonel Stanhope pour Madrid, qui y était destiné depuis long-temps. L'objet de cet envoi était de préparer de loin la cour d'Espagne à concourir au traité que le roi d'Angleterre se proposait de faire entre l'empereur et cette couronne. Georges pressait l'arrivée de Penterieder à Londres, et pria en même temps le régent de ne point faire partir l'abbé Dubois pour s'y rendre, qu'il n'eût appris que Penterieder était en chemin. Ce prince ne cessait de représenter au régent l'intérêt pressant qu'il avait de s'unir étroitement avec l'empereur, et d'avoir de puissans amis qui maintinssent son autorité, qu'il croyait fort ébranlée par les mouvemens du parlement de Paris et des cabales qui, selon lui, s'étendaient jusque dans le nord, et qui avaient engagé le czar d'envoyer un ministre à Madrid et un

autre à Turin. Stair eut ordre de lui tenir le même langage et de l'avertir que le baron de Schemnitz, qui venait en France de la part du czar, s'attacherait à la même cabale, surtout à d'Antin et aux maréchaux de Tessé et d'Huxelles. Il n'y avait qu'à connaître les personnages pour n'en avoir pas grand'peur.

Le ministère de Londres en avait beaucoup du czar, qui ne cachait point ses mauvaises dispositions pour Georges. Ce dernier monarque et ses ministres, surtout les Allemands, haïssaient le roi de Prusse et ses ministres Ilghen et son gendre Kniphausen, lequel ils croyaient avoir fabriqué une ligue avec le vice-chancelier du czar, fort contraire à l'Angleterre, qu'ils niaient depuis la victoire de Hongrie, mais qui leur faisait craindre des mouvemens du prétendant, qui avait des gens à lui à Dantzig, peut-être même le duc d'Ormont. Ils crurent avoir trouvé plus de froid dans le czar depuis que ses ministres avaient conféré avec ceux de France et de Prusse. Leur inquiétude sur la France ne put être rassurée par les assurances que Châteauneuf leur donna de n'avoir été à Amsterdam que pour marquer son respect au czar, sans avoir eu la moindre affaire à traiter avec lui. Châteauneuf avait été employé par le feu roi, et c'en était assez pour mériter toute la haine des ministres de Georges. Aussi n'oublièrent-ils rien pour le faire rappeler, et pour engager le régent à envoyer un autre ambassadeur en Hollande.

Ce fut en ce temps-ci que le vicomte de Bolingbroke fut reçu, mais secrètement, en grâce, et que Stair eut ordre de le dire au régent, et de le prier de le regarder désormais comme un sujet que le roi d'Angleterre honorait de sa protection. Stanhope, passant en France pour aller en Espagne, eut ordre aussi de faire voir au régent les instructions dont il était chargé. Le régent ne les ayant pas trouvées assez fortes, le colonel offrit de re-

cevoir celles qu'il lui voudrait dicter, ayant ordre de se conformer et d'agir avec un parfait concert en Espagne avec l'ambassadeur de France. Stair et lui eurent de longues conférences avec l'abbé Dubois, et tous deux en parurent très contens. Ils dirent même que le duc de Noailles et le maréchal d'Huxelles semblaient se disputer à qui seconderait le mieux les vues du roi d'Angleterre. C'est un éloge que je n'ai jamais mérité.

Albéroni, se flattant du succès immanquable de son entreprise et plus encore des suites qu'il s'en promettait, éloignait toute proposition de traités et de négociations, et s'il était forcé de les entendre, les voulait remettre à l'hiver. Il comptait beaucoup sur la Hollande. Beretti, pour le flatter et faire valoir ses services, ne doutait point de l'en assurer. L'intimité avec laquelle Albéroni vivait avec Riperda le faisait croire aussi au-dehors. Cet ambassadeur était d'une maison illustre de la province d'Over-Yssel, mais sans biens. Il ne subsistait que des appointemens de l'ambassade. Il avait été catholique, mais il s'était perverti pour entrer dans les charges de son pays. Il n'avait pu néanmoins en obtenir aucune, et comme il n'était nullement estimé, son choix avait étonné tous ses compatriotes.

La république de Venise ne laissa pas le monde dans une si longue incertitude. Le noble Moncenigo était, sans caractère à Madrid, chargé de ses ordres ; on y fut bien étonné de lui entendre dire que sa république était obligée par son traité avec l'empereur de lui fournir dix mille hommes, en cas d'infraction à la neutralité de l'Italie.

Albéroni entra dans une furieuse colère qu'il ne prit pas le soin de lui déguiser. Ses vanteries étaient sans mesure sur les ressources et la puissance que l'Espagne montrerait dans peu, et qui n'étaient dues qu'à ses soins. L'entreprise de Sardaigne n'était qu'un coup d'essai. Il

promettait, pour l'année suivante, une telle irruption en Italie, où il voulait engager tout le monde à l'aider à en chasser les barbares, que l'empereur occupé en Hongrie, ce dont il fallait profiter, n'aurait pas le temps d'y envoyer des troupes, et le tout pour mettre l'équilibre dans l'Europe. Il n'était point touché de la conquête de Naples, qu'il ne pouvait soutenir que par mer, tandis que l'empereur y pouvait envoyer des secours de plain-pied, outre que ce royaume tomberait de soi-même, si les succès étaient heureux en Italie.

Il était résolu à se borner cette année à la Sardaigne; mais il voulut se faire en France, surtout à Rome, un mérite de cette modération forcée par la saison qui n'en permettait pas davantage. Cellamare eut ordre de la faire valoir comme une complaisance pour les instances du régent et du pape, et la suspension de l'embarquement pour l'Italie comme une marque de disposition à la paix; d'ajouter que le roi d'Espagne espérait aussi que cette complaisance engagerait le régent et le pape à se joindre à lui pour donner l'équilibre à l'Italie, et le repos par conséquent à l'Europe. En même temps il eut l'audace d'écrire au pape qu'il se représentait la joie qu'il aurait d'apprendre, par une lettre de la main du premier ministre d'Espagne, que ses instances avaient eu le pouvoir d'arrêter l'embarquement prêt à passer en Italie, satisfaction qu'il n'aurait pas obtenue s'il n'avait pas eu en Espagne un cardinal sa créature. Cette feinte complaisance n'abusa personne; elle fut attribuée à Rome et à Paris, non à déférence, mais à nécessité.

Albéroni, qui, comme on l'a vu, s'était déjà servi d'Aldovrandi pour faire accroire à Rome que l'entreprise était entièrement contre son avis et sa volonté, persévérait si bien à vouloir persuader cette fausseté insigne que peu s'en fallut qu'il n'obtînt une lettre de la main du roi

d'Espagne pour la lui certifier. Le premier ministre voyait et sentait les suites que pouvait avoir l'engagement où il venait de se mettre, et son propre péril, si l'Espagne venait à lui reprocher les conséquences fatales de ses conseils. Il desirait donc ménager le pape, et faire en sorte qu'il s'interposât pour concilier l'empereur et le roi d'Espagne, et qu'il procurât une paix utile et nécessaire à l'Europe. La partie était trop inégale.

La paix du Turc paraissait prochaine; les Allemands menaçaient déjà l'Italie, et parlaient hautement de mettre des garnisons impériales dans Parme et dans Plaisance. Dans cette situation, Albéroni, sans nul allié, se montrait aussi opiniâtre aux représentations des princes amis de l'Espagne que si toute l'Europe se fût déclarée pour elle.

Le roi d'Angleterre lui fit dire l'embarras où le mettrait l'engagement qu'il avait pris avec la France et avec l'empereur, si ce prince lui demandait en conséquence la garantie des états qu'il possédait en Italie, ne voulant d'ailleurs rien faire qui pût troubler la bonne intelligence qu'il avait, lui Georges, avec le roi d'Espagne, et qu'il prétendait entretenir fidèlement sur ce fonds. L'envoyé d'Angleterre à Madrid demanda l'explication précise des desseins du roi d'Espagne, en sorte que le roi d'Angleterre pût juger certainement du parti qu'il avait à prendre. Albéroni répondit que l'expédition de Sardaigne n'avait d'autre motif que la juste vengeance des insultes continuelles et des infractions des traités; qu'il ne voulait mettre aucun trouble en Europe; qu'il était particulièrement éloigné de tout ce qui pouvait altérer le repos et la tranquillité de l'Italie; qu'il contribuerait de toutes ses forces à maintenir la paix, qui ne pouvait être solidement établie que par un juste équilibre et qu'il était impossible de former, tant que la puissance de l'empereur serait

prédominante en Italie. Cet équilibre était le bouclier dont il couvrait les entreprises qu'il méditait.

Comme il croyait le roi d'Angleterre trop étroitement lié avec l'empereur pour en rien espérer, il se tournait tout entier vers la Hollande, à qui, par Riperda, il faisait entrevoir les avantages qu'elle pouvait attendre d'une amitié et d'une alliance particulière avec l'Espagne, laquelle était disposée à faire ce qu'une aussi sage république jugerait nécessaire pour le repos de l'Europe. En même temps, il essayait de lui indiquer la route que lui-même y jugeait la meilleure.

Il avait enfin confié à Beretti le plan qu'il s'était proposé de suivre, qu'il fallait ménager adroitement, sans laisser entendre que ce fût un projet véritablement formé en Espagne, en parler à propos et dans les occasions, ne le pas expliquer d'abord entièrement, mais suivant les conjonctures en découvrir une partie, ensuite une autre, exciter le desir d'en savoir davantage et d'être admis à une plus grande confiance. C'était par ces manèges que Beretti devait marquer les talens qu'il prétendait avoir pour les négociations.

L'objet d'Albéroni était 1° de sauver l'honneur du roi d'Espagne; 2° d'établir et confirmer le repos de l'Italie; 3° d'assurer les successions de Toscane et de Parme aux fils de la reine d'Espagne. Le projet, dressé sur ce fondement, était de partager les états d'Italie;

Obtenir pour le roi d'Espagne Naples et la Sicile et les ports de Toscane, et l'assurance réelle des états du grand-duc et du duc de Parme pour un des fils de la reine, si ces princes mouraient sans héritiers;

Diviser l'état de Mantoue en donnant une partie du Mantouan au duc de Guastalla, et l'autre partie, avec la ville de Mantoue, aux Vénitiens;

Le Milanais entier, avec le Monferrat, à l'empereur,

et la Sardaigne, au duc de Savoie, pour le dédommager de la Sicile, et lui conserver le titre de roi qu'il aurait perdu avec la Sicile;

Enfin la restitution de Commachio au pape, pour faire acte de sa créature.

A l'égard des Pays-Bas catholiques, il les partageait entre la France et la Hollande.

Tel était le plan qu'Albéroni s'était fait. Il rejetait toute autre proposition, principalement la simple assurance des successions de Toscane et de Parme à un fils de la reine, qu'il appelait un appât trompeur, un leurre des amis de l'empereur pour lui laisser loisir et liberté de s'emparer de toute l'Italie en moins de deux mois. Il représentait soigneusement ce prince comme en état d'imposer des lois à toute la terre après ses victoires de Hongrie, mais dont il n'était pas impossible d'arrêter les vastes desseins par de justes bornes, si toute la terre ne se laissait pas saisir d'une terreur panique. Il voulait persuader que les troupes impériales étaient fort diminuées par les maladies, et que les Turcs reparaîtraient en Hongrie plus en force que jamais. De tout cela on concluait que ce cardinal voulait allumer un incendie en Italie qui embrasât toute l'Europe, et qui obligeât les puissances les plus éloignées à s'unir pour donner des bornes à celles de l'empereur, persuadé que, si le succès était heureux, la gloire et l'avantage en demeureraient à l'Espagne, sinon qu'elle ne recevrait aucun préjudice d'avoir fait une tentative inutile. De là, il disait que l'Espagne se contenterait pour cette année de ce qu'elle n'avait pu refuser à son honneur blessé, donnerait le temps de l'hiver aux puissances de l'Europe de chercher à mettre l'Italie à couvert; que si cela n'était pas, au printemps il allumerait un tel incendie qu'elles seraient forcées d'y accourir, et de le venir éteindre. Il s'emportait

ensuite contre chacune d'elles, surtout contre l'Angleterre, en plaintes, en reproches, en menaces.

Ainsi, il s'avouait partout l'auteur de la guerre, excepté à Rome, où il voulait persuader au pape qu'il verrait clair quelque jour à tout ce qu'il avait fait pour empêcher le mal; lui promettait de susciter tant d'embarras au second convoi qu'il l'empêcherait de partir de Barcelone (d'où en effet il ne pouvait ni ne voulait le faire partir); proposait, comme un expédient glorieux au pape, d'offrir sa médiation; faisait l'embarrassé de parler au roi d'Espagne contre son goût et sa volonté; se faisait valoir de s'occuper et de chercher à en saisir les momens favorables, comme si tout n'eût pas dépendu de lui uniquement, ainsi qu'il l'avait tant de fois fait dire au pape par toutes sortes de voies, lorsqu'il s'agissait de presser sa promotion, comme il était vrai aussi, et comme personne n'en doutait en Europe. Il donnait pour témoins de sa conduite contraire à cette entreprise le père d'Aubenton et le nonce Aldovrandi, tous deux en esclavage sous lui pour conserver leurs postes, qui répétaient ce qu'il leur dictait, jusqu'aux particularités les plus imaginaires, pour prouver que le conseil d'état l'avait emporté sur lui, ce conseil qu'il avait anéanti, et de la destruction duquel il s'était vanté à Rome et dans les autres cours. En un mot, selon eux, la capture de Molinez avait tellement irrité le roi et le conseil d'état qu'Albéroni n'avait pu faire que des efforts inutiles. Ainsi, Aldovrandi, avouant que l'Espagne avait manqué de parole, en détournait la faute sur le conseil d'état, exhortait le pape à ne pas prendre des conseils violens, qui, par la rupture avec l'Espagne, seraient d'un grand préjudice à la cour de Rome, et n'obtiendraient pas grande reconnaissance de l'empereur; appuyait sur l'offre de sa médiation, surtout à ménager leurs majestés catholiques et leur pre-

mier ministre, l'unique qui pût obtenir quelque chose d'elles. Ce même homme, qui ne pouvait rien sur cette grande affaire, était pourtant le seul qui pût tout, et cela dans la même bouche et dans les mêmes dépêches d'Aldovrandi. C'est ainsi que l'artifice et l'imposture se trahissent, même avec grossièreté.

Les impériaux n'ignoraient pas la conduite de ce nonce. Maîtres de l'Italie, rien n'était secret pour eux à Rome. Le pape, effrayé de leurs menaces, n'était occupé qu'à se laver auprès d'eux de toute intelligence avec l'Espagne; et eux répliquaient qu'il ne le pouvait que par le châtiment d'un ministre ignorant, s'il n'avait rien découvert de cette entreprise, infidèle si, l'ayant sue, il n'en avait pas averti le pape. Ce pontife, qui croyait déjà voir l'état ecclésiastique en proie aux Allemands, chercha à les apaiser par des brefs qu'il écrivit en Espagne, et à en adoucir la dureté des expressions par le moyen d'Aldovrandi.

Celui qu'il adressa au roi d'Espagne était rempli de plaintes et de reproches vifs de son entreprise. Il en attribuait le projet à ses ministres; il lui demandait de réparer au plus tôt le mal qu'il faisait à la chrétienté, par la diversion des troupes de l'empereur, occupées avec gloire et succès contre les infidèles. Ceux qui furent adressés au premier ministre et au confesseur étaient de la main du pape. Il faisait au premier l'exhortation la plus pathétique du côté de Dieu et des hommes, pour employer tout son crédit à obtenir sur le repos de l'Italie ce qu'Aldovrandi lui dirait, et les instances étaient d'autant plus pressantes, que l'agitation était extrême à Rome sur la prochaine paix du Turc, et sur une guerre imminente en Italie, où l'empereur ne desirait qu'un prétexte de porter ses armes.

Le duc de Parme, qui comptait bien être exposé tout

le premier à la vengeance de ce prince, implorait vainement la protection du pape, comme de son seigneur suzerain, pour mettre Parme et Plaisance à couvert à l'ombre d'une garnison des troupes de l'église, et la protection d'Espagne en représentant à Albéroni le triste état de sa situation.

Ce n'était plus le temps où ce premier ministre était le sien et son sujet en Espagne; il n'avait plus besoin de lui pour hâter sa promotion; elle était faite, et désormais il n'avait plus rien qui le pût détourner de suivre ses vues et son entreprise, ni d'écouter aucune représentation, encore moins les reproches qu'il ne devait la pourpre qu'aux promesses d'envoyer la flotte d'Espagne contre les Turcs, reproches qui l'irritèrent, et qu'il crut suffisans pour l'affranchir de toute reconnaissance.

Le pape, outré de ne pouvoir rien gagner sur lui, eut la faiblesse de dire au cardinal del Giudice qu'il savait bien qu'il se damnait en élevant un tel sujet à la pourpre, mais qu'il s'était trouvé engagé si fortement au roi et à la reine d'Espagne qu'il n'y avait pas eu moyen de les refuser; sur quoi Giudice lui répondit plaisamment qu'il se ferait toujours honneur de suivre sa sainteté partout où elle irait, hors à la maison du diable.

Dans cette détresse Aquaviva lui dit que l'Espagne bornerait ses conquêtes à la Sardaigne, s'il pouvait promettre que l'empereur observerait exactement la neutralité d'Italie, qu'il n'y enverrait point de troupes au-delà du nombre stipulé par les traités, qu'il n'y lèverait point de contributions, qu'enfin il ne mettrait point de garnisons dans les places de Toscane. Le pape fit mine de sacrifier avec peine son ressentiment du manque de parole de l'Espagne au bien public. Il en parla à Galaz, et tous deux dépêchèrent à Vienne en conséquence. Le pape y comptait peu sur son crédit. Rien n'égalait le mépris où il

était dans cette cour, persuadée qu'il ne cherchait que es avantages de sa maison, et d'envoyer, à l'occasion de cette négociation, son neveu Alexandre à la cour impériale. Le pape en sentait le mépris, mais il comptait aussi que le crédit de Stella sur l'esprit de l'empereur lui obtiendrait ce qu'il n'osait espérer par lui-même, et qu'il disposerait aisément de ce favori moyennant un chapeau pour son frère.

Molinez était sorti du château de Milan, et avait été conduit dans un collège de la ville, où il était gardé par les soldats de l'église. Cela pouvait satisfaire les vastes prétentions de l'immunité ecclésiastique, mais non pas l'Espagne, ni la violation en sa personne de la neutralité de l'Italie. Son âge et sa santé le rendaient incapable de pouvoir plus rendre aucun service; sa captivité était le dernier qu'il avait rendu pour servir de prétexte aux vues et aux projets d'Albéroni, après l'avoir d'abord si publiquement méprisée.

Il travaillait avec grand soin à la marine d'Espagne. Il se flattait pour le printemps prochain de mettre en mer trente navires, tant grands que petits, chargés de douze mille hommes. Mais il avouait en même temps que s'ils n'étaient pas soutenus des secours de France, d'Angleterre et de Hollande, l'Espagne ne se pouvait rien promettre de ses efforts en Italie. Il y fallait transporter non-seulement les troupes et les vivres par mer, mais généralement toutes les provisions nécessaires pour une armée. C'était des frais immenses. Ceux de la Sardaigne, jusqu'au temps du débarquement, allaient déjà à 1,000,000 de piastres. L'empereur, au contraire, envoyait des troupes en Italie de plain-pied; il y trouvait partout des vivres; il en tirait de l'argent, de gré ou de force, tout autant qu'il en voulait des princes d'Italie. L'Espagne ne pouvait les garantir de ces vexations, ni même d'une

invasion totale, et elle était obligée de l'avouer au duc de Parme. Albéroni, qui ne se pouvait flatter de réussir lui tout seul en Italie par la force, lui faisait espérer le secours de la négociation.

Le seul allié considérable à envisager était le roi de Sicile, intéressé autant que nul autre à borner la puissance de l'empereur; mais Albéroni ne l'avait pas ménagé. Del Maro, son ambassadeur, lui avait déplu par son application à pénétrer ses desseins, et par ses avis réitérés à son maître qu'on en voulait à la Sicile. Albéroni s'en était grièvement offensé. Le roi de Sicile s'était tenu dans une grande réserve, et del Maro ne s'était pas montré au palais depuis l'expédition de Sardaigne. On ne peut s'empêcher d'admirer jusqu'où les faux raisonnemens d'Albéroni l'emportèrent, en s'engageant seul dans une guerre insoutenable, et l'ensorcellement des monarques abandonnés à un premier ministre. Del Maro eut pourtant ordre de voir Albéroni après le débarquement en Sardaigne, de l'assurer des vœux de son maître en faveur de l'Espagne, mais de lui dire que tout était à craindre, surtout après les victoires de Hongrie, s'il n'était assuré de la France, dont il n'y avait que le secours qui pût arriver de plain-pied en Italie.

Albéroni répondit que le dessein de l'Espagne n'était pas de faire des conquêtes en Italie, mais de réprimer les infractions et les violences des Allemands contre les traités, et de montrer en même temps sa sincérité, en se bornant à la conquête de la Sardaigne; que l'Espagne ne craignait ni les desseins ni la puissance de l'empereur; que si les princes d'Italie voulaient traiter de concert avec elle, elle y contribuerait de ses soins et de ses forces. Il ajouta des vanteries sur la modération et la puissance de l'Espagne, et ne laissa pas d'appuyer sur le droit des enfans de la reine à la succession de Toscane. Son pré-

texte était toujours l'équilibre en Italie, et de ne travailler que pour le repos public. Il promit au régent et au roi d'Angleterre, comme il avait fait au pape, de leur laisser tout l'hiver à travailler à un accommodement convenable à tous les partis. Il ne leur donnait rien en cela que la saison avancée ne lui prescrivît aussi bien que l'impuissance actuelle. En attendant, il travailla sans relâche à ramasser l'argent et toutes les choses nécessaires à une grande expédition. Il reçut très mal un mémoire que le roi d'Angleterre lui fit donner par son ministre, contenant des représentations très vives. Il se plaignit avec emportement à Londres et à Paris des discours que Stair y avait tenus.

Il ne comptait plus sur la cour de Londres, trop dévouée à celle de Vienne; toute sa ressource était la Hollande, à qui il n'oubliait rien pour rendre l'empereur odieux, et pour la persuader de prendre des mesures avec lui pendant l'hiver, pour établir un juste équilibre en Italie. Il était principalement touché de diviser ce que l'empereur et le roi de Sicile y possédaient, et de partager cette partie de l'Europe, comme il a déjà été dit. Il promettait aux Hollandais que l'Espagne doublerait ses forces l'année prochaine, sans avoir besoin d'aucun emprunt, et il donnait des commissions d'acheter des vaisseaux de guerre en Angleterre et en Hollande. Riperda, tout dévoué au cardinal, y écrivait ce qu'il lui dictait. Beretti mandait que la proposition de prendre cette république pour médiatrice de la paix y avait beaucoup plu; et, dans le dessein peut-être de s'attirer la négociation, il soutenait qu'il la fallait traiter à La Haye, parce que le ministère du roi d'Angleterre était tellement impérial, qu'on se défiait de lui en Hollande, jusque-là que le pensionnaire, quoique si autrichien de tout temps, lui avait dit qu'on ne songeait à Londres qu'à entraîner la Hollande en des enga-

gemens dont l'Angleterre aurait tout l'honneur, et dont la dépense retomberait toute sur les Provinces-Unies. Ainsi Beretti croyait que la seule démarche que feraient les Hollandais serait d'employer leurs offices pour la paix. On pensait de même à La Haye du régent. Il était vrai qu'on avait été fort touché en Hollande de la confiance du roi d'Espagne sur la médiation.

Cadogan, arrivé depuis peu à La Haye de la part du roi d'Angleterre, était d'un caractère à ne ménager personne. Il avait eu la guerre passée toute la confiance du duc de Marlborough, et par lui du prince Eugène et du pensionnaire, et, comme eux, haïssait parfaitement la France, surtout le gouvernement du feu roi et tous ceux dont il s'était servi. Il parla à Beretti de l'entreprise de l'Espagne avec toute la fureur autrichienne. Inquiet du traité fait depuis peu entre le régent, le czar et le roi de Prusse, il se plaignit aigrement de n'en avoir point de connaissance. Là-dessus Châteauneuf eut ordre de le lui communiquer. Il prétendit qu'il ne l'avait fait qu'en termes généraux, et que, depuis la triple alliance, le pensionnaire et plusieurs autres membres des états-généraux s'étaient attendus qu'il le communiquerait en forme. Cela fit courir le bruit que le roi d'Angleterre avait demandé le rappel de Châteauneuf, pour avoir négocié et signé ce traité. Le fond était la mésintelligence de Georges avec son gendre et le czar, son chagrin et celui de ses ministres de les voir unis avec la France, et leur inquiétude de leur voir faire une paix séparée avec la Suède, en se détachant de la ligue du nord.

Goertz, principal ministre de Suède, était à Berlin. Le czar, plus animé que jamais contre Georges et contre la personne de ses deux ministres allemands, se trouvait aussi à Berlin, et il s'y était dressé un plan de paix particulière avec la Suède, à l'exclusion des rois

d'Angleterre et de Danemark. Ce projet passait en Hollande pour être concerté avec la France et le régent, pour en presser l'exécution. Cadogan et quelques autres assuraient que le régent n'y avait point de part, mais un autre parti en France qui empêchait souvent l'exécution des volontés de ce prince, qui voulait borner son autorité, et pour cela embraser l'Europe, pour y embarrasser la France et encore plus le régent, dont l'intérêt personnel était de concourir avec l'Angleterre à rétablir le repos du monde et à favoriser les troubles de l'Italie, et il ajoutait que la Hollande était disposée à prendre les mesures nécessaires pour cela contre l'opinion de Beretti. La haine des Anglais pour Châteauneuf était extrême. Ils voulurent lui faire un crime personnel auprès du régent sur une insolence de la gazette de Rotterdam, dont ils prétendirent avoir découvert la trame venue de la vieille cour et du parti contraire au régent. Ils ignoraient, même Stair, que ce traité avec le czar et la Prusse eût été communiqué par le régent au roi d'Angleterre. Ils commencèrent à compter sur la sincérité de la conduite de son altesse royale avec leur roi ; mais ils ne purent revenir sur Châteauneuf, quoiqu'il eût enfin communiqué ce traité aux états-généraux, où on vit qu'il n'y avait que de simples assurances et liaisons d'amitié, et que l'objet n'en était que d'engager les puissances engagées dans la guerre du nord à reconnaître la France pour médiatrice de cette paix.

L'abbé Dubois était parti pour Londres le 20 septembre, et, deux jours auparavant, le colonel Stanhope, que le roi d'Angleterre envoyait à Madrid par Paris, en était parti pour s'y rendre. Penterieder était sur le point de partir de Vienne pour l'Angleterre. Ainsi la scène des grandes négociations allait s'ouvrir de tous côtés.

On commençait aussi à parler de négociations secrètes

prêtes à s'ouvrir à Abo, entre les ministres de Suède, de Russie et de Prusse; mais le czar était parti de Berlin sur la fin de septembre sans avoir pris de nouvel engagement, et ses ministres disaient qu'à l'exception de la Finlande, il ne voulait rien rendre à la Suède: ainsi les choses étaient encore peu disposées à la paix. Le roi de Prusse ne le paraissait pas plus par les protestations d'union à ses alliés du nord, qu'il faisait au roi d'Angleterre, avec equel il s'était réconcilié, et dont il ne se départirait point, pour forcer la Suède à une paix raisonnable, pourvu qu'il n'eût pas lieu de croire par des démarches qu'on voulût traiter sans lui, et le laisser dans l'embarras. Pour preuve de sa sincérité, il assura le roi d'Angleterre de ce qui vient d'être dit du czar à son départ de Berlin, qu'on n'y était convenu d'aucun projet avec Goertz, et que, dans la vérité, il aurait été difficile à ce Suédois de traiter avec ce prince, qui s'était expliqué avec tant de hauteur sur les conditions de la paix, qu'on ne les pouvait entendre sans indignation. Cette confiance en son beau-père ne l'empêchait pas de se plaindre que la France lui eût communiqué le traité fait entre elle, le czar et lui sans concert. On lui répondit qu'il avait été impossible de le tenir caché plus long-temps. L'article séparé en était demeuré fort secret. Le roi de Prusse voulut aussi savoir de quel œil on voyait en France les prospérités de l'empereur en Hongrie. Le maréchal d'Huxelles dit à son envoyé qu'elles méritaient de sérieuses réflexions, dont on lui ferait bientôt part, ainsi que du motif du voyage de l'abbé Dubois à Londres.

Nonobstant de si beaux propos et si clairs du roi de Prusse au roi d'Angleterre son beau-père, il ne perdait point de vue sa paix particulière avec la Suède. Kniphausen, son envoyé à Paris, reçut ordre de s'informer du général Poniatowski, qui s'y trouvait aussi et qui

avait la confiance du roi de Suède, si le landgrave de Hesse-Cassel était un bon canal pour ménager cette paix particulière, et si le roi de Prusse pouvait prendre confiance en lui. Poniatowski lui répondit que cette voie n'était pas bonne; que le landgrave avait perdu son crédit depuis que le roi de Suède s'était aperçu qu'il avait des liaisons trop étroites avec le roi d'Angleterre; que la maison de Holstein avait plus d'amis en Suède que celle de Hesse, et Goertz beaucoup plus de part en la confiance de son maître que le landgrave; que, si le roi de Prusse voulait conduire sûrement une négociation particulière avec succès, il fallait premièrement qu'il fît en sorte de suspendre la démolition des fortifications de Wismar; hâter ensuite le retour du baron de Goertz en Suède; enfin que, s'il était possible de trouver quelque expédient au sujet de Revel, la paix serait bientôt conclue entre la Suède, la Russie et la Prusse. Il s'en fallait bien qu'il y eût une égale disposition à la paix entre les rois d'Angleterre et de Suède. Malgré les instances de la France, les Suédois assuraient que jamais le roi de Suède ne consentirait à la cession de Bremen et de Verden. Ce prince, dont les sujets étaient épuisés, sollicitait vivement en France le paiement de ses subsides, cherchait dans Paris, sous de bonnes conditions, deux millions d'espèces réelles, et il autorisa son envoyé en France à donner des commissions à des armateurs qui voudraient faire la course sous le pavillon de Suède.

Plus il y avait d'agitation dans le nord, plus le roi d'Angleterre se croyait intéressé à pacifier l'empereur et l'Espagne, en procurant des avantages à l'empereur. Il comptait s'en faire un puissant protecteur pour conserver les états usurpés sur la Suède, et que néanmoins le roi d'Espagne lui aurait obligation de l'avoir délivré du seul ennemi qu'il eût, et de lui assurer ainsi la possession

tranquille de ses états. Lui et ses ministres redoublaient donc d'empressement, et l'Espagne alors ne paraissait pas s'en éloigner. Monteléon eut ordre d'assurer Stanhope que son cousin serait bien reçu à Madrid. Monteléon se persuadait que l'extrême répugnance que la nation anglaise avait à se brouiller avec l'Espagne à cause de son commerce retiendrait Georges et ses ministres sur la partialité, et les bornerait aux offices pour ménager la paix.

Il paraissait que cet ambassadeur avait regagné la confiance du roi d'Angleterre et de ses principaux ministres, et qu'il avait eu en même temps l'adresse de conserver celle des principaux personnages opposés à la cour. Stanhope l'employait comme son ami en des affaires particulières, et il mena, en même temps, dans son carrosse à Hamptoncourt le duc de Buckingham, qui n'avait pas vu le roi d'Angleterre depuis qu'il lui avait ôté la place de président du conseil. Monteléon avait toujours été attaché à la France, et fidèle dans ses principes et dans sa conduite à l'union intime entre la France et l'Espagne, qu'il croyait avec raison absolument nécessaire aux deux couronnes. Cette maxime, qui n'était pas dans les vues ni dans les intérêts de la cour d'Angleterre, y avait déplu. Elle en était moins choquée depuis qu'elle ne pouvait plus douter des plaies que cette union recevait, ni de celle que le régent voulait avoir avec elle, pour ne pas dire même dépendance entière fondée sur les vues, l'intérêt et l'étrange crédit de l'abbé Dubois.

Cette confiance néanmoins de la cour d'Angleterre en un ministre étranger était d'autant plus marquée que le roi d'Angleterre était défiant et parlait peu. Ce silence était moins attribué à politique qu'à la crainte de parler mal-à-propos ou de parler contre le sentiment de ses ministres, desquels le public prétendait que la princi-

pale application était de se conserver dans leurs places, et d'être si appliqués à leur intérêt particulier qu'ils n'écoutaient qu'avec répugnance et dégoût ce qui pouvait regarder les intérêts étrangers.

C'était à ces dispositions que l'envoyé du roi de Sicile attribuait le peu d'égards et d'effet de ses représentations et de ses protestations, que son maître n'avait nulle part aux projets de l'Espagne, qu'il observerait fidèlement les traités, surtout qu'il s'attacherait constamment aux sentimens de l'Angleterre quand il s'agirait de prendre parti; mais le ministère connaissait le caractère du roi de Sicile; il croyait lui faire honneur d'écouter les propos de son ministre, et de lui laisser croire par son silence s'il voulait qu'il était persuadé. Cet envoyé se défiait de l'union de la France et de l'Angleterre, et que plus attentives à leurs intérêts qu'à ceux du roi de Sicile, elles ne traversassent même sa réunion avec l'empereur. Il chercha donc à y travailler lui-même sans la participation des ministres d'Angleterre. Il se servit pour cela de l'envoyé de Modène à Londres, dont le frère était à Vienne, lequel prétendait traiter directement avec l'empereur indépendamment de ses ministres, et qui assurait avoir bonne opinion de cette négociation.

L'envoyé, son frère, fondait ses espérances sur ce que l'empereur savait que le roi de Sicile avait constamment refusé toute ligue nouvelle avec le régent, qu'il avait répondu que les engagemens déjà pris suffisaient, et que cette réponse lui avait attiré la haine et les soupçons du régent; que de là l'empereur inférait que le régent lui serait toujours contraire, et que si ce prince témoignait tant d'empressement pour empêcher le renouvellement de la guerre dans l'Europe, ce n'était pas par aucun attachement pour lui qu'il craignait et n'aimait point, mais pour empêcher la réunion que cette guerre produirait

infailliblement entre lui empereur et le roi de Sicile; que c'était le motif du voyage de l'abbé Dubois à Londres; que l'intelligence était parfaite entre le roi d'Angleterre et le régent; qu'on savait que le projet du roi d'Espagne, qui venait de la reine, était, pour assurer la Toscane à la maison de Parme, d'y joindre le royaume de Sardaigne, et d'en tirer un titre pour faire porter au duc de Parme celui de roi de Sardaigne.

Quel que fût le projet, tous les princes d'Italie craignaient également d'être soupçonnés d'y participer. Leurs ministres en France le désapprouvaient publiquement, et ne cessaient de dire que leurs maîtres étaient bien éloignés d'entrer dans aucun projet capable de porter le moindre préjudice à l'empereur.

Cellamare était témoin de ces apologies continuelles, et très inquiet du voyage de l'abbé Dubois à Londres. Mais c'était un homme sage, qui espérait peu de l'entreprise d'Espagne, et qui croyait que le mieux, pour le roi son maître, serait de suivre la voie que la France et l'Angleterre lui ouvraient pour entrer en négociation avec l'empereur.

Une guerre sans alliés lui paraissait téméraire, et c'était, à son sens, un faible fondement que de compter uniquement sur la diversion des Turcs. Ragotzi était le seul qui assurât qu'ils feraient la campagne suivante, et dans cette confiance il avait fait voile de Marseille à Constantinople.

Welez, cet espion de l'empereur, l'avait exactement informé de son départ, des circonstances de son voyage, des voies dont ses amis se servaient pour lui envoyer des lettres. Il prétendait avoir découvert que quelques-unes passaient par le comte de Toulouse, d'autres par le bureau des affaires étrangères, et nommait ses banquiers à Paris et à Vienne. Welez offrit encore à l'empereur de faire enlever l'abbé Brenner avec tous ses papiers. Il concluait

que si Ragotzi n'avait eu d'autre protection que celle des Turcs, il n'aurait pas trouvé en France toutes les facilités qu'il y avait eues pour son départ et son embarquement; qu'il était donc certain que la France et l'Espagne étaient d'intelligence pour susciter à sa majesté impériale un ennemi qu'elles croyaient dangereux et redoutable.

Bentivoglio, toujours le plus violent ennemi de la France où il était nonce, avait fait tous ses efforts pour empêcher le pape d'accorder l'indult pour la nomination à l'archevêché de Besançon, duquel au fond on pouvait très bien se passer et nommer. Outre les difficultés que l'indécision du pape y apporta, il le persuada de faire entendre qu'il n'accorderait plus de bulles sans des précautions et des conditions à l'égard de ceux que le roi nommerait aux évêchés et autres bénéfices. Bentivoglio reprit ses anciennes exhortations et les plus vives pour engager le pape à se rendre le maître en France, en faisant avec l'empereur cette ligue dont le baron d'Hohendorff lui avait, quelque temps auparavant, communiqué le projet. Il assurait le pape, avec ses mensonges et sa hardiesse accoutumée, que tous les bons catholiques de France desiraient cette union. Il ajoutait que ce serait la preuve la plus forte pour dissiper les soupçons de l'empereur, et le meilleur et le plus sûr moyen de s'attirer un respect nouveau de la part de tous les princes. Mais il voulait attirer la république de Venise dans cette ligue, qui, selon lui, ne la refuserait pas. Mais sa politique raffinée voulait que le pape gardât un juste milieu entre l'empereur et l'Espagne sans pencher de côté ni d'autre, pour être toujours en état d'offrir sa médiation; et de là ce digne ministre de paix pressait le pape, avec les plus étranges efforts, de prendre et d'effectuer les plus violentes résolutions contre la France.

CHAPITRE X.

Procès au sujet du prieuré de Saint-Martin-des-Prés. — Dissensions entre Noailles et Law. — Noailles obtient le gouvernement et la capitainerie de Saint-Germain. — Négociation ridicule d'un mariage pour une fille de M. le duc d'Orléans avec le prince de Piémont. — L'ordre du Pavillon. — Discussions que ce jeu du roi fait naître. — Prétention de M. de Mortemart. — Prétention des maîtres-d'hôtel du roi. — Refus du maréchal de Villeroy d'une grâce pécuniaire que veut lui accorder le régent. — Quels sentimens ce maréchal portait au régent. — Autorité dont il jouissait à Lyon. — Explication naturelle de son refus. — Le duc de Tresmes moins délicat que M. de Villeroy. — Le prince électeur de Saxe est déclaré catholique. — Massillon évêque de Clermont au refus de l'abbé de Louvois. — Faveur pécuniaire à Saint-Viance. — Madame d'Argenton épouse d'Oppède. — Mort de la comtesse de Soissons. — Disgrâce et rappel de la Parisière.

Rome venait pourtant d'approuver, en faveur de M. le duc d'Orléans, la coadjutorerie du riche prieuré de Saint-Martin-des-Champs dans Paris, et qui a beaucoup de collations, pour l'abbé de Saint-Albin, bâtard non reconnu de ce prince et de la comédienne Florence. Le cardinal de Bouillon, comme abbé de Cluni, avait donné autrefois ce prieuré à l'abbé de Lyonne, fils du célèbre ministre et secrétaire d'état des affaires étrangères. Cet abbé de Lyonne, dont j'ai parlé ailleurs, était un homme de mœurs, de vie, d'obscurité, de régime même fort extraordinaires, gouverné par un fripon que lui avaient donné les jésuites, qui s'y enrichit au trafic des collations et à la régie de son bien, connu du feu roi pour si scélérat, et de tout le monde, que le père Tellier et Pontchar-

train, comme on l'a vu ailleurs, échouèrent à le faire évêque, et qui l'est, depuis ceci, devenu de Boulogne. L'abbé de Lyonne fut donc tonnelé pour cette coadjutorerie qui au fond ne lui faisait aucun tort, et l'abbé d'Auvergne, comme abbé de Cluni, se fit un mérite auprès du régent, non-seulement d'y consentir, mais d'y contribuer de tout son pouvoir. Il est vrai que ce prince n'eut pas plus tôt les yeux fermés, que l'abbé d'Auvergne ne rougit point d'attaquer son bâtard, devenu archevêque de Cambrai, et qui, depuis deux ans, était en possession paisible du prieuré, sans réclamation quelconque, par la mort de l'abbé de Lyonne. L'abbé d'Auvergne, lors archevêque de Vienne, cria à la violence, contre la notoriété publique, intenta un procès et le perdit avec infamie. La vérité est qu'il n'y laissa point son honneur parce qu'il y avait longues années que, de ce côté-là, il n'avait plus rien à perdre; ce qui n'a pas empêché que le cardinal Fleury ne l'ait fait cardinal pour n'avoir point de similitude importune.

M. le Grand qui, comme on l'a vu en son lieu, avait perdu contradictoirement toutes ses prétentions contre le premier écuyer, et à qui M. le duc d'Orléans avait eu la faiblesse de permettre des protestations, n'avait presque point cessé depuis de faire des tentatives et des entreprises de fait, qui devinrent si fortes qu'il fallut encore que M. le duc d'Orléans en fût importuné. Ce fut en vain. Les *mezzo termine* lui plaisaient trop pour rien finir. Ce harcelage dura long-temps encore et abrégea la vie du premier écuyer par le chagrin et le dépit; mais sa charge n'y perdit pas un pouce de terrein, jusqu'à ce que enfin le cardinal Fleury, qui avait été de ses amis, se trouvant le maître, décida si nettement en faveur de son fils, que le grand-écuyer cessa pour toujours de le troubler et d'entreprendre sur la petite écurie.

Le duc de Noailles, jaloux de la confiance du régent pour Law et du succès de sa banque, la troublait tant qu'il pouvait. Law coulait et quelquefois se plaignait modestement. Noailles, qui le voulait perdre pour être pleinement maître de toutes les parties des finances, redoubla de machines pour le culbuter. Cette banque était lors une des principales ressources pour rouler. Le régent voulut qu'ils se raccommodassent. Law s'y présenta de bonne foi, le duc de Noailles ne put reculer; il fit le plus beau semblant du monde.

Précisément en ce moment heureux, Mornay mourut fort promptement. Il était lieutenant-général, et il était aussi gouverneur et capitaine de Saint-Germain après Montchevreuil, son père. Le duc de Noailles, alerte sur tout, l'apprit à son réveil et courut sur-le-champ demander cet emploi à M. le duc d'Orléans, qui le lui donna à l'instant. Mon père l'avait eu. Je ne sus la mort de Mornay que l'après-dînée et en même temps la diligence du duc de Noailles. Il n'était pas aisé de se lever plus matin que lui. Il y avait 100,000 liv. de brevet de retenue à payer. M. de Noailles, grand politique et grand serviteur du parlement, demanda aussitôt la distraction de Maisons et de Poissy de la capitainerie de Saint-Germain, et s'en fit un grand mérite. La situation des lieux en montre l'absurdité. Aussi y ont-ils été remis, à l'instance du même duc de Noailles, à la mort du dernier président de Maisons.

Madame la duchesse d'Orléans me chargea vers ce temps-ci d'un commerce fort peu de mon goût, et dans lequel M. le duc d'Orléans me pria aussi d'entrer. Pleinœuf, dont la femme et la fille, madame de Prie, ont fait depuis, par leur jalousie de beauté et leurs querelles, tant de fracas dans le monde, avait gagné des monts d'or dans les partis, et depuis dans les vivres. La chambre

de justice l'avait mis en fuite, et il s'était retiré à Turin.

Je n'avais jamais eu aucun commerce avec pas un de ces sortes de gens; de celui-là en particulier, j'en étais mécontent, parce que, étant devenu un des principaux commis du bureau de la guerre sous Voysin, dans les derniers temps du feu roi, la majorité de Blaye vaqua, et sur-le-champ il la fit donner à un de ses parens. Le roi m'avait toujours conservé la distinction, après mon père, de ne remplir les places de l'état-major de Blaye que de ceux que je demandais, et c'était la première fois qu'on en remplissait une sans moi. Voysin en ce temps-là était dans la plus haute faveur, et insolent à proportion. C'était lors, comme on l'a vu, l'homme de madame de Maintenon et de M. du Maine, et le directeur et le rédacteur de l'apothéose des bâtards et du testament du roi. Je compris donc que je ne gagnerais que du dégoût à résister à contre-temps, et que bientôt les choses changeraient de face. En effet, la première chose que je fis aussitôt après la mort du roi fut de chasser ce major et d'en mettre un autre.

Pleinœuf avait de l'esprit et de l'intrigue; il voulait ne rien perdre à sa déconfiture, et revenir à Paris riche et employé, s'il pouvait. Il se fourra donc dans le subalterne de la cour de Turin; par là eut quelque accès auprès des ministres, imagina de travailler au mariage d'une fille de M. le duc d'Orléans avec le prince de Piémont. Sa femme, fort intrigante et de beaucoup d'esprit, manégea si bien qu'elle vit madame la duchesse d'Orléans plusieurs fois en particulier, et lui donna tant d'espérance que la négociation ne pouvant demeurer entre les mains du mari et de la femme avec décence aux yeux des ministres de Turin, madame la duchesse d'Orléans proposa de m'en charger. Madame de Pleinœuf ne me connaissait point; elle dit seulement à madame la duchesse d'Orléans

que je n'aimais pas son mari, et lui conta ce qui vient d'être expliqué. Cela ne rebuta point madame la duchesse d'Orléans : elle me pria de passer pour l'amour d'elle sur ce mécontentement d'un homme de plus si infime, et de vouloir bien recevoir madame de Pleinœuf et entrer en commerce direct avec Pleinœuf sur ce mariage.

Par ce qu'on a vu de la situation du régent et du roi de Sicile, l'un à l'égard de l'autre, cette négociation de mariage était fort déplacée : c'était ce qu'il ne m'était pas permis de dire à madame la duchesse d'Orléans; mais quand M. le duc d'Orléans m'en parla, deux jours après, je ne lui cachai pas ce que j'en pensais, et ma surprise de sa complaisance. Il en convint : « Mais, après tout, me dit-il, c'est un coup d'épée dans l'eau; et, quoique sans apparence, il est des choses bizarres qui réussissent quelquefois : ce ne sont que quelques lettres perdues qu'il nous en coûtera à tout hasard ». Je ne pus donc m'en défendre.

Madame de Pleinœuf vint chez moi bien parée, bien polie, bien louangeuse, bien éloquente, et bien pleine de son affaire. Force soumissions sur son mari, et tout aussitôt les lettres mouchèrent. De réalité, je n'en vis jamais ombre; mais force langage d'un homme qui voulait plaire et se faire valoir. Ce commerce dura quelques mois; mais sitôt que l'abbé Dubois fut revenu d'Angleterre, je priai M. le duc d'Orléans de m'en décharger sur lui, et madame la duchesse d'Orléans de le trouver bon, sous prétexte que je ne voulais point choquer un homme si jaloux d'affaires, et qui traverserait celle-là entre mes mains, qui pouvait réussir entre les siennes. Je la lui remis donc, et il convint avec moi que c'était une vision en la situation où étaient les choses entre les deux princes. Aussi n'eut-elle point de suite, et je n'en entendis plus parler depuis.

Un amusement de l'âge du roi fit une querelle sérieuse. On lui avait tendu une tente sur la terrasse des Tuileries, devant son appartement et de plain-pied. Les jeux des rois sentent toujours la distinction. Il imagina des médailles pour les donner aux courtisans de son âge qu'il voudrait distinguer, et ces médailles, qu'ils devaient porter, leur donnaient le droit d'entrer dans cette tente sans y être appelés : cela s'appela l'ordre du Pavillon. Le maréchal de Villeroy donna ordre à Lefèvre de les faire faire. Il obéit, et les apporta au maréchal, qui les présenta au roi. Lefèvre était argentier de la maison du roi, et, comme tel, sous la charge des premiers gentilshommes de la chambre. Le duc de Mortemart était en année. Il avait déjà eu des démêlés avec le maréchal de Villeroy. Il prétendit que ç'avait été à lui à commander les médailles, et à lui de les présenter au roi. Il se fâcha que le tout se fût fait à son insu, et le voilà aux champs et en plaintes à M. le duc d'Orléans. C'était une bagatelle qui ne valait pas la relever, et à laquelle aussi les trois autres gentilshommes de la chambre ne prirent point de part. Ainsi seul vis-à-vis du maréchal de Villeroy, la partie ne fut pas égale. M. le duc d'Orléans, avec ses *mezzo termine* ordinaires, dit que Lefèvre ne les avait point fait faire ni portées au maréchal comme argentier, mais comme ayant reçu par lui l'ordre du roi, et qu'il n'en fallait pas parler davantage. Le duc de Mortemart fut outré, et ne s'en contraignit pas sur le maréchal.

Une autre querelle combla celle-ci. Le duc de Mortemart prétendit une place derrière le roi, et l'ôter à un chef de brigade des gardes-du-corps qui la prenait. Les capitaines des gardes soutinrent leur officier, et M. de Mortemart ôta des entrées qu'avaient les officiers des gardes-du-corps. Les trois autres gentilshommes de la chambre se joignirent au duc de Mortemart. Ils plaidè-

rent tous huit devant M. le duc d'Orléans plusieurs fois, à cause de la pièce du trône différemment placée qu'à Versailles, où M. de Mortemart renouvela la défense aux huissiers de laisser entrer les officiers des gardes-du-corps. Là-dessus, autre *mezzo termine*. M. le duc d'Orléans fit ôter le trône, pour ôter ce sujet de contestation. M. de Mortemart, piqué de cette décision, cessa d'aller chez le roi, quoique en année, et les premiers gentilshommes de la chambre firent un mémoire et le présentèrent à M. le duc d'Orléans.

L'affaire en demeura là jusqu'à une autre qui arriva un mois après entre le duc de Mortemart et le maréchal de Villeroy, pour des bagatelles de service. Les autres premiers gentilshommes de la chambre prirent fait et cause, et pas un d'eux ne se présenta plus chez le roi. Cela dura huit ou dix jours, après lesquels ils y retournèrent. Le régent ne put se résoudre à prononcer; mais le maréchal, battu de l'oiseau, s'abstint depuis d'entreprises pour quelque temps. Néanmoins, M. de Mortemart piqué voulut envoyer la démission de sa charge. M. le duc d'Orléans m'en parla fort en colère; et en effet c'était tous les jours quelque chose de nouveau avec lui. J'apaisai le régent comme je pus par le souvenir de M. de Beauvilliers, et je détournai l'orage.

Les premiers gentilshommes de la chambre eurent encore une dispute avec les maîtres-d'hôtel du roi, à qui l'avertirait que sa viande était servie; et comme les maîtres-d'hôtel sont sous le grand-maître, M. le Duc les soutenait; car tout était en prétentions et en entreprises. Au dîner du feu roi, j'ai vu toute ma vie le maître-d'hôtel avertir le premier gentilhomme de la chambre, et celui-ci entrer dans le cabinet du roi seul, et l'avertir; et le soir que le roi était chez madame de Maintenon, le maître-d'hôtel avertir le capitaine des gardes qui entrait

seul dans la pièce où le roi était, et l'avertissait que son souper était servi.

Le maréchal de Villeroy, mal dans ses affaires par une magnificence sans règle ni mesure, avait obtenu du feu roi 50,000 livres par an, sur la ville de Lyon, pendant six ans, et une continuation encore pendant autres six années, qui se renouvela de six en six ans. Jamais le feu roi ne pensa à les lui accorder pour toujours, et on ne lui a vu donner de tout son règne 50,000 livres de rente à personne à prendre sur lui pour toujours, excepté des appointemens de gouvernement ou de charges dont le taux y était attaché; et à l'égard des pensions, personne, hors le premier prince du sang et ses bâtards en les mariant, n'eut jamais de pension approchante, sinon, comme on l'a remarqué, Chamillart qui en eut une de 60,000 livres en le renvoyant, ce qui fut une chose unique en tout son règne. C'était en cette année et dans ce temps-ci, que les six années du don au maréchal de Villeroy finissaient; M. le duc d'Orléans le voulut renouveler, même pour toute sa vie. Le maréchal fit le généreux, s'excusa de l'accepter pour toujours, ni même par aucun renouvellement, dit qu'il était riche par les successions et les bienfaits qui lui étaient arrivés, et qu'il n'était pas juste que, dans un temps où tant de gens souffraient, il abusât des bontés qui lui étaient offertes. Il fut pressé, résista constamment, mais pour s'en vanter publiquement et se parer dans le monde de la faveur de la considération et du désintéressement. Le bout de tout cela est que lui personnellement est mort ruiné, et que son fils a été obligé de payer ses dettes qui étaient grandes, et sur les fins de le faire subsister. Ce n'est pas qu'avec de l'économie du fils et du petit-fils il ne leur soit demeuré des biens immenses des successions de Lesdiguières et de Retz; mais ce n'a pas été la faute des désordres du maréchal.

C'était un homme qui n'avait point de sens, et qui n'avait d'esprit que celui que lui en avait donné l'usage du grand monde, au milieu duquel il était né et avait passé une très longue vie. On a eu si souvent occasion de parler de lui, qu'il suffit ici de faire souvenir de ce caractère de l'orgueil dont il était pétri, que ses fréquentes et cruelles déconvenues, toutes arrivées par la faute de son sens, n'avaient pu émousser, et de l'éclat où les passions et les intérêts de madame de Maintenon et de M. du Maine l'avaient mis dans les derniers temps de la vie du feu roi, surtout à sa mort, qui avait porté cet orgueil à son comble. Depuis qu'il se vit dans les places où cette mort l'établit et dans la considération qui en était une suite, la tête lui tourna : il se crut le père, le protecteur du roi, l'ange tutélaire de la France, et l'homme unique en devoir et en situation de faire en tout contre au régent.

Sa fatuité lui avait fabriqué un autre devoir qui fut d'épouser contre ce prince toute la haine de la Maintenon, sa patronne, et toute la mauvaise volonté qu'elle avait arrachée contre lui du roi mourant. Il s'applaudit sans cesse des démarches infatigables que le régent faisait vers lui, qui ne faisaient que rehausser son courage à lui nuire; il abusait continuellement de la confiance et de la facilité à condescendre à tout ce qu'il voulait d'un régent doux, timide, qui redoutait les éclats, à qui ses grands airs avec feu Monsieur, et en commandant les armées où M. le duc d'Orléans avait commencé à servir, lui avaient imposé au point qu'il lui imposait toujours. Ainsi ce prince voulait et croyait le gagner à force de flatter son incroyable vanité, et d'aller au-devant de tout ce qui lui pouvait plaire, sans jamais lui rien refuser, ni pour les siens ni pour personne; tandis que, déterminé à figurer en grand aux dépens du régent, ce qu'il ne croyait pas possible autrement, il s'unissait à tous ses ennemis, à

ceux que l'ambition et l'amour des nouveautés rendaient tels, les excitait, les encourageait, les grossissait pour se former un parti; et pour cela, très attentif à un apparent désintéressement qui augmentât sa réputation et la confiance, tellement que, par principes, il était incapable d'être arrêté par les grâces et les bienfaits de M. le duc d'Orléans. En le refusant des 50,000 livres de rente sur Lyon, il ne refusait rien en effet; mais il suivait son plan : il se donnait un éclat propre à éblouir la multitude, surtout le parlement en particulier et la robe en général qu'il cultivait soigneusement, à s'attacher des partisans, à augmenter la confiance de ceux qu'il voulait capter, à blâmer avec l'autorité de ce refus et de la manière la plus publique, et en apparence la plus innocente, la facile prodigalité du régent, et sans en demeurer plus pauvre.

De tout temps ses pères, son oncle et lui étaient maîtres absolus et uniques à Lyon. Dès les temps du feu roi les intendans n'y avaient pas la plus légère inspection. L'autorité du maréchal y était encore plus devenue sans bornes dans une régence qui ne songeait qu'à lui plaire, et à aller au-devant de tout à son égard. De tout temps il était, après ses pères et son oncle, en possession de nommer seul le prévôt des marchands de Lyon, qui avait tout le pouvoir bursal dans la ville, sans inspecteur ni conseiller. Il disposait seul sous le maréchal de Villeroy des immenses revenus de la ville, d'en diriger de même tout le commerce, et d'y être le maître des commerçans. Il ne comptait de la recette et de la dépense de ces immenses revenus, qu'avec le maréchal de Villeroy seul, et les comptes ainsi arrêtés entre eux deux seuls, où le maréchal de droit était le maître, ne se trouvaient plus, et ne se voyaient jamais plus, tellement que c'est parler exactement que dire que le maréchal de Villeroy était le

seul roi de Lyon, que le prévôt des marchands y était son vice-roi *ad nutum*, et qu'ils mettaient en poche tout ce qu'il leur plaisait de prendre, sans le moindre embarras, sans formalité aucune, et sans la moindre crainte d'aucune suite pour l'avenir, ni même qu'on pût jamais savoir ce qu'il se passait là-dessus entre eux deux. Il est donc clair que, maître tous les ans de ces prodigieux revenus et de tout le commerce de la plus florissante place du royaume en ce genre, le maréchal de Villeroy prenait en toute liberté tout ce qu'il voulait, et qu'en refusant le don que le régent lui voulait continuer, il ne refusa rien en effet. Aussi ceux de Lyon savaient bien qu'en dire, malgré toute la protection qu'il leur donnait à tous. Mais pas un d'eux n'osa jamais se plaindre ni branler devant lui sous le dernier règne; combien moins pendant cette régence, à la posture où se trouvait leur gouverneur. Son fils, qui l'a peu survécu, soutint encore cette puissance, mais plus faiblement. Enfin le duc de Villeroy d'aujourd'hui en a sauvé de grandes bribes, mais les finances y ont mis la main, et ont fort borné ce pouvoir si pécunieux et si fort illimité.

Le duc de Tresmes ne fut pas si délicat que le maréchal de Villeroy : aussi était-ce un honnête homme qui était bien éloigné des mêmes projets. Il eut 80,000 liv. en dédommagement du deuil, dont il devait et n'avait pas profité à la mort du roi, où il était en année de premier gentilhomme de la chambre.

Le prince électeur de Saxe, catholique depuis qu'il était à Rome, avec une permission du pape de le demeurer caché, le déclara en ce temps-ci à Vienne, où il était allé voyager et voir l'empereur; le roi de Pologne son père était du secret et avait fort contribué à le faire catholique, pour lui frayer le chemin à lui succéder en Pologne. Mais la mère et l'épouse de ce roi, qui étaient

des piliers de leur religion, y étaient si opposées, que le roi de Pologne ne put, depuis qu'il fut catholique, avoir presque de commerce avec l'électrice sa femme que des momens rares quand il allait en Saxe, où même ce n'était qu'en visite, sans qu'elle voulût demeurer dans le même lieu que lui, ni qu'elle voulût ouïr parler d'aller en Pologne, ni souffrir le titre, ni aucun des honneurs, ni des traitemens de reine. Le roi son mari supportait cela avec toujours beaucoup de considération pour elle, mais il s'en consolait avec ses maîtresses. L'électrice sa mère étant morte, il ne fit plus difficulté de laisser déclarer son fils catholique.

L'abbé de Louvois refusa l'évêché de Clermont, sous prétexte de sa santé, en effet parce qu'il s'était attendu long-temps aux plus grands postes, et qu'il se trouvait vieux pour en accepter un si médiocre. Il n'était pas sans mérite, il avait de l'esprit, du monde et du savoir, et remplissait par lui-même et avec réputation, la belle place dans les lettres de bibliothécaire du roi. A peine commençait-il à poindre lors de la mort de son père, qui était perdu bien auparavant. Barbesieux, crossé par le roi comme un jeune homme des débauches et des disparates duquel il était très souvent mécontent, n'eut pas loisir de mûrir et de s'accréditer assez pour vaincre auprès du roi les soupçons que les jésuites et madame de Maintenon, par Saint-Sulpice, lui donnaient sans cesse de l'éducation ecclésiastique du neveu de l'archevêque de Reims, que les jésuites avaient toujours regardé comme leur ennemi, et donné par conséquent pour un dangereux janséniste. Ce manège avait perdu l'abbé de Louvois dans l'esprit du roi, ainsi que quelques bagatelles de première jeunesse, qu'en ce genre il ne pardonnait jamais. Ainsi l'abbé de Louvois avait vu les premiers postes lui échapper. Mais il n'avait pu s'accoutumer à en perdre

l'espérance, depuis même que sa situation étoit devenue ordinaire par la perte du ministère de son frère et de son oncle. Il était demeuré assez de crédit et d'établissemens parmi ses frères et sœurs pour la nourrir, et tout attendre de la facilité du régent. Quand il vit ses espérances trompées par l'évêché de Clermont, il ne put en digérer l'humiliation, et il aima mieux hasarder de ne sortir point du second ordre. Le père Massillon, père de l'Oratoire, célèbre par ses sermons, en profita. Crozat, le cadet, paya pieusement et noblement ses bulles.

Madame la duchesse de Berry fit donner au vieux Saint-Viance, très galant homme, qui avait été lieutenant des gardes-du-corps, et lieutenant-général, 50,000 livres, et 2,000 livres de pension sur son gouvernement de Cognac, de 12,000 livres de rente, sans obliger à résidence, et fit présent de ce gouvernement à Rion.

Madame d'Argenton, long-temps depuis que M. le duc d'Orléans l'eut quittée, avait vécu avec le chevalier d'Oppède, jeune et bien fait, qui était dans les gardes-du-corps, et dont le nom était Janson, parent fort proche du feu cardinal de Janson. Ensuite elle pensa à accommoder ses plaisirs à sa conscience, lui fit des avantages pour un cadet qui n'avait rien, l'obligea à quitter le service et l'épousa. Mais tous deux, par honneur, voulurent que ce fût secrètement. Elle n'eut point d'enfans, et le perdit en ce temps-ci. Il la traitait avec grande rudesse, et lui donna tout lieu de se consoler. L'abbé de Langlée, singulier ecclésiastique, frère de Langlée dont il a été quelquefois parlé, mourut aussi. Il n'avait presque rien qu'une pension de 6,000 livres que lui donnait madame de Villequier, fille de sa sœur, madame de Guiscard.

La comtesse de Soissons mourut en même temps à Paris, point vieille, et belle encore comme le jour. On

n'a rien à en dire de plus que ce qui s'en trouve dans ces Mémoires. Elle fut depuis pauvre, malheureuse, errante. De fois à autre M. le duc d'Orléans lui faisait donner quelque gratification. Elle laissa deux fils qui moururent jeunes, sans alliances, dont le prince Eugène leur oncle prenait soin. Il avait destiné l'aîné à être son héritier, et avait arrêté son mariage avec l'unique héritière de la maison Cybo, qui a depuis porté les petits états de Massa et Carrare, avec d'autres grands biens, au fils aîné du duc de Modène et d'une fille de M. le duc d'Orléans, qui l'a épousée. La comtesse de Soissons laissa aussi une fille dont le roi de Sicile prenait soin, dans un couvent à Turin, que le prince Eugène, qui a survécu ses deux neveux, a fait son héritière, et qui a épousé à Vienne le prince de Saxe-Heilbourghausen, et qui a tant fait parler de lui, plus en partisan hasardeux qu'en officier principal, dans l'armée impériale en Italie, contre les troupes unies de France, Espagne et Savoie, dont les maréchaux de Coigny et de Broglio eurent le commandement sous le roi de Sicile, après la mort du maréchal de Villars. Ainsi finit la branche de Soissons de la maison de Savoie.

L'appel du cardinal de Noailles devint public, et fut imprimé avec une instruction admirable, dont il n'a paru que la première partie par ce qui arriva depuis, dont il eut tout lieu de se repentir, ainsi que de n'avoir pas fait paraître son appel bien plus tôt, dans le temps que je l'en pressai, comme je l'ai raconté en son lieu. Je n'en dis pas davantage pour ne pas effleurer une matière si étendue et qui se trouve traitée exprès.

La Parisière, évêque de Nîmes, qui écrivait à tous les prélats et aux universités étrangères pour avoir leur adhésion à la Constitution, eut ordre de se retirer dans son diocèse; mais la cabale le fit rappeler au bout de huit ou dix mois. On a vu ailleurs que pigeon privé du père

Tellier, il s'éleva en Languedoc contre la Constitution; dans les commencemens gagna peu-à-peu la confiance des prélats, des communautés et des principaux ecclésiastiques; et, pour se l'acquérir entièrement, poussa les choses si loin, de concert avec le père Tellier, qu'étant nommé député des états de Languedoc pour en apporter les cahiers, il y eut un ordre du roi d'en choisir un autre. Quand il se fut bien instruit de tout ce qu'il voulait découvrir, qu'il en eut rendu compte au père Tellier, et qu'il n'eut plus rien à apprendre, il chanta la palinodie dès qu'il fut retourné à Nîmes, y monta en chaire et fit amende honorable à la Constitution. Aussitôt le roi lui fit rendre la députation, et il vint triomphant jouir de son crime dans les caresses et les promesses du père Tellier, qui ne l'empêcha pas de devenir l'horreur du monde. Il avait bien d'autres choses encore sur son compte, et est mort enfin escroc et banqueroutier, et d'une façon déplorable.

CHAPITRE XI.

M. d'Elbœuf demande que le petit pays de Lalleu soit incorporé aux états d'Artois.—Quelle décision je fais prendre là-dessus au conseil de régence. — Anecdote sur le chancelier Daguesseau. — Son extrême indécision. — J'opine fortement pour les habitans de Lalleu. — Comment ces bonnes gens m'en témoignent leur reconnaissance. — Forte dissension entre les ducs de Noailles et de la Force. — Madame d'Harpajon devient dame de madame la duchesse de Berry. — Bonnivet maître de sa garde-robe. — Mort du cardinal Arias. — Mort de Richard Hamilton. — Fin tragique de l'abbé de Bonneuil. —Troubles en

Bretagne. — Les états réclament les privilèges du temps de leurs ducs.—Singulière demi-confidence que me fait madame d'Alègre. — Nancré homme de confiance de Dubois. — Le prince de Galles mal avec son père.

Il se présenta une affaire au conseil de régence qui me donna lieu à un petit trait qu'il faut que je m'amuse un moment à rapporter. M. d'Elbœuf était gouverneur de Picardie et d'Artois, où il ne tenait pas ses mains dans ses poches, et se moquait des intendans. M. le duc d'Orléans le considérait et le ménageait, et il en abusa au point qu'il le força d'y mettre quelque ordre. Il y a un petit canton riche et abondant, entre l'Artois et la Flandre, qui s'appelle le pays de Lalleu, qui de tout temps était du gouvernement de Flandre et des états de Lille. M. d'Elbœuf, qui était bien aise d'y allonger ses mains et l'étendue aussi de son gouvernement, demanda que ce pays de Lalleu fût incorporé aux états d'Artois, et ne fût plus de ceux de Lille. Je supprime les raisons de part et d'autre, qui ne feraient qu'ennuyer.

La maréchale de Boufflers vint m'apprendre cette prétention qui devait être incessamment jugée au conseil du dedans du royaume, puis rapportée par d'Antin au conseil de régence pour l'être définitivement. Peu importait à la maréchale de quels états serait ce petit pays, mais elle sentait que la prétention du duc d'Elbœuf était un chausse-pied s'il la gagnait, pour les états d'Artois, de le prétendre après de son gouvernement, quoiqu'il ne s'en agît pas encore. Je lui conseillai d'en faire parler par son frère à M. le duc d'Orléans. Mais depuis l'affaire du régiment des gardes, il n'y avait plus guère que de l'extérieur entre eux, et elle me le laissa bien sentir. Je voulus lui persuader de parler elle-même sans pouvoir l'y résoudre. Elle me dit qu'elle mettait toute sa confiance en moi pour conserver au gouvernement de Flandre, qu'a-

vait son fils, toute son intégrité. Elle avait raison, car j'étais fort de ses amis, et on a pu voir que je l'étais intimement de son vertueux mari. Je ne lui dis point ce que je ferais, car je l'ignorais encore, et après toutes réflexions faites je crus plus à propos de ne faire rien, dans la connaissance de la faiblesse de M. le duc d'Orléans, qui ne tiendrait jamais, pour un petit garçon de l'âge du duc de Boufflers, à l'audacieuse ardeur du duc d'Elbœuf, soutenue de celle de M. le Grand, dont le fils avait la survivance du gouvernement de Picardie. J'attendis donc sans dire mot à personne et sans voir depuis la maréchale de Boufflers, que l'affaire se rapportât au conseil de régence, où les chefs ou présidens des autres conseils furent appelés.

Dès que nous fûmes en place, d'Antin mit les papiers sur la table et voulut commencer son rapport. « Un moment, monsieur, lui dis-je ». Et me tournant vers le régent, je lui dis que, s'il le trouvait bon, il fallait, avant de commencer l'affaire, savoir si, au cas que les états d'Artois la gagnassent, M. d'Elbœuf prétendait distraire du gouvernement de Flandre le pays de Lalleu et le joindre à celui d'Artois, parce que, en ce cas, nous étions plusieurs qui étions trop proches de M. d'Elbœuf pour être ses juges, à commencer par M. d'Antin, son cousin-germain, moi, issu de germain, M. le maréchal d'Estrées et d'autres encore.

Ce n'était pas que j'ignorasse qu'en ce conseil les parentés ne font rien, parce que devant le roi, qui à tout âge y est censé présent, on n'a que voix consultative pour débattre et l'informer, et que sa seule voix décide, et que sur cette question que le chancelier Daguesseau, tout au commencement qu'il le fut, avait voulu remuer sous prétexte de l'âge et de l'absence réelle du roi, il avait passé en plein conseil qu'il demeurerait de la sorte, et

comme le roi âgé et présent; mais j'espérais qu'on n'y penserait plus, et cela arriva comme je l'avais pensé et à tout hasard tenté.

M. le duc d'Orléans dit que j'avais raison, et tout de suite demanda à d'Antin ce qui en était. Il répondit qu'il n'en était point question; que M. d'Elbœuf ne lui avait point parlé de gouvernement, et que sûrement il ne demandait rien là-dessus. Je repris la parole, et je dis au régent que, puisque cela était, la chose méritait d'être constatée à cause de la proche parenté des juges, et que dès que M. d'Elbœuf ne songeait point, quoiqu'il fût jugé, à demander que le pays de Lalleu fût mis de son gouvernement, il serait bon que son altesse royale voulût bien ordonner à M. d'Antin d'écrire présentement sur son dossier qu'en cas que le pays de Lalleu fût jugé séparé des états de Lille et joint à ceux d'Artois, ce jugement n'aurait aucune influence à l'égard de l'état du gouverneur du pays de Lalleu, qui demeurait toujours à l'avenir du gouvernement de Flandre comme par le passé. Le régent regarda la compagnie, disant qu'il n'y trouvait point d'inconvénient. D'Antin dit que l'écrire ou ne l'écrire pas était de même, parce que M. d'Elbœuf ne demandait rien. « Mais, monsieur, repris-je, cela sera plus régulier, et son altesse royale l'approuve.—A la bonne heure», dit d'Antin, et se mit à l'écrire. Un moment après, tandis qu'il écrivait, je dis au régent qu'il me semblait à propos aussi, puisque M. d'Antin en mettait la note sur le dossier du procès, que M. de la Vrillière l'écrivît en même temps sur le registre du conseil, pour que cela fût uniforme. Cela parut si simple que le régent, sans regarder la compagnie comme la première fois, répondit : «A la bonne heure, il n'y a qu'à l'écrire». A l'instant je regardai la Vrillière, qui aussitôt prit la plume et l'écrivit sur le registre du conseil. Dès que cela fut fait, d'Antin

commença le rapport. J'y reviendrai pour une anecdote singulière.

Le soir la maréchale de Boufflers vint chez moi, bien en peine de ce que les états d'Artois avaient gagné, et s'il n'y avait eu rien de fait sur le gouvernement. « Pardonnez-moi, madame, lui dis-je, il a été question du gouvernement, et on y a fait quelque chose ». Et tout de suite, après lui avoir donné la souleur, je lui contai ce qui s'était passé. Elle m'en embrassa bien et fut ravie.

Tandis qu'elle était chez moi, M. d'Elbœuf était chez la Vrillière, à qui il dit, sans paraître seulement en douter, que puisque le pays de Lalleu était adjugé membre des états d'Artois, et ne l'être plus de ceux de Lille, il était de son gouvernement aussi, et que l'un emportait l'autre. Sur la mine que fit la Vrillière : « Comment, lui dit-il, monsieur, avec la plus grande surprise du monde, est-ce que vous en pouvez douter? eh! ce pays n'a été du gouvernement de Flandre que comme membre des états de Lille, et l'arrêt d'aujourd'hui, qui l'en distrait pour le faire membre des états d'Artois, décide la question et n'y laisse pas l'ombre de difficulté ». La Vrillière lui répondit modestement que le conseil ne l'avait pas entendu ainsi, et qu'il croyait qu'il ferait bien de n'y pas songer. M. d'Elbœuf lui demanda, avec émotion, où il avait pris cette intention du conseil qui ne pouvait être avec l'arrêt qu'il avait rendu et qui décidait tout seul. Alors la Vrillière lui montra le registre, et lui dit de lire ce qu'il avait écrit en plein conseil par ordre de M. le duc d'Orléans et du conseil. Voilà le duc d'Elbœuf en furie, qui dit qu'il allait parler à M. le duc d'Orléans, et qu'il ferait bien changer cette belle décision. Il y fut en effet, mais comme il s'agissait d'effacer ce qui avait été écrit sur le dossier et sur le registre en plein conseil, et de l'avis de tout le conseil, ou explicite ou tacite, sans opposition

d'aucun, et d'en changer la disposition du blanc au noir, le régent se défendit d'y pouvoir toucher et de pouvoir reporter au conseil une chose qu'il avait décidée. M. d'Elbœuf tempêta et cria, mais ce fut tout, l'affaire était bridée, et le pays de Lalleu demeura du gouvernement de Flandre, et en est encore aujourd'hui.

Je m'étais bien attendu au but et au vacarme de M. d'Elbœuf contre lequel la faiblesse du régent aurait besoin d'une barrière, et je me sus bon gré de l'avoir adroitement su introduire, et poser si forte, sans que personne se fût aperçu ni douté de mon but, qu'elle ne pût après recevoir d'atteinte. La maréchale de Boufflers alla le lendemain remercier le régent.

Je reviens maintenant à l'anecdote qui confirmera pleinement ce que j'ai marqué du caractère indécis, à l'extrême, du chancelier Daguesseau. M. le duc d'Orléans avait ordonné que cette affaire de Lalleu, qui était longue, serait rapportée en deux conseils, le même jour, le matin et l'après-dînée; que le matin serait pour le rapport uniquement, sans que d'Antin s'ouvrît en rien de son opinion; que l'après-dînée il commencerait par opiner; que tout le conseil opinerait après et que l'arrêt serait rendu. D'Antin fit un très long rapport qui tint jusqu'à une heure après midi. Comme on sortait du conseil le chancelier me prit auprès de la porte, et me dit tout bas qu'il mourait d'envie de prendre avec moi une liberté qu'il ne voudrait pas prendre avec un autre, et qu'il espérait que je ne trouverais pas mauvaise, c'était de me demander l'avis que j'avais pris sur le rapport, et que j'opinerais l'après-dînée. Je lui répondis qu'en effet je ne m'en ouvrirais pas à un autre, et après quelques complimens je lui dis, et aussi sommairement que le temps et le lieu l'exigeaient, les raisons principales qui m'y déterminaient. Il m'embrassa et me dit, plus que très obli-

geamment, que je lui faisais le plus grand plaisir du monde d'avoir bien voulu le lui dire, parce que c'était le sien aussi, et que le mien l'y confirmait, avec force complimens flatteurs. Nous nous séparâmes de la sorte.

Cette affaire, dans laquelle je n'entrerai pas ici, était susceptible de trois sortes d'opinions : laisser le pays de Lalleu comme il était, membre des états de Lille; l'en distraire et l'adjoindre à ceux d'Artois; enfin, laisser ce petit pays indépendant de ces deux états, et qu'il en eût pour lui tout seul. C'est ce que ce petit pays demandait, consentant toutefois à demeurer comme il était, uni si on le voulait aux états de Lille, mais se défendant d'être uni à ceux d'Artois. Mon avis était qu'il eût des états particuliers pour lui, et qu'il ne fût membre ni de ceux de Lille ni de ceux d'Artois. C'était aussi celui du chancelier quand nous sortîmes du conseil du matin, comme je viens de le dire.

Nous n'eûmes que le temps de dîner. A trois heures le conseil commença. Quoiqu'on y fût fort accoutumé aux beaux rapports de d'Antin, l'exactitude, la précision, l'explication foncière, la netteté, la force, l'agrément de son rapport avaient enlevé la compagnie, qui ne le fut pas moins de sa belle, longue et forte opinion l'après-dînée. Il se peut dire qu'il excellait en ce genre sur tous les magistrats; avec cela une mémoire qui n'oubliait pas les plus petites choses; qui ramenait tout avec ordre, justesse et clarté, qui ne se méprenait jamais en aucun fait, circonstances, noms propres, dates; et, à mesure qu'il en citait, il disait à l'évêque de Troyes, devant qui d'ordinaire il mettait la pile de ses papiers, le cahier, la liasse, la page par numéro et par chiffre, où il trouverait ce qu'il citait, et, dans le moment même, M. de Troyes le trouvait et le lisait tout haut. D'Antin, qui n'opinait jamais pour soi-même, et qui ne faisait que

rapporter l'avis du conseil du dedans, ainsi que tous les autres chefs des autres conseils sur les affaires qu'ils en rapportaient au conseil de régence, fut pour les états d'Artois. Presque tous le suivirent, le peu d'autres furent pour ceux de Lille.

Mon rang d'opiner était immédiatement avant le chancelier, après lequel il n'y avait plus que les deux bâtards et les princes du sang. Je vis donc que j'allais ouvrir un avis, et, comme je savais que le chancelier serait du même, je ne voulus pas en épuiser les raisons pour en laisser de nouvelles à dire au chancelier, qui donnassent lieu aux préopinans de s'y accrocher pour revenir à son avis avec moins de répugnance qu'ils n'en auraient eu à revenir au mien, et de couvrir leur petite vanité du poids de la place, de l'état et de la capacité du premier magistrat. Néanmoins, comme il fallait des raisons pour soutenir un avis tout neuf, je ne laissai pas de parler assez long-temps tant pour le faire bien entendre et valoir, que pour affaiblir et réfuter les deux autres avis. Je fus surpris d'y être souvent interrompu par des voix qui disaient tout haut: « Mais monsieur de Saint-Simon a raison ». Cela arriva si souvent et par tant de personnes, que je me tournai à la fin vers le conseil, car on opinait un peu tourné vers le régent, et je dis que, puisqu'on trouvait que j'avais raison, rien n'empêchait de revenir à mon avis, ceux qui le trouvaient le meilleur, puisque l'arrêt n'était point fait. Des voix dirent: « Cela est vrai », et encore, pendant le reste de mon opinion, que j'avais raison; cependant elles s'en tinrent là, et personne ne prit la parole pour se rendre à mon avis. Je compris la petite faiblesse, et je m'en sus plus de gré de laisser quelques raisons nouvelles au chancelier à dire et à appuyer, qui donneraient lieu aux préopinans de revenir à son avis avec moins de peine qu'au mien.

Le chancelier, quand j'eus fini, débuta par l'éloge de mon avis, dont il loua en détail la justice, les raisons et la force. Il balança ensuite les trois avis en avocat général; puis, se rabattant sur la politique et les évènemens fâcheux de la dernière guerre du feu roi en Flandre, il s'étendit sur son regret d'être obligé de faire taire le droit, la raison, l'équité devant les motifs majeurs et pressans de l'intérêt de l'état, paraphrasa longuement et gauchement, quoique éloquemment, cette politique, protesta encore de sa répugnance et de son regret d'être entraîné par des considérations si fortes, nonobstant le droit et l'équité, et conclut pour les états d'Artois. Je l'écoutais avec une attention extrême. Je ne pouvais comprendre d'abord qu'il eût changé d'avis depuis qu'il m'avait parlé en sortant du conseil deux heures auparavant, et ma surprise fut extrême quand à la fin je n'en pus douter. J'oublie de dire qu'en finissant il loua encore mon avis, et me fit un petit compliment direct sur la peine où il était de n'en pouvoir être par la seule raison d'état.

Dès que je m'aperçus qu'il avait tourné, je dis tout bas au comte de Toulouse que je ne pouvais revenir d'un étonnement dont je lui dirais la cause en sortant; mais que je le priais de ne pas prendre la parole après le chancelier, parce je voulais parler encore. Ce n'était pas que j'espérasse faire revenir personne à ce que je voyais; mais je ne crus pas juste de taire les raisons que je n'avais retenues que pour les laisser neuves dans la bouche du chancelier, par la raison que j'en ai dite. Ainsi, quand il eut fini, je priai le régent de me permettre d'ajouter un mot à mon opinion. Je le fis donc avec étendue et avec les mêmes applaudissemens que j'avais raison, mais sans autre succès. Le surplus des opinions se conforma au chancelier, et l'arrêt suivit de même.

En sortant du conseil, le comte de Toulouse me prit

à part, curieux de savoir la cause de mon extrême surprise, et fut étonné au dernier point, lorsque je la lui dis. Le chancelier et moi ne nous cherchâmes point en sortant de ce second conseil, et jamais depuis nous ne nous en sommes parlé.

Le pays de Lalleu, qui est riche, mais qui n'a que de gros laboureurs, mais gens de bon sens et de bons gros raisonnemens, en avaient député à la suite de cette affaire qui les intéressait beaucoup. On me les annonça pour la première fois, comme j'allais sortir pour le conseil du matin, où leur affaire fut rapportée. Ils voulurent me parler et me présenter leur mémoire; je l'avais eu d'ailleurs avec ceux des états, et je les avais tous fort étudiés. Je voyais que ces paysans avaient raison, et j'étais fâché qu'ils vissent et instruisissent si tard leurs juges. Je n'avais pas alors le temps de les entendre : c'était l'heure du conseil. Je les rabrouai donc au lieu de les écouter, et je montai devant eux en carrosse. Je fus tout étonné de les voir revenir le surlendemain matin, avec deux prodigieuses mannes du plus beau linge de table que j'aie jamais vu et en la plus grande quantité. Ils avaient su que j'avais été seul pour eux au conseil et que j'avais longuement opiné. Ils venaient avec ce présent me témoigner leur reconnaissance. J'eus beau leur dire ce que je devais là-dessus, je ne pus les empêcher de déployer quelques nappes et quelques serviettes; mais quand ils virent qu'il leur fallait les remporter, ils se mirent à pleurer, et à dire que je les méprisais, quoique je leur eusse parlé avec toute l'honnêteté possible. Je fus si touché de leur douleur de si bonne foi, que je leur dis enfin que pour leur montrer combien j'étais éloigné de mépris et touché de leurs sentimens pour moi, ils me feraient faire ce que je n'avais jamais fait et ne ferais jamais pour personne. Je pris donc une nappe et une douzaine de ser-

viettes; cela les consola un peu. Ils remportèrent tout le reste, en me comblant de bénédictions. Je le dis à M. le duc d'Orléans. Pour l'histoire du chancelier, je n'en parlai qu'au comte de Toulouse.

Il y eut une assez forte brouillerie entre les ducs de Noailles et de la Force sur quelques affaires de finances. La Force avait été mis dans le conseil de finances, à l'insu, puis malgré le duc de Noailles, contre tout ce que j'avais pu lui dire d'une place en troisième, après le maréchal de Villeroy, et le duc de Noailles, dont il était si fort l'ancien en dignité, sans compter la naissance, et place subalterne encore, pour le travail et le détail, et qui, sous le nom personnel de vice-président, n'était pas supérieure en effet aux emplois des autres de ce conseil, qui, plus rompus aux affaires de finances que lui et appuyés du duc de Noailles, lui feraient passer sans cesse la plume par le bec, et avec force révérences se moqueraient de lui. Il fut en effet exposé à toutes les niches que le duc de Noailles ne lui épargna pas. L'esprit et la capacité, joints à sa qualité, le soutinrent, mais n'empêchèrent pas tous les effets de la jalousie du duc de Noailles contre un seigneur qui pour le moins le valait et lui était égal, et qu'il voyait lié avec Law qui était sa bête. Ces démêlés finirent après beaucoup d'autres, qui avaient moins éclaté, mais ce ne fut qu'en apparence par un département fort étendu qui fut donné à M. de la Force, avec assez d'autorité; mais à quelque sauce que cela pût se mettre, ce n'était être, en bon français, qu'intendant des finances un peu renforcé, et par conséquent être fort déplacé, comme il n'en pouvait être autrement, dès qu'il avait bien voulu se fourrer si bassement dans le conseil des finances.

J'avais oublié deux bagatelles sur madame la duchesse de Berry. Elle choisit madame d'Harpajon pour la place

d'une de ses dames qui vaquait par la mort de madame d'Aydic, sœur de Rion. Harpajon, un des plus sots hommes de France, sans contredit, et des plus avares, avait acheté le gouvernement de Berry du duc de Noailles, et obtenu assez légèrement la Toison en Espagne, où il avait servi long-temps avec les troupes de France. Il était lieutenant-général et petit-fils du bonhomme Harpajon, duc à brevet, chevalier de l'ordre, et distingué en son temps par son mérite et ses emplois; la naissance ancienne et fort bonne. Madame d'Harpajon avait une figure extrêmement noble et agréable, peu d'esprit, beaucoup de douceur et de politesse; très vertueuse et d'une piété qui n'a toujours fait qu'augmenter. Elle était fille de le Bas de Montargis, un des trésoriers de l'extraordinaire des guerres, et d'une fille de Mansart, qui avait les bâtimens. Elle était extrêmement riche et peu heureuse avec un mari qui ne la méritait pas; mais elle le cachait avec grand soin, et lui rendait des devoirs infinis. Ils n'ont eu qu'une fille, qui a épousé, avec de grands biens, le second fils du duc de Noailles. Madame la duchesse de Berry la choisissait volontiers, avec la marquise de la Rochefoucauld, fille de Prondre, pour aller avec elle coucher aux Carmélites, et leur disait toujours : « Je vous amène mes deux bourgeoises. »

Cette princesse, si haute et si fière, avec qui les seuls princes du sang pouvaient manger, et encore point à l'ordinaire ni en public, hors à des mariages, mais à la campagne ou en particulier, mangeait avec tous les roués de M. le duc d'Orléans, et chez elle avec des hommes de peu de chose, et avec un jésuite d'esprit et de manège, qui s'appelait le père Riglet, qu'elle avait connu de jeunesse par ses femmes, et qui en disait des meilleures.

Elle imagina aussi d'avoir un maître de la garde-robe. C'était une charge de valet. Joyeux, mort premier valet

de chambre de Monseigneur, l'avait été de la reine. Ceux de la reine-mère et des deux Dauphines ne valaient pas mieux. Elle trouva une manière de chevalier d'industrie, grand spadassin de son métier, bâtard d'un Gouffier, qui se faisait appeler Bonivet, qui ne voulait point être bâtard, et qui pourtant n'a pu être autre chose ni reconnu comme légitime de pas un de la maison de Gouffier. Il trouva là quelques petits gages dont il avait besoin, et y espéra quelque fortune par son manège. Madame la duchesse de Berry le prit, et dit en confidence à madame de Saint-Simon, qui ne lui en parlait point, que c'était une espèce de nom qu'elle mettait dans sa maison, de plus un homme de main qu'elle était bien aise d'avoir, parce que, bien aujourd'hui avec M. le duc d'Orléans, cela pouvait changer, et qu'il fallait avoir chez soi de quoi se faire compter. Tels étaient la tête et le cœur de cette princesse.

On apprit la mort du cardinal Arias, archevêque de Séville, un des plus honnêtes hommes et des meilleures têtes d'Espagne, et qui avait le plus contribué au testament de Charles II, étant conseiller d'état, et commandeur dans l'ordre de Malte. On a vu quel il était lorsqu'on a parlé ici de l'avènement de Philippe V à la couronne, la part qu'Arias eut au gouvernement, et comme la princesse des Ursins sut s'en défaire, ainsi que du cardinal Portocarrero et de tous les autres, pour demeurer seule maîtresse du gouvernement. Arias fut aussi bon prélat et évêque, qu'il avait été bon ministre d'état, ravi de n'avoir plus à se mêler de rien, uniquement appliqué à son diocèse, d'où il ne sortit plus, et à s'occuper de son salut sous la pourpre romaine, qu'il n'avait point briguée, mais que la pudeur lui fit donner par le roi d'Espagne, pour une marque de son estime et de sa satisfaction de ses services, qui fut universellement applaudie. Arias

méprisa le monde et la cour, et se trouva mieux à Séville qu'il n'avait fait à Madrid, quoique ce grand archevêché ne lui eût été donné que comme un exil honorable et pour se défaire de lui. Il était assez vieux, et fut regretté de toute l'Espagne, et infiniment dans son diocèse.

La comtesse d'Harcourt, qui se fit appeler depuis comtesse de Guise, comme on l'a vu ailleurs, perdit madame de Monjeu sa mère, qui était Dauvet-Desmarets.

En même temps mourut aussi Richard Hamilton. C'était un homme de beaucoup d'esprit, qui savait, qui amusait, qui avait des grâces et beaucoup d'ornemens dans l'esprit, qui avait eu une très aimable figure et beaucoup de bonnes fortunes en Angleterre et en France, où la catastrophe du roi Jacques II l'avait amené. Il avait servi avec distinction, et la comtesse de Grammont, sa sœur, l'avait initié dans les compagnies de la cour les plus choisies; mais elles ne lui procurèrent aucune fortune, pas même le moindre abri contre la pauvreté. Il était catholique, et sa sœur l'avait mis dans une grande piété qui l'avait fait renoncer aux dames, pour qui il avait souvent fait de très jolis vers et des historiettes élégantes. Sa demeure était Saint-Germain. Il alla mourir à Poussé chez sa nièce, qui en était abbesse, pauvre elle-même, mais moins pauvre que lui, pour ne pas mourir de faim.

Vers le milieu de décembre, l'abbé de Bonnœil fut trouvé tué dans sa chambre de coups de bâton sur la tête, et de coups d'épée dans le corps par devant et par derrière, et son valet de chambre, qui était son seul domestique, en même état près de lui, son épée nue auprès de lui, et un couteau de chasse nu auprès de l'abbé. Il était grand joueur, avait beaucoup gagné depuis peu et voyait assez bonne compagnie. On le trouva volé. La

femme du valet de chambre fut arrêtée sur quelques indices. Elle avoua qu'elle était en commerce avec un soldat aux gardes, qui entra dans la maison pour tuer le valet de chambre et voler le maître, qui pour son malheur rentra chez lui bien plus tôt qu'à l'ordinaire, comme l'expédition s'achevait. Le soldat fut arrêté à Bar un matin dans son lit, qui, se voyant pris, se tua tout roide d'un poignard qu'il avait sous son chevet. On prit aussi un laquais de madame du Guesclin, chanoinesse, qui voulut tuer sa maîtresse. Elle eut le courage de lui arracher son épée, et la charité de lui dire de se sauver. Sa femme de chambre qui était du complot fut prise aussi. Ces tragiques aventures firent redoubler les défenses des jeux de hasard, et mettre en prison une trentaine de tailleurs au pharaon, qui continuaient leur métier malgré les premières défenses.

Les états de Bretagne s'ouvrirent de façon à ne pas laisser douter qu'il n'y eût du bruit, et qu'on ne s'y fût préparé dans la province. La noblesse qui vint au-devant du maréchal de Montesquiou, arrivant à Rennes pour les tenir, se formalisa de ce qu'il ne sortit point de sa chaise de poste pour monter à cheval avec elle, et de ce qu'au lieu d'aller aux états de son logis à pied, avec une foule de noblesse venue chez lui pour l'y accompagner, il s'y fit porter en chaise. En ces deux points la noblesse n'avait pas tort. Mais elle en prit occasion de traiter fort mal le maréchal de Montesquiou, à qui ils disputèrent tout, et de là, non contens de refuser le don gratuit par acclamations, comme ils l'avaient toujours fait depuis 1672, et peu satisfaits d'un million de diminution qui leur avait été accordé dessus, ils ne parlèrent que de leurs privilèges du temps de leurs ducs, et voulurent changer une infinité de choses, sans que le prince de Léon, qui présidait à la noblesse, et qui y était con-

sidéré, pût rien gagner. On y envoya neuf bataillons, outre deux qui y étaient déjà, et on y fit marcher en même temps dix-huit escadrons. On s'attendait depuis quelque temps à y voir arriver du désordre. Le maréchal de Montesquiou avait été chargé de séparer les états s'il les voyait disposés à ne pas obéir à la volonté du roi. Il différa quelques jours; mais les états ayant déclaré qu'ils ne changeraient point d'avis, il congédia l'assemblée. Ce fut le commencement des troubles de ce pays-là, et le fruit des pratiques de M. et de madame du Maine.

Il y avait quelque temps que j'étais dans un commerce secret et encore plus obscur qui, en voulant me mettre le doigt sur la lettre, m'en montrait assez pour me faire voir en gros de dangereuses cabales, et me faisait une énigme suivie de tout ce qui m'en pouvait éclaircir. Madame d'Alègre, dont le mari a été long-temps depuis maréchal de France, m'envoya un prêtre un matin me demander chez moi une audience fort secrète, et me prier surtout de ne point aller chez elle. Je ne la connaissais en façon du monde, et je n'avais jamais été en aucun commerce avec son mari. L'aventure me parut fort singulière, aussi cette femme l'était-elle beaucoup. J'en ai parlé assez pour la faire connaître, à l'occasion du mariage de sa fille madame de Barbésieux, et des suites de ce mariage. Madame d'Alègre vint donc chez moi à l'heure marquée.

Ce fut d'abord des complimens sans fin et des louanges merveilleuses; je répondais courtement et voulais venir au fait; mais je reconnus bientôt que l'embarras d'y entrer multipliait la préface. De là elle vint aux louanges de M. le duc d'Orléans, à celles de mon attachement pour lui, à la Constitution, au gouvernement. Elle épuisa tous les entours et les environs avec une impatience de ma part inexprimable. Enfin elle se mit sur

le ton des oracles, serrant la bouche, tournant les yeux, accommodant sa coiffe, frottant son manchon, tantôt me regardant à me pénétrer, puis baissant les yeux et jouant de l'éventail, disant deux mots coupés et laissant le sens suspendu, tombant dans un morne silence. Ce manège fut constant dans toutes les visites que j'en reçus depuis, et qui furent assez fréquentes pendant quatre ou cinq mois. Enfin elle me fit entendre qu'il se brassait beaucoup de choses très importantes contre M. le duc d'Orléans et contre son gouvernement, qu'elle n'en pouvait douter, et sans rien spécifier ni nommer lieux ou gens, elle ne cessait d'appuyer sur la certitude de ses connaissances, et de m'exhorter d'y prendre garde, et d'avertir M. le duc d'Orléans pour qui elle me dit merveilles de son attachement et de l'obligation qu'elle se croyait en conscience de venir à moi par mon attachement pour lui, et la confiance qu'il avait en moi. J'eus beau lui dire que, dans les avis qu'elle avait la bonté de me donner, je ne voyais qu'une inquiétude inutile à prendre, sans aucune lumière qui pût conduire aux précautions nécessaires, je n'en pus jamais tirer davantage, sinon qu'elle me reverrait quelquefois avec le même mystère, qu'elle verrait quand et comment elle m'en pourrait dire davantage; elle revint à appuyer la certitude de ses connaissances, revint aux complimens et aux protestations, et surtout exigea le plus entier secret de M. le duc d'Orléans et de moi, et que je n'allasse jamais chez elle, parce que le moindre soupçon qu'on aurait d'elle la perdrait. Tout ce verbiage dura près de deux heures, et le mystère fut poussé jusqu'à exiger que je fermerais la porte de mon cabinet sur elle sans la conduire un pas.

Je savais bien qu'il se brassait quelque chose en Bretagne, où les états n'étaient point encore assemblés. Mais madame d'Alègre était de Toulouse, son mari d'Auver-

gne. Je ne leur voyais point d'entours bretons. Sa singularité, sa vie dévote et assez retirée, son esprit, car elle en avait, qui passait pour tourné à la chimère, me fit soupçonner qu'elle cherchait à s'intriguer. Je ne fis donc pas grand cas de tout ce qu'elle me dit, et comme il n'y eut rien que de fort vague, je ne crus pas en devoir alarmer le régent.

Après l'éclat des états de Bretagne, elle revint, me dit qu'elle était bien informée d'avance de ce qui venait d'arriver, et encore par quels ressorts; que le régent se trompait s'il pensait que l'affaire fût finie, ou que les prétentions des états en fussent l'objet; et me prenant les mains et les appuyant sur mes genoux avec des roulis d'yeux : « Tout cela, monsieur, assurez-vous-en bien et ne le laissez pas ignorer au régent, n'est que le chausse-pied, vous en verrez bien d'autres; mais... et... car... » Et bien d'autres mots coupés, comme une femme qui sait et qui se retient, et tout de suite se lève pour s'en aller. J'eus beau faire, je n'en pus rien tirer de plus. En passant la porte : « Il n'est pas temps encore, me dit-elle, mais je vous reverrai, mais ne vous endormez pas, ni M. le duc d'Orléans ». En disant cela, elle ferme la porte et s'en va.

Quelque obscure que fût cette seconde visite, je crus devoir pourtant en rendre compte à M. le duc d'Orléans. Quoiqu'il connût bien ce que c'était que madame d'Alègre, et qu'il ne vît pas plus clair dans ses langages que moi, il me parut en faire plus de cas que je n'aurais pensé. Il voulut que je suivisse ce commerce, c'est-à-dire que je me tinsse toujours prêt à la recevoir et à l'entendre, puisque sa maison m'était interdite; que je lui témoignasse reconnaissance de sa part, et que je fisse de mon mieux pour en tirer tout ce qu'il serait possible. J'aurai à revenir à ce commerce plus d'une fois.

L'abbé Dubois revint d'Angleterre les premiers jours

de décembre, et y retourna avant la fin du même mois. C'était Nancré qu'il avait établi son correspondant et par qui ses lettres passaient au régent et du régent à lui. Par ce qu'on a vu ici en quelques endroits de Nancré, on comprend qu'il était très propre à vouloir être et à devenir en effet l'homme de confiance de l'abbé Dubois. Nocé l'avait été un temps, mais il était trop singulier et trop roide pour que cette liaison pût durer; elle se tourna depuis en froideur et puis en haine ouverte. Nancré avait tout le liant, le ployant, la patience, l'intelligence et la conformité d'âme, qui l'y rendaient merveilleusement propre. Il était souple et flatteur avec Canillac, admirateur avec Noailles, valet à tout faire avec Law pour en tirer et pour plaire, et grand courtisan de Stair. J'ai parlé de lui ailleurs plus en détail. En un mot, il voulait être et surtout s'enrichir et faire encore fortune.

L'abbé Dubois trouva le prince de Galles en arrêt dans son appartement, sans pouvoir être vu que de son plus nécessaire service. Il écrivit de là deux lettres au roi son père, qui l'irritèrent encore plus. Il eut ordre ensuite de sortir du palais. Il fut loger chez le lord Lumley à Londres, puis s'établit à une lieue de Londres au village de Richmont. Toute l'Europe a su l'horrible catastrophe du comte de Kœnigsmack que Georges, n'étant que duc de Hanovre, fit jeter dans un four chaud, et mit la duchesse sa femme dans un château bien gardé, où elle n'a eu un peu de liberté que depuis que Georges a été roi d'Angleterre. Ce prince ne pouvait souffrir son fils dans la persuasion qu'il n'était pas de lui, et le fils ne pouvait souffrir le père dans le dépit de cette persuasion continuellement marquée, et des mauvais traitemens faits à sa mère. Charlotte de Brandebourg-Anspach, sa femme, était une princesse d'esprit, liante, sage, aimée extrêmement en Angleterre, fort bien avec son mari et

son beau-père, qui se mettait sans cesse entre-deux. Le roi d'Angleterre lui offrit de demeurer au palais avec ses enfans, mais elle voulut suivre son mari.

CHAPITRE XII.

Projets et précautions d'Albéroni. — Etat embarrassant du roi d'Espagne. — Capacité de del Maro odieuse à Albéroni. — Manèges d'Aldovrandi. — Sagacité de del Maro. — Première audience du colonel Stanhope avec Albéroni peu satisfaisante. — Chimères d'Albéroni. — Ses craintes. — Son espérance en la Hollande fomentée par Beretti. — Ce que ce dernier découvre sur le roi de Sicile. — Faux raisonnemens de Beretti sur les Hollandais. — L'abbé Dubois à Londres. — Monteléon y est joué. — Il cherche à pénétrer et à se faire valoir. — Audacieux avis des Anglais au régent sur son gouvernement intérieur. — Projets du czar à l'égard de la Suède et ceux du roi de Prusse. — Offres de la Suède.—Conduite suspecte de Goertz et celle du czar et du roi de Prusse en conséquence. — Avis de ce dernier au régent. — Ses chimères. — Intérêt du roi d'Angleterre à moyenner la paix entre l'empereur et l'Espagne à Londres. — Penterieder y arrive. — Divers sentimens en Hollande. — Albéroni aigri contre Stair reçoit contentement de Stanhope qui l'amuse sur l'affaire principale par une équivoque. — Grave maladie du roi d'Espagne.—Sa vie retirée.—Albéroni veut interdire tout accès auprès du roi à Villena. — Scène violente dans l'appartement du roi. — Le roi d'Espagne fait un testament.

Albéroni ne voulait ouïr parler d'aucun accommodement avec l'empereur. Il se forgeait des chimères que lui-même n'espérait pas, et qu'il ne laissait pas de faire proposer pour attaquer l'Italie et les Pays-Bas à-la-fois par la France d'un côté avec les Hollandais, et de l'autre

avec le roi de Sicile, tandis que l'Espagne attaquerait le royaume de Naples, et pour en chasser ainsi l'empereur. Mais se voyant seul, il n'oublia rien pour avoir de grandes forces pour faire craindre l'Espagne, et obtenir de meilleures conditions quand il faudrait traiter.

Il comptait tellement sur la mauvaise disposition de l'Angleterre, qu'il voulait, pour premier point préliminaire, que la négociation ne se traitât point à Londres. Il se flattait qu'il y aurait bientôt des mouvemens considérables en ce pays-là. Il se mit à caresser le prétendant, sans toutefois lui donner le plus petit secours, et il lui fit passer par le cardinal Gualterio l'avis de se marier, comme étant celui de tous les Anglais, même les plus opposés à son rétablissement, et la chose la plus agréable à toute l'Angleterre, comme le sachant d'un homme principal et fort mêlé dans le gouvernement.

Albéroni n'avait laissé que le nom et les places aux conseillers d'état, qui est ce que nous appelons ici les ministres. Il ne leur communiquait que des choses indifférentes; les secrétaires d'état n'avaient même aucune part à rien de son entreprise. Il en avait écrit et signé de sa main tous les ordres. Patiño seul en conduisait l'exécution sous lui. Il voulait le même secret dans toutes les affaires, et que les ministres d'Espagne dans les cours étrangères ne rendissent compte qu'à lui tout seul. Il avait de plus la raison de l'état du roi d'Espagne, accablé de vapeurs qui le faisaient juger plus mal qu'il n'était. Sa mélancolie était extrême, et quoique extérieurement soumis à la reine et aux volontés du cardinal, qui disposait seul en effet de toutes les affaires, il y en avait néanmoins de particulières, où la mauvaise humeur du roi éclatait au-dehors assez pour y être connue et remarquée par les ministres étrangers.

L'abbé del Maro, ambassadeur du roi de Sicile à

Madrid était celui qui par sa vigilance à être des mieux informés et sa pénétration qu'Albéroni ne pouvait tromper, lui était le plus odieux comme un surveillant insupportable. Il prit aussi un soin particulier de le décrier dans sa cour et dans les autres où cet abbé pouvait avoir quelque relation, et de le faire passer à Rome pour le plus grand fourbe du monde et le plus grand ennemi du pape.

Il en tirait avantage pour exhorter le pape à la patience, à la dissimulation, et à se mesurer en sorte qu'il ne le mît pas hors d'état de lui rendre le moindre service. Il consentait qu'il criât, qu'il se plaignît de l'Espagne pour contenter les impériaux, mais à condition qu'il ne laisserait jamais imprimer le bref qu'il avait écrit au roi d'Espagne, parce que, s'il le permettait, on ne pourrait plus répondre d'empêcher les grands désordres qui en arriveraient; que c'était pour les prévenir qu'il avait empêché Aldovrandi de le présenter au roi d'Espagne, déférence et prudence dont il voulait que le pape louât son nonce et lui en sût gré. Comme le cardinal jugeait que cette complaisance d'Aldovrandi exciterait puissamment les Allemands à le perdre, il protestait au pape que, s'il le rappelait, il pouvait assurer de voir la nonciature fermée pour long-temps, et le roi d'Espagne marcher sans mesure avec la hauteur et la dignité qui lui convenaient. Il lui disait que le seul moyen de travailler utilement pour l'un et pour l'autre était que le roi d'Espagne fût puissamment armé par mer et par terre. Aussi, le cardinal y travaillait-il de toutes ses forces.

Il trouvait inutile d'acquérir pour l'Espagne des partisans à Rome par des grâces pécuniaires, dont elle ne tirerait nul service, si les affaires demeuraient en l'état où elles étaient, lesquelles, venant à changer, on verrait bien des gens principaux de cette cour briguer à genoux la

protection de cette couronne. Il menaçait ceux de cette cour qui recevaient des grâces de celle de Vienne. Il prétendait que le cardinal Albani en touchait 20,000 écus de pension, que l'empereur l'avait menacé de lui ôter sur le soupçon du concert du pape avec l'Espagne depuis le mouvement de ses troupes. Là-dessus, il déclamait contre ce cardinal neveu qui vendait son honneur et son oncle.

Il avertissait le pape de tenir la balance égale entre le roi d'Espagne et l'empereur, de l'indignité de se rendre l'esclave des Allemands, en consentant de retirer qui leur déplairait des emplois, et Aquaviva fut chargé de déclarer de la part du roi et de la reine d'Espagne que si les mauvais offices qu'à l'instigation de Galaz Albani rendait continuellement à Aldovrandi faisaient rappeler ce nonce, on n'en recevrait point d'autre en sa place, et que la nonciature demeurerait fermée pendant tout ce pontificat, aussi bien qu'une bonne partie de la daterie.

Albéroni en effet ne pouvait avoir un nonce plus à sa main, ni plus souple à ses volontés qu'Aldovrandi. Celui-ci était persuadé de la nécessité de l'union des deux cours, et qu'elle ne pouvait subsister qu'autant qu'il se rendrait agréable à celle où il était envoyé. C'est ce qui l'avait rendu si docile à remettre les brefs d'indult avant l'accommodement, et à ne les point retirer contre les ordres positifs du pape. Le desir de profiter de sa nonciature le fit insister auprès du pape à ne plus parler de ces deux griefs. Les brefs en dépôt entre les mains d'Albéroni et du confesseur y étaient en sûreté; on n'en pouvait de plus faire usage que de l'autorité de la nonciature, par conséquent sans la permission du pape; et de plus le roi s'en pouvait passer, en demandant à son clergé le même don gratuit, lequel aimerait mieux se faire un mérite de l'accorder que d'y être forcé par les bulles.

Ce nonce tâchait de persuader au pape que la con-

quête de la Sardaigne pouvait devenir un moyen de paix par les offices commencés de la France et de l'Angleterre. Il reconnaissait que le roi de Sicile y pouvait contribuer; mais il ne jugeait pas qu'on pût se fier à un prince aussi capable que lui de faire les mêmes manèges à Vienne et à Madrid.

L'abbé del Maro y paraissait, depuis quelque temps, plus souvent à la cour, et Albéroni moins aigre à son égard. Ce changement qui, mal-à-propos, fit soupçonner quelque négociation entre les deux cours n'en fit aucun dans l'esprit de cet abbé. Il crut toujours que le projet d'Albéroni avait été la Sicile, que le roi d'Espagne s'y était opposé, que la Sardaigne n'avait été qu'un amusement pour occuper et ne pas laisser la flotte et les troupes inutiles.

Le colonel Stanhope arriva cependant à Madrid, où il trouva Bubb, secrétaire, chargé jusqu'alors des affaires d'Angleterre. Tous deux virent ensemble Albéroni. Ils l'assurèrent d'abord de l'amitié du roi d'Angleterre pour le roi d'Espagne, motivèrent après ses plaintes de l'infraction de la neutralité d'Italie, dirent qu'il espérait que le roi d'Espagne, acceptant sa médiation, enverrait incessamment un ministre à Londres pour y travailler à un bon accommodement pour prévenir un embrasement en Europe; ils ajoutèrent qu'en ce cas le roi d'Angleterre avait les pouvoirs nécessaires pour entamer un traité à des conditions avantageuses et honorables à l'Espagne et utiles pour assurer le repos de l'Europe. Albéroni s'emporta d'abord, invectiva contre le traité d'Utrecht qui, en donnant tant à l'empereur, avait ôté la balance; dit qu'il était contre toute politique et contre l'intérêt général de permettre que l'empereur se rendît maître de l'Italie, et conclut que le roi d'Espagne n'entrerait en aucune négociation, et n'enverrait personne à Londres s'il n'é-

tait auparavant informé des conditions qu'on proposait pour l'accommodement. Les Anglais répondirent qu'il s'expliquait d'une manière bien opposée à l'avis du régent, qui de concert avec le roi d'Angleterre avait déjà envoyé l'abbé Dubois à Londres; qu'à l'égard des conditions de l'accommodement ils étaient prêts à les lui expliquer.

Le cardinal les interrompit, et dit que si leurs propositions regardaient les successions de Toscane et de Parme, il en était suffisamment instruit; que le roi d'Espagne ne faisait nul cas de pareilles offres; que si on prenait de telles mesures, il faudrait que le roi d'Espagne mît une garnison dans Livourne dans le moment que le traité serait conclu; en un mot, qu'il était impossible de rien déterminer si les puissances de l'Europe ne s'accordaient à diminuer et à borner le pouvoir excessif de l'empereur. Les Anglais représentèrent que l'Europe ne s'armerait pas pour dépouiller l'empereur des états qu'il possédait, et que les principales puissances s'étaient obligées à lui garantir; que l'unique moyen d'empêcher qu'il fît de nouveaux progrès serait de s'obliger nouvellement par un traité à se déclarer contre ce prince s'il voulait faire quelque entreprise. Ils soutinrent que rien ne serait plus désagréable au grand-duc que de mettre une garnison dans Livourne, mais que cette difficulté ne devait pas rompre un traité si nécessaire à la tranquillité publique.

Malgré ces facilités les Anglais ne trouvèrent qu'emportemens et fureurs. Albéroni protesta que le roi d'Espagne n'aurait jamais l'infamie de faire à sa postérité le tort de céder pour rien ses justes prétentions en Italie; qu'il n'y avait ni confiance ni sûreté à prendre en toutes les garanties du monde, qui n'empêcheraient pas l'empereur de se saisir de ce qu'il voudrait envahir. La conférence finit ainsi sans se persuader.

Albéroni néanmoins, assez satisfait de la modestie des Anglais, en conclut que le roi d'Angleterre se trouvait embarrassé de s'être trop engagé, et que l'intérêt du commerce ne permettrait pas à son parlement de lui fournir de quoi faire la guerre à l'Espagne pour l'empereur. Il ne doutait pas d'une autre campagne encore en Hongrie ; il comptait sur une grande diminution des troupes impériales en ce pays-là, et sur un grand désordre dans ses finances. Sur ce ruineux fondement il résolut de répondre, en général, que le roi d'Espagne serait toujours disposé à la paix quand le traité produirait la sûreté de l'Italie et un juste équilibre en Europe, et qu'il ne pouvait envoyer à Londres que de concert avec le régent qui avait offert ses offices, dont il fallait savoir les sentimens avant de répondre positivement.

Le cardinal avait déjà laissé pénétrer ses mauvaises intentions à l'égard du roi de Sicile. Del Maro avait remarqué son affectation à retarder l'accommodement de quelques différends de peu de conséquence avec ce prince. Il jugea qu'il les réservait peut-être pour servir un jour de prétextes aux projets qu'il méditait.

Le mauvais état de la santé du roi d'Espagne et sa mélancolie profonde n'arrêtaient point Albéroni. Il insista toujours sur l'impossibilité de compter sur aucune garantie par l'exemple de Majorque et de l'évacuation de la Catalogne. Il en concluait que l'empereur, maître de l'Italie, le serait de s'emparer des successions de Toscane et de Parme et de fomenter encore des troubles dans l'intérieur de l'Espagne; enfin, il déclara que le roi d'Espagne ne consentirait à aucun accommodement, si l'empereur n'était auparavant dépouillé d'une partie des états qu'il possédait en Italie, seul moyen d'assurer la balance absolument nécessaire au bien public de l'Europe. Quand les Anglais opposaient la parole et la garantie de

leur maître, il répondait que la parole des princes n'avait lieu qu'autant qu'elle n'était pas contraire au bien public et au bien particulier de leurs peuples, et prétendait faire voir que rien n'était plus préjudiciable aux intérêts de l'Angleterre que de faire la guerre à l'Espagne, même que toute alliance avec l'empereur. Si les Anglais lui représentaient que l'intention de leur maître n'était pas de porter la guerre en Espagne, mais d'accorder à l'empereur un secours de vaisseaux pour garder les côtes d'Italie, il répondait qu'il serait bien singulier de voir l'Angleterre tenir une armée navale dans la Méditerranée, uniquement pour le service de l'empereur, et que si les puissances souffraient l'usurpation de Parme et de Ferrare, que l'empereur projetait, elles commettraient une indignité dont elles auraient tout lieu de se repentir. Les ministres d'Espagne au-dehors eurent ordre de s'expliquer dans les mêmes sentimens du premier ministre, avec toute la confiance qu'il faisait paraître dans les forces de l'Espagne. Il craignait les desseins de l'Angleterre et les effets de sa partialité pour l'empereur. Les discours que Stair tint là-dessus à Paris lui déplurent tellement, qu'il voulut que les ambassadeurs d'Espagne en France et en Angleterre s'en plaignissent formellement.

Celui de Hollande à Madrid tenait une conduite très opposée à celle des Anglais. Il fut le seul des ministres étrangers qui illumina sa maison pour la prise de Cagliari. Ses démonstrations différentes de joie firent soupçonner faussement que sa république avait approuvé cette entreprise sur la Sardaigne. Beretti se flattait d'y trouver beaucoup de penchant pour l'Espagne, et l'Espagne affectait une grande confiance pour la république. Cadogan même en marqua obligeamment sa jalousie à Beretti.

Ce dernier prétendait avoir appris du baron de Renswordeu qu'en même temps que la flotte espagnole mit à

la voile pour la Sardaigne, le roi de Sicile envoya secrètement déclarer à Vienne qu'il n'avait point de part à l'entreprise; qu'il avait ordonné à tous les ports de Sicile de tout refuser aux Espagnols, et qu'il prendrait avec l'empereur tous les engagemens qu'il pourrait désirer, s'il voulait le reconnaître comme roi de Sicile, et approuver le traité fait et ratifié avec l'empereur Léopold en 1703. Beretti se faisait un mérite de ces avis, et se parait de la confiance intime qu'avaient en lui les principaux membres des états-généraux. Il assurait qu'il ne permettrait point que l'empereur se rendît maître de Livourne, et que l'Angleterre même concourrait à l'empêcher. Il se fondait en raisonnemens pour persuader en Espagne que les Hollandais craignaient qu'on traitât à Londres, et voulaient que ce fût dans une ville de leur état. Il inférait de la route que Penterieder devait prendre pour se rendre à Londres en évitant La Haye, malgré les instances de la république, que l'empereur craignait la partialité des Hollandais, et que les Anglais voulaient se réserver à eux seuls la négociation, et n'en donner connaissance aux Hollandais que lorsque toutes choses seraient absolument réglées. Il se trompait en tous points. Ceux qui étaient au timon de la république étaient dépendans de l'Angleterre et n'osaient s'écarter de ses intérêts. Il était donc nécessaire qu'elle agît de concert avec l'Angleterre. Cadogan en était bien persuadé, et il attendait Penterieder à La Haye, qu'il avait prié d'y passer.

L'abbé Dubois prévint par son arrivée à Londres celle de Pentereider. Il y guérit les ministres de la crainte qu'ils avaient conçue que le maréchal d'Huxelles ne fût contraire à la négociation qui s'allait commencer. Le roi d'Angleterre et ses ministres ne cessaient d'assurer Monteléon d'une amitié et d'une correspondance entière avec le roi d'Espagne, et que la négociation tournerait à sa

satisfaction, et cet ambassadeur s'en flatta plus encore sur la réponse du roi d'Angleterre à l'envoyé de l'empereur. Ce ministre, en prenant congé de lui, insista sur la garantie, et lui demanda pressamment et avec hauteur s'il voulait ou non satisfaire aux traités et donner à l'empereur les secours de troupes et de vaisseaux nécessaires pour conserver les états qu'il possédait en Italie. A quoi le roi d'Angleterre répondit qu'en l'état où se trouvaient les affaires générales de l'Europe, il avait besoin de plus de temps pour faire ses réflexions, avant de prendre une résolution.

D'autre part, l'abbé Dubois assurait Monteléon d'une manière qui lui paraissait sincère que ses ordres du régent étaient très positifs en faveur de l'Espagne, que ce prince regardait ses intérêts comme inséparables de ceux de la France, et qu'il l'avait expressément chargé d'y veiller avec une égale attention. Néanmoins Monteléon cherchait à pénétrer s'il disait bien vrai, et si sa mission ne regardait que la négociation qui paraissait, et peut-être en même temps la pacification des troubles du nord, ou s'il y avait quelque cause secrète et quelque mystère plus profond. La confiance qui paraissait entre Stanhope et lui lui donnait celle de pénétrer ce qu'il en était, parce que Stanhope était le principal acteur. Mais, jusqu'à l'arrivée de Penterieder, il ne se pouvait agir que de propos généraux. En attendant, Monteléon vantait en Espagne ses services et ses soins, et au duc de Parme, qu'il y croyait tout-puissant, l'attention qu'il apportait à ses intérêts, les conseils qu'il donnait en sa faveur à l'abbé Dubois et les démarches qu'il continuerait de faire en sa faveur, sans que l'Espagne fût instruite de tout ce qu'il faisait à cet égard.

On croyait à Londres que le duc de Parme et les autres princes d'Italie desiraient la conclusion du traité qui allait s'y négocier, pour éviter la guerre dont ils étaient

menacés; mais quelques-uns d'eux, qui étaient dans la confiance de l'Angleterre, doutaient de la sincère intention de la France, non du régent, dont ils croyaient de l'intérêt d'être uni au roi d'Angleterre, mais de celle d'une puissante cabale, fort contraire au régent, et fort attachée au roi d'Espagne.

Bernsdorff, celui des ministres hanovriens qui avait le plus de crédit auprès du roi d'Angleterre, et Robeton, réfugié français, imaginèrent et prièrent Stair de conseiller au régent de choisir cinq ou six bonnes têtes dévouées à ses intérêts, de se conduire par leurs conseils, de les prendre parmi les évêques et les ecclésiastiques réputés jansénistes, où il y avait des gens habiles; qu'étant sans familles, ils seraient plus hardis que les laïques, et qu'ennemis des jésuites, ils tiendraient tête à cette canaille, auteur de libelles répandus contre lui, en dernier lieu de celui de la *Gazette de Rotterdam* très certainement sorti de leur boutique. Ces deux hommes attribuaient à cette cabale d'avoir mis et de soutenir en place Châteauneuf en Hollande, Rottembourg en Prusse, Poussin à Hambourg, le comte de la Marck en Suède, Bonac à Constantinople. Ce dernier, disaient-ils, instruit par la cabale, avait proposé une alliance entre la Suède et la Porte pour continuer la guerre de Hongrie, et averti Ragotzi de ce qu'il devait faire pour détourner les Turcs de faire la paix. Châteauneuf menaçait les Hollandais du ressentiment de la France, s'ils accordaient à leurs sujets des lettres de représailles contre les Suédois. La Marck travaillait à une paix particulière entre le czar et la Suède, avec un zèle et une partialité extrême pour celle-ci, tandis qu'elle se plaignait amèrement de l'engagement pris par la France de lui refuser tout subside et tout autre secours après le terme expiré porté par le dernier traité d'alliance. Rottembourg était l'entremetteur d'une négo-

ciation secrète entre Ilghen, ministre du roi de Prusse, et Goertz, ministre de Suède, auquel il avait offert de le tenir caché dans sa maison. On voit avec surprise et avec quelque chose de plus, jusqu'à quel point l'intérêt et le crédit de l'abbé Dubois et celui de ses croupiers pour le leur à lui plaire, jusqu'à quel point, dis-je, se portait la hardiesse des Anglais dans l'intérieur du régent, d'essayer de lui donner un nouveau conseil à leur gré, et de lui faire changer tous les ministres au-dehors, c'est-à-dire de faire de ce prince leur vice-roi en France, et d'y montrer à tous les Français qu'aucun ne pouvait espérer aucune de toutes les places du gouvernement au dedans, ni au dehors, ni de se conserver dans aucune que par leur choix ou par leur permission. Les imputations faites à ceux de dehors portaient encore cette hardiesse au-delà de tout ce qui se pouvait comprendre.

Quelque insensée que fût l'entreprise d'Albéroni sans alliés, le fourreau était jeté, et il était véritable que, si, contre toute apparence, elle eût pu réussir, il était de l'intérêt de la France que l'empereur devînt moins puissant en Italie, et que l'Espagne s'y accrût de partie de ce qu'elle y avait perdu. Bonac servait donc utilement en cherchant les moyens de prolonger la guerre de Hongrie, de laquelle uniquement l'Espagne pouvait espérer des succès en Italie, et d'obliger par là l'empereur à se prêter à des conditions de paix desirables.

A l'égard de la Suède, il n'y avait que le désespoir de la pouvoir rétablir, aussi démontré qu'il l'était alors, qui pût faire cesser les efforts de la France en faveur d'un ancien allié, dont la descente en Allemagne avait été la première borne de l'énorme vol que la puissance de la maison d'Autriche avait pris en Europe, et que les possessions demeurées en Allemagne à la Suède avaient sans cesse empêché de reprendre. Le rétablissement de cette

couronne devait donc être infiniment cher à la France, si, dans la ruine des malheurs de Charles XII, elle avait pu la procurer. A ce défaut, l'intérêt de la France, qui l'empêchait de se commettre seule avec toutes les puissances conjurées contre la Suède, était de procurer avec adresse et sagesse une paix qui sauvât à la Suède tout ce qu'il serait possible de ses débris pour la laisser respirer, et en situation d'oser songer à se rétablir un jour dans l'état d'où elle était déchue. C'est ce qui ne se pouvait espérer qu'en travaillant à des paix particulières qui rompissent la ligue qui l'accablait, qui en missent, s'il était possible, les membres aux mains les uns contre les autres, qui intéressassent contre les opiniâtres ceux qui auraient fait leur paix particulière, à soutenir la Suède contre eux, et par ce moyen lui sauver enfin des provinces en Allemagne qui lui laissassent un pied dans l'empire, une voix dans les diètes, et les occasions d'y contracter des alliances et d'y figurer encore, de cheminer vers son rétablissement, et d'y balancer à la fin la puissance de la maison d'Autriche, et la grandeur naissante de la maison de Hanovre.

Ainsi le comte de la Marck et Rottembourg servaient très utilement l'état de travailler à séparer et à brouiller cette ligue du nord, si utile aux vues et à la puissance de l'empereur et de la maison de Hanovre, qui était si occupée de se conserver ses usurpations de Bremen et de Verden sur la Suède; et ces ministres ne pouvaient mieux s'y prendre qu'en procurant à la Suède des paix particulières. Châteauneuf aussi avait grande raison d'empêcher, tant qu'il pouvait, la Hollande de se joindre aux ennemis de la Suède, en troublant et infestant le peu de commerce qui lui restait. On ne peut donc assez admirer que l'Angleterre osât vouloir, à visage découvert et sous prétexte d'avis d'amitié, tourner la France à un intérêt si contra-

dictoire à ceux de cette couronne, tonneler le régent en l'effrayant de cabales, et l'obliger à se défaire de ceux qui servaient le mieux les vrais intérêts de leur maître, pour leur en substituer d'autres qui ne prendraient ordres ni instructions que des ministres de Georges, comme on l'a vu depuis pratiquer à découvert après que l'abbé Dubois eut totalement subjugué le régent et par lui tout le royaume.

La paix du nord, sans l'intervention de Georges, aurait été l'évènement qui l'aurait le plus sensiblement touché. Il comptait les intérêts et son établissement sur le trône d'Angleterre sujet aux caprices et aux révolutions pour rien en comparaison de ses états d'Allemagne et de leur agrandissement. Le czar desirait sa paix particulière avec la Suède par les avantages qu'il y trouvait, et par la difficulté pécuniaire d'en soutenir plus longtemps la guerre. La base du traité était le rétablissement de Stanislas, de s'emparer de Dantzig, d'y mettre des troupes moscovites et de l'y faire régner pendant la vie de l'électeur de Saxe, dont il aurait été le successeur à la couronne de Pologne, moyennant quoi le czar espérait faire beaucoup relâcher le roi de Suède sur les conditions de sa paix.

Le roi de Prusse entrait dans ce projet; mais, se défiant du czar, il traitait séparément avec la Suède. Il y eut divers projets proposés à Berlin pendant le séjour que le baron de Goertz, ministre confident du roi de Suède, fit en cette ville. Quoique le traité ne fût qu'entre la Suède et la Prusse, ce dernier prince affectait de veiller aux intérêts du czar, son allié. Goertz offrit de laisser au czar Pétersbourg, une lisière des deux côtés du golfe de Finlande avec tous les ports et havres qui en dépendaient en l'état qu'ils se trouvaient alors, et promettait sur Revel qu'on trouverait des expédiens pour

aplanir la difficulté de cet article. La cession de Stettin et de son district était ce qui touchait le plus le roi de Prusse. Goertz disait qu'il n'avait pouvoir d'y consentir qu'à condition que le roi de Prusse promettrait en même temps la restitution de toutes les conquêtes de ses alliés, excepté Pétersbourg. C'était un engagement qu'il était impossible que le roi de Prusse pût prendre. Le czar avait déclaré positivement qu'à l'exception de la Finlande, il ne restituerait absolument rien. Il avait particulièrement dit qu'il voulait la Livonie et qu'il ferait la guerre plutôt vingt ans encore que de changer quoi que ce soit à la résolution qu'il avait prise.

Goertz augmenta les difficultés en déclarant qu'il ne ferait pas un seul pas dans la négociation si la démolition des fortifications de Wismar n'était suspendue. Le roi de Prusse, qui le connaissait bien, lui fit offrir 100,000 écus; mais pour cette fois ce moyen si sûr avec lui ne réussit pas, et on jugea que Goertz avait pris ailleurs des engagemens dont il croyait tirer davantage; le soupçon fut que c'était avec le roi de Pologne. En effet, Goertz demeurait en Pologne pendant la négociation; il refusa de se trouver à une conférence avec les ministres de Russie et de Prusse qui devait se tenir près de Berlin. Il partit brusquement sans dire adieu, sans avertir, sans déclarer où il voulait aller, se rendit à Breslau, terre fort suspecte dans ces conjonctures pour le roi de Prusse et pour ses alliés, parce que le roi d'Angleterre avait averti l'empereur que le czar avait offert à la France d'attaquer les états héréditaires de la maison d'Autriche, si le régent voulait donner des subsides pour entreprendre et pour soutenir cette guerre, qui auraient été bien mieux employés que ceux que l'abbé Dubois lui fit donner bientôt après contre l'Espagne. L'avis ajoutait que la proposition s'était faite avant la prise de Belgrade qui avait fait chan-

ger de ton au czar. Mais c'en était bien plus qu'il ne fallait pour le rendre suspect à Vienne, et pour faire craindre à ce prince et à ses alliés que cette cour ne fût informée de l'état de la négociation entamée pour la paix du nord.

Le roi de Prusse, irrité de l'infidélité de Goertz, ne songea plus qu'à se lier plus intimement avec le czar. Il résolut d'envoyer un ministre aux conférences qu'on parlait de tenir aux environs de Pétersbourg, où le czar et lui souhaitèrent également qu'il n'y vînt personne de la part de la France, qui traverserait sûrement le traité si le roi d'Angleterre n'y était compris, avec lequel elle s'était si étroitement liée, et qu'ils accusaient sans doute de l'avoir averti des propositions que le czar lui avait faites, qu'on vient de voir être allées par Georges jusqu'à l'empereur : autre ouvrage de l'abbé Dubois, si le fait était vrai.

Toutefois, il n'y avait pas lors un mois que le roi de Prusse avait exhorté le régent à penser sérieusement à former un parti dans l'empire capable de borner l'autorité de l'empereur; il avait offert d'y donner ses soins et ses offices; il se disait sûr du landgrave de Hesse et du duc de Wurtemberg; il travaillait à s'unir plus étroitement au duc de Mecklembourg qui avait dix ou douze mille hommes; il espérait d'y attirer les Hollandais qui voulaient traiter avec lui; il demandait à la France de travailler à une harmonie parfaite entre le roi d'Angleterre et lui, chose bien contradictoire à tout le reste. Le landgrave était fort lié avec Georges, de l'appui duquel, en Hollande, il espérait procurer au prince de Nassau, gouverneur de Frise, son petit-fils, la charge de stathouder des sept provinces, et celle de capitaine-général au prince Guillaume son fils. Le roi de Prusse attribuait le défaut d'intelligence entre le roi son beau-père et lui à l'intérêt particulier de Bernsdorff, et croyait que l'abbé Dubois

pourrait terminer ces difficultés particulières; mais la base de tout ce projet était la fin de la guerre du nord ou de celle en particulier du roi de Prusse, pendant la durée de laquelle il ne pouvait rien entreprendre, et se trouvait obligé de ménager l'empereur.

Il n'était pas aisé de faire revenir la cour de Londres sur le roi de Prusse, dont la légèreté et le peu de fidélité ne permettaient pas de compter sur lui avant que les mesures projetées entre l'empereur et la France fussent réglées, et les Anglais mêmes se plaignaient de Rottembourg comme dévoué à Ilghen et à la cour de Berlin. Ils étaient fort attentifs à la négociation commencée entre la Suède et le czar qu'ils croyaient en desir d'une paix avantageuse en abandonnant ses alliés, et qui, haïssant le roi Georges et parlant de lui sans mesure, pourrait former une liaison intime avec la Suède, et faire dans leur traité une condition principale de soutenir les droits du prétendant et de concourir à son rétablissement. Ces considérations vivement imprimées dans l'esprit des ministres anglais attachés à Georges, leur faisaient sentir la nécessité de lui attacher les principales puissances de l'Europe, pour s'en assurer contre de nouvelles entreprises de ce malheureux prince, et pour cela même l'importance de procurer par sa médiation la paix entre l'Espagne et l'empereur que, comme chef de l'empire où Georges avait ses plus précieux états, il avait plus besoin d'obliger et de s'acquérir. C'est ce qui avait engagé les ministres anglais à ne rien omettre pour engager cette négociation à Londres.

Penterieder y arriva à la fin d'octobre, fort content des dispositions qu'il croyait avoir remarquées à La Haye d'entrer sans peine dans toutes les mesures que la France et l'Angleterre jugeraient nécessaires pour affermir le repos de l'Europe. Cadogan, qui connaissait mieux que

Penterieder les Hollandais, desquels il avait un long usage, n'en jugeait pas si favorablement que lui ; il comptait bien sur leur principe d'intelligence parfaite avec l'Angleterre, et d'entrer autant qu'il serait possible dans les mêmes alliances. Mais, quoique tous les particuliers convinssent en cela, ils différaient dans les voies pour arriver au même but. La Hollande, comme les autres pays, était partagée en partis, en divisions, et en subdivisions, et ces différens sentimens se portaient aux états-généraux. Cadogan remarquait aussi que Châteauneuf, plus fidèle à ses anciens préjugés qu'à ses derniers ordres, travaillait à détruire plutôt qu'à fortifier la confiance entre l'Angleterre et la Hollande. Beretti, mal instruit des démarches de Penterieder à La Haye, crut qu'il n'avait traité d'affaires qu'avec Cadogan et Widword, et qu'il s'était contenté de se plaindre aux états-généraux de l'entreprise de l'Espagne en termes fort aigres et fort hauts, que les Anglais avaient approuvés; sur quoi il s'étendit en grands raisonnemens en Espagne sur la partialité de Georges et de ses ministres pour l'empereur, à qui Cadogan avait un ancien attachement personnel, et sur la sagesse de la résolution de ne point traiter à Londres, mais à La Haye, où la partialité pour l'empereur serait infiniment moins dangereuse. Cadogan n'avait point caché à Beretti que le roi d'Angleterre travaillait fortement à la paix de l'empereur avec l'Espagne, ni les conditions qui en étaient le fondement.

Elles étaient que l'empereur reconnaîtrait Philippe V roi des Espagnes et des Indes ; qu'il donnerait à un des fils de son second mariage l'investiture des états de Toscane et de Parme quand les successions en seraient ouvertes; que les mesures seraient si bien prises que la Toscane n'appartiendrait jamais à l'empereur, ni spécialement Livourne; moyennant quoi l'Espagne y trouverait

ses avantages, les princes d'Italie leur sûreté, l'équilibre serait conservé et la tranquillité publique.

Cadogan, loin d'en demander le secret, dit à Beretti que le régent avait chargé le duc de Saint-Aignan de communiquer ce projet en Espagne, et qu'étant avantageux, il y avait lieu d'en espérer des réponses favorables, dont dépendait tout le succès de la négociation. Beretti en jugea de même, mais il n'osa s'en déclarer, en attendant d'être informé des sentimens d'Albéroni. Ce cardinal, comme on l'a vu, s'était offensé des propos que Stair avait tenus sur l'entreprise de Sardaigne. Il s'en était plaint en forme par un mémoire qu'il remit au secrétaire d'Angleterre. Stair, à son tour, se plaignit de la vivacité du mémoire. Cellamare, sans ordre, mais dans l'opinion du grand crédit de Stair auprès du régent, s'entremit pour le calmer. Stanhope écrivit là-dessus à Albéroni d'une manière respectueuse pour le roi d'Espagne, tendre pour lui, par laquelle il l'assurait que l'Angleterre ne donnerait jamais de secours à l'empereur pour faire la guerre à l'Espagne. Le cardinal goba l'équivoque, triompha, brava, et s'engoua de ses idées plus que jamais.

Parmi tous ces soins, le roi d'Espagne tomba véritablement et dangereusement malade. Albéroni avait eu grand soin de le conserver dans l'habitude que madame des Ursins lui avait fait prendre d'être continuellement enfermé avec la reine et elle, et de le rendre inaccessible, non-seulement à sa cour et aux seigneurs les plus distingués, mais à ceux même dont les charges étaient les plus intérieures. C'était par là qu'elle s'était mise seule en possession du gouvernement de l'état et de disposer de toutes les affaires et de toutes les grâces. Albéroni, qui en avait été témoin du temps de M. de Vendôme et depuis sa mort, comme envoyé de Parme, et de cette sorte de prison du roi, encore plus resserrée depuis la

mort de la reine, où il ne voyait que la princesse des Ursins avec qui il passait sa vie perpétuellement enfermé, profita de la leçon pour la nouvelle reine et pour sa propre fortune. Comme l'habitude était prise, il n'eut pas de peine à la faire continuer; mais il resserra le roi bien plus étroitement qu'il ne l'avait été du temps de la première reine, dont l'habitude a duré autant que la vie de Philippe V. C'est un détail que j'aurai lieu de faire à l'occasion de mon ambassade, si Dieu permet que j'achève ces Mémoires. Je me contenterai de dire ici ce qui fait à la matière présente.

Qui que ce soit n'approchait de l'intérieur indispensable du roi d'Espagne, c'est-à-dire lever, coucher, repas; car cet intérieur nécessaire se bornait à trois ou quatre valets français et deux seuls gentilshommes de la chambre; aucun ministre qu'Albéroni, le confesseur un quart d'heure tous les matins à la suite du lever, le duc de Popoli et les autres gouverneurs ou sous-gouverneurs des infans à leur suite, mais un quart d'heure à la toilette de la reine le matin, où le roi allait après avoir congédié son confesseur; le cardinal Borgia, patriarche des Indes, rarement le marquis de Villena, majordome-major, les deux gentilshommes de la chambre, seuls en exercice; les mêmes, excepté les infans et leurs gouverneurs, pouvaient entrer au dîner et au souper sans y rester longtemps. Le soir, les infans et leurs gouverneurs venaient voir le roi et la reine seuls; leur visite ne durait qu'un moment. Les premiers médecin, chirurgien et apothicaire avaient ces mêmes entrées dont, à l'exception du lever, ils usaient sobrement. De femmes, la nourrice seule voyait la reine au lit quand le roi en sortait, et elle la chaussait. C'était là le seul moment qu'elle eût seule avec elle, qui s'allongeait tant qu'on pouvait, à la mesure de l'habiller du roi, qui se faisait dans une pièce joignante.

La reine passait à sa toilette, où elle trouvait la camarera-major, trois ou quatre dames du palais, autant de *señoras de honor*, et quelques femmes de chambre. A dîner et à souper, la camarera-major, deux dames du palais de jour et deux *señoras de honor* de jour servaient, et les femmes de chambre apportaient de la porte les plats et à boire, et les y rendaient aux officiers. La bouche du roi ne lui préparait rien et était absolument inutile. Il n'était servi que de celle de la reine. Le majordome-major était donc exclu, ainsi que le sommelier du corps, qui est de tous les grands-officiers le plus intérieur, et tous les gentilshommes de la chambre, dont il y a une vingtaine, desquels auparavant deux étaient de service par semaine tour-à-tour. Ainsi le service intérieur était réduit à ce très court nombre de valets et d'officiers de santé, aux deux gentilshommes de la chambre seuls, toujours en fonction, et au majordome-major de la reine, qui était aussi l'un de ces deux gentilshommes de la chambre toujours en service, à ce peu de dames de la reine tour-à-tour et à ces deux ou trois autres que j'ai nommées, qui, sans service, entraient quelquefois à la toilette ou au dîner: le duc d'Escalone, qu'on appelait toujours marquis de Villena, était majordome-major du roi, un des plus grands seigneurs d'Espagne en tout genre, et le plus respecté et révéré de tous, avec grande raison, par sa vertu, ses emplois et ses services. J'en ai parlé et de son fils aîné, le comte de San-Estevan de Gormaz, grand d'Espagne, aussi gendre de la camarera-major, et alors premier capitaine des gardes-du-corps.

La maladie du roi fit réduire ce court intérieur dont je viens de parler, à la reine unique de femme et à sa nourrice, aux deux gentilshommes de la chambre toujours en service, aux officiers de santé, qui n'étaient que quatre parce que le premier médecin de la reine y fut

admis, et aux quatre ou cinq valets intérieurs, Albéroni sur le tout. Le reste sans exception fut exclus; le père d'Aubenton même n'y était admis qu'avec discrétion.

La médecine du roi est tout entière sous la charge de son majordome-major. Elle lui doit rendre compte de tout, il doit être présent à toutes les consultations, et le roi ne doit prendre aucun remède qu'il ne sache, qu'il n'approuve et qu'il ne soit présent. Villena voulut faire sa charge. Albéroni lui fit insinuer que le roi voulait être en liberté, et qu'il ferait mieux sa cour de se tenir chez lui, ou d'avoir la discrétion et la complaisance de ne point entrer où il était, et d'apprendre de ses nouvelles à la porte. Ce fut un langage que le marquis ne voulut point entendre.

On avait tendu au fond du grand cabinet des miroirs un lit en face de la porte où on avait mis le roi, et comme la pièce est vaste et longue, il y a loin de cette porte, qui donne dans l'extérieur, jusqu'au fond où était le lit. Albéroni fit encore avertir le marquis que ses soins importunaient, qui ne laissa pas d'entrer toujours. A la fin, de concert avec la reine, le cardinal résolut de lui fermer la porte. Le marquis s'y étant présenté une après-dînée, un de ces valets intérieurs l'entrebailla et lui dit avec beaucoup d'embarras qu'il lui était défendu de le laisser entrer. « Vous êtes un insolent, répondit le marquis, cela ne peut pas être »; il pousse la porte sur le valet et entre. Il eut en face la reine, assise au chevet du lit du roi. Le cardinal, debout auprès d'elle, et ce peu d'admis qui n'y étaient pas même tous, fort éloignés du lit. Le marquis, qui était avec beaucoup de gloire fort mal sur ses jambes, comme on l'a vu dans ce que j'ai dit de lui, s'avance à petits pas, appuyé sur son petit bâton. La reine et le cardinal le voient et se regardent. Le roi était trop mal pour prendre garde à rien et ses rideaux étaient fermés,

excepté du côté où était la reine. Voyant approcher le marquis, le cardinal fit signe avec impatience à un des valets de lui dire de s'en aller, et tout de suite, voyant que le marquis sans répondre avançait toujours, il alla à lui, et lui remontra que le roi voulait être seul et le priait de s'en aller. « Cela n'est pas vrai, lui dit le marquis, je vous ai toujours regardé, vous ne vous êtes point approché du lit, et le roi ne vous a rien dit ». Le cardinal, insistant et ne réussissant pas, le prit par le bras pour le faire retourner. Le marquis lui dit qu'il était bien insolent de vouloir l'empêcher de voir le roi et de faire sa charge. Le cardinal, plus fort que lui, le retourna, l'entraînant vers la porte, tous deux se disant mots nouveaux, toutefois le cardinal avec mesure, mais le marquis ne l'épargnant pas. Lassé d'être tiraillé de la sorte, il se débattit, lui dit qu'il n'était qu'un petit faquin, à qui il saurait apprendre le respect qu'il lui devait; et dans cette chaleur et cette pousserie le marquis, qui était faible, tombe heureusement dans un fauteuil qui se trouva là. De colère de sa chute il lève son petit bâton et le laisse tomber de toute sa force dru et menu sur les oreilles et sur les épaules du cardinal, en l'appelant petit coquin, petit faquin, petit impudent qui ne méritait que les étrivières. Le cardinal, qu'il tenait d'une main à son tour, s'en débarrassa comme il put et s'éloigna, le marquis continuant tout haut ses injures, le menaçant avec son bâton. Un des valets vint lui aider à se lever du fauteuil et gagner la porte, car après cette expédition il ne songea plus qu'à s'en aller. La reine regarda de son siège toute cette aventure en plein, sans branler ni mot dire; et le peu qui était dans la chambre, sans oser remuer. Je l'ai su de tout le monde en Espagne, et de plus j'en ai demandé l'histoire et tout le plus exact détail au marquis de Villena, qui était la droiture et la vérité même, qui avait pris de

l'amitié pour moi, et qui me l'a contée avec plaisir toute telle que je l'écris. Santa-Crux et Arco, les deux gentilshommes de la chambre, qui me l'ont aussi contée, riaient sous cape. Le premier avait refusé de lui aller dire de sortir; et après ils l'accompagnèrent à la porte. Le rare est que le cardinal, furieux, mais saisi de la dernière surprise des coups de bâton, ne se défendit point, et ne songea qu'à se dépêtrer. Le marquis lui cria de loin que, sans le respect du roi et de l'état où il était, il lui donnerait cent coups de pied dans le ventre et le mettrait dehors par les oreilles. J'oubliais encore cela. Le roi était si mal qu'il ne s'aperçut de rien.

Un quart d'heure après que le marquis fut rentré chez lui, il reçut un ordre de se rendre en une de ses terres à trente lieues de Madrid. Le reste du jour sa maison ne désemplit pas de tout ce qu'il y avait de plus considérable à Madrid, à mesure qu'on apprenait l'aventure, qui fit un furieux bruit. Il partit le lendemain avec ses enfans. Le cardinal toutefois demeura si effrayé que, content de l'exil du marquis et de s'en être défait, il n'osa passer aux censures pour en avoir été frappé. Cinq ou six mois après il lui envoya ordre de revenir, sans qu'il en eût fait la plus légère démarche. L'incroyable est que l'aventure, l'exil, le retour ont été entièrement ignorés du roi d'Espagne jusqu'à la chute du cardinal. Le marquis n'a jamais voulu le voir ni ouïr parler de lui, pour quoi que ce pût être, depuis qu'il fut revenu, quoique le cardinal fût absolument le maître, dont l'orgueil fut fort humilié de cette digne et juste hauteur, et d'autant plus piqué qu'il n'oublia rien pour se replâtrer avec lui, sans autre succès que d'en recueillir les mépris, qui accrurent beaucoup encore la considération publique où était ce sage et vertueux seigneur.

Le roi fut assez mal pour faire son testament, dicté

par le cardinal et concerté avec la reine. Personne n'en eut connaissance et ne douta que la régence et toute autorité ne lui fût donnée, avec le cardinal pour conseil. Tout fut en trouble, et peu de gens étaient persuadés que la régence d'une belle-mère du successeur fût reconnue si le roi venait à mourir, et une belle-mère aussi haïe que celle-là l'était de toute l'Espagne, et qui n'avait d'appuis que le duc de Parme et Albéroni si parfaitement détesté.

CHAPITRE XIII.

Opiniâtreté d'Albéroni contre la paix. — Le pape fait imprimer le bref injurieux qu'Aldovrandi n'avait osé présenter au roi d'Espagne. — Ce nonce fait recevoir la Constitution aux évêques d'Espagne. — Quelle terreur l'empereur inspire au pape. — Conseils furieux de Bentivoglio contre la France. — Le pape avoue son impuissance pour la paix. — Avis à l'Espagne et raisonnemens sur Naples. — Préparatifs de guerre d'Albéroni. — Mystère du testament du roi d'Espagne. — La raison du roi d'Espagne s'altère. — Mesures d'Albéroni. — L'Angleterre arme une escadre. — Forts propos entre le duc de Saint-Aignan et Albéroni. — Ouvertures étranges de Riperda à del Maro. — Albéroni nommé à l'évêché de Malaga, puis à l'archevêché de Séville. — Prédiction qui lui avait été faite du cardinalat. — Aldovrandi reçoit une remontrance de Rome au sujet de la Constitution. — Griefs du pape contre lui. — Demandes énormes de l'empereur au pape. — Embarras du pape entre l'empereur et l'Espagne. — Reproches entre le cardinal Aquaviva et le prélat Alamani de la part du pape. — Mouvemens inutiles dans le royaume de Naples. — Soupçons sur le roi de Sicile qui envoie le comte de Provane à Paris. — Le duc de Modène n'ose donner sa fille au prétendant. — Les neveux du pape vendus à l'empereur. — Le pape veut se mêler de la paix entre l'empereur

et l'Espagne. — Menaces des impériaux. — Elles déplaisent en Hollande. — Manèges de Beretti. — Friponneries de l'abbé Dubois. — Manèges de Monteléon. — Inquiétude chimérique des Anglais d'un mariage du prince de Piémont avec une fille du régent. — Manèges de la Pérouse. — Court voyage de l'abbé Dubois à Paris. — Prévoyance du roi d'Angleterre dans le cas où le roi d'Espagne viendrait à mourir. — Proposition du roi d'Espagne pour entrer en traité avec l'empereur par l'Angleterre. — Résolution du régent sur le traité mandé par l'abbé Dubois en Angleterre. — Inquiétude des ministres de Sicile à Londres et à Paris. — Eclat entre le roi d'Angleterre et le prince de Galles. — L'Angleterre arme une escadre. — Chimères inventées par les ennemis du régent. — Beretti, trompé par de faux avis, mande à son maître qu'il peut compter sur la Hollande.

Au milieu de ces confusions et du péril où était la vie du roi d'Espagne, le cardinal déclara qu'il ne trouvait pas les propositions des Anglais suffisantes pour assurer le repos de l'Italie, et qu'il n'enverrait point de ministre à Londres. Il dit à ses amis qu'il ne se laisserait point endormir par des négociations apparentes; qu'il avait tout l'hiver devant lui pour prendre ses mesures; qu'il fallait marcher à pas lents, et voir si les nuages du nord ne produiraient pas des tonnerres et des grêles; que, si le roi d'Espagne pouvait armer une bonne flotte, plusieurs pourraient changer de ton. Il comptait sur les assurances que Riperda lui donnait que l'intérêt du commerce ne permettrait point à ses maîtres de s'opposer à l'Espagne; et dans cette confiance Albéroni parlait plus haut même au pape, dont le bref au roi d'Espagne, dont on a parlé, et qu'Aldovrandi n'avait osé lui présenter, avait été imprimé en Hollande par ordre du nonce de Cologne. Aldovrandi, fort embarrassé, chercha à faire sa cour au pape en engageant les évêques d'Espagne, à qui il écrivit, d'accepter la Constitution. Je n'en dirai pas davantage ici sur cette matière. On verra à l'occasion de

mon ambassade en Espagne, ce que l'archevêque de Tolède, qui, à cette dernière époque, était encore le même, m'en dit lui-même sous le secret. Il est mort depuis cardinal.

Le pape, tremblant devant l'empereur, n'en usait pas avec lui comme il faisait avec la France et l'Espagne, qui avaient une plus dommageable simplicité. Non-seulement il faisait à l'instant tout ce qui plaisait à l'empereur, mais sans attendre qu'il le demandât, et sans que ce prince daignât même le remercier. Ainsi l'empereur ayant voulu la promotion de Czaki, archevêque de Colveza et évêque de Varadin, et sans nomination aucune de sa part, ce prélat fut déclaré cardinal aussitôt, malgré tant de paroles données du premier chapeau à Gesvres, archevêque de Bourges, qui languissait après depuis si longtemps, et que le pape amusa encore de discours pathétiques.

Une autre affaire embarrassa davantage le pape. Il eut avis que Péterborough, se promenant en Italie, avait de mauvais desseins sur la vie du prétendant. Il le fit arrêter et garder étroitement dans le fort d'Urbin. Péterborough était comte d'Angleterre, pair du royaume, chevalier de la Jarretière. Les Anglais prirent feu sur cet affront, et le roi d'Angleterre éclata en menaces de bombarder Civitta-Vecchia. Le duc de Parme s'entremit. Le pape eut grand'peur, fit force complimens à Péterborough, le mit en liberté, et l'orage se dissipa. Le duc de Parme était encore plus alarmé pour lui-même : il comptait sur l'indignation de l'empereur qui ne demandait qu'un prétexte pour l'accabler. La proposition d'assurer à un fils de la reine d'Espagne la succession de Toscane, de Parme et de Plaisance lui faisait déjà voir une garnison impériale dans ces deux places, et se croire perdu sous le joug des Allemands. Il eut recours au cardinal Albéroni, et conseilla au roi d'Espagne de s'armer

au commencement de l'hiver, et avec éclat, pour tenir les Allemands en crainte.

Cellamare donnait les mêmes conseils, surtout depuis la prise de Cagliari. Le pape était dans les mêmes frayeurs. Il souhaitait ardemment la neutralité de l'Italie; il ne l'espérait que de l'établissement de la paix entre l'empereur et l'Espagne. Il ordonna à son nonce à Paris de presser le régent d'agir pour la procurer, mais par insinuations seulement, tant il redoutait de choquer la cour de Vienne, et d'entretenir sur cette affaire une correspondance exacte avec son nonce à Madrid.

Il se trouvait alors en d'étranges embarras entre les cours de Madrid et de Vienne, par les engagemens où la frayeur de la dernière l'avait fait entrer. Bentivoglio, tout nouvellement, n'avait rien oublié pour l'épouvanter des alliances que la France faisait avec les protestans, et pour le presser de se lier avec l'empereur. Il voulait aussi qu'il travaillât au rétablissement du prétendant, avec son peu de sens et de jugement ordinaire, comme si ce projet avait pu être compatible avec une alliance étroite avec l'empereur, si lié avec le roi d'Angleterre. Les impériaux, maîtres en Italie, et qui savaient que la frayeur était le seul moyen d'obtenir tout du pape, l'effrayèrent tellement, par la persuasion de la colère qu'ils feignirent de ce qu'il était de concert de l'entreprise de l'Espagne, que, pour s'en laver, il avait écrit ce bref au roi d'Espagne, dont on a parlé, et qu'il avait depuis approuvé son nonce de ne l'avoir pas rendu. Mais menacé de plus en plus, il le fit imprimer, comme on l'a dit, en distribua des copies à tous ses nonces, exigea non-seulement de celui d'Espagne de le remettre enfin au roi, mais prétendit encore qu'il en tirât réponse, qu'il se croyait due, pour démentir aux yeux de toute l'Europe l'énorme calomnie qu'on lui imputait d'être de concert de son entre-

prise contre l'empereur, calomnie dont il paraphrasait la nécessité de se laver. Il écrivit d'une manière pathétique et personnelle à Albéroni, dont la promotion n'avait été faite que sur une parole à laquelle il avait si cruellement manqué; et comme les indults qu'il avait accordés au roi d'Espagne sur le clergé d'Espagne et des Indes (indults qu'il avait révoqués, comme on l'a dit, en même temps qu'il avait écrit ce bref au roi d'Espagne) étaient demeurés entre les mains d'Albéroni et d'Aubenton, il ordonna à Aldovrandi, qu'au cas qu'ils refusassent de les lui remettre, d'écrire à tous les prélats d'Espagne qu'ils étaient revoqués, de leur défendre d'en rien payer, et de montrer à Albéroni la lettre par laquelle il lui ordonnait de le faire. Le pape ne put tellement se couvrir, et se parer du devoir d'impartialité de père commun, et de l'obligation de manifester la pureté de sa conduite, qu'il n'avouât à Aldovrandi sa crainte des plaintes que l'empereur faisait des indults qu'il avait accordés, et de ses menaces, qui suivraient toujours les moindres complaisances de Rome pour l'Espagne. Il était d'autant plus embarrassé que les différends avec cette cour n'étaient pas terminés : il ne prétendait rien moins que d'obliger le roi d'Espagne d'annuler par un décret tous ceux qu'il avait faits depuis neuf ans contre les prétentions de la juridiction ecclésiastique, et il comptait pour l'obtenir sur la reconnaissance d'Albéroni de sa promotion si nouvelle, sur l'attachement pour lui d'Aubenton, et sur le crédit de tous les deux.

En même temps il fit voir à l'empereur, par son nonce à Vienne, ce bref si offensant qu'il avait écrit au roi d'Espagne, et depuis fait imprimer et répandre, et il espérait par là se laver du soupçon d'intelligence avec l'Espagne, et détourner l'orage qu'il craignait, peut-être même faire accepter sa médiation. Mais la froideur et la

sécheresse de la cour de Vienne répondaient peu et souvent point à tant de prostitution. La suspension d'armes en Italie, que le pape lui avait proposée de concert avec l'Espagne, ne reçut pas la moindre réponse. Les uns crurent que l'empereur n'y consentirait point par la médiation du pape ; d'autres qu'il avait dessein d'envahir l'Italie, dont il ne voulait point perdre l'occasion. Le pape avoua au cardinal Aquaviva que ses démarches n'avaient et n'auraient aucun succès, qu'il n'en fallait attendre que par la France et l'Angleterre, mais que l'empereur était prévenu au dernier point contre tous ceux qui lui parlaient de paix, et qu'il protestait tous les jours qu'il renoncerait plutôt à la couronne impériale qu'à ses prétentions sur celle d'Espagne.

Aquaviva, autant pour son intérêt que pour celui du roi d'Espagne, le sollicitait de profiter du désordre et de la consternation où étaient les Allemands du royaume de Naples, de l'empressement que tous les habitans témoignaient de changer de domination; d'y accorder un pardon général, et l'abolition, non de tout impôt, mais de tous ceux que les Allemands y avaient mis, parce qu'on n'y pouvait rien espérer de la force, mais de la seule bonne volonté des nombreux habitans; de ne pas laisser le temps aux impériaux de finir la guerre de Hongrie; enfin d'envoyer au commencement du printemps une forte escadre en Italie, et une puissante armée pour y maintenir l'équilibre et protéger le duc de Parme. Mais rien n'était disposé pour entreprendre sur Naples, de sorte qu'Aquaviva ne voulut pas risquer beaucoup de seigneurs napolitains qui lui avaient offert d'exposer leur vie en se déclarant, et les maintint seulement dans les bonnes dispositions où ils étaient. Aquaviva ajoutait à ses conseils au roi d'Espagne que, s'il n'était pas en état de secourir les princes d'Italie et qu'il voulût faire la paix avec l'empe-

reur, il ne la pouvait obtenir que par la France et l'Angleterre, et qu'il ne fallait point compter sur les offices du pape, que Vienne méprisait parfaitement.

Albéroni jugeait comme Aquaviva des propositions que les Napolitains lui faisaient. Il aurait pourtant voulu que le mécontentement général se fît sentir quelquefois pour exciter le châtiment, et par conséquent aliéner encore plus les peuples. Il faisait ses dispositions pour avoir au printemps une escadre de trente navires de guerre, vingt mille hommes de débarquement, un train d'artillerie de cent cinquante pièces de canon. Il envoya en Hollande le chef d'escadre Castañeda pour acheter sept vaisseaux équipés et armés en guerre, et à Ragotzi un Français nommé Boissimieux, bien instruit de tout ce que le roi d'Espagne pouvait et voulait faire pour entretenir la guerre en Hongrie, et pour apprendre lui-même en quel état elle était et quel fondement il y pouvait faire. Il ne voulait point de paix; mais, comme il ne le pouvait témoigner avec bienséance, il fit part aux cours étrangères de ce qui s'était passé en gros entre le colonel Stanhope et lui sur les propositions de paix. Il y fit entendre que le colonel Stanhope et le sieur Bubb avaient trouvé ses réponses raisonnables, et dépêché en Angleterre. Il se parait en même temps de la suspension du second embarquement en considération des offices de la France et de l'Angleterre, insistait sur l'équilibre, et sur être en liberté d'agir si la négociation ne réussissait pas. Son but était de ne prendre aucun engagement et de conserver la liberté de prendre, suivant les conjonctures, les partis qu'il jugerait à propos. L'état dangereux du roi d'Espagne les pouvait bientôt changer.

On le crut, ou on le voulut croire si mal qu'on lui fit faire, comme on l'a dit, un testament sur la fin d'octobre, duquel, outre la reine et Albéroni, il n'y eut que le père d'Aubenton et le duc de Popoli qui eussent connais-

sance. Il fut signé par un notaire de Madrid très obscur. Six grands furent appelés ensuite, qui signèrent que c'était la signature du roi et son testament, mais sans qu'ils sussent rien de ce qu'il contenait. Cela renouvela les bruits ci-devant remarqués sur la reine, et on fit plusieurs réflexions sur la confiance du contenu du testament, dont Popoli était le seul seigneur qui eût le secret, à l'exclusion même des ministres, ce qui surprit d'autant plus qu'il était gouverneur du prince des Asturies, et publiquement mal avec le cardinal, qu'il se piquait de mépriser.

Ce triste état du roi d'Espagne servit au cardinal à éluder les nouvelles instances du pape, dont on vient de parler, mais il ne parut pas abattre le courage du premier ministre. Ses discours ne témoignèrent ni frayeur ni faiblesse. Il brava même, et fort en détail, sur la puissance qu'on voulait attribuer à l'empereur, en entretenant l'ambassadeur de Sicile. Celui de Hollande parlait comme le cardinal, ce qui faisait croire la Hollande unie avec l'Espagne. La même confiance ne paraissait pas à l'égard de la France, beaucoup moins encore pour l'Angleterre. On ne doutait pas que le cardinal ne choisît la médiation des états-généraux.

Vers la fin de novembre, la santé du roi d'Espagne fut tout-à-fait rétablie : le sommeil, l'appétit, les forces, l'embonpoint ; mais l'esprit demeura si frappé de sa fin comme imminente qu'il voulait sans cesse son confesseur auprès de lui. Il le retenait souvent jusqu'au moment qu'il se mettait au lit avec la reine. Souvent encore il l'envoyait chercher au milieu de la nuit ; mais cette faiblesse ne s'étendait pas sur d'autres choses, et il ne paraissait pas au-dehors qu'il eût été malade.

Albéroni ne pensait qu'à ses préparatifs de guerre. Il publiait qu'en mai suivant le roi d'Espagne aurait cin-

quante mille hommes de pied effectifs, quinze mille chevaux, et trente vaisseaux de guerre bien armés, non pour faire aucune conquête, mais pour maintenir ses droits et ses amis, si aucun était molesté en haine de cette amitié. Mais il ne persuadait personne, parce que personne ne pouvait croire que tant de dépense n'eût d'objet que celui qu'Albéroni publiait. Le colonel Stanhope en fut d'autant plus inquiet qu'il le pressait souvent de lui apprendre le motif de l'armement d'une escadre qui se faisait en Angleterre pour la Méditerranée. On disait à Vienne que c'était contre l'Espagne. Monteléon mandait que c'était contre le pape, sur l'affaire de Péterborough. Mais Albéroni avait si peu de confiance en ce ministre qu'on ne doutait pas que, s'il consentait enfin que la paix fût traitée à Londres, il n'y fît passer Beretti.

C'était à quoi ce cardinal pensait bien moins qu'à conserver ses conquêtes, et à en faire de nouvelles. Il fit laisser en Sardaigne neuf bataillons et huit cents chevaux, prit ses mesures pour faire croiser tout l'hiver des frégates depuis les côtes de Toscane jusqu'au phare de Messine, envoya de Gênes à Cagliari 35,000 pistoles, et pourvut toutes les places du roi d'Espagne de tout en abondance. Il refusa de traiter, en s'expliquant différemment à l'Angleterre et à la France. Il s'excusa au colonel Stanhope sur ce qu'il attendait les réponses du régent, sans lesquelles l'union inséparable des deux couronnes l'empêchait de rien faire; au duc de Saint-Aignan que, si le régent tenait le même langage sur l'union des deux couronnes, il jouerait dans le monde un rôle différent de celui qu'il y jouait. Il paraphrasa l'indignité de sa servitude pour l'Angleterre, la terreur panique qu'on prenait de l'empereur, les grandes choses qui résulteraient, à l'avantage des deux couronnes, d'une union effective et stable. Il avait raison sans doute, mais pour cela il aurait

fallu chasser Albéroni et Dubois dans les pays les plus éloignés de la France et de l'Espagne, qui toutes les deux n'eussent jamais tant gagné.

Saint-Aignan lui représenta que les choses étaient déjà bien avancées; que le régent était d'accord avec l'Angleterre sur les conditions de la paix; que, si l'Espagne était attaquée, la France ne pourrait la secourir, l'état du royaume obligeant à conserver la paix dont il jouissait. Albéroni répondit que le roi d'Espagne ne s'éloignerait jamais d'un accommodement à des conditions équitables; qu'il se défendrait jusqu'à la dernière goutte de son sang si l'empereur était injuste dans ses demandes; et finit en disant qu'il ne pouvait croire que, si le roi d'Espagne était attaqué dans le continent de son royaume, une nation qui l'avait porté et maintenu sur ce trône le voulût voir retourner en France simple duc d'Anjou; que si ce prodige arrivait, il faudrait bien s'accommoder à la nécessité.

Ce discours fit un grand bruit, et fut interprété fort diversement. Ce qui est certain, c'est qu'Albéroni éloigna toujours la négociation; qu'il avait des motifs cachés d'espérance qu'on ne pénétra point; qu'il croyait se faire une ressource d'une ligue qu'il se formerait entre le czar et la Suède; et qu'il comptait qu'il pouvait naître de jour en jour des évènemens favorables à l'Espagne. Il jugeait pouvoir faire agir les armées au-dehors sans avoir rien à craindre pour les provinces de l'Espagne, et se repaissait ainsi de chimères.

Il desirait sur toutes choses de ménager les Hollandais, de les aigrir contre l'empereur, et de profiter de l'occasion de se délivrer de sa crainte et de ses desseins en modérant sa puissance. Mais ses exhortations étaient vaines. Les Hollandais sentaient la nécessité du repos pour le rétablissement de leur état, et quoiqu'il y eût

différens partis dans la république, tous se réunissaient à conserver la paix. Ceux qui avaient le plus de part aux affaires ne pouvaient sortir de leurs maximes : que l'intérêt de la république était de s'attacher indissolublement à suivre les résolutions de l'Angleterre, et de suivre ses mouvemens, même avec dépendance.

Rien n'était plus éloigné des sentimens de la république que le concert avec l'Espagne, que les discours de Riperda, tout à Albéroni, faisaient plus que faire soupçonner. Il parla un jour à l'ambassadeur de Sicile de la formidable puissance que l'Espagne aurait la campagne suivante, supérieure aux forces délabrées de l'empereur, qui ne pouvait faire sa paix avec les Turcs; lui vanta le bonheur de la conjoncture pour établir un équilibre; et proposa l'union du roi de Sicile avec le roi d'Espagne, pour attaquer à-la-fois : l'un l'état de Milan, l'autre le royaume de Naples. Del Maro, étonné d'un pareil propos de l'ambassadeur de Hollande, répondit qu'il faudrait, avant de prendre un engagement dont les suites pouvaient être si périlleuses, être bien assuré des secours que pourraient et voudraient donner la France, l'Angleterre et la Hollande. Riperda osa l'assurer que la France favoriserait secrètement l'exécution de ce qu'il proposait. Sur l'Angleterre, il avoua qu'il n'y fallait pas compter; mais il assura que, outre qu'il ne convenait pas aux Anglais, par l'intérêt de leur commerce, de se brouiller avec l'Espagne, il prévoyait tant d'embarras à Londres que Georges n'aurait ni le temps ni le moyen de se mêler des affaires des autres. A l'égard de sa république, il dit que, encore qu'il ne fût pas de la bonne politique de rompre avec l'empereur dans l'état où elle se trouvait alors, cette extrémité était encore moins fâcheuse que de se brouiller avec l'Espagne, son commerce avec elle étant ce que ses maîtres avaient de plus capital à

conserver. Son objet à lui était que la Hollande se maintînt neutre, mais en aidant l'Espagne de tout ce qu'il serait possible sans se déclarer. Avec de tels propos de l'ambassadeur de Hollande, il n'est pas surprenant que les soupçons d'intelligence de sa république avec l'Espagne ne grossissent; à quoi en effet beaucoup furent trompés.

La mort de l'évêque de Malaga donna lieu de nommer Albéroni à cet évêché de 30,000 écus de rente, qu'il ne reçut que comme l'introduction aux plus grands et aux plus riches sièges de l'Espagne, quand ils viendraient à vaquer. Le roi d'Espagne lui donna encore 20,000 ducats, à prendre sur les confiscations de ceux qui avaient suivi le parti de l'empereur, et tous les meubles qui avaient appartenu au duc d'Uzeda. Peu de temps après, le cardinal Arias, archevêque de Séville, étant mort, Albéroni fut nommé à ce riche archevêché.

Il s'expliqua, sur la fin de cette année, avec tant d'emportement sur la négociation de Londres pour la paix, à l'abbé del Maro, que ce dernier assura le roi de Sicile qu'il n'y aurait point de paix; que l'Espagne, peu disposée à jeter tant d'argent mal-à-propos, et qui ne pouvait craindre d'invasion de la part de l'empereur, ne ferait pas des préparatifs si considérables, si ce n'était pour entreprendre; et que ces vues étaient conformes au caractère d'esprit d'Albéroni, dont l'ambition était d'atteindre à la gloire des cardinaux Ximénès et de Richelieu. Il prétendait qu'un nommé Zanchizzi, qui demeurait à Gênes, lui avait prédit son cardinalat. Quelque temps après y être parvenu, il l'envoya chercher, mais il ne put jamais le retrouver.

Aldovrandi, croyant faire sa cour à Rome de procurer l'acceptation formelle de la Constitution par les évêques d'Espagne, y avait souverainement déplu. La folie de l'in-

faillibilité était souverainement blessée qu'on pût imaginer qu'elle eût besoin d'autre autorité que de la sienne, ni du concours de soumission explicite des évêques, pour donner toute la force nécessaire aux bulles dogmatiques. La seule pensée était un abus si terrible qu'il ne pouvait être compensé par aucune utilité qu'Aldovrandi eût pu imaginer. Il eut donc ordre de détruire son propre ouvrage, et d'empêcher les évêques d'Espagne d'accepter ce qu'ils devaient adorer d'adoration de latrie, les yeux bandés et les oreilles bouchées, *provoluti ad pedes*, expression si chérie à Rome et si barbare dans l'Eglise. Ce pauvre nonce était depuis quelque temps si mal mené de sa cour que le cardinal Paulucci, secrétaire d'état, en prit honte et pitié, le consolait et lui en faisait comme des excuses. Le manquement de parole d'Albéroni sur la flotte, celui de n'avoir pas présenté ce bref injurieux au roi d'Espagne, la complaisance d'avoir remis au premier ministre et au confesseur les brefs de révocation des indults, les soins du nonce d'excuser toujours Albéroni et les procédés de cette cour, étaient les griefs qui irritaient le pape, dans l'extrême dépit et l'embarras où le jetait la hauteur sans mesure de l'empereur.

Ce monarque, qui sentait ses forces en Italie, et qui connaissait bien à qui il avait affaire, écrivit moins une instruction d'un prince catholique à Galaz, son ambassadeur auprès du souverain pontife, qu'une déclaration de guerre et des lois d'un vainqueur sans ménagement pour le vaincu, et parfaitement impossibles. Il manda à Galaz qu'il voulait bien croire que le pape n'avait point de part à l'entreprise de l'Espagne contre lui ; mais qu'il ne suffisait pas qu'il voulût bien avoir pour lui cette complaisance, que ses actions en devaient aussi persuader le monde; que pour y réussir l'empereur demandait ce que le pape prétendait faire contre le roi d'Espagne ; mais

prévoyant qu'il aurait peine à se porter à des partis extrêmes, sa majesté impériale voulait bien se contenter de lui demander :

Qu'Aldovrandi fût rappelé et privé de tous ses emplois, pour avoir été l'instrument de l'intelligence secrète entre le pape et le roi d'Espagne ;

Qu'Albéroni fût cité à Rome pour y rendre compte de sa conduite, ou que le pape fît passer un de ses ministres en Espagne pour lui faire son procès ;

Que le roi d'Espagne fût privé de toutes les grâces que le saint-siège avait accordées non-seulement à lui, mais à tous ses prédécesseurs ;

Que la croisade fût levée au profit de sa majesté impériale dans le royaume de Naples et le duché de Milan ;

La promotion au cardinalat du comte d'Althan sur-le-champ et sans aucun délai ;

Des quartiers d'hiver dans l'état ecclésiastique pour ses troupes qu'il voulait faire passer incessamment en Italie. Véritablement on voit bien qu'il était difficile de rien demander de plus modeste.

Le pape pria Galaz de lui laisser ces demandes par écrit. Il voulait répondre dans le premier mouvement que, si l'empereur en venait à la violence, il irait le recevoir le crucifix à la main. Son nonce en même temps n'était plus admis chez l'empereur. Il eut grande peine à en obtenir audience pour l'informer de la promotion de Czaki. Elle ne lui fut accordée qu'à condition qu'il n'y parlerait d'aucune autre affaire. Quoique l'empereur eût fort desiré et pressé cette promotion, il répondit dédaigneusement au nonce qu'il ne savait encore s'il accepterait la grâce que le pape faisait à cet archevêque. Ainsi la cour de Vienne exigeait avec empire les grâces qu'elle voulait obtenir de Rome, les méprisait après les avoir obtenues, la gouvernait par cette politique, et la tenait

toujours tremblante devant le prince qu'elle regardait comme le maître de l'Italie, toujours prête à suivre et à prévenir même ses desirs. Néanmoins les choses s'adoucirent de manière qu'il y eut lieu de soupçonner qu'il y avait eu du concert.

Quoique l'Espagne, en perdant l'Italie, eût perdu en même temps son poids et son ressort principal auprès du pape, ses ministres ne laissaient pas de s'y expliquer avec assez de hauteur pour que le pape s'en trouvât souvent embarrassé. Dès qu'Aquaviva eut appris les demandes que Galaz avait faites, il écrivit au pape pour le presser de répondre enfin au roi d'Espagne sur la médiation qu'il lui avait offerte, de lui mander s'il y avait quelque apparence à cette médiation, ou de lui laisser la liberté d'agir, puisque la cour de Vienne ne songeait qu'à l'amuser, pendant qu'elle prenait ses mesures, et qu'elle faisait les dispositions nécessaires pour envahir l'Italie.

Sur ce billet, le pape envoya Alamanni, secrétaire des chiffres, dire à Aquaviva qu'il n'avait pu proposer à Vienne la suspension d'armes, parce qu'il n'avait point reçu de réponse du roi d'Espagne, quoiqu'il l'eût prié de lui mander ce qu'il pensait sur cet article; que, dans cette incertitude, il n'avait pu donner aucun projet, d'autant plus que l'empereur avait demandé pour première condition la restitution de la Sardaigne, ce que le pape ne pouvait assurer sans savoir les intentions du roi d'Espagne.

Aquaviva témoigna sa surprise que depuis deux mois que le pape lui faisait accroire qu'il avait proposé sa médiation à Vienne, fondée sur le consentement du roi d'Espagne, il n'eût encore fait aucune démarche à Vienne. Alamanni répondit à cette plainte par celle de l'offre du roi d'Espagne de la médiation aux états-généraux, dé-

plora la malheureuse situation du pape. Aquaviva riposta par celle de l'impression du bref injurieux au roi d'Espagne, qui paraissait même dans toutes les gazettes. Ainsi la visite se passa en reproches. Quelle que fût la faiblesse du pape, Aquaviva ne pouvait se persuader qu'il se laissât aller à quelque démarche violente contre le roi d'Espagne, mais bien que ce prince n'avait rien à attendre de sa sainteté. Ce cardinal fut en même temps averti de l'intérieur du palais qu'on avait vu sur la table du pape une lettre d'Albéroni, contenant que le roi d'Espagne était suffisamment pourvu de troupes et de vaisseaux pour faire par mer toutes sortes de débarquemens et toutes sortes d'entreprises par terre, et que le traité en question serait bientôt conclu.

Aquaviva, bien servi de cet intérieur du palais, en apprit en même temps qu'il s'était trouvé sur la table du pape une lettre du cardinal Pignatelli, archevêque de Naples, qui lui mandait les mouvemens de la ville et des provinces, où les partisans d'Espagne étaient partout fort supérieurs à ceux de l'empereur, et que tout était à craindre d'une subite révolution. Aquaviva recevait lui-même souvent les mêmes avis et des sollicitations pressantes d'assistance d'Espagne. Mais cette couronne n'étant pas en état ni préparée à en pouvoir donner, on s'en tint à l'avis déjà pris de n'exposer pas les bien-intentionnés pour son service.

On ne pouvait comprendre que l'Espagne pût soutenir la guerre sans alliés, ni qu'à commencer par le pape, aucun prince d'Italie eût le courage ni les forces d'entrer dans cette ligue, ni d'y apporter quelque poids. Ils étaient tous environnés des états de l'empereur dont les derniers progrès en Hongrie fortifiaient leurs chaînes. Il n'y avait que le roi de Sicile qui pût faire pencher la balance du côté qu'il voudrait embrasser. Il envoya le comte de Pro-

vane à Paris, et fit en même temps des dispositions pour prendre un corps de Suisses à son service, ce qui fit croire qu'il avait dessein d'entrer dans une alliance avec la France et l'Espagne pour affranchir l'Italie du joug des Allemands.

On a déjà vu les justes frayeurs du duc de Parme, à qui l'empereur ne pardonnait pas son inclination française dans la dernière guerre du feu roi en Italie, et l'attachement naturel que lui donnait le second mariage du roi d'Espagne. Le duc de Modène, qui avait toujours fort ménagé la cour de Vienne et qui avait eu l'honneur d'être beau-frère de l'empereur Joseph, refusa par cette considération de donner sa fille au prétendant, qu'Albéroni, le faible parti de ce prince et ses amis pressaient de se marier. Les Anglais même, et protestans, et les plus aliénés de sa maison, le desiraient aussi pour avoir toujours un droit légitime à montrer à leur roi, le faire souvenir de leur choix, et le contenir par cette perspective. Le pape était entré dans ce mariage de Modène, et voulait aller lui-même le célébrer à Lorette, et donner la bénédiction nuptiale, honneur peu conforme aux intérêts du prétendant en Angleterre, et à un triste état qu'il ne cherchait qu'à cacher.

Outre le pouvoir que donnait à l'empereur sa situation de maître de l'Italie, il y pouvait tout encore par le moyen des neveux du pape. On doutait qu'il fût informé de leurs engagemens secrets et des grâces qu'ils en retiraient, mais on parlait tout haut à Rome et avec le dernier scandale de la dépendance du cardinal Albani de la cour de Vienne, et des sommes considérables qu'il touchait sur Naples, dont le paiement était régulier ou interrompu, selon que Galaz était satisfait ou mal content de sa conduite. Il avait été suspendu à la promotion d'Albéroni, parce que Galaz trouva qu'Albani ne

s'y était pas assez opposé. Dans la suite, ils se raccommodèrent, et le robinet de Naples fut rouvert. On croyait communément que personne n'osait instruire le pape de la vénalité de ses neveux; on voyait sa nonchalance sur un désordre dont l'évidence ne pouvait lui être inconnue. Ceux qui étaient le plus à portée de lui parler savaient certainement qu'ils se perdraient s'ils touchaient cette corde, parce que le cardinal Albani était le maître de les ruiner dans l'esprit de son oncle, quoiqu'il n'eût pour lui ni estime ni tendresse. Ce neveu en était lui-même si persuadé qu'il craignait la vengeance d'Aldovrandi qui, dans la persécution qu'il souffrait des neveux, pour plaire à l'empereur, et soutenu du roi d'Espagne, avait menacé de publier bien des choses, s'il était pressé de faire connaître que ses ennemis étaient ceux qui trahissaient le pape, parce qu'ils étaient vendus à l'empereur. Le cardinal Albani, qui se reconnut aisément à ce portrait, et fort en peine des dénonciations que Aldovrandi pouvait produire, fit divers manèges pour l'adoucir, sans toutefois risquer de déplaire aux Allemands qu'il informait des affaires les plus secrètes, que la faiblesse du pape lui confiait sans réserve. Quand il était nécessaire de les instruire avec plus de détail, il ne se faisait aucun scrupule de prendre sur les tables du pape les mémoires qu'on lui donnait et de les remettre à Galaz.

Cet ambassadeur n'était pas le seul bien informé de l'intérieur du palais. Aquaviva l'était fort bien aussi. Il sut qu'Aldovrandi mandait au pape que le roi d'Espagne pourrait consentir à la restitution de la Sardaigne, non comme préliminaire, mais comme acte de concorde, si d'ailleurs il recevait les satisfactions qu'il demandait. Malgré l'obscurité de cette expression, le pape crut avoir beaucoup obtenu. Il s'en servit avec art auprès des Allemands, et dit à Galaz qu'il s'excuserait auprès du roi

d'Espagne de se charger de la médiation parce qu'il voyait qu'on se défiait à Vienne des offices qu'il s'était proposé pour la pacification entre les deux cours. Galaz, surpris de la proposition et n'ayant point d'ordre de son maître, n'osa prendre sur lui de la rejeter. Il pria le pape de lui permettre de lui en écrire. Le pape y consentit, et donna ses ordres en même temps à son nonce à Vienne. Mais ces propositions de paix ne suspendirent pas les instances que Galaz faisait au pape de rompre ouvertement avec l'Espagne. Ceux qui connaissaient bien le pape n'étaient pas surpris de l'entendre menacer de se porter à des résolutions extrêmes, et parler imprudemment; mais ils étaient bien persuadés qu'il n'exécuterait rien du tout, et qu'il ne prendrait jamais d'engagemens à craindre, tant qu'il serait maître de suivre sa pente naturelle et sa propre volonté.

La restitution de la Sardaigne était en effet la condition que l'empereur posait pour base du traité à faire, s'il y en avait de possible entre lui et l'Espagne. Ses ministres le disaient ainsi partout. Ils comptaient que l'intérêt personnel du roi d'Angleterre l'emporterait sur celui du commerce des Anglais, et qu'ils ne pourraient l'empêcher d'employer la force pour procurer la restitution de la Sardaigne. Ils ne laissaient pas de craindre l'inquiétude que la nation anglaise pourrait prendre de cette violence, et que les Hollandais n'eussent le bon sens de profiter de la division de l'Angleterre et de l'Espagne.

Les ministres d'Angleterre tenaient un langage uniforme à celui des impériaux. Cadogan, prêt à partir de La Haye, dit à Beretti que Penterieder était à Londres uniquement pour écouter les propositions qui seraient faites à l'empereur, non pour en faire aucune; qu'il n'entrerait point en négociation, si la restitution de la Sardaigne n'était accordée comme une condition préliminaire

naire du traité, et se jeta de là en reproches mal fondés et en menaces d'invasion facile de l'Italie, où le duc de Parme serait la première victime de l'indignation de l'empereur.

Les propos si impériaux de Cadogan ne plurent pas à Heinsius, qui ne le cacha pas à Beretti. Celui-ci crut voir de la jalousie sur la médiation et Duywenworden, qui se flattait de l'aller exercer à Londres pour les états-généraux, en fut encore plus mécontent. Beretti, qui pour que la négociation ne lui échappât pas, la souhaitait à La Haye, n'oublia pas d'insister en Espagne sur la partialité déclarée du roi d'Angleterre et de ses ministres, et sur le danger de traiter à Londres sous leurs yeux. L'abbé Dubois écrivit de Londres à ses amis que ce serait un grand bien, si le roi d'Espagne voulait bien envoyer promptement Beretti en Angleterre, parce que certainement le ministère anglais travaillerait pour ses intérêts; que les ordres du régent étaient de les soutenir; qu'il le ferait aussi de bonne sorte, et que Beretti en serait convaincu s'il passait la mer. Ce sincère abbé en écrivit autant à Basnage, en Hollande, de manière que Beretti qui avait toujours crié en Espagne contre toute négociation qui se ferait à Londres, n'osa changer subitement d'avis. Mais croyant sur cette lettre de l'abbé Dubois voir jour à y être employé, ce qu'il n'espérait plus, il se contenta de s'offrir en Espagne, si l'on voulait s'y servir de lui, quoiqu'il fût toujours dans la même opinion sur une négociation traitée à Londres.

Monteléon, que cet emploi regardait si naturellement comme ambassadeur d'Espagne en Angleterre depuis si long-temps, n'en voulait pas manquer l'honneur. Il fit donc entendre qu'outre la confiance des ministres d'Angleterre qu'il avait intimement, il était encore particulièrement instruit des sentimens des ministres de France.

Il prétendait avoir tiré des lumières de Chavigny, que l'abbé Dubois avait amené avec lui à Londres. C'est ce même Chavigny, dont j'ai raconté l'impudente et célèbre imposture, et l'éclatante punition qui le déshonora à jamais, l'expatria jusqu'après la mort du roi, et fut sue de toute l'Europe. Quoique ses aventures ne pussent être ignorées de Monteléon, il crut en pouvoir faire usage. Il l'avait vu en Hollande, il le cajola sur ce qu'il le voyait employé dans les affaires étrangères. Il sut de lui que le maréchal d'Huxelles était entièrement pour s'opposer à l'agrandissement et aux entreprises de l'empereur, et que sur ce principe Chavigny prétendait que le maréchal avait soutenu que, si l'empereur refusait de contenter le roi d'Espagne, ce qui devait être la première condition du traité, il fallait se préparer à la guerre offensive et défensive en union avec l'Espagne et le roi de Sicile; que c'était l'avis de presque tous ceux qui composaient le conseil de régence, surtout depuis l'arrivée à Paris du comte de Provane.

Sur cette friponnerie, Monteléon se donnait en Espagne comme pleinement instruit des intentions de la France et de celles de l'Angleterre. Stanhope lui avait dit en confidence que l'empereur ne s'éloignerait pas d'un accommodement, à condition de reconnaissance et de renonciations réciproques; qu'il consentirait à donner des sûretés pour la succession de Toscane, et qu'il entrerait encore en d'autres tempéramens, mais qu'il voulait la cession de la Sicile, et des secours pour la conquérir. Monteléon avertissait l'Espagne que c'était sur ces conditions qu'elle devait régler ses résolutions et ses mesures. Mais cet ambassadeur ne réussissait pas à pénétrer, comme il le croyait, le véritable état de la négociation de l'abbé Dubois et de Stanhope.

Elle était peu avancée avec Penterieder à la fin de no-

vembre. L'empereur avait personnellement une telle répugnance à renoncer à la monarchie d'Espagne pour toujours, que ses ministres, même Espagnols, n'osaient lui en parler. A peine laissait-il entendre qu'il pourrait renoncer à l'Espagne et aux Indes, en faveur de Philippe V et de sa postérité; mais il ne voulait pas aller plus loin, ni ouïr parler de la postérité d'Anne d'Autriche, quelque juste que cela fût, par les traités et les renonciations. Il voulait bien accorder l'investiture de Parme et de Plaisance à un fils de la reine d'Espagne, mais avec un refus absolu de celle de Toscane. On faisait valoir comme une grande complaisance qu'elle ne pût tomber à la maison d'Autriche, et qu'elle fût assurée au duc de Lorraine. Toutes sortes de manèges étaient employés pour faire consentir à de si déraisonnables articles. Toutefois les Anglais assurèrent l'abbé Dubois qu'il pouvait absolument compter sur la fermeté du roi d'Angleterre, s'il se pouvait promettre celle du régent, et qu'il ne se laisserait point ébranler par la cabale du roi d'Espagne en France. C'était le galimatias que cet abbé écrivait.

Les Anglais étaient en peine du voyage du comte de Provane à Paris, et d'une liaison entre le roi de Sicile qui prenait confiance en ce ministre, et le régent dont le mariage du prince de Piémont avec une fille du régent serait le lien. Le ministre de Sicile à Londres en prit une vive alarme. On a vu qu'il avait lié une négociation directe avec l'empereur, même par le frère de l'envoyé de Modène à Londres qui était à Vienne, et à portée de cette confiance avec l'empereur à ce qu'il prétendait. Un des points de cette négociation était le mariage d'une archiduchesse avec le prince de Piémont, ce qui aurait été renversé si ce qu'on disait de celle du comte de Provane se trouvait véritable. La Pérouse ne cessait d'aliéner son

maître du régent; il se défiait beaucoup de l'abbé Dubois, et n'était pas plus content de Penterieder. Ce dernier parla à l'envoyé de Modène : il ne le laissa en aucun doute qu'il ne fût instruit de la négociation dont la Pérouse avait chargé son frère à Vienne. Il ne lui déguisa point que l'empereur voulait avoir la Sicile de gré ou de force; que s'il était possible de convenir de cette condition par un traité, il faudrait qu'il y eût un ministre piémontais à Vienne; mais qu'il savait qu'il n'y serait pas reçu s'il n'avait le pouvoir de faire cette cession; que l'empereur avait des moyens sûrs de conquérir cette île, mais qu'il aimait mieux en avoir l'obligation au roi de Sicile, aussi instruit qu'il l'était de la situation des affaires de l'Europe; qu'on prendrait après les mesures nécessaires pour lui conserver les titres d'honneur et d'autres avantages encore dont il aurait lieu d'être content. L'envoyé de Modène eut curiosité de savoir quel serait l'échange, et s'il se prendrait dans le Milanais. Penterieder répondit que l'empereur ne pouvait céder dans tout cet état un seul pouce de terre, mais qu'en un mot le roi de Sicile serait satisfait. La Pérouse, fort inquiet d'une réponse si générale, pressa son ami de lui en dire davantage. Soit que l'envoyé de Modène en sût plus en effet, ou que ce ne fût qu'un soupçon, il lui fit entendre qu'on proposerait la Sardaigne. Cela fut soutenu de tous les langages fermes, mais caressans et flatteurs, que Penterieder sut tenir à la Pérouse, en l'assurant bien surtout des mauvaises dispositions de la France pour le roi de Sicile, dont lui-même se citait pour témoin lorsqu'il était à Paris.

L'abbé Dubois s'était embarqué à la fin de novembre pour aller chercher, disait-il, de nouvelles instructions, avec promesse d'un très prompt retour. On le savait trop instruit des intentions du régent pour les croire le

motif de son voyage. On crut donc qu'il ne le faisait que pour concilier les différens sentimens de ceux qui composaient le conseil de régence. Comme j'en étais un, je puis assurer que ceux qui le crurent ne rencontrèrent pas mieux.

Pendant cet intervalle de négociation, le colonel Stanhope eut ordre de faire entendre par Albéroni à la reine d'Espagne que si Dieu disposait du roi d'Espagne, qu'on croyait alors très mal, cet évènement n'apporterait aucun changement aux dispositions favorables du roi d'Angleterre pour elle et pour lui, et qu'ils devaient compter tous deux sur un appui solide et sur des assistances effectives de sa part; qu'il maintiendrait les dispositions que le roi son mari aurait faites en sa faveur, et pour gage de cette bonne volonté, Stanhope devait citer ce que son maître faisait actuellement pour procurer par le traité de paix les avantages des infans du second lit.

Pendant ce temps-là le roi d'Espagne fit dire à Bubb et au colonel Stanhope, que pour complaire au roi d'Angleterre il entrerait dans la négociation qu'il proposait, si l'empereur promettait pour préliminaire de ne point envoyer de troupes en Italie, et de n'y point demander de contributions. Le colonel Stanhope tâcha de persuader à Monteléon son desir que la proposition fût acceptée à Vienne, où Penterieder venait de l'envoyer par un courrier. Il le prépara aux réponses hautaines de cette cour; mais il ajouta que Georges étant content des bonnes intentions du roi d'Espagne, il faudrait nécessairement que la médiation d'Angleterre, soutenue de celle de France, réduisît les parties intéressées à la raison. Bernsdorff vendu à l'empereur dont il attendait tout, voulut tourner en poison la réponse du roi d'Espagne; dit qu'elle était concertée avec la cabale de France opposée au régent, laquelle voulait traîner la négociation en longueur,

en représentant à ce prince que puisque le roi d'Espagne voulait bien entrer en traité, son altesse royale ne devait rien conclure sans la participation et l'intervention de sa majesté catholique. Bernsdorff savait peut-être que les impériaux, peu disposés à traiter, se rendraient encore plus difficiles quand ils sauraient cette réponse, et insisteraient plus fortement sur la restitution préliminaire de la Sardaigne. Les Allemands du conseil de l'empereur souhaitaient et lui conseillaient d'accorder la renonciation que le roi d'Angleterre lui demandait comme base du traité. Mais le conseil destiné aux affaires d'Espagne, tout d'Espagnols et d'Italiens rebelles et réfugiés à Vienne, s'y opposaient de toutes leurs forces, et entretenaient l'opiniâtreté de l'empereur là-dessus. Le ministre d'Angleterre relevait toutes ces circonstances, l'embarras et la difficulté de la négociation que leur maître entreprenait, par conséquent le mérite de ses bonnes intentions et de ses peines.

Stanhope, dont la conduite parut toujours la plus franche dans tout le cours de cette affaire, témoigna beaucoup de joie d'apprendre par une lettre que l'abbé Dubois lui écrivit, immédiatement après son arrivée à Paris, que le régent était ferme dans sa résolution de conclure et de signer le traité, même sans l'intervention du roi d'Espagne, pourvu que l'empereur fît la renonciation dans les termes convenables, et qu'il accordât la satisfaction demandée pour le roi d'Espagne sur l'article de la Toscane. Le roi d'Angleterre promit d'appuyer fortement à Vienne des demandes si raisonnables. Les ministres d'Angleterre en usaient avec tant de confiance à l'égard de Penterieder, qu'elle allait à lui montrer les lettres qu'ils écrivaient et celles qui leur étaient écrites.

Cette union alarmait beaucoup la Pérouse. Plus il voyait ce ministère appliqué à plaire à l'empereur, plus

il sentait le danger de remettre la médiation des intérêts du roi de Sicile entre des mains qui les sacrifieraient au desir qu'ils ne cachaient pas de procurer tous les avantages à la maison d'Autriche. Provane n'était pas moins inquiet à Paris. Il n'oubliait rien pour découvrir l'état de la négociation, voyait souvent le régent, hasardait de lui faire des questions. L'arrivée de l'abbé Dubois redoubla sa vigilance. Le régent lui promit que, lorsqu'il renverrait Dubois à Londres, il lui donnerait ordre précis de communiquer à l'envoyé de Sicile tout ce qui, dans la négociation, aurait rapport aux intérêts de ce prince. Provane n'en pouvait pas demander davantage; mais, sortant de la cour de Turin, il comptait peu sur les promesses et sur la sincérité des princes.

Ce fut en ce temps-ci qu'arriva l'éclat dont on a parlé ailleurs entre le roi d'Angleterre et le prince de Galles, à qui il était né un fils, et qui, mécontent de ce que le roi son père avait nommé le duc de New-Castle pour en être le parrain, s'emporta contre ce seigneur jusqu'à le traiter fort injurieusement. Cette affaire, précédée de la continuelle mésintelligence entre le père et le fils, dont la cause a aussi été expliquée, fit augurer des troubles en Angleterre et des révolutions qui inquiétèrent fort les étrangers sur la possibilité de prendre des liaisons solides avec cette couronne. La Pérouse, qui le pensait comme les autres, était persuadé aussi avec le public du peu de sincérité des négociateurs entre le père et le fils, il conseillait au roi de Sicile de ne pas compter sur les offices ni sur la médiation de l'Angleterre, mais de négocier directement à Vienne, et se flattait que, persuadé de la solidité de ce conseil, il en estimerait davantage la négociation directe qu'il y avait entamée par le frère de l'envoyé de Modène à Londres, lequel frère était, comme on l'a vu, à Vienne. L'envoyé, son frère, qui de

son côté s'entremettait à Londres entre Penterieder et la Pérouse, mourut, dans cette conjoncture. Il fallut chercher un autre canal en attendant le retour de l'abbé Dubois, dont l'absence suspendait toutes ces négociations.

L'opinion qu'elles auraient un bon succès engagea le gouvernement d'Angleterre à commencer doucement les dispositions nécessaires pour obliger le roi d'Espagne à souscrire au traité dont la conclusion paraissait prochaine. On travailla donc, quoique lentement, à l'armement d'une escadre pour la Méditerranée. Monteléon, informé de cette destination, déclara à Sunderland que le roi d'Espagne regardait avec raison cet armement comme fait contre ses intérêts. Sunderland répondit que jusqu'alors le roi d'Angleterre n'avait nulle intention d'envoyer cette escadre dans la Méditerranée; qu'on ne l'armait que pour intimider la cour de Rome et la forcer à donner une juste satisfaction sur l'arrêt du comte de Péterborough dans le fort Urbin ; que le roi d'Angleterre espérait si bien de la négociation pour la paix qu'il n'y aurait point lieu d'employer aucune force maritime, ce qu'il était bien résolu de ne faire que lorsqu'il verrait toute voie fermée à la conciliation, parce qu'alors il serait obligé de ne pas laisser allumer en Italie une guerre qui embraserait toute l'Europe. Stanhope tint le même langage à Monteléon; il lui dit de plus que l'abbé Dubois ne différait son retour à Londres que pour savoir les dernières intentions de la cour d'Espagne et pour attendre aussi les réponses de la cour de Vienne. Il lui fit valoir la ferme résistance du roi d'Angleterre aux instances continuelles des impériaux, qui ne cessaient de lui demander la garantie du traité de 1716. Mais le roi d'Angleterre voulait attendre l'effet de l'offre qu'il avait faite à Madrid de sa médiation, conjointement avec celle de la France, et il souhaitait que l'Espagne contribuât de son

côté à un accommodement raisonnable et que la haine du refus retombât sur la cour de Vienne, en sorte que, par ce moyen, l'Angleterre se trouvât libre et dégagée de la garantie si répétée et si sollicitée par les impériaux. Les deux ministres firent fort valoir à Monteléon les peines infinies qu'ils avaient à obtenir de l'empereur la renonciation qu'il avait en horreur, dont néanmoins ils espéraient bien venir à bout, mais qu'ils ne se flattaient pas d'un succès égal sur l'article de la Toscane.

Comme les difficultés augmentaient à Vienne sur cette succession, les ennemis du régent imaginèrent de persuader les Espagnols que ce prince les faisait naître secrètement. Beretti fut averti que le régent ménageait le refus de l'expectative pour l'infant don Carlos, dans la vue de l'obtenir pour le duc de Chartres, et comme Beretti n'avait jamais pu tirer de Stanhope, dans tout leur commerce, sur quel prince le roi d'Angleterre jetait les yeux pour la Toscane, il se confirmait dans ce soupçon. Il cherchait donc avec encore plus d'inquiétude à découvrir les véritables projets. Duywenworden lui dit un jour que la cour de Vienne proposerait bientôt un second plan, qui serait d'ajouter, en faveur de l'empereur, la Sicile à Naples, et Mantoue, avec le petit état de Guastalla, au Milanais; donner la Toscane au duc de Guastalla et la Sardaigne à M. de Savoie. Soit que ce fût de bonne foi ou dans le dessein de pénétrer mieux les pensées de Beretti, il déclama contre la mauvaise volonté des Anglais, dit qu'il savait de bon lieu que le régent appuierait les raisons du roi d'Espagne, que l'abbé Dubois avait ordre de parler de manière à réussir et que quand ce ne serait pas même le sentiment du régent, il y avait dans le conseil de régence des hommes assez courageux pour lui résister.

Beretti, flatté de ces dispositions de la France, se te-

nait encore plus assuré de celles de la Hollande. Il les regardait comme son ouvrage, assurait que les états ne se laisseraient point entraîner par l'Angleterre contre l'Espagne, laquelle ils serviraient même s'ils pouvaient. Il vantait le changement entier du pensionnaire à cet égard, qui trouvait très raisonnables les conditions que le roi d'Espagne avait demandées, qui lors de la maladie de ce prince avait marqué beaucoup de tendresse, et qui lui témoignait à lui une confiance entière, au lieu qu'à Londres, où il n'était pas, tout était partial pour l'empereur. Beretti attribuait à cette partialité les plaintes que l'Angleterre avait portées aux états-généraux du refus qu'avait fait Riperda de se joindre aux envoyés d'Angleterre, pour faire de concert les représentations que les Anglais avaient faites seuls sur l'entreprise de Sardaigne. Il ajoutait que les principaux de la république, et qui toujours avaient été les plus Anglais, comme Duywenworden et d'autres, ne pouvaient souffrir l'ingratitude de l'Angleterre, qui voulait exclure la Hollande de la négociation. Il répondait de l'inutilité des cabales des impériaux, qui ne pourraient rien opérer par l'Angleterre sans le concours de la Hollande, et que sûrement Riperda, haï à Londres et à Vienne, parce que ses relations étaient favorables à l'Espagne, n'aurait point d'ordre d'adhérer aux instances ni aux menaces des Anglais qui, dans la bouche de Cadogan à La Haye, y avaient fort gâté les affaires de l'Angleterre.

Beretti prétendait que les Hollandais ne pardonnaient point aux Anglais la hauteur de vouloir que les ministres de Hollande dans les pays étrangers fussent choisis, envoyés et rappelés suivant le caprice de la cour d'Angleterre, comme ils le voulaient pour Riperda et même pour Châteauneuf, ambassadeur de France à La Haye, qui ne se conduisait pas selon leurs sentimens; et qu'ils disaient

qu'il fallait savoir s'il agissait par les instructions des mécontens de France ou par celles du régent, pour s'éclaircir des véritables intentions de ce prince. Widword pourtant, qui semblait plus modéré à Beretti, avouait que ce qu'il y avait de plus sensé dans la république était cordialement disposé à maintenir le régent suivant le traité de la triple alliance, et persuadé que tant que ce prince agirait avec amitié et confiance à l'égard de l'Angleterre et de la Hollande, il n'aurait rien à craindre du dedans ni du dehors.

CHAPITRE XIV.

Mouvemens du roi de Prusse.—Son caractère.—Sa situation difficile. — Cellamare découvre la vraie disposition du régent sur les affaires présentes. — Mouvemens en Bretagne. — Albéroni s'emporte contre les demandes de l'empereur au pape. — Déclaration du roi d'Espagne sur la paix. — Toute-puissance d'Albéroni en Espagne. — Monti à Madrid. — Le roi d'Espagne inaccessible. — Souverain mépris d'Albéroni pour Rome. — Aldovrandi travaille à rapprocher les cours de Rome et d'Espagne. — Anecdote importante sur la Constitution entre l'archevêque de Tolède et moi. — La nonciature chassée de Naples. — Rare expédient du pape sur la non-résidence d'Albéroni à son diocèse de Malaga. — Bentivoglio donne de nouveaux conseils à Rome. — Refus des bulles de Séville à Albéroni. — Frayeur du duc de Parme. — Sage avis de del Maro au roi de Sicile. — Ouvertures de Riperda à l'ambassadeur de Sicile. — Singulière aventure d'argent entre Bubb, Riperda et Albéroni. — Triste état personnel du roi d'Espagne. — Insolentes vanteries d'Albéroni. — Arrivée des galions. — Déclaration des ambassadeurs d'Espagne en France et en Angleterre. — Propos d'Albéroni sur l'Angleterre et la Hollande. — Mesures militaires d'Albéroni. — Les Anglais le ménagent. — Le

docteur Servi mandé de Parme pour soigner le roi d'Espagne. — Proposition de marier le prince des Asturies à une fille du prince de Galles. — Fierté de l'empereur soutenue par les Anglais. — Inquiétude du roi de Sicile. — La Pérouse est la dupe de Penterieder sur la France. — Le czar prend le duc de Mecklembourg sous sa protection, et rassure le roi de Prusse sur un traité avec la Suède. — Mort de la maréchale de Duras. — Quatre gentilshommes de Bretagne mandés par lettres de cachet pour venir rendre compte de leur conduite.

M. le duc d'Orléans travaillait alors à réunir le roi de Prusse avec les états-généraux. Il se faisait un mérite auprès de son altesse royale de presser la république, par déférence pour lui, de conclure l'alliance avec lui, où il aurait desiré d'attirer le roi d'Angleterre. Mais Georges en paraissant éloigné, il priait le régent de presser la Hollande de conclure avec lui sans le roi d'Angleterre. Le roi de Prussé était encore plus agité des affaires du nord. Il souhaitait faire sa paix particulière avec la Suède, et craignait l'abandon de ses alliés, s'ils découvraient ses démarches là-dessus. Le desir d'acquérir, et la crainte de perdre, ne s'accordaient en lui ni avec ses lumières ni avec son courage. Il ne savait ni se résoudre ni soutenir ses résolutions. Il était, comme on l'a déjà dit, léger, changeant, facile à regarder les mauvaises finesses comme un trait d'habileté, et la mauvaise foi comme la politique la plus fine. Le roi de Pologne avait découvert et publié les propositions qu'il avait faites à l'insu de ses alliés. Lui, avait donné de fausses interprétations à sa négociation. Il n'avait persuadé personne, mais ses alliés ne voulaient pas le perdre, pour ne pas affaiblir le nom et l'apparence de la ligue du nord. Eux-mêmes, chacun à part, se sentaient coupables du même crime.

Le roi de Prusse se plaignit d'avoir été trahi par Goertz, ministre de Suède, voulant faire entendre que,

s'il avait voulu traiter secrètement, il n'eût fait que suivre l'exemple du roi d'Angleterre; il fit avertir que le comte de la Marck s'était rendu suspect au roi de Suède, en traitant avec trop de chaleur pour les intérêts de la maison d'Hanovre, et qu'il eût mieux réussi s'il eût commencé à traiter sa paix avec lui. Il demanda même qu'en vertu des obligations secrètes, la France cessât de payer des subsides à la Suède. Il représentait le danger de l'agrandissement de l'empereur, et des alliances qu'il contractait avec l'empire, celle surtout avec la maison de Saxe. Il offrait de prendre des mesures contre cette énorme supériorité de l'empereur, la nécessité d'y faire entrer la Suède, et pour cela celle de sa paix avec lui, parce qu'il protestait qu'il ne pouvait rien faire tant qu'il serait occupé de la guerre du nord. On voyait ainsi le caractère du roi de Prusse qui était tremblant devant l'empereur, bien éloigné d'oser rien entreprendre qui lui pût déplaire, et qui, parlant à la France, déclamait et proposait tout contre lui.

Cellamare, par d'autres motifs, fit à-peu-près les mêmes représentations au régent. Il le pressa d'agir de concert avec l'Angleterre, pour mettre un frein à l'ambition des impériaux. Il se flatta de mettre l'abbé Dubois, arrivant de Londres, dans ses intérêts là-dessus. Il voulait persuader que la France, pour trop desirer de conserver la paix, se verrait entraînée à la guerre. S'il trouva l'abbé trop dévoué au ministère d'Angleterre pour le persuader, il gagna du moins à acquérir assez de lumières dans une longue conversation qu'il eut avec lui, pour les communiquer à Madrid, par un courrier exprès. Il voulut voir si les sentimens étaient uniformes entre les principaux du gouvernement. Il mit le maréchal d'Huxelles sur la matière du traité, le contredit, l'opiniâtra exprès, et en tira qu'il ne s'éloignait point des sentimens de l'abbé Dubois. Le maréchal convint de la

nécessité de borner l'ambition et l'orgueil des Allemands; mais il soutint que la France et l'Espagne unies, mais seules ensemble, n'étaient pas bastantes pour arrêter les entreprises des impériaux; que la France était trop épuisée et hors d'état de s'exposer au péril de faire renouveler la dernière ligue contre les deux couronnes. Cellamare combattit ce raisonnement, moins pour convaincre que pour découvrir de plus en plus. Le maréchal demeura ferme dans l'opinion que la France se tînt dans une indifférence apparente, qu'elle achevât de gagner le roi d'Angleterre et ses ministres, déjà bien disposés; que ce serait du même coup gagner la Hollande, inséparable de l'Angleterre; que le roi d'Espagne devait marquer beaucoup de promptitude et de docilité à tout accommodement raisonnable; s'accréditer par quelque démonstration extérieure, comme d'envoyer un ministre à Londres, pour assister à la négociation, avec des instructions secrètes pour faire avec adresse tomber sur les Allemands la haine de former des prétentions déraisonnables. Il n'en fallut pas davantage à Cellamare, pour se convaincre des maximes présentes que le gouvernement de France se proposait de suivre. Il conclut que son unique objet était d'éviter une guerre, qu'on croyait généralement que la France ne pourrait soutenir, que Cellamare traitait de terreur panique, ce que les mouvemens de la Bretagne imprimaient encore plus fortement. Cellamare, qui en voyait un apparent mépris dans le gouvernement, ne les crut ni si méprisables ni si indifférens qu'on les voulait donner. Ils n'étaient pas non plus si considérables ni si pernicieux que les mal intentionnés le voulaient persuader. Le plus grand mal, selon cet ambassadeur, était la faiblesse du gouvernement, agité par la diversité des intérêts et des passions, manquant d'argent, et accablé par les dettes de l'état.

Albéroni, véritable roi d'Espagne absolu, et seul, était persuadé que les négociations de Londres seraient sans effet, que l'intérêt du roi d'Espagne était de les regarder avec grande indifférence, et d'attendre du temps les avantages qui seraient refusés par un traité. Il croyait avoir beaucoup fait que d'accepter la médiation du régent et d'y persister; il se faisait un grand mérite, à son égard, d'avoir suspendu le second embarquement, ce qu'il n'avait fait que par impuissance; il comptait que l'Italie ne serait jamais tranquille tant que l'empereur y posséderait un pouce de terre; il se flattait que la conquête de la Sardaigne encouragerait les Turcs à continuer la guerre; il se moquait et se plaignait de la faiblesse du pape, qui était une des sources de la fierté des Allemands, et de l'insupportable hauteur de leurs demandes, surtout de celle d'envoyer un commissaire pour lui faire son procès à Madrid; il s'exhala en injures et en épithètes, dit qu'il ne conseillerait pas au pape de le hasarder, parce qu'il ne serait pas sûr que son commissaire fût bien reçu; qu'à l'égard de la citation il pourrait se rendre à Rome si le roi d'Espagne y consentait, mais que ce serait avec une telle compagnie qu'elle pourrait déplaire au pape, et plus encore à l'auteur de la demande, dont il prit occasion de déclamer contre la domination tyrannique que les Allemands entreprenaient d'étendre sur le genre humain, et la nécessité et l'intérêt pressant de toutes les nations de s'unir contre leur ambition. Loin de croire que la négociation de Londres fût propre à la borner, il la décriait comme un artifice concerté entre l'empereur et le roi d'Angleterre pour tenir en panne la France et l'Espagne, et se moquer après de toutes les deux. Mais pour éviter l'odieux de ne vouloir entendre à rien qui pût conduire à la paix, il déclara que le roi d'Espagne était prêt à intervenir dans la négociation par

un ministre, quand le régent jugerait que l'empereur se porterait véritablement à une paix solide et sûre pour le repos de l'Italie; mais s'il se voyait obligé d'envoyer un ministre à Londres, Albéroni comptait bien d'y prolonger la négociation, de la suspendre, d'en arrêter la conclusion, suivant qu'il le jugerait à propos, et d'armer pour cela son ministre de propositions équivalentes à celles des impériaux, comme de prétendre, pour condition préliminaire, le remboursement des dépenses de la conquête de la Catalogne et de Minorque, que l'empereur, contre ses promesses, avait long-temps défendues, même le remboursement de l'expédition de la Sardaigne. Mais son intention, disait-il, était de les tenir secrètes, de laisser à la France et à l'Angleterre le soin de rédiger et de faire les propositions qui pouvaient conduire à la paix, surtout au repos de l'Italie, et de se réserver la faculté de les approuver ou non, selon ce qui conviendrait le mieux aux intérêts du roi d'Espagne. Il ordonna donc à tous les ministres d'Espagne, dans les cours étrangères, de les assurer que sa majesté catholique ne s'éloignerait jamais de contribuer de sa part au repos de l'Europe.

En même temps il songeait à faire acheter en Hollande des vaisseaux de guerre, de la poudre, des boulets, des munitions de marine. Il se flattait de trouver toute facilité dans la république par son intérêt de commerce à l'égard de l'Espagne. Il se répandit un bruit que le roi d'Espagne avait offert aux états-généraux de leur céder les Pays-Bas ou la meilleure partie, s'ils voulaient entrer avec lui dans une alliance particulière, et on prétendit que le pensionnaire en avait averti l'empereur. Albéroni nia le fait avec aigreur, et dit que, si l'Espagne voulait adhérer à de certaines propositions, la Hollande n'y trouverait peut-être pas son compte. Il ne s'expliqua pas davantage; mais il gémissait de voir l'amour de la patrie

éteint dans les républiques, leurs divisions, leurs factions, leurs principaux membres sordidement vendus aux puissances étrangères. Il assurait en même temps le colonel Stanhope et Bubb que le roi d'Angleterre connaîtrait bientôt par expérience que la cour de Vienne ne songeait qu'à ses intérêts, et qu'elle n'avait d'égard pour personne.

Il pressait cependant tous les préparatifs pour la campagne et les recrues de l'infanterie, et disposait toutes choses pour embarquer les troupes dès que la saison le permettrait. On disait que le roi d'Espagne voulait avoir des troupes étrangères, engager à son service celles que les Hollandais réformaient, principalement les bataillons suisses. On parlait fort aussi des négociations secrètes d'Albéroni pour engager les Turcs, par le moyen de Ragotzi, à ne faire ni paix ni trêve avec l'empereur.

Mais le secret de ce premier ministre était réservé à lui tout seul. Qui que ce soit n'avait sa confiance, ses accès étaient très difficiles; les ministres étrangers ne lui parlaient que par audiences qu'il leur fallait demander par écrit. Tout le gouvernement était renfermé dans sa seule personne. Chaque secrétaire d'état venait lui rendre compte de son département et recevoir ses ordres. La stampille même était entre ses mains, par lesquelles passaient toutes les expéditions et les ordres secrets du roi d'Espagne, qui était inaccessible, qu'on ne voyait que le moment qu'il s'habillait, et qui ne disait jamais mot à personne. Monti même, l'ami intime d'Albéroni de tous les temps, allé à Madrid pour le plaisir de le voir revêtu de la pourpre, et logeant chez lui, eut peine à voir le roi et la reine d'Espagne. On n'a point su s'il y eut entre ces deux amis quelque affaire particulière et quelque mesure prise par rapport aux affaires de France: on remarqua seulement qu'Albéroni affecta de répandre qu'il ne voyait

Monti qu'à dîner qui, accoutumé aux sociétés de Paris, s'ennuierait bientôt de la solitude de Madrid. Chalais y arriva alors rappelé par le roi d'Espagne; on crut que c'était pour l'employer dans la marine. Albéroni triomphait du bon et glorieux état où il avait remis l'Espagne, et en insultait au cardinal del Giudice et aux précédens ministères, qui n'avaient pu la tirer de son abattement.

Il témoignait à ses amis que rien ne le surprenait de ce qui se passait à Rome. La reine et lui avaient pour cette cour le plus profond mépris. Il fit déclarer dans toutes les cours étrangères que ce bref injurieux que le pape avait fait imprimer n'avait jamais été présenté au roi d'Espagne, et fit valoir au pape cette déclaration comme le moyen le plus doux qui se pût proposer dans une matière si grave, où à peine la grande piété du roi d'Espagne l'avait empêché d'user des remèdes proportionnés à l'affront qu'il recevait, mais qui deviendraient inévitables si le pape, non content de ce qu'il avait fait, se portait à passer à de nouvelles explications. Albéroni profitait de la commodité d'avoir un nonce persuadé que sa fortune dépendait de l'union entre les deux cours, qui en écartait autant qu'il le pouvait tout sujet de mésintelligence, et qui représentait sans cesse au pape la nécessité, pour l'intérêt du saint-siège, de ménager le zèle et les bonnes intentions du roi d'Espagne. Il voulut aussi s'excuser sur ce qu'il avait fait pour l'acceptation des prélats d'Espagne de la Constitution; il fit entendre que l'Espagne avait aussi ses novateurs, contre lesquels la vigilance des évêques et l'autorité même de l'inquisition ne suffisaient pas, et qui n'étaient retenus que par la crainte du châtiment : galimatias faux dans son principe, faux dans sa conséquence, parce que rien n'est plus redouté en Espagne que l'inquisition, ni plus redoutable, en effet, que sa toute-puissance, et que sa

cruauté sur laquelle, comme je l'ai vu moi-même, les sollicitations ni l'autorité du roi ne peuvent rien.

Aldovrandi continuait à tirer de cette prétendue situation de l'Espagne qu'il fallait pour y remédier des choses extraordinaires. Il représenta au pape qu'en partant de Rome le cardinal Fabroni, moteur principal, et le prélat Alamanni, spécialement chargé de l'affaire de la Constitution, lui avaient dit tous deux qu'il serait bon, à son arrivée en Espagne, de porter les évêques à marquer leur obéissance au saint-siège par un acte public et par une acceptation formelle de la bulle; que là-dessus il s'était adressé aux universités d'Espagne; que le pape avait approuvé les insinuations qu'il leur avait faites par une lettre qu'il avait reçue de sa part du cardinal Paulucci, dont il lui envoyait copie, et qu'il avait eu une attention particulière à bien mesurer les termes de sa lettre aux évêques pour prévenir les conséquences que les malintentionnés pourraient tirer de la recherche de l'acceptation des évêques d'Espagne, comme si Rome croyait qu'une acceptation de tous les évêques de la chrétienté pût donner la force aux constitutions apostoliques qu'elles avaient par elles-mêmes ou que cette acceptation y fût le moins du monde nécessaire, supposition la plus mal fondée. L'énormité de cette chimère saute aux yeux et porte l'indignation avec elle. C'est à elle néanmoins que Rome sacrifie tout, habile à écarter tout ce qui lui peut porter préjudice et à se parer de tout avantage qu'elle peut usurper.

Elle ne répliqua rien aux raisons du nonce, mais elle lui fit savoir qu'il y avait quelques expressions dans la lettre de l'archevêque de Tolède au pape qui lui déplaisaient. Celle-ci surtout : *Comme le nonce de votre sainteté nous a fait exposer depuis peu.* La délicatesse de l'infaillibilité et de l'indépendance du consentement même

de l'approbation de l'église, assemblée ou séparée, était blessée de ce qu'on pouvait inférer de ces termes que l'archevêque eût été sollicité d'accepter la Constitution. Le fond de la lettre plut tellement au pape qu'il promit, si l'archevêque lui écrivait une autre lettre pareille où ces mots fussent omis, non-seulement de lui répondre, mais de lui donner toutes les louanges qui lui convenaient. Ainsi se débite l'orviétan de Rome pour en masquer la tyrannie. Le pape suspendit donc sa réponse, parce qu'il s'assurait que l'archevêque de Tolède la mériterait incessamment par une prompte obéissance. Je ne puis mieux placer qu'en cet endroit l'anecdote que j'ai promise, où elle se trouvera plus à propos et plus naturellement que si je la différais au temps de mon ambassade en Espagne, quatre ans après ceci.

Diegue d'Astorga y Cespedez, gentilhomme espagnol, né en 1666, est le prélat duquel il vient d'être parlé. D'inquisiteur de Murcie il fut fait évêque de Barcelone, à la mort de ce furieux cardinal Sala, en 1715, dont j'ai parlé en son lieu, et pour son mérite et ses services signalés à Barcelone, transféré cinq ans après, sans qu'il pût s'en douter, à l'archevêché de Tolède, où je le trouvai placé à mon arrivée à Madrid, qui est du diocèse de Tolède et le séjour ordinaire de ses archevêques. Il fut cardinal de la promotion du 27 novembre 1727, de la nomination du roi d'Espagne. Il n'a point été à Rome. C'était un homme plein de partout, de taille médiocre, qui ressemblait parfaitement à tous les portraits de saint François de Sales, dont il avait toute la douceur, l'onction et l'affabilité. Il fréquentait peu la cour, n'y allait que par nécessité ou bienséance; fort appliqué à son diocèse, à l'étude, car il était savant, à la prière, aux bonnes œuvres, il étudiait et travaillait toujours; si modeste dans une si grande place qu'il n'en avait d'extérieur que ce qui en

était indispensable. Son palais, beau et vaste, dans Madrid, appartenant à son siège, était sans tapisseries ni ornemens, que quelques estampes de dévotion, le reste des meubles dans la même simplicité. Il jouissait de plus de 800,000 liv. de rente et ne dépensait pas 100,000 liv. par an, en toute espèce de dépense. Tout le reste était distribué aux pauvres du diocèse avec tant de promptitude qu'il était rare qu'il ne fût pas réduit aux expédiens pour achever chaque année. Il joignait avec aisance la dignité avec l'humilité et il était adoré à la cour et dans tout son diocèse, et dans une singulière vénération. Nous nous visitâmes en cérémonie; bientôt après nous nous vîmes plus librement et nous nous plûmes réciproquement. Un de ses aumôniers nous servait d'interprète. Étant un jour chez lui, il me demanda s'il n'y aurait pas moyen de nous parler latin, pour parler plus librement et nous passer d'interprète. Je lui répondis que je l'entendais passablement, mais qu'il y avait longues années que je ne m'étais avisé de le parler. Il me témoigna tant d'envie de l'essai, que je lui dis que le plaisir de l'entretenir plus librement me ferait passer sur la honte du mauvais latin et de tous les solécismes. Nous renvoyâmes l'interprète, et depuis nous nous vîmes toujours seuls et parlions latin.

Après plusieurs discours sur la cour, le gouvernement d'Espagne, et quelques-uns aussi sur celui de France et sur les personnages, où nous parlions avec confiance, il me mit sur la Constitution, et ne pouvait revenir de la frénésie française qui là-dessus l'étonnait au dernier point : « Hélas! me dit-il, que vos évêques se gardent bien de faire comme nous. Peu-à-peu Rome nous a, non pas subjugués, mais anéantis au point que nous ne sommes plus rien dans nos diocèses. De simples prêtres inquisiteurs nous font la leçon : ils se sont emparés de la doctrine et de l'autorité. Un valet nous apprend tous les

jours qu'il y a une ordonnance de doctrine ou de discipline affichée à la porte de nos cathédrales, sans que nous en ayons la moindre connaissance. Il faut obéir sans réplique. Ce qui regarde la correction des mœurs est encore de l'inquisition. Quant aux matières de l'officialité, il ne tient qu'à ceux qui y ont affaire de laisser les officialités et d'aller au tribunal de la nonciature, ou s'ils ne sont pas contens des officialités, d'appeler de leurs jugemens au nonce, en sorte qu'il ne nous reste que l'ordination et la confirmation sans aucune sorte d'autorité, et que nous ne sommes plus évêques diocésains. Le pape est diocésain immédiat de tous nos diocèses, et nous n'en sommes que des vicaires sacrés et mitrés uniquement pour faire des prêtres et des fonctions manuelles, sans oser nous mêler que d'être aveuglément soumis à l'inquisition, à la nonciature, à tout ce qui vient de Rome, et s'il arrivait à un évêque de leur déplaire en la moindre chose, le châtiment suit incontinent, sans qu'aucune allégation ni excuse puisse être reçue, parce qu'il faut une soumission muette et de bête. La prison, l'envoi lié et garrotté à l'inquisition, souvent à Rome, sont des exemples devenus rares, parce qu'ils ont été fréquens et qu'on n'ose plus s'exposer à la moindre chose, quoiqu'il y en ait encore eu de récens en cette dernière sorte. Voyez donc, monsieur, ajouta-t-il, quelle force peut donner à la Constitution l'acceptation des évêques des pays réduits dans cette soumission d'esclaves tels que nous sommes en Espagne, en Portugal et en Italie, à plus forte raison les universités et les docteurs particuliers, et les corps séculiers, réguliers et monastiques. Mais je vous dirai bien pis, ajouta-t-il avec un air pénétré. Croyez-vous que pas un de nous eût osé accepter la Constitution, si le pape ne nous l'eût pas fait commander par son nonce? l'accepter eût été un crime qui eût été très

sévèrement châtié; c'eût été entreprendre sur l'autorité infaillible et unique du pape dans l'église, parce que oser accepter ce qu'il décide, c'est juger qu'il décide bien. Or, qui sommes-nous pour joindre notre jugement à celui du pape? Ce serait un attentat : dès qu'il parle, nous n'avons que le silence en partage. L'obéissance et la soumission muette et aveugle, baisser la tête sans voir, sans lire, sans nous informer de rien, en pure adoration. Ainsi, même bien loin d'oser contredire, proposer quelque chose, demander quelque explication, il nous est interdit d'approuver, de louer, d'accepter en un mot toute action, tout mouvement, toute marque de sentiment et de vie. Voilà, monsieur, la valeur des acceptations de toutes les Espagnes, du Portugal, de l'Italie, dont j'apprends qu'on fait tant de bruit en France, et qu'on y donne comme un jugement libre de toutes les églises et de toutes les écoles. Ce ne sont que des esclaves à qui leur maître a ouvert la bouche par permission spéciale pour cette fois, qui leur a prescrit les paroles qu'ils devaient prononcer, lesquels, sans s'en écarter d'un iota, les ont servilement et littéralement prononcées. Voilà ce que c'est que ce prétendu jugement qu'on fait tant sonner en France que nous avons tous unanimement rendu, parce qu'on nous a prescrit à tous la même chose ». Il s'attendrit sur un malheur si funeste à l'église et si contraire à la vérité et à la pratique de tous les siècles, et me demanda un secret tel qu'on peut se l'imaginer, que je lui ai fidèlement gardé tant qu'il a vécu, mais que je me suis cru obligé aussi de révéler dès que son passage à une meilleure vie, auquel toute la sienne ne fut qu'une continuelle préparation, l'eut mit hors d'état de rien craindre de m'avoir parlé selon la vérité et la religion.

L'empereur commençait à faire sentir son mécontentement au pape. Le vice-roi de Naples trouva mauvais, par

son ordre, que le collecteur apostolique usurpât la qualité de nonce. Il le fit sortir de Naples en vingt-quatre heures, et en quarante-huit de tout le royaume, et avec lui tous les officiers de la nonciature. Rien n'en put retarder l'exécution. Rome, qui la traita d'attentat, n'osa s'en plaindre qu'à l'Espagne comme la partie la plus faible, et déclara que c'était à elle à qui elle attribuait cette offense, pour lui avoir manqué de parole sur l'usage de sa flotte, et donné lieu de croire que le pape était d'intelligence avec elle pour enlever la Sardaigne à l'empereur. Aldovrandi eut ordre de se fonder sur un si beau raisonnement pour demander que les choses fussent remises dans leur ancien état, à faute de quoi le pape déclarerait le roi d'Espagne redevable à Dieu et au monde de toutes les vexations où sa sainteté se trouverait exposée, laquelle gardait en même temps un silence de frayeur à l'égard de l'empereur.

L'évêché de Malaga avait été proposé en consistoire pour Albéroni par le pape. Il en avait reçu de sanglans reproches des Allemands. Il chercha donc à les apaiser à la première occasion. Elle se présenta bientôt, et la sagacité du pontife y parut incomparable, aussi bien que la délicatesse de la conscience d'Albéroni. Il avait voulu être évêque, bien que cardinal, et avoir 90,000 liv. de rente de l'évêché de Malaga, mais il ne voulait pas s'y ennuyer et perdre sa toute-puissance. Il demanda donc une dispense de ne point résider. Le pape le refusa. Il dit que les motifs qu'il alléguait n'étaient point suffisans; que, pour l'amour de lui, il avait essuyé tant de désastres, surtout pour sa promotion au cardinalat, qu'il n'avait pas résolu d'exposer davantage sa conscience pour le favoriser. Mais comme il sentait qu'il n'était pas politique de perdre le fruit de tout ce qu'il avait fait pour lui, et de s'aliéner le maître et le dispensateur de toutes choses

en Espagne, content d'un refus pour plaire à l'empereur, il fit dire à Albéroni que tout ce qu'il pouvait faire était de lui accorder la permission de s'absenter six mois de l'année de son église ; que la disposition des conciles lui en permettait l'absence autres six mois; et que, par cet expédient si heureusement trouvé, il aurait ce qu'il demandait de n'y point aller du tout. Ainsi, dans ce temps, on pouvait alléguer les conciles pour dispenser un évêque de six mois par an de résidence; mais Rome regardait comme une erreur et comme une offense à la personne et à la dignité du pape de parler de concile quand il s'agissait de la Constitution.

Quelque sujet qu'il eût d'être satisfait du zèle aveugle et emporté que témoignaient pour son autorité et pour la plénitude de sa toute-puissance plusieurs évêques français, il craignait toujours dans leurs écrits quelque marque de leur prévention pour l'autorité de l'église universelle, soit assemblée, soit dispersée. Rome eût regardé comme un grand manque de respect et comme une erreur punissable si les évêques eussent dit que la Constitution faisait loi et obligeait les fidèles parce qu'elle avait été reçue dans l'église, comme si, disait cette cour, la cause nécessaire qui produisait cet effet était l'acceptation de l'église. Rome craignait toujours ce qu'elle appelait les maximes et les phrases françaises, et plus encore la frayeur des prélats français vendus à Rome de s'exposer aux attaques des parlemens.

Bentivoglio, dont les furieuses folies pour mettre tout à feu et à sang en France pour hâter sa promotion faisaient demander aux plus attachés à Rome un nonce plus traitable et moins enragé, ne put se contenter de parler au pape des choses de France; il voulut lui donner ses conseils sur l'évènement de la nonciature de Naples, et après l'avoir si souvent et si fortement importuné de

faire une ligue étroite avec l'empereur pour se soumettre la France, il le pressa de chercher à borner l'insupportable ambition et puissance de l'empereur, qui voulait mettre toute l'Europe aux fers. Son jugement parut également en ces deux conseils si contradictoires. Il pressa le pape de former une ligue avec l'Espagne, le roi de Sicile et les Vénitiens également intéressés à diminuer la puissance de l'empereur. Il lui recommanda le secret et la diligence, lui dit que les hérétiques s'armaient contre lui, tandis que ses enfans l'insultaient. Il chercha à l'effrayer de l'escadre que l'Angleterre armait.

Don Alexandre, frère du cardinal Albani, passait pour l'espion secret des Espagnols dans l'intérieur du pape son oncle, et pour avoir reçu d'eux 15,000 pistoles à-la-fois, sans compter d'autres grâces. Le pape mécontentait tous les princes, n'en ramenait pas un, n'avait encore terminé aucun de tous les différends nés sous son pontificat. Il semblait éloigner tout accommodement sitôt qu'il était proposé; la France et l'Espagne en fournissaient continuellement des exemples. Il refusa les bulles de Séville à Albéroni. Aquaviva, qui haïssait personnellement Giudice, l'accusa d'y fortifier le pape, qui faisait valoir la prompte expédition des bulles de Malaga, qui lui avait attiré les reproches de faire des grâces à qui méritait des châtimens. Il assurait qu'il essuierait bien pis, s'il accordait les bulles de Séville dans un temps où les soupçons de l'empereur étaient sans bornes, et où il ne cherchait que des prétextes d'opprimer les terres de l'église. Il tremblait de se voir enlever l'état de Ferrare. Il imputait tous ses malheurs à la promotion d'Albéroni, et à sa facilité pour l'Espagne, et se plaignait amèrement que le roi d'Espagne ni ses ministres n'eussent seulement pas pris l'absolution de tant d'entreprises faites contre l'autorité du saint-siège: c'était plutôt de ce qu'ils s'étaient

défendus des siennes, et de ce qu'ils n'avaient pas la bêtise de croire avoir besoin d'absolution, forge si principale des fers romains.

L'empereur ne menaçait pas moins tous les princes d'Italie que le pape. Le duc de Parme, le plus exposé de tous à sa vengeance, ne cessait d'exhorter l'Espagne de hâter son escadre, et d'augmenter ses troupes de vingt mille hommes, parce que l'empereur augmentait tous les jours celles qu'il avait en Italie. Albéroni affectait d'en douter, de croire à une grande diminution dans les troupes impériales, et les Turcs éloignés de faire la paix. Mais il ne laissait pas d'appliquer tous ses soins à hâter tout ce qui était nécessaire pour attaquer les Allemands en Italie, toujours persuadé qu'il n'y avait point de traité à faire avec eux, et que l'Europe ne serait jamais tranquille, tandis que l'empereur aurait un soldat et un pouce de terre en Italie. Son dessein était d'avoir trente vaisseaux de guerre en mer, avec tous les bâtimens nécessaires pour le service de cette flotte, et d'avoir des forces de terre proportionnées. Les ministres étrangers résidens à Madrid étaient étonnés, et quelques-uns bien aises de voir l'Espagne sortir comme par miracle de sa faiblesse et de sa léthargie; d'autres en craignaient les effets, persuadés que si les premiers succès de ces forces répondaient aux desirs du premier ministre, il ne s'y bornerait pas, autant pour son intérêt particulier que pour celui de son maître.

L'abbé del Maro ne cessait d'avertir le roi de Sicile qu'il avait tout à craindre des projets de l'Espagne; que tout concourait à faire croire qu'ils regardaient le royaume de Naples; que s'ils en faisaient la conquête, ils attaqueraient après la Sicile, ces deux royaumes étant nécessaires l'un à l'autre, surtout à l'Espagne, pour s'assurer les successions de Toscane et de Parme, le plus cher ob-

jet des vues de la reine d'Espagne. Riperda était l'émissaire le plus secret d'Albéroni auprès des ministres étrangers à Madrid, il alla trouver del Maro, et raisonnant avec lui sur les préparatifs qui faisaient alors la matière de toutes les conversations, il lui fit entendre que le dessein était de faire passer le printemps prochain quarante mille hommes en Italie, pour attaquer le royaume de Naples, et que si le roi de Sicile voulait s'unir au roi d'Espagne et attaquer le Milanais en même temps, ils chasseraient infailliblement les Allemands de l'Italie. L'ambassadeur de Hollande était connu pour trop partial pour persuader celui de Sicile. D'autres soupçons tombaient encore sur lui. Bubb, résident d'Angleterre, s'était adressé à Riperda pour engager Albéroni à recevoir du roi d'Angleterre une gratification très considérable. Riperda s'était chargé de la commission, à condition que Bubb n'en parlerait jamais directement ni indirectement au cardinal. La somme avait été remise entre les mains de Riperda, mais loin qu'Albéroni en donnât quelques marques indirectes de reconnaissance, il avait, en différentes occasions, et d'un air assez naturel, traité d'infâmes les ministres qui recevaient de l'argent des princes étrangers. Ainsi Riperda, suspect au peu de gens qui surent cette aventure secrète, n'était guère propre à les persuader. Mais qui pouvait répondre qu'Albéroni ne fût pas assez fourbe pour avoir su profiter de l'argent sans y laisser de sa réputation, et sans être tenu de reconnaissance, et que Riperda, trop enfourné avec lui, et mal dans son pays où il ne voulait pas retourner, n'en ait été la dupe, et forcé de se laisser affubler du soupçon d'avoir profité de l'argent?

On doutait alors de la vie du roi d'Espagne, quelque soin qu'Albéroni prît de publier le rétablissement parfait de sa santé. Ses anciennes vapeurs le reprirent sur la fin

de décembre, et lui causèrent des faiblesses. On sut que sa tête était ébranlée au point de ne pouvoir ranger un discours; en sorte que, supposé qu'il vécût, il serait incapable de gouverner, et que toute l'autorité demeurerait au cardinal et à la reine, et que la même chose arriverait s'il venait à mourir, parce que le testament qu'il avait fait leur était en tout favorable. Les grands et les peuples anéantis, les conseils pour le moins autant, sans talens, sans moyens, sans courage pour s'affranchir du joug d'Albéroni, maître des troupes et des finances; d'ailleurs, nulle espérance du prince des Asturies, tendrement aimé des Espagnols, qui se flattaient d'apercevoir en lui de bonnes qualités. Mais c'était un enfant, élevé dans la crainte, tenu de fort court par un gouverneur italien perdu d'honneur et de réputation sur tous les chapitres, dont le plus grand mérite était d'empêcher que qui que ce soit ne pût parler ni même approcher du prince; capable de tout pour augmenter sa fortune, et qu'on ne doutait pas qui ne fût vendu à la reine, même au cardinal, quoique faisant profession de le mépriser. Ce gouverneur était le duc de Popoli, dont j'aurai lieu de parler davantage si j'ai le temps d'écrire jusqu'à mon ambassade. Albéroni, en attendant, se plaignait audacieusement de son sort, disait qu'il n'était retenu d'abandonner le chaos des affaires que par sa tendresse pour le roi et la reine d'Espagne; qu'il trouvait à la vérité des ressources dans la monarchie, et se livrait à des comparaisons pompeuses, et à se donner de l'encens, et jusque de l'encensoir.

Les galions arrivèrent tout à la fin de cette année 1717, fort richement chargés, et apportèrent pour le compte du roi d'Espagne 1,800,000 piastres, secours arrivé fort à propos dans une conjoncture où on ne voyait point d'alliés à l'Espagne, pour les entreprises qu'elle méditait.

Albéroni s'épuisait en vain pour s'attirer l'union des Hollandais. Il les prenait par l'intérêt de leur commerce, par la crainte de la puissance et des desseins de l'empereur, par la honte de leur servitude des Anglais, par leur opinion que Georges ne se pouvait maintenir sur le trône sans l'assistance de la France et la leur. Ce même roi, il le regardait comme le plus grand ennemi du roi d'Espagne, qui, par son intérêt de duc d'Hanovre, n'emploierait jamais les forces de l'Angleterre qu'en faveur de l'empereur, ce qui ne se pouvait selon lui empêcher qu'en excitant des troubles dans son royaume et dans l'intérieur de sa cour, qui lui feraient quitter le soin des affaires étrangères, et terminer bientôt les négociations de Londres. Sur quoi il disait que la bonté et la modération excessives du roi d'Espagne, jusqu'alors si peu utiles, lui devaient servir de leçon pour en changer, et en devaient servir aussi aux autres princes à l'égard des Anglais, que cette douceur rendait si insolens. De là à braver, à se vanter, à soutenir qu'une conduite tout opposée était le seul chemin de la paix, non à la mode de l'empereur et de Georges, mais d'une paix raisonnable, sûre et solide, telle que le roi d'Espagne l'offrait, et que la demandaient sa dignité, le bien de ses peuples et celui de toute la chrétienté.

Ce fut en ces termes que les ministres d'Espagne au dehors eurent ordre de s'expliquer aux cours où ils résidaient, Cellamare surtout; Monteléon de renouveler à Londres les protestations du desir d'une paix solide, mais dont la condition principale devait être l'engagement pris par l'empereur de ne plus tirer de contributions d'aucun prince ni état d'Italie, et de n'y plus envoyer de troupes; que le mal devenait tel, qu'il ne pourrait plus trouver de frein si la paix se faisait en Hongrie; qu'il ne fallait donc pas perdre un moment pour assurer le bien

et le repos de l'Europe. Quoique Albéroni fût bien persuadé de la partialité du roi d'Angleterre, il affectait de répandre qu'il ne pouvait croire que la nation anglaise prît les intérêts de l'empereur assez à cœur pour se déclarer contre l'Espagne.

Il parlait des Hollandais avec plus d'assurance, se fondant sur l'intérêt de leur commerce; mais il se plaignait qu'ils pussent compter que l'Espagne leur saurait gré de leurs ménagemens et de leur neutralité, tandis qu'il fallait agir pour assurer la tranquillité de l'Europe, et prendre des mesures sages telles que l'Espagne se les proposait, non par des négociations, pour arrêter l'ambition de la cour de Vienne, sur laquelle il ne ménageait pas les expressions.

Les mesures qu'il prenait consistaient à faire payer les troupes exactement, à fournir abondamment l'argent pour les recrues, les remontes, les habits, les armes, l'approvisionnement des places, les magasins, et quatre fonderies pour des canons de bronze. On en fabriquait en même temps de fer, des fusils et toutes sortes d'armes, six vaisseaux de ligne au passage, que les constructeurs s'obligèrent à livrer tout prêts en avril 1719, en attendant une remise envoyée en Hollande de 400,000 piastres pour acheter six navires. Les seuls revenus du roi d'Espagne suffisaient à ces dépenses sans recourir à aucune voie extraordinaire. Albéroni se faisait honneur d'avoir connu que le malheur de l'Espagne venait d'avoir jusqu'alors dépensé prodigalement en choses inutiles, et de manquer de tout pour les nécessaires. Il s'épuisait sur ses propres louanges; disait que l'Espagne ne se pouvait flatter d'un accommodement raisonnable si elle ne se montrait armée, espérant d'obliger les plus indifférens à entrer en danse, et de faire venir à chacun l'envie de danser par les bons instrumens qu'on accordait à Madrid.

Ainsi il était évident qu'il ne songeait qu'à la guerre et point à traiter; que sa répugnance était entière pour la médiation d'Angleterre; qu'il ne traiterait même pas par celle des états-généraux malgré sa prédilection pour eux. Nonobstant ces notions claires, les Anglais ne laissaient pas de le ménager, et ne désespéraient pas encore de parvenir à leurs fins. Georges fit renouveler à la reine et au cardinal tout ce qu'il leur avait déjà fait promettre en cas de mort du roi d'Espagne.

Sa santé se rétablissait, mais il était plongé dans une mélancolie profonde, et tellement dévoré de scrupules, qu'il ne pouvait se passer un moment de son confesseur, quelquefois même au milieu de la nuit. Albéroni, qui voulait être maître absolu de tous ceux qui approchaient familièrement du roi d'Espagne, fit venir un médecin de Rome, nommé le docteur Servi. Il se défiait des premiers médecin, chirurgien et apothicaire du roi, tous trois Français, tous trois fort bien dans l'esprit du roi et de la reine; mais le cardinal les trouvait trop rusés et trop adroits pour les laisser en place. Tous les premiers ministres se ressemblent en tous pays. La principale qualité d'un médecin, selon celui-ci et tous les premiers ministres, était de n'être point intrigant; l'intrigue, selon eux, est la peste des cours. Tout est cabale, et en est qui ils veulent en accuser. Le cardinal prétendait que celle d'Espagne en était pleine, et se mettait peu en peine de la capacité du médecin. Celle de Servi était des plus médiocres; mais le hasard y devait suppléer. Le point était qu'il eût du flegme, de la patience, du courage pour éluder les panneaux et les traits des trois Français, qui ne manqueraient pas de le tourner en ridicule, et s'ils pouvaient, de le dégoûter assez pour lui faire reprendre le chemin d'Italie. Il s'en est bien gardé. Il a figuré depuis, et a été premier médecin de la reine, et puis du roi

jusqu'à sa mort, et l'est encore de la reine sa veuve.

Ces dispositions faites, Albéroni, voyant la santé du roi d'Espagne rétablie, sentit l'inutilité des offres du roi d'Angleterre. Il y répondit comme il devait pour la reine et pour lui, mais sans donner au fond à ces complimens plus de valeur qu'ils n'en méritaient. Il ne parla pas même au colonel Stanhope d'une proposition que le père d'Aubenton lui avait faite, et à laquelle il n'aurait eu garde de s'avancer sans l'ordre du cardinal : c'était le mariage du prince des Asturies avec une fille du prince de Galles. Le colonel, qui n'était pas instruit des intentions du roi son maître, n'osa répondre précisément sur une matière dont il sentait les difficultés et les conséquences par rapport à la religion, et à la jalousie que le régent d'une part, et l'empereur de l'autre, en pourraient prendre. Albéroni donc n'en ouvrit pas la bouche; il se contenta dans ses conférences avec le colonel Stanhope de lui faire quelques questions sur la personne et le caractère de la princesse. Ainsi la défiance était mutuelle parmi tous ces témoignages d'amitié. L'escadre qui s'armait en Angleterre l'augmentait beaucoup. Monteléon ne le cacha pas au roi d'Angleterre, qui protesta toujours de son desir de venir à bout de la paix, et que l'escadre ne regardait point le roi d'Espagne, mais l'insulte que la nation anglaise avait reçue en la personne du comte de Péterborough.

Il paraissait plus d'union et de sincérité entre la France et l'Angleterre. Néanmoins, les ministres de Georges, surtout les Hanovriens, trouvaient mauvais que le régent se montrât si opiniâtre à vouloir la renonciation absolue de l'empereur à la monarchie d'Espagne, et l'assurance des successions de Parme et de Toscane en faveur d'un fils de la reine d'Espagne. Penterieder assurait que jamais l'empereur ne consentirait à l'une ni à

l'autre de ces conditions; que c'était une nouveauté directement contraire au plan dont l'abbé Dubois était convenu lorsqu'il était à Hanovre. Bernsdorff et ceux qui dépendaient de lui secondaient Penterieder. Ils traitaient la fermeté et les instances du régent de dispositions équivoques de la France, et d'irrésolutions sans fin du régent. Robeton, ce réfugié que Bernsdorff avait insinué dans les affaires, décidait et déclarait que si le régent ne se relâchait sur ces deux articles, il était inutile de négocier; que ce n'était que par des tempéramens qu'on pouvait conduire les choses à une heureuse fin.

Si les principales puissances intéressées dans la négociation étaient dans une telle défiance réciproque, le roi de Sicile, plus soupçonneux et plus persuadé que qui que ce fût que la défiance est une partie essentielle de la politique, craignait à porportion de son caractère les effets d'une négociation commencée et conduite à son insu, dont vraisemblablement une des premières conditions serait de le dépouiller de la Sicile. On ne lui en avait pas fait encore la moindre ouverture, tout à la fin de cette année. Il se plaignit à l'Angleterre d'un mystère si long à son égard, qui ne pouvait lui annoncer rien que de mauvais. Stanhope lui répondit qu'il était vrai qu'on avait quelques espérances de procurer le repos à l'Europe, en particulier à l'Italie, mais si faibles jusqu'alors et si incertaines, qu'il était impossible de faire aucun plan et de rien dire. La Pérouse représenta que son maître, plein de confiance pour le roi d'Angleterre, aurait dû en espérer un retour réciproque. Il assura que ce prince ne plierait jamais mal-à-propos, qu'il hasarderait tout plutôt que de souffrir une injustice; que l'Angleterre était garante des avantages qu'elle lui avait procurés par le traité d'Utrecht; qu'ils étaient proprement le fruit des services qu'il avait rendus pendant la grande alliance; qu'ainsi

les deux partis tory et whig étaient également engagés à le maintenir dans la possession de la Sicile, qu'il avait acquise par la protection de l'Angleterre. Stanhope répondit en homme embarrassé et qui craignait de s'engager. Il mit des révérences à la place des raisons; dit que pendant le séjour du roi d'Angleterre à Hanovre il avait agi auprès de l'empereur pour procurer la paix au roi de Sicile, inutilement à la vérité; mais que les ministres piémontais en avaient été avertis. Il ne voulut rien dire de plus précis, et moyennant cette circonspection, il laissa la Pérouse pleinement persuadé que la France et l'Angleterre avaient une égale intention de donner atteinte aux traités d'Utrecht. Il jugea même que le roi d'Espagne ne serait pas fâché que ces traités fussent enfreints, pour avoir la liberté de recouvrer les états autrefois dépendans de sa couronne, et pour revenir contre ses renonciations à celle de France. Enfin la Pérouse, soufflé d'ailleurs par les émissaires de Penterieder, se persuada que la France et l'Espagne s'entendaient ensemble et que le régent n'avait laissé aller Monti à Madrid que pour gagner Albéroni, et qu'il y avait réussi. Cette opinion néanmoins contredisait un autre discours tenu quelques jours auparavant. On disait qu'Albéroni assurait la cour d'Angleterre que si l'empereur voulait renoncer à l'Espagne et promettre pour un fils de la reine d'Espagne l'expectative de Toscane et de Parme, le roi d'Espagne unirait ses forces à celles de l'empereur pour le mettre en possession de la Sicile. Ainsi tout conspirait, selon l'opinion publique, à l'agrandissement de l'empereur. Toutefois ses ministres prétendaient, mais sans faire pitié à personne, que chacun voulait alors lui faire la loi dans l'empire. Penterieder le dit ainsi à Londres à l'occasion d'une déclaration que le ministre de Moscovie fit à Bernsdorff. Elle portait que le czar ne pourrait s'empêcher de

protéger le duc de Mecklembourg son parent, si on entreprenait de l'opprimer sous de vains prétextes. On croyait alors que la paix entre la Suède et la Moscovie serait incessamment conclue, et comme il n'était question que d'un accommodement particulier, le roi de Prusse avait lieu de se croire abandonné. Mais le czar dément les bruits publics. Il écrivit au roi de Prusse, et l'assura positivement qu'il détestait les traités secrets, et qu'il n'avait jamais pensé à en conclure.

C'est en cet état que se trouvaient, à la fin de l'année 1717, les affaires générales de l'Europe. Je crois devoir mentionner ici la mort de la maréchale de Duras à soixante-quinze ou seize ans, sœur du dernier duc de Ventadour, fort retirée dans une terre près d'Orléans. C'était une femme singulière, boiteuse, fort grosse et de beaucoup d'esprit. J'avais oublié d'en faire mention ; car elle mourut dès le mois de septembre.

Tout à la fin de l'année, on envoya en Bretagne quatre lettres de cachet, pour ordonner à quatre gentilshommes de Bretagne qui y avaient paru les plus opposés aux volontés de la cour, d'y venir rendre compte de leur conduite. Leurs noms étaient MM. de Piré, Bonamour, Noyan et Guesclairs.

CHAPITRE XV.

Année 1718. — Manèges du duc de Noailles à l'égard de Law. — Mort de Mornay. — Le duc de Noailles obtient le gouvernement et la capitainerie de Saint-Germain. — Liaison de l'abbé Dubois et de Law. — Le duc de Noailles craint pour sa place et veut me regagner. — Sourds préparatifs contre le duc de

Noailles et le chancelier. — Compagnie d'Occident. — Edit en sa faveur. — Le chancelier travaille à la requête. — Les Biron. — Grâces pécuniaires au Languedoc. — Retraite de Basville avec 12,000 liv. de pension. — Inondations vers le nord. — Madame la Duchesse enlève à la maréchale d'Estrées une loge à l'Opéra. — Morville ambassadeur en Hollande. — Mariage de Chauvelin. — Grâces pécuniaires aux comtes de Roucy et de Médavid. — Le comte de Rieux s'excuse au régent de ses pratiques. — Son caractère. — Mouvemens, lettres et députation de Bretagne. — Incidens du maréchal de Montesquiou. — Gentilshommes bretons mandés, puis exilés. — Embarras et projets sur les tailles. — On me fait par deux différentes fois manquer la suppression de la gabelle. — Le bien difficile à faire en France.

Un évènement, que nous verrons bientôt, puisqu'il arriva le 28 janvier de cette année 1718, en laquelle nous allons entrer, m'a paru mériter d'en approcher les choses un peu précédentes qui l'ont préparé, et de préférer pour cette fois une suite plus éclaircissante des choses qui l'ont amené, à un scrupule trop exact des temps même peu éloignés, et qui aurait fait perdre de vue ce qui peu-à-peu a produit l'évènement, lorsqu'il sera temps de le raconter.

On a vu la brouillerie du duc de Noailles et de Law, le replâtrage qui s'y fit, le gré sensible que M. le duc d'Orléans sut au duc de Noailles de sa complaisance et de ses protestations à cet égard, et l'âpreté avec laquelle il en sut profiter pour en tirer le gouvernement et la capitainerie de Saint-Germain, qu'il avait toute sa vie muguetée, et que la fortune lui livra précisément dans ce favorable instant par la prompte mort de Mornay sans enfans. Il y avait long-temps que Noailles, jaloux de Law, troublait sa banque et ses desseins. Non-seulement il le barrait en tout par les manœuvres et l'autorité de sa place dans les finances; mais il lui suscitait dans les

conseils et dans le parlement tous les contradicteurs qu'il pouvait, et qui très souvent arrêtaient et faisaient même échouer ses propositions les plus raisonnables. Law, qui, comme je l'ai expliqué, venait chez moi tous les mardis matin, m'en faisait continuellement ses plaintes, et m'en prouvait d'autant plus aisément la raison et le mal que faisait aux affaires cette contradiction perpétuelle, qu'on a vu, d'une part, comment j'étais avec le duc de Noailles, et, d'autre part, mon incapacité souvent avouée sur la matière des finances. Mais il y a pourtant des choses qui dépendent quelquefois plus du bon sens que de la science; et de plus Law, avec un langage fort écossais, avait le rare don de s'expliquer d'une façon si claire, si intelligible, qu'il ne laissait rien à desirer pour se faire parfaitement entendre et comprendre.

M. le duc d'Orléans l'aimait et le goûtait. Il le regardait et tout ce qu'il faisait comme l'ouvrage de sa création. Il aimait de plus les voies extraordinaires et détournées, et il s'y attachait d'autant plus volontiers, qu'il voyait échapper les ressources devenues si nécessaires à l'état, et toutes les opérations ordinaires des finances. Ce goût du régent blessait Noailles comme étant pris à ses dépens. Il voulait être seul maître dans les finances. Law y avait une partie indépendante. Cette partie plaisait au régent, et Noailles qui le prétendait gouverner et atteindre par là au premier ministère, dont il ne perdit jamais les vues ni l'espérance, trouvait en Law un obstacle dans sa propre gestion, lui qui empiétait tant qu'il pouvait sur toutes celles des autres. Toutes ses bassesses sans fin et sans mesure prodiguées au maréchal de Villeroy n'avaient pu l'accoutumer à n'être que de nom à la tête du conseil des finances. Ainsi il protégeait souvent Law contre lui, encore qu'il n'aimât pas au fond ce que le régent pouvait rendre utile, et qu'il fomentât sous main les

mouvemens sourdement commencés du parlement, à qui il fallait des prétextes, et qui se proposait bien de s'en faire un de la gestion des finances et de la singularité de celle de cet étranger.

L'abbé Dubois, qui, pour regagner l'esprit de M. le duc d'Orléans, avait eu besoin d'entours, ne se fut pas plus tôt emparé de lui par ses négociations avec l'Angleterre et la Hollande, que ceux dont il s'était servi lui devinrent suspects dès que son crédit n'eut plus besoin du leur. Son plan allait aussi au premier ministère. Il n'y voulait point de concurrens ni de contradicteurs. Celui de tous qu'il craignait davantage était le duc de Noailles, parce qu'il avait le même dessein et bien d'autres moyens que lui pour s'y porter. Il résolut donc de l'écarter de bonne heure sans rien marquer de personnel. La partie eût été trop inégale, et d'ailleurs la soumission du duc de Noailles, qui augmentait pour lui à la mesure du crédit qu'il reprenait auprès de son maître lui en ôtait jusqu'au prétexte. On a vu combien pour lui plaire il avait mérité les louanges des Anglais. Dubois se lia donc avec Law. Leurs intérêts à former cette union étaient pareils. Un étranger, aboyé d'un nombre de gens autorisés par leur être, par leur état, par leurs places, avait à chaque instant tout à craindre de la faiblesse du régent. En le favorisant Dubois flattait le goût de son maître et portait indirectement des bottes à Noailles qu'il voulait perdre, sans oser le montrer et sans que Noailles s'en doutât lui-même, ni dans ces commencemens le régent non plus avec tous ses soupçons. Tout se passait à cet égard dans un intérieur que tout l'art de Noailles ne pouvait percer.

Law ne me cacha point cette liaison naissante et l'usage qu'il commençait à en tirer, mais il ne me disait pas ce qui lui en coûtait pour l'accroître et pour la rendre tout-à-fait solide. Il commençait à avoir de l'argent à ré-

pandre par ce négoce naissant, si connu depuis et si fatal par l'abus qui s'en fit sous le nom de Mississipi. Il était doux à l'abbé Dubois de trouver une ressource secrète dont il n'eût obligation à personne qu'à celui qui avait autant d'intérêt, pour sa propre défense, d'acheter sa protection, que lui de l'accorder à ce prix et les moyens en même temps d'énerver de bonne heure un compétiteur à la première place de toute autorité et de toute grandeur, à la cheville du pied duquel il ne pouvait encore atteindre.

Telle fut la chaîne qui serra l'amitié entre ces deux hommes et qui les a portés si haut ou si loin l'un et l'autre. Je ne sais si à travers les ruses et les caresses de Dubois Noailles s'aperçut de quelque chose, car l'odorat de tous les deux était bien fin. Ce qui me l'a fait soupçonner, c'est ce qui m'arriva et qui, à la façon dont j'étais avec le duc de Noailles, ne lui parlant et ne le saluant jamais et ne lui épargnant pas, comme on l'a vu, les algarades publiques, me jeta dans le dernier étonnement.

Vers la fin de l'été de 1717, étant un samedi après dîner au conseil de régence pour finance, assis, à mon ordinaire, entre le comte de Toulouse et le duc de Noailles, il se mit la bouche dans mon oreille tandis qu'on commençait à opiner sur une affaire qu'il venait de rapporter et me demanda si je n'étais pas toujours fort ami de l'abbaye de la Trappe; un oui tout court, et sans plus que ce monosyllabe, fut toute ma réponse. « Mais, ajouta-t-il, ne sont-ils pas fort mal dans leurs affaires? — On ne saurait plus, répondis-je. — Mais seriez-vous bien aise, continua-t-il, de les rétablir? — Il n'y a rien, dis-je, que je souhaitasse davantage. — Oh bien, monsieur, me dit-il, j'aime aussi beaucoup l'abbaye des Septfonts, qui n'est pas mieux dans ses affaires; ayez la bonté de demander à la Trappe un état de leurs dettes et de me le donner,

et j'espère trouver moyen de les raccommoder l'une et l'autre ». Je lui dis, mais sans aucune sorte de remercîment, que j'en serais fort aise et que j'écrirais à la Trappe. Les opinions vinrent à nous et il n'en fut pas dit davantage, même en nous levant du conseil.

Le samedi au soir était justement le jour d'y écrire. Je reçus en réponse l'état que je demandais, et je le donnai le samedi suivant au duc de Noailles. En le recevant, assis en place, il me dit de ne rien faire, et qu'il m'avertirait. Le samedi d'après, étant en place, il me dit qu'il avait prévenu M. le duc d'Orléans, et que je ferais bien de lui parler. Je le fis et avec succès, tant la voie se trouva aplanie. Quinze jours après les paiemens commencèrent à couler par Law. C'était la chose qui me tenait le plus à cœur, et sur laquelle je savais le moins comment m'y prendre avec un homme fait comme l'était M. le duc d'Orléans. La Providence y pourvut de la sorte d'une façon bien singulièrement marquée : il n'est pas temps d'aller plus loin là-dessus.

Le reste de l'année 1717 s'écoula en démêlés continuels entre Law et les finances, c'est-à-dire le duc de Noailles, Rouillé et ceux dont ils se servaient le plus, et en plaidoyers que Law était forcé d'aller faire chez les principaux des conseils et du parlement. L'abbé Dubois, revenu de Londres à Paris où il passa jusqu'au mois de janvier, en sut profiter.

Le chancelier n'avait pas réussi dans cette grande place. Sa servitude pour le duc de Noailles fit peur à tout le monde, jusqu'à M. le duc d'Orléans. Son louche et son gauche en matière d'état le déprisa beaucoup. Son esprit incertain, esclave des formes, puant le parquet en matière de justice et de finance, ennuya et souvent impatienta; ses hoquets continuels à arrêter les opérations de Law déplurent, et donnèrent beau jeu à

l'abbé Dubois de s'espacer. Comme il connaissait le terrein, il parla au maréchal de Villeroy, à qui il faisait extrêmement sa cour, et l'aiguillonna à parler au régent. Il me montra aussi assez où il en voulait venir sur le duc de Noailles pour m'exciter à en profiter, et Law m'y exhortait pour la nécessité et le bien des affaires, qui, indépendamment de celles que Noailles gâtait entre ses mains, périssaient entre les siennes. Le public, indigné de la dureté de sa gestion, de l'insolence et des indécences brutales de Rouillé, criait bien haut; les travailleurs effectifs du conseil des finances n'en louaient pas la besogne. Dubois et Law cavaient en dessous auprès du régent et faisaient tout valoir. Villeroy, avec un air d'autorité modeste, se mesurait par eux auprès de lui, et frappait ses coups. Le régent m'en parlait quelquefois, quoique en garde contre ma haine. Je fus peut-être celui de tous qui lui fis le moins de mal, mais je savais par Law et par le maréchal de Villeroy tout ce qui se faisait jour par jour, et quelquefois, quoique avec plus de réserve, par l'abbé Dubois. En voilà assez pour la préparation et pour servir de préface à l'année 1718 dans laquelle nous allons maintenant entrer.

Cette année 1718 s'ouvrit, dès le premier jour, par la publication de l'édit en faveur de la compagnie d'Occident. Son fonds y fut fixé à 100 millions, et tout y fut déclaré non saisissable, excepté les cas de banqueroute ou de décès des actionnaires. C'est ce nom qui fut enfin substitué à celui de Mississipi, qui ne laissa pas de prévaloir, dont les actions ruinèrent et enrichirent tant de gens, et où les princes et princesses du sang, surtout madame la Duchesse, M. le Duc et M. le prince de Conti, trouvèrent plus que les mines du Potosi, dont la durée entre leurs mains a fait celle de cette compagnie si funeste à l'état dont elle a détruit tout le commerce,

La protection qu'ils lui ont toute leur vie donnée, et publique, envers et contre tous, pareille aux profits immenses qu'ils en ont tirés sans partage d'aucune perte, l'a maintenue à tous risques et périls, et après eux les puissans magistrats des finances qui en ont eu la conduite et l'engrais jusqu'à présent.

Le régent de plus en plus aiguillonné et importuné des entraves continuelles que le duc de Noailles mettait aux opérations de Law, et des points sur les *i* qu'y mettait son ami le chancelier, qui ajoutait un poids qui accablait Law par l'autorité de sa charge et par celle de sa personne, dont la réputation était lors tout entière, le régent, dis-je, embarrassé à l'excès de ces deux adversaires qui arrêtaient tout, l'un pour le fond, l'autre pour la forme, et malgré ces obstacles déterminé aux vues et aux routes de cet Ecossais voulut faire un dernier effort pour les rapprocher de Law, et pénétrer lui-même ce qu'il y avait de vrai et de bon de part et d'autre. Ce fut pour y travailler sans distraction, avec plus d'application et de loisir, qu'il voulut aller passer avec eux toute une après-dînée à la Roquette, où le duc de Noailles lui donna ensuite à souper. Ce fut le 6 janvier.

La Roquette est une dépendance du faubourg Saint-Antoine, où le duc de Noailles avait emprunté une fort jolie maison d'un financier appelé du Noyer, recrépi d'une charge de greffier du parlement. Ce richard, pour ses péchés, s'était dévoué à la protection des Biron qui, en bref, le sucèrent si parfaitement qu'il est mort sur un fumier, sans que pas un d'eux en ait eu souci ni cure. C'était leur coutume; plusieurs autres les ont enrichis de toute leur substance, et en ont éprouvé le même sort. Madame de Biron en riait comme d'une fine souplesse, et comptait leur avoir fait encore trop d'honneur.

Le chancelier et Law se rendirent de bonne heure à la

Roquette. La séance y fut longue et appliquée de tous côtés; mais elle fut l'extrême-onction des deux amis. Le régent prétendit n'avoir trouvé que mauvaise foi dans le duc de Noailles, et aheurtement aveugle dans le chancelier esclave de toutes formes contre des raisons péremptoires et les ressources évidentes de Law. Je l'ai déjà dit, cet Ecossais, avec une énonciation de langue peu facile, avait une netteté de raisonnement et un lumineux séduisant, avec beaucoup d'esprit naturel qui, sous une surface de simplicité, mettait souvent hors de garde. Il prétendait que les obstacles qui l'arrêtaient à chaque pas faisaient perdre tout le fruit de son système, et il en sut si bien persuader le régent que ce prince les força tous pour s'abandonner à lui.

Les esprits qui commençaient à s'échauffer en plus d'une province, par les pratiques sourdes qui s'y faisaient, eurent part à une diminution de 800,000 livres sur la capitation, et à quelques autres grâces accordées aux états de Languedoc. Basville, depuis trente ans roi et tyran de cette grande province sous le nom d'intendant, y contribua beaucoup; il en était la terreur et l'horreur, si on en excepte un bien petit nombre de personnes. Sa surdité était venue à un point qu'on ne pouvait presque plus s'en faire entendre. Il voulut quitter un emploi qu'il ne pouvait plus exercer, et il desira en sortir avec une apparence de bonne grâce de la province en lui procurant ce soulagement. Il revint, en effet, quelque temps après avec une pension de 12,000 livres, et vécut le reste de sa carrière à Paris sans aucune fonction, dont ses oreilles le rendaient incapable, fort retiré dans sa famille, et ne voyant que quelques amis particuliers. C'était un dangereux homme, que les ministres avaient toujours tenu éloigné en le consolant par une autorité absolue, et une des meilleures têtes qu'il y eût en France, dont la capacité

et le naturel absolu, avec beaucoup d'esprit, se firent également craindre de tous les gens successivement en place.

On apprit que la mer avait rompu les digues de la Nort-Hollande et inondé beaucoup de pays, et que les environs de Hambourg avaient essuyé une pareille disgrâce.

Madame la Duchesse enleva de haute lutte une petite loge à l'Opéra, qu'avait la maréchale d'Estrées, quoique unie de toute sa vie et dans le commerce le plus intime avec les sœurs du maréchal, et fort bien avec les Noailles. Cela fit grand bruit, et tout ce qui tenait aux Estrées cessa de voir madame la Duchesse. On eut recours au régent pour décider, qui ne voulut point s'en mêler. Pareille chose avait toute la grâce de la nouveauté, même de n'avoir jamais été imaginée. Mais ce qu'on n'eût osé sous le feu roi, quelque indulgent qu'il fût à ses filles et au respect des princes du sang, se hasarda après d'autres essais de la patience et de la timidité du monde. Madame la Duchesse laissa crier et garda sa conquête. Peu-à-peu ceux qui avaient cessé de la voir y retournèrent, et le maréchal et la maréchale d'Estrées, après s'être assez longtemps soutenus, lâchèrent pied comme les autres. Ainsi la hauteur des princes du sang monta fort au-dessus de celle du feu roi même, qui se piqua toujours d'être fort considéré, jusque dans les choses de cette nature, pour contenir tout dans l'ordre et la raison, et qui ne souffrait ces entreprises dans qui que ce pût être, au point que les plus grands de son sang ne s'y hasardèrent jamais.

Morville, procureur général du grand conseil, fils d'Armenonville, vendit sa charge à Héraut, avocat du roi au Châtelet, et fut nommé ambassadeur en Hollande à la place de Châteauneuf, qui déplaisait aux Anglais, et qui demandait son retour. Je parle de la vente de cette charge parce qu'on a vu depuis Morville secrétaire d'état

des affaires étrangères, et Héraut, lieutenant de police, se signaler par son inquisition.

Chauvelin, avocat général, si connu depuis par l'essor de sa fortune et la profondeur de sa chute, épousa la fille et nièce des plus riches marchands d'Orléans, belle et bien et noblement faite. Elle avait été promise à un autre, qu'elle-même aurait voulu épouser. L'autorité de magistrature s'en mêla et l'emporta. Mais la peur qu'ils eurent de quelque parti violent fit garnir par le guet tout le chemin de la maison à la paroisse, ce qui parut fort étrange: autre entreprise qui ne se serait pas tentée sous le feu roi. Madame Chauvelin s'est fait considérer par sa conduite et sa vertu, et a eu à la cour un maintien qui l'a fait estimer, et qui s'est bien soutenu dans la disgrâce en vivant également bien avec un mari qu'elle n'avait pas choisi.

Le comte de Roucy, fort mal dans ses affaires, arracha 50,000 écus du régent en billets d'état, et Médavid 50,000 livres sur une vieille prétention d'un brevet de retenue du maréchal de Grancey, son grand-père, sur le gouvernement de Thionville.

Le comte de Rieux eut une audience du régent, pour se justifier d'avoir animé la noblesse de Bretagne. Il y avait conservé, malgré sa pauvreté, beaucoup de considération et de crédit, qu'il entretenait par beaucoup d'esprit et de manège. Homme obscur, très glorieux de sa grande naissance, toujours travaillant en dessous sans se commettre, lié sourdement avec des personnages et avec la maison de Lorraine, plein des plus hautes pensées et des plus grands projets, heureux à se faire des dupes par son langage, ennemi de tout gouvernement, desireux de faire jouer des mines, et peu retenu par l'honneur, la probité, la vérité, sous le masque des plus vertueux propos. Tout se cuisait de loin en Bretagne. On y flattait les Bretons d'une conquête d'indépendance qui

ne serait due qu'à leur union et à leur fermeté. Rieux était à Paris leur homme de confiance; ils ne pouvaient la placer mieux, par l'intérêt qu'il avait, et qu'il se proposait de faire tout-à-coup une grande figure, et il avait assez d'esprit pour y parvenir, quoiqu'il n'eût jamais vu la guerre, ni la cour, ni le grand monde, si l'affaire eût réussi.

La noblesse de Bretagne écrivit une lettre au régent, soumise et respectueuse en apparence, plus que forte en effet, dont les copies inondèrent Paris. Deux présidens et quatre conseillers, députés du parlement de Bretagne, arrivèrent avec une lettre de ce parlement au régent, en même sens que celle de la noblesse. Ces députés furent admis, après plusieurs jours, à faire la révérence au régent, mais sans lui parler d'aucune affaire. Le maréchal de Montesquiou, commandant en Bretagne, en avait plusieurs de procédés avec ce parlement, qui en cherchait et entreprenait. Le maréchal, de son côté, avait très mal débuté avec la noblesse. Quatre ou cinq cents gentilshommes était allés au-devant de lui à quelque distance de Dinan. Au lieu de s'arrêter à eux, et de monter à cheval pour entrer avec eux à Rennes, il se contenta de mettre la tête hors sa chaise de poste, et de continuer son chemin. La noblesse, avec raison, en fut extrêmement choquée. Néanmoins il en alla un grand nombre le prendre chez lui pour l'accompagner au lieu des états pour leur ouverture. Au lieu d'y aller à pied avec eux, il monta dans sa chaise à porteurs, et acheva ainsi de les offenser, tellement que tout se tourna en procédés, et presque en insultes. MM. de Piré, Noyan, Bonamour et du Guesclairs, venus par lettre de cachet à la cour rendre compte de leur conduite, furent exilés séparément en Bourgogne, Champagne et Picardie. Piré, demeuré malade en Bretagne, évita le voyage de Paris et l'exil.

Les désordres inévitables de la manière de lever les tailles occupaient d'autant plus le régent, que la fermentation devenait palpable dans le parlement et dans quelques provinces. On avait voulu établir la taille proportionnelle dans la généralité de Paris. Plusieurs personnes y travaillaient depuis un an, sans autre succès qu'une dépense de 800,000 livres. On pensa ensuite à la dîme royale du maréchal de Vauban, qu'on donna à rectifier à l'abbé Bignon et au petit Renault, qui s'offrit d'aller à ses dépens en faire des essais dans quelques élections, et qui dans la suite y alla en effet. Tous ces essais furent funestes par la dépense qu'ils causèrent sans aucun succès. Soit que les projets fussent vicieux en eux-mêmes, soit qu'ils le devinssent par la manière de les exécuter, peut-être encore par les obstacles qu'y semèrent l'intérêt et la jalousie de la cruelle gent financière, toujours appuyée des magistrats des finances, il est certain que les bonnes intentions du régent, qui en cela ne cherchait que le soulagement du peuple, furent entièrement trompées, et il en fallut revenir à la manière ordinaire de lever les tailles.

Quoique je n'aie jamais voulu me mêler de finances, je n'ai pas laissé d'avoir une expérience personnelle de ce que je viens de dire des financiers, et des intendans et autres magistrats des finances. J'étais demeuré frappé de ce que le président de Maisons m'avait expliqué et montré sur la gabelle, de l'énormité de quatre-vingt mille hommes employés à sa perception, et des horreurs qui se pratiquent là-dessus aux dépens du peuple. Je l'étais encore de cette différence de provinces également sujètes du roi, dans une partie desquelles la gabelle est rigoureusement établie, tandis que le sel est franc dans les autres, dont le roi ne tire pas moins pourtant, et qui jouissent d'une liberté à cet égard qui fait regarder avec

raison les autres comme étant dans la plus arbitraire servitude de tous les fripons de gabelleurs, qui ne vivent et ne s'enrichissent que de leurs rapines. Je conçus donc le dessein d'ôter la gabelle, de rendre le sel libre et marchand, et pour cela de faire acheter par le roi, un tiers plus que leur valeur, le peu de salines qui se trouvent appartenir à des particuliers; que le roi les eût toutes; qu'il vendît tout le sel à ses sujets, au taux qui y serait mis, sans obliger personne d'en acheter plus qu'il ne voudrait. Il n'y avait guère que les salines de Brouages à acquérir. Le roi gagnait, par la décharge des frais de cette odieuse ferme, et outre tout ce que le peuple y gagnait par la liberté, et l'affranchissement des pillages sans nombre qu'il souffre de ce nombre monstrueux d'employés, qui mourraient de faim s'ils s'en tenaient à leurs gages; l'état y aurait considérablement profité du côté des bestiaux, comme il se voit à l'œil, par la différence de ceux à qui on donne un peu de sel, dans les pays qui n'ont point de gabelle, d'avec ceux à qui la cherté de la contrainte du sel empêche d'en donner.

Je le proposai au régent qui y entra avec joie. L'affaire, mise sur le tapis, allait passer, quand Fagon et d'autres magistrats des finances qui n'avaient pu s'y opposer d'abord, prirent si bien leurs mesures qu'ils firent échouer le projet. Quelque temps après j'y voulus revenir, et j'eus tout lieu de croire la chose assurée et qu'elle serait faite dans la huitaine. Les mêmes, qui en eurent le vent, la firent encore avorter. Outre les avantages que je viens d'expliquer, c'en eût été un autre bien essentiel de réduire cette armée de gabelleurs, vivant du sang du peuple, à devenir soldats, artisans ou laboureurs.

Cette occasion m'arrache une vérité que j'ai reconnue pendant que j'ai été dans le conseil, et que je n'aurais pu croire, si une triste expérience ne me l'avait apprise,

c'est que tout bien à faire est impossible. Si peu de gens le veulent de bonne foi, tant d'autres ont un intérêt contraire à chaque sorte de bien qu'on peut se proposer. Ceux qui le desirent ignorent les contours, sans quoi rien ne réussit, et ne peuvent parer aux adresses ni au crédit qu'on leur oppose, et ces adresses appuyées de tout le crédit des gens de maniement supérieur et d'autorité, sont tellement multipliées et ténébreuses, que tout le bien possible avorte nécessairement toujours. Cette affligeante vérité, et qui sera toujours telle dans un gouvernement comme est le nôtre, depuis le cardinal Mazarin, devient infiniment consolante pour ceux qui sentent et qui pensent, et qui n'ont plus à se mêler de rien.

CHAPITRE XVI.

Manèges de d'Effiat et du premier président. — Duperie du régent. — Conspiration organisée pour le culbuter. — Mouvement du parlement. — Singulière colère et propos entre M. le duc d'Orléans et moi sur les entreprises du parlement. — Manèges contre Law du duc de Noailles et du chancelier. — Ma conduite à cet égard. — L'abbé Dubois lié de plus en plus avec Law contre le duc de Noailles. — Son double intérêt. — Caractère d'Argenson. — Raisons qui me déterminent pour Argenson à qui je fais donner les sceaux et la finance. — Je l'en avertis la veille et tâche de le capter en faveur du cardinal de Noailles. — Le chancelier perd les sceaux et est exilé à Fresnes. — Le duc de Noailles se démet des finances. — Il entre au conseil de régence. — Argenson a les finances et les sceaux. — Politesse fort marquée d'Argenson à mon égard. — Courte digression sur le chancelier. — Autres nominations à différentes places. — Grâces pécuniaires.

La fermentation du parlement augmentait à mesure que les espérances augmentaient du côté de la Bretagne.

Cette compagnie, qui a toujours voulu troubler et se mêler du gouvernement avec autorité pendant les régences, avait un chef qui voulait figurer, qui était également nécessiteux et prodigue, qui, dans son ignorance parfaite de son métier de magistrat, avait les propos à la main, l'art de plaire quand il voulait, et la science du grand monde; que les paroles les plus positivement données, que l'honneur, que la probité ne retenaient jamais, et qui regardait la fausseté et l'art de jouer les hommes comme une habileté, même comme une vertu dont on ne se pouvait passer dans les places: en ce dernier point, malheureusement homogène au régent, jusqu'à lui avoir su plaire, par un endroit qui aurait dû lui ôter toute confiance.

Livré, comme on l'a vu, pieds et poings liés au duc et à la duchesse du Maine, il était informé des progrès de ce qu'ils brassaient en Bretagne et partout, et il mettait tout son art à se conduire au parlement en conséquence, mais avec les précautions nécessaires pour se le rendre au régent et tout à-la-fois le rançonner et le trahir. Il y avait d'autant plus de facilité que d'Effiat était toujours l'entremetteur dont le régent se servait sur tout ce qui regardait le parlement, d'Effiat, dis-je, tout dévoué de longue main au duc du Maine, et accoutumé à trahir son maître dès le temps du feu roi, de concert avec le duc du Maine, comme on l'a vu lors de la mort de monseigneur et de madame la Dauphine, et toujours depuis. Ainsi le régent, avec tout son esprit, avait mis toute sa confiance en deux scélérats qui s'entendaient pour le trahir et le jouer sans qu'il s'en voulût douter le moins du monde, persuadé que l'argent immense que le premier président tira de lui à maintes reprises était un intérêt supérieur à tout, qui l'attachait à lui. En effet, en ne gardant pour M. du Maine que les apparences néces-

saires de l'ancienne amitié, d'Effiat, intime du premier président et du duc du Maine, l'entretenait dans cette duperie pour continuer la pluie d'or dans la bourse du premier président et une confiance nécessaire aux desseins de ses deux amis. Tel fut l'aveuglement d'un prince qui se persuadait que tout était fripon, excepté le très petit nombre de ceux que l'éducation avait trompés et raccourcis, et qui aimait mieux se servir de fripons connus pour tels que d'autres, persuadé qu'il les manierait mieux et qu'il s'en laisserait moins tromper. Cette préface est nécessaire à ce qui sera raconté ici entre le régent et le parlement. Tout se préparait ainsi à donner bien des affaires au régent et à le culbuter.

Les menaces au-dedans et au-dehors par l'Espagne s'avançaient vers le but que l'ambition et la vengeance se proposaient, et que les prestiges répandus avec art parmi les fous, les ignorans et les sots, qui font toujours le plus grand nombre, avançaient à souhait. L'intelligence entre Albéroni et M. et madame du Maine était parfaite. Leurs liaisons prises dès le temps du feu roi, de M. de Vendôme, de la campagne de Lille, avaient toujours subsisté. L'art employé alors contre monseigneur le duc de Bourgogne, et depuis, à sa mort, contre M. le duc d'Orléans, fut toujours le même et toujours soutenu, et plus ou moins entretenu. On a vu, en parlant des affaires étrangères, quel était le génie d'Albéroni, sa toute-puissance en Espagne, sa haine personnelle pour M. le duc d'Orléans, qui avait encore la simplicité de faire entretenir commerce avec lui par d'Effiat, son ancien ami, par les bâtards, enfin la passion du roi et de la reine d'Espagne de venir régner en France s'il arrivait faute du roi, et celle d'Albéroni de leur plaire en flattant ces idées, en en préparant les voies, et en servant la haine qu'il entretenait en eux contre le régent, tant sur les

choses personnelles et anciennes, que sur les modernes, en empoisonnant les démarches les plus innocentes du régent, même les plus favorables à l'Espagne.

Cellamare, tout occupé de sa fortune, pour laquelle la haine déclarée et sans mesure des cardinaux del Giudice, son oncle, et Albéroni, le faisait trembler continuellement, et qu'on a vu lui avoir fait faire tant de bassesses, n'en était que plus occupé à plaire au formidable ennemi de son oncle dans le point qui lui était le plus sensible et sur lequel il était éclairé de si près par le duc et la duchesse du Maine, l'âme et les inventeurs et promoteurs de tout ce qui se tramait.

Le maréchal de Villeroy, Villars, et bien d'autres gens qui se donnaient pour fort importans, y donnaient tête baissée par une soif de considération et de figurer que rien de tout ce que le régent faisait sans cesse en leur faveur ne pouvait rassasier ni gagner. Le maréchal de Villeroy, pour marcher plus en cadence, n'oubliait aucune des plus énormes messéances pour renouveler et autoriser les anciens bruits. Il tenait sous la clef le linge du roi, son pain et diverses autres choses à son usage. Cette clef ne le quittait ni jour ni nuit. Il affectait de faire attendre après pour qu'on remarquât son soin et son exactitude à enfermer ces choses et faire sottement admirer de si sages précautions pour conserver la vie du roi, comme si les viandes et leurs assaisonnemens, sa boisson et mille autres choses dont il se servait nécessairement, qui ne pouvaient être sous sa clef, n'eussent pu suppléer au crime. Mais cela faisait et entretenait le bruit, les soupçons, les discours, augmentait les prestiges et tendait toujours au but qu'on se proposait. Villeroy, ayant toujours M. de Beaufort dans la tête et sa royauté des halles, se tenait trop nécessaire pour en essuyer le sort et le court règne, étant, comme il l'était, soutenu du gros du

public, trop appuyé du parlement qu'il courtisait avec servitude et qui réciproquement s'appuyait sur lui pour inculquer au roi de bonne heure toutes ses prétentions et pour faire contre au régent, comme il faisait tant qu'il pouvait; il osait le mépriser d'autant plus qu'il en tirait plus de grâces et qu'il s'en trouvait plus considéré et, si je l'ose dire, infatigablement courtisé.

Je voyais clair, dès-lors, en la plupart de ces choses, c'est-à-dire au but de M. du Maine, du parlement, du maréchal de Villeroy, en éloignement confus encore l'Espagne, et je gémissais en silence de la mollesse et de l'aveuglement de M. le duc d'Orléans. Outre qu'elle ne lui était que trop naturelle, la misérable crainte du parlement qui de longue main l'avait saisi, comme on l'a vu, lui avait toujours depuis été de plus en plus inculquée par l'intérêt de Canillac, qui s'était figuré de gouverner cette compagnie par le crédit qu'il croyait avoir hérité de Maisons et par celui dont se parait sa veuve qui en tenait chez elle de petites assemblées; par la perfidie d'Effiat, qui servait ses deux amis et qui se rendait un personnage par ses entremises entre son maître et le parlement auquel il le vendait; par la frayeur du duc de Noailles, si long-temps son instrument pour tout et dont les transes l'avaient comme on l'a vu jeté dans la bassesse de compter des finances devant des commissaires du parlement, en présence du régent qu'il y avait entraîné avec lui; enfin, par l'écho d'un gros de valets et de bas courtisans qui voulaient plaire à la mode ou qui connaissaient la faiblesse de leur maître. Ce prince, dont la confiance en moi n'était point refroidie, était pourtant en garde contre moi sur tout ce qui regardait le duc de Noailles, d'Effiat, le premier président et le parlement, et comme je m'en étais bien aperçu depuis long-temps et que cette prévention rendrait tous mes conseils à ces égards inutiles, de-

puis long-temps aussi j'évitais avec grand soin de lui en jamais rien dire, et si quelquefois il m'en parlait je répondais vaguement, courtement, avec une transition prompte et affectée à d'autres choses.

La pièce principale pour l'exécution pourpensée et projetée de toute cette cabale, était le parlement. Il le fallait remuer par les vues du bien public, l'exciter par les profusions et les mœurs du régent. Le système de Law et sa qualité d'étranger de nation et de religion furent d'un grand usage pour en imposer aux honnêtes gens du parlement et au gros de cette compagnie. La vanité de devenir les modérateurs de l'état l'aiguillonnait tout entière. Il fallait cheminer par degrés pour accoutumer le parlement à une résistance qui aigrît le régent ou qui l'abattît, dont on pût tirer de grands avantages et se conduire peu-à-peu où on tendait, sans que presque personne de ce très grand nombre qu'on pratiquait partout sût jusqu'où on le voulait mener, et le forcer après par la nécessité des conjonctures où on l'aurait poussé à des engagemens. L'autorité des lois et du parlement était un abri nécessaire à qui voulait le plus les enfreindre. Il en fallait nécessairement rendre cette compagnie complice pour les violer impunément : tel fut le projet bien suivi et avec toute apparence du plus grand succès, mais que la Providence, protectrice des états et des rois faibles et enfans, sut confondre.

Ils trouvèrent donc qu'il était temps de commencer. Le parlement sema force plaintes pour préparer le public, tant sur les finances et sur Law, que sur la forme du gouvernement, par les conseils qu'il prétendit allonger fort les affaires et les rendre beaucoup plus coûteuses qu'elles n'étaient avant leur établissement. Ces précautions prises, le parlement s'assembla le matin et le soir du 14 janvier, sous le prétexte d'enregistrer l'édit de

création des deux charges, l'une de trésorier des bâtimens, l'autre d'argentier de l'écurie, qu'ils avaient long-temps suspendue, et où ils firent plusieurs modifications. En ces deux assemblées, qui continuèrent les matin et après-dînée du lendemain, ils résolurent des remontrances et force demandes des plus hardies, et mandèrent le prévôt des marchands à leur venir rendre compte de l'état des affaires de l'hôtel-de-ville. Le premier président et les gens du roi vinrent rendre compte au régent de ce qui s'était passé au parlement, au sortir de chacune des deux premières séances.

Les mêmes assemblées continuèrent les deux jours suivans, et le troisième encore, mais chez le premier président, pour rédiger leurs remontrances par écrit et leurs demandes. Law, sans y être nommé, y était fortement attaqué, ainsi que l'administration du régent au fond et en la forme. Elles ne tendaient pas à moins qu'à se mêler de tout avec autorité, et à balancer celle du régent de manière à ne lui en laisser bientôt plus qu'une vaine et légère apparence.

Informé à-peu-près de ce qui se préparait, il m'en parla avec plus de feu et de sensibilité qu'il n'en avait d'ordinaire. Je ne répondis rien. Nous nous promenions tout du long de la galerie de Coypel et du grand salon qui est au bout sur la rue Saint-Honoré. Il insista, et me pressa de lui parler. Alors je lui dis froidement qu'il savait bien qu'il y avait long-temps que je ne lui ouvrais pas la bouche sur le parlement ni sur rien qui pût y avoir rapport, et que lorsqu'il m'en avait quelquefois ouvert le propos, j'en avais toujours changé et évité d'entrer en aucun discours là-dessus; que puisqu'il me forçait aujourd'hui, je lui dirais que rien ne me surprenait dans cette conduite; qu'il se pouvait souvenir que je la lui avais prédite, et que je lui avais dit il y avait

long-temps que sa mollesse à l'égard du parlement le conduirait enfin à n'être plus régent que de nom, ou à la nécessité d'en reprendre l'autorité et les droits par des tours de force très hasardeux. Là-dessus il s'arrêta, se tourna à moi, rougit, se courba tant soit peu, mit ses deux poings sur ses côtés, et me regardant en vraie et forte colère : « Mort....! me dit-il, cela vous est bien aisé à dire à vous qui êtes immuable comme Dieu, et qui êtes d'une suite enragée ». Je lui répondis avec un sourire et un froid encore plus marqué que devant : « Vous me faites, monsieur, un grand honneur de me croire tel que vous dites; mais si j'ai trop de suite et de fermeté, je voudrais vous en pouvoir donner mon excédant, cela ferait bientôt deux hommes parfaits, et vous en auriez bon besoin ». Il fut tué à terre, ne répondit mot et continua sa promenade à plus grands pas, la tête basse comme il l'avait accoutumé quand il était embarrassé et fâché, et ne proféra pas un mot depuis le salon où cela se passa jusqu'à l'autre bout de la galerie. Au retour, il me parla d'autre chose, que je saisis avidement pour rompre la mesure sur le parlement.

Le 26 janvier, le parlement alla sur les onze heures du matin faire ses remontrances au roi en présence de M. le duc d'Orléans. Le premier président les lut tout haut : elles étaient de la dernière force contre le gouvernement, et en faveur des prétentions du parlement et par plusieurs demandes qui étaient autant d'entreprises les plus fortes. Le régent ne dit pas un mot; le roi, que son chancelier leur rendrait sa réponse; le chancelier, que lorsque le roi aurait assemblé son conseil il leur enverrait ses ordres auxquels il espérait (terme bien chétif et bien faible) qu'ils obéiraient sans remise.

Le soir même, M. le duc d'Orléans fit répandre force copies de lettres-patentes enregistrées au parlement le

21 février 1641, Louis XIII présent, qui réduisirent le parlement aux termes de son devoir et de son institution de simple cour de justice pour juger les procès entre les sujets du roi, sans pouvoir prétendre à plus, et singulièrement à entrer, ni se mêler en sorte quelconque, du gouvernement de l'état ni d'aucune de ses parties : cette défense et réduction, appuyée de citations de pareilles du roi Jean, François Ier, Charles IX et plusieurs pareilles ordonnances du même Louis XIII. On aurait pu et dû en ajouter de Louis XIV, surtout lorsqu'il alla seoir au parlement en habit gris, une houssine à la main, dont il le menaça en parlant bien à lui.

Il a fallu faire tout de suite le récit des premières démarches publiques du parlement, pour n'en pas interrompre un autre, dont l'évènement éclata le lendemain que le premier président eût rendu compte au parlement de ses remontrances, c'est-à-dire le 28 janvier, surlendemain du jour qu'il les avait été lire au roi aux Tuileries.

A mesure que le régent se trouvait plus embarrassé, il se rapprochait de moi sur les gens et les matières sur lesquelles on l'avait mis en garde. Il m'avait parlé plus d'une fois du duc de Noailles et du chancelier, avant la séance de la Roquette, de la jalousie du premier contre Law, de l'ineptie du second en affaires d'état, de finances, du monde. Il ne m'avait pas caché son dégoût de tous les deux, et d'une union intime qui rendait en tout et pour tout le chancelier esclave volontaire du duc de Noailles. Le langage de celui-ci lui plaisait : son désinvolte, et des mœurs toujours à la mode, quelle qu'elle fût, le mettaient à l'aise avec lui. Son esprit et sa tribu si établie lui donnaient de la crainte. D'autre part, Law et son système était ce dont il ne se pouvait déprendre par ce goût naturel des voies détournées, et par ces mines d'or que Law lui faisait voir tout ouvertes et travaillées

par ses opérations. A bout d'espoir de faire compatir ensemble le duc de Noailles et Law après tout ce qu'il avait fait pour y parvenir, son malaise devint extrême quand il vit enfin qu'il fallait choisir entre les deux. Il m'en parla souvent, et j'étais instruit par Law de tout ce qui se passait là-dessus.

Quel que fût son système, il y était de la meilleure foi du monde; son intérêt ne le maîtrisait point; il était vrai et simple; il avait de la droiture; il voulait marcher rondement. Il était donc doublement outré des obstacles qui lui étaient suscités à chaque pas par le duc de Noailles, et de la duplicité de sa conduite à son égard; il ne l'était pas moins des lenteurs multipliées du chancelier pour, de concert avec Noailles, arrêter et faire échouer chaque opération; il lui fallait souvent aller persuader des principaux du parlement, son premier président et celui de la chambre des comptes que Noailles suscitait, et dont il faisait peur au régent, et il arrivait que quand Law les avait persuadés, les ruses ne manquaient pas à Noailles, et les lenteurs affectées au chancelier, pour rendre inutiles les opérations qui semblaient résolues et ne trouver plus de difficulté. Law me venait conter ses chagrins et ses peines, souvent près de tout quitter, et s'allait plaindre au régent à qui il faisait toucher au doigt tous ces manèges. Le régent m'en parlait avec amertume, mais ne tirait de moi que de le plaindre de ces contrastes et des aveux de mon ignorance en finance, qui m'empêchait de lui donner aucun conseil.

Dès avant le départ de l'abbé Dubois pour l'Angleterre, pressé par Law et par son double intérêt, il avait porté de rudes coups à Noailles auprès du régent et au chancelier par contre-coup. Son intérêt en cela était double; il commençait à tirer gros de Law. Ce qu'il en tirait demeurait dans les ténèbres; il pensait déjà au car-

dinalat, et au besoin qu'il aurait de forcer d'argent à Rome. C'est ce qu'il ne pouvait espérer que de Law, et cela seul l'eût entraîné; mais il en avait un autre: il voulait, comme je l'ai déjà expliqué dès-lors, se préparer à gouverner seul son maître. Il fallait pour cela écarter de lui peu-à-peu ceux qui, de façon ou d'autre, avaient le plus de part en sa confiance. La charge des finances l'entraînait nécessairement, et lui était redoutable dans un homme tel que le duc de Noailles. Il saisit donc l'occasion de l'écarter, persuadé qu'après l'éclat de l'avoir sacrifié à Law, Noailles ne reprendrait plus de confiance, et ne serait plus un homme qu'il pût craindre.

Je savais par Law que les coups de Dubois avaient porté, et c'était ce qui le désolait de son absence. Il eût bien voulu m'engager à y suppléer; mais je connaissais trop les défiances du régent, pour me presser: il me regardait avec raison comme l'ennemi déclaré et sans mesure du duc de Noailles, mes discours à son égard auraient porté à faux. D'ailleurs je me trouvais hors d'état de me décider moi-même sur le meilleur parti à prendre pour les finances entre eux, et je ne voulais pas prendre sur moi, quelque haine que j'eusse contre Noailles, de jeter l'état et le régent entre les bras de Law, et d'un système aussi nouveau que le sien. Je laissai donc aller les choses, attentif cependant à en être bien instruit et à me tenir dans un milieu à l'égard du régent, à ne le pas refroidir de me parler là-dessus avec confiance, mais surtout à ne me point avancer et à ne me point commettre. Cette conduite dura jusqu'à la séance de la Roquette, après laquelle je vis le parti pris, et qui n'était retardé que par la faiblesse qui s'arrête toujours au moment d'exécuter.

Alors le maréchal de Villeroy s'ouvrit entièrement à moi, comme à l'ennemi du duc de Noailles, qu'il ne

pouvait souffrir par le dépit de n'être qu'un vain nom dans les finances, dont Noailles avait tout le pouvoir et l'administration. Le maréchal m'apprit les bottes qu'il lui portait depuis qu'il le voyait ébranlé, et m'instruisait des divers avancemens de sa chute. Pour l'entretenir à m'informer, je lui disais ce que je pouvais lui confier sans crainte de ses indiscrétions, et je voyais un homme ravi de joie, qui n'oubliait rien pour précipiter la chute de celui dont l'autorité dans les finances lui était si odieuse.

A la fin, M. le duc d'Orléans s'expliqua tout-à-fait avec moi, et mit en délibération à qui il donnerait les finances et les sceaux. Son objet était de disposer des finances, en sorte que Law ne trouvât plus d'obstacle en ses opérations. Law et moi avions souvent traité cette matière. Il avait eu souvent recours à d'Argenson, qui était fort entré dans ses pensées, et c'était à lui qu'il desirait les finances, parce qu'il comptait être avec lui en pleine liberté.

Argenson était un homme d'infiniment d'esprit et d'un esprit souple, qui, pour sa fortune s'accommodait à tout. Il valait mieux, pour la naissance, que la plupart des gens de son état, et il faisait depuis long-temps la police et avec elle l'inquisition d'une manière transcendante. Il était sans frayeur du parlement, qui l'avait souvent attaqué, et il avait sans cesse obligé les gens de qualité, en cachant au feu roi et à Pontchartrain des aventures de leurs enfans et parens, qui n'étaient guère que des jeunesses, mais qui les auraient perdus sans ressource, s'il ne les eût accommodées d'autorité et subitement tiré le rideau dessus. Avec une figure effrayante, qui retraçait celle des trois juges des enfers, il s'égayait de tout avec supériorité d'esprit, et avait mis un tel ordre dans cette innombrable multitude de Paris, qu'il

n'y avait nul habitant, dont jour par jour il ne sût la conduite et les habitudes, avec un discernement exquis pour appesantir ou alléger sa main à chaque affaire qui se présentait, penchant toujours aux partis les plus doux avec l'art de faire trembler les plus innocens devant lui. Courageux, hardi, audacieux dans les émeutes, et par là maître du peuple. Ses mœurs tenaient beaucoup de celles qui avaient sans cesse à comparaître devant lui, et je ne sais s'il reconnaissait beaucoup d'autres divinités que celle de la fortune. Au milieu de fonctions pénibles et en apparence toutes de rigueur, l'humanité trouvait aisément grâce devant lui, et quand il était en liberté avec des amis obscurs et d'assez bas étage, auxquels il se fiait plus qu'à des gens plus relevés, il se livrait à la joie, et il était charmant dans ces compagnies. Il avait quelques lettres, mais peu ou point de capacité d'ailleurs en aucun genre, à quoi l'esprit suppléait, et une grande connaissance du monde, chose très rare en un homme de son état.

Il s'était livré sous le feu roi aux jésuites, mais en faisant tout le moins de mal qu'il lui était possible, sous un voile de persécution qu'il se sentait nécessaire pour persécuter moins en effet, et secourir même les persécutés. Comme la fortune était sa boussole, il ménageait également le roi, les ministres, les jésuites, le public. Il avait eu l'art, comme on l'a vu en son lieu, de se faire un grand mérite auprès de M. le duc d'Orléans, alors fort maltraité de ce cordelier amené d'Espagne par Chalais, qu'il fut chargé d'interroger à la Bastille, et M. le duc d'Orléans n'avait pu l'oublier. Depuis, il m'avait courtisé sans bassesse, sans visites, mais dans toutes les choses où il avait pu me témoigner toute son attention, et il avait bien voulu se laisser charger du temporel fort dérangé du monastère de la Visitation de Chaillot en qualité de

commissaire, où madame de Saint-Simon avait une sœur d'un vrai mérite, que nous aimions fort, monastère d'ailleurs rétabli par la famille de madame la maréchale de Lorge.

Law avait trouvé beaucoup d'accès auprès de ce magistrat, qui lui-même s'en était fait auprès de l'abbé Dubois, et qui n'aimait point du tout M. de Noailles, sans être pourtant mal avec lui. Le parlement lui en voulait cruellement, dont on a vu des traits bien forts. Sa charge ne le rendait pas réconciliable avec cette compagnie, et le régent et lui avaient eu souvent besoin l'un de l'autre. De sa nature il était royal et fiscal, il tranchait, il était ennemi des longueurs, des formes inutiles ou qu'on pouvait sauter, des états neutres et flottans. Mais comme il cherchait à se concilier tout, il avait, du temps du feu roi et depuis, cultivé des liaisons avec ses bâtards, beaucoup plus étroites que nous ne nous en doutions M. le duc d'Orléans et moi.

Cette ignorance, les raisons tirées de ce qui vient d'être expliqué de son caractère et de sa conduite, beaucoup aussi l'éloignement extrême qui était entre le parlement et lui dans un temps où il s'agissait d'avoir le dessus sur cette compagnie, qui se mettait en état de dominer, me déterminèrent à lui pour les finances et pour les sceaux, afin de lui donner plus d'autorité, et au régent un garde des sceaux en sa main, ferme, hardi, et qui, pour sa propre cause, se trouverait intéressé à ne pas ménager le parlement. Je m'expliquai donc en sa faveur à Law qui goûta infiniment mes raisons, et au régent à qui je les détaillai. La chose demeura entre nous trois et fut bientôt déterminée. Alors je pressai le régent de finir, dans la crainte de quelque transpiration qui déconcertât la résolution prise, et le coup à frapper fut fixé au vendredi 28 janvier pour laisser passer les remon-

trances du parlement au roi, dont j'ai parlé avant ceci.

Je priai le régent de me permettre d'avertir et de disposer Argenson. Ce n'était pas que je fusse en peine qu'il n'acceptât une telle décoration, mais je voulais profiter du moment pour concilier le futur garde des sceaux avec le cardinal de Noailles, et que ce prélat ne perdît au chancelier que tout le moins qu'il se pourrait. Je présentai donc au régent la nécessité de faire entendre à d'Argenson d'avance le parfait concert, pour ne rien dire de plus, qu'on souhaitait de lui dans les finances avec Law, et de corriger ce que cela pouvait avoir d'amer par l'éclat des sceaux. M. le duc d'Orléans le trouva bon, de sorte que je mandai par un billet à d'Argenson le jeudi matin de se trouver chez moi le soir même, entre sept et huit heures du soir, pour chose pressée et importante, où je l'attendrais portes fermées. Rien ne transpirait encore, et quoiqu'on commençât depuis deux fois vingt-quatre heures tout au plus à se douter de quelques nuages sur le duc de Noailles et sur le chancelier, on n'avait pas été plus avant.

Argenson se rendit chez moi à l'heure marquée. Je ne le fis pas languir. Je trouvai un homme effarouché du poids des finances, mais bien flatté de la sauce des sceaux, et assez à lui-même, dans cette extrême surprise, pour me faire bien des difficultés sur les finances, sans néanmoins risquer les sceaux. Je lui expliquai au long les volontés du régent par rapport à Law, et je ne m'expliquai pas moins nettement avec lui par rapport au parlement et à tout ce que le régent comptait trouver en lui à cet égard. Law et les finances étaient conditions *sine quâ non*, qu'il fallut bien passer. Pour le parlement, il pensait comme moi et comme M. le duc d'Orléans, et de ce côté-là, il était l'homme qu'il fallait. Ses lumières, la cabale en mouvement, son personnel, tout l'y portait. On peut

juger de tout ce qu'il me dit de flatteur sur un honneur tel que celui des sceaux, qu'il crut avec raison me devoir, et sur lequel je fus modeste, mais toutefois en lui laissant sentir toute la part que j'y avais.

J'avais pour cela mes desseins, et, la conversation importante à-peu-près finie, je saisis un renouvellement de son éternelle reconnaissance et de son attachement entier pour moi, pour lui demander amitié et secours pour le cardinal de Noailles, que je lui déclarai très nettement que je ne distinguais pas de moi-même. Nous entrâmes en matière. Je ne lui cachai pas que j'étais bien instruit de ses liaisons avec les jésuites et avec tout le parti de la Constitution; que je comprenais parfaitement que sa place le demandait sous le feu roi, mais que je sentais aussi qu'il était trop éclairé sur le fond des choses, et encore plus par tant de détails qui avaient passé par ses mains, pour ne porter pas un jugement sain de la chose, par rapport à la religion et à l'état, et de la violence et de la tyrannie des procédés, qui n'avaient de fondement que les plus insignes faussetés et les plus atroces friponneries: par conséquent, que les temps étant changés et lui monté à la première place tout-à-coup d'une fort subalterne, il ne vît, avec tant d'esprit, d'expérience et de lumières, quel était le bon parti et celui où la religion, l'état, la vérité, l'honneur le devaient attacher sans lever d'étendard, ce qui ne convenait pas à la première place de la magistrature. La discussion là-dessus fut longue, et j'y sentis de sa part plus de discours et de complimens que de réalité. Je me persuadai que la palinodie le retenait, sa vieille et ancienne peau, ses engagemens de plusieurs années, et qu'une conversation avec le cardinal de Noailles enlèverait ce que je voyais que je n'emportais pas. Je la lui demandai, et il s'y prêta de bonne grâce; mais il me pria que ce fût chez moi et le soir, pour la dérober à la con-

naissance du monde, et il me promit de m'avertir et de me donner le premier soir que la nouveauté de l'état où il allait entrer lui laisserait la première liberté. Nous nous séparâmes de la sorte sur les dix heures du soir, avec de grandes protestations de sa part de n'oublier jamais qu'il me devait toute son élévation et sa fortune, et dans l'attente certaine du grand évènement du lendemain vendredi 28 janvier.

Ce jour-là la Vrillière, qui avait été mandé au Palais-Royal la veille au soir, assez tard, alla sur les huit heures du matin redemander les sceaux au chancelier et lui dire de la part du régent de s'en aller jusqu'à nouvel ordre en sa maison de Fresnes, sur le chemin de Paris à Meaux. Le chancelier lui dit qu'il portait un nom bien fatal aux chanceliers. Il lui demanda avec fermeté et modestie s'il ne pouvait pas voir le régent, et sur le refus, de lui écrire; la Vrillière lui dit qu'il se chargerait de la lettre. Le chancelier l'écrivit, la lut à la Vrillière, la ferma devant lui et la lui donna. De là il écrivit un billet d'avis au duc de Noailles et alla apprendre sa disgrâce à sa femme qui était en couches. Il s'en alla le lendemain à Fresnes, n'ayant laissé sa porte ouverte, à Paris, qu'à sa plus étroite famille ou amis plus intimes, et sa femme le fut trouver quand sa santé le lui permit.

Noailles, averti de la bombe par le billet du chancelier, ne douta plus de ce qui lui allait arriver sur les finances. Il résolut de prévenir le régent et de se mettre en situation d'en tirer bon parti. Il l'alla trouver sur-le-champ et eut la fausseté de lui demander ce que signifiaient les sceaux qu'il voyait sur la table. Le régent eut la bonté de lui dire qu'il les avait envoyé redemander au chancelier. Noailles, d'un air le plus dégagé qu'il put, lui demanda à qui il les donnait, et le régent eut la complaisance de le lui dire. Alors Noailles répliqua qu'il voyait

que la cabale l'emportait et qu'il ne pouvait mieux faire que de céder et de rendre sa commission des finances. Tout de suite le régent lui dit : « Ne demandez-vous rien? — Rien du tout, répondit Noailles. — Je vous destine, ajouta le régent, une place dans le conseil de régence. — J'en ferai peu d'usage », répondit-il arrogamment, profitant de la faiblesse du prince; et il mentit bien puamment, car il vint au premier conseil de régence et n'en manqua plus aucun. Il tint sa porte fermée les premiers jours.

Un moment après, d'Argenson arriva mandé par le régent. Il rencontra le duc de Noailles dans les appartemens, qui sortait; ils se saluèrent sans se parler. Il fut un peu de temps seul avec le régent. A sa sortie, il fut déclaré garde des sceaux et président des finances. Au sortir de dîner, la Vrillière lui apporta ses commissions, et sur les trois heures, il prêta son serment entre les mains du roi, en présence du régent et en public aux Tuileries, et emporta les sceaux, que le roi lui remit.

J'avais envoyé aux nouvelles au Palais-Royal, parce que j'aime à être assuré que les choses sont faites. Comme j'étais à dîner chez moi en grande compagnie, un valet de chambre d'Argenson m'apporta une lettre de lui. Il imita dans cette lettre, que j'ouvris et montrai à la compagnie, la modestie du célèbre cardinal d'Ossat, qui devait sa fortune et sa promotion à M. de Villeroy, et à qui au sortir de chez le pape qui lui avait donné la barrette, il le manda, et pour la dernière fois lui écrivit encore monseigneur. Argenson me traita de même, et me manda qu'il venait d'être déclaré; en même temps que, prévoyant les affaires qu'il aurait toute la journée, il avait été dès le matin de bonne heure à Chaillot, et me rendait compte de ce qu'il y avait fait. Les remercîmens et les marques d'attachement et de reconnaissance

terminaient la lettre, et toujours monseigneur dessus et dedans.

Ainsi le chancelier fut la victime du duc de Noailles, et le bouc émissaire qui expia les péchés de son ami, et qui lui rendit tous les effets de l'innocence. Noailles se servit de lui comme d'un bouclier, et lui faisait voir et faire tout ce qui lui convenait sans ménagement aucun et sans le plus léger voile. Il abusa ainsi sans cesse de l'amitié, de la reconnaissance, de la confiance entière d'un homme de bien et d'honneur, qui, dans l'ignorance parfaite des finances et du monde, et dans les ténèbres de sa nouvelle vie, ne comptait de guide sûr que celui qui l'avait mis dans cette grande place. Elle lui a été si fatale que, quoique je me sois étendu ailleurs sur son caractère, je ne puis me refuser d'en ramentevoir encore ici quelque chose.

Avec un des plus beaux et des plus lumineux esprits de son siècle, et c'est peu dire, vastement et profondément savant, fait exprès pour être à la tête de toutes les académies et de toutes les bibliothèques de l'Europe, et pour se faire admirer à la tête du parlement, jamais rien de si hermétiquement bouché en fait des finances, d'affaires d'état, de connaissance du monde, ni de si incapable d'y rien entendre. Le parquet, où il avait si longtemps brillé en maître, l'avait gâté pour tout le reste par l'habitude de cet exact et parfait balancement de pour et de contre de toutes les affaires contentieuses. Sa science et ses lumières le rendaient fécond en vues: sa probité, son équité, la délicatesse de sa conscience s'y embarrassaient, en sorte que plus il examinait, plus il voyait, et moins il se déterminait. C'était pour lui un accouchement que de prendre un parti sur les moindres choses. De là, devenu le père des difficultés, c'étaient des longueurs infinies. Il était arrêté tout court par les moindres vétilles,

mais surtout par la forme qui le maîtrisait plus qu'un procureur qui en vit, en sorte qu'à qui ne connaissait pas le fonds sincère et solide de sa justice, de sa piété, de l'honneur, même de la bonté dont il était pétri, et véritablement vertueux en tout, on aurait pris sa conduite pour un déni de justice, parce qu'elle en avait tous les dehors et tous les inconvéniens. Telle fut la cause et la source des variations en affaires de toutes les sortes, qui du faîte de la plus grande réputation, la mieux accomplie, la mieux méritée, l'a précipité dans un état si différent à cet égard, où il est tombé par degrés, et dans ce changement si prodigieux de lui-même, qui l'a rendu méconnaissable dans les points capitaux sous lesquels il est demeuré accablé, et dont sa considération et sa réputation ne se relèveront jamais, quoiqu'il n'ait jamais cessé d'être le même. Une correction, une perfection trop curieusement recherchée dans tout ce qui sort de sa plume naturellement excellente, décuple son travail, tombe dans la puérilité, dans la préférence de la justesse de la diction, sur l'exposition nette et claire des choses, dans une augmentation de longueurs insupportables. Il épuise l'art académique, se consume en des riens, et l'expédition en souffre toutes sortes de préjudices.

Un autre défaut, qui vient du préjugé, de l'habitude de cet orgueil secret que les plus gens de bien ignorent souvent en eux, parce que l'amour-propre, si inhérent en nous, le leur sait cacher, est une prévention si étrange en faveur de tout ce qui porte robe, qu'il n'y a si petit officier de justice la plus subalterne, qui puisse avoir tort à ses yeux, ni friponnerie si avérée qui, par la forme dont il est esclave, ne trouve des échappatoires qui méritent toute sa protection. Est-il enfin à bout de raisons, on le voit qui souffre, que sa souffrance l'affermit en faveur de cette vile robe, dont l'impalliable afflige sa sen-

sible délicatesse, sans le déprendre de la soutenir. Je dis vile robe, telle qu'un procureur du roi ou un juge royal de justice très subalterne, dont les friponneries et les excès, demeurés à découvert et incapables d'excuses, en trouvent dans son cœur et dans son esprit, et jusque dans sa raison et sa justice, quand elles ont perdu toute ressource d'ailleurs. Alors il se jette sur les exhortations à pardonner les choses les moins pardonnables et les plus susceptibles de recommencer de nouveau: il allègue comme un grand malheur les conséquences du châtiment qui obscurcit tout un petit siège; sur la nécessité de procéder dans les formes, en attaquant juridiquement ce petit officier, et quelque cher et long que cela puisse être, de se rendre partie contre lui. Ces exemples arrivent tous les jours sur les faits les plus crians, sans qu'aucunes suites qui, pour ce premier exil et première perte des sceaux lui ont été fatales, ni aucune considération, aient jamais pu avoir aucune prise sur lui à cet égard, d'où naissent des inconvéniens sans nombre, par la certitude que toute robe a sa protection, que rien ne peut affaiblir. Oser se pourvoir en cassation d'arrêts des parlemens, ou contester quoi que ce soit à ces compagnies en général ou en détail personnel en aucun genre, est une profanation qui lui est insupportable, quoiqu'il ait été plus d'une fois et en face bien mal récompensé de cette espèce de culte et en pleine séance au parlement, sans que rien l'en ait pu détacher. S'il voit que, malgré ce qu'il a pu tenter pour parer, la cassation passe au conseil, il interrompt contre la règle, harangue, se rend l'avocat du parlement et de son arrêt, et cela des autres parlemens comme de celui de Paris. Il reprend les voix, il intimide les maîtres des requêtes, cherche à embarrasser le rapporteur et les commissaires, il reprend les avis. Tout le conseil s'en plaint et s'accoutume à lui résister respec-

tueusement mais fermement, et ne s'en cache pas. S'il sent enfin qu'il ne gagne rien, et que l'arrêt passe, il ne peut toutefois se résoudre à prononcer le blasphème de cassation. Il a inventé pour l'éviter une formule jusqu'à lui inconnue. Il prononce que, «sans s'arrêter à l'arrêt du parlement, etc., qui demeurera comme non avenu, etc.»; et les parlemens qui sentent et comptent sur cette vénération si loin poussée pour eux, n'ont cessé d'en abuser, et tout cela pourtant de la meilleure foi, et avec l'intégrité la plus parfaite.

On peut juger de là combien Daguesseau était peu propre à soutenir l'autorité royale résidente dans un régent, contre les entreprises du parlement; et je ne craindrai point de le dire, combien, à l'entrée de ces mouvemens, qui annonçaient tant de choses, il était important de renvoyer ce premier magistrat, d'ailleurs si digne de toute autre place, mais si peu propre à la première de son état, où le duc de Noailles l'avait bombardé en un instant, uniquement pour soi, en abusant en cela, comme en bien d'autres choses, de la facilité du régent, qui, ébloui de la grande réputation de celui qu'il lui proposa à l'instant de la vacance, l'en crut sur sa parole, sans connaissance de celui qu'il mettait si subitement dans une place si importante. Ce prince n'avait guère tardé à se repentir d'un choix si brusque, dont il s'était enivré d'abord; mais il fut sensible au cri public, à la louange du chancelier, et à le plaindre.

Toute la robe, vivement intéressée à un chef qui était véritablement idolâtre d'elle, et tout ce qui cabalait d'ailleurs contre le régent, aidés des échos qui répètent tout ce qu'ils entendent, élevèrent d'autant plus Daguesseau que le contre-coup naturel portait davantage en aigre censure contre le régent et contre son gouvernement. Il avait bien et long-temps combattu, avant de se résoudre à ce

tour de force. Il n'y était venu qu'à la dernière extrémité. Épuisé de l'avoir fait et abattu, de la manière dont il était reçu du monde, il retomba dans sa faiblesse naturelle à l'égard de l'autre parti. L'esprit et la tribu de Noailles lui firent peur. Non content d'avoir mis le duc de Noailles dans le conseil de régence, quoique le véritable criminel, tandis qu'il exilait le chancelier et ne lui ôtait les sceaux que pour avoir été l'esclave de Noailles, il jeta tout de suite à la tête de ce dernier la survivance de sa charge et de ses gouvernemens pour son fils à la jaquette, qui n'avait pas encore cinq ans, lui fut obligé d'avoir bien voulu l'accepter, et ne lui marqua jamais tant de considération et d'amitié. Si le public s'irrita de la disgrâce du chancelier, il ne se scandalisa pas moins aigrement des grâces prodiguées au duc de Noailles, et n'applaudit dans tout cet évènement, qu'à lui voir ôter les finances où il s'était extrêmement fait haïr de tout ce même public et des particuliers. Mais il tenait le bon bout encore. Les propos le touchèrent peu, et il a montré par toute la suite de sa vie et par son propre exemple, le peu de cas qu'on peut et doit faire de sa réputation, qu'il a sans cesse vendue pour ce qu'il a estimé être plus réel.

Par une suite nécessaire, Rouillé du Coudray, qui avait été son bras droit et souvent son conducteur dans les finances, n'y put être conservé. Depuis assez long-temps, il n'y faisait presque plus rien que continuer à se faire mépriser et détester par ses brutalités et ses continuelles indécences, abruti par le vin et par toutes sortes de débauches. Il s'y plongea de plus en plus depuis qu'il n'eut plus l'occupation des finances, et acheva ainsi une assez longue vie dans les vices dont il faisait trophée, laissant admirer qu'avec une capacité très médiocre, une grossièreté et une brutalité extrême, une indécence continuelle

qui n'avait honte de rien, il fut devenu sous le feu roi directeur des finances et conseiller d'état, et depuis, tout-puissant dans les finances, et le tout, comme on l'a vu, par la protection de MM. de Noailles père et fils. Il eut, en quittant les finances, 12,000 livres de pension.

Machault, maître des requêtes, eut la police dont il fit la moindre de ses occupations, sur le pied plus que scabreux où Argenson l'avait mise. Aussi n'y satisfit-il ni soi ni le régent, et n'y put demeurer long-temps. C'était un homme intègre et capable, exact et dur, magistrat depuis les pieds jusqu'à la tête, fantasque et bourru, qui ne se radoucissait qu'avec des créatures de mauvaise vie, dont il ne se laissait jamais manquer.

Châteauneuf, revenant de Hollande où il avait très bien servi, et qui avait une pension de 6,000 livres, en eut une pareille en augmentation, une place de conseiller honoraire au parlement, et promesse de la seconde place de conseiller d'état qui vaquerait, la parole de la première étant engagée à Bernage, qui allait intendant en Languedoc, en la place de Basville.

Torcy eut 150,000 livres d'augmentation de brevet de retenue, ce qui lui en fit un de 400,000 livres sur la charge des postes, et il maria sa seconde fille assez tristement à Duplessis-Châtillon.

Le duc d'Albret, occupé à se marier à une fille de Barbésieux, malgré toute cette famille, et à y intéresser le régent, en obtint une augmentation d'appointemens et une de brevet de retenue de 100,000 livres sur son gouvernement d'Auvergne.

CHAPITRE XVII.

M. le duc de Chartres entre au conseil de régence et de guerre sans y opiner. — Entreprises du parlement. — Mort et dépouille de Simiane et du grand-fauconnier des Marais. — Madame assiste scandaleusement à la thèse de l'abbé de Saint-Albin. — Ballet du roi qui se dégoûte de ce plaisir. — M. et madame la duchesse de Lorraine à Paris. — Bassesse de courtisan du duc de Lorraine. — M. le Duc et ensuite madame la duchesse de Berry donnent une fête à M. et à madame de Lorraine. — Insolence de Magny punie. — Quel il était et ce qu'il devint. — M. de Lorraine va voir plaider à la grand'chambre. — Il visite la Bastille. — Il va chez le duc de Villeroy. — But secret du duc de Lorraine dans ce voyage. — A quelle époque et pourquoi l'altesse royale fut accordée aux ducs de Savoie. — Le régent ne peut résister au duc de Lorraine. — Caractère de Saint-Contest. — Faiblesse du conseil de régence. — Ma conduite en cette circonstance. — Départ de M. de Lorraine. — Réflexions. — Autres prétentions à l'altesse royale. — Bagatelles entre M. le duc d'Orléans et moi. — Madame de Sabran. — Son mot au régent. — Conduite du régent avec ses maîtresses.

M. le duc d'Orléans, à l'insu de tout le monde, mena le 30 janvier M. son fils au conseil de régence, auquel il fit un petit compliment, et dit qu'il n'opinerait point, qu'il venait seulement pour apprendre. Je n'ai point su qui lui donna ce conseil prématuré, qui n'a pas rendu grand fruit. Il le mena le lendemain au conseil de guerre. M. le Duc y faisait une tracasserie au maréchal de Villars sur la liasse de ce conseil qu'il portait au régent, lequel par son goût pour les *mezzo termine*, régla qu'elle ne lui serait plus portée, et qu'il irait au conseil de guerre tous

les quinze jours où il lui serait rendu compte de ce qui s'y serait fait pendant la quinzaine.

Il envoya en ce même temps d'Effiat au premier président, donna des audiences au premier président seul, puis à lui et aux gens du roi ensemble; enfin, une le 7 février aux députés du parlement, qui, par la bouche du premier président attaquèrent fort les divers conseils, comme embarrassant et allongeant les affaires, matière fort étrangère au parlement, où même elle avait passé le jour de la régence. Ils ne laissèrent pas d'être traités plus que fort honnêtement.

Simiane, l'un des deux premiers gentilshommes de la chambre de M. le duc d'Orléans, mourut, et sa charge fut donnée à son frère. Il avait eu à la mort de Grignan, son beau-père, l'unique lieutenance générale de Provence, de 27,000 livres de rente, et un brevet de retenue de 200,000 livres, et ne laissa point d'enfans. Un mois après elle fut donnée à Brancas, devenu long-temps après grand d'Espagne et maréchal de France, qui était de mes amis, et pour le fils duquel j'en obtins la survivance dans la suite. Des Marais, grand-fauconnier, mourut en ce même temps jeune et obscur : on a vu en son lieu comment son fils enfant avait eu sa survivance.

M. le duc d'Orléans avait de la comédienne Florence un bâtard qu'il n'a jamais reconnu et à qui néanmoins il a fait une grande fortune dans l'église. Il le faisait appeler l'abbé de Saint-Albin. Madame, si ennemie des bâtards et de toute bâtardise, s'était prise d'amitié pour celui-là avec tant de caprice, qu'à l'occasion d'une thèse qu'il soutint en Sorbonne, elle y donna le spectacle le plus scandaleux et le plus nouveau, et en lieu où jamais femme, si grande qu'elle pût être, n'était entrée ni ne l'avait imaginé. Telle était la suite de cette princesse Toute la cour et la ville furent invitées à la thèse et y

affluèrent. Conflans, premier gentilhomme de la chambre de M le duc d'Orléans, en fit les honneurs, et tout s'y passa de ce côté-là comme si M. le duc de Chartres l'eût soutenue. Madame y alla en pompe, reçue et conduite à sa portière par le cardinal de Noailles, sa croix portée devant lui. Madame se plaça sur une estrade qu'on lui avait préparée dans un fauteuil. Les cardinaux évêques et tout ce qui y vint de distingué se placèrent sur des sièges à dos, au lieu de fauteuils. M. le duc et madame la duchesse d'Orléans furent les seuls qui n'y allèrent pas, et moi je n'y allai pas non plus. Cette singulière scène fit un grand bruit dans le monde; jamais M. le duc d'Orléans et moi ne nous en sommes parlé.

Le maréchal de Villeroy, adorateur du feu roi jusque dans les bagatelles et très attentif à les faire imiter au roi de bonne heure, lui fit danser un ballet, plaisir qui n'était pas encore de son âge, et lui ôta pour toute sa vie, par cette précipitation, le goût des bals, des ballets, des spectacles et des fêtes, quoique ce divertissement eût tout le succès qu'on s'y pût proposer; mais le roi se trouva excédé de l'apprendre et d'essayer des habits, encore plus de le danser en public.

Le duc de Lorraine, tout tourné et dévoué qu'il fût à la cour de Vienne, n'était pas homme à négliger les avantages qu'il pourrait tirer de la facilité du régent dont il avait l'honneur d'être beau-frère, de l'amitié tendre de ce prince pour une sœur avec qui il avait été élevé, de sa faiblesse pour Madame, qui n'avait à l'allemande des yeux que pour son gendre et pour sa grandeur. Ce qu'il avait éprouvé là-dessus au voyage qu'il avait fait pour rendre au feu roi son hommage, pour le duché de Bar, lui devint une raison décisive d'en faire un second à Paris, sous l'étrange incognito du nom du comte de Blamont pour voiler tout ce à quoi il ne pouvait atteindre.

Cette petite cour arriva de très grande heure, le vendredi 18 février, rencontrée au-deçà de Bondi par Madame, qui avait dans son carrosse M. le duc et madame la duchesse d'Orléans, M. le duc de Chartres et mademoiselle de Valois, depuis duchesse de Modène. Elle y fit monter M. et madame de Lorraine qui, n'étant point incognito par son rang décidé de petite-fille de France, et de rang égal à madame la duchesse d'Orléans qui lui fit les honneurs du carrosse de Madame, se mit au fond avec elle. Madame la duchesse d'Orléans sur le devant avec M. de Chartres et mademoiselle de Valois, où M. le duc d'Orléans n'eût pu tenir en troisième avec elle, qui se mit à une portière et le duc de Lorraine à l'autre.

Ils arrivèrent et logèrent au Palais-Royal dans l'appartement de la reine-mère, que M. le duc de Chartres leur céda. Un moment après ils allèrent tous à l'Opéra dans la grande loge de Madame, d'où M. le duc d'Orléans mena le duc de Lorraine voir un moment madame la duchesse de Berry dans la sienne, et le ramena dans la loge de Madame. Au sortir de l'Opéra, madame la duchesse de Lorraine vit quelques momens du monde dans son appartement, où elle avait trouvé en arrivant une commode pleine des plus riches galanteries, qui fut un présent de madame la duchesse de Berry, et force belles dentelles, qui en fut un de madame la duchesse d'Orléans. Elle descendit chez elle, où il y eut grand jeu et grand souper. Avant de se retirer, madame de Lorraine vit d'une loge le bal de l'Opéra. Le dîner fut toujours chez Madame et le souper chez madame la duchesse d'Orléans, où M. le duc d'Orléans soupa fort rarement et ne dînait point. Il prenait du chocolat, entre une heure et deux heures après midi, devant tout le monde : c'était l'heure la plus commode de le voir. C'est ce qui a dérangé l'heure du dîner depuis, et les déran-

gemens une fois établis ne se réforment plus. Le lendemain de leur arrivée ils virent la comédie italienne sur le théâtre de l'Opéra, après quoi M. le duc d'Orléans les mena au Luxembourg voir madame la duchesse de Berry, où la visite se passa debout.

Le dimanche, Madame mena madame la duchesse de Lorraine aux Tuileries. Le roi, qui dînait, se leva de table et alla embrasser madame la duchesse de Lorraine. Il se remit à table, et elles le virent dîner de dessus leurs tabourets. Lorsque le roi sortit de table elles s'en allèrent dîner chez Madame, où le duc de Lorraine les attendait. Ensuite Madame mena madame de Lorraine aux Carmelites du faubourg Saint-Germain, où madame la duchesse de Berry se trouva, qui y avait un appartement. Le lundi après dîner, madame la duchesse de Lorraine alla voir madame la grande-duchesse, et le lendemain toutes les princesses du sang, qui toutes l'avaient vue chez elle, se masqua après souper, et alla en bas au bal de l'Opéra. Il y eut toujours beaucoup de dames aux soupers avec elle chez madame la duchesse d'Orléans.

Le jeudi 24 février, le roi fut au Palais-Royal voir madame la duchesse de Lorraine. M. de Lorraine, qui n'oubliait rien pour plaire au régent et pour en obtenir ce qu'il se proposait, lui demanda pour le chevalier d'Orléans la lieutenance générale de Provence. Cela ne déplut pas au régent, mais il répondit qu'il avait d'autres vues.

Le samedi 26 février, il y eut un banquet superbe à l'hôtel de Condé pour M. le duc et madame la duchesse de Lorraine. M. le Duc y avait invité grand nombre de dames, qui toutes furent extrêmement parées et madame de Lorraine aussi. Il y eut beaucoup de tables, toutes magnifiquement servies en gras et en maigre. Ce fut une nouveauté que ce mélange, qui fit quelque bruit. On se masqua après souper.

Le lundi 28 février, madame la duchesse de Berry donna le soir à M. le duc et à madame la duchesse de Lorraine la plus splendide et la plus complète fête qu'il fût possible en toute espèce de magnificence et de goût. Madame de Saint-Simon, qui l'ordonna toute et qui en fit les honneurs, eut tout l'honneur que de telles bagatelles peuvent apporter par le goût, le choix, l'ordre admirable avec lequel tout fut exécuté. Il y eut une table de cent vingt-cinq couverts pour les dames conviées, toutes superbement parées, et pas une en deuil, et une autre de pareil nombre de couverts pour les hommes invités. Les ambassadeurs, qui le furent tous, ne s'y voulurent pas trouver, parce qu'ils prétendirent manger à la table où seraient les princes du sang, lesquels mangèrent avec le duc de Lorraine, tous sans rang, à la table des dames où était madame la duchesse de Berry, fille de France, avec qui les ambassadeurs ne pouvaient pas manger, ni, pour en dire la vérité, M. de Lorraine non plus sous son incognito, mais qui y mangea pourtant sans difficulté. Le palais du Luxembourg était admirablement illuminé en dedans et en dehors.

Le souper fut précédé d'une musique et suivi d'un bal en masque, où il n'y eut de confusion que lorsque madame la duchesse de Berry et madame de Lorraine en voulurent, pour s'en divertir. Tout Paris y entra masqué. Mademoiselle de Valois ne se trouva point au souper, mais au bal seulement : je n'en ai point su ni deviné la raison. Trois ou quatre personnes non invitées et non faites pour l'être, se fourrèrent hardiment à la table des hommes. Saumery, premier maître-d'hôtel de madame la duchesse de Berry, leur en dit son avis par son ordre au sortir de table. Ils ne répondirent rien et s'écoulèrent, excepté Magny, qui dit tant d'insolences que Saumery le prit à la cravate pour le conduire à madame la du-

chesse de Berry, et l'eût exécuté, si Magny n'eût trouvé moyen de s'en dépêtrer, et de se sauver hors du Luxembourg dans la ville, où le lendemain il continua de débiter force sottises.

Il était fils unique de Foucault, conseiller d'état, qui s'était élevé par les intendances, et qui, par un commerce de médailles, s'était fait une protection du père de la Chaise. Tous deux s'y connaissaient fort, et en avaient ramassé de belles et curieuses collections. Foucault eut ainsi le crédit de faire succéder ce fils à l'intendance de Caen, lorsqu'il la quitta pour une place de conseiller d'état. Les folies que fit Magny dans une place si sérieuse et les friponneries dont il fut convaincu furent si grossières et si fortes, qu'il fut rappelé avec ignominie, et que, n'osant plus se présenter au conseil ni espérer plus aucune fortune de ce côté-là, il se défit de sa charge de maître des requêtes, prit une épée, battit long-temps le pavé, et après la mort du roi essaya de se raccrocher par une charge d'introducteur des ambassadeurs que le baron de Breteuil lui vendit.

C'est à ce titre qu'il se fourra à table à cette fête, et que par ses insolences il se fit mettre deux jours après à la Bastille, après que madame la duchesse de Berry en eut fait une honnêteté à Madame, parce que Foucault était chef de son conseil. Magny, au sortir de la Bastille, eut ordre de se défaire de sa charge, qui avait besoin d'un homme plus sage auprès des ministres étrangers. La rage qu'il conçut de ce qu'il méritait et qu'il était allé chercher, le jeta parmi les ennemis du gouvernement, qui faisaient alors recrue de tout, et qui trouvèrent en lui de l'esprit et beaucoup de hardiesse. Il s'embarqua en tout, et passa bientôt en Espagne. Il y fut bien reçu et bien traité, et quoiqu'il n'eût jamais été que de robe, il fut colonel, et tôt après brigadier. Je m'étends sur lui,

parce que je l'y trouvai majordome de la reine. Il expédiait fort promptement ce qu'il touchait, trouvait fort mauvais de ne faire pas assez tôt fortune, et l'indigence où il se jetait lui-même. La mauvaise humeur le rendit fort impertinent, et le fit honteusement chasser, tellement qu'après la mort du régent, il repassa les Pyrénées dans l'espérance du changement des temps. Mais comme les brouillons n'étaient plus nécessaires à ceux qui les avaient recherchés pendant la vie de ce prince, Magny demeura sur le pavé, chargé de mépris et de dettes pour le malheur d'une fort honnête femme et riche, qu'il avait épousée, lorsqu'il était à Caen, et qu'il avait sucée et abandonnée. Il a depuis traîné une vie obscure et misérable, et il est retourné enfin en Espagne où le même mépris et la même indigence l'ont suivi.

M. de Lorraine alla courir le cerf à Saint-Germain avec les chiens du prince Charles. Le duc de Noailles n'eut garde de manquer cette occasion de faire sa cour au régent. Il donna à M. de Lorraine un grand retour de chasse au Val. De son côté madame la duchesse de Lorraine alla voir deux sœurs du duc d'Elbœuf, religieuses, l'une à Pantemont, l'autre fille de Saint-Marie à la rue Saint-Jacques. Le lundi 7 mars, le duc de Lorraine alla ouïr plaider dans une des lanternes de la grand'-chambre, de là voir la Bastille, puis dîner à l'hôtel de Lesdiguières où le maréchal de Villeroy le traita magnifiquement, avec beaucoup de dames, et leur donna une grande musique. Quelques jours après, M. de Lorraine dîna chez l'ambassadeur de l'empereur : il était là plus dans son centre. Madame la duchesse de Lorraine fut voir danser le ballet du roi, et quelques jours après voir, avec M. de Lorraine, mademoiselle sa nièce à Chelles, qui y avait pris l'habit, puis avec Madame aux Carmélites, où madame la duchesse de Berry se trouva. Madame

et M. le duc d'Orléans firent chacun un présent magnifique à madame la duchesse de Lorraine, dont le séjour à Paris fut à diverses fois prolongé. Le 15 mars, madame la duchesse de Berry alla de bonne heure se baigner à Saint-Cloud; M. le duc d'Orléans y mena madame la duchesse de Lorraine l'après-dînée. Ils soupèrent tous de fort bonne heure dans la petite maison de madame de Maré, avec elle, leur ancienne gouvernante, et ce souper fut poussé fort tard. Le duc de Lorraine avait dîné le même jour chez la comtesse d'Harcourt, dont le mari avait eu la pension de 16,000 livres de notre monnaie, qu'il donnait au feu prince Camille. M. de Lorraine fut quelques jours après voir Chantilly; après, avec madame la duchesse de Lorraine, voir madame la princesse de Conti, fille du roi, à Choisy, et voir encore Mademoiselle à Chelles. Madame la duchesse de Lorraine, étant au Cours, y trouva le roi, et arrêta devant lui comme de raison. Le roi passa dans son carrosse sans lui rien dire. Le lendemain, le duc de Lorraine alla voir la reine d'Angleterre à Saint-Germain, et madame de Lorraine fut à la comédie française, qu'elle n'avait vue que sur le théâtre de l'Opéra. Le même soir M. le duc d'Orléans soupa avec le duc de Lorraine au Luxembourg chez madame la duchesse de Berry. Le 29 mars, M. et madame de Lorraine allèrent voir Versailles, et le 1er avril de bonne heure voir Marly, rabattirent à Saint-Cloud, où M. d'Orléans les promena fort et leur donna à souper dans la petite maison de madame de Maré, avec elle; quelques jours après M. le duc d'Orléans les mena dîner chez d'Antin.

Tout ce voyage et tous ces divers délais n'avaient d'objet que l'arrondissement de la Lorraine, dont aucun duc ne gagna jamais tant, si gros ni à si bon marché que celui-ci, et ne fut pourtant jamais si peu considérable. M. le duc d'Orléans aimait fort madame sa sœur, avec laquelle

il avait été élevé et avait vécu jusqu'à son mariage avec le duc de Lorraine. Il avait pour Madame un respect timide, qui opérait une déférence extrême quand elle n'attaquait ni ses goûts ni ses plaisirs, et Madame, qui aimait extrêmement madame sa fille, avait une passion aveuglément allemande pour le duc de Lorraine son gendre, pour sa famille, pour sa grandeur. Il était parfaitement bien informé de toutes ces choses; il en avait eu de grandes preuves en son premier voyage, comme on l'a vu alors. Tout Autrichien qu'il était, il avait eu grand soin de cultiver ces dispositions par toutes les attentions possibles de madame sa femme et de lui-même, et il en sut tirer le plus grand parti dans cette régence de M. le duc d'Orléans, dont il ne manqua pas la conjoncture. Ainsi dans le temps le plus mort pour lui, où sans places, sans troupes, environné, enchaîné de toutes parts par la France, il ne pouvait être d'aucun usage à qui que ce soit en aucun temps, il n'en conçut pas moins le dessein de s'étendre très considérablement en Champagne, et d'obtenir du roi le traitement d'altesse royale.

Pour le premier il étala de vieilles prétentions usées dans tous les temps, réprouvées même avec l'appui de l'empereur dans les divers traités de paix; enfin anéanties par les derniers, et singulièrement par celui en vertu duquel il était rentré dans la possession de la Lorraine. Il exposa aussi des dédommagemens ineptes d'injustices prétendues du temps du vieux duc Charles IV de Lorraine, dont les perfidies avaient tout mérité, et le dépouillement par la France, et bien des années de prison en Espagne, dont il ne sortit qu'à la paix des Pyrénées, dédommagement dont il ne s'était jamais parlé depuis, et que M. de Lorraine n'articula que comme une grâce qu'il espérait de l'amitié et de l'honneur de la proximité. Qui lui aurait proposé à lui-même de restituer les usurpations

sans nombre faites par sa maison aux trois évêchés, et le dédommagement de tout ce qui a été arraché et démembré par leurs évêques de la maison de Lorraine et par les ducs de Lorraine aussi, et incorporé jusqu'à aujourd'hui à leur domaine, aurait été bien confondu par les titres qui lui en pouvaient être représentés en preuves bien solides, et n'aurait pas eu la moindre défense à opposer au droit ni à apporter à la puissance, si la volonté de s'en faire justice y eût été jointe, comme elle devait et pouvait l'être dans la situation présente alors de l'Europe, et avec un prince qui, pendant les plus grands malheurs de la dernière guerre du feu roi pour la succession d'Espagne, avait, à la Guise, ourdi toutes les perfidies qu'on a vues ici en leur lieu, et les trames les plus funestes au feu roi et à la France, pour élever sa grandeur sur ses ruines, audace et trahison; qui ne se devaient jamais oublier, suivant la sage maxime qui a toujours rendu si redoutable la maison d'Autriche, jusque dans les temps où elle l'a paru le moins, et qui a été le plus ferme appui de sa solide grandeur et de cette espèce de dictature qu'elle a si long-temps et si utilement pour elle exercée en Europe, dont le démembrement d'Espagne n'a pu encore la déprendre.

A l'égard du traitement, il posait un principe d'exemple dont il sentait bien tout le faux, mais qu'il entortillait et replâtrait avec souplesse, parce qu'il n'est rien de si bas que la hauteur, quand elle est grande mais impuissante, ni bassesses qu'elle ne fasse pour parvenir à ses fins. Son grand moyen était l'exemple du duc de Savoie, beau-frère comme lui de M. le duc d'Orléans, et qui n'était pas de si bonne maison, différence de traitement qu'il ne pouvait regarder que comme très déshonorante entre deux souverains, égaux d'ailleurs en souveraineté et en proximité, comme étant maris des deux sœurs qui

par elles-mêmes avaient le traitement d'altesse royale, comme petites-filles de France, qu'il était bien dur que la duchesse de Savoie eût communiqué au duc son époux, tandis que lui demeurait privé du même avantage.

Il tâchait ainsi de parer à la réponse sur le traitement même qui se présentait naturellement à lui faire, c'est que Charles II, duc de Lorraine, gendre de Henri II, ne l'avait jamais eu ni prétendu dans le temps même de la plus grande puissance de la ligue et des plus grands efforts de Catherine de Médicis pour lui préparer la couronne de France au préjudice de son autre gendre, le véritable héritier, qui a été notre roi Henri IV. Henri, duc de Lorraine, son fils, qui épousa la sœur de Henri IV, en janvier 1599, morte sans enfans en février 1604, et qui ne devint duc de Lorraine que quatre ans après par la mort de son père, n'eut et ne prétendit jamais ce traitement; et Charles-Léopold, père du duc de Lorraine dont il s'agit ici, reconnu duc de Lorraine par toute l'Europe (quoiqu'elle lui fût détenue par la France pour en avoir refusé la restitution à certaines conditions) qui fut un des plus grands capitaines de l'Europe, et qui rendit les plus grands services à l'empereur Léopold, dans son conseil et à la tête de ses armées, qui de plus avait l'honneur d'avoir épousé sa sœur, reine, veuve de Michel Wiesnowicski, roi de Pologne, qui en eut le traitement toute sa vie, et qu'on appelait la reine-duchesse, ce duc son mari, si grandement considéré à Vienne, n'a jamais eu ni prétendu l'altesse royale à Vienne ni ailleurs. Il est mort en 1690, et la reine-duchesse en 1697. Le duc de Lorraine, qui la prétendait maintenant, n'était pas autre que ses pères, ni plus grandement marié. La réponse était péremptoire, et c'est ce qu'il voulut parer en se fondant sur l'exemple de M. de Savoie, et se plaignant tendrement d'une distinction si flétrissante. C'était

un sophisme dont il sentait bien aussi le faux, mais qu'il fournissait comme prétexte à qui le voulait aveuglément combler. Voici le fait.

Aucun duc de Savoie n'avait eu ni prétendu l'altesse royale avant le beau-frère de M. le duc d'Orléans, qui est devenu depuis roi de Sicile, puis de Sardaigne. Le fameux Charles-Emmanuel, vaincu à Suze par Louis XIII en personne, ne manquait ni de fierté ni d'audace. Il était gendre et appuyé de Philippe II, roi d'Espagne; jamais il ne l'a eue ni prétendue, non plus que le beau-frère de Louis XIII. Long-temps avant que le duc de Savoie, beau-frère de M. le duc d'Orléans, en ait montré la première prétention, il avait si bien fait valoir sa chimère de roi de Chypre, par ce qu'il valait lui-même, et par la situation importante de ses états, que ses pères et lui avaient peu-à-peu continuellement agrandis, qu'il avait enfin obtenu à Rome la salle royale pour ses ambassadeurs, à Vienne le traitement pour eux d'ambassadeurs de tête couronnée, et sur ces deux grands exemples, dans toutes les cours de l'Europe, sans toutefois en avoir aucun traitement pour sa personne, et tel toujours que ses pères l'avaient eu. Il avait été lors marié long-temps sans prétendre au traitement d'altesse royale, dont la duchesse son épouse jouissait comme petite-fille de France, et qu'elle ne lui communiqua point. Mais quand il se vit en possession partout du traitement de tête couronnée par ses ambassadeurs, il commença à prétendre un traitement personnel et distingué pour lui-même et par lui-même, qui fut l'altesse royale, n'osant porter ses yeux jusqu'à la majesté. Il l'obtint peu-à-peu partout assez promptement, et dans la vérité il était difficile de s'en défendre, après avoir accordé à ses ambassadeurs le traitement de ceux des têtes couronnées. La chimère des ducs de Lorraine, prétendus rois de Jérusalem, n'avait pas été si

heureuse. Leur faiblesse, ni la situation de leur état n'influaient en rien dans l'Europe, dont aucune cour n'avait besoin d'eux. Le duc de Savoie au contraire pouvait beaucoup à l'égard de l'Italie et de tous les princes qui y avaient ou y voulaient posséder des états, et qui y voulaient porter ou en éloigner la guerre; c'est ce qui fit toute la différence entre les chimères d'ailleurs pareilles de Chypre et de Jérusalem. Rien donc de semblable entre ces deux souverains, sinon d'avoir l'un et l'autre épousé deux petites-filles de France, sœurs de M. le duc d'Orléans, jouissant toutes deux du traitement d'altesse royale, sans que pas une des deux l'ait communiqué à son époux. Tel était l'état véritable des choses quand le duc de Lorraine crut le temps favorable, et qu'il en voulut profiter.

M. le duc d'Orléans, attaqué par les soumissions en discours et les supplications du duc de Lorraine, par les ruses et les ressorts des gens qui y étaient maîtres en dessous, tels que M. de Vaudemont et ses deux nièces, par les prières et les amitiés continuelles de madame la duchesse de Lorraine, qui d'ailleurs se fit toute à tous, avec une attention infinie, excepté pour madame du Maine, M. du Maine et le cardinal de Bissy sur lesquels elle ne se contraignit pas; enfin, emporté par l'impétuosité impérieuse de Madame, qui n'oublia journellement rien pour la grandeur de son gendre, la faiblesse succomba, mais l'exécution l'embarrassait.

Il sentit bien quelle étrange déprédation il allait faire sur la glèbe de la couronne et sur sa majesté, qui lui étaient l'une et l'autre confiées et remises en sa garde pendant la minorité, et sans le moindre prétexte. Il ne sentait pas moins ce qui s'en pourrait dire un jour. Il comprit que dans ces commencemens de mouvemens qu'il ne pouvait se dissimuler par la cadence de cette prétendue noblesse, du parlement et de la Bretagne, il trou-

verait peut-être une opposition dans le maréchal d'Huxelles, qui pouvait le faire échouer, mais que, évitant de le rendre l'artisan du traité, il le pouvait compter plus flexible quand il ne s'agirait simplement que d'opiner.

Il le cajola donc, et lui fit entendre qu'y ayant beaucoup de petites choses locales à ajuster avec le duc de Lorraine et des prétentions à discuter de sa part, il croyait que ces bagatelles, qui voulaient être épluchées, lui donneraient plus de peine qu'elles ne valaient et lui feraient perdre un temps mieux employé; que de plus il fallait quelqu'un qui fût au fait de toutes ces choses, qui par conséquent entendît à demi-mot et qui fût encore rompu dans la connaissance de la petite cour de Lorraine; que ces raisons lui avaient fait jeter les yeux sur Saint-Contest, qui avait été si long-temps intendant de Metz, qui savait par cœur le local, les prétentions et la cour de Lorraine, qui de plus avait été troisième ambassadeur à Bade, où la paix de l'empereur, qui avait tant porté les intérêts du duc de Lorraine, et celle de l'empire avaient reçu leur dernière main, et qu'il pensait que Saint-Contest était celui qu'il pouvait choisir comme le plus instruit et le plus propre à travailler au traité, comme commissaire du roi, avec ceux du duc de Lorraine et en rendre compte après au conseil de régence.

L'affaire n'était pas assez friande pour tenter le maréchal d'Huxelles ni pour lui donner de la jalousie, ravi qu'il fût de tirer son épingle du jeu pour fronder après tout à son aise avec son ami M. du Maine, qui ne demandait pas mieux qu'à voir faire au régent des choses qu'on pût justement lui reprocher, tandis qu'il lui cherchait des crimes dans les plus innocentes, même dans les plus utiles. Huxelles approuva et mit le régent fort à l'aise.

Saint-Contest était l'homme qu'il lui fallait pour ne chercher qu'à lui plaire et ne regarder à rien par-delà. Il avait

de la capacité et de l'esprit, infiniment de liant, et sous un extérieur lourd, épais, grossier et simple, beaucoup de finesse et d'adresse, une oreille qui entendait à demi-mot, un desir de plaire au-dessus de tout qui ne laissa rien à souhaiter au régent ni au duc de Lorraine dans tout le cours de cette affaire, qui ne fut pas long.

Lorsqu'elle fut bien avancée, M. le duc d'Orléans, à qui il en rendait souvent compte, songea à s'assurer des principaux du conseil de régence. Les princes du sang, avides pour eux-mêmes, et d'ailleurs n'entendant rien et ne sachant rien, n'étaient pas pour lui résister; les bâtards pincés de si frais et redoutant pis, encore moins, outre la raison qui vient d'être touchée sur le duc du Maine ; le garde des sceaux, à peine en place, ne songeait qu'à s'y conserver; le maréchal de Villeroy, qui aurait eu là de quoi exercer dignement son amertume, était tenu de court dans cette affaire par son beau-frère le grand-écuyer, devant lequel de sa vie il n'avait osé branler. Tallard, son protégé, était d'ailleurs tenu aussi de court par les Rohan, soumis à madame de Remiremont et à madame d'Espinoy. Le duc de Noailles et son ami d'Effiat n'avaient garde de résister quand il ne s'agissait ni du parlement ni de la robe. Le matamore Villars était toujours souple comme un gant. Le maréchal d'Estrées sentait, savait, lâchait quelque demi-mot, mais mourait de peur de déplaire, et se dédommageait, ainsi que le maréchal d'Huxelles, en blâmant tout bas ce qui se faisait aux uns et aux autres, à quoi ils n'avaient pas la force de contredire le régent. La différence était qu'Estrées était fâché du mal sincèrement et en honnête homme; Huxelles, au contraire, pour s'en donner l'honneur, verser son fiel, et quand les choses ne touchaient ni à son personnel ni à ses vues, était ravi des fautes et en riait sous cape, comme il fit en cette occasion, ainsi que M. du Maine.

D'Antin était trop bas courtisan et trop mal en selle auprès du régent pour oser souffler. Pour la queue du conseil, elle n'osait donner le moindre signe de vie, sinon Torcy, quelquefois pressé de lumière et de probité, mais si rarement et avec tant de circonspection, que cela passait de bien loin la modestie.

M. le duc d'Orléans, qui n'avait pas oublié mon aventure avec lui au conseil et la convention qui l'avait suivie, que j'ai racontée, et qui se douta que je ne serais pas aisé à persuader sur ce traité, m'en parla à trois ou quatre diverses fois avec grande affection. Je lui représentai ce que je viens d'expliquer tant sur le démembrement des parties considérables de la Champagne, que sur le traitement d'altesse royale. Je le fis souvenir que M. de Lorraine était sans aucun prétexte pour qu'on eût à le ménager, sur quoi que ce fût dans la situation particulière où il était, ni dans celle où l'Europe se trouvait alors, même où elle pût être dans la suite; qu'il n'y avait pas si long-temps, que les traités de paix d'Utrecht et de Bade avaient passé l'éponge sur toutes ces prétentions et ces dédommagemens tant demandés, si appuyés de l'empereur, et toujours si constamment refusés, pour qu'il pût l'avoir oublié, et que je ne comprenais point comment il osait les faire renaître, les réaliser de sa pure et personnelle grâce, les faire monter au-delà même de toute espérance, comme lorsque, avant les derniers traités de paix générale, les prétentions bonnes ou mauvaises subsistaient en leur entier; comment il s'exposait à faire de son chef un présent aussi considérable, purement gratuit, dépouillé de toute cause, raison et prétexte, à un prince son beau-frère, sans force, sans considération, sans la plus légère apparence de droit, à abuser de sa régence aux dépens de l'état qui lui était confié, pendant la minorité d'un roi qui pourrait un jour lui en demander compte et

raison, et qui ne manquerait pas de gens autour de lui qui l'y exciteraient; qu'à l'égard de l'altesse royale, dont je lui démêlai le vrai des fausses apparences dont M. de Lorraine l'embrouillait à dessein, je comprenais aussi peu qu'il voulût avilir la majesté de la couronne, qui ne lui était pas moins confiée que l'état, sans cause, raison ni prétexte quelconque que sa bonne volonté de gratifier son beau-frère, en la dégradant, et en même temps sa propre dignité, celle de madame sa sœur et la supériorité des princes du sang sur M. de Lorraine, en lui donnant de sa pleine et unique grâce un traitement si supérieur à celui des princes du sang, et traitement de plus qui ne pouvait leur être donné. J'allai jusqu'à lui dire qu'il y avait en lui un aveuglement qui tenait du prestige de préférer de si loin un petit prince totalement inutile et sans la moindre apparence de droit, de maison fatale à la sienne tant et toutes les fois qu'elle l'a pu, et personnellement ennemie à preuves signalées, et qui depuis ne respirait toujours que la cour de Vienne, le préférer, dis-je, et de si loin, à l'état et à la majesté de la couronne, dont lui était dépositaire, au roi, à soi-même et à sa propre maison; de hasarder les reproches que le roi lui en pourrait faire un jour, et s'exposer au qu'en-dira-t-on public dans un temps, où il voyait tant de fermentation contre lui et contre son gouvernement. J'ajoutai sur l'altesse royale qu'il verrait naître la même prétention, sur cet exemple, de princes qui n'y avaient pas encore pensé, et qu'il se trouverait peut-être, par leur position et par les conjonctures, également embarrassé de satisfaire et de mécontenter.

Ces remontrances, que j'abrège, ne produisirent que de l'embarras et de la tristesse dans son esprit. S'il ne m'avait pas caché le voyage jusqu'au moment qu'il fut consenti et prêt à entreprendre, car le secret en fut gé-

néralement observé, et M. de Lorraine en avait bien ses raisons, j'aurais fait de mon mieux pour le détourner, au moins pour y faire mettre la condition expresse qu'il ne s'y ferait aucune sorte de demande, beaucoup moins de traité, et je pense bien aussi que M. le duc d'Orléans ne se douta d'aucune proposition que lorsque, après l'arrivée, elles lui furent faites. Il fit quelques tours la tête basse, et rompit après le silence en me disant qu'il voulait que Saint-Contest vînt chez moi me rapporter l'affaire, que je la trouverais peut-être autre que je ne pensais, et que c'était une complaisance que je ne pouvais lui refuser. Je ne le pus en effet, et tout aussitôt après que j'y eus consenti il me parla d'autre chose.

Saint-Contest était fort de mes amis; son père et son grand-père maternel, doyen du parlement, avaient toujours été fort attachés à mon père. Saint-Contest vint chez moi, rendez-vous pris. Il y passa depuis la sortie du dîner jusque dans le soir fort tard. Il y déploya tout son bien-dire en homme qui voulait plaire à M. le duc d'Orléans et lui valoir ma conquête. Tout fut détaillé, expliqué, discuté, et le plus ou moins de valeur, et d'autres conséquences de ce qu'on donnait en Champagne à incorporer pour toujours à la Lorraine en toute souveraineté. Je n'eus pas peine à reconnaître qu'il avait ordre de ne rien oublier pour me gagner, et qu'en effet il y mit aussi tous ses talens. Mais son esprit, son adresse, son accortise, ses ambages et ses finesses y échouèrent au point qu'après avoir bien tout dit et répété de part et d'autre, moi avec plus d'étendue et de force que ce que je viens d'exposer, il ne put me donner aucune sorte de raison du démembrement en Champagne, ni du traitement d'altesse royale, autre que la qualité de beau-frère de M. le duc d'Orléans, qui se trouvait régent et en état par conséquent de lui faire ces grâces. Il sourit à la fin,

et par un dernier effort, espérant peut-être m'embarrasser, et par là venir à me réduire, il me demanda franchement ce que je voulais donc qu'il dît à M. le duc d'Orléans de notre conférence. « Tout ce que je viens de vous dire, répondis-je, que je ne suis ni si hardi ni si prodigue que lui à donner pour rien la substance de l'état et l'honneur du roi qui lui en demandera compte; que c'est à lui à voir ce qu'il répondra alors, et en attendant, comment il soutiendra le cri public et les discours de toute l'Europe; que moi, plus timide et plus Français, plus jaloux de l'intégrité de l'état et de la majesté royale, il ne me serait pas reproché d'avoir consenti à un traité qui attaquait l'un et l'autre de gaîté de cœur, unique par ses fondemens en faveur du prince du monde qui à toutes sortes de titres en méritait moins les grâces; que je m'y opposerais de toutes mes forces et de toutes mes raisons, quoique parfaitement convaincu que ce serait en vain, mais uniquement pour l'acquit de ma conscience et de mon honneur, que j'y croirais autrement fortement engagés l'un et l'autre ». Saint-Contest, effrayé de ma fermeté, me demanda si je voulais sérieusement qu'il rapportât fidèlement au régent tout ce que je venais de lui dire. Je l'assurai qu'il le pouvait, et que j'avais dit pis encore à M. le duc d'Orléans.

Saint-Contest s'en alla fort consterné et rendit compte à M. le duc d'Orléans de notre conférence. M. le duc d'Orléans m'envoya chercher et fit encore des efforts pour gagner au moins ma complaisance. Voyant qu'il n'y pouvait réussir, il me pria à la fin de ne me point trouver au conseil de régence, lorsque Saint-Contest y apporterait ce traité. Je le lui promis avec grand soulagement, car mon avis ne l'aurait pas empêché de passer et aurait fait du bruit et grand'peine à M. le duc d'Orléans. Pareille chose m'arriva, lorsque le régent eut la fai-

blesse d'accorder le traitement égal de majesté au roi de Danemark, et de hautes puissances aux états-généraux. Il ne put me gagner, ni moi l'empêcher, et je m'absentai du conseil de régence le jour que M. le duc d'Orléans y fit passer cette dégradation de la couronne de France. Il m'avertit deux jours auparavant. Je me fis excuser par la Vrillière à ce conseil et même au suivant, comme incommodé, pour qu'il n'y parût pas d'affectation, et je mis le régent fort à l'aise. Le traité passa au conseil, au rapport de Saint-Contest, sans la plus légère contradiction, quoique sans l'approbation de personne, où mon absence ne laissa pas d'être doucement remarquée.

Le parlement, devenu si épineux et bientôt après si fougueux, l'enregistra tout de suite le 7 avril sans la moindre ombre de difficulté. Il blessait fort le roi et l'état; mais il ne touchait ni à la bourse, ni aux chimères, ni aux prétentions de ces prétendus tuteurs de nos rois mineurs, et protecteurs du royaume et de ses peuples.

M. de Lorraine, ravi d'aise d'avoir obtenu par-dessus même ses espérances, ne voulut point partir avant l'enregistrement fait au parlement. Mais l'affaire ainsi entièrement consommée, il ne songea plus qu'à s'en aller. Sûre de l'enregistrement dès la veille, madame la duchesse de Lorraine fut aux Tuileries prendre congé du roi, qui le lendemain vint au Palais-Royal lui souhaiter un bon voyage. Elle fut ensuite dire adieu à madame la duchesse de Berry au Luxembourg, qui le même soir vint au Palais-Royal l'embrasser encore. Le lendemain 8 avril elle partit avec le duc de Lorraine, qui eut de quoi être bien content et se bien moquer de nous.

Il ne laissa pas d'être bien singulièrement étrange que le duc de Lorraine, sous le ridicule incognito de comte de Blamont, soit venu à Paris, y soit demeuré près de deux mois, logé et défrayé de tout au Palais-Royal, y

ait paru au spectacle, au Cours, dans tous les lieux publics, ait été voir Versailles et Marly, ait visité la reine d'Angleterre à Saint-Germain, ait paru publiquement partout, ait reçu plusieurs fêtes, et que le roi étant dans les Tuileries pendant ces deux mois, ce beau comte de Blamont ne l'ait pas vu une seule fois, ni pas un prince, ni une princesse du sang; que cette audace ait été soufferte, dont l'insolence s'est fait d'autant plus remarquer, que madame la duchesse de Lorraine a rempli et reçu tous les devoirs de son rang, parce qu'il était tout certain, comme petite-fille de France; il ne fut pas moins étonnant qu'il n'y ait pas été seulement question de son hommage de Bar au roi, qui de son règne ne l'avait pas encore reçu. Mais il sembla être arrêté que tout ce voyage serait uniquement consacré à la honte et au grand dommage du roi et du royaume.

Le concours fut grand au Palais-Royal pendant ce voyage; on en crut faire sa cour au régent. M. de Lorraine voyait le monde debout chez madame la duchesse de Lorraine. Peu de gens allèrent chez lui, et encore sur la fin. C'est où je ne mis pas le pied: j'allai seulement deux fois chez madame la duchesse de Lorraine; je crus avec cela avoir rempli tout devoir. J'ai voulu couler à fond tout ce voyage de suite, pour n'avoir pas à en interrompre souvent d'autres matières. Je n'y ajouterai que peu de choses nécessaires avant que de reprendre le fil de celles que ce récit a interrompues.

M. le duc d'Orléans ne fut pas long-temps à attendre un des effets de ce qu'il avait accordé, que je lui avais prédits. Le grand-duc, gendre de Gaston, et madame la grande-duchesse, petite-fille de France, vivante, dont il avait des enfans, se crut avec raison au même droit que M. de Lorraine. Il était plus considérable que lui par l'étendue, la richesse, la position de ses états; il avait

toujours été attaché à la France; il en avait donné au feu roi dans tous les temps toutes les preuves que sa sagesse et la politique lui pouvaient permettre, et quoique sa maison ne pût égaler celle de Lorraine, elle avait eu l'honneur au-dessus d'elle de donner deux reines à la France, de la dernière desquelles la branche régnante est issue, et d'avoir les plus proches alliances avec la maison d'Autriche et la plupart des premiers princes de l'Europe, tandis que la reine Louise, fille d'un particulier cadet de Lorraine, n'avait été ni pu être épousée par Henri III que par amour et n'avait jamais eu d'enfans. Le grand-duc fit donc instance pour obtenir aussi le traitement d'altesse royale, et il n'y eut pas jusqu'au duc de Holstein-Gottorp qui ne se mît à la prétendre, fondé sur sa proche alliance avec les trois couronnes du nord. Mais ces princes n'avaient pas auprès du régent les mêmes accès du duc de Lorraine: aussi ne purent-ils réussir.

Je ne puis, à propos de ce voyage à Paris de M. et de madame de Lorraine, omettre une bagatelle, parce qu'elle ne laisse pas de montrer de plus en plus le caractère de M. le duc d'Orléans. Un jour que madame la duchesse d'Orléans était allée à Montmartre, qu'elle quitta bientôt après, me promenant seul avec M. le duc d'Orléans, dans le petit jardin du Palais-Royal, à parler d'affaires assez long-temps et qui n'étaient point du traité de Lorraine, il s'interrompit tout-à-coup, et se tournant à moi: « Je vais, me dit-il, vous apprendre une chose qui vous fera plaisir ». De là il me conta qu'il était las de la vie qu'il menait; que son âge ni ses besoins ne la demandaient plus, et force choses de cette sorte; qu'il était résolu de rompre ses soirées, de les passer honnêtement, et plus sobrement et convenablement, quelquefois chez lui, souvent chez madame la duchesse d'Orléans; que sa santé y gagnerait, et lui du temps pour les

affaires, mais qu'il ne ferait ce changement qu'après le départ de M. et de madame de Lorraine qui serait incessamment, parce qu'il crèverait d'ennui de souper tous les soirs chez madame la duchesse d'Orléans avec eux et avec une troupe de femmes; mais que, dès qu'ils seraient partis, je pouvais compter qu'il n'y aurait plus de soupers de roués et de putains, ce furent ses propres termes, et qu'il allait mener une vie sage, raisonnable et convenable à son âge et à ce qu'il était.

J'avoue que je me sentis ravi dans mon extrême surprise par le vif intérêt que je prenais à lui. Je le lui témoignai avec effusion de cœur en le remerciant de cette confidence. Je lui dis qu'il savait que depuis bien long-temps je ne lui parlais plus de l'indécence de sa vie ni du temps qu'il y perdait, parce que j'avais reconnu que j'y perdais le mien; que je désespérais depuis long-temps qu'il pût changer de conduite; que j'en avais une grande douleur; qu'il ne pouvait ignorer à quel point je l'avais toujours desiré par tout ce qui s'était passé entre lui et moi là-dessus à bien des reprises, et qu'il pouvait juger de la surprise et de la joie qu'il me donnait. Il m'assura de plus en plus que sa résolution était bien prise, et là-dessus je pris congé parce que l'heure de sa soirée arrivait.

Dès le lendemain je sus par gens à qui les *roués* venaient de le conter, que M. le duc d'Orléans ne fut pas plus tôt à table avec eux qu'il se mit à rire, à s'applaudir et à leur dire qu'il venait de m'en donner d'une bonne où j'avais donné tout de mon long. Il leur fit le récit de notre conversation, dont la joie et l'applaudissement furent merveilleux. C'est la seule fois qu'il se soit diverti à mes dépens, pour ne pas dire aux siens, dans une matière où la bourde qu'il me donna, et que j'eus la sottise de gober par une joie subite qui m'ôta la réflexion, me faisait honneur et ne lui en faisait guère. Je ne voulus pas lui don-

ner le plaisir de lui dire que je savais sa plaisanterie ni de le faire souvenir de ce qu'il m'avait dit : aussi n'osa-t-il m'en parler.

Je n'ai jamais démêlé quelle fantaisie lui avait pris de me tenir ce langage pour en aller faire le conte, à moi qui depuis des années ne lui avais pas ouvert la bouche de la vie qu'il menait, dont aussi il se gardait bien de me rien dire ni de rien qui y eût trait. Bien est-il vrai que quelquefois étant seul avec ses valets confidens, il lui est assez rarement échappé quelque plainte, mais jamais devant d'autres, que je le malmenais et lui parlais durement, cela en gros, en deux mots, sans y rien ajouter d'aigre ni que j'eusse tort avec lui. Il disait vrai aussi, quelquefois, quand j'étais poussé à bout sur des déraisons ou des fautes essentielles, en affaires et en choses importantes, qui regardaient ou lui ou l'état, et qu'après encore être convenus par bonnes raisons de quelque chose d'important à éviter ou à faire, lui très persuadé et résolu, sa faiblesse ou sa facilité me tournaient dans la main et lui arrachaient tout le contraire, que lui même sentait comme moi tel qu'il était, et c'est une des choses qui m'a le plus cruellement exercé avec lui; mais la niche qu'il me faisait volontiers plus tête à tête que devant des tiers, et dont ma vivacité était toujours la dupe, c'était d'interrompre tout-à-coup un raisonnement important par un *sproposito* de bouffonnerie. Je n'y tenais point, la colère me prenait quelquefois jusqu'à vouloir m'en aller. Je lui disais que, s'il voulait plaisanter, je plaisanterais tant qu'il voudrait, mais que de mêler les choses les plus sérieuses de parties de main, de bouffonneries, cela était insupportable. Il riait de tout son cœur, et d'autant plus que cela n'étant pas rare, et moi en devant être en garde, je n'y étais jamais, et que j'avais dépit et de la chose et de m'en laisser surprendre; et puis il reprenait ce que

nous traitions. Il faut bien que les princes se délassent et badinent quelquefois avec ceux qu'ils veulent bien traiter d'amis. Il me connaissait bien tel aussi, et quoiqu'il ne fût pas toujours content de ce qu'il appelait en ces momens dureté en moi, et que sa faiblesse, qui le faisait quelquefois cacher de moi sur des choses qu'il sentait bien que je combattrais, l'entraînât trop souvent, il ne laissait pas d'avoir pour moi toute l'amitié, l'estime, la confiance dont il était capable, qui surnageaient toujours aux nuages qui s'élevaient quelquefois et aux manèges et aux attaques de ceux de sa plus grande faveur, comme l'abbé Dubois, Noailles, Canillac et d'autres de ses plus familiers. Ses disparates avec moi, qui étaient très rares et toujours avec grande considération, étaient froid, bouderie, silence. Cela était toujours très court. Il n'y tenait pas lui-même; je m'en apercevais dans le moment; je lui demandais librement à qui il en avait et quelle friponnerie on lui avait dite; il m'avouait la chose avec amitié et il en avait honte, et je me séparais d'avec lui toujours mieux que jamais.

Le hasard m'apprit un jour ce qu'il pensait de moi le plus au naturel. Je le dirai ici, pour sortir une fois pour toutes de ces bagatelles. M. le duc d'Orléans, retournant une après-dînée du conseil de régence des Tuileries au Palais-Royal, avec M. le duc de Chartres et le bailli de Conflans, lors premier gentilhomme de sa chambre, seul en tiers avec eux, se mit à parler de moi dès la cour des Tuileries, et fit à M. son fils un éloge de moi tel que je ne l'ose rapporter. Je ne sais plus ce qui s'était passé au conseil ni ce qui y donna lieu. Ce que je dirai seulement, c'est qu'il insista sur son bonheur d'avoir un ami en moi aussi fidèle, aussi constant dans tous les temps, aussi utile que je lui étais et lui avais été en tout, aussi sûr, aussi vrai, aussi désintéressé, aussi ferme, tel qu'il ne s'en

trouvait point de pareil, sur qui il avait pu compter dans tous les temps, qui lui avait rendu les plus grands services, et qui lui parlait vrai, droit et franc sur tout, et sans intérêt. Cet éloge dura jusqu'à ce qu'ils missent pied à terre au Palais-Royal, disant à M. son fils qu'il voulait lui apprendre à me connaître, et le bonheur et l'appui, car tout ce qui est rapporté ici fut exactement ses termes, qu'il avait toujours trouvés dans mon amitié et dans mes conseils. Le bailli de Conflans, étonné lui-même de cette abondance, me la rendit le surlendemain sous le secret, et j'avoue que je n'ai pu l'oublier. Aussi est-il vrai que, quoi qu'on ait pu faire, et jusqu'à moi-même, par dégoût et dépit quelquefois de ce que je voyais mal faire, il est toujours revenu à moi, et presque toujours le premier, avec honte, amitié, confiance, et ne s'est jamais trouvé en aucun embarras, qu'il ne m'ait recherché, ouvert son cœur, et consulté de tout avec moi, sans néanmoins m'en avoir cru toujours, détourné après par d'autres. Cela n'arrivait pourtant pas bien souvent, et c'est après où il était honteux et embarrassé avec moi, et où quelquefois je m'échappais un peu avec lui, quand il se trouvait mal de s'être laissé aller à des avis postérieurs différens du mien: on l'a vu souvent ici, et la suite le montrera encore.

Il n'était pas pour se contenter d'une maîtresse. Il fallait de la variété pour piquer son goût. Je n'avais non plus de commerce avec elles qu'avec ses roués. Jamais il ne m'en parlait, ni moi à lui. J'ignorais presque toujours leurs aventures. Ces roués et des valets s'empressaient de lui en présenter, et dans le nombre il se prenait toujours de quelqu'une. Madame de Sabran, Foix-Rabat par elle, et de qui j'ai parlé lorsque sa mère eut besoin pour ses affaires de paraître quelques momens à la cour, s'était échappée d'elle pour épouser un homme d'un grand nom

mais sans biens et sans mérite qui la mît en liberté. Il n'y avait rien de si beau qu'elle, de plus régulier, de plus agréable, de plus touchant, de plus grand air et du plus noble, sans aucune affectation. L'air et les manières simples et naturelles, laissant penser qu'elle ignorait sa beauté et sa taille, qui était grande et la plus belle du monde, et quand il lui plaisait, modeste à tromper. Avec beaucoup d'esprit, elle était insinuante, plaisante, robine, débauchée, point méchante, charmante surtout à table. En un mot elle avait tout ce qu'il fallait à M. le duc d'Orléans, dont elle devint bientôt la maîtresse, sans préjudice des autres.

Comme elle ni son mari n'avaient rien, tout leur fut bon, et si ne firent-ils pas grande fortune. Montigny, frère de Turmenies, un des gardes du trésor royal, était un des chambellans de M. le duc d'Orléans, à 6,000 liv. d'appointemens, qui le fit son premier maître-d'hôtel à la mort de Matharel qui l'était. Madame de Sabran trouva que 6,000 livres de rente étaient toujours bonnes à prendre pour son mari, dont elle faisait si peu de cas, qu'en parlant de lui elle ne l'appelait que son mâtin. M. le duc d'Orléans lui donna la charge qu'il paya à Montigny. C'est elle qui, soupant avec M. le duc d'Orléans et ses roués, lui dit fort plaisamment que les princes et les laquais avaient été faits de la même pâte, que Dieu avait dans la création séparée de celle dont il avait tiré tous les autres hommes.

Toutes ses maîtresses, en même temps, avaient chacune leur tour. Ce qu'il y avait d'heureux, c'est qu'elles pouvaient fort peu de chose et n'avaient part en aucun secret d'affaires, mais tiraient de l'argent, encore assez médiocrement; le régent s'en amusait et en faisait le cas qu'il en devait faire. Retournons maintenant d'où le voyage

de M. et de madame de Lorraine et ces bagatelles nous ont détournés.

CHAPITRE XVIII.

Mouvemens du parlement à l'occasion d'arrêts du conseil sur les billets d'état et les monnaies. — Lettres de cachet à des Bretons. — Députation et conduite du parlement de Bretagne. — Breteuil intendant de Limoges. — Conférence du cardinal de Noailles avec le garde des sceaux. — Sommes données par le régent aux abbayes de la Trappe et de Sept-Fonds. — Ma conduite à cet égard avec le duc de Noailles et M. de Sept-Fonds. — Je lie amitié avec ce dernier. — Mariage de Maurepas avec la fille de la Vrillière. — Mort de Fagon, premier médecin du feu roi. — Mort et testament de l'abbé d'Estrées. — Conversion de la marquise de Créquy. — Cambrai donné au cardinal de la Trémoille. — Bayeux à l'abbé de Lorraine. — Promotions militaires. — J'obtiens un régiment pour le marquis de Saint-Simon et son frère.

Le samedi 12 février, il fut résolu au conseil de régence de faire recevoir à la monnaie les vieilles espèces et matières d'or et d'argent, et d'en prendre un sixième porté en billets d'état, dans l'espérance de remettre beaucoup d'argent dans le commerce, et de moins de perte sur les billets en faveur de qui s'en voulait défaire. On publia le lendemain deux arrêts du conseil sur la monnaie et sur les billets, qui perdirent moins dès le même jour, et presque aussitôt après, un troisième pour recevoir les louis d'or à 18 livres qui en valaient 24, et au contraire les écus à 4 livres 10 sous qui ne valaient que 4 livres. Ces arrêts donnèrent lieu au parlement de remuer. Il résolut des remontrances et les fit au roi le 21

février : le premier président ne dit que trois mots ; il n'en fallait pas davantage pour commencer. Il y eut une autre assemblée le lendemain, qui se passa avec assez de chaleur et de bruit. On y fut mal content de la réponse vague du garde des sceaux, et la résolution y fut prise de se rassembler le premier vendredi de carême pour arrêter de nouvelles remontrances. Le premier président et les gens du roi vinrent en rendre compte au régent. Law fut l'objet de ce premier mouvement. L'assemblée projetée se tint au jour arrêté ; on ne put s'y accorder : il y eut trois différens avis. A la fin ils convinrent de nommer quatorze commissaires, dont sept de la grand'-chambre, et un de chacune des cinq chambres des enquêtes et des deux des requêtes, pour examiner ce qu'il convenait à la compagnie de dire et de demander sur cette réponse vague du garde des sceaux aux premières remontrances.

Rochefort, président à mortier du parlement de Bretagne ; Lambilly, conseiller du même parlement, et quelques gentilshommes du même pays qui s'assemblaient souvent et fort hautement chez ce président à Rennes, reçurent des lettres de cachet pour venir à Paris rendre compte de leur conduite. Il y arriva une députation du parlement de Bretagne chargée de remontrances au roi, sur le contenu desquelles ils disputèrent fort avec le garde des sceaux et envoyèrent un courrier à leur compagnie. Elle modéra les articles qui avaient causé l'envoi du courrier. Dans tout cet intervalle les gentilshommes bretons mandés et arrivés à Paris furent exilés. La conduite du parlement de Bretagne ayant paru plus respectueuse par la réforme de ses remontrances, le garde des sceaux se chargea de les porter au régent qui, ravi de trouver occasion de douceur, permit aux gentilshommes bretons exilés et au

président et au conseiller mandés à Paris, qui y étaient toujours, de retourner chez eux, et il permit aux députés du parlement de Bretagne de faire la révérence au roi et de lui présenter les remontrances dont leur compagnie les avait chargés. Tout cela ne fut pas plus tôt exécuté, que le parlement de Bretagne fit de nouvelles entreprises à propos des quatre sous pour livre qu'on avait remis sur les entrées, et que le président de Rochefort et le conseiller Lambilly, renvoyés à Rennes, à condition d'aller en arrivant voir le maréchal de Montesquiou, qui commandait en Bretagne, n'y voulurent pas mettre le pied. Après quelque peu de patience, en espérance de les y réduire, et eux plus fermes que jamais, ils furent exilés, le président à Auch, le conseiller à Tulles. Cinq semaines après, Brillac fit aussi des siennes. Il était premier président du parlement de Bretagne. Sa mauvaise conduite l'avait fait mander à Paris, où on le tenait exprès depuis quelque temps à se morfondre. Voyant que cela ne finissait point, il partit un beau jour et laissa une lettre pour le garde des sceaux, par laquelle il le priait de recevoir ses excuses et de les vouloir bien aussi porter à M. le duc d'Orléans de ce qu'il s'en allait à Rennes, où ses affaires domestiques l'appelaient, sans avoir pris congé. On lui dépêcha sur-le-champ une lettre de cachet par un courrier qui le rencontra à Dreux, d'où, suivant cet ordre, il prit le chemin d'une terre qu'il avait en Poitou. On ne sut ce qui le pressait de retourner en Bretagne, où il était également mal voulu et méprisé. Sa réputation, avec de l'esprit et quelque capacité, était plus qu'équivoque pour en parler modestement. Celle de sa femme ne l'était pas moins en autre genre. Elle était fort jolie, avait de l'esprit, beaucoup d'intrigue, et avait aspiré de parvenir à plaire au régent; je crois même qu'il en fut quelque chose, et rien de tout cela ne déplaisait

à Brillac qui savait tirer parti de tout, et qui la laissa à Paris.

Breteuil, maître des requêtes, fils du conseiller d'état et neveu de l'introducteur des ambassadeurs, fut en ce temps-ci envoyé intendant de Limoges, une des moindres de toutes les intendances. Je le remarque ici parce qu'il y trouva sa fortune, comme on le verra en son lieu.

Le garde des sceaux ne fut pas long-temps sans me tenir parole sur la conférence que je lui avais demandée avec le cardinal de Noailles. Tous deux vinrent chez moi un soir à rendez-vous pris. Nous fûmes long-temps tous trois ensemble. On ne peut mieux dire ni mieux parler que fit le cardinal. A la politesse près, on ne peut rien dire de plus mal que furent les propos coupés et embarrassés du garde des sceaux. J'y mis du mien tout ce que je me crus permis pour réchauffer sa respectueuse glace; mais je vis clairement que le vieux levain prévalait, et qu'il ne se dépouillerait point de cette vieille peau jésuitique que l'aspect de la fortune lui avait fait revêtir sous le feu roi, et que ses fonctions de la police, c'est-à-dire de l'inquisition, avaient de plus en plus collée et encuirassée en lui. Tout ne se passa qu'honnêtement, et tout le fruit qui s'en put tirer fut que le cardinal sentit nettement à qui il avait affaire, et que je compris qu'il y aurait toujours à veiller et à être en garde contre ce magistrat dans tout ce qui regarderait les matières de Rome, le cardinal de Noailles, et les jésuites et les croupiers des deux partis.

J'eus lieu d'être plus content de Law depuis que le duc de Noailles n'eut plus les finances. Ce fut à Law à qui j'eus affaire pour la Trappe et pour Sept-Fonds; il me facilita tout de la meilleure grâce du monde. Les paiemens coulèrent régulièrement. J'avais soin à chacun de faire la part de Sept-Fonds. J'eus celui de faire ensuite

comprendre cette abbaye dans un supplément que j'obtins du régent pour la Trappe, qui, pour le dire tout de suite, eut en tout 40,000 écus, et Sept-Fonds plus de 80,000 livres, ce qui sauva ces deux saintes maisons d'une ruine certaine et imminente, et les rétablit. Quelque mal et sans mesure que je fusse avec le duc de Noailles, je ne crus pas devoir oublier qu'il était le premier auteur de cette excellente œuvre, et la part qu'il prenait en l'abbaye de Sept-Fonds. Toutes les fois donc que je recevais un paiement de Law, je tirais le duc de Noailles à part au premier conseil de régence. Je lui disais ce que je venais de recevoir, et le partage que j'en venais de faire. Il me remerciait, me faisait des révérences, et je ne lui parlais ni ne le saluais jusqu'au prochain paiement. Ces colloques, quoique courts et rares, devinrent la surprise des spectateurs et la matière des spéculations. A la première fois on nous crut raccommodés. Dans la suite, on ne sut plus que penser. J'en riais et laissais raisonner. L'abbé de Sept-Fonds se trouvait à Paris : c'était à lui que j'envoyais sa part. Il ne s'était pas douté du supplément de la Trappe. Il l'apprit par ce que je lui en envoyai : à quoi il ne s'attendait pas, et dont il fut fort touché. Ce commerce nous fit faire connaissance ensemble qui bientôt devint une tendre et réciproque amitié. C'était un saint bien aimable. J'aurais trop de choses à en dire ici.

Le chancelier de Pontchartrain fit le mariage de Maurepas, son petit-fils, avec la fille de la Vrillière, chez qui il logeait et apprenait son métier de secrétaire d'état. Il a bien dépassé son maître et bien profité des leçons de son grand-père, duquel il tient beaucoup. Il exerce encore aujourd'hui cette charge avec tout l'esprit, l'agrément et la capacité possibles. Il est de plus ministre d'état. La louange pour lui serait bien médiocre, si je

disais qu'il est de bien loin le meilleur que le roi ait eu dans son conseil depuis la mort de M. le duc d'Orléans. Il a eu le bonheur de trouver une femme à souhait pour l'esprit, la conduite et l'union, et d'en faire le leur l'un et l'autre. Je ne puis plus trouver que ce soit un malheur pour eux de n'avoir point d'enfans.

Fagon, perdant sa charge de premier médecin, l'unique qui se perde à la mort du roi, s'était retiré au faubourg Saint-Victor, à Paris, dans un bel appartement au Jardin-du-Roi, ou des simples et des plantes rares et médicinales, dont l'administration lui fut laissée. Il y vécut toujours très solitaire dans l'amusement continuel des sciences et des belles-lettres, et des choses de son métier, qu'il avait toujours beaucoup aimées. Il a été ici parlé de lui si souvent, qu'il n'y a rien à y ajouter, sinon qu'il mourut dans une grande piété et dans un grand âge pour une machine aussi contrefaite et aussi cacochime qu'était la sienne, que son savoir et son incroyable sobriété avaient su conduire si loin, toujours dans le travail et dans l'étude. Il fut surprenant qu'à la liaison intime et à l'entière confiance qui avait toujours été entre madame de Maintenon et lui, qui l'avait fait premier médecin et toujours soutenu en faveur, ils ne se soient jamais vus depuis la mort du roi.

On a vu le caractère de l'abbé d'Estrées, et il a été parlé de lui et de ses emplois en plusieurs autres endroits. Il jouissait d'une belle santé dans un âge à profiter long-temps de sa fortune et de l'archevêché de Cambrai, dont il attendait les bulles, lorsqu'il fut surpris d'une inflammation d'entrailles pour s'être opiniâtré à prendre, sans aucun besoin, des remèdes d'un empirique par précaution, duquel il s'était entêté. Un mieux marqué le persuada si bien que son mal n'était rien, qu'il nous donna à plusieurs un grand et bon dîner; mais sur le point de se

mettre à table avec nous, ses douleurs le reprirent. Néanmoins il voulut nous voir dîner. Peu de momens après que le fruit fut servi, l'extrême changement de son visage nous pressa de le laisser en liberté de penser sérieusement à lui. Une heure après, le cardinal de Noailles, qui en fut averti, vint l'y disposer. Il eut peu de temps à se reconnaître, mais il en profita bien. Il fit son testament de ce dont il n'avait pas encore disposé, reçut les sacremens le lendemain, et mourut la nuit suivante. Cette mort découvrit des dispositions secrètes, qui n'étaient pas nouvelles, dont son ambition et l'avidité des Noailles furent accusées. Le maréchal d'Estrées et ses sœurs furent très scandalisés de ces dispositions de leur frère à leur insu et à leur préjudice. Leur vanité aussi n'en fut pas moins offensée de sentir qu'il eût cru devoir acheter une protection, dont leur nom et leur considération ne devaient pas avoir besoin, et dont l'alliance des Noailles, dont le maréchal d'Estrées avait épousé une, pouvait du moins exclure le paiement. Le monde rit un peu de ce petit démêlé domestique, et les Noailles, qui empochèrent gros, en rirent encore plus; mais en conservant leur proie ils n'oublièrent rien pour apaiser ce bruit, et en assez peu de temps ils y parvinrent. Outre 100,000 écus, dont les Noailles profitèrent, l'abbé d'Estrées donna 45,000 écus aux pauvres de ses abbayes, récompensa très bien ses domestiques et fit présent de sa belle bibliothèque aux religieux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, où il avait logé long-temps avec son oncle, le cardinal d'Estrées, qui en était abbé.

Cette mort opéra subitement une conversion éclatante, durable, et dont les bonnes œuvres et la pénitence augmentèrent toujours avec une simplicité, une humilité, une aisance dans le peu de commerce qui fut conservé, une paix et une joie singulière parmi les plus gran-

des et les plus répugnantes austérités : ce fut celle de la marquise de Créquy, veuve sans enfans, fille du feu duc d'Aumont et de la sœur de M. de Louvois et du feu archevêque de Reims, qui l'avait enrichie et qu'on avait soupçonné de l'avoir aimée autrement qu'en oncle, auquel l'abbé d'Estrées avait parfaitement succédé. De la plus mondaine de toutes les femmes, la plus occupée de sa personne, de la parure, de toute espèce de commodités et de magnificence et passionnée du plus gros jeu, elle devint la plus retirée, la plus modeste, la plus prodigue aux pauvres et la plus avare pour elle-même; sans cesse en prières chez elle ou à l'église; assidue aux prisons, aux cachots, aux hôpitaux, dans les plus horribles fonctions de la nature, et elle y a heureusement persévéré jusqu'à sa mort, qui lui a laissé bien des années de pénitence.

Je regrettais l'abbé d'Estrées qui était de mes amis et qui, avec quelques ridicules et un peu de fatuité, avait de bonnes choses, de l'honneur, de la sûreté, de la droiture. M. le duc d'Orléans y perdit un vrai serviteur et me témoigna d'abord son embarras sur Cambrai. Je lui conseillai de trancher court pour se délivrer des demandeurs d'une si belle place, qui par sa situation ne se devait donner qu'avec beaucoup de choix. Je lui proposai tout de suite le cardinal de la Trémoille, sans que j'eusse la moindre connaissance avec lui. Je dis au régent qu'étant chargé des affaires du roi à Rome, sans biens par lui-même et panier percé de plus, il avait besoin de beaucoup de secours en pensions ou en bénéfices; que la richesse de celui-là suppléerait aux grâces qui coûteraient au roi; que son personnel était sans crainte et sans soupçon quand il résiderait à Cambrai, où il était apparent qu'il n'irait jamais, ainsi qu'il est arrivé. Le régent m'en crut et sur-le-champ le lui donna. Ce présent fit vaquer Bayeux qu'il avait. L'abbé de Lorraine avait depuis long-

temps fort changé de vie. Il s'était fort attaché au cardinal de Noailles que M. le Grand aimait et respectait fort sans s'en être jamais contraint dans les derniers temps du feu roi. Le cardinal de Noailles desira qu'il eût Bayeux. M. et madame de Lorraine en pressèrent M. le duc d'Orléans. Il le lui donna.

Le régent, qui faisait litière de ce qui ne lui coûtait rien et trop souvent encore de ce qui lui coûtait beaucoup, fit en ce temps de paix, et au commencement de mars, une promotion de vingt-six lieutenans-généraux et de trente-six maréchaux-de-camp. La confusion était déjà montée à tel point qu'il y eut quatre-vingts personnes qui se crurent à portée de demander l'agrément des régimens que la promotion des maréchaux-de-camp fit vaquer. J'eus celui de Sourches pour le marquis de Saint-Simon, que je tirai des gardes-françaises, qui était déjà attaqué de la poitrine et qui mourut trois mois après; et ce fut grand dommage, car il était plein d'honneur, de valeur, de volonté et d'application, avec une figure fort agréable et il promettait beaucoup. J'eus à toute peine le régiment pour son frère, parce que c'était un enfant encore sous le fouet au collège.

CHAPITRE XIX.

Broglio l'aîné. — Son caractère. — Projet dans lequel il engage le régent au sujet des troupes. — Sagesse de l'administration de Louvois sur ce point. — Les chefs des différens conseils entrent au conseil de régence sans perdre leurs places dans les leurs. — Faveurs au duc de Guiche. — Autres à Rion, Maupertuis, la Chaise et Heudicourt. — Légèreté du cardinal de Polignac. — Il tente en vain de se justifier auprès

du régent sur plusieurs choses. — Argenson. — Law et lui font seuls toute la finance. — Il obtient un tabouret pour sa femme. — Mort de Menars, président à mortier. — Meaupeou obtient sa charge. — Querelles domestiques du parlement suspendues par des considérations plus vastes. — Beauffremont insulte impunément les maréchaux de France. — Son caractère. — Il se moque aussi impunément de M. le Duc. — Catastrophe de Monasterol. — Mort de la Hire et de l'abbé Abeille. — Mort de Poirier, premier médecin du roi. — Dodart mis en sa place. — Prudente conduite du régent. — Caractère de Dodart et de son père. — Caractère et infamie de Chirac. — Triste état du Jardin royal des Plantes.

M. le duc d'Orléans se laissa aller en même temps à deux projets pour les troupes dont il eut tout lieu de se repentir. L'aîné Broglio, gendre du feu chancelier Voysin, était un homme déshonoré sur la valeur, quoique devenu lieutenant-général et directeur d'infanterie par son beau-père, et déshonoré encore sur toutes sortes de chapitres. Méchant, impudent, parlant mal de tout le monde, quoique souvent cruellement corrigé, fort menteur, audacieux à merveille, sans que les affronts qu'il avait essuyés eussent pu abaisser son air et son ton avantageux; avec cela beaucoup d'esprit et orné, grande opinion de soi et mépris des autres, avare au dernier excès, horriblement débauché et impie, se piquant de n'avoir point de religion, et en faisant des leçons. Il parlait bien et le langage qu'il voulait tenir suivant ceux à qui il parlait et quand il lui plaisait ne manquait pas d'agrément dans la conversation et de politesse. Son intrigue et ses mœurs l'introduisirent parmi les roués, où il s'insinua si bien par la hardiesse de ses discours qu'il devint bientôt de tous les soupers et des plus familiers. On a vu que ce nom était celui que M. le duc d'Orléans donnait aux débauchés de ses soirées. Il prit si bien dans le monde que personne ne les nommait plus autrement. Quand ce-

lui-ci se trouva assez bien ancré auprès du régent et de madame la duchesse de Berry, qui soupait très souvent avec eux, pour oser aspirer plus haut, il imagina de se tourner vers l'importance et de s'ouvrir un chemin dans le cabinet du régent et dans les affaires.

Il conçut pour cela un dessein de remédier aux friponneries des routes, des étapes et des magasins des troupes, par un projet qui ressemblait tout-à-fait à celui de la comédie des *Fâcheux* de Molière et à l'avis qu'un de ces fâcheux y donne de mettre toutes les côtes en ports de mer. Broglio proposa par un mémoire d'obliger toutes les villes et autres communautés qui sont sur les passages ordinaires des troupes, de construire à leurs dépens des casernes pour les loger et des magasins fournis pour leur usage, moyennant quoi plus de routes d'étapiers ni de magasiniers, et leurs friponneries insignes en effet coupées par la racine, ce qui donnerait, disait-il, un soulagement infini aux peuples, aux finances, aux troupes. Il sentit bien qu'il avait besoin de quelqu'un de poids pour faire passer un projet si absurde. La merveille fut qu'il sut si accortement courtiser et arraisonner Puységur qu'il l'infatua de son projet.

Puységur, pétri d'honneur, abhorrait toutes ces friponneries, qu'il avait vues sans cesse de ses yeux. Il a été parlé souvent de lui dans ces Mémoires. Il était extrêmement estimé pour sa vertu, sa valeur, sa capacité; très considéré de M. le duc d'Orléans, qui, comme on l'a vu, l'avait mis comme un homme principal dans le conseil de guerre, et il est enfin, long-temps après, devenu maréchal de France avec l'acclamation publique.

Broglio, assuré d'un tel appui, proposa au régent son projet avec confiance et travailla plusieurs fois seul avec lui, et après avec Puységur en tiers. Il eut encore l'adresse de profiter de la défiance naturelle du régent, pour le

détourner d'en parler au conseil de guerre, pour faire précipiter les ordres aux intendans des provinces pour une prompte exécution, et pour l'armer contre les représentations qu'il s'attendait bien qui lui viendraient de toutes parts, dès que ce projet serait connu. Il en coûta beaucoup en bâtimens aux villes et aux communautés, avant que les personnes employées dans les finances et dans le conseil de guerre, les plus accrédités intendans et beaucoup d'autres gens eussent pu dessiller les yeux au régent et fait abandonner une folie si ruineuse, qui tomba enfin après avoir bien fait du mal.

L'autre projet, pour lequel Broglio crut n'avoir pas besoin de second, ce fut l'augmentation de la paie des troupes telle qu'elle est aujourd'hui. Il en persuada la nécessité au régent par la grande augmentation du prix des choses les plus communes et les plus indispensables à leur subsistance, et qu'il s'en ferait adorer par une grâce si touchante, dont le bien-être le rendrait maître des cœurs de tous les soldats. Il se gardait bien de lui dire qu'on n'avait cessé de les maltraiter et de rogner sur elles depuis la mort du roi, comme sur la partie faible et indéfendue, quoique la force et la ressource de l'état, et qui était la source de l'autorité du roi et de la sûreté de toutes les autres parties de l'état. Il se garda bien aussi de représenter la sagesse de la manutention de Louvois, transmise par son exemple à ses successeurs jusqu'à Voysin exclusivement, qui avait fait sa cour et sa bourse d'une conduite qui avait été suivie depuis, et même de plus en plus appesantie.

Louvois dès-lors sentait l'exiguïté de la paie des troupes et de celle des officiers. Il comprenait en même temps de quelles sommes la plus légère augmentation chargerait les finances. Pour éviter un si pesant inconvénient, et subvenir néanmoins raisonnablement à la nécessité des trou-

pes, il les distribuait avec grande connaissance, suivant leurs besoins, en des lieux où le soldat gagnait sa vie et le cavalier se raccommodait, et, comme il en avait le dessein, il fermait les yeux à tout ce qui n'allait ni à pillage ni à désordre ou manque de discipline, et les remettait ainsi pour du temps, en laissant à d'autres ces mêmes secours très effectifs quoique peu perceptibles. Il avait la même attention et les mêmes ménagemens pour les officiers, qu'il rétablissait de même par les avantages des postes ou des quartiers d'hiver. C'est ce qu'il réglait lui-même et sans y paraître le moins du monde que par des ordres secrets aux intendans, etc. Il avait l'œil attentif à une exécution précise : c'est à quoi les bureaux dressés par lui-même suppléèrent après lui sous son fils et sous Chamillart ensuite, quoique peut-être avec moins d'équité et de désintéressement. C'est ce qui prit fin par l'ignorance, la rudesse, la dureté, l'avarice de Voysin, et la parade qu'il fit au feu roi, dans de si malheureux temps, de retrancher ce qu'il traita d'abus au profit de ses finances. C'était donc à cette sage et savante pratique de Louvois qu'il fallait revenir, au lieu de tirer et de grapiller incessamment sur les troupes dans le faux objet de soulager les finances à leurs dépens.

Personne n'eut loisir d'aviser le régent ; il s'enivra du projet de Broglio, il n'en voulut partager l'honneur avec personne. La déclaration en parut subitement ; elle surprit tout le monde. Les plaintes des non-consultés du conseil de guerre et de ceux des finances, du terrible poids ordinaire dont cette augmentation les surchargeait, ne purent se faire entendre qu'après le coup porté de manière à ne pouvoir s'en dédire. Le régent alors sentit toute sa faute, et n'en recueillit pas la plus légère reconnaissance des troupes, qui regardèrent ce bienfait comme dû et de nécessité.

Quand il y aurait eu de bonnes raisons pour cette pesante augmentation de dépense, si M. le duc d'Orléans m'en avait parlé, comme il ne fit point, auparavant ni après, je crois par embarras, ni moi à lui, je lui aurais représenté que ce n'était pas à un régent à charger ainsi les finances fortement et pour toujours, mais à en représenter les raisons au roi devenu non-seulement majeur, mais en âge d'entendre et de se résoudre plus que ne le comporte l'âge précis de la majorité des rois, qui est encore assez long-temps mineure. Il sentit si bien l'inconvénient où il s'était laissé entraîner, que Broglio retomba tout-à-coup dans le néant dont il avait voulu s'élancer, et fut trop heureux de trouver, par la table et l'effronterie, à se raccrocher à l'état des roués qu'il avait voulu tâcher de laisser loin derrière lui, sans toutefois l'avoir quitté, et n'approcha plus du cabinet de M. le duc d'Orléans ni d'aucun particulier avec lui.

Ce prince mit incontinent après le maréchal de Villars dans le conseil de régence, sans quitter celui de guerre, pour le faire taire. Il était de mauvaise humeur de l'affaire de la liasse dont il a été parlé plus haut, et de quelques autres tracasseries qu'il avait essuyées dans le conseil de guerre. Il était piqué des deux résolutions prises sur les troupes, suggérées par Broglio, sans en avoir ouï parler. Il était secrètement de ceux qui voulaient attaquer le régent d'une manière solide. Il ne contraignit donc pas ses propos sur la folie du projet des casernes et des magasins, et sur le poids accablant pour les finances de l'augmentation de la paie. Tout en craignant de déplaire et n'osant résister à rien, la gourmette se lâchait aussi, et il parlait avec éloquence, force et une espèce d'autorité qui imposait au gros, et que le régent craignait. A peu de jours de là cet exemple obtint la même grâce, successivement, d'exemple en exemple, aux ma-

réchaux d'Huxelles, d'Estrées, enfin à d'Antin aussi, sans perdre leurs places dans leurs conseils. Il ne put refuser à madame la duchesse de Berry de payer à Rion le régiment de Berry cavalerie, puis de le lui changer pour les dragons Dauphin. Il donna 10,000 livres de pension à Maupertuis, qui avait été capitaine des mousquetaires gris, quoiqu'il eût le gouvernement de Saint-Quentin et la grand'croix de Saint-Louis. Il permit à Heudicourt de céder, par un très vilain marché, sa charge de grand-louvetier à son fils. Il accorda à la Chaise la survivance de sa charge de capitaine de la porte pour son fils, qui ne vécut pas, dont le père de la Chaise lui avait procuré 300,000 livres de brevet de retenue, et quelques jours après au duc de Guiche les survivances pour son fils aîné du régiment des gardes et de ses gouvernemens, au grand déplaisir de la duchesse de Guiche, qui n'en sut rien qu'après, et qui desirait la charge pour son second fils, qui était sa prédilection.

Ce fut ici le temps de l'arrivée de Londres à Paris de Chavigny, envoyé par l'abbé Dubois; du départ de Nancré pour Madrid; de la naissance, le dernier mars, à Madrid de l'infante M. A. Victoire, qui vint depuis à Paris comme future épouse du roi, qui fut le sujet de mon ambassade extraordinaire en Espagne, et qui a depuis épousé le prince du Brésil, avec qui elle vit aujourd'hui à Lisbonne, avec postérité, attendant la couronne de Portugal. C'est aussi le temps où arriva l'horrible catastrophe du czarowitz, si connue de tout le monde, toutes choses qui trouveront mieux qu'ici leur place parmi les affaires étrangères.

Le cardinal de Polignac, qui avait autrefois recommencé jusqu'à trois licences, sans en avoir pu achever aucune, et ce n'était pas manque de science ni d'esprit, résolut enfin de passer de l'ordre de sous-diacre, où

il était demeuré jusqu'alors, dans celui de prêtrise. Je ne sais s'il imagina que cette résolution, qu'il ne tint pas secrète, donnerait du poids à ses protestations, mais il demanda en même temps une audience au régent pour se justifier de beaucoup de choses dont il était plus que soupçonné et, dont à force d'esprit et de grâces, il espéra se bien tirer avec un prince aussi facile que l'était M. le duc d'Orléans. Ce cardinal était depuis longues années dans la plus étroite confiance de madame la duchesse du Maine, et de M. du Maine par conséquent. Leurs cabinets lui étaient de tout ce temps-là ouverts à toute heure: il était sur le pied avec eux qu'ils ne faisaient rien sans son conseil. Son frère, qui était un imbécille, qu'il gouvernait, venait de sortir de prison pour cette requête en faveur des bâtards, que lui sixième avait présentée au parlement, et qui n'avait pas été faite sans M. et madame du Maine et sans le cardinal. On peut juger quelle put être sa justification à tout ce qui se brassait, et qu'on n'apercevait pourtant que fort imparfaitement encore, mais assez pour qu'avec le passé le régent sût à quoi s'en tenir avec M. et madame du Maine, et par conséquent avec lui, qui, depuis, ne cessa de s'enfoncer de plus en plus en leurs criminelles et pernicieuses menées.

Argenson, avec les finances et les sceaux, ne se contraignit point sur les heures. La place de la police, devenue entre ses mains une véritable inquisition universelle, l'avait accoutumé à travailler sans règle à toutes sortes d'heures du jour et de la nuit, où il était fort souvent réveillé; il ne tint point de table ni d'audience, ce qui embarrassa fort tout ce qui eut affaire à lui. Les magistrats des finances, les financiers et ses commis ne le furent pas moins. Il leur donnait le plus souvent les heures de la nuit : une, deux, trois heures du matin étaient celles qu'il leur donnait le

plus souvent; j'en ai vu Fagon désolé bien des fois. M. de la Rochefoucauld, qu'il se piquait de considérer par l'ancien respect de la province, il lui donna une audience à deux heures après minuit. Il prit la coutume, qu'il garda toujours, de dîner dans son carrosse, allant de chez lui, près les grands jésuites, au conseil aux Tuileries, ou travailler l'après-midi au Palais-Royal. Il était depuis long-temps ami intime de madame de Veni, prieure perpétuelle de la Madeleine, de Traisnel au faubourg Saint-Antoine. Il y avait un appartement au-dehors; il avait valu beaucoup à cette maison. Il y couchait souvent étant lieutenant de police. En changeant de place, il ne changea point de coutume à cet égard; dès qu'il avait quelques momens, il y courait, il y couchait tant qu'il pouvait : il lui est arrivé plus d'une fois d'y oublier les sceaux, et d'être obligé de les y aller chercher. Cela lui faisait perdre beaucoup de temps, ce qui, joint à la difficulté de le voir et de lui parler, causa de grands murmures. Si j'avais pu deviner cette conduite avant qu'il eût changé de place, je lui en aurais bien dit mon avis d'avance; mais devenu ce qu'il était, il n'était plus temps : lui et Law faisaient seuls les finances.

Ils travaillaient souvent avec le régent, presque jamais tous deux ensemble avec lui et d'ordinaire tête à tête, d'où les résolutions et les expéditions suivaient sans autre forme ni consultation. Le duc de la Force, à qui le vain nom de président du conseil des finances et de celui du commerce avait été donné lorsque le duc de Noailles le quitta, n'eut plus de département. Le conseil des finances n'avait plus guère d'occupation, et le conseil de régence du samedi après dîner, l'un des deux qui étaient destinés aux affaires de finances, cessa de s'assembler, faute de matières.

Dans cette première nouveauté de faveur, Argenson

en voulut profiter pour obtenir pour sa femme, sœur de Caumartin, le tabouret, à l'instar de la chancelière. On a vu comment madame Séguier l'obtint, à quelles conditions et qu'elles sont toujours les mêmes. Depuis cet évènement, il n'y avait eu qu'un seul garde des sceaux marié.

C'était le second chancelier Haligre, qui les eut deux ans, à la mort du chancelier Séguier, pendant lesquels il n'y eut point de chancelier, et au bout desquels il le devint lui-même. Dans cet intervalle ni trace ni vestige quelconque que sa femme ait eu le tabouret, dont les preuves ne manqueraient pas dans la mémoire de main en main, ni par écrit sur les registres, si elle l'avait eu. Haligre apparemment n'osa tenter une extension si nouvelle. Il songeait fort à être chancelier. Il avait le pied à l'étrier pour l'être. Il aima mieux apparemment attendre qu'il le fût que de s'exposer à un refus de prétention nouvelle, ou même de mettre un nuage à ses vues si apparentes et si prochaines, par un empressement mal-à-propos pour ce que l'office de chancelier ferait de soi-même.

Argenson, qui se voyait sur la tête un chancelier bien qu'exilé, plus jeune que lui de beaucoup, n'avait pas la même espérance, et n'eut pas aussi le ménagement d'Haligre. Il voulut profiter de la facilité du régent et de son agréable et importante situation auprès de lui, dans une primeur encore toute radieuse. Il lui représenta l'entière similitude extérieure du chancelier et du garde des sceaux; qu'il suivait de là qu'elle devait être pareille entre leurs femmes, et obtint ainsi le tabouret pour sa femme, qui en prit deux jours après possession aux mêmes conditions que la chancelière.

C'est le premier exemple de cette nouveauté, qui a servi de règle pour donner de même le tabouret long-

temps depuis à la femme du garde des sceaux Chauvelin, qui en a joui, même en présence de la chancelière, depuis que Daguesseau fut rappelé la seconde fois de Fresne, et qu'il fit les fonctions de chancelier en même temps que Chauvelin faisait celles de garde des sceaux. Armenonville, qui les eut après Argenson et avant Chauvelin, était déjà veuf, et ils furent rendus au chancelier Daguesseau, à la chute de Chauvelin.

Meaupeou, je le remarque parce qu'il est long-temps depuis devenu premier président, fut président à mortier à la place de Menars, frère de madame Colbert, qui avait fait sa fortune, mort en ce temps-ci en ce beau lieu de Menars-sur-Loire, près de Blois. C'était une très belle figure d'homme, et un fort bon homme aussi, peu capable, mais plein d'honneur, de probité, d'équité et modeste, prodige dans un président à mortier. Le cardinal de Rohan acheta sa précieuse bibliothèque, qui était celle du célèbre M. de Thou, qui fut pour tous les deux un meuble de fort grande montre, mais de très peu d'usage.

Les enregistremens faits par la grand'chambre seule du rétablissement des 4 sous pour livre et du traité de Lorraine, causèrent une grande rumeur dans les enquêtes et requêtes, qui prétendent être appelées aux enregistremens et qui s'en prirent avec chaleur au premier président. Ces chambres arrêtèrent entre elles que tous les conseillers des enquêtes et requêtes s'abstiendraient d'aller chez lui sans des cas indispensables qui n'arrivent presque jamais. Elles s'assemblèrent plusieurs fois entre elles, et elles entrèrent en la grand'chambre où le président Lamoignon se trouva présider, firent leurs protestations, et les laissèrent par écrit sur le bureau du greffier, à qui il fut défendu après de les mettre dans les registres, tant il est commode d'être juge et partie. Après

bien du vacarme domestique, des souplesses du premier président et divers manèges, de plus vastes vues imposèrent à la fin la suspension ordinaire de cette querelle qui se renouvelle assez souvent.

La grand'chambre les laisse crier à moins que quelque intérêt plus grand, comme il arriva alors, ne l'oblige à les ménager. La grand'chambre a des prétentions, les autres chambres s'en offensent et ne prétendent pas être moins que la grand'chambre, parties intégrantes du parlement, sans l'avis desquelles rien ne doit être censé enregistré par leur commune compagnie à toutes qui est le parlement. La grand'chambre répond que c'est à elle qu'il appartient de les faire, puisque c'est chez elle qu'ils se font. Celles-ci répliquent que le local ne donne à la grand'chambre aucun droit privatif aux autres chambres, puisque l'adresse de tout ce qui s'envoie pour être enregistré est faite à tout le parlement ; qu'elles sont du corps du parlement tout comme en est la grand'chambre, laquelle n'a sur les autres chambres que la primauté de rang; enfin que, lorsque le roi y va seoir, elles y sont toujours mandées. Le point est que la cour, qui est plus aisément maîtresse d'un petit nombre que d'un grand, et des têtes mûres et expérimentées de la grand'chambre que de la jeunesse et de la foule des autres sept chambres, favorise toujours à cet égard la prétention de la grand'chambre, et que le premier président, qui connaît mieux la grand'chambre, où il préside, que les autres sept chambres où il ne va jamais, et où il ne peut rien, tandis que c'est à lui à distribuer les procès aux conseillers de la grand'chambre, dont quantité sont avides du sac, il les manie plus aisément que tout le parlement assemblé, et par cette raison favorise pour soi-même cette même prétention de la grand'chambre contre les sept autres chambres. C'est ce qui a toujours fini cette dispute à l'avantage de la

grand'chambre toutes les fois qu'elle s'est élevée, ce qui prouve continûment que ce n'est pas le tout d'avoir raison pour gagner son procès.

Une autre querelle domestique leur fait encore bien du mal, sans que l'orgueil d'aucun des prétendans en ait rien voulu rabattre, quoique chacun en sente l'extrême inconvénient, et que tous de bonne foi en gémissent. Lorsque la ruse ou le hasard fait que tous les présidens à mortier sont absens ou se retirent, c'est sans difficulté au doyen du parlement, ou s'il n'y est pas au plus ancien conseiller de la grand'chambre à présider, mais de sa place sans en changer; mais lorsque ce cas arrive, lorsque toutes les chambres se trouvent assemblées, triple prétention, triple querelle. Le plus ancien des présidens des enquêtes veut présider. Le premier des présidens de la première chambre des enquêtes le lui dispute comme droit de charge et non d'âge ni d'ancienneté, et le doyen du parlement, ou s'il n'y est pas, le plus ancien des conseillers de la grand'chambre présens, prétend les exclure l'un et l'autre, fondé sur ce que les présidens des chambres des enquêtes et requêtes ne sont que conseillers comme eux, quoiqu'ils aient, mais en cette qualité de conseillers, une commission pour présider en telle ou telle chambre des enquêtes ou des requêtes, ce qui ne change pas même à leur propre égard leur état inhérent, réel, fondamental et personnel de conseillers, beaucoup moins à l'égard des conseillers de la grand'chambre, où lorsque les chambres sont assemblées, ces présidens des enquêtes et requêtes ne les précèdent pas, et ne sont admis avec leurs chambres qu'en qualité de conseillers, d'où il résulte qu'ils ne peuvent jamais présider au préjudice d'aucun des conseillers de la grand'chambre.

Ce sont ces querelles domestiques qui ont toujours affaibli le parlement contre la cour, et par exemples fré-

quens, cette dernière. Toutes les fois qu'on n'a pu empêcher le parlement de s'assembler sur des affaires où la cour voulait s'intéresser en faveur de matières de Rome, de jésuites, de choses ayant trait à la Constitution, et que les présidens à mortier voyaient qu'ils n'en seraient pas les maîtres, ils sortaient tous en même temps, ou pas un ne venait à l'assemblée des chambres. Ils livraient ainsi la séance à la division et à la querelle pour la présidence, et la forçaient à se lever et à s'en aller sans rien faire faute de présidence, que pas un des prétendans n'a jamais voulu céder.

Les maréchaux de France qui, par leur âge et leur union, s'étaient jusqu'à ce temps-ci assez bien soutenus, sentirent à leur tour l'humiliation du désordre dans lequel le régent se persuadait trouver sa sûreté et sa grandeur. Les maréchaux de France qui n'étaient pas ducs s'étaient doucement unis avec ce qui avait usurpé le nom collectif de la noblesse; celle-ci pour protection et pour se parer du contraste, ceux-là pour tâcher d'en profiter. Mais cette noblesse, devenue fière de son ralliement et de la faiblesse que le régent lui avait montrée, ne tarda pas à faire sentir aux maréchaux ses amis qu'elle ne voulait rien au-dessus d'elle, tant qu'elle pourrait rapprocher le niveau. Le marquis de Beauffremont se chargea de le leur apprendre. Avec de l'esprit et de la valeur et un des premiers noms de Bourgogne, il serait difficile d'être plus hardi, plus entreprenant, plus hasardeux, plus audacieux, plus fou, qu'il ne l'a été toute sa vie.

Le maréchal de Villars, comme chef du conseil de guerre, écrivait aux colonels la plupart des lettres que sous le feu roi le secrétaire d'état de la guerre avait accoutumé de leur écrire, et on a vu sur quel énorme pied Louvois avait su mettre à son avantage l'inégalité extrême du style qui a duré sans exception autant que la vie du

feu roi. Personne jusqu'à ce temps-ci ne s'était avisé de se plaindre des lettres du maréchal de Villars. Cette noblesse se mit tout-à-coup à s'en offenser, et Beauffremont, qui se trouva en avoir reçu une, lui fit une réponse si étrange qu'il en fut mis à la Bastille. Il y coucha à peine deux ou trois nuits, et en sortit se moquant de plus belle des maréchaux de France qui étaient assemblés en ce moment sur cette affaire et ne savaient pas un mot de sa sortie. Ils demandèrent au moins que Beauffremont fît des excuses au maréchal de Villars de la réponse qu'il lui avait faite, sans rien pouvoir tirer du régent. Cette poursuite dura huit jours. Je ne sais sur quel demi-mot qu'il articula mal, je crois, pour se moquer d'eux, ils se persuadèrent que Beauffremont recevrait l'ordre qu'ils demandaient, tellement que le maréchal de Villars, prêt à partir pour Villars, l'attendit chez lui, à Paris, toute la journée, et y coucha, ayant dû s'en aller le matin, sans qu'il entendît parler de Beauffremont, qui courait les lieux publics, disant qu'il n'avait nul ordre, et se répandant sans mesure en dérisions. Les maréchaux de France demeurèrent étrangement déconcertés, au point qu'ils n'osèrent plus se plaindre ni rien dire, tandis que Beauffremont les accablait de brocards. Outre la maxime favorite du régent *divide et impera*, et de tout révolter les uns contre les autres, je crus toujours qu'il y avait du personnel de Villars, et du peu de mesure de ses propos sur les casernes et l'augmentation de la paie.

Quand le régent se fut bien diverti six bonnes semaines de ce scandale public, il fit trouver Beauffremont au Palais-Royal un matin que le maréchal de Villars y travaillait avec lui, le fit entrer, et sans autre façon dit au maréchal que M. de Beauffremont n'avait jamais prétendu lui manquer, qu'il en était caution pour lui, et qu'il fallait oublier de part et d'autre toutes ces petites tracasse-

ries, et tout de suite renvoya Beauffremont, qui sortit riant comme un fou, sans que le maréchal ni lui eussent proféré une seule parole. On peut juger du dépit du maréchal et de MM. ses confrères. Je crois pourtant que Beauffremont eut ordre de se taire et de ne pas pousser les choses plus loin, car il ne parla plus. Il pouvait être content de tout ce qu'il avait débité, et d'en sortir de cette étrange façon.

Les ducs ne prirent aucune part en cette querelle. Quelques-uns en rirent. Il était raisonnable que les maréchaux de France eussent aussi leur tour.

Ce n'est pas à moi à paraphraser cette conduite de M. le duc d'Orléans à l'égard d'un office de la couronne, dont le caractère distinctif est de juger l'honneur de la noblesse et d'officiers qui ne le peuvent devenir que par leur sang, leurs services et leur mérite, et qui ne peuvent être que des personnages dans l'état. Comme il était grand maître en *mezzo termine*, et qu'il voulut toujours favoriser des gens sans mesure, dont le rameutement ne tendait qu'à le culbuter, comme il y parut bientôt, il régla que toutes les lettres désormais seraient en style de mémoire, contenant les ordres à donner, les réponses et les choses à faire, qui seraient signées Villars, et avec lui Biron pour l'infanterie, Lévi pour la cavalerie, et Coigny pour les dragons.

Beauffremont, victorieux des maréchaux de France, le voulut être bientôt après des princes du sang. On vit, moins de deux mois après, les preuves de ses menées en Bourgogne contre le service du roi, et le rang, le crédit et l'autorité de M. le Duc, gouverneur de cette province, qui en était allé tenir les états. Il en rapporta quantité de lettres que Beauffremont y avait écrites dans cet esprit, sans aucun détour, partie surprises, partie livrées par ceux qui les avaient reçues. M. le Duc ne les cacha pas à son

retour, ni les plaintes qu'il en porta à M. le duc d'Orléans, mais dont il ne fut autre chose. Les maréchaux de France rirent tout bas à leur tour de se trouver en si bonne compagnie.

Il a été parlé ici plus d'une fois de Monasterol, envoyé de l'électeur de Bavière, qui a été bien des années avec toute sa confiance à Paris, qu'il quittait fort rarement pour faire quelques courts voyages vers son maître. On a parlé aussi de la belle femme qu'il avait épousée, veuve de la Chétardie, frère du curé de Saint-Sulpice, si bien avec madame de Maintenon, qui n'influait pas sur la conduite de cette belle-sœur, dont le fils a long-temps fait tant de bruit en Russie, où il fut de la part du roi par deux fois. Monasterol était un Piémontais dont la famille, assez médiocre, s'était transplantée en Bavière comme quelques autres italiennes. C'était un homme fort agréable, toujours bien mis, souvent paré, d'un esprit très médiocre, mais doux, liant, poli, cherchant à plaire, fort galant, qui, en fêtes, en chère, en meubles, en équipages et en bijoux, vivait dans le plus surprenant luxe, et jouait le plus gros jeu du monde. Sa femme, encore plus splendide, augmenta encore sa dépense, et mêla un peu sa compagnie qui auparavant n'était que du meilleur de la cour et de la ville. On ne pouvait comprendre comment un homme de soi si peu avantagé de biens, et ministre d'un prince si long-temps sans états, pouvait soutenir, et tant d'années, un état si généralement magnifique. Il payait tout avec exactitude, et passait pour un fort honnête homme. Outre les affaires dont il était chargé, il l'était encore des pécuniaires de l'électeur en subsides, pensions, etc, qui allaient tous les ans à de grandes sommes que son prince tirait de la France. Peu-à-peu ses comptes languirent. Ceux que l'électeur employa dans ses finances, depuis qu'il fut rétabli, songèrent sé-

rieusement à en réparer les ruines, et voulurent voir clair à la longue administration de celles qui avaient passé et qui continuaient à passer par Monasterol. Il tira de longe tant qu'il put, aidé même de la protection et de la pleine confiance de son maître; mais à la fin ce prince fut si pressé par ses ministres, qu'il envoya des ordres positifs à Monasterol de venir rendre compte à Munich de toute sa gestion. Alors il n'y eut plus moyen de reculer davantage. Monasterol, d'un air serein, publia que son voyage serait court, laissa sa femme et presque toute sa maison à Paris, et partit. Arrivé à Munich, il fallut compter : autres délais. Le soupçon qu'ils donnèrent firent presser davantage; à bout, et acculé, il se tira d'affaire un matin par un coup de pistolet qu'il se donna dans la tête dans sa chambre. Il laissa des dettes sans nombre, rien pour les payer, et des comptes en désordre qui firent voir à quel excès il avait abusé et trompé la confiance et la facilité de l'électeur. Ce prince, qui l'avait toujours aimé, voulut encore étouffer la catastrophe, et fit courir le bruit que Monasterol était mort subitement. Sa veuve se trouva bien étonnée, promptement abandonnée, et réduite au plus petit pied d'une vie qu'elle a depuis menée fort obscure.

La Hire, connu par toute l'Europe pour un des plus grands astronomes qu'il y ait eu depuis long-temps, mourut à l'Observatoire à près de quatre-vingts ans, jusque alors dans une continuelle et parfaite santé de corps et d'esprit; l'abbé Abeille, presque en même temps, assez âgé : c'était un homme d'esprit et de beaucoup de lettres, qui l'avaient mis dans l'Académie française, qui avait des mœurs, de la religion, de la probité, de la franchise, beaucoup de douceur, de liant, de modestie et un grand désintéressement, avec une naïveté et une liberté charmantes. Il s'était attaché de bonne heure au maréchal de Luxem-

bourg, qu'il suivit dans toutes ses campagnes, qui l'avait mis dans le grand monde et dans les meilleures compagnies, où il se fit toujours desirer et dont il ne se laissa point gâter. M. le prince de Conti l'aimait fort. M. de Luxembourg lui avait fait donner des bénéfices. Après sa mort, il demeura avec la même confiance chez M. de Luxembourg, son fils, où il est mort regretté de beaucoup de gens considérables et de tout ce qui le connaissait. C'était en effet un des meilleurs hommes du monde, pour qui j'avais pris de l'amitié, et lui pour moi, pendant la campagne de 1694, que ma séparation éclatante d'avec M. de Luxembourg sur notre procès de préséance n'avait pu interrompre.

Poirier, premier médecin du roi, mourut presque subitement. M. le duc d'Orléans déclara aussitôt au duc du Maine et au maréchal de Villeroy qu'ils pouvaient lui choisir un successeur ; qu'il ne voulait s'en mêler en aucune façon ; qu'il approuverait leur choix quel qu'il fût, qu'il donnait seulement l'exclusion à deux hommes, à Chirac pour l'un, et Boudin pour l'autre, qui avait été premier médecin de Monseigneur, puis de madame la Dauphine, et duquel j'ai parlé ici quelquefois. J'avais fort exhorté M. le duc d'Orléans à toute cette conduite. Il était d'une part trop inutile à ses intérêts, de l'autre trop délicat pour lui de se mêler du choix d'un premier médecin dans la position où il était et à toutes les infamies qu'on avait répandues contre lui à la mort de nos princes, et qu'on ne cessait de renouveler de temps en temps. Cette même raison fut la cause des deux exclusions qu'il donna à Chirac, son médecin de confiance, qu'il avait toujours gardé auprès de lui depuis qu'il l'avait pris en Languedoc, allant commander l'armée d'Italie. A l'égard de Boudin, je fis souvenir M. le duc d'Orléans des propos énormes et sans mesure qu'il avait

eu l'audace de répandre partout, tête levée, lors des pertes dont la France ne se relèvera jamais, et qui lui tournèrent la tête pour son intérêt particulier, auquel il était sordidement attaché; et j'ajoutai qu'il avait été de tout temps, comme il l'était encore, vendu à tous ceux qui lui étaient le plus opposés, et en faisait gloire, outre que c'était un grand intrigant, de beaucoup d'esprit, fort gâté et très audacieux. Ces exclusions firent tomber le choix sur Dodart, qui avait été médecin des enfans de France, et qui avait eu auparavant d'autres emplois de médecin à la cour.

C'était un fort honnête homme, de mœurs bonnes et douces, éloigné de manèges et d'intrigues, d'esprit et de capacité fort médiocres et modeste. Il était fils d'un très savant et fort saint homme, qui avait été médecin du prince et de la princesse de Conti-Martinozzi, et qui l'était demeuré jusqu'à sa mort de la princesse de Conti, fille du roi, qui avait toujours grande envie de le chasser de la cour pour son grand attachement à Port-Royal, sans avoir jamais pu trouver prise sur la sagesse de sa conduite. Madame la princesse de Conti, qui avait en lui toute confiance, indépendamment de celle de sa santé, et qui ne faisait presque que de le perdre, porta fort son fils à la place de premier médecin.

Poirier n'avait pas eu le temps, depuis la mort de Fagon, de prendre la direction du jardin des simples. Je fus surpris que Chirac vînt un matin chez moi, car je ne crois pas qu'alors je lui eusse jamais parlé ni presque rencontré. Ce fut pour me prier de lui faire donner cette direction. Il me dit qu'avec le bien qu'il avait, et en effet il était extrêmement riche, ce n'était pas pour augmenter son revenu, mais au contraire pour y mettre du sien. Il me peignit si bien l'extrême abandon de l'entretien de tant de plantes curieuses et rares et de tant de choses

utiles à la médecine, qu'on devait avoir soin d'y démontrer et d'y composer, qu'un premier médecin, tout occupé de la cour, ne pouvait maintenir dans la règle, encore moins les réparer au point où tout y était tombé, qu'il me persuada que l'utilité publique demandait qu'un autre en fût chargé. Il ajouta que, par devoir et par goût, il prendrait tout le soin nécessaire au rétablissement, à l'entretien et au bon ordre d'un lieu qui, tenu comme il le devait être, honorait la capitale et instruisait médecins, savans et curieux; qu'il serait plus à portée que nul autre d'y faire venir de toutes parts et élever les plantes les plus intéressantes et les plus rares, par les ordres de M. le duc d'Orléans, tant de choses, enfin, que je lui demandai seulement pourquoi, ayant la confiance de son maître, il ne s'adressait pas directement à lui. Il me satisfit là-dessus, car il avait beaucoup de langage, d'éloquence, de tour, d'art et de finesse. C'était le plus savant médecin de son temps, en théorie et en pratique, et, de l'aveu de tous ses confrères et de ceux de la première réputation, leur maître à tous, devant qui ils étaient tous en respect comme des écoliers, et lui avec eux en pleine autorité comme un autre Esculape. C'est ce que personne n'ignorait; mais ce que je ne sus que depuis et ce que l'expérience m'apprit aussi dans la suite, c'est que l'avarice le rongeait en nageant dans les biens; que l'honneur, la probité, peut-être la religion lui étaient inconnus et que son audace était à l'épreuve de tout. Il sentait que son maître le connaissait, et il voulait s'appuyer auprès de lui de qui ne le connaissait pas pour emporter ce qu'il desirait et ce qu'il n'osait espérer de soi-même. J'en parlai deux jours après à M. le duc d'Orléans, qui l'accorda après quelque résistance. Oncques depuis n'ai-je ouï parler de Chirac; mais, ce qu'il fit de pis, c'est qu'il ne mit rien au jardin des simples, n'y entretint quoi

que ce soit, en tira pour lui la quintessence, le dévasta, et en mourant le laissa en friche, en sorte qu'il fallut le refaire et le rétablir comme en entier. J'aurai lieu ailleurs de parler encore de lui.

CHAPITRE XX.

Mort de la duchesse de Vendôme. — Prétentions des princes du sang à ses obsèques. — Prétentions du grand-prieur à l'office du jeudi saint. — Le roi visite madame la Princesse et mesdames ses deux filles sur la mort de madame de Vendôme. — Douglas, obscur, misérable et fugitif. — Conduite inconvenante de madame la duchesse de Berry vis-à-vis le maréchal de Villars. — Elle commet une autre faute de ce genre vis-à-vis madame de Clermont. — L'abbé de Saint-Pierre publie sa *Polysinodie*. — Incendie au Petit-Pont à Paris. — Mort et caractère de madame de Castries. — Madame d'Espinoy la remplace dans sa charge de dame d'atour de madame la duchesse d'Orléans. — Mort de la reine d'Angleterre à Saint-Germain. — Mort du duc de Giovenazzo. — Son extraction et sa famille.

MADAME de Vendôme mourut à Paris le 11 avril de cette année, sans testament ni sacremens, de s'être blasée surtout de liqueurs fortes dont elle avait son cabinet rempli. Elle était dans sa quarante-unième année. Tout ce qu'on en peut dire, c'est que ce fut une princesse du sang de moins. Elle était fort riche, parce que M. de Vendôme lui avait donné tous ses biens par son contrat de mariage. On a vu ici, en son lieu, de quelle manière il se fit, lui par orgueil, elle pour s'affranchir, M. du Maine pour relever d'autant la bâtardise. En deux ans de mariage on peut compter au plus par jours ce qu'ils

ont été ensemble, et comme il n'y eut point d'enfans et que le grand-prieur, son beau-frère, ne pouvait hériter de rien, toute cette grande succession tomba à madame la Princesse, dont elle était la dernière fille, et à ses autres enfans.

Cette mort donna lieu à une continuation adroite et hardie des princes du sang de faire garder son corps. Jamais autres que reines, dauphines et filles de France n'avaient été gardées jusqu'à Mademoiselle, fille de Gaston, frère de Louis XIII, et de sa première femme, héritière de Montpensier, comme petite-fille de France, morte en 1693, et celle en faveur de qui ce nouveau rang de petits-fils de France fut formé comme on l'a vu, lequel tient plus du fils de France que du prince du sang. Mademoiselle de Condé étant morte le 23 octobre 1700, M. le Prince, bien plus attentif à usurper qu'aucun autre prince du sang, même que le grand prince de Condé, son père, fit doucement en sorte que quelques dames de médiocre étage gardassent le corps de mademoiselle sa fille, et à leur exemple quelque peu d'autres d'un peu de meilleur nom, mais hors de tout et de savoir ce qu'on leur faisait faire. Cette nouveauté, bien que si délicatement conduite, ne laissa pas de faire du bruit, quoique M. le Prince n'eût fait inviter les dames que de sa part, n'ayant osé le hasarder de celle du roi, et ce bruit, qui ouvrit les yeux, causa le refus des dernières invitées. Cela fit enrayer tout court. M. le Prince se hâta de faire enterrer mademoiselle de Condé, pour couper court à l'occasion de la garder. Il profita de l'absence de Blainville, grand-maître des cérémonies, qui était sur la frontière des Pays-Bas, où tout se regardait déjà, sur l'extrémité du roi d'Espagne qui mourut le 1er novembre suivant. Desgranges, un des premiers commis de Pontchartrain, était maître des cérémonies, et peu bastant pour faire à M. le Prince la plus

légère résistance, qui fit glisser dans son registre ce qu'il voulut.

Sur ce fondement, les princes du sang voulurent continuer l'entreprise; mais ils craignirent madame la Princesse qui, toute glorieuse qu'elle fût, n'était pas si hardie qu'eux, ni si confiante en leurs forces et en la sottise du public; elle savait comme eux et mieux qu'eux, pour en avoir été témoin, que l'exemple de mademoiselle de Condé avait été une tentative hardie, adroite, ténébreuse et peu heureuse; ils se doutèrent qu'elle ne voudrait pas se commettre à une seconde. Ils s'avisèrent de la faire tonneler par Dreux, duquel j'ai eu occasion de parler assez pour n'avoir rien à ajouter, et qui n'était pas homme à manquer de faire sa cour à qui il craignait, et à ne pas courir au-devant de tout ce qui leur pouvait plaire. Ils comprirent que la timidité de madame la Princesse céderait à l'autorité d'un grand-maître des cérémonies, sur le témoignage duquel elle aurait toujours, en tout cas, de quoi s'excuser ou à le faire valoir. L'expédient réussit comme ils l'avaient espéré. Néanmoins ils prirent bien garde au choix de dames qui ne pussent connaître ce qu'on leur proposait, ni qui sussent se sentir, bien plus encore de s'adresser à pas une femme titrée ou même simple maréchale de France, ou encore d'un certain air dans le monde, ni qui sussent ce qu'elles étaient par leur qualité. Contens d'une récidive aussi adroite et aussi délicate, qui confirmait la première entreprise, au premier petit bruit qu'ils en entendirent, et qui ne tarda pas, ils imitèrent la prudence de M. le Prince, et en firent cesser l'occasion tout court en se hâtant de faire enterrer le corps de madame de Vendôme.

Il fut porté le 16 avril aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques, conduit par mademoiselle de Clermont, accompagnée des duchesses de Louvigny et d'Olonne,

priées par madame la Princesse et par M. le Duc, et point du tout de la part du roi. La cérémonie se passa comme celle de mademoiselle de Condé, où étaient ma mère et la duchesse de Châtillon, priées par M. le Prince, comme on l'a vu, et Dreux mit sur ses registres ce qu'il plut aux princes du sang, très peu scrupuleux d'ailleurs sur ce qu'il y écrivait ou omettait. Il est mort depuis bien des princesses du sang, sans qu'il ait plus été parlé de la garde de pas une. Les intéressés ont jugé apparemment qu'il n'était pas à propos de le tenter davantage.

Continuons le récit des entreprises. Le jeudi saint de cette année le grand-prieur servit hardiment à la cène comme les princes du sang. Cette récidive de l'inouïe nouveauté de l'année passée, contre la parole expresse du régent, fut l'effet de la même politique qui l'avait permise la première fois. Elle piquait, elle excitait ce qu'il y avait de plus grand les uns contre les autres, qui était son manège favori. Cette année fut pourtant la dernière que cette entreprise eut lieu, quelque respect, comme on l'a expliqué ailleurs, que le régent eût pour le grand-prieur, qui ne se présenta pas même le lendemain matin chez le roi, à l'office pour l'adoration de la croix. A la grand'messe de ce même jeudi saint, le cardinal de Polignac, qui eût mieux fait d'être en son archevêché d'Auch, où il n'a mis le pied de sa vie, prétendit présenter le livre des évangiles à baiser au roi, de préférence à l'évêque de Metz, premier aumônier, parce que le grand-aumônier cardinal n'y était pas. Cette dispute toute nouvelle empêcha le roi de baiser l'évangile. Deux jours après le régent décida en faveur du premier aumônier, à qui les cardinaux ne l'ont plus disputé depuis. Il est vrai aussi que depuis que je suis chevalier de l'ordre, je me suis trouvé à une fête de l'ordre où il n'y eut ni grand ni premier aumônier, où les cardinaux de Po-

lignac et de Bissy étaient en leurs places de commandeurs, et où le cardinal de Polignac présenta au roi l'évangile à baiser, de préférence aux deux aumôniers de quartier présens en leurs places, qui ne le disputèrent pas. Ce même jeudi saint, après ténèbres, le roi alla voir madame la Princesse et mesdames ses deux filles, de Conti et du Maine, sur la mort de madame de Vendôme.

On a vu l'affreuse aventure du prétendant, échappé à Nonancourt par le courage et la sagacité de la maîtresse de la poste, à Douglas et aux autres assassins, dépêchés sous lui par Stair après ce prince, et leur impudence après leur coup manqué. Ce Douglas était depuis tombé dans la dernière obscurité, par l'horreur de tous les honnêtes gens; mais il était souffert à Paris sous la protection de Stair, à qui le régent ne pouvait rien refuser. Douglas, fort misérable, avait fait des dettes de nature à être arrêté chez lui. On le tenta, il se sauva par les derrières, et Stair s'interposa en sa faveur. Mais le répit accordé fut court, et ne servit qu'à lui donner moyen de sortir de Paris et de se cacher ailleurs. On n'en a plus ouï parler depuis, quoiqu'il ait traîné encore du temps en France son infâme et obscure vie, qu'il aurait dû perdre entre quatre chevaux en revenant de Nonancourt. Il avait épousé à Metz une demoiselle qui avait du bien, et qu'il a laissée veuve sans enfans il y a bien des années, et presque à la mendicité.

Madame la duchesse de Berry fit presque de suite deux traits qui furent très contradictoires, et qui montrèrent également l'excès de son orgueil et de son peu de jugement. Entraînée par les roués de M. le duc d'Orléans, avec qui, toute fille de France qu'elle était, elle soupait souvent, et dont plusieurs étaient pour se récrépir d'avec cette prétendue noblesse à qui tout était bon, elle se hasarda de parler chez elle, publiquement et fort mal-à-propos,

au maréchal de Villars sur ses lettres aux colonels, dont cette prétendue noblesse s'avisait de se plaindre. On fut surpris de la sagesse et de la modération du maréchal, qui n'était pas fait pour recevoir, non pas même du régent, une réprimande publique; cette princesse, transportée d'orgueil, qui se croyait droit de tout, et qui n'avait pourtant pas celui de reprendre personne sur ce qui ne lui manquait pas de respect, et si encore, avec la mesure convenable aux personnes, ne comprit pas qu'elle était en cela l'instrument et le jouet d'un ramas de gens de toutes sortes, excités adroitement par M. et madame du Maine et les plus dangereux ennemis de M. le duc d'Orléans, pour le culbuter, et qui, en attendant que leurs conducteurs vissent le moment de les faire frapper au véritable but, se laissaient éblouir du beau dessein de mettre tout dans une égalité qui, en défigurant l'état, le rendant dissemblable à ce qu'il est depuis sa fondation, et à tous les autres états du monde, anéantissait les avantages de la grande, ancienne et véritable noblesse, ôtait les gradations, supprimait les récompenses, détruisait radicalement toute ambition, attaquait l'autorité, le droit et la majesté du trône, réduisait tout au même niveau, et par une suite nécessaire, dans la dernière confusion, jetait tout dans l'oisiveté, dans la paresse, dans le néant, vidait la cour, désertait les armées, les ambassades, etc., et ne laissait de distinctions et d'avantages qu'aux riches ses, par conséquent à la bassesse, à l'avarice, à la cupidité d'en acquérir et de les conserver par toutes sortes de moyens. En même temps elle ne vit pas combien par cette folle action elle manquait de respect au roi, en usurpant, bien que sa sujète, une autorité inséparable de sa couronne, et au régent son père, unique dépositaire, comme régent, de l'autorité du roi mineur, et le seul en France qui eût caractère pour l'exercer en son nom.

Incontinent après s'être si étrangement montrée protectrice de cette écume de noblesse, elle se porta à insulter en public toute la véritable et la haute noblesse, qu'elle offensa toute en la personne de deux dames de cette qualité. On a vu comment et pourquoi mesdames de Beauvau et de Clermont-Gallerande avaient quitté les places qu'elles avaient auprès d'elle. Elle le leur pardonnait d'autant moins qu'elles en étaient fort approuvées et qu'elles et leurs maris n'en avaient pas été moins bien traités depuis par Madame, et par M. et madame la duchesse d'Orléans. Etant à l'Opéra, dans sa petite loge, elle se trouva si piquée de voir madame de Clermont vis-à-vis d'elle dans la petite loge de M. le comte de Toulouse qui n'y était pas, qu'elle envoya sur-le-champ lui défendre par Brassac, exempt de ses gardes, de se trouver jamais dans les lieux où elle serait. C'était bien en dire autant à madame de Beauvau si elle s'y fut trouvée. Aussitôt madame de Clermont sortit fort sagement de la loge et s'en alla avec la jeune madame d'Estampes, qui s'y trouva seule avec elle. Cette action fit un grand bruit dans le monde, et fut en effet un acte de vraie souveraineté, tel qu'il n'appartient qu'au roi, qui seul a le pouvoir d'exiler et de bannir partout de sa présence. C'était attenter aussi à la liberté publique, et se mettre au-dessus de toute mesure, de toute règle, de toute loi. Les propos ne se continrent pas, mais ce fut presque tout. La princesse était fille du régent, on connaissait sa violence et toute la faiblesse de son père. Madame et lui ne laissèrent pas de lui en dire leur avis.

Après quelques jours de furie contre le scandale du public, elle ne put dissimuler qu'elle n'en fût embarrassée. C'était dans ses embarras qu'elle s'ouvrait à madame de Saint-Simon, qui n'était point à cet opéra avec elle, et toutes deux jusqu'alors ne s'étaient pas ouvert la

bouche l'une à l'autre de toute cette belle aventure. Elle connaissait la sagesse de ses conseils, quoiqu'elle les prît rarement. Elle savait combien elle était aimée et honorée dans sa maison; elle n'ignorait pas les sentimens de ces deux dames pour elle, qui, avant et depuis leur retraite, ne s'étaient pas cachées, que la seule considération de madame de Saint-Simon les avait arrêtées long-temps. Madame de Saint-Simon profita de ce trouble de madame la duchesse de Berry pour lui faire sentir toute sa faute, et lui persuader de finir honnêtement et convenablement des procédés qui étaient insoutenables. Enfin elle la fit consentir à voir les deux dames et les deux maris, avec des manières, des honnêtetés et des propos qui pussent réparer tout ce qui s'était passé. Ce ne fut pas sans peine qu'elle l'amena à ce point; la manière en fut une autre. Cette espèce d'avance en public pesait trop à son orgueil. Elle voulut, pour cette première fois, éviter le Luxembourg. Il fut donc convenu entre elles deux que madame la duchesse de Berry irait deux jours après aux Carmélites du faubourg Saint-Germain où elle avait un appartement; que madame de Saint-Simon avertirait M. et madame de Beauvau et M. et madame de Clermont, et qu'elle-même les mènerait aux Carmélites, où elle serait témoin de la réception.

Cela fut exécuté le 4 juin, six semaines après l'affaire de l'Opéra, arrivée le 25 avril. Ils entrèrent tous dans le monastère, et allèrent droit à l'appartement de madame la duchesse de Berry qui les y attendait. Chacun de son côté se posséda assez pour que l'accueil fût également obligeant et bien reçu. Les deux hommes demeurèrent peu dans le couvent, parce qu'il est très rare que les hommes y entrent. Madame de Beauvau y fut retenue, et madame la duchesse de Berry lui fit des merveilles. Madame de Clermont se trouva lors près de Fontaine-

bleau, chez M. le comte de Toulouse, à la Rivière, et n'en put revenir à temps. Dès qu'elle fut revenue, elle alla chez madame la duchesse de Berry, où tout se passa très bien de part et d'autre; et depuis elles ont toutes deux été, et leurs maris, chez madame la duchesse de Berry de temps en temps.

Une fort plate chose fit alors un furieux bruit. J'ai parlé quelquefois ici des Saint-Pierre, dont l'un était premier écuyer de madame la duchesse d'Orléans; l'autre, son frère, premier aumônier de Madame. Celui-ci avait de l'esprit, des lettres et des chimères. Il était de l'Académie française depuis fort long-temps et fort rempli de lui-même, bon homme et honnête homme, pourtant grand faiseur de livres, de projets et de réformations dans la politique et dans le gouvernement en faveur du bien public. Il se crut en liberté par le changement du gouvernement et de donner l'essor à son imagination en faveur du bien public. Il fit donc un livre qu'il intitula *la Polysidonie*, dans lequel il peignit au naturel le pouvoir despotique et souvent tyrannique que les secrétaires d'état et le contrôleur général des finances exerçaient sous le dernier règne, qu'il appela des visirs, et leurs départemens des visirats, et s'espaça là-dessus avec plus de vérité que de prudence.

Dès qu'il parut, il causa un soulèvement général de tout l'ancien gouvernement et de tous ceux encore qui se flattaient d'y revenir après la régence. Les anciens courtisans du feu roi se piquèrent aux dépens d'autrui d'une reconnaissance qui ne leur coûtait rien. Le maréchal de Villeroy se signala par un vacarme épouvantable, et de gré ou de force ameuta toute la vieille cour. Hors ceux-là personne ne se scandalisait d'un ouvrage qui pouvait manquer de prudence, mais qui ne manquait en rien à la personne du feu roi, et qui n'exposait que des véri-

tés, dont tout ce qui vivait alors avait été témoin, et dont personne ne pouvait contester l'évidence. Les académies, les autres gens de lettres, le reste du monde, s'indignèrent même et le montrèrent, que ces messieurs de la vieille cour ne pussent encore souffrir la vérité et la liberté, tant ils s'étaient accoutumés à la servitude. Mais le maréchal de Villeroy fit tant de manèges, de déclamations, de tintamarre, entraîna par ses violences tant de gens à n'oser ne pas crier en écho que M. le duc d'Orléans, qui de longue main n'aimait pas les Saint-Pierre, et à qui le maréchal de Villeroy imposait, ne voulut pas pour eux résister à ce tumulte. L'abbé de Saint-Pierre fut donc chassé de l'Académie française malgré l'Académie, qui n'osa résister jusqu'au bout, mais de peu de maisons; à la vérité il en fréquentait peu de considérables. Le livre fut supprimé; mais l'académie, profitant du goût du régent pour les *mezzo termine*, obtint qu'il ne se ferait point d'élection, et que la place de l'abbé de Saint-Pierre ne serait point remplie, ce qui a été exécuté malgré les cris de ses persécuteurs jusqu'à sa mort.

Le feu prit, le 27 avril, au Petit-Pont. Un imprudent, cherchant quelque chose avec une chandelle dans des recoins d'un bateau de foin, l'embrasa. La frayeur qu'il ne communiquât le feu à plusieurs autres, au milieu desquels il était, le fit pousser à vau-l'eau avec précipitation. Il vint donner contre un pilier des arches de ce Petit-Pont. La flamme, qui s'élevait de dessus, prit à une des maisons du pont, et causa un assez grand incendie. Le duc de Tresmes, gouverneur de Paris, les magistrats de police et beaucoup de gens y coururent. Le cardinal de Noailles y passa une partie de la nuit à faire porter chez lui quantité de malades de l'Hôtel-Dieu, dont les salles étaient en danger, et à les faire secourir chez

lui en vrai pasteur et père. L'archevêché en fut tout rempli, et ses appartemens ne furent point ménagés. On vit le moment que l'Hôtel-Dieu entier allait être brûlé ; mais, par le bon et prompt ordre, il n'y eut que très peu de chose de cet hôpital et une trentaine de maisons brûlées ou abattues. Les capucins s'y signalèrent très utilement. Les cordeliers y servirent aussi fort bien. Le duc de Guiche y fit venir le régiment des gardes, qui rendit de grands devoirs, et le duc de Chaulnes fit garder les meubles et les effets par ses chevau-légers à cheval. On s'y moqua un peu du maréchal de Villars, qui y fit venir du canon pour abattre des maisons, remède qui n'eût pas été moins fâcheux que le mal sur des maisons toutes de bois et si entassées. Le maître des pompes n'y acquit pas d'honneur.

Madame de Castries, dame d'atour de madame la duchesse d'Orléans, fut trouvée le matin dans son lit sans connaissance, qui, malgré tous les remèdes, ne revint point jusqu'à huit heures du soir, qu'elle mourut sans laisser d'enfans : elle se portait très bien, et madame de Saint-Simon avait passé une partie du soir de la veille chez elle. Ce qui surprit davantage, c'est que ce n'était qu'esprit et âme sans presque de corps. Le sien était petit et si mince, qu'un souffle l'eût renversée. Ce fut grand dommage : j'ai parlé ailleurs d'elle et de son mari, qui, avec raison, ne s'en est jamais consolé. C'était une petite poupée manquée, foncièrement savante en tout, sans qu'il y parût jamais, mais pétillante d'esprit, souvent aussi de malice, avec toutes les façons, les grâces, et ce tour et cette sorte d'esprit et d'expressions charmantes et uniques, si vantées et si singulièrement propres aux Mortemart. Deux jours après, madame d'Espinoy fut choisie pour lui succéder. Un laquais de madame de Castries, l'apprenant dans la cour du Palais-Royal : « Ah!

ma pauvre maîtresse, s'écria-t-il, dans quel étonnement serait-elle si elle savait qui lui succède! » Madame la duchesse d'Orléans la voulut absolument, parce qu'elle était fille de M. d'O. On a souvent parlé ailleurs de toute cette cordelle de bâtardise. Madame la duchesse d'Orléans voulut persuader le monde que ce choix était de M. le duc d'Orléans, qui le nia et lui renvoya la balle, et fut le premier à se moquer du choix. La pauvre femme y fit pourtant fort bien, et s'y fit aimer de tout le monde.

La reine d'Angleterre mourut le 7 mai à Saint-Germain, après dix ou douze jours de maladie. Sa vie, depuis qu'elle fut en France, à la fin de 1688, n'a été qu'une suite de malheurs qu'elle a héroïquement portés jusqu'à la fin, dans l'oblation à Dieu, le détachement, la pénitence, la prière et les bonnes œuvres continuelles, et toutes les vertus qui consomment les saints. Parmi la plus grande sensibilité naturelle, beaucoup d'esprit et de hauteur naturelle, qu'elle sut captiver étroitement et humilier constamment, avec le plus grand air du monde le plus majestueux, le plus imposant, avec cela doux et modeste. Sa mort fut aussi sainte qu'avait été sa vie. Sur les 600,000 livres que le roi lui donnait par an, elle s'épargnait tout pour faire subsister les pauvres anglais, dont Saint-Germain était rempli. Son corps fut porté le surlendemain aux Filles-de-Sainte-Marie de Chaillot, où il est demeuré en dépôt, et où elle se retirait souvent. La cour ne prit aucun soin ni part en ses obsèques. Le duc de Noailles alla à Saint-Germain comme gouverneur du lieu et comme capitaine des gardes, pour ordonner seulement que tout y fût décent. Le deuil ne fut que de trois semaines.

Cellamare, ambassadeur d'Espagne à Paris, perdit en même temps son père à Madrid, qui s'appelait le duc de Giovenazzo, duquel le grand-père était médecin à Gê-

nes, où il s'enrichit par le commerce. Son fils se transplanta à Naples, y fit de grandes acquisitions, continua le commerce, mais faisant l'homme de qualité, et augmenta beaucoup ses richesses. Ses deux fils se trouvèrent avoir beaucoup d'esprit, surtout l'aîné, qui s'intrigua si bien à la cour d'Espagne, qu'il s'y poussa à tous les emplois, et que Charles II le fit grand de troisième classe, et pour trois races, c'est-à-dire son fils et son petit-fils. Sa capacité très reconnue le fit mettre dans le conseil d'état, qui était lors le dernier comble de fortune. Philippe V le trouva ainsi revêtu, et eut pour lui beaucoup de considération, et il est vrai qu'il était fort compté à Madrid. Il mourut extrêmement vieux, et s'était toujours très bien conduit. Son frère ne s'était pas moins poussé à Rome. Son argent l'éleva de charge en charge, et enfin à la pourpre romaine. C'est le cardinal del Giudice, dont il est parlé ici en tant d'endroits. Il vécut aussi fort vieux, mais pas assez pour voir son neveu cardinal, qui prit aussi le nom de cardinal del Giudice. Celui-ci était frère de Cellamare, et passa sa vie à Rome dans les charges de prélature, puis de la maison du pape, et enfin dans le cardinalat. Pour Cellamare, il donnera ample occasion de parler de lui.

CHAPITRE XXI.

Cinq commissaires nommés par le conseil de régence pour examiner les moyens de se passer des bulles. — La cour de Rome s'en effraie et accorde les bulles sur-le-champ et sans condition. — Mort du comte d'Albemarle. — Sa fortune fatale à celle de Portland. — Mort, caractère et faveur de M. le Grand.

— Mort de madame de Chalmazel et de la duchesse de Montfort. — Mariages. — Introduction de l'usage de fiancer dans le cabinet du roi les personnes qui ont rang de prince étranger. — Le prince et la princesse de Carignan se fixent à Paris incognito. — Triste éclat de l'évêque de Beauvais. — Yolet fait maréchal-de-camp. — Les mestres-de-camp de cavalerie font un grand bruit au sujet du style des lettres que leur écrit le comte d'Evreux. — L'affaire finit par un *mezzo termine*. — Augmentation de pension de la duchesse de Portsmouth. — Grandes grâces pécuniaires à M. le prince de Conti et à d'autres. — Grande sédition à Bruxelles.

Il y avait long-temps que le pape, persécuté par son nonce Bentivoglio, par les cardinaux de Rohan, et surtout de Bissy, et par les plus emportés de ce parti, s'était rendu à eux malgré lui, pour refuser des bulles. Grand nombre d'églises étaient sans évêque, quoique nommés la plupart. Il en était de même des abbayes, et le cardinal Fabroni tenait le pape de court avec ses emportemens ordinaires, pour empêcher que le pied ne lui glissât là-dessus. Dans les commencemens de cette résolution, ils n'auraient pas été fâchés d'accorder des bulles à des conditions honteuses pour la France et pour des évêques, utiles à la domination romaine, qui est le but où toutes choses tendent en cette cour: savoir des lettres soumises des nommés au pape, des signatures chez le nonce telles qu'il les aurait présentées, exclusion indépendante de qui ils auraient voulu. Le régent, quelquefois ébranlé, serait assez volontiers entré en composition sur la qualité des conditions; mais le maréchal d'Huxelles, qui avait quelquefois de bons intervalles sur ces matières de Rome, lui en remontra si bien la honte présente, et les conséquences pernicieuses pour l'avenir, qu'il le raffermit contre les manèges de toutes les sortes que la cabale employait auprès de lui. A la fin, pressé par ceux qui avaient plus de sang français dans les veines, il prit un parti dont Rome

et les siens ne le jugeaient pas capable, et qui, toutes les fois qu'on en prendra un semblable suivant la nature des affaires, amènera toujours cette cour à raison.

Le régent déclara au conseil de régence qu'il fallait pourvoir à la dureté de la cour de Rome; que, puisqu'elle s'opiniâtrait depuis si long-temps à refuser des bulles contre la loi réciproque du concordat, il fallait chercher et trouver le moyen de se passer d'elle là-dessus; qu'il était d'avis d'établir un bureau de personnes capables de faire les recherches nécessaires à cet effet, d'en rendre compte au conseil de régence le plus tôt qu'il serait possible, et aussitôt après se servir de la voie qui aura été reconnue la meilleure pour faire sacrer tous les évêques nommés. Le conseil applaudit d'une voix, au grand regret de M. de Troyes, qui n'osa se commettre à se montrer d'avis différent, et qui se contenta de consentir d'une inclination de tête, en faisant la grimace en dessous. Tout de suite le régent proposa le choix qu'il faisait de cinq commissaires pour composer ce bureau, et nomma le maréchal de Villeroy, d'Antin, le maréchal d'Huxelles, Torcy, et moi pour chef de ce bureau qui se tiendrait chez moi, comme l'ancien pair de ce bureau et de tout le conseil de régence, et le choix en fut approuvé. C'était à moi à donner les jours de bureau, et pour cela à en préparer les matières; à moi encore, quand le travail y serait achevé, de le rapporter au conseil de régence.

La matière m'était tout-à-fait nouvelle, je voulus m'en instruire à fond. Je pris donc soin de m'informer de ceux qui seraient les plus capables de me bien endoctriner. Je les vis au nombre de sept ou huit qui passaient pour l'être le plus en cette matière. J'eus quelques conversations et des mémoires de quelques-uns. Celui de tous qui me satisfit le plus par sa profonde science, sa mémoire sur les faits, son sens et son jugement pour l'application et le

raisonnement, et ce que je trouvai assez rare parmi ces doctes, par la politesse et la science du monde, fut un abbé Hennequin, retiré dans une maison d'une des cours de l'abbaye de Sainte-Geneviève. M. Petitpied, qui avait été des années en Hollande, exilé après au loin, puis rapproché près de Paris, me satisfit fort aussi, et un M. le Gros, qui demeurait en Sorbonne. Je demandai à M. le duc d'Orléans de permettre à M. Petitpied de revenir à Paris, parce que je ne pouvais pas aller souvent le chercher à Anières. Il me l'accorda, et cela finit son exil.

Je n'eus pas le temps de me rendre bien habile ni de tenir un seul bureau. Rome en prit une telle frayeur que, sans balancer, le pape manda le cardinal de la Trémoille, à qui le régent avait défendu de prendre les bulles de Cambrai, sans que les autres nommés eussent les leurs en même temps. Le pape, sans lui faire de plaintes du parti que le régent prenait, qui avait répandu l'alarme dans Rome, lui déclara qu'il accordait toutes les bulles, et le pria de ne pas différer de dépêcher un courrier à Paris pour y porter cette nouvelle. Elle fit grand plaisir et aurait dû servir d'une grande leçon à l'avenir pour se conduire avec Rome. Les bulles furent expédiées incontinent après, et on n'entendit plus parler à Paris que de sacres d'évêques. Oncques depuis, Rome ne s'est jouée à un pareil refus, ni à faire faire aucune proposition à pas un nommé pour en obtenir. Ainsi finit ce bureau avant de s'être pu assembler, dont nous fûmes tous fort aises, et je pense que l'opinion que de longue main Bentivoglio et les principaux boute-feux avaient donnée à Rome de la plupart des commissaires, sur les matières qui regardent cette cour, et la Constitution en particulier, n'y fit guère moins d'impression que la chose même, et que cette cour comprit par là qu'on voulait sérieusement conduire à

fin. Il y avait trois archevêchés et douze ou treize évêchés.

On apprit la mort du comte d'Albemarle, gouverneur de Bois-le-Duc, et général des troupes hollandaises. Je le remarque, parce que ce fut lui dont la faveur naissante auprès du roi Guillaume prévalut sur celle de Portland, pendant sa brillante ambassade ici, aussitôt après la paix de Ryswick, et que cette jalousie lui fit abréger le plus qu'il put. Cette faveur de Portland fut la plus ancienne, la plus entière, la plus durable, et il avait eu la confiance de tous les manèges de ce prince en Hollande, pour s'y rendre peu-à-peu le maître, comme il le devint, de toutes ses pratiques dans toutes les cours de l'Europe, pour allumer et entretenir la guerre contre la France, enfin de toute l'affaire d'Angleterre, où devenu roi, il le fit comte de Portland, chevalier de la Jarretière, et lui donna des charges et des emplois. Portland, jusqu'à ce qu'il fût pair d'Angleterre, portait le nom de Benting, qui était celui de sa famille. Il était Hollandais, et sa faveur avait commencé dès le temps qu'il était page de ce même prince d'Orange, et toujours augmenté depuis. Keppel, Hollandais comme lui, le désarçonna pendant sa courte ambassade de France, quoique sa faveur fût nouvelle. Il fut fait comte d'Albemarle. Elle augmenta sans cesse, et dura jusqu'à la mort de Guillaume, auprès duquel Portland n'eut plus que la considération, qu'après une si longue et si entière confiance, son maître ne lui put refuser. Belle leçon pour les courtisans et les favoris. Si un aussi grand homme que Guillaume III a été capable d'une telle légèreté, sans autre cause qu'une légèreté dont il avait paru si incapable, lui si solide et si suivi en tout, et encore à son âge, quel fonds faire sur les autres princes! Portland pensa plusieurs fois à se retirer en Hollande; lui et son émule Albemarle s'y retirèrent tout-à-fait après la mort de Guillaume.

M. le Grand mourut en même temps à Royaumont, abbaye depuis long-temps dans sa famille, dont son père et lui avaient fait leur maison de plaisance et où il était allé prendre l'air, à près de soixante-dix-sept ans, à même âge et même maladie que le feu roi. Il fut un des exemples, également long et sensible, du mauvais goût de ce prince en favoris, dont il n'eut aucun qui ait joui d'une si constante et parfaite faveur, jointe à la considération et à la distinction la plus haute, la plus marquée, la plus invariable. Une très noble et très belle figure; toute la galanterie, la danse, les exercices, les modes de son temps; une assiduité infatigable; la plus basse, la plus puante, la plus continuelle flatterie; toutes les manières et la plus splendide magnificence du plus grand seigneur, avec un air de grandeur naturel qu'il ne déposait jamais avec personne, le roi seul excepté, devant lequel il savait ramper comme par accablement de ses rayons, furent les grâces qui charmèrent ce monarque et qui acquirent, quarante ans durant, à ce favori toutes les distinctions et les privances; toutes les usurpations qu'il lui plut de tenter, toutes les grâces, pour soi et pour les siens, qu'il prit la peine de desirer, qui réduisirent tous les ministres, je dis les plus audacieux, les Seignelay, les Louvois et tous leurs successeurs, à se faire un mérite d'aller chez lui et au-devant de tout ce qui lui pouvait plaire, ce qu'il recevait avec les façons de supériorité polie comme ce qui lui était dû. Il avait su ployer les princes du sang même, bien plus, jusqu'aux bâtards et bâtardes du roi, à la même considération pour lui et à une sorte d'égalité de maintien avec eux chez lui-même. La goutte, qui lui fut d'abord un prétexte puis une nécessité de ne point sortir de chez lui, une grande et excellente table, soir et matin, et le plus gros jeu du monde, toute la journée, où abondait une grande partie de la cour, lui furent d'un grand

secours pour maintenir un air de supériorité si marquée. Il ne sortait que rarement pour se faire porter chez le roi ou pour aller à Marly jouer dans le salon.

Jamais homme si court d'esprit ni si ignorant, autre raison d'avoir mis le roi à son aise avec lui, instruit pourtant de ce qui intéressait sa maison et des choses de la ligue, dont, avec plus d'esprit, il aurait eu l'âme fort digne. L'usage continuel du plus grand monde et de la cour suppléait à ce peu d'esprit, pour le langage, l'art et la conduite, avec la plus grande politesse, mais la plus choisie, la plus mesurée, la moins prodiguée et l'entregent de captiver quoique avec un mélange de bassesse et de hauteur, tout l'intérieur des principaux valets du roi. D'ailleurs brutal, sans contrainte avec hommes et femmes, surtout au jeu, où il était très fâcheux et lâchait tout plein d'ordures, sur le rare pied que personne ne se fâchait de ses sorties, et que les dames, je dis les princesses du sang, baissaient les yeux et les hommes riaient de ses ordures. Jamais homme encore si gourmand, qui était une autre occasion fréquente de tomber sur hommes et femmes sans ménagemens, si le hasard leur faisait prendre un morceau dont il eût envie, ou s'il était prié à manger quelque part ou que lui-même eût demandé un repas et qu'il ne se trouvât pas à sa fantaisie. C'était, de plus, un homme tellement personnel qu'il ne se soucia jamais de pas un de sa famille, à la grandeur près, et qu'à la mort de sa femme et de ses enfans il ne garda aucune bienséance ni sur le deuil, ni sur le jeu, ni sur le grand monde. Au fond, il était bon homme, avait de l'honneur, aimait à servir et avait en affaires d'intérêts les plus nobles et les plus grands procédés qu'il fût possible. Avec tout cela il ne fut regretté de personne J'ai rapporté en leur temps ici quelques traits de lui singuliers, en bien et en mal. Il n'avait presque servi qu'à la

suite du roi dans les armées. Il vécut toujours au milieu du plus grand monde sans amis particuliers, et ne se mêla jamais de rien à la cour que de ce qui regardait le rang de sa maison, dont il fut toujours très sensiblement occupé, sans aucun soin de ses affaires particulières, que madame d'Armagnac savait très bien gouverner et qu'il laissa conduire à ses gens après elle. Il ne découchait presque jamais des lieux où le roi était, et c'était auprès de lui un autre grand mérite.

Madame de Chalmazel mourut; je le remarque par la singularité d'être sœur de père du maréchal d'Harcourt et de mère de la maréchale sa femme.

Le comte de Grammont, de Franche-Comté, qui y commandait, mourut à Besançon. J'obtins ce commandement pour M. de Lévi, en conservant sa place et son emploi au conseil de guerre, que je me doutais déjà qui ne durerait pas long-temps, non plus que les autres conseils. Ce fut un état assuré de 20,000 liv. d'appointemens.

La duchesse de Montfort, fille unique de Dangeau de son premier mariage, mourut au couvent de la Conception, où elle s'était retirée à la mort de son mari, malgré père et beau-père et belle-mère, qui la voulaient garder à l'hôtel de Luynes. C'était une bonne et aimable femme, qui avait de l'esprit, mais à qui des infirmités presque continuelles avaient donné des fantaisies qui avaient un peu altéré ses biens.

Ces morts furent bientôt suivies de trois mariages. Il y avait long-temps que le duc d'Albret voulait épouser mademoiselle de Culant, qui était fort riche, fille de Barbésieux et de mademoiselle d'Alègre, sa seconde femme. Toute la famille de M. de Louvois ne le voulait point, et d'Alègre, grand-père, était d'accord avec le duc d'Albret. La fille n'avait ni père ni mère. Les procédés tournés en procès furent arrêtés par les menées de M. le prince de

Conti, qui en fit son affaire pour M. d'Albret, et par l'autorité de M. le duc d'Orléans, qui n'y avait que faire, mais qui s'y laissa peu-à-peu engager, dont M. de la Rochefoucauld et le duc de Villeroy, qui lui parlèrent vivement, furent fort piqués. Enfin, après bien du bruit, du temps et des difficultés, le curé de Saint-Sulpice publia deux bans. Dès que les Louvois le surent ils s'y opposèrent, et se plaignirent amèrement du curé, qui les étonna fort en leur montrant un ordre du régent. Le troisième ban suivit et la nuit même la célébration du mariage à Saint-Sulpice. L'abbé de Louvois y accourut avec une opposition en forme. On s'en doutait. M. le prince de Conti s'y trouva exprès, alla au-devant de lui et l'arrêta par un ordre qu'il lui fit voir de M. le duc d'Orléans. Peu de gens approuvèrent la chose et la manière.

Le fils aîné du prince de Guéméné épousa la troisième fille du prince de Rohan avec de grandes substitutions. Le mariage se fit dans l'église de Jouars, dont une fille du prince de Rohan était abbesse, et où ils allèrent tous pour éviter les fiançailles publiques. Madame la duchesse de Berry s'était fort choquée d'en voir faire dans le cabinet du roi pour les maisons de Lorraine, Rohan et Bouillon quand le marié et la mariée sont de même rang, ce que la faveur de l'un des deux a étendu quelquefois, comme aux fiançailles de madame de Tallard, choquée aussi de cette similitude avec celles des princes et des princesses du sang. Elle s'en était laissé entendre, et les prudens Rohan évitèrent de s'y commettre. Ces fiançailles et même les mariages en présence du roi et de la reine étaient communs à tous les grands seigneurs, même aux gens de faveur. La restriction peu-à-peu aux princes étrangers fut un des fruits de la ligue, auquel MM. de Bouillon d'aujourd'hui et de Rohan ont participé, quand l'intérêt du cardinal Mazarin pour les premiers, et la beauté de ma-

dame de Soubise pour les seconds, les a faits princes.

Le comte d'Agenois, fils du marquis de Richelieu, épousa mademoiselle de Florensac, presque aussi belle que sa mère, qui était Saint-Nectaire. Son père était frère du duc d'Uzès, gendre du duc de Montausier. Elle n'avait plus ni l'un ni l'autre. Ces mariés ont fait depuis du bruit dans le monde : lui par ses charmes, dont les intrigues de madame la princesse de Conti, sœur de M. le Duc, ont récompensé les longs services et très publics de l'usurpation juridique de la dignité de duc et pair d'Aiguillon, sans cour ni service de guerre; elle, par l'art de gagner force procès, de faire une riche maison et de dominer avec empire sur les savans et les ouvrages d'esprit, qu'elle a accoutumés à ne pouvoir se passer de son attache, comme les compagnies les plus recherchées à l'admirer, quoique assez souvent sans la comprendre.

Le prince de Carignan arriva ici. Il était fils unique de ce fameux muet, qui l'était du prince Thomas et de la dernière princesse du sang de la branche de Soissons. Ce prince de Carignan n'avait rien entre les enfans de M. de Savoie et lui, qui était lors roi de Sicile, et il en était regardé comme l'héritier très possible. Ce prince en prit soin comme d'un de ses fils, et ne s'opposa point à l'amour qu'il conçut pour la bâtarde qu'il avait de madame de Verue, qui le conduisit à l'épouser. Le roi de Sicile, qui aimait tendrement cette fille, en fut ravi, et redoubla pour eux de soins et de grâces. Les mœurs, la conduite et les folles dépenses du prince de Carignan y répondirent si mal qu'il se brouilla avec le roi de Sicile, de la cour et des états duquel il s'échappa. Il n'osa, par cette raison, être ici qu'incognito sous le nom de comte del Bosco. On l'y laissa, pour que cette contrainte l'engageât à s'en retourner, comme le roi de Sicile le voulait. Au lieu de cela, madame de Carignan se sauva de Turin, ou en

fit le semblant, pour venir trouver son mari. Celui-ci est demeuré toute sa vie, c'est-à-dire plus de vingt ans; madame de Carignan y est encore. Madame de Verue sut la dresser, et trouva au-delà de ses espérances. Les personnages qu'ils y ont joués, les millions qu'ils y ont pris à toutes mains, ne se peuvent ni expliquer ni nombrer. Tout le monde l'a vu et senti; on n'y a que trop reconnu les louveteaux du cardinal d'Ossat, même les plus grands et les plus affamés. L'incognito a toujours duré et a masqué les prétentions.

Le dérangement éclatant de l'évêque de Beauvais fit un étrange bruit, et ne put être arrêté ni étouffé par tous les soins de la duchesse de Beauvilliers, ni toute la charité du cardinal de Noailles, qui y firent tous deux des prodiges dont je fus témoin de bien près. Ce scandale, qui ne dura que trop long-temps, se termina enfin par la démission de son évêché, qui fut donné à un fils du duc de Tresmes, et le démis fut mis en retraite avec une grosse abbaye et des gens sûrs auprès de lui pour en prendre soin. Madame de Beauvilliers, qui l'avait toujours aimé, et dont la surprise fut aussi grande que celle de tout le monde, en pensa mourir de douleur.

J'aurais dû placer à la suite de la promotion militaire dont j'ai parlé, il n'y a pas long-temps, une grâce que j'obtins de M. le duc d'Orléans, qui fit du bruit, mais qui me fit un plaisir très sensible. Yolet, maître-de-camp du régiment de Berry, connu en Auvergne pour être de très bonne et ancienne noblesse, et dans les troupes pour avoir toujours servi avec valeur et application, avait quitté le service il y avait treize ou quatorze ans, piqué de n'avoir pas été fait brigadier, en ancienneté de l'être, dans la promotion où le lieutenant-colonel du régiment dont il était mestre-de-camp l'avait été. Il vendit ce régiment au marquis de Sandricourt, c'est-à-dire à moi pour

lui, qui en faisais comme de mon fils, et le marché se fit d'une façon si noble et si aisée de sa part que j'en fus singulièrement content, à propos des hoquets qu'il fallut essuyer du père de Sandricourt. Je suppliai le régent, avec instance, de remettre Yolet dans le service en lui rendant son ancienneté, et de le faire maréchal-de-camp. Je l'obtins avec une joie extrême. Yolet était venu faire un tour à Paris pour ses affaires, bien éloigné de plus penser à rien sur le service, depuis qu'il avait quitté. Je le sus à Paris, parce qu'il passa chez moi sans me trouver, depuis son affaire faite, comme j'allais lui écrire. Je le fis chercher, je lui dis qu'il était maréchal-de-camp, je le présentai à M. le duc d'Orléans. Je ne vis jamais homme si surpris ni si aise. On cria fort de cet avancement, parce qu'il faut toujours crier de tout; mais tant d'autres qui avaient quitté sont rentrés avec conservation de leur ancienneté, Fervaques par exemple, outre le beau cordon bleu dont cette grâce a été depuis le prétexte, que je ne troublai pas ma joie de l'envie des jaloux. Le pauvre Yolet n'en eut que le plaisir: j'avais parole qu'il servirait quand il y aurait guerre; je le lui avais dit, il en pétillait, et sûrement il s'y serait fort avancé. Il mourut avant d'avoir vu la première campagne.

Le comte d'Evreux, qui n'avait de commun avec son grand-oncle, M. de Turenne, que d'être l'homme du monde le moins simple en affectant de le paraître le plus, et qui, avec un esprit au-dessous du médiocre, avait le plus d'art, de manège sous terre et d'application vers ses buts, comme M. de Turenne aussi, le plus attentif au rang qu'ils avaient conquis, et le plus touché d'usurper de plus en plus, était ravi de voir l'étrange fermentation contre les dignités du royaume et les officiers de la couronne, de ce qui s'appelait si faussement la noblesse par le dépit de n'être pas ce qu'ils pouvaient devenir comme ceux qui

y étaient parvenus, tandis que cet aveuglement ne leur permettait pas de s'indisposer contre des nouveautés infiniment offensantes, puisque le rang de prince étranger ne porte que sur la différence de la naissance, et que ces messieurs ne trouvaient point mauvais parce qu'ils n'étaient pas nés de maisons souveraines, et ce qui est encore plus rare, parce qu'ils ne pouvaient espérer les mêmes conjonctures, qui avaient fait princes étrangers des gentilshommes comme eux, tels que, depuis si peu d'années, les Bouillon et les Rohan. Le comte d'Evreux, sans cesse appliqué à accroître ses avantages, essaya de profiter de la conjoncture; il exerçait quelques parties de sa charge de colonel-général de la cavalerie, et avait par-là occasion d'écrire aux mestres-de-camp. Il hasarda un style qui leur déplut, et qui lui attira des réponses toutes pareilles, avec des propos publics qui firent grand bruit. Il ne fut pas à se repentir de sa tentative; il couvrit le prétendu prince du colonel-général, et prétendit que la supériorité de sa charge lui donnait droit de la conserver dans sa manière d'écrire aux mestres-de-camp. M. le duc d'Orléans qui craignait bien moins ce qui n'avait point de fondement, et ce qui se pouvait détruire comme ces rangs de princes étrangers, encore moins ceux qui n'en avaient que le rang sans en avoir la naissance comme les Bouillon et les Rohan, que les dignités de l'état et les offices de la couronne, dont les racines sortent de celles de la monarchie même, et qui sont de sa même antiquité, eut recours à ses chers *mezzo termine*, où il trouva moyen que le comte d'Evreux ne perdît pas tout ce qu'il aurait dû laisser du sien dans cette belle entreprise.

Le régent accorda à la duchesse de Portsmouth 8,000 liv. d'augmentation de pension à 12,000 liv. qu'elle en avait déjà : elle était fort vieille, très convertie et pénitente, très mal dans ses affaires, réduite à vivre dans sa cam-

pagne. Il était juste et de bon exemple de se souvenir des services importans et continuels qu'elle avait rendus de très bonne grâce à la France, du temps qu'elle était en Angleterre, maîtresse très puissante de Charles II.

M. le duc d'Orléans fit une autre grâce, et fort grande, à M. le prince de Conti, qui n'eut pas les mêmes raisons. Il augmenta ses pensions de 30,000 liv. pour qu'il en eût une de 100,000 liv., comme M. le Duc, et peu de jours après au même prince de Conti, 45,000 liv. d'augmentation d'appointemens du gouvernement de Poitou, qui lui en valait 36,000, qui firent en tout 81,000 liv., et 181,000 liv. avec la pension; en sorte que ce fut en quinze jours un présent de 75,000 liv. de rente. Ces débordemens furent encore un fruit des bâtards. Le premier prince du sang, comme tel, n'a jamais eu plus de 60,000 liv. de pension. Celles des autres princes et princesses du sang, quand ils en ont eu, n'en ont jamais approché. Les bâtards et bâtardes, gorgés de tout, laissèrent long-temps les princes du sang à sec. M. le Prince avec madame la Princesse avaient 1,800,000 liv. de rente, en comptant son gouvernement de Bourgogne et sa charge de grand-maître de France. M. son fils avait eu les deux survivances en épousant madame la Duchesse, et des pensions, lui et elle en bâtards, dont elle lui communiqua la profusion et à leurs enfans peu-à-peu. Il n'y avait que M. le prince de Conti de prince du sang, qui n'eût que sa naissance, son mérite, sa réputation, l'amour, l'estime, et la plainte de tout le monde. Quelque dépit que le roi en eût, qui ne lui avait jamais pardonné le voyage de Hongrie, et peut-être moins sa réputation et l'attachement public, par jalousie pour le duc du Maine qui n'eut jamais rien moins, ce contraste à la fin ne put se soutenir, et il fallut lui donner des pensions et à son fils : de là, titre envers le régent, qui leur laissa

tout aller, et qui n'eut pas la force de défendre les finances de leurs infatigables assauts.

D'Antin, qui avait perdu son fils aîné, comme on l'a vu, dans le temps de la mort de M. et de madame la Dauphine, qui avait laissé deux fils, obtint pour l'aîné la survivance de son gouvernement d'Orléanais, etc., et pour le second celle de sa lieutenance générale d'Alsace. Il avait déjà depuis quelque temps celle des bâtimens pour Bellegarde, son second fils, qui l'exerçait sous lui.

Silly, dont j'aurai lieu de parler dans la suite plus à propos qu'ici, obtint d'être mis dans le conseil des affaires du dedans du royaume.

Le marquis de Prié, commandant-général des Pays-Bas, excita une grande sédition à Bruxelles qui dura plusieurs mois et à violentes reprises. La cour de Vienne avait fait mettre un impôt extraordinaire sur les corps des métiers par le conseil des finances de Bruxelles. Cet impôt fut refusé avec grande rumeur. On persista à Vienne à ne vouloir point écouter les représentations qui y furent envoyées par les taxés. Ils continuèrent, ce nonobstant, à refuser de payer. Prié leur parla fort hautement, puis les menaça, et s'attira par sa hauteur des réponses qui l'engagèrent à des procédés militaires, qui excitèrent la sédition. Elle ne fut enfin apaisée que parce que Prié n'aurait pu venir à bout d'eux que par des remèdes pires que le mal, et que la cour de Vienne, tout impérieuse et inflexible qu'elle soit, n'osa les pousser à bout. La taxe fut abandonnée, et personne ne fut châtié. C'était le même Prié qu'on a vu ici en son temps ambassadeur de l'empereur à Rome, lorsque le maréchal de Tessé y était de la part du roi, et qu'il en fit partir peu décemment, parce qu'il força le pape, par les exécutions militaires des troupes impériales dans l'état ecclésiastique, de reconnaître l'archiduc comme roi d'Espagne.

Il est temps de passer aux affaires étrangères, et de remonter pour cela au commencement de cette année; mais il est propos d'avertir, avant cette transition, que beaucoup de petites choses, qui viennent d'être racontées, sont un peu postérieures à d'autres plus importantes, dont la nature et la chaîne demandent de n'être pas séparées des évènemens qui les ont suivies. C'est ce qui les a fait laisser en arrière pour les exposer sans interruption des moindres choses qui viennent d'être narrées, et qui les fait remettre après le récit de ce qui s'est passé sur les affaires étrangères dans les premiers six mois de cette année.
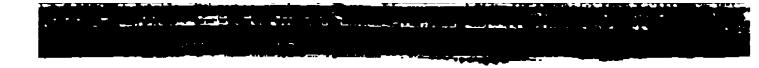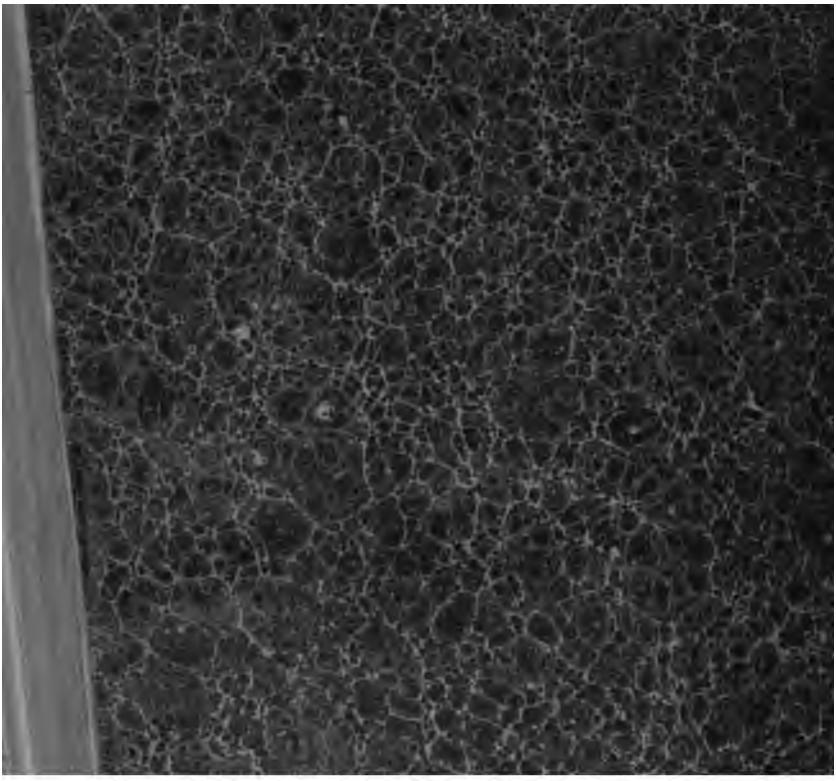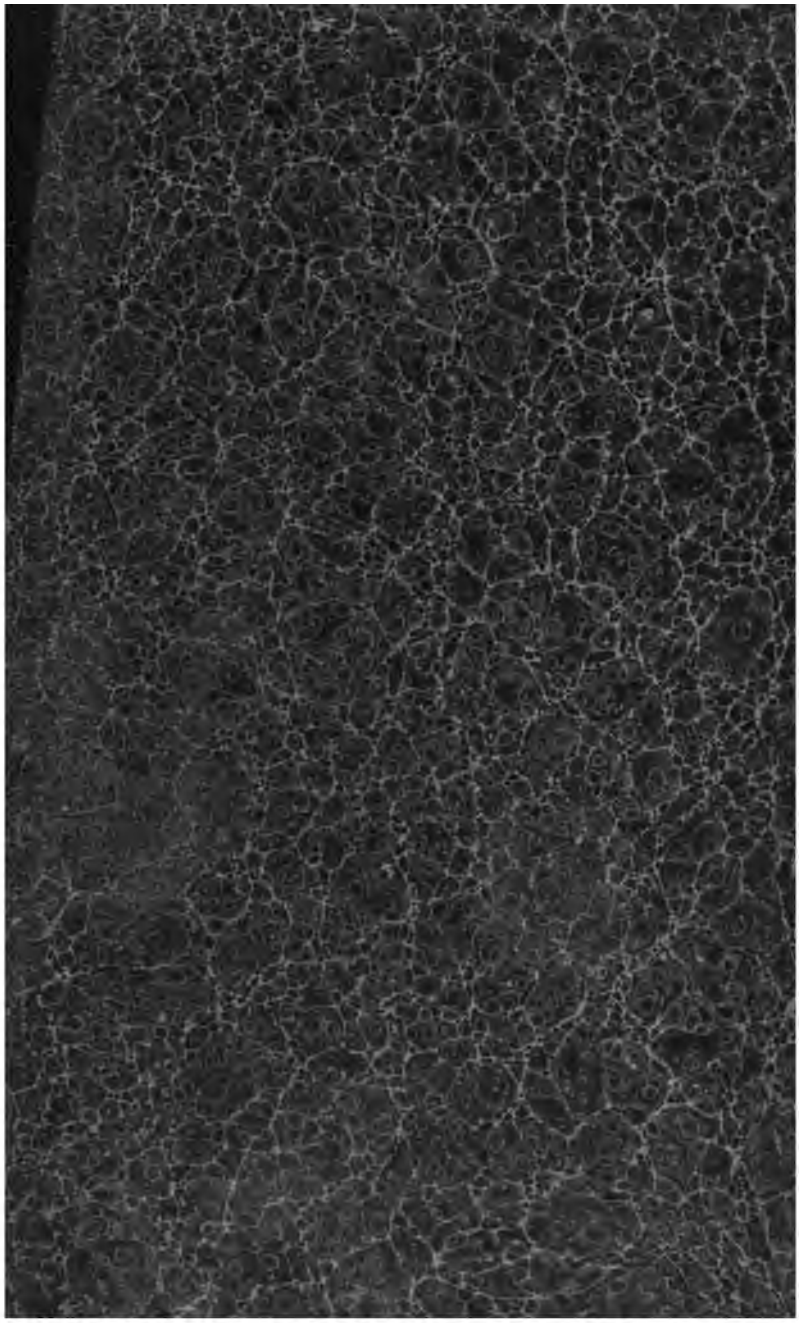
FIN DU TOME QUINZIÈME.